

Catalogue no. 13-017-X

Guide des comptes des revenus et dépenses



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada:

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostat@statcan.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n^o 13-017-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Guide des comptes des revenus et dépenses

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2008

N° 13-017-XIF au catalogue

ISSN 1715-7153

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 13-017-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table de matières

Chapter 1 Introduction	12
L'objectif du guide	12
Contexte	12
Utilisation des Comptes des revenus et dépenses	13
La place des Comptes des revenus et dépenses dans le Système de comptabilité nationale du Canada	14
Architecture du système	14
Statistiques fondées sur l'industrie	14
Statistiques sectorielles	15
Comptes des revenus et dépenses	15
Comptes financiers et du patrimoine	16
Détail sectoriel	17
Liens avec les comptes internationaux	17
Révisions importantes aux Comptes des revenus et dépenses	17
La révision historique de 1997	17
Mini-révision de 2000	18
Mini-révision de 2001	18
Adoption de l'indice-chaîne de Fisher	18
Capitalisation des logiciels	19
Changement d'année de référence pour l'indice-chaîne de Fisher	19
Prochaine révision historique	19
Chapter 2 Concepts et définitions	20
La production et l'activité économique agrégée	20
La production, les produits et le produit intérieur brut (PIB)	20
Concepts de base	20
Classification des activités productives	20
Le domaine de la production du SCNC	23
Définitions analytiques appliquées au PIB	24
PIB net ou brut	24
Produit national ou intérieur	24
Le PIB aux prix du marché ou aux prix de base	25
Autres approches du calcul du PIB agrégé	26
Une économie hypothétique sans administration publique et sans capital	26
Dimension des secteurs institutionnels du SCNC – les comptes des revenus et dépenses	28
Les secteurs institutionnels	29
Le secteur des particuliers et entreprises individuelles	30
Le secteur des sociétés et des entreprises publiques	30
Le secteur des administrations publiques	31
Le secteur des non-résidents	31
La séquence des comptes du secteur institutionnel	32
Produit intérieur brut mesuré selon les revenus et selon les dépenses	34

Table de matières (suite)

Divergence statistique	34
Agrégats du PIB en termes de revenus	34
Agrégats du PIB en termes de dépenses	36
Le compte des revenus et dépenses.	37
Le compte des revenus et dépenses des particuliers et des entreprises individuelles	37
Le compte des revenus et dépenses des sociétés et des entreprises publiques	39
Le compte des revenus et dépenses des administrations publiques	40
Le compte des revenus et dépenses des non-résidents	42
Épargne : le poste d'équilibre des comptes courants	42
Le compte capital	42
Épargne brute et transferts de capital	43
Acquisition de capital non financier	43
Le compte financier (le financement de l'activité économique)	44
Types d'opérations sur actifs et passifs financiers	44
Le compte du bilan (résultat de l'activité économique et des gains/pertes)	45
Autres aspects des données des comptes des revenus et dépenses	45
Mesures de volume et de prix dans les comptes des revenus et dépenses	45
Indices de volume en chaîne Fisher	48
Construction d'un indice et enchaînement	48
Choix de l'indice – vers l'indice-chaîne de Fisher	50
Application aux comptes des revenus et dépenses	52
Les comptes économiques provinciaux	58
Les comptes satellites	58
Le compte satellite du tourisme et les indicateurs économiques du tourisme	58
Le compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat	59
Le compte satellite des pensions	59
Annexe 2A La présentation des produits et de la production dans les tableaux d'entrées-sorties du Système de comptabilité nationale du Canada	60
Annexe 2B Intérêt et revenus divers de placements dans les comptes des revenus et dépenses des secteurs insti- tutionnels	67
Chapter 3 Salaires, traitements et revenu supplémentaire du travail	69
Introduction	69
Concepts et définitions.	71
Salaires et traitements.	71
Revenu supplémentaire du travail.	71
Méthodes d'estimation annuelle et sources de données	72
Salaires et traitements.	72
Revenu supplémentaire du travail.	73
Régimes de pensions agréés	74
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	74
Assurance-emploi	75
Indemnisation des accidents du travail	75

Table de matières (suite)

Bien-être	75
Allocations de retraite	75
Estimations trimestrielles et mensuelles du revenu du travail	76
Salaires et traitements	76
Revenu supplémentaire du travail	77
Revenu du travail selon le secteur	78
Méthodes d'estimation des données provinciales, territoriales, industrielles et sectorielles et sources de données 78	
Salaires et traitements	78
Province ou territoire d'emploi	78
Province ou territoire de résidence	79
Industries	79
Secteurs	80
Entreprises	80
Administrations publiques	80
Particuliers	80
Revenu supplémentaire du travail	81
Régimes de pensions agréés	81
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	81
Assurance-emploi	82
Indemnisation des accidents du travail	82
Bien-être	82
Allocations de retraite	82
Chapter 4 Revenu d'entreprise : Excédent d'exploitation	83
Introduction	83
Concepts de base	83
Détails statistiques et présentation de l'excédent d'exploitation	83
Chapter 5 Revenu d'entreprise : Revenu mixte	85
Introduction	85
Données statistiques sur le revenu mixte	85
Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole	88
Concepts et définitions	88
Estimations annuelles – Méthodes et sources de données	88
Estimations trimestrielles – Méthodes et sources de données	89
Recettes monétaires agricoles	89
Revenu agricole en nature	91
Investissement en stocks agricoles détenus dans les fermes	91
Dépenses d'exploitation agricole et amortissement	92
Bénéfices avant impôt des sociétés agricoles	93
Ajustement relatif aux bénéfices de la Commission canadienne du blé et aux paiements des programmes	

Table de matières (suite)

gouvernementaux	93
Estimations provinciales et territoriales – Méthodes et sources de données.	93
Liens avec les autres composantes des comptes des revenus et dépenses	93
Rapprochement des estimations et des données de la Division de l’agriculture.	94
Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, à l’exclusion du revenu net de loyers	94
Concepts et définitions.	94
Estimations annuelles – Méthodes et sources de données.	95
Estimations trimestrielles – Méthodes et sources de données	100
Estimations provinciales et territoriales – Méthodes et sources de données.	102
Revenu net de loyers des entreprises individuelles non agricoles	102
Concepts et définitions.	102
Estimations annuelles – Méthodes et sources de données.	103
Loyers versés et loyers imputés	103
Loyers versés aux propriétaires	103
Loyers imputés aux propriétaires-occupants	104
Revenu net de loyers des entreprises individuelles non agricoles	105
Revenu net de loyers résidentiels imputé aux propriétaires-occupants	105
Revenu net de loyers résidentiels des entreprises individuelles	106
Revenu net de loyers non résidentiels des entreprises individuelles	106
Estimations trimestrielles – Méthodes et sources de données	107
Loyers	107
Loyers nets	107
Estimations provinciales et territoriales – Méthodes et sources de données.	108
Chapter 6 Impôts moins subventions	109
Introduction	109
Concepts et définitions.	110
Impôts sur les produits	110
Impôts sur les facteurs de production	111
Subventions sur les produits et les facteurs de production	112
Méthodes d’estimation annuelle et sources de données.	113
Administration fédérale	113
Administrations provinciales et territoriales	114
Administrations locales	115
Méthodes d’estimation trimestrielle et sources de données	115
Méthodes d’estimation – Estimations provinciales et territoriales	116
Chapter 7 Dépenses personnelles en biens et services de consommation	117
Introduction	117
Classification, mesure et concepts	117

Table de matières (suite)

Présentation des estimations	120
Sources de données et méthodes d'estimation	122
Aperçu	122
Dépenses personnelles aux prix courants	124
Estimations nationales aux prix courants	129
Estimations provinciales et territoriales aux prix courants	140
Estimations des taxes de vente	141
Dépenses personnelles aux prix constants	142
Annexe 7A Méthodologie principale de calcul d'estimateurs de dépenses personnelles en biens de consommation 187	

Chapter 8 Dépenses courantes des administrations en biens et services 194

Introduction	194
Concepts et définitions	194
Qu'est-ce qui est inclus dans le secteur institutionnel des administrations publiques?	196
Méthodes d'estimation annuelle et sources de données	198
Administration fédérale	199
Administrations provinciales et territoriales	200
Administrations locales	201
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	202
Méthodes d'estimation trimestrielle et sources de données	202
Administration fédérale	202
Administrations provinciales et territoriales	202
Administrations locales	202
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	202
Déflation — Estimations en termes réels	204

Chapter 9 La formation brute de capital fixe 207

Introduction	207
Concepts et définitions	207
Formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels 210	
Concepts généraux	210
Construction résidentielle neuve	211
Rénovations	211
Coûts de transfert de propriété	212
Estimations annuelles – Méthodes et sources des données	213
Construction résidentielle neuve	213
Rénovations	215
Coûts de transfert de propriété	215

Table de matières (suite)

Estimations trimestrielles — Méthodes et sources des données	215
Estimations provinciales et territoriales — Méthodes et sources des données	216
Déflation — Estimations en termes réels	216
Formation brute de capital fixe en ouvrages non résidentiels	217
Concepts généraux	217
Estimations annuelles — Méthodes et sources des données	218
Estimations trimestrielles — Méthodes et sources des données	219
Approche détaillée	219
Secteur des administrations publiques	219
Secteur des entreprises	220
Approche globale	220
Estimations provinciales et territoriales — Méthodes et sources des données	221
Déflation — Estimations en termes réels	221
Formation brute de capital fixe en machines et matériel	222
Concepts généraux	222
Estimations annuelles — Méthodes et sources des données	224
Estimations trimestrielles — Méthodes et sources des données	225
Le modèle disponibilité-utilisation	226
Automobiles et camions	228
Logiciels	228
Estimations provinciales et territoriales — Méthodes et sources des données	229
Déflation — Estimations en termes réels	229
Annexe 9A Quelques renseignements sur l'Enquête sur les dépenses en immobilisations	232
Chapter 10 Investissement en stocks	233
Introduction	233
Concepts et définitions	233
Présentation : Comptes des revenus et dépenses et Tableaux d'entrées-sorties	234
L'investissement des entreprises en stocks non agricoles	235
Méthodes d'estimation, années repères et autres	235
Méthodes d'estimation, mensuelle et trimestrielle	235
Méthodes d'estimation, provinces et territoires	243
Investissement des entreprises en stocks agricoles	244
Méthodes d'estimation, années autres que les années repères	244
Méthodes d'estimations trimestrielles	244
Méthodes d'estimations provinciales	244
Investissement des administrations publiques en stocks	246
Le calcul des agrégats en volume à l'aide de la formule de Fisher en chaîne pour l'investissement en stocks	246
Les formules de calcul	246
Les composantes du calcul pour l'investissement en stocks non agricoles	247
Les composantes du calcul pour l'investissement en stocks agricoles	248

Table de matières (suite)

L'investissement des entreprises en stocks, niveau d'agrégation	248
Chapter 11 Commerce international et interprovincial de biens et services	250
Introduction	250
Commerce international	250
Commerce interprovincial	250
Concepts et définitions	250
Commerce des biens	251
Ajustements aux données douanières	252
Commerce des services	254
Services de voyage	254
Services de transport	255
Services commerciaux	256
Services gouvernementaux	256
Services financiers indirectement mesurés (SFIM)	257
Lien entre la balance des paiements et les comptes des revenus et dépenses	259
Traitement des SFIM	259
Traitement des bénéfices réinvestis d'investissements directs	260
Méthodes d'estimation et sources de données – importations et exportations internationales	261
Présentation des estimations dans les comptes des revenus et dépenses	261
Cycle de révision	263
Méthodes d'estimation annuelle et trimestrielle et sources des données — Commerce des biens	263
Méthodes d'estimation annuelle et trimestrielle et sources des données — Commerce des services	264
Déflation	271
Déflation — Estimations du commerce international de biens en termes réels	271
Déflation — Estimations du commerce international de services en termes réels	272
Estimations provinciales et territoriales : méthodes et sources des données	273
Présentation des estimations provinciales et territoriales	275
Méthodes d'estimation — Commerce international et interprovincial	276
Déflation des estimations régionales	279
Annexe 11A Rapprochement du compte courant de la balance des paiements et du compte des revenus et des dépenses du secteur des non-résidents	281
Annexe 11B Sources de données des services commerciaux	283
Annexe 11C Niveau de détail du commerce des biens	285
Annexe 11D Exercice d'équilibrage des flux du commerce provincial	287
Chapter 12 Qualité de données	289
Comptes nationaux des revenus et dépenses	289
Aperçu	289

Table de matières (fin)

Sources de données et méthodologie	289
Population cible	289
Sources des données	289
Estimation	290
Évaluation de la qualité	290
Contrôle de la divulgation	291
Révisions et désaisonnalisation	291
Exactitude des données	291
Documentation	291
Comptes économiques provinciaux	292
Aperçu	292
Sources des données	292
Population cible	292
Sources des données	292
Estimation	292
Évaluation de la qualité	293
Contrôle de la divulgation	293
Révisions et désaisonnalisation	293
Exactitude des données	294
Documentation	294
Chapter 13 Glossaire	295
Chapter 14 Enquêtes et programmes statistiques	308
Chapter 15 Liste de références	311
Publications et produits de Statistique Canada	311
.....	314
.....	314
Autres publications	314
Chapter 16 Sigles et acronymes	315

Chapitre 1 Introduction

L'objectif du guide

1.1 Le présent guide est le quatrième du genre dans l'histoire des Comptes des revenus et dépenses (CRD), qui existent depuis 60 ans. Il s'agit aussi du dernier ajout aux documents méthodologiques concernant le Système de comptabilité nationale du Canada. Il vise à améliorer la compréhension qu'ont les utilisateurs de la comptabilité nationale, et plus particulièrement des sources et des méthodes utilisées pour les CRD. Il comporte une description détaillée du comment et du pourquoi du produit intérieur brut et de ses composantes, en vue de raffermir l'analyse macroéconomique. Ce guide offre aussi aux analystes un aperçu de la façon dont les Comptes des revenus et dépenses s'intègrent dans le Système de comptabilité nationale (SCN) dans son ensemble, et il fait référence aux comptes et données connexes. De plus, le guide permet aux utilisateurs de faire le lien entre la terminologie utilisée au Canada et au niveau international, et il comporte des renvois aux normes, aux termes et aux traitements conceptuels au niveau international.

1.2 Le présent guide est structuré logiquement autour des concepts, des sources et des méthodes utilisés dans l'approche fondée sur la somme des revenus et l'approche fondée sur la somme des dépenses du calcul du produit intérieur brut (PIB). Le chapitre 2 donne un aperçu de la mesure du PIB, dans le cadre de la production et dans le cadre des revenus et des dépenses, ainsi qu'un examen de divers aspects des comptes qui en sont les composantes. Les chapitres 3 à 5 fournissent les éléments de base du revenu découlant de la production, soit, essentiellement, le rendement du travail et celui du capital, tandis que le chapitre 6 décrit l'ajustement du côté des revenus apporté pour obtenir le PIB aux prix du marché. Le guide expose ensuite la mesure des dépenses finales au titre de la production. Les chapitres 7, 8 et 9 portent sur les principales composantes de la demande intérieure finale, soit les dépenses personnelles, les dépenses courantes des administrations publiques et la formation de capital. Le chapitre 10 présente l'investissement en stocks. Le chapitre 11 porte sur les estimations du commerce international ainsi que sur les flux commerciaux interprovinciaux. Les autres chapitres de référence fournissent un glossaire, une liste des acronymes et sigles utilisés, une liste des enquêtes de Statistique Canada mentionnées dans les chapitres et une brève discussion des éléments de qualité.

1.3 Une des caractéristiques importantes du présent guide est qu'il s'agit d'un document dynamique, qui sera mis à jour et élargi au besoin, afin de mieux servir la collectivité des utilisateurs. Cette caractéristique prend encore plus d'importance du fait des normes internationales du SCN qui sont en voie d'être révisées, et de la révision historique qui aura lieu par la suite. Les nouveaux utilisateurs, qui ne sont peut-être pas familiers avec le SCN autant que certains clients établis des CRD, disposent maintenant de données contextuelles pour accompagner les données des séries chronologiques disponibles sous forme électronique.

Contexte

1.4 Les Comptes des revenus et dépenses (CRD) sont une composante majeure du Système de comptabilité nationale du Canada. Ils sont publiés sur une base annuelle et trimestrielle¹. La série annuelle a commencé en 1926 et la série trimestrielle en 1947. Les *comptes économiques provinciaux* annuels sont publiés depuis l'année de référence 1961.

1.5 La compréhension des activités menées à l'échelle de l'économie a commencé à présenter un grand intérêt après la Grande Crise, des années 1930. Cet événement est perçu comme un catalyseur du développement de la macroéconomie, dont le principe clé, préconisé par Keynes dans son cadre d'analyse, est que les revers économiques sont généralement caractérisés par une demande agrégée insuffisante. Les recherches subséquentes dans ce domaine ont, quant à elles, fait ressortir la nécessité de nouvelles données sur la macroéconomie, et plus particulièrement, un plus grand nombre de données sur les mesures agrégées d'activités. L'émergence de la comptabilité nationale en tant que discipline, y compris l'élaboration des Comptes des revenus et dépenses au Canada, est venue répondre directement à ce besoin.

1. *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

1.6 Depuis leur première parution régulière en 1952², les CRD, comprenant le produit national brut (PNB) et, plus récemment, le produit intérieur brut (PIB) comme agrégations centrales, sont devenus indispensables pour l'analyse macroéconomique au Canada. Comme leur nom l'indique, les CRD mettent l'accent sur les revenus découlant de la production et sur les dépenses finales liées à cette production. À titre d'indicateur principal du rendement économique, le PIB et les détails s'y rapportant (consommation, investissement, épargne et transactions détaillées des secteurs institutionnels) jouent un rôle clé dans la mesure de l'activité macroéconomique.

Utilisation des Comptes des revenus et dépenses

1.7 Les Comptes des revenus et dépenses sont utilisés principalement pour l'analyse des tendances économiques et des cycles économiques. Ces comptes sont conçus afin d'aider les analystes à comprendre les éléments qui sont les moteurs de l'économie et les facteurs qui sous-tendent sa croissance, ainsi qu'à élaborer des prévisions à court et à long termes de l'activité macroéconomique à diverses fins. Les détails à l'appui des CRD permettent aux utilisateurs d'analyser la répartition du revenu national et la composition des dépenses finales au chapitre de la production, ainsi que d'examiner la contribution des principaux secteurs de l'économie et leur évolution. Ils peuvent ensuite associer le rendement économique à des événements nationaux (changements dans les programmes sociaux, réforme fiscale, etc.), à des changements dans certains prix influents (taux d'intérêt, prix des produits, taux de change, etc.) ou à des événements internationaux (cycle économique aux États-Unis, prix de l'énergie au niveau international, accords de libre échange, crises financières internationales, etc.). Les conclusions des études ont des répercussions sur la politique monétaire de la banque centrale, les politiques fiscales et autres politiques des administrations publiques, les activités des institutions financières, les décisions d'investissement des entreprises, ainsi que l'évolution de la théorie économique. Afin de répondre aux besoins des utilisateurs, les données doivent être actuelles. Les estimations trimestrielles des CRD sont disponibles, depuis plusieurs années, environ 60 jours après la fin de la période de référence³.

1.8 Même si l'accent est mis sur l'activité agrégée de l'économie dans son ensemble, il existe aussi un aspect régional aux CRD, à savoir les *Comptes économiques provinciaux* (CÉP), qui sont publiés sur une base annuelle. Ces données sont très en demande auprès des administrations publiques et d'autres analystes dans chacune des provinces et chacun des territoires canadiens. Les estimations préliminaires des CÉP sont disponibles environ 120 jours après la fin de l'année de référence.

1.9 L'analyse de l'économie est renforcée à la suite du prolongement des principaux comptes sectoriels des CRD, et plus particulièrement par les Comptes des flux financiers (CFF) et par les Comptes du bilan national (CBN). Ensemble, ces comptes intégrés présentent l'activité économique et son financement, de même que la production de richesse dans un cadre de stocks et de flux.

1.10 Le cadre conceptuel des comptes nationaux est basé sur des conventions internationales, le PIB et ses composantes peuvent donc être utilisés pour procéder à des comparaisons internationales du rendement économique.

1.11 Les comptes nationaux au Canada ne sont pas statiques et ils ont des antécédents établis d'adaptation et d'expansion, afin de tenir compte des changements qui touchent l'économie, des enjeux émergents ainsi que de l'évolution des normes internationales. Ces comptes continueront d'évoluer, afin de répondre aux nouveaux besoins stratégiques ou analytiques. L'addition d'un certain nombre de comptes satellite au cours des dernières années le démontre bien. Parmi ceux-ci on retrouve le Compte satellite du tourisme et les Indicateurs nationaux du tourisme connexes, le Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat et le Compte satellite des pensions (en voie d'élaboration).

2. Les estimations annuelles des CRD ont été publiées pour la première fois dans la deuxième moitié des années 1940, tandis que les comptes trimestriels ont été publiés pour la première fois à l'automne 1953.

3. Les CRD sont habituellement diffusés dans les 60 jours suivant la fin de la période de référence. Les dates de diffusion réelles des produits statistiques importants, dont les CRD, sont fixées et annoncées une année d'avance. Voir www.statcan.ca/francais/nea-cen.

La place des Comptes des revenus et dépenses dans le Système de comptabilité nationale du Canada

Architecture du système

1.12 Le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) publie un ensemble complet de comptes qui est une version légèrement modifiée de la norme internationale, le *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993). Résumé à sa plus simple expression, le SCNC intégré peut être vu comme une séquence de comptes économiques. Le système rend compte des grandes transactions par la voie de la production et de l'utilisation des revenus, ainsi que de l'accumulation d'actifs non financiers et financiers. L'intégration conceptuelle et statistique des différents comptes du SCNC permet aux analystes de tracer un portrait cohérent dans lequel sont liés le patrimoine, l'activité de production, ainsi que les revenus et les dépenses, y compris les revenus et les dépenses découlant de la redistribution de la richesse, ainsi que la formation et le financement du capital par les agents économiques. Les données comprises dans le SCNC sont présentées sous forme de comptes économiques qui, dans une certaine mesure, s'apparentent aux états utilisés pour la comptabilité d'entreprise. Les estimations des séries économiques qui apparaissent dans plusieurs comptes sont identiques et/ou cohérentes, parce que les définitions, les classifications et l'évaluation utilisées sont les mêmes dans l'ensemble du Système de comptabilité nationale canadien.

1.13 Le produit intérieur brut (PIB) se situe au centre des deux principales architectures du SCNC - les comptes de production fondés sur l'industrie et les comptes sectoriels. Le PIB est la mesure la plus suivie des comptes nationaux. Dans un sens très large, il s'agit de la valeur monétaire, sans double compte, des biens et des services produits au cours d'une période, à l'intérieur des limites géographiques du Canada, qui sont disponibles pour la consommation intérieure finale, l'investissement ou l'exportation. Le compte des revenus et dépenses enregistre la valeur du PIB, en tant que revenu provenant de la production et de dépenses finales liées aux biens et services produits⁴. En termes réels (c'est-à-dire rajustés pour tenir compte des changements de prix), le PIB est représentatif du volume des activités économiques pour une période donnée.

Statistiques fondées sur l'industrie

1.14 Dans les Tableaux entrées-sorties (TES), l'activité productive est articulée à un niveau très détaillé. Les tableaux des ressources et des emplois mesurent la structure productive de l'économie. Ces tableaux retracent la production des biens et des services par les industries au pays en les combinant aux importations tout au long de leur utilisation en tant qu'intrants intermédiaires ou jusqu'à leur utilisation finale (incluant les exportations). Le système fournit une mesure de la valeur ajoutée selon l'industrie — production totale (ou ventes) moins les intrants intermédiaires. Ces tableaux peuvent servir à calculer le PIB pour l'ensemble de l'économie, directement, en compilant et en additionnant la valeur ajoutée des industries, ou indirectement, en additionnant le coût des intrants primaires de l'ensemble de l'économie (revenus du PIB) ou en totalisant les flux de biens et de services dans les catégories de demande finale de biens et services (dépenses du PIB)—soit le lien avec les Comptes des revenus et dépenses (CRD).

1.15 Les TES annuels pour le Canada et les régions sont disponibles deux ans et demi après la période de référence. Ils sont toutefois au centre du système du fait qu'ils fournissent les données repère au reste du Système de comptabilité nationale du Canada et qu'ils apparaissent dans les révisions annuelles et dans le cadre du processus des indicateurs courants. Des données mensuelles sur le PIB sont produites et fournissent aux utilisateurs des mesures plus à jour de la production par industrie pour des fins d'analyse de la conjoncture. Les mesures mensuelles de la production par industrie sont projetées à partir de données des derniers TES sur la base d'indicateurs. Ces estimations sont rapprochées avec les Comptes des revenus et dépenses sur une base trimestrielle.

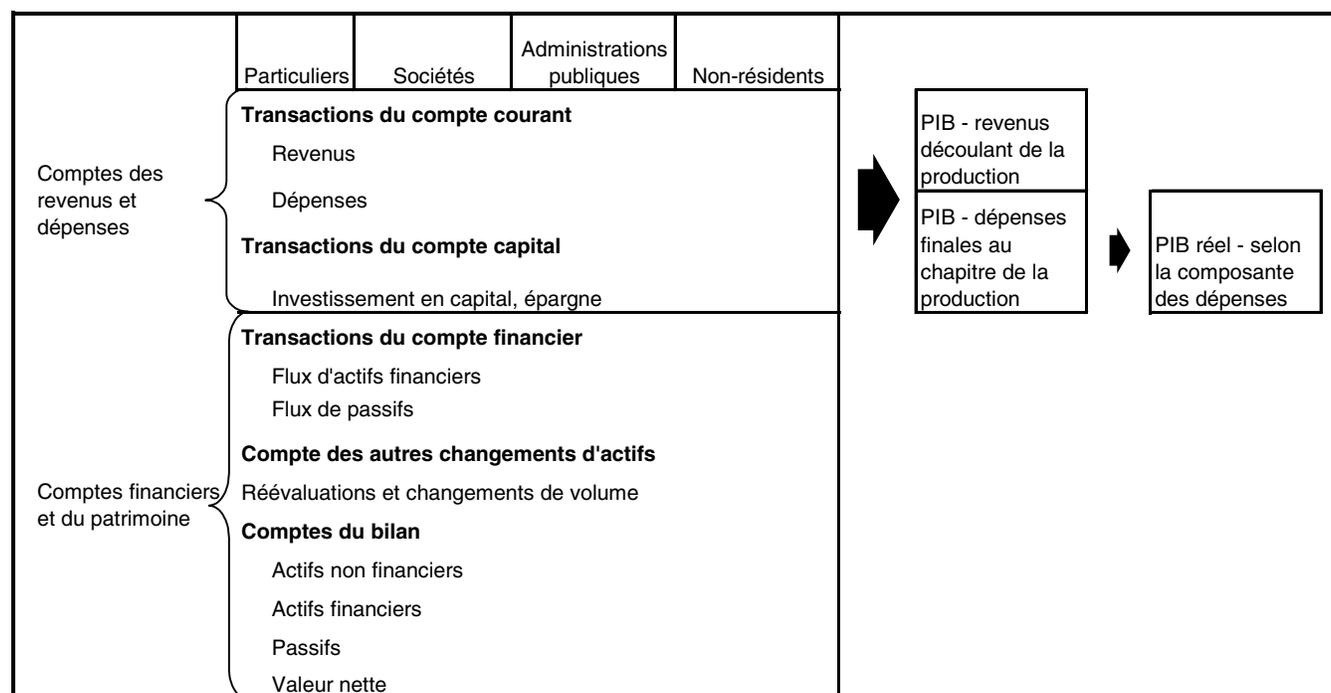
4. Il s'agit d'une combinaison du compte de production et du compte d'exploitation du SCN 1993.

Statistiques sectorielles

Comptes des revenus et dépenses

1.16 Les Comptes des revenus et dépenses (CRD) sont au cœur du présent document. Ces comptes sont composés du PIB agrégé fondé sur le revenu et des tableaux du PIB fondés sur les dépenses, de même que des comptes sectoriels – le Compte des revenus et dépenses et le Compte de capital. On peut dériver le PIB du regroupement des flux de revenus et de dépenses des quatre secteurs institutionnels principaux—particuliers et entreprises individuelles (comprenant les institutions sans but lucratif au service des ménages)⁵, les sociétés et les entreprises publiques, les administrations publiques et les non-résidents (Tableau 1.1).

Tableau 1.1 Comptes des revenus et dépenses et comptes sectoriels du SCNC



1.17 L'affectation des revenus, aux dépenses et à d'autres fins, entre les agents économiques est au centre des comptes sectoriels. Le Compte des revenus et dépenses (CRD)⁶ trimestriel montre les transactions courantes des secteurs. Ce compte met en rapport les revenus avec le secteur (y compris les transferts courants d'autres secteurs, comme l'assurance-emploi reçue) et les dépenses courantes du secteur (y compris les transferts à d'autres secteurs, comme les impôts versés aux administrations publiques). La différence entre les revenus et les dépenses correspond à une estimation de l'épargne. Avec ce compte, il est possible de déterminer si un groupe d'agents économiques épargne ou non au cours d'une période, en d'autres mots si les revenus courants de ce groupe excèdent ses dépenses courantes.

5. Ce secteur est plus étendu que le secteur des ménages utilisé dans le SCN 1993.

6. Le Compte des revenus et dépenses est un amalgame de trois comptes du SCN 1993 : le compte d'affectation du revenu primaire, le compte de distribution secondaire du revenu et le compte d'utilisation du revenu disponible. Le compte d'affectation du revenu primaire porte sur les secteurs, en tant que bénéficiaires de revenus primaires, tandis que le compte de distribution secondaire du revenu tient compte des transferts courants parmi les secteurs. Le compte d'utilisation du revenu indique les dépenses et les épargnes courantes.

1.18 L'accumulation de capital est aussi au centre des comptes sectoriels. Chaque secteur a aussi un compte de capital (CC)⁷, qui montre les dépenses d'investissement et aussi le financement de ces dépenses, sous forme d'épargne, plus la provision pour consommation de capital, plus les transferts nets en capital et le prêt ou l'emprunt net. Le CC des secteurs institutionnels est axé sur les décisions des agents économiques en ce qui a trait aux investissements dans les actifs non financiers, à savoir principalement les dépenses d'investissement. Le solde du compte de capital sert à produire une estimation de la position de prêt net ou d'emprunt net de chaque secteur (excédent ou déficit).

Comptes financiers et du patrimoine

1.19 Les Comptes financiers et du patrimoine comprennent les autres éléments des comptes sectoriels (Tableau 1.1) et mettent en lumière l'accumulation de la richesse nationale. Ils se composent des Comptes des flux financiers (CFF) et du Compte du bilan national (CBN). Ces données sont pleinement intégrées au flux des revenus et des dépenses dont il a été question précédemment. Les CFF et les Comptes des revenus et dépenses sont diffusés simultanément, au plus tard 60 jours après la fin du trimestre de référence; tandis que les estimations du CBN sont diffusées environ 75 jours après la fin du trimestre de référence.

1.20 Les comptes des flux financiers (CFF) trimestriels regroupent le compte de capital et le compte financier⁸. Le compte capital et financier, comme on appelle les CFF dans les secteurs agrégés de la diffusion du CRD, permet une comptabilité complète des sources et des utilisations des fonds par secteur institutionnel ainsi que l'articulation des variations attribuables aux transactions quant à la valeur nette du secteur et du patrimoine national⁹. La partie compte financier du CFF porte sur l'activité financière sous-jacente ou secondaire à l'activité économique des secteurs. À ce titre, ce compte indique l'acquisition nette (les achats moins les ventes) des actifs financiers et la création nette des dettes (les emprunts moins les remboursements). Le solde du compte financier constitue une deuxième estimation de la position de prêt net ou d'emprunt net de chaque secteur.

1.21 Le Compte du bilan national¹⁰ (CBN) trimestriel donne au système de comptabilité la dimension patrimoine. Le CBN mesure le stock d'actifs non financiers, d'actifs financiers et de passifs ainsi que la valeur nette des secteurs institutionnels qui en découle. La valeur nette est le principal solde comptable de ce compte. Toutefois, la différence entre les actifs et les passifs financiers constitue une mesure des stocks équivalente aux estimations de la capacité ou besoin de financement. Par exemple, elle permet d'établir une position de dette nette face aux soldes excédentaires ou déficitaires des administrations publiques. Le cadre de stocks et de flux de base pour tout secteur, y compris les flux de revenus et de dépenses, est illustré au tableau 1.2.

7. Ce compte est semblable au compte capital du SCN 1993.

8. Équivalent du compte financier du SCN 1993.

9. L'autre aspect des variations au patrimoine comprend la réévaluation des actifs et des passifs et d'autres types de variations (la destruction de biens d'immobilisation à la suite de catastrophes naturelles, les variations de comptabilité à la suite d'une prise de contrôle, etc.). Ces variations sont toutefois actuellement implicites dans le SCNC. Elles seront bientôt articulées explicitement à la suite de l'élaboration du Compte des autres changements d'actifs du SCN 1993.

10. Équivalent au Compte du bilan du SCN 1993.

Tableau 1.2 Détail des revenus, des dépenses et des variables clés connexes selon le SCNC en fonction du cadre de stocks et de flux, par secteur

Compte du bilan à l'ouverture	Compte des revenus et dépenses	Compte capital et financier	Compte de réévaluation et des autres changements	Compte du bilan à la fermeture
Période t-1	Période t	Période t	Période t	Période t
Valeur nette Actifs non financiers Actifs financiers Passifs Actifs financiers net	Revenu Dépense Épargne — — — — →	Épargne Investissement Transactions, actifs financiers Transactions, passifs Excédent/déficit	Actifs non financiers Actifs financiers Passifs Actifs financiers nets	Valeur nette Actifs non financiers Actifs financiers Passifs Actifs financiers nets

Détail sectoriel

1.22 Outre les quatre principaux secteurs de l'économie, il y a des détails appréciables au compte des entrées-sorties et au compte de capital pour les sous-secteurs des administrations publiques. De même, le compte de capital du secteur des sociétés est divisé en sous-secteurs financier et non financier. En raison de l'importance et de la complexité du système financier de l'économie moderne, le détail sectoriel du CFF est exhaustif (comptant quelque 30 sous-secteurs). Cependant les secteurs du CFF correspondent aux mêmes quatre secteurs que les comptes des revenus et dépenses. Dans le cas du CBN, des estimations sont établies pour les quatre principaux secteurs institutionnels, mais aussi avec le même détail sectoriel exhaustif que celui du CFF.

Liens avec les comptes internationaux

1.23 Dans le Compte des revenus et dépenses, le secteur des non-résidents représente le Compte courant de la balance des paiements internationaux du Canada. Dans le CFF, le secteur des non-résidents représente le Compte financier de la balance des paiements internationaux du Canada. Le secteur des non-résidents du CBN représente le Bilan des investissements internationaux du Canada.

Révisions importantes aux Comptes des revenus et dépenses

1.24 Depuis la publication du dernier document sur les sources et méthodes en 1990 (13-603F), il y a eu certaines modifications importantes à la comptabilité nationale du Canada dont nous faisons le résumé ci-après. Les comptes nationaux ne sont pas statiques et la prochaine révision historique est en voie de planification.

La révision historique de 1997

1.25 Tous les dix ans ou à peu près, une révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) est entreprise. Le SCNC a été mis à jour et amélioré de nombreuses façons lors de la révision historique de 1997. Ces révisions ont permis de mettre en place de nouvelles normes internationales, dans la mesure nécessaire, et d'harmoniser les concepts du secteur des administrations publiques. En outre, cette révision a aussi permis d'apporter des modifications à la présentation des comptes, d'intégrer des données nouvelles ou révisées aux estimations, d'adopter des méthodes améliorées d'estimation, d'éliminer des discontinuités statistiques et d'intégrer davantage les composantes du SCNC. Les révisions n'ont été appliquées qu'à la période de 1961 à 1997, aux valeurs trimestrielles comme annuelles. À ce titre, les anciennes données annuelles (1926 à 1960) et trimestrielles (1947 à 1960) ne sont plus compatibles. En ce qui concerne les *Comptes économiques provinciaux*, les révisions ont été appliquées à la période de 1981 à 1997.

1.26 Les principales modifications comprenaient :

- L'application du *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993) et de la version révisée du *Manuel de la balance des paiements*, 5^e édition, 1993 (MBP-5)
- L'harmonisation des normes utilisées dans la compilation des statistiques du secteur public en deux systèmes distincts : le SCNC et le Système de gestion financière (SGF) du Canada
- Le changement de l'année de base précédente (1986) à la nouvelle année (1992) pour la série de prix constants
- La restructuration des comptes sectoriels des Comptes des revenus et dépenses (CRD), avec notamment l'ajout du compte financier condensé et désaisonnalisé afin de pouvoir déterminer toutes les sources et toutes les utilisations des fonds
- L'introduction d'une série de modifications aux composantes de revenus et de dépenses du CRD

1.27 Les détails des révisions se trouvent dans la publication intitulée : *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens* (13-605). Pour plus de détails sur la révision historique de 1997, veuillez consulter le numéro intitulé « Révision historique des comptes économiques et financiers nationaux ».

Mini-révision de 2000

1.28 En 2000, au moment de la révision annuelle, il a été décidé de rouvrir les comptes historiques (jusqu'à 1961) afin d'incorporer un changement important au traitement des régimes de retraite sous-capitalisés des administrations publiques. Essentiellement, cette révision a incorporé ces passifs comme une partie de la dette des administrations publiques et en une partie des actifs des ménages. Le but principal de cette révision était d'harmoniser ces régimes de retraite avec d'autres régimes de pension d'employeurs et d'améliorer significativement les mesures de l'épargne personnelle, des actifs et du patrimoine ainsi que celles des excédents et déficits et de la dette des administrations publiques.

1.29 Cette modification était à l'étude depuis un certain temps et elle constitue une prolongation du projet de révision historique de 1997 portant sur l'harmonisation des statistiques des administrations publiques. Par ailleurs, compte tenu de l'importance des comparaisons entre le Canada et les États-Unis, la modification a harmonisé le traitement avec celui des comptes des revenus et de la production et les statistiques des flux financiers des États-Unis.

Mini-révision de 2001

1.30 Deux autres modifications historiques ont été apportées au moment de la révision annuelle de 2001 : l'adoption de l'indice-chaîne de Fisher pour le calcul du PIB réel dans les Comptes des revenus et dépenses (CRD) et l'élargissement des dépenses d'investissement pour inclure la capitalisation des logiciels au Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC).

Adoption de l'indice-chaîne de Fisher

1.31 En 2001, les CRD trimestriels ont adopté la formule trimestrielle d'indice-chaîne de Fisher comme mesure officielle du produit intérieur brut (PIB) réel en termes de dépenses. La mesure du PIB réel et autres agrégats connexes a été remplacée par des estimations fondées sur des indices de volume en chaîne de Fisher en fonction des dollars de 1997 (estimations en dollars enchaînés de 1997).

1.32 La raison de l'adoption de cette formule particulière était double. D'abord, elle produit la mesure la plus exacte de la croissance du PIB et de ses composantes d'un trimestre à l'autre et ensuite cette modification harmonise la mesure canadienne aux comptes des revenus et de la production trimestriels des États-Unis qui utilisent aussi la formule d'indice-chaîne de Fisher pour mesurer le PIB réel.

1.33 Veuillez consulter le numéro « Indices de volume en chaîne Fisher » dans la publication *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens* (13-605).

Capitalisation des logiciels

1.34 Un nouveau traitement du logiciel à titre d'investissement a été mis en place dans le SCNC pour être appliqué aux CRD en 2001. Cette révision a harmonisé les données du Canada avec celles d'un certain nombre de pays dont les États-Unis et d'autres pays membres du G7 qui avaient élargi leur concept du PIB pour considérer le logiciel comme une immobilisation. Cette modification a aussi rendu les données du Canada conformes à la recommandation du SCN 1993 à l'effet que l'acquisition de logiciels par les entreprises et les administrations publiques soit traitée dans les comptes nationaux comme un investissement plutôt qu'une dépense courante.

1.35 Le logiciel est maintenant considéré comme n'importe quel autre intrant capital utilisé de façon répétitive dans le processus de production pendant une année ou plus. Il y a trois types de logiciels : préemballés, personnalisés et internes.

1.36 Veuillez consulter le numéro sur la « Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale » de la publication *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens* (13-605).

Changement d'année de référence pour l'indice-chaîne de Fisher

1.37 Le changement d'année de référence de l'indice-chaîne de Fisher a eu lieu au moment de la révision annuelle en 2007, pendant le cycle de production du premier trimestre. À ce moment, l'année de référence a été changée à 2002.

Prochaine révision historique

1.38 Avec l'achèvement de la révision et de la mise à jour de la norme internationale du SCN 1993, la prochaine révision du SCNC est en cours. Aucune date encore n'a été fixée pour cette révision complète. Par contre, un examen et une étude de faisabilité des questions internationales approuvées relatives au SCNC sont actuellement en cours.

1.39 Il y a deux changements importants à la norme internationale de comptabilité nationale : la capitalisation de la recherche-développement et l'inclusion des passifs des régimes de retraite sous-capitalisés à la dette des administrations publiques (et, par conséquent, aux actifs des ménages). En ce qui concerne le premier point, le SCNC a amorcé un projet d'élaboration d'estimations initiales quant à la valeur du capital de la recherche et du développement. Pour ce qui est du deuxième point, le SCNC a déjà mis en place (en 2000) les principales parties de la recommandation.

Chapitre 2 Concepts et définitions

La production et l'activité économique agrégée

La production, les produits et le produit intérieur brut (PIB)

Concepts de base

2.1 Le produit intérieur brut (PIB) constitue la mesure clé du Système de comptabilité nationale du Canada. Le PIB se situe au centre des deux architectures du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), soit les tableaux d'entrées-sorties fondées sur l'industrie, qui fournissent une mesure de la valeur ajoutée, et les comptes des revenus et dépenses, comptes sectoriels qui fournissent des mesures fondées sur le revenu et des mesures fondées sur les dépenses. Le PIB reflète la production agrégée d'une économie. La production est une activité qui met en œuvre des facteurs de production (travail, capital, biens et services) pour produire des biens et services. Elle exclut les processus purement naturels, sans intervention ni contrôle humain, comme l'accroissement incontrôlé des stocks de poisson (tandis que la pisciculture constitue une activité de production).

2.2 La production comprend les biens et services produits dans un établissement¹ et qui deviennent disponibles pour utilisation en dehors de cet établissement². Elle comprend les travaux en cours lorsqu'un processus de production s'étend sur deux périodes comptables ou plus, ainsi que tous les biens ou services produits pour usage final propre. La valeur ajoutée brute se définit comme la valeur totale de la production moins la valeur de tous les biens et services utilisés dans le processus de production (consommation intermédiaire). Le PIB (aux prix de base) pour l'économie est équivalent à la somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidents. Le PIB aux prix du marché est le PIB agrégé plus les impôts, moins les subventions, sur les produits.

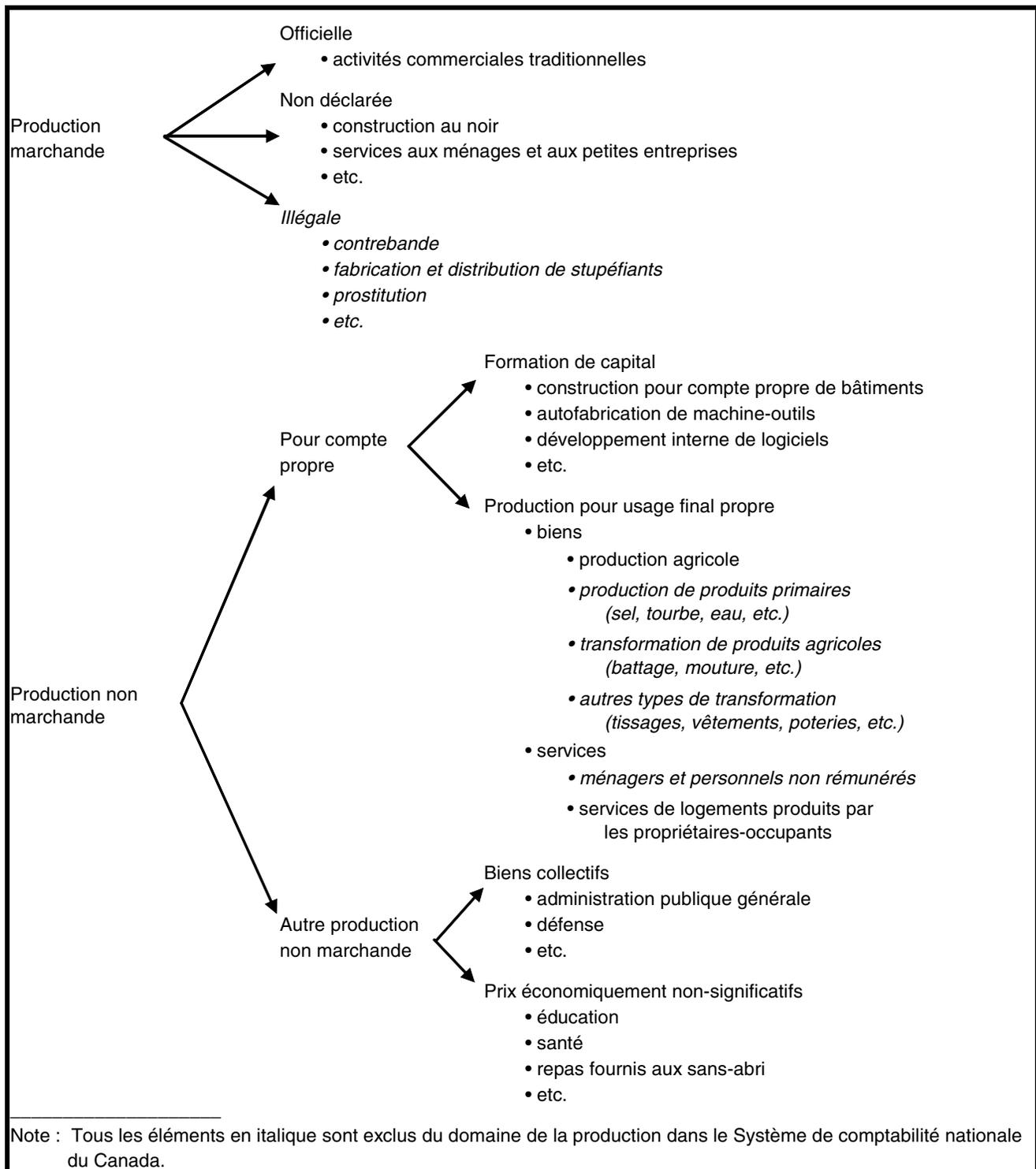
2.3 La relation entre la production et la valeur ajoutée donne une idée de l'ampleur des transformations qui s'opèrent dans l'économie. Peu importe la façon dont il est mesuré dans le SCNC, le PIB est le résultat final d'activités productives.

Classification des activités productives

2.4 Il est essentiel de comprendre le domaine de la production au moment de mesurer le produit intérieur brut, puisque l'endroit où est tracée la frontière détermine le niveau du PIB. Le tableau 2.1 présente un graphique délimitant la production.

-
1. Selon les paragraphes 5.21 et 6.80 du *Système de comptabilité nationale 1993*, un établissement est une entreprise, ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, dans laquelle est exercée une seule activité de production (non auxiliaire) ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée est attribuable à l'activité de production principale. Les établissements sont regroupés en industries.
 2. Voir le paragraphe 6.38 du *Système de comptabilité nationale 1993*.

Tableau 2.1 Délimitation de la production dans le Système de comptabilité nationale du Canada



2.5 Le résultat de la production est classé comme étant soit marchand, soit non marchand. La production marchande est celle qui est vendue ou qui est destinée à être vendue à des prix économiquement significatifs. La production non marchande est constituée d'autres produits dont les caractéristiques sont qu'ils ne sont pas échangés, écoulés ou vendus à des prix économiquement significatifs.

2.6 La production marchande est caractérisée par des prix économiquement significatifs, c'est-à-dire des prix qui ont une incidence significative sur les quantités que les producteurs sont disposés à offrir et les quantités que les acquéreurs souhaitent acheter. Les opérations se règlent en espèces ou l'équivalent (c'est-à-dire, effets commerciaux à payer ou à recevoir), par troc ou en nature. La production marchande comprend :

- la valeur totale des biens et services vendus ou mis en marché (à des prix économiquement significatifs);
- la valeur totale des biens et services troqués;
- la valeur totale des biens et services utilisés pour des paiements en nature, rémunération en nature comprise;
- la valeur totale des biens et services fournis à un autre établissement appartenant à la même entreprise;
- la valeur des variations des stocks de produits finis et des travaux en cours, destinés à l'une ou l'autre des utilisations ci-dessus.

2.7 L'activité productive, dont le résultat est la production marchande, parfois n'est pas déclarée ou est dissimulée³. L'activité économique à échelle suffisamment petite pour que les sources traditionnelles d'information ne la saisissent pas toujours est appelée économie informelle. L'activité informelle est relativement peu significative au Canada. La production dissimulée comprend les activités productives qui sont autorisées par la loi mais qui ne sont pas déclarées, pour diverses raisons, par exemple pour éviter de payer l'impôt sur le revenu ou d'autres impôts, ou pour se soustraire à des obligations juridiques particulières. Enfin, la production illégale est aussi une activité dissimulée. Elle consiste en la production de biens et services dont la vente, la distribution ou la possession est interdite par la loi mais a lieu par entente entre les parties. De telles activités comprennent, par exemple, la fabrication et la distribution de stupéfiants, la contrebande de biens et la prostitution. Les différents aspects de la production marchande figurent à la partie supérieure du tableau 2.1. Il faut préciser que même s'il n'y a pas de correction explicite apportée pour tenir compte des activités illégales, il est possible que ces activités puissent entrer dans l'économie de marché au moyen du blanchiment d'argent.

2.8 La production non marchande est constituée d'autres types de produits dont la caractéristique commune est qu'ils ne sont pas mis en marché, échangés, écoulés ou vendus à des prix économiquement significatifs. Il y a deux types de production non marchande : la production pour compte propre et l'autre production non marchande.

2.9 La production pour compte propre comprend les biens conservés par les unités institutionnelles pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation de capital. Pour les entreprises et les administrations publiques, la production pour compte propre prend la forme de formation brute de capital fixe. On peut citer en exemple la fabrication par une firme d'ingénierie d'outils spécialisés qui seront utilisés par la suite dans le processus de production.

2.10 L'autre production non marchande est constituée des biens et services individuels ou collectifs auxquels le mécanisme des prix ne peut s'appliquer. Elle comprend également les biens et les services qu'une unité institutionnelle productrice a décidé de fournir à d'autres unités institutionnelles soit gratuitement, soit à des prix économiquement non significatifs. On peut citer l'administration publique générale et la défense nationale comme exemples de production à laquelle le mécanisme des prix ne s'applique pas librement. Les différents aspects de la production non marchande figurent à la partie inférieure du tableau 2.1.

2.11 Dans le cas des ménages, la production pour compte propre correspond à la consommation finale. Par exemple, une partie de la récolte d'un agriculteur peut être utilisée pour consommation finale par le ménage de l'agriculteur. Les ménages peuvent produire des vêtements ou des produits céramiques pour consommation propre.

3. À cet égard, on parle souvent d'économie souterraine, mais l'expression plus récente et dont le sens est plus large est celle d'économie non mesurée. Deux études distinctes ont été publiées sur l'économie souterraine : « Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada », *Comptes des revenus et dépenses, série technique* n° 28, mai 1994 et « La dimension de l'économie souterraine au Canada », *Études de comptabilité nationale*, juin 1994, n° 13-603 au catalogue, n° 2.

2.12 Les services personnels et domestiques non rémunérés sont exclus du domaine de la production, mais des estimations ponctuelles sont disponibles⁴. Voici des exemples :

- le nettoyage, la décoration et l'entretien du logement occupé par le ménage, y compris les petites réparations habituellement faites par les locataires aussi bien que par les propriétaires;
- le nettoyage, l'entretien et la réparation des biens de consommation durables ou d'autres biens, y compris des véhicules utilisés pour les besoins du ménage;
- la préparation de repas et le service à la table;
- les soins, l'éducation et l'instruction des enfants;
- les soins aux malades, infirmes ou personnes âgées;
- le transport des membres du ménage ou de leurs biens.

Le domaine de la production du SCNC

2.13 Comme on peut le constater d'après le Tableau 2.1, le domaine de la production du SCNC suit de près celui du *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993). Le SCNC exclut actuellement du domaine de la production marchande la production illégale, sauf l'activité de contrebande, lorsque celle-ci est significative. On peut citer à titre d'exemple la contrebande de cigarettes pour laquelle le SCNC publie une estimation.

2.14 Sont exclus de la production pour compte propre les activités suivantes : la production et la transformation de produits agricoles et de produits connexes; d'autres types de transformation, comme la confection et la retouche de vêtements; la fabrication ou la retouche de biens semi-durables ou durables comme les meubles. Ces biens peuvent être facilement vendus sur le marché. La raison d'être de l'exclusion des services domestiques et personnels produits par les ménages pour consommation propre est celle énoncée aux paragraphes 6.19 à 6.21 du *Système de comptabilité nationale 1993* :

- "est une activité indépendante qui a peu de répercussion sur le reste de l'économie";
- comme ces services "ne sont pas destinés à être commercialisés, il n'existe habituellement pas de prix du marché qui puissent convenir pour valoriser ces services";
- "les valeurs imputées ont une signification économique différente des valeurs monétaires ... si les revenus étaient disponibles en espèces, les dépenses correspondantes pourraient être sensiblement différentes".

2.15 Toutefois, il convient de souligner que les services domestiques et personnels rémunérés (fournis par le personnel domestique) sont inclus dans la production, puisqu'il s'agit d'une forme de production marchande.

2.16 Les services de logement pour compte propre produits et consommés par les propriétaires-occupants sont inclus. Les services de logement des propriétaires-occupants sont semblables aux services de logements locatifs, qui sont inclus dans la production marchande. Dans le cas des services de logement produits et consommés par les propriétaires-occupants, le *Système de comptabilité nationale 1993* en justifie l'inclusion par l'explication suivante :

« Le rapport entre le nombre de logements occupés par leurs propriétaires et le nombre de logements loués peut varier fortement d'un pays à l'autre et même, sur une courte période de temps, dans un même pays; par conséquent, les comparaisons, d'un pays à l'autre ou d'une période à l'autre, de la production et de la consommation de services de logement pourraient être faussées, si aucune imputation n'est faite pour la valeur des services de logement produits pour compte propre. Dans certains pays, la valeur imputée du revenu généré par ce genre de production est imposable⁵. »

4. « La valeur du travail ménager au Canada », 1992, *Comptes des revenus et dépenses, série technique* n° 27, mars 1994.

5. *Système de comptabilité nationale 1993*, paragraphe 6.29

Définitions analytiques appliquées au PIB

PIB net ou brut

2.17 La production économique comprend l'utilisation intégrale d'actifs immobilisés productifs – la « consommation » de capital. Comme les actifs immobilisés sont très durables, cette utilisation intégrale est un processus progressif, qui s'échelonne habituellement sur de nombreuses années. La consommation de capital fixe, souvent appelée amortissement, représente la réduction de la valeur des actifs fixes utilisés dans la production au cours de la période comptable, qui résulte de la détérioration physique ou de l'obsolescence normale. Cette convention est parallèle à la comptabilité financière, puisque les entreprises habituellement attribuent aux frais d'exploitation de chaque période des frais de dépréciation destinés à couvrir l'usure des actifs immobilisés durant la période en question. Par conséquent, l'amortissement représente un coût à la fois économique et opérationnel, qui est inclus dans le prix marchand des biens et services vendus aux utilisateurs finals.

2.18 Par conséquent, le PIB comprend les provisions pour consommation de capital. Le terme « brut » est employé pour indiquer que la consommation de capital fixe⁶ fait partie de la mesure. Le terme « net » signifie que la consommation de capital fixe est exclue de la définition de la production, ce qui donne le produit intérieur net (PIN). Certains analystes soutiennent que la mesure brute est plus utile aux fins de certaines analyses puisque le remplacement des immobilisations peut être reporté à court terme. Par conséquent, c'est le produit brut qui est utilisé pour la consommation finale. Toutefois, la consommation continue du produit brut, sans remplacement des actifs utilisés, réduirait graduellement la richesse du pays. D'autres analystes préfèrent le produit national net, affirmant qu'il brosse un tableau plus exact des progrès économiques du pays puisqu'il mesure la quantité de production qui reste après le maintien du stock de capital productif.

Produit national ou intérieur

2.19 En comptabilité nationale, l'économie se définit comme l'ensemble des unités institutionnelles résidentes. Une unité institutionnelle est résidente d'un pays lorsqu'elle a, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique. Un centre d'intérêt économique est un lieu – qu'il s'agisse d'un logement, d'un lieu de production ou d'un bureau – à partir duquel elle exerce, et a l'intention de continuer à exercer, des activités, ainsi qu'à effectuer des opérations économiques d'une ampleur significative soit indéfiniment, soit pendant une période définie mais prolongée⁷. Est incluse la production dans les enclaves diplomatiques.

2.20 Le produit intérieur brut (PIB) est la somme de la valeur de la production de toutes les unités productrices résidentes – industries ou unités institutionnelles – sans tenir compte de la propriété (canadienne ou étrangère) des facteurs de production. En sa qualité d'agrégat macroéconomique fondamental, le PIB est une mesure qui permet d'établir une meilleure correspondance avec l'emploi et les prix intérieurs.

2.21 Le produit national brut (PNB) ou le revenu national brut (RNB) est une mesure de la valeur totale sans double compte de la production des biens et services des résidents canadiens aux prix du marché (elle exclut l'activité liée aux facteurs de production non résidents). Le concept de « national » s'entend des activités économiques des unités économiques résidentes, en leur capacité de propriétaires des facteurs de production dans un pays ou une région. Autrement dit, le PNB (RNB) représente le revenu touché par les unités économiques résidentes du fait qu'elles sont propriétaires des facteurs de production, quel que soit l'endroit où la production a

6. La consommation de capital fixe représente la réduction de la valeur des actifs fixes utilisés dans la production au cours de la période comptable, lorsqu'elle résulte de la détérioration physique, de l'obsolescence normale ou des dommages accidentels normaux. Voir le paragraphe 10.27 du SCN 1993. « Consommation de capital fixe » est l'expression reconnue en comptabilité internationale. Au Canada, on utilise également l'expression « provision pour consommation de capital » ou « amortissement ».

7. Le concept de résidence en comptabilité nationale est identique à celui décrit dans le *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international (FMI). Il est expliqué dans ce manuel ainsi qu'aux paragraphes 4.15 et 4.16 et au chapitre XIV du *Système de comptabilité nationale 1993*.

lieu. Le PNB (RNB) est associé plus étroitement aux comptes sectoriels des revenus et des dépenses du SCNC. Il est équivalent au PIB plus la rémunération des salariés et les revenus de placements reçus des non-résidents moins la rémunération des salariés et les revenus de placements versés aux non-résidents.

2.22 Jusqu'en 1986, le produit national brut était le concept central du Système de comptabilité nationale du Canada. Depuis, il a été remplacé par le produit intérieur brut. Ce changement a été apporté pour faciliter l'analyse de la situation économique et l'intégration statistique des composantes des comptes nationaux. La mesure intérieure présente les avantages suivants par rapport à la mesure nationale : le PIB est plus étroitement lié à l'emploi et aux prix intérieurs que le RNB; il est plus facile de rapprocher les composantes du Système de comptabilité nationale du Canada; les mesures régionales et nationales sont mieux intégrées; la plupart des pays privilégient le PIB comme mesure principale du produit. Cela dit, le RNB connaît dernièrement un regain de popularité comme indicateur principal, la mondialisation et d'autres événements récents amenant les analystes à examiner de plus près la propriété des facteurs de production.

Le PIB aux prix du marché ou aux prix de base

2.23 Le PIB peut être évalué aux prix de base⁸ ou aux prix du marché. Les agrégats exprimés aux prix du marché sont évalués aux prix effectivement payés par les acquéreurs, de sorte qu'ils comprennent tous les impôts moins les subventions sur les produits, tels que :

- la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH);
- les taxes de vente;
- les taxes sur les carburants;
- les droits et taxes sur les importations;
- les taxes d'accise sur le tabac et les boissons alcoolisées;
- les subventions versées sur les produits agricoles;
- les subventions versées sur les services de transport et l'énergie.

2.24 Ils incluent également les impôts moins les subventions sur les facteurs de production, tels que :

- les impôts fonciers;
- les impôts sur le capital;
- les impôts sur la masse salariale;
- les subventions à la création d'emplois et à la formation.

2.25 Les estimations aux prix de base sont obtenues en excluant les impôts moins les subventions sur les produits.

2.26 Les deux concepts répondent à des besoins analytiques différents. L'évaluation aux prix du marché convient mieux à l'analyse de la demande finale, qui porte plus particulièrement sur les prix effectivement payés par les acquéreurs. L'évaluation aux prix de base convient mieux à l'analyse du contenu des ressources intégrées aux différents biens ou services ou de l'affectation des ressources. Elle représente la somme des revenus des facteurs de production telle que mesurée par le coût des facteurs travail et capital, y compris les impôts nets sur les facteurs de production, utilisés dans le processus de production. En termes économiques, le concept des prix de base est considéré comme étant le concept le plus utile aux fins de l'analyse de la production et de la distribution relative des ressources primaires entre industries.

8. Les prix de base canadiens dans les tableaux d'entrées-sorties ne correspondent pas exactement aux prix de base internationaux. Dans le Système de comptabilité nationale du Canada, on utilise le concept du prix de base modifié. Il s'agit du prix départ usine de l'établissement producteur, excluant les taxes de vente et d'accise perçues après la dernière étape de transformation. Le prix de base modifié d'un produit est égal au prix à recevoir de l'acquéreur moins toute marge de transport et toute marge commerciale au moment de la livraison du produit à l'acquéreur et toutes taxes sur les produits. Au Canada, le prix de base modifié est le prix subventionné des produits, tandis que dans le *Système de comptabilité nationale 1993*, il s'agit du prix réel plus les subventions.

Autres approches du calcul du PIB agrégé

2.27 Le produit intérieur brut peut être mesuré de trois façons. La première méthode, qui est la plus intuitive, est appelée optique de la production ou de la valeur ajoutée. Elle consiste à faire la somme de la valeur ajoutée brute de l'ensemble des industries (secteurs des résidents)⁹. Pour chaque industrie, on soustrait la consommation intermédiaire de la production de l'industrie. Le PIB aux prix du marché est obtenu par l'ajout des impôts moins les subventions¹⁰ sur les produits à la somme totale de la valeur ajoutée. Dans l'exemple hypothétique simplifié qui suit, nous supposons qu'il n'y a pas d'administration publique et, par conséquent, pas d'impôts.

2.28 La deuxième méthode, l'optique du revenu, consiste à faire la somme de tous les revenus des facteurs générés dans le processus de production plus les impôts nets sur les produits et sur la production. Dans l'exemple simplifié qui suit, les travailleurs touchent des salaires et les propriétaires des actifs réalisent des bénéfices.

2.29 La troisième approche, l'optique des dépenses finales, consiste à faire la somme des dépenses de ceux qui achètent les biens et services finals. Dans l'exemple, elle comprend les dépenses de consommation finales et les exportations moins les importations en supposant qu'il n'y a pas de formation de capital. Le tableau 2.3 montre que la même valeur de la production finale dans l'économie s'obtient par les trois approches.

Une économie hypothétique sans administration publique et sans capital

2.30 Supposons une économie qui comprend trois entreprises seulement dont l'une produit du blé, une autre, de la farine et la dernière, du pain. L'entreprise qui produit du blé (entreprise 1) exploite des exploitations agricoles qui cultivent du blé. Elle importe des semences et des engrais et verse des salaires et des traitements à ses employés. Elle vend une partie de sa production de blé à une minoterie (entreprise 2) et elle exporte le reste. L'entreprise qui produit du blé réalise un bénéfice après déduction des dépenses de ses recettes brutes de ventes.

2.31 La minoterie, à son tour, utilise le blé qu'elle achète à l'entreprise 1 pour produire de la farine. Elle vend une partie de sa farine à une boulangerie (entreprise 3) et le reste, directement aux consommateurs finals. Comme l'entreprise (1), elle verse des salaires et traitements à ses employés et réalise un bénéfice après déduction des dépenses des recettes.

2.32 Enfin, la boulangerie achète de la farine à l'entreprise (2) et l'utilise pour confectionner du pain pour vente aux consommateurs finals. Le tableau 2.2 illustre cette économie hypothétique.

9. Les unités résidentes sont regroupées en secteurs homogènes.

10. Les impôts nets sont ajoutés parce qu'ils ne sont pas inclus dans les valeurs des produits et dans la valeur ajoutée des producteurs résidents.

Tableau 2.2 Renseignements sur une économie hypothétique à trois entreprises

Coûts de production		Valeur de la production	
Entreprise 1 (Cultivateur de blé)			
	dollars		dollars
Importation de semences et engrais	15	Ventes à l'entreprise 2	100
Rémunération des salariés	115	Exportations	50
Profits	20		
Total	150	Total	150
Entreprise 2 (Meunier)			
	dollars		dollars
Achats de blé à l'entreprise 1	100	Ventes à l'entreprise 3	130
Rémunération des salariés	45	Ventes aux consommateurs	35
Profits	20		
Total	165	Total	165
Entreprise 3 (Boulangier)			
	dollars		dollars
Achats de farine à l'entreprise 2	130	Ventes aux consommateurs	200
Rémunération des salariés	60		
Profits	10		
Total	200	Total	200

2.33 Les données sur l'économie hypothétique peuvent être utilisées pour calculer la production. Elle correspond aux ventes de chacune des entreprises. Dans l'exemple, la production de l'économie est 515 \$ (150 \$ + 165 \$ + 200 \$; voir le tableau 2.2).

2.34 Toutefois, il y a double compte dans cette façon de mesurer la valeur ajoutée. Les semences et l'engrais utilisés par l'entreprise 1 pour cultiver le blé sont comptabilisés dans la production de l'entreprise 1, et le blé utilisé par l'entreprise 2 pour produire la farine est comptabilisé dans la production de l'entreprise 1. Il en est de même pour la farine utilisée par l'entreprise 3, qui est incluse dans la production de l'entreprise 2. Les semences, l'engrais, le blé et la farine dans l'exemple ont tous une caractéristique commune : ils sont des intrants intermédiaires¹¹; autrement dit, ils sont les biens et services qui ont été consommés à titre de facteurs dans la production d'autres biens et services. Lorsqu'on fait la somme de la production des différentes industries pour obtenir la production de l'économie dans son ensemble, les intrants intermédiaires sont comptabilisés dans leur industrie d'origine et dans chacune des industries qui les utilisent; c'est ce qu'on appelle la double comptabilisation ou le double compte.

2.35 Une autre caractéristique de la production est qu'elle comprend non seulement la production intérieure (c'est-à-dire produite au Canada) mais également une partie de la production étrangère. Dans l'exemple, les semences et l'engrais sont importés, et donc produits à l'étranger, mais ils sont inclus comme production et doivent être déduits aux fins du calcul du PIB intérieur.

2.36 Les données sur l'économie hypothétique nous permettent de calculer la valeur ajoutée de chaque entreprise. Ces valeurs ajoutées sont :

- Entreprise 1 : 150 \$ - 15 \$ = 135 \$
- Entreprise 2 : 165 \$ - 100 \$ = 65 \$

11. L'expression « intrants intermédiaires » désigne ici la consommation intermédiaire, qui est définie dans le *Système de comptabilité nationale 1993* comme suit : « La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services consommés en entrées d'un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme une consommation de capital fixe. Les biens et services peuvent être soit transformés, soit détruits par le processus de production. »

- Entreprise 3 : $200 \$ - 130 \$ = 70 \$$

2.37 Le tableau 2.3 illustre les trois méthodes de calcul du PIB.

Tableau 2.3 Produit intérieur brut (PIB) : trois méthodes de calcul – exemple d’une économie hypothétique

	Valeur de la production	Achats auprès des autres entreprises et importations	Valeur ajoutée nette de la production
Approche de la valeur ajoutée (\$)			
Entreprise 1	$(50 + 100) = 150$	15	$(150 - 15) = 135$
Entreprise 2	$(130 + 35) = 165$	100	$(165 - 100) = 65$
Entreprise 3	200	130	$(200 - 130) = 70$
Total	515	245	$(515 - 245) = 270$
Approche par les revenus (\$)			
Entreprise 1	Revenu du travail et bénéfices		$(115 + 20) = 135$
Entreprise 2	Revenu du travail et bénéfices		$(45 + 20) = 65$
Entreprise 3	Revenu du travail et bénéfices		$(60 + 10) = 70$
Revenus gagnés durant la production courante			270
Approche par les dépenses finales (\$)			
Entreprise 1	Exportations		50
Entreprise 2	Ventes à la consommation		35
Entreprise 3	Ventes à la consommation		200
Somme partielle			285
Moins : Importations			15
Total des ventes finales de la production courante			270

2.38 Cet exemple simple illustre la façon dont le PIB du Canada est calculé. La méthode qui consiste à faire la somme des revenus ($135+65+70=270$) et celle qui consiste à faire la somme des dépenses finales ($50+35+200-15=270$) sont toutes deux utilisées dans les CRD et donnent deux estimations essentiellement indépendantes du PIB. La somme de la valeur ajoutée ($135+65+70=270$) utilisée dans les tableaux d’entrées-sorties donne une troisième estimation du PIB.

Dimension des secteurs institutionnels du SCNC – les comptes des revenus et dépenses

2.39 Les économistes utilisent le schéma des flux circulaires du revenu comme outil pour illustrer les interactions entre les différents agents économiques dans l’économie. L’une des caractéristiques fondamentales d’une telle représentation de l’économie est qu’elle condense l’information sur les marchés et les agents économiques en un cadre structuré.

2.40 L’idée sous-jacente de cette représentation est de regrouper les agents économiques (unités institutionnelles) qui ont un comportement et une motivation semblables. Les ménages consomment et fournissent l’intrant travail. Les entreprises vendent les biens qu’elles produisent afin de réaliser un bénéfice. Les administrations publiques fournissent des biens publics et redistribuent le revenu au sein de la société. Les non-résidents vendent des biens et des services aux résidents du pays et leur achètent des biens et des services afin de tirer parti des avantages comparatifs liés au commerce.

2.41 La comptabilité nationale utilise une approche similaire. Dans le SCN, les groupes d'agents économiques sont appelés secteurs institutionnels. La création de secteurs institutionnels dans la production des statistiques des comptes nationaux fournit aux analystes des statistiques « ordonnées et utilisables » qui permettent d'analyser le fonctionnement de l'économie et de déterminer les relations entre ses diverses composantes.

2.42 Le *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993) définit une unité institutionnelle comme étant « une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités ». Les unités institutionnelles peuvent être soit des personnes physiques (ou des groupes de personnes), soit des entités légales ou sociales. Les ménages entrent dans la première catégorie, tandis que les institutions sans but lucratif (ISBL), les administrations publiques et les sociétés (entreprises) entrent dans la seconde. Les deux catégories sont mutuellement exclusives, et les secteurs institutionnels sont mutuellement exclusifs.

2.43 Le Système de comptabilité nationale du Canada comprend trois secteurs institutionnels résidents et un secteur non résident. Les différents comptes dans le système sont produits pour chacun de ces quatre secteurs. Chaque secteur comprend des sous-secteurs.

Les secteurs institutionnels

2.44 Les comptes des revenus et dépenses (CRD) présentent la séquence complète des comptes pour les secteurs indiqués au tableau 2.4. Comme on peut le constater, le SCNC et le SCN 1993 présentent des différences mineures sur le plan de la sectorisation. Au Canada, le secteur des ménages est appelé plus précisément secteur des particuliers et entreprises individuelles puisqu'il comprend les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Les secteurs des sociétés non financières et des sociétés financières sont appelés secteur des sociétés et des entreprises publiques. Enfin, le secteur du reste du monde est appelé secteur des non-résidents.

2.45 Dans le SCNC, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) sont incluses dans le secteur des particuliers et entreprises individuelles. Toutefois, depuis 2004, les statisticiens canadiens de la Division des comptes des revenus et dépenses ont créé un compte satellite¹² couvrant toutes les institutions sans but lucratif, qu'elles soient au service des ménages, qu'elles soient classifiées dans le secteur des administrations publiques ou dans celui des sociétés. Cette approche plus exhaustive du traitement des institutions sans but lucratif est plus souhaitable du point de vue analytique et elle est d'ailleurs en voie d'examen par les organismes statistiques internationaux.

12. *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*, n° 13-015 au catalogue.

Tableau 2.4 Secteurs et sous-secteurs dans les comptes des revenus et dépenses

Secteur	Sous-secteur
Particuliers et entreprises individuelles	
Sociétés et entreprises publiques	
	Sociétés et entreprises publiques non financières
	Sociétés et entreprises publiques financières
Administrations publiques	
	Administration fédérale ¹
	Administrations provinciales et territoriales ¹
	Administrations locales ¹
	Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec ²
Non-résidents	

1. Pour ces sous-secteurs, les comptes des revenus et dépenses ne produisent pas de compte financier.

2. Pour ce sous-secteur, les comptes des revenus et dépenses ne produisent ni compte de capital ni compte financier.

Le secteur des particuliers et entreprises individuelles

2.46 Ce secteur comprend tous les particuliers ou les ménages ainsi que les associations de particuliers et certains régimes de placement collectifs. Les associations de particuliers comprennent non seulement les institutions sans but lucratif au service des ménages, mais certaines composantes d'organisations amicales, de caisses d'épargne et de crédit et de sociétés mutuelles d'assurance-vie. Le même traitement est accordé à certains régimes de placement collectifs, y compris les sociétés non mutuelles d'assurance-vie, les régimes de pension fiduciaires et les fonds communs de placement. Le secteur comprend également les unités institutionnelles dans le secteur des entreprises qui ne sont pas légalement constituées en sociétés. Ce groupe comprend les propriétaires d'entreprises indépendantes, les exploitants agricoles non constitués en sociétés, les pêcheurs indépendants, les professionnels indépendants (experts-conseils, notaires, etc.) et les propriétaires de logements non constitués en sociétés, y compris les propriétaires-occupants comme fournisseurs de services de logement.

Le secteur des sociétés et des entreprises publiques

2.47 Le secteur des sociétés et des entreprises publiques couvre les unités institutionnelles qui sont des entreprises légalement constituées en sociétés ou des fonds spéciaux, et comprend les entreprises publiques. Ces sociétés couvrent toutes les unités institutionnelles produisant des biens et des services vendus à des prix économiquement significatifs qui sont légalement constituées en sociétés, y compris les entreprises légalement constituées en sociétés qui vendent des biens et des services non financiers (entreprises non financières) et les entreprises légalement constituées en sociétés qui fournissent des biens et des services financiers (entreprises financières). L'épargne de certains types d'institutions financières est partiellement comptabilisée dans le secteur des particuliers (tel qu'indiqué au paragraphe 2.46), mais leur compte capital et financier est inclus dans le secteur des sociétés.

2.48 Les entreprises publiques comprennent les entreprises publiques non financières et financières et les organismes gouvernementaux à but lucratif ou visant à recouvrer leurs coûts et dont la motivation est semblable à celle des entreprises privées. Parmi les mieux connues figurent la Banque du Canada, la Société canadienne des

postes, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société pour l'expansion des exportations, la Commission canadienne du blé, les diverses administrations portuaires, Hydro-Québec, la Caisse de dépôts et placements du Québec et les organismes de transport métropolitains.

Le secteur des administrations publiques

2.49 Le secteur des administrations publiques englobe tous les ministères, agences et fonds généraux (budgétaires et non budgétaires) des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales, de même que les sociétés de la Couronne qui tirent plus de 50 % de leurs revenus de transferts de l'administration mère. Ce secteur se compose des sous-secteurs suivants :

- Administration publique fédérale
 - Administration publique générale
 - Ministères et organismes
 - Organismes, conseils, commissions et fonds autonomes
 - Régimes de pensions non provisionnés parrainés par l'employeur
- Administrations publiques provinciales et territoriales
 - Administration publique générale
 - Ministères et organismes
 - Organismes, conseils, commissions et fonds autonomes
 - Régimes de retraite non provisionnés parrainés par les employeurs
 - Universités et collèges
 - Universités
 - Collèges, instituts de formation professionnelle et écoles de métiers
 - Institutions de services de santé et services sociaux
 - Hôpitaux publics
 - Autres établissements de santé et de services sociaux
- Administrations publiques locales
 - Administration publique générale
 - Municipalités
 - Organismes, conseils, commissions et fonds autonomes
 - Conseils scolaires
- Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec

2.50 La publication *Système de gestion financière* (SGF) comprend une description complète du secteur des administrations publiques au Canada.

Le secteur des non-résidents

2.51 Contrairement aux autres secteurs, le secteur des non-résidents n'est pas constitué d'unités institutionnelles homogènes, puisqu'il englobe toutes les unités institutionnelles non résidentes et effectue des opérations avec des unités résidentes. Dans la pratique, le secteur des non-résidents comprend toutes les unités institutionnelles qui n'ont pas un centre d'intérêt économique (logement ou place d'affaires) dans le territoire économique du Canada. Par définition, les non-résidents font seulement de l'investissement financier. Tout agent faisant un investissement non financier est considéré comme résident.

2.52 Ce secteur inclut également certaines unités institutionnelles qui sont physiquement situées dans le territoire géographique d'un pays. Sont considérés comme non-résidents les ambassades, les consulats, les bases militaires et les organisations internationales.

La séquence des comptes du secteur institutionnel

2.53 Le *Système de comptabilité nationale 1993* recommande la production des comptes sectoriels suivants :

- a) Le compte de production – enregistre la valeur de la production et les dépenses intermédiaires selon l'industrie donnant la valeur ajoutée brute ou le PIB pour l'économie.
- b) Le compte de distribution primaire du revenu – enregistre la ventilation du PIB selon différentes composantes du revenu : traitements et salaires, revenu supplémentaire du travail, impôts nets sur la production, revenu mixte et l'excédent d'exploitation.
- c) Le compte de distribution secondaire du revenu – enregistre, outre le revenu provenant des comptes d'affectation du revenu primaire, les transferts intersectoriels.
- d) Le compte d'utilisation du revenu – porte plus particulièrement sur la façon dont les secteurs institutionnels résidents répartissent leurs revenus disponibles entre les dépenses courantes et l'épargne.
- e) Le compte capital – deuxième compte d'accumulation qui porte sur les actifs non financiers.
- f) Le compte financier – deuxième compte d'accumulation qui porte sur les opérations financières.
- g) Le compte des autres changements d'actifs – comprend le troisième compte d'accumulation qui présente les gains et les pertes de capital ainsi que les autres changements p. ex. découverte de ressources, destruction d'actifs à la suite de catastrophes.
- h) Le compte du patrimoine – est l'état du patrimoine national et donne des détails sur les actifs, les passifs et la valeur nette.

2.54 Le SCNC-CRD est une version légèrement modifiée de la norme internationale qui se présente comme suit :

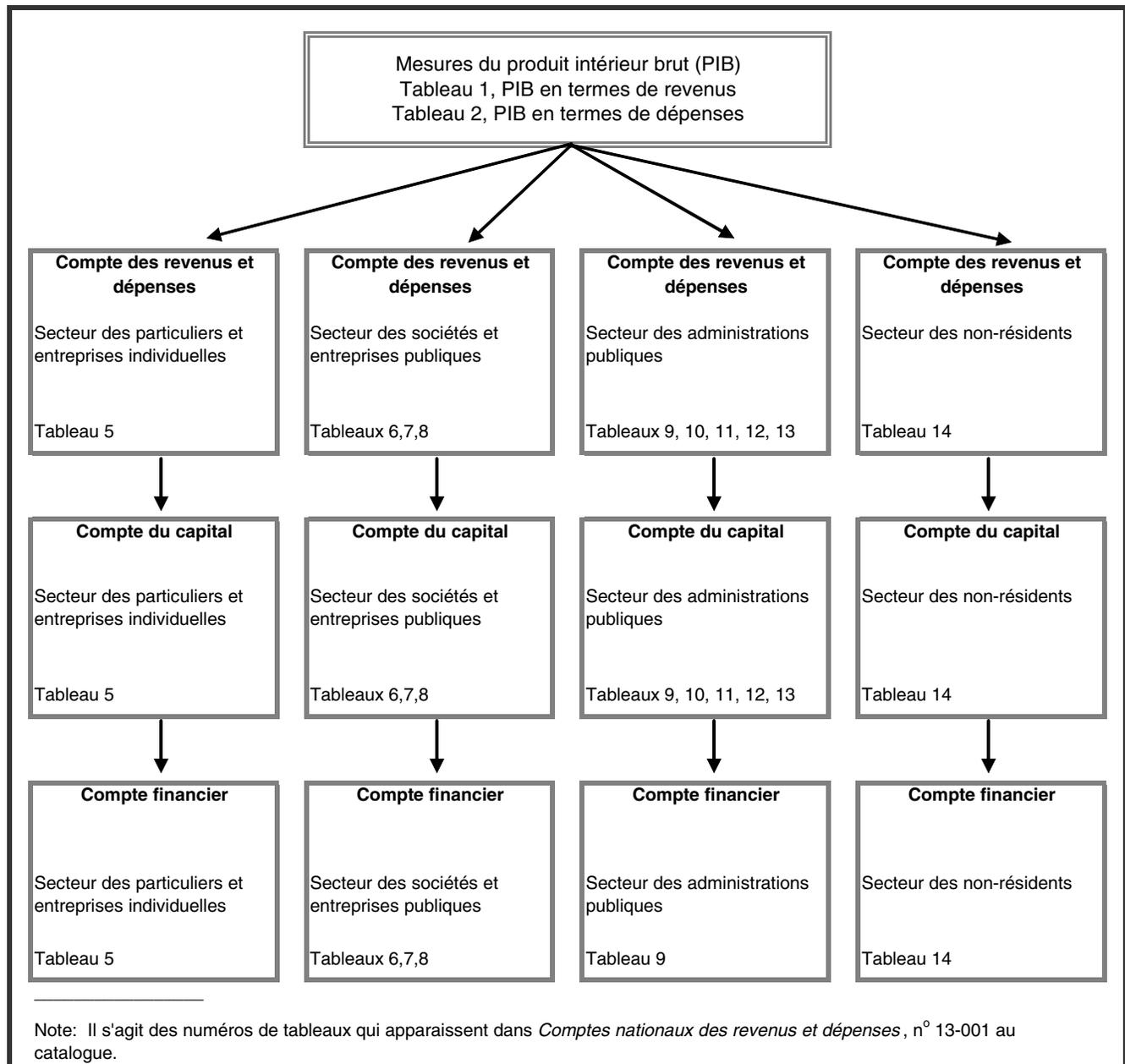
- a) Le compte du produit intérieur brut. Les Comptes des revenus et dépenses ne produisent pas un compte de production selon le secteur ou selon l'industrie (les données sur le PIB par industrie figurent dans les tableaux d'entrées-sorties). Au niveau agrégé pour l'économie (sans sectorisation), les Comptes des revenus et dépenses présentent le PIB selon le type de revenu et selon le type de dépenses. Les détails sur le revenu correspondent au compte de distribution primaire du revenu (voir le tableau 2.5).
- b) Le compte des revenus et dépenses de chaque secteur retrace les revenus courants et les dépenses courantes liés au processus de production ainsi que les transferts courants entre secteurs. La différence entre les revenus et les dépenses constitue l'épargne du secteur. C'est le poste qui permet de solder le compte. Ce compte combine le compte d'affectation du revenu et le compte de distribution secondaire du revenu ainsi que le compte d'utilisation du revenu. Il est produit pour les quatre principaux secteurs institutionnels décrits au Tableau 2.4.
- c) Le compte capital de chaque secteur retrace, d'une part, les ressources disponibles pour l'acquisition de capital non financier (épargne, provision pour consommation de capital et transferts nets de capitaux) et, d'autre part, l'acquisition de capital non financier. Ce compte est produit pour cinq secteurs où les sociétés sont ventilées en sociétés financières et en sociétés non financières. L'écart entre les ressources et les acquisitions est appelé capacité de financement ou prêt net du secteur. C'est le poste qui permet de solder le compte.
- d) Le compte financier de chaque secteur retrace les opérations sur les actifs financiers et les opérations sur les passifs financiers qui ont lieu durant une période donnée. Le compte est enregistré pour les cinq secteurs de l'économie dans les *Comptes nationaux des revenus et dépenses*¹³. En outre, les comptes financiers sont publiés pour 35 sous-secteurs détaillés dans les *Comptes des flux financiers*. L'écart

13. En fait, les *Comptes nationaux des revenus et dépenses* présentent un compte de capital et un compte financier combinés.

entre les flux des actifs et passifs financiers représente l'investissement financier net du secteur. En théorie, l'Investissement financier net de ce compte et le prêt net du compte de capital sont égaux, l'un mesurant l'envers et l'autre l'endroit de la médaille. En pratique, les imperfections dans les statistiques engendrent un écart entre les deux mesures.

2.55 Le bilan reflète le résultat de l'accumulation de patrimoine dans l'économie, en enregistrant les actifs, les passifs et la valeur nette des secteurs. Ainsi, il inclut les autres changements d'actifs. Il est publié sous le titre *Comptes du bilan national*, au niveau des 5 secteurs ainsi qu'au niveau des 35 sous-secteurs.

Tableau 2.5 Structure des comptes des revenus et dépenses



Produit intérieur brut mesuré selon les revenus et selon les dépenses

2.56 Les deux premiers tableaux des comptes des revenus et dépenses présentent le PIB calculé par l'approche des revenus et par celle des dépenses. Le poste d'équilibre entre ces deux mesures du PIB est appelé divergence statistique.

Divergence statistique

2.57 En principe, lorsque le PIB est calculé par l'approche des revenus puis de nouveau par l'approche des dépenses, les deux totaux devraient être égaux. En pratique, cela n'est jamais le cas en raison des différentes sources d'information qui sous-tendent les deux approches. Cela donne lieu à son tour à des erreurs de mesure. L'écart entre les deux méthodes de mesure du PIB est divisé en deux, une moitié étant soustraite de l'estimation la plus élevée et l'autre moitié, ajoutée à l'estimation la plus basse. Ce montant figure aux tableaux 1 et 2 de la publication intitulée *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, où elle est appelée divergence statistique.

2.58 Une faible divergence statistique est un résultat souhaitable, puisqu'elle laisse entendre que les deux estimations du PIB obtenues de façon indépendante se sont avérées presque identiques.

Agrégats du PIB en termes de revenus

2.59 Le PIB mesuré par l'approche des revenus figure au tableau 1 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. Les méthodes d'estimation des catégories de revenu sont décrites en détail dans les chapitres qui suivent. Le paragraphe ci-dessous donne une brève description de ces agrégats.

2.60 La première catégorie est celle des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail. Les salaires et traitements correspondent à la rémunération totale, en espèces ou en nature, versée aux travailleurs pour le travail exécuté. Ce poste est inscrit avant toute déduction au titre de l'impôt sur le revenu, des cotisations aux régimes de pension, de l'assurance-emploi ou d'autres régimes d'assurance sociale. Les salaires et traitements comprennent également les commissions, les pourboires, les primes au rendement, les jetons de présence des administrateurs et les allocations relatives aux vacances et aux congés de maladie ainsi que les salaires et allocations versés au personnel militaire. Le revenu supplémentaire du travail comprend les cotisations sociales des employeurs. On peut citer à titre d'exemples du revenu supplémentaire du travail les allocations de retraite, les cotisations à l'assurance-emploi, les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, ainsi que les cotisations à d'autres régimes de pension, aux fonds de la santé et de la sécurité du travail, à l'assurance-santé et aux régimes de soins dentaires, etc. Les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail figurent aux tableaux 1 et 5 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. Les estimations mensuelles, selon la province et l'industrie, sont également présentées dans la publication *Estimations du revenu du travail*.

2.61 Les bénéfices des sociétés avant impôts et les bénéfices des entreprises publiques avant impôts représentent les gains nets résultant de l'activité économique des sociétés du secteur privé et de certaines¹⁴ sociétés publiques, respectivement. Les gains nets sont mesurés après déduction des provisions pour consommation de capital. Les bénéfices des sociétés avant impôts et les bénéfices des entreprises publiques avant impôts sont analysés dans les tableaux 1 et 6 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. Le tableau 32 de cette même publication rapproche les bénéfices des sociétés avant impôts et les bénéfices non répartis des sociétés.

2.62 Les intérêts et revenus divers de placements comprennent l'intérêt versé par les entreprises aux ménages¹⁵, aux administrations publiques et aux non-résidents pour compenser pour l'emprunt ou l'allocation d'actifs financiers ou non financiers¹⁶ utilisés dans la production. Les renseignements sur les intérêts et revenus divers de

14. Cela couvre les sociétés publiques qui ne sont pas consolidées dans le secteur des administrations publiques et qui sont appelées entreprises publiques.

15. Cela comprend les régimes de placement collectifs.

placements sont présentés au tableau 1 et en plus grand détail sectoriel aux tableaux 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. L'annexe 2B comprend une explication du lien entre l'agrégat et sa répartition dans les comptes des revenus et dépenses des secteurs institutionnels.

2.63 Le revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole s'entend des recettes nettes des exploitations agricoles qui vont aux exploitants agricoles non constitués en sociétés. L'estimation est obtenue en déduisant les dépenses des recettes. Les recettes comprennent les ventes brutes de produits agricoles, la valeur imputée de la production agricole consommée par les ménages dans les fermes, l'investissement en stocks agricoles et les parts réparties et non réparties des bénéfices sur les opérations de la Commission canadienne du blé. Les dépenses comprennent également les dépenses d'exploitation des fermes et les provisions pour consommation de capital. Le revenu comptable net reçu par les exploitants agricoles au titre de la production agricole est présenté aux tableaux 1 et 5 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*.

2.64 Le revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris, se compose des gains des propriétaires individuels, sauf les exploitants agricoles, au titre de leur propre entreprise. Il comprend également le revenu net des membres indépendants de professions, comme les médecins, les dentistes, les avocats et les ingénieurs. Enfin, il comprend le revenu net de loyers des particuliers (mais non des sociétés). Cela inclut les loyers payés ou imputés, après déduction des dépenses, pour les propriétés résidentielles et les loyers nets payés pour les propriétés non résidentielles. L'imputation pour les loyers s'explique par le fait qu'en comptabilité nationale, les propriétaires-occupants sont considérés comme des producteurs de services de logement qui louent un logement à eux-mêmes (la question est examinée en plus grand détail au chapitre 5). Le revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris, est présenté aux tableaux 1 et 5 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*.

2.65 L'ajustement de la valeur des stocks représente le gain (ou la perte) de détention net réalisé par l'entreprise à la suite de variations de prix. Il s'agit d'un ajustement des bénéfices, puisque les gains ou les pertes sur stocks sont inclus dans les bénéfices des sociétés avant impôts. Ce gain (ou perte) doit être enlevé en vue de mesurer la production courante. L'ajustement de la valeur des stocks figure aux tableaux 1 et 6 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*.

2.66 « Impôts moins subventions sur facteurs de production » s'entend des impôts reçus et des subventions versées par les administrations publiques. Ces impôts et subventions sont dus ou versés sans égard à la quantité ou à la valeur des biens et services produits ou vendus. L'impôt sur le capital, les licences et les permis, l'impôt foncier et les charges sociales sont des exemples des impôts compris dans cet agrégat. Les renseignements sur les impôts moins subventions, sur facteurs de production figurent aux tableaux 1 et 9 à 12 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*.

2.67 « Impôts moins subventions sur produits » s'entend des impôts reçus et des subventions versés par les administrations publiques. Ces impôts et subventions sont dus ou versés en fonction de la quantité ou de la valeur des biens et services produits ou vendus. Cet agrégat comprend les taxes de vente, les taxes sur les carburants, les droits et taxes à l'importation, ainsi que les taxes d'accise sur le tabac et les produits de l'alcool. Les impôts moins subventions, sur produits figurent aux tableaux 1 et 9 à 12 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*.

2.68 Les provisions pour consommation de capital sont des provisions pour tenir compte de l'usure de bâtiments, de machines et de matériel ainsi que d'autres actifs dans le processus de production. Ce poste comprend aussi divers ajustements de valeur visant à rendre les dossiers comptables des entreprises conformes aux définitions utilisées en comptabilité nationale. Les provisions pour consommation de capital figurent aux tableaux 1 et 5 à 12 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*.

16. Les terres sont comprises dans les actifs non financiers.

Agrégats du PIB en termes de dépenses

2.69 Le PIB mesuré par les dépenses finales en dollars courants est indiqué au tableau 2 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. Les estimations fondées sur le volume pour les mêmes composantes figurent au tableau 3. Les méthodes d'estimation des agrégats de dépenses sont décrites aux chapitres subséquents. Les paragraphes qui suivent donnent une brève description de ces agrégats.

2.70 Les dépenses personnelles en biens et services de consommation mesurent les dépenses des ménages au titre des biens durables, semi-durables et non durables ainsi que des services. L'agrégat comprend également les dépenses de fonctionnement des organismes sans but lucratif au service des ménages. Les dépenses personnelles en biens et services de consommation sont présentées à un haut niveau d'agrégation dans les tableaux 2, 3, 4 et 5 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. Les tableaux 16, 17 et 18 montrent l'agrégat en plus grand détail.

2.71 Les dépenses courantes des administrations publiques en biens et services comprennent les dépenses courantes en biens et services (y compris les dépenses militaires à des fins strictement militaires), la rémunération des employés de l'État et d'autres achats de biens et services, sauf de biens d'équipement. L'agrégat comprend également une imputation pour les provisions de consommation du capital. Cet agrégat est présenté sans les ventes afin d'éviter les doubles comptes. Les dépenses courantes des administrations en biens et services sont présentées à un haut niveau d'agrégation aux tableaux 2, 3 et 4 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. Des données détaillées sont également fournies sur une base brute aux tableaux 9, 10, 11 et 12 qui portent sur les comptes des secteurs institutionnels.

2.72 La formation brute de capital fixe des administrations publiques et des entreprises comprend les dépenses des secteurs des entreprises et des administrations publiques au titre des biens ayant une durée de vie escomptée d'au moins un an ainsi que des bâtiments et des ouvrages de génie de toute sorte. Ce poste comprend également la construction résidentielle, les modifications et les améliorations apportées au stock construit ainsi que les coûts de transfert associés à la vente d'actifs existants. La formation brute de capital fixe des administrations publiques et des entreprises est présentée à un haut niveau d'agrégation aux tableaux 2, 3 et 4 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. Les tableaux 19 à 24 de cette même publication fournissent plus de détails sur ces agrégats. Les données figurent également aux tableaux 5 à 13 des comptes des secteurs institutionnels.

2.73 « Investissement des administrations publiques et des entreprises en stocks » s'entend de la variation du volume des stocks du secteur des entreprises et du secteur des administrations publiques, évaluée aux prix moyens du marché au cours de la période. Ce poste représente la différence entre la demande et l'offre. Une diminution de cet agrégat indique qu'une partie de la demande courante a été satisfaite par l'offre d'une période précédente. Inversement, une augmentation dans ce poste indique que l'offre courante était supérieure à la demande courante. L'investissement des administrations publiques et des entreprises en stocks est présenté à un haut niveau d'agrégation aux tableaux 2, 3 et 4 de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. Les tableaux 28 et 29 fournissent plus de détails sur l'investissement des entreprises en stocks. Les données figurent également aux tableaux 5 à 10 des comptes des secteurs institutionnels.

2.74 Les exportations de biens et services comprennent les recettes courantes provenant des exportations de biens et de services. Les dépenses de voyage des non-résidents au Canada sont incluses dans les exportations des services. Les importations de biens et services comprennent, à leur tour, les paiements courants au titre des importations de biens et services. Les dépenses de voyage des Canadiens à l'étranger sont incluses dans les importations de services. Les importations sont soustraites dans le calcul du PIB, puisque le but est de mesurer la production intérieure. Les données sur les importations et les exportations sont présentées à un haut niveau d'agrégation aux tableaux 2, 3 et 4 de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. Les tableaux 25 à 27 présentent des données plus détaillées sur les exportations et importations de biens et services. Les données figurent également au tableau 14 des comptes des secteurs institutionnels.

2.75 Pour les estimations provinciales et territoriales, une distinction est faite entre les exportations internationales et les exportations interprovinciales. Comme dans le cas des exportations, les estimations provinciales et territoriales font la distinction entre les importations internationales et les importations interprovinciales. Les estimations du commerce interprovincial figurent seulement dans la publication *Comptes économiques provinciaux*.

Le compte des revenus et dépenses

2.76 Ces comptes sont un sommaire statistique des revenus courants et des dépenses courantes de chaque secteur. Les revenus et dépenses de chaque secteur institutionnel sont de deux sortes, se rattachant soit à l'activité productive, soit aux transferts courants. Le revenu de l'activité productive peut être divisé en revenu généré par les facteurs et en revenu de la propriété. Les revenus et dépenses se rattachant à l'activité productive sont liés aux mesures du PIB en termes de dépenses et en termes de revenus. L'autre type de revenus et dépenses sont les transferts intersectoriels. Il s'agit d'opérations sans contrepartie, c'est-à-dire d'opérations impliquant un transfert unilatéral sans contrepartie. Entrent dans cette catégorie, par exemple, l'impôt sur le revenu payé par les particuliers à l'administration publique ou les prestations d'assurance-emploi versées par l'administration publique aux travailleurs en chômage. La structure du compte des revenus et dépenses est la même pour chacun des quatre secteurs institutionnels (illustré au tableau 2.6).

Tableau 2.6 Structure logique des comptes des revenus et dépenses des secteurs institutionnels

Revenus	$Xr = Yr + Zr$	$Xd = Yd + Zd$	Dépenses
Revenus liés à la production	Yr	Yd	Dépenses liés à la production
Poste(s) provenant de la mesure du PIB en termes de revenus			Poste(s) provenant de la mesure du PIB en termes de dépenses
Transferts courants	Zr	Zd	Transferts courants
Revenus sans contrepartie provenant des autres secteurs institutionnels			Paiements sans contrepartie versés aux autres secteurs institutionnels
Épargne (revenus - dépenses)		$E = Xr - Xd$	

2.77 L'écart entre les revenus courants et les dépenses courantes représente l'épargne de chaque secteur institutionnel. Ce solde est reporté au compte capital de chaque secteur comme source de financement pour la formation brute de capital fixe.

Le compte des revenus et dépenses des particuliers et des entreprises individuelles

2.78 Le tableau 2.7 montre le compte des revenus et dépenses du secteur des particuliers et des entreprises individuelles. Les agrégats se rapportant à la production sont liés aux tableaux du PIB en termes de revenus et en termes de dépenses. Les intérêts, dividendes et revenus divers de placements ne figurent pas directement dans la mesure du PIB. Ainsi, pour rapprocher ce poste et l'agrégat des intérêts et revenus de placements du PIB en termes de revenus, il faut tirer des renseignements de tous les secteurs (voir l'annexe 2B).

2.79 Le revenu sous forme de transferts est décrit aux paragraphes ci-dessous. Des descriptions des paiements de transfert sont fournies dans les sections portant sur les autres secteurs institutionnels.

Tableau 2.7 Compte des revenus et dépenses – particuliers et entreprises individuelles, 2000

	millions de dollars		
Revenus	840 382	810 463	Dépenses
Revenus liés à la production	726 067	596 009	Dépenses liées à la production
Rémunération des salariés et revenu supplémentaire du travail	545 204	596 009	Dépenses personnelles en biens et services de consommation
Revenu net des entreprises individuelles	66 187		
Au titre de la production agricole	1 243		
Autres entreprises individuelles, loyers compris	64 944		
Intérêts, dividendes et revenus divers de placements	114 676		
Transferts courants	114 315	214 454	Transferts courants
En provenance des administrations publiques	110 487	200 815	Aux administrations publiques
Prestations d'assurance-emploi	9 615	143 951	Impôts sur le revenu
Prestations de sécurité sociale et autres prestations	100 872	49 748	Cotisation au régime d'assurance sociale
En provenance des sociétés	1 467	7 116	Autres transferts courants
En provenance des non-résidents	2 361	11 732	Aux sociétés
		1 907	Aux non-résidents
Épargne (revenus - dépenses)		29 919	

Source : *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue, tableaux 1 et 5.

2.80 Le revenu en provenance des administrations publiques comprend le revenu redistribué par l'administration fédérale, les administrations provinciales et territoriales, les administrations locales ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

2.81 Les transferts de l'administration fédérale aux particuliers et aux entreprises individuelles comprennent :

- les allocations à la famille et aux jeunes;
- la prestation fiscale pour enfants;
- le crédit d'impôt pour enfant;
- les prestations d'assurance-emploi;
- les paiements faits à même la Caisse de sécurité de la vieillesse;
- les subventions aux Autochtones et à leurs organisations;
- le crédit pour taxe sur les produits et services;
- les pensions, Première et Deuxième guerres mondiales;
- les allocations aux anciens combattants;
- les associations nationales;
- le Conseil des arts du Canada;
- la formation professionnelle des adultes;

- les bourses d'études et les subventions de recherche;
- divers autres paiements de transfert aux particuliers comme les athlètes et les associations qui les représentent, les organismes communautaires et les organismes pour les arts et la culture.

2.82 Les transferts des administrations provinciales et territoriales aux particuliers et aux entreprises individuelles comprennent :

- l'assistance sociale – maintien du revenu;
- l'assistance sociale – autre;
- les indemnités aux victimes d'accidents du travail;
- les paiements aux organismes sans but lucratif;
- les autres transferts aux particuliers.

2.83 Les transferts des administrations publiques aux particuliers et aux entreprises individuelles comprennent :

- l'assistance sociale;
- les paiements aux organisations sans but lucratif;
- les autres transferts courants aux particuliers.

2.84 Les transferts des sociétés et des entreprises publiques comprennent :

- les dons de bienfaisance;
- diverses autres contributions;
- la radiation de créances irrécouvrables.

2.85 Enfin, les transferts en provenance des non-résidents comprennent :

- les prestations de retraite versées par les gouvernements étrangers aux résidents du Canada;
- les paiements institutionnels au titre de l'aide, de la recherche ou autres paiements (indemnités de guerre, autres transferts en provenance des non-résidents aux résidents du Canada, etc.);
- d'autres transferts en provenance des non-résidents aux résidents canadiens, comme les cadeaux personnels.

2.86 Les principaux transferts à d'autres secteurs sont les impôts sur le revenu et les cotisations sociales et figurent dans les sections qui suivent (voir les paragraphes 2.94 et 2.96 à 2.98).

Le compte des revenus et dépenses des sociétés et des entreprises publiques

2.87 Le tableau 2.8 montre le compte des revenus et dépenses du secteur des sociétés et des entreprises publiques. Les agrégats se rapportant à la production sont liés aux tableaux du PIB en termes de revenus et en termes de dépenses. Les intérêts, dividendes et recettes directes ainsi que les intérêts sur la dette publique ne figurent pas directement dans la mesure du PIB. Ainsi, pour rapprocher ces postes et l'agrégat des intérêts et revenus divers de placements du PIB dans l'optique des revenus, il faut tirer des renseignements de tous les secteurs (voir l'annexe 2B).

2.88 Le revenu provenant de transferts courants comprend un seul poste, soit l'intérêt sur la dette de consommation. Il s'agit de la partie non productive des intérêts versés par les particuliers sur des engagements encourus pour financer des dépenses personnelles en biens et services de consommation. L'intérêt sur la dette de consommation comprend deux parties, soit le coût des services rendus aux emprunteurs et la partie dite non productive qui constitue simplement un transfert entre secteurs. La partie « transfert » représente un revenu pour le secteur des sociétés et des entreprises publiques et une dépense pour le secteur des particuliers et entreprises individuelles. La partie productive figure dans les dépenses personnelles en services de consommation¹⁷.

2.89 Les descriptions des dépenses au titre des transferts figurent dans les sections qui portent sur les autres secteurs institutionnels (voir les paragraphes 2.84, 2.92 et 2.98).

Tableau 2.8 Compte des revenus et dépenses – sociétés et entreprises publiques, 2000

	millions de dollars		
Revenus	292 675	240 459	Dépenses
Revenus liés à la production	280 943	190 502	Dépenses liées à la production
Bénéfices des sociétés avant impôts	135 978	190 502	Intérêts, dividendes et paiements divers
Bénéfices des entreprises publiques avant impôts	11 329		
Ajustement de la valeur des stocks	-2 439		
Intérêts, dividendes et recettes diverses	73 581		
Intérêts sur la dette publique	62 494		
Transferts courants	11 732	49 957	Transferts courants
Intérêts sur la dette de consommation	11 732	48 175	Impôts directs
		1 782	Autres transferts courants
		1 467	Aux particuliers
		315	Aux non-résidents
Épargne (revenus - dépenses)		52 216	
Bénéfices non répartis des sociétés		49 996	
Bénéfices non versés des entreprises publiques		4 659	
Ajustement de la valeur des stocks		-2 439	

Source : *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue, tableaux 1 et 6.

Le compte des revenus et dépenses des administrations publiques

2.90 Le tableau 2.9 montre le compte des revenus et dépenses du secteur des administrations publiques. Les agrégats se rapportant à la production sont liés aux tableaux du PIB en termes de revenus et en termes de dépenses. Dans cette catégorie, les intérêts, dividendes et recettes directes ainsi que les intérêts sur la dette publique ne figurent pas directement dans la mesure du PIB. Ainsi, pour les rapprocher des intérêts et revenus divers de placements dans l'agrégat du PIB en termes de revenus, il faut tirer des renseignements de tous les secteurs (voir l'annexe 2B). Les dépenses des administrations publiques en biens et services s'obtiennent en calculant la différence entre les dépenses courantes en biens et services (brutes) et les recettes des ventes de biens et services par les administrations publiques. De même, la somme des agrégats impôts moins subventions, sur les facteurs de production et sur les produits, s'obtient en établissant la différence entre, d'une part, les impôts sur la production et les produits et, d'autre part, les transferts courants aux entreprises (subventions).

2.91 Étant donné le rôle joué par les administrations publiques dans la répartition du revenu, les transferts figurent de façon importante dans les comptes des revenus et dépenses des administrations publiques. Les transferts qui figurent côté dépenses sont traités à la section portant sur les particuliers et les entreprises individuelles (voir les paragraphes 2.81, 2.82 et 2.83) et à la section portant sur les non-résidents (voir le paragraphe 2.95).

17. La partie productive figure dans la série de données sur les dépenses personnelles : intermédiaires financiers, frais implicites au titre des prêts et coopératives de crédit, frais implicites au titre des prêts.

2.92 Les impôts sur le revenu versés par les particuliers comprennent les impôts sur le revenu et les impôts sur le patrimoine qui sont versés aux administrations fédérale et provinciales. Les impôts sur le revenu des sociétés comprennent les impôts directs versés par les sociétés et les entreprises publiques à l'administration fédérale et aux administrations provinciales. S'y ajoutent les taxes provinciales sur l'exploitation minière et la foresterie. Enfin, les impôts sur le revenu des non-résidents sont imputés intégralement à l'administration fédérale.

Tableau 2.9 Compte des revenus et dépenses – administrations publiques, 2000

	millions de dollars		
Revenus	468 669	433 904	Dépenses
Revenus liés à la production	215 924	320 647	Dépenses liées à la production
Ventes de biens et services	33 414	233 498	Dépenses courantes en biens et services
Impôts sur la production et importations	138 998	10 658	Transferts courants aux entreprises (subventions)
Revenus de placements	43 512	76 491	Intérêts sur la dette publique
Transferts courants	252 745	113 257	Transferts courants
Impôts sur le revenu	195 881	110 487	Aux particuliers
En provenance des particuliers	143 951	2 770	Aux non-résidents
En provenance des sociétés et des entreprises publiques	48 175		
En provenance des non-résidents	3 755		
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	49 748		
Autres transferts courants en provenance des particuliers	7 116		
Épargne (revenus - dépenses)		34 765	

Source : *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue, tableau 9.

2.93 Les cotisations aux régimes d'assurance sociale comprennent :

- les cotisations des employeurs et des employés à l'assurance-emploi (administration fédérale);
- les cotisations des employeurs aux fonds d'indemnisation des accidents du travail (administrations provinciales);
- les cotisations des employeurs et des employés aux vacances des employés de l'industrie (administrations provinciales);
- les cotisations des employeurs et des employés au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec.

2.94 Les autres transferts courants provenant des particuliers comprennent divers transferts à l'administration fédérale et aux administrations locales. Ces transferts sont plus importants dans le cas des administrations provinciales. Ils comprennent les immatriculations de véhicules automobiles et les permis de conduire ainsi que les primes d'assurance-santé et d'autres transferts divers.

Le compte des revenus et dépenses des non-résidents

2.95 Le tableau 2.10 montre le compte des revenus et dépenses du secteur des non-résidents. Les agrégats se rapportant à la production sont liés aux tableaux du PIB en termes de revenus et en termes de dépenses. Dans cette catégorie, les intérêts, dividendes et recettes directes ne figurent pas directement dans la mesure du PIB. Ainsi, pour rapprocher ces postes de l'agrégat des intérêts et revenus divers de placements du PIB en termes de revenu, il faut tirer des renseignements de tous les secteurs (voir l'annexe 2B).

2.96 Les transferts courants provenant des particuliers comprennent les paiements faits par les résidents canadiens (notamment par des organisations religieuses ou des organismes de bienfaisance) à des non-résidents, ainsi que les retenues fiscales versées à l'étranger.

2.97 Les transferts courants en provenance des administrations publiques comprennent les prestations officielles versées par le Canada aux non-résidents et les pensions versées à l'étranger.

Tableau 2.10 Compte des revenus et dépenses – non-résidents, 2000

	millions de dollars		
Revenus	490 921	525 947	Dépenses
Revenus liés à la production	485 929	519 831	Dépenses liées à la production
Ventes de biens (importations)	362 337	429 375	Achats de biens (exportations)
Ventes de services (importations)	66 417	61 313	Achats de services (exportations)
Intérêts, dividendes et recettes diverses	57 175	29 143	Intérêts, dividendes et paiements divers
Transferts courants	4 992	6 116	Transferts courants
En provenance des particuliers	1 907	2 361	Aux particuliers
En provenance des sociétés	315	3 755	Aux administrations publiques
En provenance des administrations publiques	2 770		
Épargne (revenus - dépenses)		-35 026	

Source : *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue, tableaux 5, 9, 14 et 32.

2.98 Les transferts courants en provenance des entreprises incluent les pensions versées par les entreprises à l'étranger.

Épargne : le poste d'équilibre des comptes courants

2.99 Dans les comptes des revenus et dépenses des secteurs institutionnels, l'épargne est la part du revenu généré durant la période courante qui n'est pas dépensée durant la période courante, mais qui devient disponible aux fins de la consommation pour des périodes subséquentes. L'épargne est une source de fonds pour l'investissement durant la période courante. Ainsi, l'épargne est comptabilisée comme ressource au compte capital des secteurs institutionnels.

Le compte capital

2.100 Un compte capital est établi pour chaque secteur et sous-secteur institutionnel. Ce compte présente les ressources et leurs utilisations. Les ressources sont l'épargne brute et les transferts de capital. Les utilisations consistent en acquisitions de capital non financier. Le prêt (ou l'emprunt) net est le poste d'équilibre de ce compte. Il indique la différence entre les sources de fonds du secteur et ses dépenses au titre du capital non financier. La

différence est positive lorsque le secteur consent des prêts à d'autres secteurs institutionnels au moyen d'opérations financières. Inversement, une différence négative indique que le secteur doit emprunter des fonds d'autres secteurs au moyen d'opérations financières.

2.101 Pour l'économie dans son ensemble (la somme de tous les secteurs institutionnels) l'épargne brute et les transferts de capital égalent les acquisitions de capital non financier. Le prêt net pour l'économie dans son ensemble est donc nul.

Épargne brute et transferts de capital

2.102 L'agrégat épargne brute et transferts de capital englobe toutes les ressources disponibles aux fins de l'acquisition d'actifs non financiers. Il comprend, premièrement, l'épargne attribuable à chaque secteur, c'est-à-dire la part du revenu généré durant la période courante qui n'est pas dépensée durant la période courante. L'épargne est tirée du CRD précédent, c'est-à-dire des comptes des revenus et dépenses des différents secteurs institutionnels. À ce poste s'ajoutent les provisions pour consommation de capital (PCC). Ces dernières sont un coût qui reflète la réduction de la valeur des actifs fixes utilisés dans la production au cours de la période (c.-à-d. l'amortissement). Ils constituent néanmoins des ressources disponibles, puisque, en pratique, les PCC ne sont qu'une écriture comptable. Les PCC comprennent également divers ajustements de valeur, dont le plus important est la valeur des indemnités d'assurance des entreprises ou d'assurance habitation. Enfin, les transferts nets de capitaux sont également considérés comme des ressources disponibles.

2.103 Les transferts de capitaux sont soit un transfert de fonds d'une unité à une autre (transfert en argent aux fins d'acquisition d'un actif), soit un transfert de la propriété d'un actif autre que des espèces, l'annulation d'un passif par entente mutuelle ou la fourniture d'un service sans opération de contrepartie. Dans tous les cas, il s'agit d'un transfert de richesse d'un secteur à un autre. Les transferts nets de capitaux entre le secteur des non-résidents et le secteur des particuliers et entreprises individuelles comprennent principalement les montants nets versés ou reçus à l'étranger au titre des successions et capitaux des migrants. Les autres transferts de capitaux pourraient comprendre un don de terrain à des promoteurs immobiliers pour les inciter à créer une entreprise ou à entreprendre des travaux de construction ou l'annulation de dette par les administrations mères à l'égard de leurs entreprises publiques.

Acquisition de capital non financier

2.104 Les acquisitions de capital non financier peuvent prendre trois formes, soit l'acquisition de capital fixe, l'investissement en stocks et l'acquisition d'actifs existants. L'acquisition de capital fixe correspond à la nouvelle formation brute de capital fixe dans les tableaux du PIB en termes de dépenses et elle est comprise dans la demande intérieure finale. L'investissement en stocks figure également dans les tableaux du PIB en termes de dépenses. Ces deux composantes sont définies à la section portant sur la mesure du PIB (voir les paragraphes 2.72 et 2.73).

2.105 Pour refléter pleinement l'acquisition de capital fixe par un secteur institutionnel, il faut tenir compte des dépenses au titre du capital nouveau et existant ainsi qu'au titre des actifs produits et non produits au cours d'une période donnée. L'acquisition nette d'actifs existants correspond aux achats et cessions par les secteurs institutionnels de bâtiments résidentiels et non résidentiels, de machines et de matériel et/ou de terrains. Les dépenses au titre des actifs immobilisés existants ou des terrains ne sont pas comprises dans l'activité macroéconomique de la période en question, ou PIB.

2.106 L'acquisition de capital non financier s'applique seulement aux secteurs institutionnels intérieurs. Par définition, le secteur des non-résidents ne fait que des investissements financiers, puisque les non-résidents n'ont pas un centre d'intérêt économique à l'intérieur du territoire économique du pays.

Le compte financier (le financement de l'activité économique)

2.107 Les comptes sectoriels des *Comptes nationaux des revenus et dépenses* prolongent le compte capital en brossant un tableau de l'activité financière, produisant pour chaque secteur un compte capital et financier qui est un état des sources et de l'utilisation des fonds. Ces deux comptes, parfois appelés comptes d'accumulation, comprennent les variations de la valeur nette du secteur attribuables aux opérations. La présente section décrit le compte financier.

2.108 Les deux mesures du PIB, ainsi que les détails sous-jacents dans le compte des revenus et dépenses et dans le compte capital des secteurs institutionnels, décrivent l'activité économique en termes d'opérations en biens et services. Il est également possible de suivre l'économie en observant les opérations financières associées à l'activité économique. Le compte financier des secteurs institutionnels donne cet aperçu.

2.109 Du point de vue financier, pour tout secteur, l'écart entre les opérations sur actifs et passifs financiers est le montant que le secteur met à la disposition d'autres secteurs institutionnels (prêt) ou le montant de financement dont il a besoin d'autres secteurs institutionnels (emprunt). Il s'agit ici du même concept que celui de prêt ou d'emprunt net décrit en ce qui concerne le compte capital, mais il est appliqué ici à l'aspect financier de l'économie. Pour le distinguer de l'emprunt net, ce poste d'équilibre du compte financier est appelé investissement financier net.

2.110 Le compte financier des divers secteurs institutionnels est une version condensée des Comptes des flux financiers qui enregistrent les opérations financières détaillées de l'économie (de concert avec les opérations en capital) selon les actifs et les passifs et selon le secteur. On trouvera de l'information sur ce compte et les positions du patrimoine qui en résultent dans la publication *Guide des Comptes des flux financiers et des Comptes du bilan national*. Les paragraphes qui suivent fournissent une brève description des catégories d'actifs et de passifs dans le compte financier.

Types d'opérations sur actifs et passifs financiers

2.111 Les comptes financiers des secteurs institutionnels, présentés aux tableaux 5, 6, 7, 8, 9 et 14 ainsi qu'au tableau supplémentaire 1 de la publication intitulée *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, comprennent plusieurs catégories d'actifs et de passifs financiers. Ces postes sont décrits brièvement dans les paragraphes qui suivent¹⁸.

2.112 Les réserves officielles comprennent plusieurs composantes différentes. Les avoirs officiels en or et en devises étrangères incluent l'or, les dollars américains, les livres sterling et les dépôts libellés en devises étrangères convertibles, ainsi que les titres d'emprunt étrangers détenus par les autorités monétaires. Le compte général du Fonds monétaire international (FMI) englobe les prêts consentis par le Canada au FMI. Les droits de tirage spéciaux (DTS) comprennent l'affectation de nouveaux DTS et le mouvement des droits existants entre le Canada et le reste du monde.

2.113 La catégorie Argent et dépôts comprend trois grandes composantes, à savoir, monnaie et dépôts canadiens dans les banques à charte, dépôts dans d'autres institutions, et monnaie et dépôts étrangers. Les dépôts comprennent les comptes de chèques et d'épargne, de différents types et durées.

2.114 Le crédit à la consommation comprend les prêts personnels aux fins d'acquisition de biens et services de consommation consentis par les banques à charte et les quasi-banques. Sont inclus également les prêts sur police d'assurance accordés par les sociétés d'assurance-vie ainsi que les prêts aux particuliers consentis par les sociétés de financement de vente à crédit et de prêts à la consommation. Les prêts consentis à d'autres fins couvrent les prêts bancaires et autres et comprennent les prêts négociés, les avances et les découverts offerts au

18. Les définitions qui suivent sont une version condensée de celles fournies dans le *Guide des Comptes des flux financiers et des Comptes du bilan national – Définitions, concepts, sources, méthodes*, n° 13-585 au catalogue.

Canada par les banques à charte canadiennes et autres établissements de crédit. Les prêts hypothécaires comprennent les prêts et accords de vente garantis par des biens immobiliers, principalement des bâtiments résidentiels.

2.115 La grande catégorie Assurance-vie et rentes couvre l'engagement des sociétés d'assurance-vie envers les assurés ainsi que l'engagement des régimes de pensions parrainés par l'employeur envers les adhérents.

2.116 Les instruments de dette comprennent les effets à court terme et les obligations. Les obligations englobent les obligations fédérales, provinciales et municipales ainsi que les obligations et les obligations non garanties de sociétés (y compris les obligations garanties des entreprises publiques) et les autres obligations (p. ex., des institutions sans but lucratif) ainsi que les titres adossés à des actifs. Les obligations sont habituellement négociables et ont une échéance initiale supérieure à un an. Les instruments du marché monétaire comprennent les effets à court terme fédéraux et autres billets à court terme négociables émis par une variété de sociétés et de secteurs financiers et non financiers. Les effets à court terme peuvent être décrits comme étant des billets au porteur négociables dont l'échéance initiale est inférieure à un an, émis moyennant un escompte et sans coupons.

2.117 Les actions englobent les actions ordinaires et privilégiées négociables et non négociables ainsi que les unités de fonds de placement. Les investissements étrangers sont définis comme étant tous les instruments financiers négociables qui sont des passifs d'entités non résidentielles.

2.118 Les comptes clients (comptes à recevoir/à payer) comprennent le crédit à court terme accordé ou reçu dans le cours ordinaire des affaires par des fournisseurs ou acquéreurs de biens et services commerciaux. Les autres actifs ou passifs financiers comprennent une variété de postes non inclus dans les autres composantes de flux financiers.

Le compte du bilan (résultat de l'activité économique et des gains/pertes)

2.119 Les positions d'ouverture et de clôture dans la séquence des comptes du SCNC sont articulées (selon le secteur institutionnel et pour l'économie dans son ensemble) dans le compte du bilan national (CBN). Le CBN est la dernière composante de la séquence des comptes du SCNC. Contrairement aux comptes décrits précédemment, qui mesurent le flux des activités au cours d'une période donnée, le compte du bilan mesure les répercussions de ces activités sur le stock d'actifs et de passifs et la valeur nette à la fin d'une période donnée. Il fournit un aperçu de l'état de la position économique et financière du pays. Le compte du bilan évolue par suite, d'une part, des opérations financières et en capital et, d'autre part, des gains ou pertes de capital sur les actifs et les passifs.

2.120 Dans le compte du bilan, les estimations sectorielles de la valeur nette sont calculées comme étant la valeur des actifs financiers et non financiers moins les passifs. Le CBN fournit également un agrégat important : la richesse du pays ou la valeur nette nationale. Le patrimoine national est la somme des actifs non financiers (produits ou non) du pays. La valeur nette nationale est égale au patrimoine national corrigé en fonction du bilan net des investissements internationaux du pays (si un tel bilan existe), ou bien, la valeur nette nationale peut être établie par la somme de la valeur nette du secteur des résidents.

2.121 Le CBN a la même structure globale et présente le même niveau de détail sectoriel que les *Comptes des flux financiers*.

Autres aspects des données des comptes des revenus et dépenses

Mesures de volume et de prix dans les comptes des revenus et dépenses

2.122 La croissance du produit intérieur brut (PIB) en dollars courants ou tout autre agrégat en valeur nominale peut être décomposé en deux éléments : un élément prix, soit la part de la croissance liée à l'inflation, et un élément volume, qui couvre la variation des quantités, de la qualité et de la composition de l'agrégat. L'élément volume est présenté dans le Système de comptabilité nationale par ce qu'on appelle les séries sur l'activité

économique réelle (comme le PIB réel). Le PIB réel est l'indicateur économique clé de la tendance-cycle de croissance de l'économie. Par conséquent, le calcul du PIB réel et de ses composantes sur le plan des dépenses est un exercice important.

2.123 L'élément volume est mesuré dans une très large mesure par la déflation de la valeur nominale d'une série donnée par l'indice de prix approprié¹⁹. On parle dans ce cas de la méthode de déflation.

2.124 Dans le Système de comptabilité nationale du Canada, la déflation d'une série (comme les exportations de machines et de matériel) se fait au plus bas niveau pour lequel il existe un indice de prix représentatif. On peut alors agréger les séries déflatées de manière à obtenir divers totaux. Par exemple, 435 séries sont déflatées puis agrégées aux fins du calcul du PIB trimestriel réel.

2.125 Il existe plusieurs façons d'agréger des séries déflatées dont on veut calculer l'élément volume. La théorie des indices offre une panoplie d'outils à cet effet. Depuis le printemps de 2001, le Système canadien de comptabilité nationale (SCNC) a adopté l'indice-chaîne de Fisher. Cette mesure est théoriquement supérieure à l'ancienne mesure Laspeyres à base fixe et, en outre, rend les données canadiennes comparables aux mesures officielles de l'activité économique réelle américaine. De plus, elle permet de se conformer aux recommandations du *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993).

2.126 Les paragraphes qui suivent expliquent, d'une manière simplifiée, les méthodes utilisées par le SCNC pour mesurer l'activité économique réelle du pays.

2.127 Le niveau de détail, c'est-à-dire le nombre de composantes utilisées dans chacun des agrégats, est déterminé par la disponibilité des données et par certains déterminants de la qualité générale (par exemple, la stabilité de la saisonnalité). Au niveau national, 435 séries en dollars courants et le même nombre de séries de prix correspondants entrent dans le calcul du PIB réel selon l'indice-chaîne de Fisher. Le tableau 2.11 montre comment ces séries sont réparties entre les divers agrégats présentés au tableau 3 de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*.

19. Les exceptions à l'application de la méthode de déflation aux fins de l'estimation des mesures de volume seront indiquées lorsqu'elles sont pertinentes dans les chapitres portant sur les composantes du PIB en termes de dépenses (voir aussi le paragraphe 2.140).

Tableau 2.11 Niveau de détail à l'échelle nationale

	nombre de séries
Dépenses personnelles en biens et services de consommation	130
Biens durables	22
Biens semi-durables	15
Biens non durables	14
Services	79
Dépenses courantes des administrations publiques en biens et services	24
Formation brute de capital fixe des administrations publiques	14
Investissement des administrations publiques en stocks	1
Formation brute de capital fixe des entreprises	18
Bâtiments résidentiels	4
Ouvrages non résidentiels et équipement	14
Ouvrages non résidentiels	4
Machines et matériel	10
Investissement des entreprises en stocks	110
Non agricoles	76
Agricoles	34
Exportations de biens et services	69
Biens	64
Services	5
Importations de biens et services	68
Biens	63
Services	5
Divergence statistique	1
Produit intérieur brut aux prix du marché	435
Demande intérieure finale	186

2.128 Le produit intérieur brut (PIB) réel est estimé à partir de 435 séries. Les valeurs dans ces séries sont tirées d'enquêtes et de sources administratives (voir les chapitres portant sur les sources et les méthodes). Les indices de prix associés à chacune des 435 séries proviennent de diverses sources, principalement des indices des prix à la consommation, des indices des prix de l'industrie, des indices des prix des matières brutes, des indices des prix des produits agricoles, des indices des prix à l'exportation, des indices des prix à l'importation, des indices des prix d'autres pays et des taux de salaire.

2.129 Les dépenses personnelles en biens et services de consommation comprennent 130 catégories de biens et services. Dans la plupart des cas, les indices des prix à la consommation sont associés à ces biens et services.

2.130 Il y a 24 séries portant sur les dépenses courantes des administrations publiques en biens et services (le chapitre 8 comprend des renseignements sur la déflation des données des administrations publiques). Les estimations de volume pour les 10 séries sur le revenu du travail sont calculées d'après les heures travaillées, et les indices de prix pour les séries sont implicites. Les dix séries pour les provisions pour consommation de capital des administrations publiques sont déflatées au moyen d'indices fondés sur les renseignements fournis par la Division de l'investissement et du stock de capital, tandis que plusieurs sources sont utilisées pour construire les quatre autres indices de prix.

2.131 Les 32 séries qui portent sur la formation brute de capital fixe sont fondées principalement sur les indices des prix de l'industrie, les indices des prix des matières brutes, les indices des prix des machines et du matériel et les indices des prix à l'importation.

2.132 L'investissement des entreprises en stocks comprend 55 composantes²⁰, tandis que l'investissement des administrations publiques en stocks est fondé sur une seule série. Les principaux indices de prix utilisés sont les indices des prix de l'industrie et les indices des prix des produits agricoles.

2.133 Les importations internationales se composent de 68 indices des prix à l'importation, tandis que 69 indices de prix différents sont utilisés pour déflater les exportations internationales.

2.134 L'indice de prix associé à la valeur de la divergence statistique est l'indice implicite agrégé des prix du PIB en termes de dépenses (construit en excluant la divergence statistique).

Indices de volume en chaîne Fisher

2.135 Les comptes trimestriels des revenus et des dépenses ont adopté en mai 2001 la formule de l'indice de Fisher, enchaîné trimestriellement, comme mesure officielle du produit intérieur brut réel en termes de dépenses. Cette formule a également été adoptée pour les comptes économiques provinciaux, enchaînés annuellement, en octobre 2002.

2.136 Cette formule a été adoptée pour deux raisons, à savoir, pour fournir aux utilisateurs une mesure plus précise de la croissance réelle du PIB et de ses composantes entre deux périodes consécutives et pour rendre la mesure canadienne comparable aux comptes nationaux des revenus et de la production (*National Income and Product Accounts* ou NIPA) des États-Unis, qui depuis 1996 utilisent la formule de l'indice-chaîne de Fisher pour mesurer le PIB réel.

Construction d'un indice et enchaînement

2.137 Un agrégat donné (PIB ou autre) en valeur nominale représente une sommation de quantités évaluées dans une même unité monétaire, aux prix de la période courante. Note : lorsque nous parlons de quantités, nous incluons également, de façon implicite, toute variation sur le plan de la qualité. Pour prendre l'exemple du PIB, cette sommation peut s'exprimer par $PIB = \sum pq$, qui est la somme de toutes les quantités de biens et services transigés dans l'économie, multipliés par leurs prix respectifs. La variation du PIB nominal, entre une période 0 et une période t, peut donc être exprimée sous forme indicielle²¹ comme suit :

Équation 2.1

$$\Delta PIB_{t/0} = \frac{\sum p_t q_t}{\sum p_0 q_0}$$

où $\Delta PIB_{t/0}$ est l'indice de variation du PIB

p_t est le prix au temps t

p_0 est le prix au temps 0

q_t est la quantité au temps t

q_0 est la quantité au temps 0

20. Chaque composante est utilisée deux fois aux fins du calcul des agrégats, une fois comme stocks au début de la période, et la deuxième fois, comme stocks en fin de la période.

21. C'est-à-dire en mettant en rapport la valeur de la période courante et la valeur d'une période précédente.

2.138 La variation donnée par cette formule peut théoriquement être divisée en une variation des prix et une variation du volume. S'il existait un prix moyen du PIB, on pourrait tout simplement diviser la variation du PIB (donnée par l'équation 2.1) par ce prix moyen pour obtenir la variation des quantités. Dans le Système de comptabilité nationale du Canada, un tel prix moyen n'existe pas. La variation totale des quantités ne peut donc être calculée qu'en faisant la somme des variations de quantités dans l'économie.

2.139 Or, faire une telle somme est problématique du fait que l'on ne peut additionner des quantités dont les unités sont physiquement différentes, comme des voitures et des téléphones. Les quantités doivent donc être réévaluées selon une unité commune. Dans une économie monétisée, le plus simple est d'exprimer les quantités en termes monétaires. Une fois évaluées, c'est-à-dire multipliées par leurs prix, les quantités peuvent être facilement agrégées.

2.140 Une façon intuitive de mesurer les variations de quantité au fil du temps consiste à prendre les prix disponibles à une période donnée et à multiplier les quantités des périodes subséquentes par ces mêmes prix. Il s'agit en fait de réévaluer les quantités courantes à des prix fixes dans le temps, ce qui a pour effet essentiellement de supprimer l'effet prix. En termes mathématiques, on retrouve ainsi la formule de l'indice de Laspeyres à base fixe :

Équation 2.2

$$LQ_{t/0} = \frac{\sum p_0 q_t}{\sum p_0 q_0}$$

où $LQ_{t/0}$ est l'indice de quantité de Laspeyres

p_0 est le prix au temps 0

q_t est la quantité au temps t

q_0 est la quantité au temps 0

2.141 L'unique différence avec l'équation 2.1 se trouve au numérateur, où les quantités au temps t sont multipliées cette fois par les prix au temps 0.

2.142 Il est évident que cette formule donne des résultats qui dépendent fortement de la structure des prix au temps 0. S'il s'avère que cette structure change avec le temps, par exemple, par suite de la chute du prix d'une composante comparativement aux autres, l'indice de l'équation 2.2 devient éventuellement biaisé du fait qu'il dépend alors d'une structure de prix devenue désuète.

2.143 Une façon de contourner ce genre de problème est de mettre à jour périodiquement la base de pondération de manière à la rapprocher de la période courante. Cette technique a été utilisée dans le passé par le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), lorsque les séries réelles étaient rebasées tous les cinq ou dix ans afin de refléter les changements dans la structure des prix.

2.144 Il se peut, toutefois, que la structure des prix évolue plus rapidement. La base de pondération devient rapidement désuète, de sorte qu'il est préférable d'accélérer la fréquence du rebasement. Ultérieurement, la base de pondération peut être déplacée systématiquement de période en période, de sorte qu'elle soit définie comme étant la période précédant la période courante :

Équation 2.3

$$LQ_{t/t-1} = \frac{\sum p_{t-1} q_t}{\sum p_{t-1} q_{t-1}}$$

où l'on trouve p_{t-1} , à la place de p_0 de l'équation 2.2. Cet indice à base mobile donne, pour la période courante t , la croissance du volume pondérée selon les prix de $t-1$. Dans une certaine mesure, il intègre la fréquence du rebase-ment, ce qui élimine le côté arbitraire d'un rebase-ment effectué seulement au besoin.

2.145 À court terme, ce genre d'indice peut être adapté de manière à ce qu'il couvre plusieurs périodes. L'équation 2.3 peut être enchaînée par multiplications successives, c'est-à-dire qu'à chacune des périodes, elle peut être multipliée par les résultats obtenus pour la période précédente. On appelle cela enchaînement. Dans la chaîne ainsi formée, les prix utilisés pour la pondération sont des prix très récents et ne deviennent jamais obsolètes. Selon notre exemple, un indice en chaîne prendrait la forme suivante :

Équation 2.4

$$LQ_c = \frac{\sum p_0 q_1}{\sum p_0 q_0} \times \frac{\sum p_1 q_2}{\sum p_1 q_1} \times \dots \times \frac{\sum p_{t-1} q_t}{\sum p_{t-1} q_{t-1}} \times \dots \times \frac{\sum p_{n-1} q_n}{\sum p_{n-1} q_{n-1}}$$

où n est le nombre de périodes sur lesquelles s'étend l'indice en chaîne.

On peut également écrire l'équation 2.4 comme suit :

Équation 2.5

$$LQ_{c/0} = Q_0 \times \frac{\sum p_0 q_1}{\sum p_0 q_0} \times \frac{\sum p_1 q_2}{\sum p_1 q_1} \times \dots \times \frac{\sum p_{t-1} q_t}{\sum p_{t-1} q_{t-1}} \times \frac{\sum p_{n-1} q_n}{\sum p_{n-1} q_{n-1}} = Q_0 \times LQ_{1/0} \times LQ_{2/1} \times \dots \times LQ_{t/t-1} \times LQ_{n/n-1}$$

où $LQ_{c/0} = Q_0 \times p_{q1}$

Q_0 est une constante arbitraire, habituellement 1 ou 100, utilisée comme point de référence.

$LQ_{c/0}$ est l'indice de quantité en chaîne de Laspeyres pour la période 0 à la période n .

2.146 Le *Système de comptabilité nationale 1993* recommande l'utilisation d'indices en chaîne. L'enchaînement systématique permet un renouvellement continu de la base de pondération, évitant ainsi le problème de désuétude qui accompagne l'utilisation d'un indice à base fixe.

Choix de l'indice – vers l'indice-chaîne de Fisher

2.147 La section ci-dessus réfère à un indice de type Laspeyres. La théorie des indices fournit toutefois de nombreux autres indices qui diffèrent dans la façon dont les composantes sont pondérées. Par exemple, alors que les quantités de l'indice de Laspeyres sont pondérées par les prix d'une période précédente, dans l'indice de Paasche elles sont pondérées par les prix de la période courante :

Équation 2.6

$$PQ_{t/0} = \frac{\sum p_t q_t}{\sum p_t q_0}$$

où $PQ_{t/0}$ est l'indice de quantité de Paasche.

2.148 Cet indice est en fait le réciproque de l'indice de Laspeyres. Utilisé dans sa forme à base fixe, il présente le même problème que celui décrit ci-dessus, mais à l'inverse. Il ne reflète pas adéquatement l'évolution de la structure de l'économie pour les périodes antérieures. Toutefois, l'indice de Paasche peut être enchaîné de la même manière que l'indice de Laspeyres (comme dans l'équation 2.4).

2.149 Il peut être démontré qu'en général, un indice de quantité de Laspeyres fera apparaître une augmentation plus importante au fil du temps qu'un indice de quantité de Paasche. Cela se produit lorsque les prix et les quantités sont négativement corrélés, c'est-à-dire lorsque des biens ou services devenus relativement plus coûteux sont remplacés par des biens et services devenus relativement moins coûteux. Cet effet de substitution, observé couramment, laisse supposer que les indices de Laspeyres et de Paasche fixent les limites supérieures et inférieures d'un indice théorique idéal, moins biaisé.

2.150 Cet indice théorique peut être approché par un indice de type Fisher, qui représente la moyenne géométrique d'un indice de Laspeyres et d'un indice de Paasche :

Équation 2.7

$$FQ_{t/0} = \sqrt{LQ_{t/0} \times PQ_{t/0}} = \sqrt{\frac{\sum p_0 q_t}{\sum p_0 q_0} \times \frac{\sum p_t q_t}{\sum p_t q_0}}$$

où $FQ_{t/0}$ est l'indice de quantité de Fisher.

2.151 En plus de sa supériorité théorique, cet indice comporte plusieurs propriétés souhaitables du point de vue du Système de comptabilité nationale du Canada. Par exemple, il est réversible dans le temps, c'est-à-dire que l'indice montrant la variation entre la période t et la période 0 est le réciproque de l'indice montrant la variation entre la période 0 et la période t . Une autre caractéristique intéressante est la réversibilité des facteurs, en vertu de laquelle le produit des indices de prix et de quantité est égal à l'indice de variation des valeurs courantes :

Équation 2.8

$$FP_{t/0} \times FQ_{t/0} = \sqrt{\frac{\sum p_t q_0}{\sum p_0 q_0} \times \frac{\sum p_t q_t}{\sum p_0 q_t}} \times \sqrt{\frac{\sum p_0 q_t}{\sum p_0 q_0} \times \frac{\sum p_t q_t}{\sum p_t q_0}} = \frac{\sum p_t q_t}{\sum p_0 q_0}$$

2.152 Nous retrouvons notre indice de variation nominale de l'équation 2.1 et la décomposition élément prix et élément volume dont il a été question plus tôt. Il devient dès lors facile de trouver le prix implicite Fisher du PIB en divisant le PIB en dollars courants par le PIB réel selon la formule de Fisher. Les indices de Laspeyres et de Paasche ne présentent ni l'une ni l'autre de ces deux propriétés.

2.153 Statistique Canada utilise l'indice-chaîne de Fisher comme mesure du PIB réel. Selon la même séquence que celle utilisée pour l'équation 2.4, l'enchaînement de l'équation 2.7 donne :

Équation 2.9

$${}^r Q_{c/0} = Q_0 \times FQ_{1/0} \times FQ_{2/1} \times \dots \times FQ_{t/t-1} \times FQ_{n/n-1}$$

où n est le nombre de périodes couvertes par l'indice en chaîne

Q_0 est une constante arbitraire, habituellement 1 ou 100

$FQ_{c/0}$ est l'indice de quantité en chaîne de Fisher pour la période 0 à la période n

2.154 C'est la formule qui sert de base aux calculs du PIB réel des comptes nationaux et provinciaux.

Application aux comptes des revenus et dépenses

2.155 Dans la pratique, les formules exposées ci-dessus ne peuvent être utilisées telles quelles, étant donné l'absence de données sur les quantités et sur les niveaux de prix. Les comptes ne disposent que des séries en valeur courante (C) et des indices de prix (donc des prix relatifs). Les formules doivent être transformées puisque le prix multiplié par la quantité ($p_t q_t$) équivaut à la série en dollars courants (C_t). Nous obtenons alors des formules exprimées en termes de séries nominales (C_t) et de prix relatifs (p_t/p_{t-1} ou l'inverse). On obtient alors, pour le Laspeyres (à partir de l'équation 2.3) :

Équation 2.10

$$LV_{t/t-1} = \frac{\sum \left(\frac{p_{t-1}}{p_t} \right) C_t}{\sum C_{t-1}}$$

... pour le Paasche (à partir de l'équation 2.6):

Équation 2.11

$$PV_{t/t-1} = \frac{\sum C_t}{\sum \left(\frac{p_t}{p_{t-1}} \right) C_{t-1}}$$

... et enfin, pour le Fisher (moyenne géométrique des équations 2.10 et 2.11):

Équation 2.12

$$FV_{t/t-1} = \sqrt{\frac{\sum \left(\frac{p_{t-1}}{p_t} \right) C_t}{\sum C_{t-1}} \times \frac{\sum C_t}{\sum \left(\frac{p_t}{p_{t-1}} \right) C_{t-1}}}$$

2.156 C'est cette formule, en chaîne, qui est utilisée dans la pratique. Les séries n'étant plus exprimées en termes de quantités, on parlera alors d'indice de volume. La notion de volume est plus large que celle de quantité, puisqu'elle comprend les variations de qualité et, au bout du compte, les changements dans la composition de l'économie.

2.157 Le tableau 2.12 fournit un exemple du calcul effectué par la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD) pour produire les estimations de volume du PIB. Le calcul est fondé sur des données en dollars courants et des indices de prix pour quatre produits. Dans la deuxième partie du tableau, les indices de volume de Paasche, de Laspeyres et de Fisher, enchaînés et non enchaînés, sont calculés pour les agrégats AB et CD et pour le total. La troisième partie du tableau porte sur la transformation des indices de volume en dollars enchaînés.

Tableau 2.12 Exemple de calcul de la contribution à la croissance pour la période 3 – le cas des estimations de volume fondées sur la formule de Fisher en chaîne

Agrégats	t0	t1	t2	t3	Formule de calcul des contributions à la croissance et remarques					
dollars courants										
A	80	90	72	48	On trouve à gauche les séries aux plus bas niveau d'agrégation en dollars courants (A, B, C, D). Les séries AB et CD sont des sous-agrégats alors que le Total est la somme des séries A, B, C et D.					
B	180	210	240	255						
C	250	450	455	504						
D	100	150	150	135						
AB	260	300	312	303						
CD	350	600	605	639	Pour les séries en dollars courants, les agrégats et sous-agrégats sont parfaitement additifs pour chacune des périodes.					
Total	610	900	917	942						
indices de prix										
A	100	75,0	50,0	25,0	On trouve à gauche les séries aux plus bas niveau d'agrégation. Ce sont des indices de prix prenant la valeur 100 en t0.					
B	100	116,7	125,0	125,0						
C	100	150,0	130,0	140,0						
D	100	120,0	120,0	100,0						
les mesures de volume (indices non enchaînés)										
AB (Paasche)	100	111,1	109,5	109,8	À gauche, les indices non-enchaînés représentent la croissance du volume entre deux périodes adjacentes.					
CD (Paasche)	100	121,2	112,0	103,9						
TOTAL (Paasche)	100	117,6	111,2	105,7	Les indices de Paasche et Laspeyres sont les indices qui servent à construire l'indice de volume de Fisher. L'indice de Paasche est pondéré par les valeurs relatives (en dollars courants) de la période finale alors que l'indice de Laspeyres se sert des valeurs de la période initiale.					
AB (Laspeyres)	100	115,4	110,7	112,5						
CD (Laspeyres)	100	121,4	112,5	104,1						
Total (Laspeyres)	100	118,9	111,9	107,0						
AB (Fisher)	100	113,2	110,1	111,1						
CD (Fisher)	100	121,3	112,3	104,0	L'indice de Fisher est la moyenne géométrique des deux autres indices.					
Total (Fisher)	100	118,2	111,5	106,3						
les mesures de volume (indices enchaînés)										
AB (Fisher)	100	113,2	124,6	138,5	Les indices enchaînés représentent la croissance du volume entre la période courante et la période de référence (t0 dans ce cas).					
CD (Fisher)	100	121,3	136,2	141,7						
Total (Fisher)	100	118,2	131,9	140,2						
les mesures de volume (\$ réels, période de référence = t1)										
					Taux de Calcul à partir de la formule publiée¹		Calcul illustrant la pondération²			
Agrégats	t0	t1	t2	t3	(t3, t2)	Résultats en t3	%Δx_{i,t}	W₁	W₂	Résultats en t3
A (C/P * 100)	60,0	90,0	108,0	144,0	33,33 %	1,98 %	33,33 %	0,08	0,76	1,98 %
B (C/P * 100)	210,0	210,0	224,0	238,0	6,25 %	1,66 %	6,25 %	0,26	1,01	1,66 %
C (C/P * 100)	375,0	450,0	525,0	540,0	2,86 %	1,49 %	2,86 %	0,50	1,05	1,49 %
D (C/P * 100)	120,0	150,0	150,0	162,0	8,00 %	1,22 %	8,00 %	0,16	0,93	1,22 %
AB (Fisher)	265,0	300,0	330,2	367,0	11,13 %					
CD (Fisher)	494,6	600,0	673,6	700,7	4,02 %					
Total (Fisher)	761,1	900,0	1003,7	1067,4	6,35 %					
Somme des agrégats (A+B+C+D)						6,35 %		1,00	3,75	6,35 %
Somme des sous-agrégats (A+B)						3,64 %		0,34	1,77	3,64 %
Somme des sous-agrégats (C+D)						2,71 %		0,66	1,98	2,71 %

Tableau 2.12 Exemple de calcul de la contribution à la croissance pour la période 3 – le cas des estimations de volume fondées sur la formule de Fisher en chaîne (fin)

Note 1 : La formule publiée pour calculer la contribution à la croissance de chacun des agrégats à la croissance totale.

$$\% \Delta_{i,t-1 \rightarrow t} = 100 \times \frac{(\sum_j C_t^j / \sum_j C_{t-1}^j) \times (C_t^i \times (P_{t-1}^i / P_t^i) - C_{t-1}^i) + FV_t \times (C_t^i - C_{t-1}^i \times (P_t^i / P_{t-1}^i))}{\sum_j C_t^j + FV_t \times \sum_j (C_{t-1}^j \times (P_t^j / P_{t-1}^j))}$$

Note 2 : La formule suivante illustre le fait que la contribution est en fait le taux de croissance de l'agrégat (ΔX) pondéré par un facteur W . Dans le cas des estimations en volume, ce facteur correspond à la valeur relative entre l'agrégat et le total à la période $t-1$ en dollars courants, comme pour le calcul en dollars courants. Un facteur additionnel de correction (W) a été appliqué.

$$\% \Delta_{i,t-1 \rightarrow t} = 100 \times \% \Delta X_{i,t} \times W_1 \times W_2 \quad \text{où : } W_1 = \frac{C_{t-1}^i}{\sum_j C_{t-1}^j} \quad \text{et} \quad W_2 = \left[\frac{1 + FV_t \times \frac{P_t^i}{P_{t-1}^i} \times \frac{\sum_j C_{t-1}^j}{\sum_j C_t^j}}{1 + \frac{FV_t}{PV_t}} \right]$$

Stocks

2.158 Pour la plupart des postes, le calcul selon la formule de Fisher ne pose pas vraiment de problèmes techniques. Toutefois, il en est autrement des séries de l'investissement en stocks qui sont des séries de différences premières. Comme ces séries fluctuent autour de 0, il arrive que les indices de Laspeyres et de Paasche prennent des signes opposés; l'indice de Fisher étant une moyenne géométrique de ces deux indices, il devient indéterminé.

2.159 L'investissement réel en stocks publié par la DCRD n'est pas le résultat d'un calcul direct selon la formule de Fisher en chaîne, tel qu'indiqué ci-dessus, mais plutôt une approximation. L'approche utilisée par la DCRD est fondée sur le fait que l'investissement en stocks représente la variation d'un stock total, qui est toujours positive. En principe, un indice de Fisher peut être calculé sur une série de stocks totale, soit un indice Fisher pour le niveau des stocks à la fin de la période t (p. ex., au 31 mars 2005) et un indice de Fisher pour le niveau des stocks au début de la période t (p. ex., le 1^{er} janvier 2005). La différence entre les deux estimations des stocks réels (les stocks en fin de période moins les stocks en début de période) représente l'investissement réel en stocks. Le chapitre 10 (Investissement en stocks) comprend une section sur la façon de calculer l'indice de Fisher pour l'investissement en stocks.

Comptes économiques provinciaux et territoriaux

2.160 Au niveau provincial, les valeurs réelles sont calculées de la même façon qu'au niveau national, mais sur une base annuelle. L'investissement en stocks est calculé selon la méthode décrite ci-dessus, sur une base annuelle, avec des prix moyens pour l'année.

2.161 Le niveau de détail des comptes provinciaux diffère de celui des comptes trimestriels nationaux. Pour chaque province, 502 séries entrent dans le calcul du PIB réel. Le tableau 2.13 montre la répartition de ces séries à travers les postes du tableau 3 de la publication *Comptes économiques provinciaux*. Cette répartition diffère légèrement de la structure nationale en raison de la disponibilité et de la qualité différentes des données provinciales.

Tableau 2.13 Niveau de détail à l'échelle provinciale

	nombre de séries
Dépenses personnelles en biens et services de consommation	130
Biens durables	22
Biens semi-durables	15
Biens non durables	14
Services	79
Dépenses courantes nettes des administrations publiques en biens et services	24
Formation brute de capital fixe des administrations publiques	3
Structures	2
Machines et matériel	1
Investissement des administrations publiques en stocks	1
Formation brute de capital fixe des entreprises	5
Bâtiments résidentiels	3
Ouvrages non résidentiels	1
Machines et matériel	1
Investissement des entreprises en stocks	110
Non agricoles	76
Agricoles	34
Exportations de biens et services	114
Exportations aux autres pays	57
Exportations aux autres provinces	57
Importations de biens et services	114
Importations des autres pays	57
Importations des autres provinces	57
Divergence statistique	1
Produit intérieur brut aux prix du marché	502
Demande intérieure finale	162

Estimations en « millions de dollars enchaînés (2002) »

2.162 La période de base d'un indice de volume est celle pour laquelle les prix relatifs sont choisis aux fins de l'évaluation de l'indice. Par exemple, lorsque des variations de quantité sont évaluées aux prix de 2002, l'indice est un indice de volume de Laspeyres dont l'année de base est 2002. Dans le cas des indices enchaînés, la période de base change périodiquement. La période durant laquelle la valeur d'une série en termes réels est égale à la valeur de cette même série en dollars courants constitue la période de référence.

2.163 Dans l'ancienne mesure du PIB réel selon la méthode de base fixe de Laspeyres, la période de référence et la période de base étaient les mêmes. Dans une mesure de volume en chaîne, par contre, les deux périodes ne coïncident pas nécessairement. Par exemple, dans les séries selon l'indice-chaîne de Fisher dans notre publication, l'année de référence est actuellement 2002 (les estimations en dollars courants sont égales aux estimations en termes réels pour l'année 2002), mais la période de base est une combinaison de la période courante et de la période qui précède immédiatement la période courante, puisqu'il s'agit d'indices de Fisher, qui

sont enchaînés trimestriellement. Par conséquent, la période de référence sert uniquement à étalonner les indices, et un changement de la période de référence n'a aucun effet sur les taux de croissance. Le seul changement se trouve dans les niveaux, qui sont réétablis sur une échelle différente.

2.164 On ne peut dire que les séries selon l'indice-chaîne de Fisher publiées actuellement sont aux prix de 2002, puisque les prix de la période de référence ne rentrent d'aucune façon dans le calcul pour les trimestres précédant ou suivant l'année de référence. On peut cependant dire que les séries de Fisher sont exprimées en termes réels, c'est-à-dire abstraction faite des effets de prix, à un niveau tel qu'elles égalent le niveau de l'agrégat nominal pour 2002. C'est pourquoi le titre du tableau 3 dans la publication précise « millions de dollars enchaînés (2002) ».

Non-additivité

2.165 Les séries selon l'indice-chaîne de Fisher publiées par la Division des comptes des revenus et dépenses ne sont pas additives, et cette non-additivité s'accroît à mesure que l'on s'éloigne de la période de référence. La non-additivité des séries réelles tient à l'enchaînement ainsi qu'à la formule de Fisher elle-même. L'enchaînement détruit la cohérence additive des équations comptables et la formule de Fisher (contrairement à la formule de Laspeyres) n'a pas la propriété d'additivité. Le tableau 2.14 montre explicitement la non-additivité de la somme des composantes et du total dans l'exemple suivant.

Tableau 2.14 Illustration de la non-additivité des estimations des séries réelles fondées sur la formule de Fisher en chaîne

	t_0	t_1	t_2	t_3
AB (Fisher en chaîne)	260.0	294.4	324.0	360.1
CD (Fisher en chaîne)	350.0	424.6	476.7	495.9
Total (Fisher en chaîne)	610.0	721.3	804.4	855.5
AB + CD	610.0	719.0	800.7	856.0
Différence	0.0	2.3	3.7	-0.5

2.166 Le fait que les agrégats réels ne sont pas additifs rend leur manipulation plus difficile que dans le passé, quand les calculs étaient fondés sur un indice Laspeyres à base fixe. Par exemple, il devient difficile de mesurer la contribution d'un agrégat donné ou d'un secteur au total, sachant que la somme des agrégats n'équivaut pas au total. En outre, il est imprudent de créer des agrégats à partir d'autres agrégats.

2.167 Il y a diverses façons de surmonter ce problème de non-additivité. Pour certaines analyses sommaires, les données en dollars courants peuvent être suffisantes ou même souhaitables, parce qu'elles reflètent la structure de l'économie en prix courants. Cela est particulièrement vrai si les agrégats étudiés n'affichent pas de grandes variations de prix ou si ces variations sont relativement uniformes.

2.168 Pour ceux qui veulent utiliser des données réelles et créer des agrégations, une solution consiste à calculer des indices de Fisher à partir des données Fisher existantes. En 1978, Diewert a montré qu'un indice de Fisher est approximativement cohérent et qu'il est donc possible de calculer des indices de Fisher à partir d'agrégats déjà en Fisher, ce qu'il a appelé un « Fisher de Fishers²² ». Cette solution donne une approximation valable à la condition que les agrégats entrant dans le calcul soient relativement uniformes au niveau des prix (ce calcul est à proscrire, par exemple, s'il implique des séries de stocks).

22. Diewert, W. E., "Superlative Index Numbers and Consistency in Aggregation," *Econometrica* 46(4), 1978, pp. 883-900.

2.169 Une solution plus structurelle consiste à accélérer la fréquence de l'étalonnage. Comme l'additivité décroît à mesure que l'on s'éloigne de l'année de référence, réétalonner les séries de manière à rapprocher l'année de référence peut aider à atténuer une partie du problème, sans toutefois rendre l'ensemble strictement additif. Il importe de signaler que, dans le cas de données réelles basées sur des calculs d'indice-chaîne de Fisher, le changement de la période de référence n'a aucun effet sur les taux de croissance des séries réelles.

2.170 À défaut de pouvoir rendre additifs les niveaux, la DCRD propose, à l'instar du *Bureau of Economic Analysis* des États-Unis, une décomposition strictement additive des variations des agrégats pour les tableaux publiés des données réelles. La formule utilisée vise à repondérer les contributions des séries de manière à ce qu'elles deviennent strictement additives à la variation totale de l'agrégat :

Équation 2.13

$$\Delta\%_{it-1/t} = 100 \times \frac{(p_{t-1}^i + p_t^i / FP_t) \times (q_t^i - q_{t-1}^i)}{\sum_i (p_{t-1}^i + p_t^i / FP_t) \times q_{t-1}^i}$$

ou, dans une forme qui s'applique aux séries nominales et aux prix,

Équation 2.14

$$\Delta\%_{it-1/t} = 100 \times \frac{\left(\frac{\sum_i C_t^i / \sum_i C_{t-1}^i}{\sum_i C_t^i + FV_t \sum_i C_{t-1}^i (p_t^i / p_{t-1}^i)} \right) \times (C_t^i (p_{t-1}^i / p_t^i) - C_{t-1}^i) + FV_t (C_t^i - C_{t-1}^i (p_t^i / p_{t-1}^i))}{\sum_i C_t^i + FV_t \sum_i C_{t-1}^i (p_t^i / p_{t-1}^i)}$$

2.171 Cette formule est à l'origine des séries portant sur la contribution à la variation publiées par le SCNC.

2.172 La contribution d'un agrégat à la variation en pourcentage du PIB en termes réels est présentée au tableau 4 de la publication trimestrielle²³. Des tableaux de contribution à la croissance sont également comptabilisés pour divers grands agrégats (voir les tableaux 18, 21, 24 et 27 de cette même publication).

2.173 Chacun de ces tableaux reprend la maquette du tableau des données réelles correspondant. À la place des données réelles, on y trouve la contribution à la variation en pourcentage de l'agrégat de référence mentionné dans le titre du tableau. Par exemple, le tableau 4 de notre publication trimestrielle reprend la maquette du tableau 3 et montre la contribution des agrégats à la variation en pourcentage du PIB réel. Ces contributions ne sont pas présentées sous forme de proportions, mais directement en points de pourcentage. Par exemple, une contribution de l'agrégat des dépenses personnelles de consommation de 0,453 à une croissance du PIB de 1,473 % signifie que 0,453 point de pourcentage sur les 1,473 est attribuable aux dépenses personnelles de consommation.

2.174 La formule de contribution à la variation en pourcentage (équation 2.13) ne tient que pour une seule période. Pour utiliser la même formule sur une période plus longue, il faut produire une valeur Fisher non enchaînée, dont les bases de pondération correspondent aux périodes pour lesquelles on veut faire l'analyse. Par exemple, pour analyser la progression des biens de consommation durables entre le quatrième trimestre de 1996 et le quatrième trimestre de 2000, on peut calculer un indice de Fisher dont la pondération est explicitement fonction des prix du quatrième trimestre de 1996 et du quatrième trimestre de 2000. Il s'agit, en quelque sorte, d'un indice de Fisher à base fixe. Une fois cet indice calculé, la formule de contribution à la variation en pourcentage peut être utilisée directement.

23. *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Les comptes économiques provinciaux

2.175 Statistique Canada produit des comptes provinciaux et territoriaux annuels qui sont le pendant des *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. Les estimations sont publiées dans la publication intitulée *Comptes économiques provinciaux*, qui fournit des mesures du PIB en termes de revenus et en termes de dépenses pour les dix provinces et les trois territoires. Les *Comptes économiques provinciaux* fournissent également un compte détaillé des revenus et des dépenses du secteur des administrations publiques. Ils comprennent aussi un tableau portant sur le secteur des particuliers.

2.176 Le cadre conceptuel des comptes économiques provinciaux est semblable à celui des comptes nationaux, mais certaines questions conceptuelles et statistiques de mesure et de répartition sont particulières aux comptes provinciaux, notamment en ce qui a trait à l'administration fédérale, aux bénéficiaires des sociétés et au commerce interprovincial.

2.177 Les estimations sont produites pour les dix provinces et les trois territoires. Les estimations provinciales remontent à 1981, tandis que les estimations territoriales remontent à 1981 pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut combinés, et à 1999 pour les nouveaux Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

2.178 Il importe de souligner que la somme de la production des provinces et des territoires est légèrement inférieure à celle pour le Canada. Cela tient à ce que le PIB du Canada comprend, côté revenus, le revenu des Canadiens affectés temporairement à l'étranger (personnel diplomatique et militaire et employés du secteur privé) et côté dépenses, les dépenses publiques courantes à l'étranger. Ainsi, une partie de la production intérieure du Canada n'est pas produite à l'intérieur des frontières d'une province ou d'un territoire. Cette partie est simplement omise des comptes nationaux au lieu d'être allouée arbitrairement à une région donnée. Plus particulièrement, la partie des revenus de source étrangère et des dépenses faites à l'étranger est omise des tableaux du PIB et, dans le cas des salaires, des traitements et du revenu supplémentaire du travail, elle est également omise du tableau sur le revenu personnel. Toutefois, les recettes et dépenses des administrations publiques à l'étranger sont indiquées séparément à la rubrique Extérieur du Canada dans les tableaux supplémentaires sur les administrations publiques. Dans ces tableaux, ils servent de poste d'équilibre, pour les agrégats en question, entre le Canada et la somme des provinces et territoires.

Les comptes satellites

2.179 Les comptes satellites ont été créés pour répondre au besoin d'élargir de façon souple la capacité analytique des composantes de base des comptes nationaux dans des domaines particuliers. Ces comptes sont liés aux autres comptes du Système de comptabilité nationale du Canada et, par leur entremise, aux statistiques économiques intégrées de façon générale. En outre, ils se rapportent à un domaine particulier (le tourisme) ou à un thème particulier (les organismes sans but lucratif) et sont également liés au système d'information propre à ce domaine ou à ce thème. Comme ils sont étroitement liés au Système de comptabilité nationale du Canada, ils facilitent les analyses de certains sujets dans le cadre des comptes et des analyses macroéconomiques. Bref, les comptes satellites jouent un rôle double, comme outils d'analyse et comme outils de coordination statistique.

Le compte satellite du tourisme et les indicateurs économiques du tourisme

2.180 La Division des comptes des revenus et dépenses produit un compte satellite du tourisme pour le Canada ainsi que pour les provinces et les territoires. Le compte satellite définit explicitement l'industrie du tourisme dans le cadre du système statistique des comptes nationaux et mesure sa contribution à l'économie. Parce qu'il est fondé sur le cadre du Système de comptabilité nationale du Canada, le compte satellite permet de comparer l'industrie du tourisme à d'autres industries. Il fournit des données repères qui servent à estimer les indicateurs trimestriels de l'activité touristique au Canada. Ce produit trimestriel s'appelle *Indicateurs nationaux du tourisme*.

Le compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat

2.181 Ce compte satellite vise principalement à comptabiliser explicitement les activités économiques du secteur sans but lucratif et à fournir des éclaircissements sur son interaction avec d'autres secteurs de l'économie dans un cadre macroéconomique.

2.182 Le compte satellite comprend un ensemble type de comptes économiques pour le secteur sans but lucratif, ainsi qu'un volet non marchand permettant de déterminer la valeur du travail bénévole. Ces comptes fournissent des renseignements sur un certain nombre de caractéristiques économiques du secteur des organismes sans but lucratif, y compris leurs revenus et leurs dépenses. Ils permettent d'établir le profil économique du secteur sans but lucratif du Canada et de répondre à d'importantes questions, telles que : Quel pourcentage du PIB le secteur sans but lucratif représente-t-il au Canada? Dans quel domaine les organismes sans but lucratif contribuent-ils au bien-être de la société au Canada? Quelle est la stabilité ou la vulnérabilité financière du secteur sans but lucratif? Dans quelle mesure ce secteur s'appuie-t-il sur le travail rémunéré plutôt que sur la contribution de bénévoles?

Le compte satellite des pensions

2.183 Le compte satellite des pensions est actuellement en voie d'élaboration. Il permettra une meilleure analyse des répercussions économiques de la population vieillissante.

Annexe 2A La présentation des produits et de la production dans les tableaux d'entrées-sorties du Système de comptabilité nationale du Canada

2A.1 Dans le Système de comptabilité nationale du Canada, les estimations du PIB pour le Canada et les régions sont présentées dans deux ensembles de comptes : les tableaux d'entrées-sorties (TES) et les comptes des revenus et dépenses (CRD). Ces deux comptes sont interreliés. Aux fins du présent guide, les données tirées de l'exemple de l'économie hypothétique sont utilisées pour illustrer la structure de chacun de ces comptes et la logique qui le sous-tend.

Production et produits dans les tableaux d'entrées-sorties

2A.2 Les tableaux d'entrées-sorties du Canada se composent de trois matrices qui décrivent la production et l'utilisation de biens et services selon les différentes industries ainsi que la demande finale, durant une période donnée.

Aperçu des tableaux d'entrées-sorties

2A.3 Les données de l'économie hypothétique sont présentées dans trois matrices, soit la matrice de la production, la matrice des utilisations et la matrice de la demande finale.

2A.4 La matrice de la production montre les biens et services produits par chaque industrie (tableau 2A.1). Les totaux des colonnes montrent la production de chaque industrie. Les totaux des rangées montrent le produit de chaque bien dans l'économie. La production de l'économie dans son ensemble est mesurée par la somme de la production des industries ou la somme du produit des biens et services.

Table 2A.1 Représentation simplifiée de la matrice de la production dans les tableaux d'entrées-sorties – estimations fictives

Les biens et services produits	Industries				Total
	Agriculture	Meunerie	Boulangerie		
Blé	150	0	0	150	La production de farine est de 165 \$, celle-ci est entièrement produite par l'industrie meunière
Farine	0	165	0	165	
Pain	0	0	200	200	La production dans l'économie correspond à la fois à la somme de la production des biens et services et à la somme de la production des industries
Semences, engrais	0	0	0	0	
Profits	0	0	0	0	L'industrie meunière produit 165 \$ de farine
Salaires	0	0	0	0	
Total	150	165	200	515	La production de l'industrie meunière est de 165 \$ puisqu'elle produit uniquement de la farine

Les intrants primaires, (rémunération du travail et du capital) dans le processus de production, toujours = 0 dans cette matrice

2A.5 La matrice des utilisations représente la technologie utilisée par une industrie pour produire le produit. Elle montre en détail la structure des coûts de la production. Pour chaque industrie, elle indique les utilisations des facteurs intermédiaires (biens et services) et des facteurs primaires (qui comprennent non seulement les facteurs de production tels les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail ainsi que les excédents d'exploitation, mais aussi les impôts indirects nets sur les facteurs primaires comme l'impôt foncier et les charges sociales). La somme des facteurs primaires est égale à la valeur ajoutée aux valeurs de base (tableau 2A.2).

Table 2A.2 Représentation simplifiée de la matrice des utilisations dans les tableaux d'entrées-sorties – estimations fictives

	Industries			
	Agriculture	Meunerie	Boulangerie	Total
Blé	0	100	0	100
Farine	0	0	130	130
Pain	0	0	0	0
Semences, engrais	15	0	0	15
Profits	20	20	10	50
Salaires	115	45	60	220
Total	150	165	200	515

Les biens et services utilisés dans la production

Les facteurs primaires (rémunération du travail et du capital) dans le processus de production

L'utilisation intermédiaire de farine est de 130 \$

Les utilisations intermédiaires dans l'économie s'élèvent à 100 \$ de blé + 130 \$ de farine et 15 \$ de semences et engrais, soit 245 \$

L'utilisation de l'industrie meunière est de 165 \$. Pour chacune des industries, la production = utilisation

L'industrie doit utiliser 100 \$ de blé pour produire 165 \$ de farine

Pour produire 165 \$ de farine, l'industrie doit verser 45 \$ de salaires et 20 \$ de profit, c'est ce qu'on nomme la valeur ajoutée par l'industrie

La valeur ajoutée dans l'économie est la somme des valeurs ajoutées des industries soit 270 \$

2A.6 La matrice de la demande finale affiche l'utilisation finale des biens et services dans l'économie (tableau 2A.3). Autrement dit, les biens et services peuvent soit entrer dans la production d'autres biens et services, soit être consommés par les utilisateurs finals. Dans le premier cas, il y a consommation intermédiaire de biens et services, qui figure dans la matrice des utilisations. Dans le deuxième cas, il y a consommation finale de biens et services, y compris :

- les dépenses personnelles en biens et services de consommation;
- les dépenses courantes des administrations en biens et services;
- la formation brute de capital fixe des administrations publiques et des entreprises;
- l'investissement des administrations publiques et des entreprises en stocks;
- les exportations internationales nettes de biens et services (exportations moins importations).

2A.7 Ces renseignements figurent dans la matrice de la demande finale (tableau 2A.3).

Table 2A.3 Représentation simplifiée de la matrice de la demande finale dans les tableaux d'entrées-sorties – estimations fictives

	Catégories de dépenses finales				Total
	Personnelles	Exportations	Importations		
Blé	0	50	0	50	
Farine	35	0	0	35	
Pain	200	0	0	200	
Semences, engrais	0	0	-15	-15	
Profits	0	0	0	0	
Salaires	0	0	0	0	
Total	235	50	-15	270	

Les biens et services consommés

Les facteurs primaires (rémunération du travail et du capital) dans le processus de production (il y a seulement des taxes indirectes nettes sur les produits dans cette matrice)

Les ménages consomment pour 35 \$ de blé

Les dépenses personnelles des ménages s'élèvent à 235 \$, soit 35 \$ de blé et 200 \$ de pain

Les exportations internationales s'élèvent à 50 \$

L'utilisation finale de farine est de 35 \$, celle-ci est entièrement consommée par le secteur des ménages

Le produit intérieur brut dans l'économie (PIB) correspond à la fois à la somme des utilisations finales des biens et à la somme des catégories de la demande finale

Les trois façons de mesurer le PIB dans les tableaux d'entrées-sorties

2A.8 Dans les tableaux d'entrées-sorties, le PIB peut être présenté de trois façons. Le PIB en termes de revenus est obtenu par sommation des bénéfices et des salaires dans la matrice des utilisations et dans la matrice de la demande finale (tableau 2A.4). Par conséquent, il constitue le total des entrées primaires utilisées dans le processus de production.

Table 2A.4 Mesure du PIB en termes de revenus dans les tableaux d'entrées-sorties – estimations fictives

Matrice de production				
Biens et services	Industries			Total
	Agriculture	Meunerie	Boulangerie	
Blé	150	0	0	150
Farine	0	165	0	165
Pain	0	0	200	200
Semences, engrais	0	0	0	0
Profits	0	0	0	0
Salaires	0	0	0	0
Total	150	165	200	515

Matrice d'utilisations (entrées) et matrice de la demande finale					Catégories de dépenses finales				Utilisations et demande finale
Biens et services	Industries			Total facteurs intermédiaires	Personnelles	Exportations	Importations	Total	
	Agriculture	Meunerie	Boulangerie						
Blé	0	100	0	100	0	50	0	50	150
Farine	0	0	130	130	35	0	0	35	165
Pain	0	0	0	0	200	0	0	200	200
Semences, engrais	15	0	0	15	0	0	-15	-15	0
Profits	20	20	10	50	0	0	0	0	50
Salaires	115	45	60	220	0	0	0	0	220
Total	150	165	200	515	235	50	-15	270	270

Le PIB en termes de revenus est l'addition des facteurs primaires dans la matrice de demande finale (0 \$ + 0 \$ = 0 \$) et la matrice des utilisations (50 \$ + 220 \$ = 270 \$). Le PIB est donc de 0 \$ + 270 \$ = 270 \$

2A.9 Le PIB par l'approche des dépenses finales est obtenu par sommation de la matrice de la demande finale au tableau 2A.5. Les catégories de dépenses finales sont liées aux agrégats des dépenses finales dans les comptes des revenus et dépenses.

Table 2A.5 Mesure du PIB en termes de dépenses dans les tableaux d'entrées-sorties – estimations fictives

Matrice de production				
Biens et services	Industries			Total
	Agriculture	Meunerie	Boulangerie	
Blé	150	0	0	150
Farine	0	165	0	165
Pain	0	0	200	200
Semences, engrais	0	0	0	0
Profits	0	0	0	0
Salaires	0	0	0	0
Total	150	165	200	515

Le PIB en termes de dépenses est obtenue par l'addition des dépenses finales en biens et services ($50 \$ + 35 \$ + 200 \$ - 15 \$ = 270 \$$) ou par la totalisation des catégories de dépenses finales ($235 \$ + 50 \$ - 15 \$ = 270 \$$).

Matrice d'utilisations (entrées) et matrice de la demande finale					Catégories de dépenses finales				Utilisations et demande finale
Biens et services	Industries			Total facteurs intermédiaires	Personnelles	Exportations	Importations	Total	
	Agriculture	Meunerie	Boulangerie						
Blé	0	100	0	100	0	50	0	50	150
Farine	0	0	130	130	35	0	0	35	165
Pain	0	0	0	0	200	0	0	200	200
Semences, engrais	15	0	0	15	0	0	-15	-15	0
Profits	20	20	10	50	0	0	0	0	50
Salaires	115	45	60	220	0	0	0	0	220
Total	150	165	200	515	235	50	-15	270	

2A.10 Le PIB selon l'optique de la valeur ajoutée est obtenu par la différence entre les dépenses intermédiaires (dans la matrice d'utilisations) et la production (dans la matrice de productions) au tableau 2A.6. La valeur ajoutée est calculée selon l'industrie et on en fait la somme sur l'ensemble des industries pour l'économie dans son ensemble.

Table 2A.6 Mesure du PIB selon l'optique de la valeur ajoutée dans les tableaux d'entrées-sorties – estimations fictives

Matrice de production				
Biens et services	Industries			Total
	Agriculture	Meunerie	Boulangerie	
Blé	150	0	0	150
Farine	0	165	0	165
Pain	0	0	200	200
Semences, engrais	0	0	0	0
Profits	0	0	0	0
Salaires	0	0	0	0
Total	150	165	200	515

Matrice d'utilisations (entrées) et matrice de la demande finale					Catégories de dépenses finales				Utilisations et demande finale
Biens et services	Industries			Total facteurs intermédiaires	Personnelles	Exportations	Importations	Total	
	Agriculture	Meunerie	Boulangerie						
Blé	0	100	0	100	0	50	0	50	150
Farine	0	0	130	130	35	0	0	35	165
Pain	0	0	0	0	200	0	0	200	200
Semences, engrais	15	0	0	15	0	0	-15	-15	0
Profits	20	20	10	50	0	0	0	0	50
Salaires	115	45	60	220	0	0	0	0	220
Total	150	165	200	515	235	50	-15	270	

Le PIB par la valeur ajoutée est obtenue en retranchant les dépenses intermédiaires (100 \$ + 130 \$ + 15 \$ = 245 \$) de la production (150 \$ + 165 \$ + 200 \$ = 515 \$). Le PIB est donc de 515 \$ - 245 \$ = 270 \$

Le PIB dans les comptes des revenus et dépenses

2A.11 Dans les comptes des revenus et dépenses (CRD), le PIB est mesuré par l'approche des revenus et par l'approche des dépenses. Les données sur l'économie hypothétique sont présentées au tableau 2A.7 ainsi que dans les CRD. Les lecteurs qui connaissent bien les CRD reconnaîtront qu'il s'agit d'une version simplifiée des tableaux 1 et 2 de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*.

Table 2A.7 PIB en termes de revenus et en termes de dépenses dans les Comptes des revenus et dépenses - estimations fictives

PIB en termes de revenus (similaire au tableau 1 des CRD)		PIB en termes de dépenses (similaire au tableau 2 des CRD)	
	dollars		dollars
Salaires	220	Dépenses personnelles	235
Profits	50	Exportations	50
		Moins : importations	-15
PIB en termes de revenus	270	PIB en termes de dépenses	270

Note : Consulter les tableaux 1 et 2 qui apparaissent dans *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Annexe 2B Intérêt et revenus divers de placements dans les comptes des revenus et dépenses des secteurs institutionnels

2B.1 La plupart des postes dans les tableaux du PIB en termes de revenus et en termes de dépenses sont faciles à repérer dans les comptes des revenus et dépenses des secteurs institutionnels. Les intérêts et les revenus divers de placements, l'un des agrégats du revenu utilisés aux fins du calcul du PIB, font exception. Le tableau ci-dessous montre qu'il faut procéder à un rapprochement en rassemblant des renseignements sur le revenu d'intérêts et les dépenses, les dividendes et autres investissements dans tous les secteurs institutionnels.

Tableau 2B.1 Rapprochement des intérêts et revenus divers de placements du PIB en termes de revenus, du revenu d'intérêts et des recettes et paiements dans les comptes des revenus et dépenses, 2000

Revenus	millions de dollars		Dépenses
Secteur des particuliers et entreprises individuelles			
Intérêts, dividendes et revenus divers de placements	114 676		
Secteur des sociétés et entreprises publiques			
Intérêts, dividendes et recettes diverses	73 581	190 502	Intérêts, dividendes et paiements divers
Intérêts sur la dette publique	62 494		
Secteur des administrations publiques			
Revenus de placement	43 512	76 491	Intérêts sur la dette publique
Secteur des non-résidents			
Intérêts, dividendes et recettes diverses	57 175	29 143	Intérêts, dividendes et recettes diverses
Total de l'ensemble des secteurs	351 438	296 136	
Intérêts et revenus divers de placements (PIB)		55 302	

Source : *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue, tableaux 1, 5 à 14.

2B.2 Les dividendes ne sont pas identifiés explicitement comme éléments de revenu dans le calcul du PIB. Les dividendes sont traités comme étant une répartition du revenu (bénéfices des sociétés) aux actionnaires des sociétés. Toutefois, contrairement au capital emprunté, qui produit de l'intérêt, le capital sous forme d'actions ne donne pas naissance à un passif fixe en termes monétaires, et il ne donne pas aux détenteurs des actions d'une société un droit à percevoir un revenu fixe ou prédéterminé¹. C'est pourquoi il est considéré comme un transfert courant. Dans les comptes des revenus et dépenses des secteurs institutionnels, les dividendes s'équilibrent entre les secteurs. Les dividendes sont payés par les sociétés et par les entreprises publiques ainsi que par les non-résidents aux autres secteurs institutionnels.

2B.3 Les intérêts sur la dette publique paraissent deux fois. Ce poste, qui représente les engagements du secteur des administrations publiques, constitue une dépense des administrations publiques (76 491 millions de dollars en 2000). Le même poste figure comme revenu du secteur des sociétés et des entreprises publiques, mais le montant est inférieur et correspond à la partie des intérêts sur la dette publique payée à l'intérieur du pays. La partie payée à l'étranger est comprise dans le revenu des non-résidents sous forme d'intérêts, de dividendes et de recettes diverses. L'égalité entre les dépenses et les revenus liés aux intérêts sur la dette publique montre que les revenus sont considérés comme un transfert courant. Ce traitement diffère de celui des autres versements d'intérêts dans l'économie, qui sont considérés comme productifs. Le traitement spécial réservé aux intérêts sur la dette publique tient à deux raisons : premièrement, les emprunts des administrations publiques servent principalement à financer les dépenses courantes plutôt que les immobilisations. Deuxièmement, l'évolution des

1. Fondé sur le paragraphe 7.113 du *Système de comptabilité nationale 1993*.

politiques des administrations publiques en matière de financement ne devrait pas avoir d'effet sur le PIB. Si le service de la dette publique était considéré comme productif (et donc inclus dans le PIB), les administrations publiques pourraient augmenter ou réduire le PIB à leur gré en passant du financement par l'impôt sur le revenu (qui est un transfert) au financement par emprunt, et vice-versa².

2. À ce sujet, voir les articles de Crozier, Robert B., « The treatment of Interest on the Public Debt in the National Accounts », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, volume 25, novembre 1959, p. 501-503 (1959) et Sunga, P. (1967, 1984) et Sunga, P., « An Alternative to the Current Treatment of Interest as a Transfer in the United Nations and Canadian System of National Accounts », *Review of Income and Wealth*, volume 30, décembre 1984, p. 385-402 et « The Treatment of Interest and Net Rents in the National Accounts Framework », *Review of Income and Wealth*, volume 13, mars 1967, p. 26-35.

Chapitre 3 Salaires, traitements et revenu supplémentaire du travail

Introduction

3.1 Le revenu du travail représente le revenu afférent au facteur travail, généré dans le cadre de la production de biens et services. Souvent appelé rémunération du travail, le revenu du travail comprend deux éléments : les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail.

3.2 Définis comme le rendement économique des services de main-d'œuvre fournis par les employés au titre de la production de biens et services, les salaires et traitements comprennent tous les types de gains habituels, les paiements spéciaux, les options d'achat d'actions et les paiements de primes. Le revenu supplémentaire du travail comprend les contributions ou paiements des employeurs à divers régimes de prestations aux employés visant à assurer le bien-être physique et financier de ces derniers et de leurs familles. Ces paiements peuvent être obligatoires en vertu de la loi, négociés par les syndicats ou établis par des ententes officielles ou non officielles entre les employeurs et les employés, ou bien les employeurs peuvent parrainer entièrement les régimes de prestations aux employés.

3.3 Des estimations mensuelles, trimestrielles et annuelles du revenu du travail remontant jusqu'à 1961 sont disponibles en dollars courants, selon la province ou le territoire, par industrie et par secteur. Certaines séries contiennent des données remontant jusqu'à 1926. Les estimations mensuelles et annuelles du revenu du travail sont publiées trimestriellement dans *Estimations du revenu du travail*. Les estimations trimestrielles du revenu du travail sont diffusées dans les *Comptes nationaux des revenus et dépenses*¹ et les estimations annuelles, dans les *Comptes économiques provinciaux*².

1. N° 13-001 au catalogue, tableaux 1, 5, 34 et 36.

2. N° 13-213 au catalogue, tableaux 1 et 17.

Table 3.1 Salaires et traitements, revenu supplémentaire du travail et revenu du travail, par industrie 2000

Classification des industries	Codes des industries SCIAN ¹	Salaires et traitements	Revenu et supplémentaire du travail	Revenu du travail
		millions de dollars		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11	7 005	820	7 825
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	21	9 991	1 467	11 458
Services publics	22	6 680	1 141	7 820
Construction	23	28 610	3 445	32 054
Fabrication	31-33	83 758	12 578	96 336
Commerce	41, 44, 45	65 664	6 422	72 085
Transport et entreposage	48,49	26 070	3 939	30 009
Industrie de l'information et industrie culturelle	51	16 235	2 227	18 462
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location à bail	52, 53, 55	45 830	4 681	50 511
Services professionnels, scientifiques et techniques	54	29 256	2 182	31 438
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	56	14 084	1 114	15 198
Services d'enseignement	61	36 473	5 921	42 394
Soins de santé et assistance sociale	62	38 898	5 564	44 462
Arts, spectacles et loisirs	71	5 857	573	6 430
Hébergement et services de restauration	72	16 560	1 308	17 868
Autres services (incluant les autochtones et autres administrations publiques)	81	17 275	1 240	18 515
Administrations publiques	91	35 616	6 721	42 337
Économie totale		483 861	61 342	545 204

1. *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 1997.*

3.4 Le revenu du travail représente environ 50 % du produit intérieur brut (PIB) et englobe près des deux tiers des revenus des particuliers. Plus de 70 % du revenu du travail est versé par les entreprises exploitées au Canada, tandis qu'environ 20 % est versé par divers paliers d'administration publique. Le reste est payé par des organismes du secteur des particuliers³.

3.5 Le revenu du travail ne comprend pas le revenu des particuliers travaillant à leur propre compte, comme les sous-traitants, les experts-conseils en gestion, les avocats, les médecins, les dentistes, les propriétaires actifs d'entreprise individuelle, les propriétaires uniques participant à des coentreprises ou à des partenariats et les exploitants agricoles non constitués en société, dont les revenus sont inclus dans les composantes agricole et non agricole de revenu net d'exploitation d'une entreprise non constituée en société du produit intérieur brut en termes de revenus.

3. Les salaires et traitements en provenance des entreprises, des administrations publiques et du secteur des particuliers sont représentés séparément dans le compte sectoriel des particuliers et des entreprises individuelles des comptes des revenus et dépenses. Le critère utilisé pour classer les organismes dans chaque secteur est identique à celui utilisé dans tout le Système de comptabilité nationale du Canada pour définir le secteur des sociétés et des entreprises publiques et le secteur des administrations publiques. Le secteur des particuliers comprend les organismes qui n'ont pas un but lucratif et qui sont au service des ménages.

Concepts et définitions

Salaires et traitements

3.6 Au sens large, les salaires et traitements⁴ comprennent la rémunération brute avant impôts versée aux salariés, que ce soit en espèces ou en nature, pour le travail accompli sous la supervision générale d'un employeur. Le tenant fondamental de cette définition est la relation employeur-employé inhérente, ou contrat de services, en vertu de laquelle l'employeur définit le moment et le lieu de travail, la nature du travail et la rémunération versée lorsqu'il est achevé. Cette relation employeur-employé sous-entend également un certain degré de contrôle direct ou indirect⁵, l'employeur étant, en dernière analyse, responsable du recrutement ou du licenciement de l'employé. La rémunération versée aux employés peut être aussi variée que les emplois proprement dits. Les salaires et traitements englobent les nombreux types de paiements faits à tous les employés, quelle que soit leur profession, la méthode de paiement ou la durée de l'emploi. Les employés peuvent être des travailleurs à temps plein, à temps partiel, occasionnels ou saisonniers. En outre, ils peuvent être rémunérés à l'heure, à la semaine, au mois ou à l'année, et recevoir des paiements spéciaux ou irréguliers. Le régime de rémunération peut comprendre diverses combinaisons de salaire de base et de commissions, de paiements spéciaux⁶, de primes au rendement, ainsi que d'allocations et d'avantages imposables⁷.

3.7 Les salaires et traitements de toutes les personnes qui travaillent pour des entreprises canadiennes ou sous contrôle étranger établies au Canada sont inclus dans l'estimation du total des salaires et traitements, qu'il s'agisse de citoyens canadiens, d'immigrants ayant obtenu le droit d'établissement ou de résidents non permanents⁸. Le personnel militaire et les fonctionnaires fédéraux travaillant à l'étranger y sont également inclus, car les bases militaires, les ambassades et les consulats des affaires extérieures sont considérés comme faisant partie du territoire canadien⁹. Par ailleurs, les résidents du Canada qui travaillent pour des sociétés canadiennes ou sous contrôle étranger établies hors du Canada ne sont pas inclus dans le compte du revenu du travail¹⁰.

Revenu supplémentaire du travail

3.8 Le revenu supplémentaire du travail¹¹ comprend les contributions des employeurs aux régimes de pensions des secteurs privé et public, aux régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, au régime d'assurance-emploi, au régime d'indemnisation des accidents du travail, aux régimes d'assurance-santé et d'assurance-vie et aux régimes d'allocations de retraite.

4. Voir la définition internationale des salaires et traitements, paragraphe 7.32 dans le Système de comptabilité nationale 1993.
5. Certains athlètes et artistes peuvent être considérés comme des employés selon la nature de leur contrat. Certains travailleurs de la construction peuvent également être considérés comme des employés plutôt que des sous-traitants. Une brochure intitulée « Employé ou travailleur indépendant? » (RC 4110), publiée par l'Agence du revenu du Canada, contient une liste de questions permettant de déterminer s'il existe une relation employeur-employé.
6. Les paiements spéciaux comprennent, par exemple, les primes et augmentations de salaire rétroactives, la rémunération des heures supplémentaires et les jetons de présence d'administrateur. La liste complète de ces paiements figure au Tableau de versement des paiements spéciaux, chapitre 7 du *Guide de l'employeur – Les retenues sur la paie et les versements* (T4001) de l'Agence du revenu du Canada. Ce tableau énumère les paiements spéciaux pour lesquels les employeurs doivent faire des retenues salariales au titre du Régime de pensions du Canada, de l'assurance-emploi ou de l'impôt sur le revenu.
7. Les avantages et allocations imposables comprennent les allocations pour frais d'automobile, les allocations pour pension et repas, et les cadeaux. Voir le Tableau des avantages à la fin du *Guide de l'employeur – Avantages imposables* (T4130) de l'Agence du revenu du Canada. Ce tableau énumère les allocations et avantages imposables assujettis aux retenues salariales au titre du Régime de pensions du Canada, de l'assurance-emploi ou de l'impôt sur le revenu. Le tableau indique également si l'avantage imposable est assujetti à la taxe sur les produits et services (TPS) ou à la taxe de vente harmonisée (TVH).
8. Toute personne qui travaille au Canada doit posséder un numéro d'assurance sociale. Les résidents non permanents reçoivent un numéro d'assurance temporaire appelé numéro d'identification temporaire (NIT).
9. Les résidents de pays autres que le Canada ou les résidents recrutés localement qui travaillent pour des bases militaires canadiennes ou des consulats canadiens établis à l'étranger sont exclus du compte du revenu du travail.
10. Cette catégorie comprend les travailleurs transfrontaliers, comme les infirmières canadiennes travaillant dans des hôpitaux situés aux États-Unis.
11. Voir la définition internationale du revenu supplémentaire du travail, connu sous le nom de cotisations sociales des employés, paragraphes 7.43 à 7.47 et 8.67 à 8.74 dans le Système de comptabilité nationale 1993.

3.9 Le revenu supplémentaire du travail comprend les paiements ou les contributions qui sont versés par les employeurs à même leurs fonds d'administration et qui sont par conséquent considérés comme des frais de main-d'œuvre pour les employeurs. Ces paiements ou cotisations peuvent être investis dans des fonds gérés par le secteur privé ou public, à titre d'avantages futurs pour les employés et leurs familles. Des paiements (comme les allocations de retraite) peuvent également être versés directement aux employés lorsqu'ils quittent leur emploi. Bon nombre de ces paiements ou cotisations sont obligatoires en vertu de la loi, par exemple, les contributions des employeurs au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec, au fonds de l'assurance-emploi et aux régimes provinciaux et territoriaux d'indemnisation des accidents du travail. Certains paiements ou contributions des employeurs sont propres à des provinces, par exemple, les paiements versés aux régimes d'assurance-santé en Alberta et en Colombie-Britannique, tandis que d'autres sont déterminés par la législation provinciale et territoriale du travail, comme les paiements d'allocations de retraite. Les paiements ou contributions des employeurs peuvent aussi être obligatoires en vertu de contrats de travail ou d'ententes entre les employeurs et les employés, comme les contributions des employeurs aux régimes de pension des secteurs privé et public, ainsi que les cotisations aux régimes collectifs d'assurance-santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires.

Méthodes d'estimation annuelle et sources de données

3.10 Les estimations annuelles et mensuelles du revenu du travail sont étroitement liées. Les estimations annuelles fixent le niveau des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail selon l'industrie et selon la province ou le territoire, tandis que les estimations mensuelles projettent la dernière estimation annuelle du revenu du travail jusqu'au mois le plus récent.

3.11 Les estimations du revenu du travail suivent le cycle de révision de quatre ans du Système de comptabilité nationale du Canada. Les données des deux premières années du cycle, appelées « années repères » (t-4 et t-3), sont rapprochées de celles des tableaux des entrées-sorties. Les niveaux pour la troisième année de révision (t-2) sont produits au moyen des données fiscales et des données d'enquête les plus récentes. Les profils mensuels, déjà établis d'après le processus de projection mensuel, sont alors ajustés aux niveaux annuels par une méthode statistique appelée minimisation quadratique. Les estimations repères ainsi que celles de la troisième année sont calculées suivant une « approche descendante » consistant à calculer d'abord les totaux des provinces et des territoires, puis à ventiler ces totaux selon l'industrie. Pour la dernière année de révision (t-1) et la période la plus récente (t), les estimations mensuelles du revenu du travail sont calculées suivant une approche ascendante consistant à calculer d'abord les estimations selon l'industrie pour chaque province et territoire, puis à les agréger pour obtenir les totaux provinciaux et territoriaux.

3.12 Des sources semblables de données sur les salaires et traitements et sur le revenu supplémentaire du travail sont utilisées pour calculer les estimations annuelles révisées repères et celles de la troisième année. Cependant, les sources de données sont plus variées pour la production des estimations des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail selon l'industrie pour les années repères, car la Division des comptes des industries utilise une vaste gamme de données d'enquête publiées et inédites obtenues à des niveaux très détaillés du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

3.13 Les estimations de la troisième année de révision, qui n'est pas une année repère, sont produites par la Division des comptes des revenus et dépenses seulement, d'après un plus petit nombre de sources de données et de groupes d'industries, avec un apport important de données fiscales, tel que décrit ci-dessous.

Salaires et traitements

3.14 Les données sur les salaires et traitements sont disponibles pour toutes les provinces et tous les territoires ainsi que pour l'extérieur du Canada. En outre, les estimations des salaires et traitements sont produites pour la plupart des industries au niveau à deux chiffres du SCIAN. Les estimations sont ventilées en trois parties selon que les salaires et traitements sont versés par des entreprises, des administrations publiques ou des particuliers.

3.15 La principale source de données sur les salaires et traitements au niveau national est le formulaire T4 État de la rémunération payée, appelé couramment feuillet T4. Au Québec, les employeurs utilisent le Relevé 1 pour déclarer les salaires et traitements de leurs employés. Ces feuillets sont transmis par les employeurs à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à la fin de chaque année civile. Tous les feuillets T4 recueillis pour une année d'imposition donnée sont contenus dans le Fichier supplémentaire T4 qui est fourni à Statistique Canada¹². L'agrégation des valeurs du revenu d'emploi (case 14) figurant sur tous les feuillets T4 envoyés aux employés qui travaillent au Canada donne le niveau des salaires et traitements pour les estimations repères et celles de la troisième année. Des ajustements conceptuels particuliers sont apportés à cet agrégat, comme l'exclusion des « dépenses déductibles » qui sont des montants payés aux employés sur le T4 mais déduits subséquemment de leur revenu net imposable¹³. La part couverte par l'employeur des primes au titre des régimes provinciaux d'assurance-santé de l'Alberta et la Colombie-Britannique, qui est considérée comme un revenu imposable pour l'employé, est également exclue, car ces cotisations font partie du revenu supplémentaire du travail. D'autres ajustements incluent l'ajout des salaires payés à des travailleurs dans les ménages privés¹⁴, les pourboires reçus par les travailleurs¹⁵ et les salaires versés aux membres des Premières nations vivant dans les réserves¹⁶.

Revenu supplémentaire du travail

3.16 Le revenu supplémentaire du travail est réparti en six catégories distinctes, à savoir les contributions des employeurs aux régimes de pensions des secteurs privé et public, au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, au fonds de l'assurance-emploi, aux fonds d'indemnisation des accidents du travail, aux régimes d'assurance-santé et d'assurance-vie (appelés régimes de bien-être dans le tableau ci-dessous) et au régime d'allocations de retraite. Les données pour toutes ces composantes sont disponibles pour chaque province et territoire, selon l'industrie et selon le secteur.

Table 3.2 Revenu supplémentaire du travail par composante et par industrie, 2000

Classification des industries	Codes des industries SCIAN ¹	Pensions	Assurance- emploi	Régime de pensions, Canada et Québec	Bien-être	Indemnisation des accidents du travail	Allocations de retraite	Revenu supplémentaire du travail
millions de dollars								
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11	68	159	193	158	227	15	820
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	21	120	172	193	437	318	228	1 467
Services publics	22	277	136	146	321	114	147	1 141
Construction	23	474	647	794	463	1 022	46	3 445
Fabrication	31-33	1 049	1 897	2 077	4 593	2 159	803	12 578
Commerce	41, 44, 45	602	1 556	1 701	1 430	714	418	6 422
Transport et entreposage	48,49	1 108	619	679	900	330	303	3 939
Industrie de l'information et industrie culturelle	51	453	350	382	495	186	361	2 227

12. Aux termes d'un protocole d'entente entre Statistique Canada et l'Agence du revenu du Canada, un fichier provisoire est transmis en septembre et un fichier final est transmis en janvier.

13. Les dépenses déductibles incluent les frais relatifs à l'emploi subis par un employé dans l'exercice de son emploi, comme les frais d'hébergement et de voyage.

14. Les salaires versés aux travailleurs pour services domestiques et services de garde d'enfants au foyer sont estimés à partir des données sur les dépenses tirées de l'*Enquête sur les dépenses des ménages*, n° d'enquête 3508. Les revenus provenant de la garde d'enfants à l'extérieur du foyer ne sont pas inclus ici, à moins que les employés ne reçoivent des feuillets T4. Les revenus provenant des services de garde d'enfants à l'extérieur du foyer assurés par les entreprises individuelles ne sont pas inclus ici.

15. Les pourboires reçus par les travailleurs sont estimés à partir des ventes des industries de boissons alcoolisées, des repas servis par les restaurants à service complet et de logement. D'autres imputations sont faites pour les pourboires reçus dans les salons de coiffure pour hommes et salons de beauté pour femmes et dans les gares. Les pourboires reçus par les chauffeurs de taxi ne sont pas inclus.

16. Les salaires versés aux membres des Premières nations vivant dans les réserves sont souvent déclarés comme étant nuls sur les feuillets T4 à cause des exemptions fiscales personnelles. Pour produire une estimation tenant compte du sous-dénombrement, la valeur approximative du salaire est établie d'après les gains assurables (case 24) déclarés sur les feuillets T4.

Table 3.2 Revenu supplémentaire du travail par composante et par industrie, 2000

Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location à bail	52, 53, 55	865	871	984	971	56	934	4 681
Services professionnels, scientifiques et techniques	54	195	555	678	330	172	252	2 182
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	56	65	358	387	166	87	52	1 114
Services d'enseignement	61	2 545	943	972	911	151	398	5 921
Soins de santé et assistance sociale	62	1 729	1 084	1 119	1 096	363	174	5 564
Arts, spectacles et loisirs	71	134	136	139	92	53	19	573
Hébergement et services de restauration	72	53	455	435	228	118	19	1 308
Autres services (incluant les autochtones et autres administrations publiques)	81	145	268	298	298	169	62	1 240
Administrations publiques	91	3 357	771	820	971	263	539	6 721
Économie totale		13 240	10 978	11 994	13 858	6 501	4 771	61 342

1. *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 1997.*

Régimes de pensions agréés

3.17 Les contributions des employeurs aux régimes de pensions agréés des secteurs privé et public sont fondées sur des ententes négociées entre les employeurs et les employés en vue de fournir des prestations de pension aux employés quand ils prennent leur retraite. Ces ententes sont enregistrées auprès de l'Agence du revenu du Canada et des autorités provinciales et fédérales de réglementation des pensions. Quel que soit le mécanisme de financement des régimes de pensions, le Trésor ou des accords de fiducie, toutes les cotisations d'employeur versées aux régimes de pension agréés sont prises en compte¹⁷. L'Enquête sur les régimes de pensions au Canada¹⁸ est un recensement annuel des régimes de pension agréés au pays qui fournit une estimation initiale pour le Canada.

Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec

3.18 Les employeurs sont tenus par la loi de cotiser au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec au nom de leurs employés¹⁹. Les employés et les membres de leur famille sont alors admissibles aux prestations en cas de départ à la retraite, de maladie, d'incapacité ou de décès. Les contributions des employeurs sont inscrites sur le T4 Sommaire transmis à l'Agence du revenu du Canada en même temps que les feuillets T4 à la fin de chaque année civile. L'estimation pour le Canada est un agrégat des contributions des employeurs figurant sur la déclaration T4 Sommaire.

17. Ces cotisations comprennent les paiements spéciaux faits par les employeurs aux régimes de pensions à la suite d'évaluations actuarielles qui évaluent le passif non provisionné du fonds de pension. Si les cotisations régulières de l'employeur et des employés sont insuffisantes pour acquitter les obligations financières futures du fonds de pension, l'employeur doit verser des paiements spéciaux au fonds de pension pour éliminer le passif non provisionné. Si l'évaluation actuarielle détermine que le fonds est en situation excédentaire, l'employeur peut prendre un « congé de cotisation », c'est-à-dire suspendre ses cotisations régulières au fonds pendant une période déterminée.

18. N° d'enquête 2609. Pour plus de renseignements sur cette enquête, consulter les publications *Régimes de pensions au Canada*, n° 13F0026 au catalogue et *Régimes de pensions au Canada : tableaux-clés*, n° 74-508 au catalogue.

19. Les employeurs versent des cotisations égales à celles des employés. Les cotisations des employés sont calculées par application d'un taux de cotisation aux gains jusqu'à concurrence d'une cotisation maximale.

Assurance-emploi

3.19 Les employeurs sont tenus par la loi de cotiser au fonds d'assurance-emploi au nom de tous leurs employés²⁰. Les contributions des employeurs sont inscrites sur la déclaration sommaire T4 transmise à l'Agence du revenu du Canada en même temps que les feuillets T4 à la fin de chaque année civile. L'estimation pour le Canada est un agrégat des contributions des employeurs figurant sur la déclaration T4 Sommaire.

Indemnisation des accidents du travail

3.20 Les employeurs sont tenus par la loi de cotiser aux régimes d'assurance contre les accidents du travail des employés. Les régimes sont administrés par les commissions provinciales et territoriales d'indemnisation des accidents du travail. Le montant de la cotisation des employeurs aux régimes d'indemnisation des accidents du travail est déterminé en appliquant le taux de blessures de leur industrie à leur masse salariale. En cas d'accident ou de blessure, l'employeur n'est pas tenu responsable et l'employé ou sa famille est admissible à un éventail de services et d'avantages. Sont également inclus les propres assureurs qui payent des frais d'administration pour l'application du régime d'assurance à leurs employés et qui versent le montant total des prestations administrées par les commissions provinciales et territoriales.

Bien-être

3.21 Les contributions des employeurs à divers régimes publics²¹ et sans but lucratif d'assurance-santé, d'assurance-soins dentaires, d'assurance-accident, d'assurance-maladie et d'assurance-vie entrent dans cette catégorie. La composante du bien-être du revenu supplémentaire du travail comprend les cinq sous-catégories suivantes :

- contributions des employeurs aux régimes d'assurance-accident et d'assurance-maladie;
- régimes collectifs d'assurance-vie temporaires;
- contrats de services administratifs²²;
- primes versées aux régimes provinciaux d'assurance-santé de l'Alberta et de la Colombie-Britannique;
- régimes de santé sans but lucratif.

3.22 Ces régimes offrent un large éventail de couvertures d'assurance-vie et d'assurance-santé, allant des frais de médecin, d'hôpital et de médicaments de base aux services de soins spécialisés, comme les soins oculaires et dentaires, les services de santé mentale et les services spécialisés de traitement physique, comme les services de podiatrie et de chiropractie. Les contributions des employeurs à ces régimes peuvent dépendre d'ententes officielles ou non officielles entre l'employeur et ses employés.

Allocations de retraite

3.23 Au moment du départ à la retraite, d'une mise à pied ou d'une cessation d'emploi, un employé peut être admissible à des allocations de retraite selon les obligations contractuelles de l'employeur et de la réglementation du travail. Les allocations de retraite ou indemnités de départ sont des montants versés par l'employeur à un employé en reconnaissance de longs services rendus ou d'une perte d'emploi²³. Les données sur les allocations

20. La cotisation des employeurs équivaut à 1,4 fois les cotisations des employés. Ces dernières sont déterminées en appliquant un taux de cotisation aux gains jusqu'à concurrence d'une cotisation maximale.

21. Seules les contributions de l'employeur aux régimes provinciaux d'assurance-santé de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont incluses dans le revenu supplémentaire du travail. Les cotisations sociales de l'employeur ne sont pas incluses dans le revenu supplémentaire du travail mais le sont dans les impôts indirects à la production.

22. Les contrats de services administratifs sont des ententes entre les employeurs et les compagnies d'assurance en vertu desquelles les employeurs paient pour les prestations d'indemnité de maladie des employés selon le principe du paiement quand les services sont requis. Les demandes d'indemnité sont approuvées et administrées par une compagnie d'assurance ou une tierce partie moyennant des frais administratifs. Les compagnies d'assurance administrent ces contrats aux termes desquels les employeurs paient pour les prestations aux employés en dehors d'un régime d'assurance collectif. La protection du revenu en cas d'incapacité de courte ou de longue durée, la couverture de soins de santé prolongés et l'assurance-soins dentaires peuvent toutes être offertes de cette façon.

de retraite proviennent du Fichier supplémentaire T4A, qui contient toutes les déclarations de pensions, rentes, pensions viagères et autres revenus déclarés à l'Agence du revenu du Canada à la fin de chaque année civile. L'agrégat de tous les feuillets T4A²⁴ émis par les employeurs fournit les estimations annuelles des allocations de retraite.

Estimations trimestrielles et mensuelles du revenu du travail

3.24 Les estimations mensuelles des salaires et traitements sont produites selon l'industrie et selon la province et le territoire. Les estimations du revenu supplémentaire du travail sont également produites mensuellement selon la province et le territoire. Les estimations du revenu du travail versé par les secteurs des entreprises, des administrations publiques et des particuliers sont produites trimestriellement pour le Canada seulement.

Salaires et traitements

3.25 Les estimations des salaires et traitements sont produites suivant une série complexe d'étapes qui comporte non seulement la projection des tendances mensuelles des salaires et traitements selon l'industrie et selon la province et le territoire, mais aussi la révision des profils mensuels pour l'année courante et les années repères. Les estimations mensuelles des salaires et traitements sont produites par grands groupes d'industries²⁵ pour chaque province et territoire, d'après les indicateurs de tendance mensuels des gains, des gains hebdomadaires moyens et de l'emploi. Les données sont ensuite désaisonnalisées au moyen du programme X-11 ARIMA de Statistique Canada.

3.26 *L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*²⁶ (EERH) fournit l'indicateur de tendance non-corrigé le plus détaillé des gains, des heures de travail et de l'emploi selon l'industrie²⁷ et selon la province ou le territoire²⁸. Ces indicateurs caractérisent la composition des gains en soulignant les accroissements des gains hebdomadaires moyens, de l'emploi et du nombre d'heures travaillées.

3.27 *L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* fournit aussi la seule estimation complète des paiements « irréguliers » ou « spéciaux ». Bien que ces paiements ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble des salaires et traitements, ils peuvent avoir de très importantes répercussions dans le cas de certaines provinces, certains territoires et certaines industries. Par conséquent, il importe que ces paiements spéciaux soient désagrégés des estimations globales afin de pouvoir analyser leur effet²⁹.

3.28 Aux données sur les paiements spéciaux viennent s'ajouter des renseignements sur les paiements spéciaux rétroactifs tirés des bulletins sur les négociations collectives³⁰ émis par Ressources humaines et Développement des compétences Canada au sujet des conventions collectives conclues récemment par les syndicats. Cette

23. N'incluent pas les crédits de congés de maladie non utilisés ni les crédits de congés annuels qui font partie des salaires et traitements. Par contre, les indemnités de départ exceptionnelles, les paiements forfaitaires ou les paiements pour renvoi injustifié sont inclus.

24. La case 26 contient le montant qui peut être transféré à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), et la case 27, le montant qui ne peut être transféré.

25. Étant donné que la préparation des projections mensuelles par industrie et par province ou territoire est une tâche complexe, certaines estimations au niveau de l'industrie sont regroupées. Par exemple, le groupe des services professionnels et personnels inclut les services professionnels, scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien, les services de gestion des déchets et d'assainissement, les arts, spectacles et loisirs, l'hébergement et les services de restauration, et les autres services.

26. N° d'enquête 2612. Les estimations mensuelles établies d'après les données administratives sur les retenues sur la paie transmises par l'Agence du revenu du Canada sont combinées aux résultats de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (n° 2614) pour produire des estimations pour toute la gamme des variables de l'EERH.

27. Les employeurs des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire sont exclus.

28. La province de l'établissement déterminée d'après le Registre des entreprises est utilisée pour l'EERH.

29. Les paiements spéciaux incluent les items tels que les paiements d'heures supplémentaires, les paiements rétroactifs et les primes. Par exemple, durant la tempête de verglas de 1998, le montant des paiements d'heures supplémentaires a été important.

30. Voir *Conventions collectives*, Direction de l'information sur les milieux du travail, Programme du travail, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, à www.labour.gc.ca.

source indique les principaux faits nouveaux en matière de rémunération dans les négociations collectives au Canada et donne le nombre d'employés touchés ainsi que les accroissements des taux de rémunération. Tous les paiements spéciaux, y compris les paiements rétroactifs, sont traités par la méthode de comptabilité de caisse plutôt que par la méthode de comptabilité d'exercice.

3.29 Les données sur les arrêts de travail en cours durant le mois sont utilisées également pour estimer les tendances des salaires et des traitements. Ressources humaines et Développement des compétences Canada publie des rapports hebdomadaires sur les principaux arrêts de travail touchant au moins 500 travailleurs. Ces rapports mentionnent l'employeur, l'emplacement et le syndicat visé, le nombre de travailleurs concernés et les dates de début et de fin des arrêts de travail. Les estimations mensuelles pour les arrêts de travail sont calculées par industrie pour chaque province et territoire en multipliant les gains hebdomadaires moyens par le nombre d'employés touchés. Une estimation de l'« argent perdu » est utilisée pour corriger les salaires et traitements avant la désaisonnalisation.

3.30 Les articles des médias sont également une source importante de renseignements sur les conflits de travail récents, les grèves et les mises à pied, ainsi que sur l'effet des règlements salariaux.

3.31 Les données sur l'emploi et les gains provenant de l'*Enquête sur la population active* fournissent également des indicateurs mensuels des tendances des salaires et traitements des travailleurs rémunérés selon la province et le territoire³¹ et selon l'industrie³². Ces données offrent une perspective supplémentaire, puisqu'elles sont fondées sur des renseignements fournis par les travailleurs vivant dans les ménages participant à l'enquête plutôt que sur des données fournies par les employeurs.

3.32 La Division des institutions publiques (DIP) est la seule source de données à jour sur l'emploi et la paie pour le secteur des administrations publiques. La DIP fournit des données mensuelles sur l'emploi et la masse salariale brute pour l'administration fédérale et les Forces canadiennes ainsi que pour les administrations provinciales. La DIP fournit également une ventilation de la masse salariale brute en fonction des paiements ordinaires et des paiements spéciaux pour les employés fédéraux et provinciaux³³.

3.33 D'autres renseignements ponctuels peuvent être obtenus auprès de diverses sources. Les personnes-ressources des provinces et des territoires peuvent fournir des renseignements sur les tendances provinciales concernant les cotisations sociales versées par les employeurs ou les listes de paye des employeurs pour lesquels une évaluation est établie dressées par les commissions des accidents du travail. Les données sur les versements courants d'impôt sur le revenu des particuliers peuvent aussi fournir des renseignements ponctuels sur les tendances. Les rapports d'étape transmis par l'Agence du revenu du Canada sur le traitement des déclarations de revenus des particuliers pour l'année financière courante, quoique obtenus dans de moins bons délais, sont également utiles pour confirmer les tendances publiées des salaires et traitements selon la province ou le territoire. Enfin, des renseignements sont obtenus par consultation du Manuel de paye canadien³⁴, qui émet des bulletins mensuels sur les modifications apportées à la législation de l'impôt affectant les listes de paye des employeurs.

Revenu supplémentaire du travail

3.34 Les sources de données mensuelles permettant d'estimer le revenu supplémentaire du travail selon la province et le territoire sont peu nombreuses. Les contributions des employeurs au régime d'assurance-emploi et aux régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec sont projetées d'après les tendances de l'emploi ainsi que les accroissements des taux, s'il en est, au cours de l'année.

31. Sont exclus du champ de l'*Enquête sur la population active*, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, ainsi que les habitants des réserves indiennes et les détenus.

32. L'*Enquête sur la population active* ne couvre pas les services de défense ni les administrations publiques autochtones.

33. Des données sur les paiements spéciaux sont fournies pour les paiements rétroactifs, les heures supplémentaires, les tâches supplémentaires, les primes ainsi que les allocations et les avantages imposables.

34. *Manuel de paye canadien* (Thomson-Carswell, Toronto, Ontario).

3.35 Les autres composantes du revenu supplémentaire du travail sont combinées et estimées collectivement d'après les tendances des salaires et traitements, étant donné le peu d'indicateurs disponibles. Les articles de journaux fournissent parfois des renseignements sur les allocations de retraite, si un grand nombre de personnes sont touchées par des réductions d'effectif et des fermetures d'entreprise. Des corrections nationales peuvent être apportées pour tenir compte des allocations de retraite, des indemnités pour accident du travail ou des prestations de bien-être, s'il est prouvé que des paiements importants ont été faits ou des changements importants ont été apportés aux contributions des employeurs. En outre, les estimations trimestrielles des contributions des employeurs aux régimes de pensions produites d'après l'Enquête sur les caisses de retraite en fiducie sont surveillées et des corrections peuvent être apportées en prévision de prochains paiements au titre d'un passif non provisionné ou de congés de cotisation, si l'on sait qu'ils vont se produire.

3.36 Les estimations du revenu supplémentaire du travail selon la province ou le territoire sont désaisonnalisées à l'aide du programme X-11 ARIMA.³⁵

Revenu du travail selon le secteur

3.37 Le revenu du travail versé par les secteurs des entreprises, des administrations publiques et des particuliers est estimé par trimestre pour le Canada seulement. Le revenu du travail versé par le secteur des administrations publiques est estimé d'après la tendance des salaires et traitements dans les administrations publiques. Le revenu du travail versé par les secteurs des entreprises et des particuliers est estimé par trimestre d'après la tendance de l'économie dans son ensemble, ainsi que d'après des informations tirées de sources ponctuelles.

3.38 Bien que toutes les mesures soient prises chaque mois pour estimer avec précision les données courantes, des révisions sont souvent faites lors de la préparation des comptes trimestriels des revenus et des dépenses, et elles doivent être transposées dans les estimations selon l'industrie pour chaque province et territoire à cause de l'approche ascendante mensuelle utilisée pour estimer les salaires et traitements. En général, les révisions sont apportées parce que des renseignements supplémentaires ont été reçus d'autres composantes des comptes.

Méthodes d'estimation des données provinciales, territoriales, industrielles et sectorielles et sources de données

3.39 Deux mesures géographiques des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail sont publiées. La première est une mesure selon la province ou le territoire d'emploi, ou le lieu de travail, qui est utilisée dans le calcul du produit intérieur brut provincial en termes de revenus. La deuxième est une mesure selon la province ou le territoire de résidence, qui est utilisée dans le calcul du revenu personnel disponible et de l'épargne.

Salaires et traitements

Province ou territoire d'emploi

3.40 Les estimations provinciales et territoriales des salaires et traitements sont calculées en utilisant le code de province d'emploi (case 29) qui figure sur le feuillet T4³⁶. Le code de province d'emploi reflète la province ou le territoire où le travail est effectivement accompli. Les employeurs sont tenus d'émettre des feuillets T4 précisant la

35. Le programme X-11 ARIMA permet de désaisonnaliser des séries chronologiques complètes ou partielles stockées dans la base de données FAME. Les principales fonctions de X-11 ARIMA sont la détection des tendances saisonnières, la correction des données brutes et le calcul des facteurs saisonniers.

36. L'utilisation du code de la province d'emploi (case 29) sur le feuillet T4 a été publiée pour la première fois dans le cadre de la révision historique des Comptes économiques provinciaux 1981-1991 en avril 1993. Avant 1981, une seule répartition régionale des salaires et traitements selon l'industrie était construite à partir des données des recensements annuels et des enquêtes mensuelles par sondage de Statistique Canada, des données des Comptes publics, ainsi que de données administratives obtenues de Revenu Canada (l'actuelle Agence du revenu du Canada).

province ou le territoire où l'employé travaille au moment de l'émission du feuillet si l'employé relève d'un établissement situé dans la province ou le territoire en question³⁷. Plusieurs feuillets T4 sont remis à l'employé qui est transféré d'une province ou d'un territoire à un autre au cours de l'année.

Province ou territoire de résidence

3.41 La distribution du revenu du travail³⁸ selon la province de résidence est estimée principalement en appliquant les parts géographiques du revenu d'emploi obtenu au moyen du code de la province de résidence qui figure dans le Fichier maître des particuliers T1 au revenu du travail total au niveau national. Le Fichier maître des particuliers T1³⁹ contient toutes les déclarations de revenus des particuliers que les résidents du Canada sont tenus par la loi de produire. Le revenu d'emploi déclaré sur la déclaration fédérale de revenus (ligne 101) est utilisé pour calculer les parts provinciales et territoriales du revenu sur la base de la province de résidence.

Industries

3.42 Le calcul des salaires et traitements selon l'industrie comprend plusieurs étapes. Tout d'abord, tous les feuillets T4⁴⁰ émis par un employeur sont agrégés sous le numéro d'entreprise⁴¹ de l'employeur. Ces renseignements sont ensuite couplés au Registre des entreprises⁴² de Statistique Canada qui fournit des renseignements sur les activités industrielles⁴³ de plus de deux millions d'entreprises exploitées au Canada. Les revenus agrégés figurant sur tous les feuillets T4 émis par une entreprise particulière sont répartis entre les industries dans lesquelles l'entreprise est exploitée, en fonction du nombre d'employés répertorié dans chacune des industries. Cette matrice initiale des salaires et traitements selon la province ou le territoire et selon l'industrie⁴⁴ est le point de départ pour la production des estimations annuelles par industrie. Ce processus est appelé processus de répartition des T4 tout au long du présent chapitre.

3.43 Les estimations selon l'industrie pour les organismes du secteur public, comme les hôpitaux, les écoles primaires et secondaires, les collèges, les universités et les établissements de soins pour bénéficiaires internes sont fournies par diverses divisions de Statistique Canada. Pour les administrations fédérale, provinciales et municipales, les estimations sont produites d'après les données des comptes publics et les statistiques fiscales.

3.44 Pour les années repères, le rapprochement des données sur les salaires et traitements par industrie et celles de la Division des comptes des industries (DCI)⁴⁵ est réalisé pour les secteurs des entreprises, des administrations publiques et des particuliers. Il en résulte une matrice finale des salaires et traitements selon l'industrie au niveau à deux chiffres du SCIAN, obtenue au moyen d'une combinaison de sources de données administratives et de données d'enquête.

37. Un exemple type est celui des fonctionnaires fédéraux qui vivent à Gatineau (Québec) mais travaillent à Ottawa (Ontario). Ces employés reçoivent un feuillet T4 indiquant que l'Ontario est la province d'emploi.

38. Les estimations selon la province de résidence sont produites pour le revenu du travail uniquement.

39. Il s'agit d'un fichier de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

40. Le Fichier supplémentaire T4 de l'Agence du revenu du Canada comprend des renseignements sur tous les feuillets T4.

41. Le numéro d'entreprise est émis par l'Agence du revenu du Canada pour identifier les comptes salaires des entreprises dans lesquelles les employeurs font les divers versements.

42. Le Registre des entreprises est un dépôt central d'information sur les entreprises au Canada utilisé comme base de sondage principale des programmes de la statistique économique.

43. Les activités industrielles des entreprises figurant dans le Registre des entreprises sont classées selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

44. Le niveau à six chiffres du SCIAN est le niveau de classification des industries le plus détaillé utilisé à Statistique Canada.

45. Le montant pour la construction pour compte propre, calculé par la Division des comptes des industries, est rajouté à chaque industrie aux fins de rapprochement avec les estimations du revenu du travail de la Division des comptes des revenus et dépenses. La Division des comptes des industries exclut les estimations de la construction pour compte propre de toutes les industries et combine les activités de construction pour compte propre et les activités de construction ordinaires pour former l'industrie de la construction.

Secteurs

Entreprises

3.45 Le compte des salaires et traitements versés par les organismes du secteur des entreprises couvre toutes les entreprises du secteur privé et les entreprises publiques dont la vocation principale est de réaliser des bénéfices. Les estimations pour le secteur des entreprises sont produites au moyen d'une vaste gamme de données d'enquête et de données T4, en collaboration avec la Division des comptes des industries, pour les années repères⁴⁶. Pour la troisième année, les estimations pour le secteur des entreprises sont calculées au moyen des niveaux des T4 et les estimations des tendances sont appliquées aux niveaux repères. Dans le cas des estimations pour les années repères et pour la troisième année (t-4, t-3 et t-2), l'approche descendante veut que les totaux de contrôle soient d'abord établis selon la province ou le territoire, puis selon le secteur. Les estimations pour les secteurs des administrations publiques et des particuliers selon l'industrie sont ensuite soustraites, ce qui donne un total de contrôle pour le secteur des entreprises.

3.46 Étant donné la taille de ce secteur et les diverses sources de données utilisées, il est souvent nécessaire d'apporter des ajustements mineurs aux comptes des industries pour que le compte du secteur des entreprises et les totaux de contrôle provinciaux et territoriaux s'équilibrent.

Administrations publiques

3.47 Les salaires et traitements versés par le secteur des administrations publiques comprennent tous les salaires et traitements versés par les administrations fédérale, provinciales et municipales, ainsi que par les hôpitaux publics, les commissions scolaires municipales, les collèges, les universités et les établissements de soins pour bénéficiaires internes. Toutes les administrations publiques sont identifiées et classées par la Division des institutions publiques, selon des critères de classification particuliers. Les estimations pour le secteur des administrations publiques sont produites selon l'industrie d'après les données provenant de plusieurs sources, y compris les comptes publics, les estimations budgétaires, les renseignements tirés des fichiers de dépenses détaillés reçus directement des administrations provinciales et territoriales, les données des feuillets T4 et les données obtenues par d'autres divisions spécialisées de Statistique Canada.

Particuliers

3.48 Le compte des salaires et traitements versés par les organismes du secteur des particuliers comprend les organismes au service des ménages qui offrent des services gratuits ou à un prix économiquement non significatif. Ces organismes englobent les services sociaux à l'enfant et à la famille, les organismes de charité, les institutions sans but lucratif au service des ménages, les syndicats, les organismes politiques, les groupes d'action sociale, les organisations civiques et amicales et les organismes religieux. L'univers des organismes du secteur des particuliers est déterminé principalement d'après les organismes qui produisent une Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes sans but lucratif qui produisent une Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif⁴⁷. Des efforts considérables sont déployés en vue de soustraire les entités classées dans les secteurs des administrations publiques et des entreprises au moyen d'une série de numéros d'entreprise et de classifications des industries. Les organismes retenus sont ensuite couplés au fichier T4 pour obtenir les salaires et traitements. Les organismes du secteur des particuliers qui ne figurent pas dans les fichiers des organismes de charité ou des organismes sans but lucratif mais qui fournissent des services semblables aux ménages sont ajoutés au secteur des particuliers à l'aide de codes d'industrie particuliers qui représentent des groupes homogènes comme les organismes religieux et les organisations civiques et amicales. Les écoles primaires et secondaires privées, y compris les écoles privées percevant des droits d'inscription et les écoles confessionnelles, font également partie de ce secteur.

46. La Division des comptes des industries produit des estimations détaillées selon l'industrie pour environ 300 groupes (qui correspondent à peu près au niveau à quatre chiffres du SCIAN), tandis que la Division des comptes des revenus et dépenses produit des estimations selon l'industrie à un niveau plus agrégé (niveau à deux chiffres du SCIAN).

47. Formulaire T3010A et T1044, respectivement, de l'Agence du revenu du Canada.

Table 3.3 Revenu du travail par industrie et par secteur, 2000

Classification des industries	Codes des industries SCIAN ¹	En provenance des administrations publiques	En provenance des particuliers	En provenance des entreprises	Total
millions de dollars					
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11	516	0	7 309	7 825
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	21	0	0	11 458	11 458
Services publics	22	607	0	7 213	7 820
Construction	23	828	0	31 227	32 054
Fabrication	31-33	0	11	96 325	96 336
Commerce	41, 44, 45	0	49	72 036	72 085
Transport et entreposage	48,49	1 687	10	28 313	30 009
Industrie de l'information et industrie culturelle	51	1 420	98	16 944	18 462
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location à bail	52, 53, 55	1 774	29	48 707	50 511
Services professionnels, scientifiques et techniques	54	141	61	31 237	31 438
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	56	2	50	15 146	15 198
Services d'enseignement	61	39 702	1 468	1 224	42 394
Soins de santé et assistance sociale	62	31 047	2 635	10 780	44 462
Arts, spectacles et loisirs	71	1 163	491	4 776	6 430
Hébergement et services de restauration	72	137	14	17 717	17 868
Autres services (incluant les autochtones et autres administrations publiques)	81	23	6 625	11 867	18 515
Administrations publiques	91	42 337	0	0	42 337
Économie totale		121383	11 539	412281	545204

1. *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 1997.*

Revenu supplémentaire du travail

Régimes de pensions agréés

3.49 Le calcul des estimations provinciales et territoriales des contributions des employeurs aux régimes de pensions agréés est fondé sur le nombre d'adhérents aux régimes. Les contributions des employeurs selon l'industrie sont produites d'après les cotisations des employés aux régimes de pensions agréés dont le montant figure sur les feuillets T4 et ventilées selon l'industrie au moyen du processus de répartition des T4, tel que décrit à la section 3.42. Les estimations sectorielles sont calculées d'après des données administratives ainsi que des données d'enquête.

Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec

3.50 Les estimations provinciales et territoriales des contributions des employeurs sont calculées d'après les cotisations des employés au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec en utilisant la province d'emploi indiquée sur le feuillet T4. De même, les contributions des employeurs selon l'industrie sont calculées d'après les cotisations des employés au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec inscrites sur les feuillets T4 et ventilées selon l'industrie au moyen du processus de répartition des T4 décrit au paragraphe 3.42. Les estimations sectorielles sont calculées d'après des données administratives ainsi que des données d'enquête.

Assurance-emploi

3.51 Les estimations provinciales et territoriales des contributions des employeurs sont calculées d'après les cotisations des employés au fonds d'assurance-emploi en utilisant la province d'emploi indiquée sur le feuillet T4. De même, les contributions des employeurs selon l'industrie sont calculées d'après les cotisations des employés au fonds d'assurance-emploi inscrites sur les feuillets T4 et ventilées selon l'industrie au moyen du processus de répartition des T4 tel que décrit au paragraphe 3.42. Les estimations sectorielles sont calculées d'après des données administratives ainsi que des données d'enquête.

Indemnisation des accidents du travail

3.52 Les estimations provinciales et territoriales sont calculées d'après les recettes provenant des primes perçues par les commissions des accidents du travail. Le montant des contributions des employeurs au régime d'indemnisation des accidents du travail varie selon la province et le territoire en fonction du taux d'évaluation par industrie et appliqué à la masse salariale brute. Les estimations par industrie sont calculées d'après un ensemble historique de ratios industrie par province et territoire⁴⁸. Les estimations sectorielles sont calculées d'après des données administratives et des données d'enquête.

Bien-être

3.53 Les estimations provinciales et territoriales des contributions des employeurs aux régimes de bien-être sont calculées d'après les données fournies par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes⁴⁹, les primes versées au titre des régimes d'assurance-santé des gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ainsi que des recettes provenant des primes perçues par les organismes d'assurance-santé sans but lucratif. Les estimations selon l'industrie sont calculées d'après un ensemble historique de ratios industrie par province et territoire. Les estimations sectorielles sont calculées d'après des données administratives ainsi que des données d'enquête.

Allocations de retraite

3.54 Les estimations provinciales et territoriales sont calculées d'après la province d'emploi indiquée sur le feuillet T4 pour obtenir le dernier lieu de travail de l'employé. Les allocations de retraite sont attribuées selon l'industrie d'après le Registre des entreprises de Statistique Canada ainsi que la ventilation des salaires et traitements par industrie produite au moyen du processus de répartition des T4 tel que décrit au paragraphe 3.42. Les estimations sectorielles sont calculées d'après des données administratives ainsi que des données d'enquête.

48. Ces ratios historiques par industrie et par province et territoire étaient fondés sur la publication *Coûts de la main-d'œuvre au Canada*, n° 72-618 au catalogue, qui a été remplacée par *Rémunération des employés au Canada*, n° 72-619 au catalogue, laquelle à son tour a cessé de paraître au début des années 1980.

49. Renseignements obtenus de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes Inc., Toronto, Ontario.

Chapitre 4 Revenu d'entreprise : Excédent d'exploitation

Introduction

Concepts de base

4.1 L'excédent d'exploitation représente le revenu des sociétés et des entreprises publiques attribuable à la production de biens et services et imputable au facteur capital. Le Système international de comptabilité nationale (SCN 1993) désigne l'excédent d'exploitation, souvent appelé revenu du capital, comme une composante du revenu d'entreprise. Au Canada, l'excédent d'exploitation est la plus importante composante du revenu d'entreprise, le reste étant constitué du revenu généré par la production des entreprises non constituées en sociétés. Toutefois, le revenu de ces dernières est qualifié de revenu mixte¹ parce qu'il comprend la rémunération du travail effectué par le(s) propriétaire(s), qui ne peut être distingué de ce qui revient au propriétaire en tant qu'entrepreneur (voir le chapitre 5).

4.2 Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), les estimations de l'excédent d'exploitation par industrie figurent explicitement dans les Tableaux d'entrées-sorties (TES). Toutefois, l'excédent global d'exploitation de l'économie canadienne est ventilé en cinq composantes dans les *Comptes nationaux des revenus et dépenses* (CNRD) ainsi que dans les comptes économiques provinciaux et territoriaux. Les estimations du PIB en termes de revenus² présentent séparément les cinq composantes de l'excédent d'exploitation brut :

- Bénéfices des sociétés avant impôts
- Bénéfices des entreprises publiques avant impôts
- Intérêts et revenus divers de placements
- Ajustement de la valeur des stocks
- Provisions pour consommation de capital

4.3 L'intégration des TES et des Comptes des revenus et dépenses (CRD), effectuée dans le cadre d'un exercice de rapprochement annuel appelé étalonnage, produit une mesure unique et non ambiguë de l'excédent d'exploitation³. Cette mesure est publiée dans les TES, mais seules ses composantes sont publiées dans les CRD.

4.4 Le présent chapitre sera achevé à une date ultérieure. Il traitera tout d'abord de l'excédent d'exploitation, puis de ses composantes telles qu'elles sont présentées dans les CRD.

Détails statistiques et présentation de l'excédent d'exploitation

4.5 Dans le compte d'exploitation du SCN 1993 apparaissent les secteurs ou industries qui sont à l'origine des revenus primaires, par opposition aux secteurs destinés à recevoir ces revenus, les gains étant ainsi reflétés avant l'effet de redistribution des transferts. L'excédent d'exploitation ou déficit représente le solde du compte d'exploitation et est calculé comme suit :

1. Le revenu généré par les propriétaires-occupants en leur qualité de producteurs de services de logement est compris dans la composante du revenu mixte dans le SCN canadien puisqu'il représente tout le revenu généré par les entreprises non constituées en sociétés. Ce revenu fait partie de l'excédent d'exploitation dans le compte d'exploitation présenté dans le SCN 1993.
2. Dans les Comptes économiques provinciaux et territoriaux, les bénéfices des entreprises publiques avant impôts font partie de la composante intérêts et revenus divers de placements.
3. La divergence statistique présentée dans le calcul du PIB en termes de revenus doit être ajoutée à la somme des cinq composantes pour obtenir une somme égale à l'excédent d'exploitation dans les TES.

Valeur ajoutée aux prix de base

- rémunération des salariés à payer
- impôts sur la production à payer
- + subventions sur la production à recevoir

4.6 Au Canada, les intérêts et les revenus divers de placements (la majorité des revenus de la propriété dans le SCN 1993) sont inclus dans l'excédent d'exploitation. Le lien entre le compte d'exploitation (dans la structure du SCN 1993) et le PIB en termes de revenus dans le SCNC est présenté au tableau 4.1 pour le Canada. Pour obtenir le PIB aux prix du marché, il faut ajouter les impôts moins les subventions sur les produits à la somme de la valeur ajoutée aux prix de base.

Tableau 4.1 Le PIB en termes de revenus selon les Comptes des revenus et dépenses et le Compte d'exploitation, 2000

Comptes des revenus et dépenses ¹		Système de comptabilité nationale 1993			
Tableau 1, ligne	PIB en termes de revenus	millions de dollars		Compte d'exploitation	Opérations et soldes comptables
Ligne 1	Rémunération des salariés	545 204	545 204	Rémunération des salariés	D.1
			483 861	Salaires et traitements bruts	D.11
			61 343	Cotisations sociales à la charge des employeurs	D.12
Ligne 8	Impôts moins subventions, sur facteurs de production	51 693	52 577	Autres impôts sur la production	D.29
			-884	Autres subventions sur la production	D.39
Ligne 10	Impôts moins subventions, sur produits	76 647	86 421	Impôts sur les produits	D.21
			-9 774	Subventions sur les produits	D.31
Ligne 5	Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole	1 243	66 187	Revenu mixte (net)	B.3
Ligne 6	Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris	64 944			
Ligne 2	Bénéfices des sociétés avant impôts	135 978			
Ligne 3	Bénéfices des entreprises publiques avant impôts	11 329	336 846	Excédent d'exploitation (brut)	B.2
Ligne 4	Intérêts et revenus divers de placements	55 302			
Ligne 7	Ajustement de la valeur des stocks	-2 439			
Ligne 11	Provisions pour consommation de capital	137 425			
Ligne 12	Divergence statistique	-749			
Ligne 13	Produit intérieur brut	1 076 57	1 076 577	Produit intérieur brut	B.1

1. Les estimations des comptes des revenus et dépenses canadiens sont publiées dans les *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n°13-001 au catalogue. Les estimations provinciales et territoriales sont disponibles dans les *Comptes économiques provinciaux*, n° 13-213 au catalogue.

Chapitre 5 Revenu d'entreprise : Revenu mixte

Introduction

5.1 Le revenu mixte est le revenu que les entreprises individuelles tirent de la production de biens et de services. Ce revenu est imputé au facteur capital, de la même manière que l'excédent d'exploitation des sociétés et des entreprises publiques (se reporter au chapitre 4). Néanmoins, on parlera de revenu mixte pour désigner le revenu des entreprises non constituées en société¹, parce que ce revenu contient un élément de rémunération pour le travail effectué par le propriétaire et que cet élément ne peut être distingué du revenu du propriétaire à titre d'entrepreneur.

5.2 Le revenu mixte (revenu du propriétaire) englobe une catégorie de revenu difficile à classer, se situant essentiellement entre le revenu du travail et les bénéfices d'entreprise. Il correspond aux gains réalisés par les propriétaires indépendants qui exploitent leur propre entreprise sans avoir constitué celle-ci en société. En général, le gain du propriétaire d'une entreprise non constituée en société au cours d'une année donnée sera considéré par le propriétaire comme constituant des bénéfices; pourtant, une part importante de ce gain représente la rémunération du propriétaire au titre des services de travail qu'il a fournis.

5.3 Voici comment on définit le revenu mixte dans le SCN 1993 :

« Le revenu mixte est l'excédent ou le déficit issu de la production sur les activités des entreprises individuelles appartenant à des ménages; il contient implicitement un élément de rémunération pour le travail effectué par le propriétaire ou par des membres de son ménage, qui ne peut être distingué de ce qui revient au propriétaire comme entrepreneur, mais il exclut l'excédant provenant des logements de propriétaires-occupants². » (Système de comptabilité nationale 1993, paragraphes 7.4, 4.134 et 7.81)

5.4 Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), le revenu mixte comprend les loyers nets imputés des logements occupés par le propriétaire. Le revenu engendré par les propriétaires-occupants à titre de producteurs de services de logement est incorporé au revenu mixte puisque ce dernier représente l'ensemble des revenus produits par les entreprises non constituées en société.

5.5 Le revenu mixte désigne le revenu net des entreprises agricoles et autres non constituées en société, et il représente environ 6 % du produit intérieur brut (PIB) en termes de revenus. Dans les comptes des revenus et dépenses (CRD), le revenu mixte est subdivisé en deux grandes composantes : le revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole et le revenu net des entreprises non agricoles non constituées en société. Ce dernier revenu est de nouveau subdivisé en deux sous-composantes : le revenu net, excluant les loyers; et le revenu net de loyers (loyers versés ou imputés).

Données statistiques sur le revenu mixte

5.6 Le présent chapitre expose les sources de données et les méthodes servant à l'estimation de ces composantes du PIB en termes de revenus. L'une des distinctions d'ordre pratique entre les comptes des revenus et dépenses (CRD) et le compte d'exploitation (illustré au tableau 4.1) a trait au traitement des provisions pour consommation de capital (PCC) et du revenu net de la propriété découlant des activités de production des entreprises non constituées en société. Dans les CRD, le revenu mixte est exprimé en chiffres nets, après déduction des PCC et du revenu net de la propriété des entreprises non constituées en société, tandis que ces éléments sont pris en compte dans le calcul de l'excédent d'exploitation, de concert avec les estimations relatives

1. Dans le SCNC, le revenu produit par les propriétaires-occupants à titre de producteurs de services de logement fait partie du revenu mixte, car ce dernier représente l'ensemble des revenus produits par les entreprises non constituées en société. Dans le SCN 1993, il est inclus, tout comme l'excédent d'exploitation, dans le compte d'exploitation.
2. La raison pour laquelle les loyers imputés sont exclus du revenu mixte dans le SCN 1993 est que le facteur travail ne joue aucun rôle dans la production de ces services.

aux autres secteurs de l'économie. Par contre, dans le compte d'exploitation, le revenu mixte est présenté avant ajustement au titre de ces deux composantes. C'est pourquoi, au tableau 4.1, on indique que le revenu mixte rattaché au compte d'exploitation est exprimé en chiffres nets, tandis que l'excédent d'exploitation est un montant brut. Il serait préférable d'inclure la PCC et le revenu net de la propriété des entreprises individuelles dans le revenu mixte, ainsi que cela est recommandé dans le SCN 1993; toutefois, les données ne peuvent être présentées de cette manière dans les CRD en raison d'obstacles statistiques et méthodologiques.

5.7 Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), les deux composantes du revenu mixte sont présentées explicitement à titre d'éléments du PIB en termes de revenus et se trouvent du côté revenus des comptes des revenus et dépenses pour le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en société. Dans le tableau des entrées - aussi appelé tableau de la consommation intermédiaire - des tableaux d'entrées-sorties (TES), seul figure le revenu mixte agrégé. Le tableau 5.1 montre le revenu mixte tel qu'il figure dans les CRD et dans les TES.

Tableau 5.1 Revenu mixte, 2000

Description des étapes	Millions de dollars	Publication
Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole	1 243	<i>Comptes nationaux des revenus et dépenses</i> , n°13-001 au catalogue, tableau 1, ligne 5
+ Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris:	64 944	<i>Comptes nationaux des revenus et dépenses</i> , n°13-001 au catalogue, tableau 1, ligne 6
Portion n'étant pas liée au loyers	37 830	Non publié
Portion des loyers	27 114	Non publié
= Revenu mixte	66 187	<i>Tableaux d'entrées-sorties</i> , n°15-201 au catalogue, matrice des intrants

5.8 Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) sert de cadre statistique pour la production des estimations du revenu mixte, et ce, aussi bien pour les comptes des revenus et dépenses (CRD) que pour les tableaux d'entrées-sorties (TES). Seul le niveau d'agrégation de l'industrie est différent. Le tableau 5.2 présente les estimations pour 2000 au niveau de travail des CRD. Un niveau d'agrégation moins élevé³ est utilisé dans les TES de la Division des comptes des industries.

3. Le niveau d'agrégation S de la classification des industries dans les tableaux d'entrées-sorties comprend 25 catégories. Le tableau 5.2 montre les 20 industries du niveau d'agrégation S pour lesquelles on procède au rapprochement du revenu mixte. Les autres niveaux d'agrégation des industries dans les tableaux d'entrées-sorties sont les niveaux M, L et W. Le niveau M compte 62 industries, le niveau L en compte 117 et le niveau W compte 283 industries au niveau de diffusion et 300 au niveau de travail. Toutes ces classifications sont décrites dans la publication *La structure entrées-sorties de l'économie canadienne*, n° 15-201 au catalogue.

Tableau 5.2 Revenu mixte – Données détaillées selon l'industrie, 2000

Description de l'industrie	Classification par industrie		Revenu mixte dans les CRD			Revenu mixte niveau "S" des entrées-sorties
	Entrées-sorties	SCIAN	De la production agricole	Loyers et production agricole exclus	Provenant des loyers	
			millions de dollars			
Culture agricole et élevage	1A	111, 112	1 243	1		1 244
Foresterie et exploitation forestière	1B	113		438		438
Pêche, chasse et piégeage	1C	114		527		527
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	1D	115		108		108
Activité de soutien à l'agriculture	115100, 115200	1151, 1152		73		...
Activité de soutien à la foresterie	115300	1153		35		...
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	21	21		167		167
Services publics	22	221		7		7
Construction	23	23		5 397		5 397
Fabrication	3A	31-33		516		516
Commerce de gros	41	41		935		935
Commerce de détail	4A	44-45		3 381		3 381
Transport et entreposage	4B	48-49		2 226		2 226
Industrie de l'information et industrie culturelle	51	51		180		180
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location de bail	5A	52, 53, 55		1 774	27 114	28 888
Finance et assurances	5A0620, 5A0630	5231, 5232, 5239, 5241, 5242, 5269		1 241		
Services immobiliers et de location et de location de bail	5A0300, 5A0400, 5A0510, 5A0520, 5A0640	5311, 5312, 5313, 5321, 5322-5324, 5331		533	27 114	
Services professionnels, scientifiques et techniques	54	54		6 667		6 667
Services juridiques, de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	541A0	5411,5412		4 519		
Services juridiques		5411		2 625		
Services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye		5412		1 894		
Architecture, génie et services connexes	541300	5413		355		
Autres services professionnels, scientifiques et techniques	541500, 541800, 541B00	5414, 5415, 5416, 5417, 5418, 5419		1 793		
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	56	56		1 673		1 673
Services d'enseignement	61	61		721		721
Soin de santé et assistance sociale	62	62		10 324		10 324
Cabinets de médecins	621100	6211		6 162		
Cabinets de dentistes	621200	6212		1 644		
Services de soins de santé ambulatoires divers	621A00	6213-6216, 6219		1 280		
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	623000	623		23		
Assistance sociale	624000	624		1 215		
Arts, spectacles et loisirs	71	71		489		489
Hébergement et services de restauration	72	72		774		774
Hébergement	721100, 721A00	7211 - 7213		260		
Services de restauration et débits de boissons	722000	722		514		
Autres services	81	81		1 525		1 525
Réparation et entretien	811	811		563		
Services de nettoyage à sec et de blanchissage	812300	8123		72		
Services de soins personnels et autres services personnels	812A00, 812200	8121, 8122, 8129		890		
Autres services personnels et services funéraires		8122, 8129		278		
Services de soins personnels		8121		612		
Total			1 243	37 830	27 114	66 187

Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole

Concepts et définitions

5.9 Le revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole (RCNEA) comprend les recettes brutes de la vente de produits agricoles, y compris les paiements faits aux agriculteurs dans le cadre de programmes gouvernementaux, ainsi que la valeur imputée de la production agricole consommée par les ménages d'agriculteurs et la valeur de l'investissement en stocks agricoles détenus dans les fermes, déduction faite des dépenses d'exploitation agricole et de l'amortissement des bâtiments et des machines agricoles. Le RCNEA est en outre rajusté de façon à convertir de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice les gains réalisés dans le cadre des opérations de la Commission canadienne du blé. On procède de même à un ajustement des sommes versées aux agriculteurs dans le cadre des programmes gouvernementaux afin de les constater selon la comptabilité d'exercice. D'autres sources de revenu agricole, comme les loyers nets et les intérêts, sont comptabilisés dans d'autres composantes du produit intérieur brut en termes de revenus (se reporter au tableau 5.4).

5.10 Les estimations du revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole peuvent connaître des variations marquées d'une période à l'autre. Toute variation de l'une des composantes clés aura un effet important sur le RCNEA lui-même ainsi que sur son évolution d'une période à l'autre. Les recettes monétaires, qui sont étroitement liées aux conditions climatiques et à d'autres facteurs impossibles à prévoir, peuvent elles aussi varier de façon très forte. De plus, l'investissement en stocks agricoles, qui fait partie du RCNEA, est affecté par les changements rapides de l'offre et de la demande de produits agricoles aux niveaux tant national qu'international, ce qui rend cette composante relativement instable. Pour leur part, les dépenses d'exploitation agricole sont en général plus stables.

Estimations annuelles – Méthodes et sources de données

5.11 Les estimations annuelles du revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole pour le Canada et les provinces⁴ sont obtenues par sommation des estimations trimestrielles. Les méthodes d'établissement des estimations trimestrielles sont décrites à la section relative aux méthodes et sources de données servant à la préparation des estimations trimestrielles (se reporter aux paragraphes 5.13 à 5.22).

5.12 Les estimations suivent le cycle de révision de quatre ans du Système de comptabilité nationale du Canada. Les données servant au processus d'étalonnage à l'égard du revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole sont produites par la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD). Elles englobent toutes les activités agricoles décrites dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), c'est-à-dire toutes les activités liées aux cultures agricoles (111) et à l'élevage (112), exception faite de l'aquaculture animale (1125), qui est incluse dans les entreprises individuelles non agricoles (le revenu mixte pour l'aquaculture est fourni dans les tableaux d'entrées-sorties). Le tableau 5.3 met en lumière le lien entre les deux ensembles de comptes.

4. Depuis 1999, les estimations pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont ajoutées à celles pour le Canada en utilisant les données annuelles sur les recettes monétaires et les dépenses d'exploitation agricole fournies par la Division de l'agriculture. Dans la présente section, les méthodes d'estimation décrites sont celles utilisées pour les dix provinces du Canada (précisons que les activités agricoles ont une portée très restreinte dans les régions nordiques).

Tableau 5.3 Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole : rapprochement entre les comptes des revenus et dépenses et les tableaux d'entrées-sorties, 2000

	Code d'industrie		Millions de dollars	
	Entrées-sorties			
	Niveau de travail ²	Code		
Comptes des revenus et dépenses				
Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole ¹	...	1A	111, 112	1 243
Comptes d'entrées-sorties				
Matrice des utilisations, revenu mixte, industrie cultures agricoles et élevages	S	1A	111, 112	1 244
Cultures agricoles et élevage	M	11A	111, 112	1 244
Cultures agricoles et élevage	L	11A0	111, 112	1 244
Culture en serre et en pépinière et floriculture	W	111400	1114	426
Cultures agricoles, sauf culture en serre et en pépinière et floriculture	W	111A00	1111-1113, 1119	- 679
Aquaculture animale	W	112500	1125	1
Élevage, sauf aquaculture animale	W	112A00	1121-1124, 1129	1 496

1. Aquaculture animale non compris (112500).

2. Toutes ces classifications sont décrites dans la publication *La structure entrées-sorties de l'économie canadienne*, n° 15-201 au catalogue.

Estimations trimestrielles – Méthodes et sources de données

5.13 Le tableau 5.4 illustre le mode de calcul du revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole. Chaque composante est examinée dans les paragraphes qui suivent.

Tableau 5.4 Approche générale d'estimation du revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole, 2000

Description des étapes	Millions de dollars
Recettes monétaires agricoles (incluant les paiements de la CCB ¹ et de programmes gouvernementaux)	32 728
+ Revenu en nature	149
+ Investissement des entreprises en stocks agricoles détenus dans les fermes	79
= Revenu brut des exploitants agricoles	32 956
- Dépenses d'exploitation et frais d'amortissement	30 945
= Revenu net des exploitants agricoles	2 011
- Bénéfices des sociétés agricoles avant impôts	664
= Revenu net des exploitants agricoles individuels au titre de la production agricole	1 347
- Ajustement des bénéfices de la CCB ¹ et des paiements de programmes gouvernementaux	- 104
= Revenu comptable net des exploitants agricoles non constitués en société² au titre de la production agricole	1 243

1. Commission canadienne du blé.

2. Dans le tableau 1 de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue, ligne 5, le terme 'non constitués en société' est omis dans le titre du poste.

Recettes monétaires agricoles

5.14 Les recettes monétaires agricoles comprennent les recettes provenant de la vente de produits agricoles, les paiements faits par la Commission canadienne du blé et les paiements effectués dans le cadre des programmes gouvernementaux de soutien agricole. Les recettes monétaires agricoles sont estimées à partir de données administratives et de données d'enquête. Les sources de données varient selon la province et le produit. Les principales sources utilisées sont les données d'enquête recueillies par Statistique Canada et les données administratives fournies par Agriculture et Agroalimentaire Canada, la Commission canadienne du blé, les offices de commercialisation et de réglementation, de même que des organismes gouvernementaux et privés.

5.15 Ainsi que le montre le tableau 5.5, les recettes monétaires agricoles englobent l'ensemble des cultures, du bétail, des produits du bétail et des paiements directs versés aux producteurs par divers programmes, comme l'assurance-récolte, de même que les paiements de stabilisation du revenu et d'autres paiements ponctuels faits par les administrations fédérale et provinciales en vue d'indemniser les producteurs à la suite de pertes provoquées par des conditions climatiques extrêmes, la maladie ou d'autres facteurs⁵. Certains paiements, comme les crédits d'impôts fonciers et les ristournes de taxe sur le carburant, sont déduits directement des dépenses au lieu d'être inclus sur une base brute dans les recettes monétaires agricoles.

Tableau 5.5 Recettes monétaires agricoles, 2000

	millions de dollars
Recettes monétaires agricoles¹	32 728
Cultures	12 981
Blé sauf durum	1 898
Durum	452
Blé, paiements de la Commission canadienne et ontarienne du blé	681
Avoine	196
Orge	478
Orge, paiements de la Commission canadienne du blé	91
Seigle	15
Lin	149
Canola	1 560
Soya	678
Maïs	676
Betteraves à sucre	33
Pommes de terre	680
Légumes	1 301
Pommes	192
Autres fruits de verger	68
Fraises	54
Autres petits fruits et raisins	233
Industrie floricoles et pépinières	1 589
Tabac	348
Ginseng	47
Graines de moutarde	64
Graines de tournesol	31
Lentilles	245
Alpistes des canaries	34
Haricots secs	123
Pois secs	270
Pois chiches	63
Fourrage et graines forragères	83
Foin et trèfle	203
Produits de l'érable	181
Produits forestiers	117
Arbres de Noël	70
Diverses cultures	77
Bétail et produits du bétail	17 097
Bovins	6 048
Veaux	827
Porcs	3 355
Moutons	5
Agneaux	82
Produits laitiers	4 030
Poules et poulets	1 368
Dindons	263
Couvoirs (poussins et dindonneaux)	33
Oeufs	511
Urine de jument gravide	x
Laine	1
Miel	69
Fourrures	46

5. *Paiements directs versés aux producteurs*, n° 21-015 au catalogue.

Tableau 5.5 Recettes monétaires agricoles, 2000

	millions de dollars
Embryons	x
Chevaux	x
Bétail divers	321
Paiements de programmes gouvernementaux	2 650
Paiements du Compte de stabilisation du revenu net	456
Paiements assurance-récolte	451
Programmes provinciaux de stabilisation de revenu	411
Subvention aux produits laitiers	73
Autres paiements	1 259

1. Les recettes monétaires agricoles diffèrent de celles de la Division d'agriculture en ce qui a trait aux paiements de la Commission canadienne du blé qui ont été réalloués sur la base de l'année récolte. De plus, les rajustements aux recettes différées de la vente de céréales et les paiements de programmes privés d'assurance sont exclus alors que les estimations du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont incluses.

Revenu agricole en nature

5.16 Le revenu agricole en nature correspond à la valeur estimée des produits alimentaires et forestiers qu'on produit à la ferme et consommés par les exploitants agricoles pour leur usage personnel. Les produits consommés de la sorte sont évalués aux prix courants du marché à la ferme. Sont exclus les loyers nets imputés pour les logements dans les fermes, ces loyers faisant partie du revenu net des entreprises non agricoles non constitués en société, qui englobe le revenu net de loyers. La composition et la valeur du revenu agricole en nature sont présentées au tableau 5.6. Ce revenu comprend principalement les produits forestiers et les produits du bétail. Les données sont établies à partir d'enquêtes, du *Recensement de l'agriculture* et de données administratives⁶. Les données mensuelles sont ventilées au moyen de ratios calculés d'après diverses sources de données.

Tableau 5.6 Revenu agricole en nature, 2000

	millions de dollars
Revenu en nature	149,1
Produits laitiers	4,4
Bovins	20,1
Veaux	2,2
Porcs	2,3
Moutons et agneaux	3,0
Poules, poulets et dindons	1,6
Oeufs	2,8
Pommes de terre	0,2
Légumes	0,3
Fruits	0,5
Produits de l'érable	2,8
Miel	0,0
Laine	0,0
Produits forestiers	108,9

Investissement en stocks agricoles détenus dans les fermes

5.17 Dans le cas des cultures, l'investissement en stocks agricoles détenus dans les fermes est estimé pour chaque céréale, à partir des quantités évaluées aux prix du marché durant la période de référence. Les prélèvements sur les stocks (qui comprennent les ventes, l'alimentation pour le bétail, les semences et les déchets) sont déduits de la production, de manière à estimer la variation de la valeur des stocks⁷. La même

6. *Revenu agricole net*, n° 21-010 au catalogue.

approche est appliquée aux récoltes de pommes de terre et de tabac. Dans le cas du bétail, la variation de la valeur des stocks est calculée directement à partir des données sur les changements au niveau des quantités et sur les prix du marché provenant des enquêtes conduites par la Division de l'agriculture⁸. Le chapitre sur l'investissement en stocks contient des explications sur les sources de données et les méthodes utilisées pour estimer l'investissement en stocks agricoles, qui est une composante du PIB en termes de dépenses (se reporter au chapitre 10).

Dépenses d'exploitation agricole et amortissement

5.18 Les dépenses d'exploitation agricole et l'amortissement représentent les coûts engagés par les exploitants agricoles pour des biens et services nécessaires à la production de produits agricoles. Ainsi que le montre le tableau 5.7, il existe un large éventail de dépenses rattachées à la production agricole. Afin de déterminer les dépenses nettes d'exploitation, on déduit les paiements directs (remises) versés aux agriculteurs pour réduire le coût de certains facteurs. Ces dépenses sont estimées annuellement par la Division de l'agriculture⁹ à partir de différentes sources. Les dépenses annuelles totales sont ventilées par trimestre au moyen de ratios établis d'après une étude menée par la Division des comptes des revenus et dépenses.

5.19 Les estimations relatives à l'amortissement sont produites par la Division de l'agriculture. Elles rendent compte de la dépréciation économique, c'est-à-dire la diminution de la juste valeur marchande des immobilisations. Les estimations couvrent les bâtiments agricoles (y compris la part des maisons que l'on peut imputer à l'exploitation agricole) et les machines agricoles (y compris la part des automobiles ou des camions que l'on peut imputer à l'exploitation agricole).

Tableau 5.7 Dépenses d'exploitation agricole et frais d'amortissement, 2000

Composantes	Millions de dollars
Total des dépenses d'exploitation¹ et frais d'amortissement	30 945
Dépenses d'exploitation	26 613
Impôt fonciers	518
Loyer en espèces	805
Loyer à la part	377
Salaires en espèces, gîte et couvert	3 285
Intérêt	2 536
Réparations des bâtiments et des clôtures	658
Électricité	610
Téléphone	239
Combustible de chauffage	356
Carburants	1 547
Réparations des machines et autres dépenses	1 922
Assurance commerciale	518
Travail à forfait	546
Primes de programmes de stabilisation	160
Assurance-récolte et grêle	299
Engrais et chaux	2 067
Pesticides	1 550
Semences commerciales	918
Irrigation	21
Ficelle, fil et contenants	358
Aliments commerciaux	3 789
Achats de bétail et de volaille	1 688
Frais d'insémination artificielle et vétérinaire	573
Frais juridiques et comptables	688
Autres dépenses d'exploitation	585
Frais d'amortissement	4 332

7. La désaisonnalisation des séries trimestrielles sur les stocks de céréales crée des problèmes particuliers. On trouvera des renseignements additionnels à ce propos dans la publication *Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses*, n° 13-604 au catalogue, n° 2.

8. N° d'enquête 3460, publiée dans : *Statistiques de bovins*, n° 23-012 au catalogue, *Statistiques de porcs*, n° 23-010 au catalogue, *Statistiques du bétail*, n° 23-603 au catalogue, *Statistiques de moutons*, n° 23-011 au catalogue.

9. *Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement*, n° 21-012 au catalogue.

Tableau 5.7 Dépenses d'exploitation agricole et frais d'amortissement, 2000

Amortissement des bâtiments	930
Amortissement des machines	3 401
Remises versées directement aux producteurs	131
Impôt fonciers	64
Salaires en espèces	2
Intérêts	22
Carburants	39
Autres ²	3

1. Les dépenses d'exploitation qui apparaissent dans ce tableau sont nettes des remises qui ont été versées aux agriculteurs. Les estimations pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont incluses.

2. Dans ce poste on trouve les remises pour l'électricité, le combustible de chauffage, l'engrais, les pesticides, les semences commerciales, les aliments commerciaux, les frais d'inspection, les frais de vétérinaire et les achats de bétail.

Bénéfices avant impôt des sociétés agricoles

5.20 Les bénéfices avant impôt des sociétés agricoles correspondent aux bénéfices des entreprises agricoles constituées en société. Les estimations sont établies à partir des fichiers de données fiscales de l'Agence du revenu du Canada. Cette composante n'est pas incluse dans le revenu agricole puisqu'elle est calculée dans l'agrégat des bénéfices avant impôt des sociétés.

Ajustement relatif aux bénéfices de la Commission canadienne du blé et aux paiements des programmes gouvernementaux

5.21 Cet ajustement est rendu nécessaire parce que le produit intérieur brut mesure le revenu résultant de la production courante, et non des recettes courantes. En conséquence, les bénéfices produits par les opérations de la Commission canadienne du blé¹⁰ (CCB) sont imputés aux exploitants au moment où ils sont réalisés, peu importe s'ils ont été ou non versés aux agriculteurs. De plus, on procède à un ajustement de la valeur des stocks afin d'éliminer des bénéfices déclarés par la CCB les gains ou les pertes de détention des stocks.

5.22 De même, les paiements versés aux agriculteurs dans le cadre de programmes gouvernementaux sont rajustés à des fins de conversion de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice, de manière à correspondre à la production agricole courante.

Estimations provinciales et territoriales – Méthodes et sources de données

5.23 Les estimations provinciales sont établies d'après les estimations trimestrielles, ces dernières étant calculées par province.

Liens avec les autres composantes des comptes des revenus et dépenses

5.24 Un certain nombre des composantes du revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole sont incluses dans d'autres variables du produit intérieur brut. L'investissement en stocks détenus dans les fermes apparaît directement du côté des dépenses dans les comptes des revenus et dépenses. Pour sa part, le revenu en nature sous forme d'aliments fait partie de l'agrégat de l'autoconsommation agricole et autres dépenses d'alimentation imputées, qui entre dans les dépenses personnelles en biens et services de consommation. L'ensemble des impôts et des subventions, qui font partie des revenus ou des dépenses des exploitants agricoles, sont inclus dans les impôts moins subventions sur les facteurs de production ou dans les impôts moins subventions sur les produits. Enfin, l'amortissement, qui fait partie des dépenses d'exploitation agricole, est inclus dans les provisions pour consommation de capital, qui sont une composante du PIB en termes de revenus.

10. La CCB achète du blé et de l'orge aux exploitants agricoles et vend les céréales en leur nom sur divers marchés, notamment les marchés d'exportation.

5.25 Le revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole fait partie du revenu net des entreprises individuelles à l'intérieur du secteur des particuliers et des entreprises non constituées en société.

5.26 L'investissement en stocks détenus dans les fermes est réparti entre le secteur des entreprises individuelles et celui des entreprises constituées en société selon un ratio établi d'après les données du *Recensement de l'agriculture* sur les recettes monétaires agricoles.

Rapprochement des estimations et des données de la Division de l'agriculture

5.27 La Division de l'agriculture produit plusieurs statistiques économiques sur les entreprises agricoles¹¹. La plupart sont incluses dans l'estimation du revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole. Le tableau 5.8 montre l'état de rapprochement des deux estimations.

Tableau 5.8 Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole : état de rapprochement avec le revenu agricole net selon la Division de l'agriculture, 2000

	millions de dollars
Revenu net agricole ¹	2 461
- Bénéfices des sociétés agricoles avant impôts ²	664
+ Ajustement relatif aux stocks agricoles ³	- 251
+ Autres ajustements reliés au revenu agricole ⁴	- 303
= Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole ⁵	1 243

1. *Revenu agricole net*, n° 21-010 au catalogue.

2. Cet ajustement consiste à déduire du revenu net agricole les bénéfices des sociétés agricoles avant impôts qui sont déjà inclus dans une autre composante du PIB (bénéfices des sociétés avant impôts).

3. Dans les Comptes des revenus et dépenses, la valeur de la variation des stocks agricoles est calculée trimestriellement (en se fondant sur des prix trimestriels moyens) alors que la Division de l'agriculture effectue le calcul annuellement (en se fondant sur des prix annuels moyens).

4. Le produit intérieur brut mesure le revenu résultant de la production courante plutôt que sur les recettes en espèces. Des ajustements sont donc effectués pour traduire, sur une base d'exercice, les paiements de programmes gouvernementaux versés aux agriculteurs (les programmes privés d'assurance étant exclus) ainsi que les profits de la Commission canadienne du blé. De plus, les estimations pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont ajoutées.

5 *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, à l'exclusion du revenu net de loyers

Concepts et définitions

5.28 Le revenu net des entreprises individuelles non agricoles, excluant le revenu net de loyers, mesure les gains nets que tirent les propriétaires de leur entreprise dans toutes les industries, exception faite de l'agriculture. Cela comprend le revenu net des experts-conseils privés, des comptables, des avocats, des médecins et autres professionnels indépendants.

11. La série *Statistiques économiques agricoles* de la Division de l'agriculture comprend les publications suivantes : *Revenu agricole net*, n° 21-010 au catalogue, *Recettes monétaires agricoles*, n° 21-011, *Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement*, n° 21-012 au catalogue, *Valeur du capital agricole*, n° 21-013 au catalogue, *Dette agricole en cours*, n° 21-014 au catalogue, *Paiements directs versés aux producteurs*, n° 21-015 au catalogue, *Bilan du secteur agricole*, n° 21-016 au catalogue, *Compte de la valeur ajoutée agricole*, n° 21-017 au catalogue, *Mouvements de l'encaisse des entreprises agricoles*, n° 21-018 au catalogue. La Division de l'agriculture offre aussi des statistiques supplémentaires sur diverses productions agricoles.

Estimations annuelles – Méthodes et sources de données

5.29 Les estimations suivent le cycle de révision de quatre ans du Système de comptabilité nationale du Canada. Les valeurs repères annuelles pour les années t-4 et t-3 sont fournies par la Division des comptes des industries (DCI) dans le cadre du programme annuel de données repères. Ces estimations sont produites au niveau de l'industrie. Le rapprochement des tableaux d'entrées-sorties (TES) et des comptes des revenus et dépenses (CRD) est effectué pour les industries et les agrégats indiqués au tableau 5.9. Le niveau de détail correspond approximativement au niveau le plus élevé d'agrégation dans les TES.

5.30 Ainsi que le montre le tableau 5.9, les déclarations de revenus des particuliers T1 de l'Agence du revenu du Canada (ARC) représentent la source principale d'information utilisée pour calculer les estimations du revenu mixte des entreprises individuelles selon l'industrie, en excluant le revenu net de loyers. Dans certains cas, les données de l'ARC sont rajustées au titre de la sous-estimation du revenu dans les déclarations de revenus au moyen d'autres sources de données pour procéder à l'ajustement au titre d'activités non déclarées.

5.31 Les déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'Agence du revenu du Canada sont utilisées en combinaison avec des données d'enquête pour estimer le revenu mixte des entreprises individuelles pour un certain nombre d'industries, en excluant le revenu net de loyers. Outre les données de l'ARC, les estimations pour le commerce de détail sont calculées au moyen de données annuelles recueillies grâce à l'*Enquête sur les magasins de détail*. Les estimations pour l'architecture, du génie et des services connexes sont complétées par de l'information provenant de l'*Enquête annuelle sur le secteur des services de génie* et de l'*Enquête annuelle des services d'architecture*. Les estimations pour les autres services professionnels, scientifiques et techniques s'appuient sur des données provenant de deux enquêtes : l'*Enquête annuelle sur le secteur des services de publicité et services connexes*, et l'*Enquête annuelle sur le développement de logiciels et les services informatiques*. Les estimations sur les services d'hébergement sont calculées au moyen de données provenant de l'*Enquête annuelle sur l'hébergement des voyageurs* et de l'*Enquête annuelle sur le secteur des services de préparation de voyages*. Enfin, les estimations sur les services de restauration et débits de boissons s'appuient sur des données provenant de l'*Enquête annuelle sur les industries de services : restauration et débits de boissons*.

5.32 Pour un petit nombre d'industries, les données d'enquête sont la seule source d'information utilisée pour établir les données repères annuelles. Ces industries sont les suivantes :

- services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye;
- services de nettoyage à sec et de blanchissage;
- autres services personnels et services funéraires;
- services de soins personnels.

5.33 Enfin, pour certaines industries, il faut recourir à des sources de données et méthodes variées afin de produire les estimations annuelles. Dans le cas du transport et de l'entreposage, les renseignements fournis par l'Agence du revenu du Canada (ARC) sont rajustés de manière à tenir compte de la sous-estimation des revenus des petits exploitants faisant partie de l'industrie des services urbains de transport en commun. En outre, les données provenant de l'*Enquête sur les services de taxi et de limousine*, qui est menée sur une base annuelle, sont corrigées pour tenir compte des pourboires non déclarés. Pour les services immobiliers et les services de location et de location à bail, les estimations du revenu mixte des agents et des courtiers immobiliers sont calculées au moyen des données de l'ARC sur le revenu brut et d'un ratio historique du revenu net au revenu brut. Pour le reste de l'industrie, les données de l'ARC sont complétées par les données de l'*Enquête sur la population active* qui portent sur le travail autonome. Une approche semblable est suivie afin de calculer les estimations annuelles pour les services de réparation et d'entretien. La portion reliée aux automobiles est basée sur les données de l'ARC corrigées au titre de la sous-estimation du revenu dans les déclarations de revenus. Pour le reste, le revenu mixte est calculé à partir du revenu brut déclaré dans la déclaration de revenus des particuliers T1 de l'ARC et d'un ratio historique du revenu net au revenu brut.

5.34 Pour les services d'enseignement privé, les estimations repères correspondent à la projection d'une valeur repère historique au moyen des taux de croissance pour cette industrie.

Tableau 5.9 Sources et méthodes du revenu net des entreprises individuelles non agricoles, excluant les loyers, pour les années repères, 2000

Description de l'industrie	Code des industries Entrées-Sorties ¹	Millions de dollars	Résumé des méthodes pour les années repères
Foresterie et exploitation forestière	1B	438	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.
Pêche, chasse et piégeage	1C	527	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	1D	109	
Activité de soutien à l'agriculture	115100, 115200	74	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Activité de soutien à la foresterie	115300	35	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	21	167	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.
Services publics	22	7	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Construction	23	5,397	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.
Fabrication	3A	516	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Commerce de gros	41	935	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.
Commerce de détail	4A	3,381	Revenu net de l'Enquête annuelle sur le commerce de détail en magasin et les déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.
Transport et entreposage	4B	2,226	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de tenir compte des petits opérateurs (revenu brut d'exploitation de moins de \$200,000) de l'industrie des services urbains de transport en commun. Ces données sont combinées à celles de l'industrie du service de taxi et de limousine, provenant de l'Enquête annuelle sur les services de taxi et de limousine, incluant une imputation pour les pourboires non déclarés.
Industrie de l'information et industrie culturelle	51	180	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location de bail	5A	1,774	
Finance et assurances	5A0620, 5A0630	1,241	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.
Services immobiliers et de location et de location de bail	5A0300, 5A0400, 5A0510, 5A0520, 5A0640	533	Pour les agents et les courtiers immobiliers, on multiplie le revenu brut des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC par des données historiques sur l'impôt, dérivées d'après un ratio net/brut. Pour les autres services liés à l'immobilier, on utilise les déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, combinés aux données sur les travailleurs autonomes de l'Enquête sur la population active.
Services professionnels, scientifiques et techniques	54	6,667	
Services juridiques, de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	541A00	4,519	
Services juridiques		2,625	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.
Services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye		1,894	Revenu net provenant de l'Enquête annuelle sur le secteur des services de comptabilité et de tenue de livres.

Tableau 5.9 Sources et méthodes du revenu net des entreprises individuelles non agricoles, excluant les loyers, pour les années repères, 2000

Description de l'industrie	Code des industries Entrées-Sorties ¹	Millions de dollars	Résumé des méthodes pour les années repères
Architecture, génie et services connexes	541300	355	Revenu net de l' <i>Enquête annuelle sur le secteur des services de génie</i> , combinées aux données sur le revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Autres services professionnels, scientifiques et techniques	541500, 541800, 541B00	1,793	Revenu net de l' <i>Enquête annuelle sur le secteur des services de publicité et des services connexes</i> et de l' <i>Enquête annuelle sur le développement de logiciels et les services informatiques</i> , combiné au revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	56	1,673	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.
Services d'enseignement	61	721	On applique la croissance de la production brut de l'industrie aux estimations précédentes.
Soin de santé et assistance sociale	62	10,324	
Cabinets de médecins	621100	6,162	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Cabinets de dentistes	621200	1,644	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Services de soins de santé ambulatoires divers	621A00	1,280	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	623000	23	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Assistance sociale	624000	1,215	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.
Arts, spectacles et loisirs	71	489	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.
Hébergement et services de restauration	72	774	
Hébergement	721100, 721A00	260	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, combiné aux données du revenu net de l' <i>Enquête annuelle sur l'hébergement des voyageurs</i> et l' <i>Enquête annuelle sur le secteur des services de préparation de voyages</i> .
Services de restauration et débits de boissons	722000	514	Revenu net de l' <i>Enquête annuelle sur les services de restauration et débits de boissons</i> , ajusté afin de tenir compte de la sous-évaluation du revenu net.
Autres services	81	1,525	
Réparation et entretien	811	563	Pour la réparation et l'entretien des voitures, on utilise le revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus. Pour les autres industries de réparation et d'entretien, on utilise le revenu net basé sur la production courante et les données historiques disponibles dans les tableaux d'entrées-sorties.
Services de nettoyage à sec et de blanchissage	812300	72	Revenu net de l' <i>Enquête annuelle sur le secteur des services personnels</i> .
Services de soins personnels et autres services personnels	812A00, 812200	890	
Autres services personnels et services funéraires		278	Revenu net de l' <i>Enquête annuelle sur le secteur des services personnels</i> , qui représente les industries 8121 et 8129 combinées. On effectue l'allocation de ces estimations entre les industries 8121 et 8129 en utilisant l'information sur les dépenses personnelles.
Services de soins personnels		612	Revenu net de l' <i>Enquête annuelle sur le secteur des services personnels</i> , qui représente les industries 8121 et 8129 combinées. On effectue l'allocation de ces estimations entre les industries 8121 et 8129 en utilisant l'information sur les dépenses personnelles.
Total		37,830	

1. La relation entre les codes des industries des entrées-sorties et ceux du SCIAN est décrite dans la publication *La structure entrées-sorties de l'économie canadienne*, n° 15-201 au catalogue.

5.35 Les sources de données et les méthodes utilisées pour les années autres que les années repères dépendent de la disponibilité des données repères. Pour les estimations relatives à l'année t-2, on dispose des déclarations de revenus des particuliers T1 de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ainsi que de certaines données d'enquête. Les sources de données utilisées pour les trois premières années du cycle de révision ne sont généralement pas disponibles pour la préparation des estimations de l'année t-1. Dans ce cas, les estimations annuelles sont calculées en utilisant comme base de projection la somme des estimations trimestrielles pour l'année (t-1).

5.36 Le tableau 5.10 expose la méthode d'estimation utilisée pour les années autres que les années repères, selon l'industrie. Les estimations de l'année t-2 sont une extension de la période repère. La plupart des estimations sont obtenues à partir du revenu net figurant dans les déclarations de revenus des particuliers T1 de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Pour les industries du commerce de détail et du commerce de gros, on utilise uniquement des données d'enquête afin de produire les estimations de l'année t-2.

5.37 Exception faite des médecins, des dentistes et des autres services de soins de santé, les estimations de l'année t-1 selon l'industrie sont obtenues en utilisant la somme des estimations trimestrielles comme base de projection. Pour les cabinets de médecins et de dentistes, les bases de projection sont, respectivement, les dépenses des administrations publiques provinciales au titre de l'assurance-maladie et les dépenses personnelles en services médicaux et dentaires. Enfin, le revenu net des autres services de soins de santé est projeté à partir des données sur les gains provenant de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* relativement aux soins de santé et à l'aide sociale.

Tableau 5.10 Sources et méthodes du revenu net des entreprises individuelles non agricoles, excluant les loyers, pour les années de projection

Description de l'industrie	Résumé des méthodes ¹ pour les années de projection	
	t-2	t-1
Foresterie et exploitation forestière	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.	Somme des trimestres comme base de projection
Pêche, chasse et piégeage	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Somme des composantes	Somme des composantes
Activité de soutien à l'agriculture	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Activité de soutien à la foresterie	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.	Somme des trimestres comme base de projection
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.	Somme des trimestres comme base de projection
Services publics	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Construction	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.	Somme des trimestres comme base de projection
Fabrication	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Commerce de gros	Valeur totale des ventes annuelles du commerce de gros (Enquête mensuelle du commerce de gros) comme base de projection.	Somme des trimestres comme base de projection
Commerce de détail	Valeur totale des ventes au détail (Enquête mensuelle sur le commerce de détail) comme base de projection.	Somme des trimestres comme base de projection
Transport et entreposage	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Industrie de l'information et industrie culturelle	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location de bail	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection

Tableau 5.10 Sources et méthodes du revenu net des entreprises individuelles non agricoles, excluant les loyers, pour les années de projection

Description de l'industrie	Résumé des méthodes ¹ pour les années de projection	
	t-2	t-1
Finance et assurances	Non projeté, voir agrégat	Non projeté, voir agrégat
Services immobiliers et de location et de location de bail	Non projeté, voir agrégat	Non projeté, voir agrégat
Services professionnels, scientifiques et techniques	Somme des composantes	Somme des composantes
Services juridiques, de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.	Somme des trimestres comme base de projection
Services juridiques	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Architecture, génie et services connexes	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Autres services professionnels, scientifiques et techniques	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC, ajusté afin de corriger la sous-évaluation des revenus sur les déclarations de revenus.	Somme des trimestres comme base de projection
Services d'enseignement	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Soin de santé et assistance sociale	Somme des composantes	Somme des composantes
Cabinets de médecins	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Dépenses des administrations provinciales au régime de soins médicaux comme base de projection
Cabinets de dentistes	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Dépenses personnelles en soins dentaires et services de garde d'enfants comme base de projection
Autres soins de santé	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Dépenses personnelles en soins médicaux et services de garde d'enfants comme base de projection
Services de soins de santé ambulatoires divers	non projeté, voir agrégat	Non projeté, voir agrégat
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	non projeté, voir agrégat	Non projeté, voir agrégat
Assistance sociale	non projeté, voir agrégat	Non projeté, voir agrégat
Arts, spectacles et loisirs	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Hébergement et services de restauration	Somme des composantes	Somme des composantes
Hébergement	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Services de restauration et débits de boissons	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Autres services	Somme des composantes	Somme des composantes
Réparation et entretien	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Services personnels et services de blanchissage	Somme des composantes	Somme des composantes
Services de nettoyage à sec et de blanchissage	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Services de soins personnels et autres services personnels	Somme des composantes	Somme des composantes
Autres services personnels et services funéraires	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection
Services de soins personnels	Revenu net des déclarations de revenus des particuliers T1 provenant de l'ARC.	Somme des trimestres comme base de projection

1. Agence du revenu du Canada (ARC)

Estimations trimestrielles – Méthodes et sources de données

5.38 Il n'existe pas de données trimestrielles directes sur le revenu net des entreprises individuelles non agricoles, excluant le revenu net de loyers. Par conséquent, les estimations trimestrielles sont produites par extrapolation des estimations annuelles au moyen d'indicateurs connexes. Ces indicateurs sont fondés sur une combinaison de données d'enquêtes et de données administratives. L'indicateur infra-annuel est également utilisé pour établir le profil trimestriel des séries chronologiques en question, y compris les années repères. On utilise à cette fin la méthode de la minimisation quadratique de Denton-Cholette¹², qui consiste à rajuster les estimations infra-annuelles sur les données repères annuelles de façon à préserver autant que possible le mouvement des estimations infra-annuelles. Le tableau 5.11 décrit sommairement la méthode de calcul des estimations trimestrielles.

5.39 Pour neuf industries, les estimations trimestrielles courantes sont obtenues en utilisant comme base de projection les données sur les dépenses personnelles s'y rapportant. Ces industries sont les suivantes :

- activité de soutien à l'agriculture;
- services d'enseignement;
- arts, spectacles et loisirs;
- hébergement;
- services de restauration et de débits de boissons;
- réparation et entretien;
- services de nettoyage à sec et de blanchissage;
- autres services personnels et services funéraires; et
- services de soins personnels.

5.40 Dans six autres cas, les bases de projection trimestrielles sont établies au moyen d'une combinaison d'estimations réelles pour l'industrie (produit intérieur brut, production brute par industrie), produites par la Division des comptes des industries, et d'un indice de prix provenant des dépenses personnelles en biens et services connexe à l'industrie. Ces industries sont les suivantes :

- services publics;
- services juridiques;
- services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye;
- architecture, génie et services connexes;
- autres services professionnels, scientifiques et techniques; et
- services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement.

12. Cette procédure est parfois appelée « méthode Denton-Cholette ». Pour de plus amples renseignements à ce propos, voir Cholette, P.A. (1984), « Adjusting sub-annual series to yearly benchmarks », *Survey Methodology*, 10, pp. 35-49.

5.41 Pour un troisième groupe, les estimations trimestrielles sont calculées au moyen de bases de projection en rapport avec le travail. Il s'agit des estimations du revenu du travail préparées pour établir les comptes des revenus et dépenses (CRD), de l'information sur la paye provenant de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (EERH) et de données sur le travail autonome provenant de l'*Enquête sur la population active* (EPA). Pour le secteur finance et assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail, les données sur l'emploi sont combinées aux commissions sur opérations immobilières pour produire une base de projection. Les industries pour lesquelles des bases de projection en rapport avec le travail sont utilisées sont les suivantes :

- foresterie, exploitation forestière et activité de soutien à la foresterie;
- pêche, chasse et piégeage;
- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz;
- transport et entreposage;
- industrie de l'information et industrie culturelle; et
- finance et assurances, services immobiliers et de location et de location à bail.

Tableau 5.11 Sources et méthodes du revenu net des entreprises individuelles non agricoles, excluant les loyers, pour les estimations trimestrielles

Description de l'industrie	Résumé des méthodes ¹
Foresterie et exploitation forestière	Revenu du travail utilisé comme projecteur.
Pêche, chasse et piégeage	Revenu du travail utilisé comme projecteur.
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Somme des composantes.
Activité de soutien à l'agriculture	Dépenses personnelles au titre des soins pour animaux de maison utilisées comme projecteur.
Activité de soutien à la foresterie	Revenu du travail utilisé comme projecteur.
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	Revenu du travail utilisé comme projecteur.
Services publics	PIB en dollars constants aux prix de base pour le secteur des services publics combiné à l'indice des prix utilisé comme projecteur.
Construction	Données combinées sur les dépenses en immobilisations au titre des travaux de mise en place, de construction d'autoroutes et de rénovation utilisées comme projecteur.
Fabrication	Valeur du total des livraisons du secteur de la fabrication à partir de l' <i>Enquête mensuelle sur les industries manufacturières</i> utilisée comme projecteur.
Commerce de gros	Valeur du total des ventes en gros à partir de l' <i>Enquête mensuelle sur le commerce de gros</i> utilisée comme projecteur.
Commerce de détail	Valeur du total des ventes au détail à partir de l' <i>Enquête mensuelle sur le commerce de détail</i> utilisée comme projecteur.
Transport et entreposage	Rémunération hebdomadaire à partir de l' <i>Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail</i> utilisée comme projecteur.
Industrie de l'information et industrie culturelle	Gains hebdomadaires moyens à partir de l' <i>Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail</i> combinés aux données de l' <i>Enquête sur la population active</i> sur les travailleurs autonomes utilisés comme projecteur.
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location de bail	Rémunération hebdomadaire à partir de l' <i>Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail</i> combinée aux coûts de transfert (commissions de biens immobiliers) utilisée comme projecteur.
Finance et assurances	Non projeté, voir l'agrégat.
Services immobiliers et de location et de location de bail	Non projeté, voir l'agrégat.
Services professionnels, scientifiques et techniques	Somme des composantes.
Services juridiques, de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	Production brute en dollars constants combinée à l'indice des prix utilisée comme projecteur.
Services juridiques	Production brute en dollars constants combinée à l'indice des prix utilisée comme projecteur.
Services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	PIB réel aux prix de base combiné à l'indice des prix utilisé comme projecteur.
Architecture, génie et services connexes	PIB réel aux prix de base combiné à l'indice des prix utilisé comme projecteur.
Autres services professionnels, scientifiques et techniques	PIB réel aux prix de base combiné à l'indice des prix utilisé comme projecteur.
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	PIB réel aux prix de base combiné à l'indice des prix utilisé comme projecteur.

Tableau 5.11 Sources et méthodes du revenu net des entreprises individuelles non agricoles, excluant les loyers, pour les estimations trimestrielles

Description de l'industrie	Résumé des méthodes ¹
Services d'enseignement	Dépenses personnelles au titre de l'enseignement utilisées comme projecteur.
Soins de santé et assistance sociale	Dépenses des administrations provinciales au titre de l'assurance-maladie combinées aux dépenses personnelles au titre des soins médicaux, des soins dentaires et de la garde des enfants utilisées comme projecteur.
Cabinets de médecins	Non projeté, voir l'agrégat.
Cabinets de dentistes	Non projeté, voir l'agrégat.
Services de soins de santé ambulatoires divers	Non projeté, voir l'agrégat.
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	Non projeté, voir l'agrégat.
Assistance sociale	Non projeté, voir l'agrégat.
Arts, spectacles et loisirs	Dépenses personnelles au titre des services de divertissement utilisées comme projecteur.
Hébergement et services de restauration	Somme des composantes.
Hébergement	Dépenses personnelles au titre du logement, des repas et des hôtels utilisées comme projecteur.
Services de restauration et débits de boisson	Dépenses personnelles au titre des repas pris à l'extérieur utilisées comme projecteur.
Autres services	Somme des composantes.
Réparation et entretien	Dépenses personnelles au titre des divers types de réparations utilisées comme projecteur.
Services de nettoyage à sec et de blanchissage	Dépenses personnelles au titre du blanchissage et du nettoyage à sec utilisées comme projecteur.
Services de soins personnels et autres services personnels	Somme des composantes.
Autres services personnels et services funéraires	Dépenses personnelles au titre des services funéraires, des services de photographie et des services domestiques divers utilisées comme projecteur.
Services de soins personnels	Dépenses personnelles au titre de la coiffure pour hommes et pour femmes utilisées comme projecteur.

1. Les estimations trimestrielles sont ajustées en fonction de repères annuels, au moyen de la méthode de minimisation quadratique de Denton-Cholette. Cette méthode permet d'ajuster les estimations infra-annuelles en fonction du repère annuel, de façon à préserver le plus possible les mouvements des estimations infra-annuelles.

5.42 Pour les autres industries, diverses sources de données sont utilisées afin de produire les estimations trimestrielles. Dans le cas de la construction, des données sur la formation brute de capital, excluant les machines et le matériel, sont utilisées comme base de projection. Pour la fabrication, le commerce de gros et le commerce de détail, les données des enquêtes mensuelles respectives servent de base de projection. Pour les soins de santé et l'aide sociale, aucune estimation infra-industrielle n'est produite sur une base trimestrielle. Les données sont projetées d'après le mouvement des dépenses des administrations provinciales au titre de l'assurance-maladie, en conjonction avec les dépenses personnelles en soins médicaux, en soins dentaires et en services de garde d'enfants.

Estimations provinciales et territoriales – Méthodes et sources de données

5.43 En général, les estimations provinciales et territoriales sont préparées de la même façon que les estimations annuelles pour le Canada, en utilisant les versions provinciales et territoriales des données de base. Il existe toutefois quelques exceptions. Pour l'année la plus récente, les estimations relatives à l'industrie de la pêche, de la chasse et du piégeage sont projetées d'après les données de Pêches et Océans Canada sur la valeur des débarquements commerciaux. En outre, les estimations du revenu net pour les services juridiques, de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye sont calculées d'après des données sur l'emploi plutôt qu'à partir d'estimations réelles pour l'industrie (produit intérieur brut, production brute par industrie).

Revenu net de loyers des entreprises individuelles non agricoles

Concepts et définitions

5.44 La portion loyers du revenu net des entreprises individuelles non agricoles inclut la totalité du revenu net de loyers des particuliers en leur qualité de propriétaires, incluant le revenu implicite produit par les particuliers qui habitent un logement dont ils sont propriétaires. Il est tenu compte de cette dernière composante parce que, en

comptabilité nationale, les particuliers qui sont propriétaires de leur logement sont traités comme des propriétaires d'entreprises individuelles produisant des services de logement qui sont consommés par les ménages dont ces particuliers font partie¹³. Cette imputation vise à ce que la mesure de la production ne varie pas en cas de déplacement entre l'occupation de logements par les propriétaires et la location de logements résidentiels.

Estimations annuelles – Méthodes et sources de données

5.45 La Division des comptes des revenus et dépenses estime les niveaux repères du revenu net de loyers résidentiels des entreprises individuelles non agricoles.

5.46 L'approche générale consiste à estimer d'abord les loyers résidentiels versés par les locataires ou imputés aux propriétaires-occupants¹⁴. Les loyers, aussi bien versés qu'imputés, sont publiés à titre de dépenses personnelles. On retranche ensuite les loyers versés aux sociétés et administrations publiques. Puis, on soustrait les dépenses encourues par les propriétaires (coût des réparations, impôts fonciers et taxes scolaires, assurances, intérêts hypothécaires, amortissement et dépenses diverses) afin d'obtenir le revenu net des entreprises individuelles non agricoles au titre des loyers résidentiels versés et imputés, auquel on ajoute le revenu net des entreprises individuelles non agricoles au titre des loyers non résidentiels; ce dernier revenu est établi par la Division des comptes des industries¹⁵. (Tableau 5.)

Loyers versés et loyers imputés

Loyers versés aux propriétaires

5.47 L'estimation des loyers versés débute avec le stock de logements selon le Recensement de la population. Le stock de logements se subdivise en logements unifamiliaux, logements multiples, maisons mobiles, chalets, garages et fermes. La Division de l'investissement et du stock de capital extrapole la valeur annuelle du stock de logements établie à partir des données du Recensement en se fondant sur le nombre de logements neufs parachevés, plus les transformations¹⁶, déduction faite des démolitions, selon l'enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) et l'*Enquête sur les permis de bâtir*. Le stock de logements est également réparti entre logements loués et possédés, et aussi entre logements occupés et vacants, selon des ratios fixes établis à partir du Recensement.

5.48 Le loyer moyen correspond au prix moyen payé par les locataires pour l'utilisation d'un logement (logements unifamiliaux, logements multiples et maisons mobiles). Ce loyer moyen est estimé à l'aide de données provenant de l'échantillon des répondants à l'*Enquête sur la population active*. La portion logement de l'*Indice des prix à la consommation* est également fondée sur ces données.

5.49 Le nombre d'unités de logement louées et occupées (logements unifamiliaux, logements multiples et maisons mobiles) est multiplié par le loyer moyen, de façon à obtenir le loyer fixé. On retranche ensuite la part du loyer fixé qui n'est pas rattachée à l'espace de logement (dépenses relatives aux installations et aux services fournis par les propriétaires), ce qui donne le loyer versé¹⁷. Ces dépenses comprennent l'amortissement du mobilier, des cuisinières, des réfrigérateurs et des machines à laver fournis ainsi que les coûts reliés à l'eau, à l'électricité, au chauffage, au stationnement et aux services d'entretien. Étant donné que le loyer moyen n'est pas déterminé pour les chalets et les fermes, on utilise les stocks et les estimations des loyers versés pour les autres

13. Se reporter au paragraphe 9.58 du Système de comptabilité nationale 1993.

14. Dans la suite de ce chapitre, on parlera de loyers versés pour désigner les loyers résidentiels versés aux propriétaires, et de loyers imputés pour les loyers imputés aux propriétaires-occupants.

15. La portion non résidentielle du revenu net de loyers des entreprises individuelles non agricoles représente environ 3 % du total.

16. Unités de logement additionnelles créées à partir d'immeubles non résidentiels ou d'autres types d'immeubles résidentiels.

17. On parlera souvent de loyers bruts versés au titre de l'espace occupé pour désigner les loyers versés, de façon à souligner qu'il s'agit uniquement d'une mesure estimative du coût de l'espace occupé.

types de logements afin d'obtenir une approximation¹⁸. Pour les garages, le loyer moyen versé est déterminé à partir de l'*Enquête sur les dépenses des ménages*. Enfin, un ajustement est effectué afin de supprimer la portion reliée aux bureaux à domicile.

5.50 Plusieurs sources sont utilisées pour l'estimation des dépenses relatives aux installations et services fournis par les propriétaires, dont l'*Enquête sur les dépenses des ménages*, les données relatives aux dépenses personnelles en meubles, en appareils ménagers, et en énergie ainsi que l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* à l'égard des services d'entretien.

5.51 Selon les données fournies par la Division des prix, environ 2 % des travailleurs utilisent leur logement comme lieu de travail. La Division des comptes des revenus et dépenses fait l'hypothèse que la portion entreprise représente 25 % des loyers. Le calcul est le suivant :

$$\begin{aligned} & \text{Loyers versés} \\ & \times \text{Proportion du loyer utilisé comme bureau (25 \%)} \\ & \times \text{Proportion de particuliers ayant un bureau à domicile (2 \%)} \\ & = \text{Ajustement au titre des bureaux à domicile} \end{aligned}$$

5.52 Les loyers versés servent de point de départ pour l'estimation des loyers imputés aux propriétaires-occupants.

Loyers imputés aux propriétaires-occupants

5.53 Pour estimer le loyer moyen, on divise les loyers versés par le stock de logements loués et occupés. L'estimation ainsi obtenue est rajustée au moyen d'un coefficient de qualité, étant donné que le logement dont l'occupant est le propriétaire sera généralement plus grand et de meilleure qualité que les logements loués. Ce coefficient est basé sur le nombre moyen de pièces des logements possédés par rapport à celui des logements loués, d'après *le Recensement de la population*. Les loyers imputés¹⁹ sont déterminés en multipliant le nombre d'unités de logement possédées et occupées (logements unifamiliaux, logements multiples et maisons mobiles) par le loyer moyen versé, le résultat étant rajusté au moyen du coefficient de qualité. Le calcul est le suivant :

$$\begin{aligned} & \text{Loyers versés} \\ & \div \text{stock de logements loués et occupés} \\ & = \text{Loyer moyen versé} \\ & \times \text{Coefficient de qualité relatif aux logements des propriétaires-occupants} \\ & \times \text{Stock de logements possédés et occupés} \\ & = \text{Loyers imputés} \end{aligned}$$

5.54 La procédure servant à établir les loyers résidentiels imputés pour les garages, les chalets et les fermes est la même que dans le cas des logements loués et occupés (se reporter au paragraphe 5.49).

5.55 On procède à un ajustement pour tenir compte des bureaux à la maison, de la même manière que pour les logements loués et occupés (se reporter aux paragraphes 5.49 et 5.51).

5.56 Tout comme les loyers versés, les loyers imputés servent de point de départ pour estimer le revenu net de loyers des entreprises non agricoles non constituées en société. Ils figurent dans les dépenses personnelles à titre de loyers imputés²⁰.

18. Les loyers versés au titre de chalets, de garages et de fermes représentent moins de 3 % du total.

19. On parlera souvent de loyers bruts imputés au titre de l'espace occupé pour désigner les loyers imputés, de façon à souligner qu'il s'agit uniquement d'une mesure estimative du coût de l'espace occupé.

Revenu net de loyers des entreprises individuelles non agricoles

5.57 Les tableaux 5.12, 5.13 et 5.15 illustrent le calcul du revenu net de loyers des entreprises non agricoles non constituées en société. Ce calcul comporte trois étapes : d'abord, le revenu net de loyers résidentiels imputé aux propriétaires-occupants; ensuite, le revenu net de loyers résidentiels des entreprises individuelles; et enfin, le revenu net de loyers non résidentiels des entreprises individuelles. Les estimations pour l'année 2000 sont présentées au tableau 5.14.

Revenu net de loyers résidentiels imputé aux propriétaires-occupants

5.58 Ainsi que le montre le tableau 5.12, les loyers imputés servent de point de départ pour calculer le revenu net de loyers résidentiels imputé aux propriétaires-occupants. On soustrait de ces loyers les dépenses des propriétaires-occupants ayant trait aux logements. Celles-ci comprennent les coûts des réparations, les impôts fonciers et les taxes scolaires, les assurances, les intérêts hypothécaires, l'amortissement et les dépenses diverses.

5.59 Les coûts des réparations sont déterminés à partir de deux sources, soit l'*Enquête sur les dépenses des ménages* et l'*Enquête sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants* (ERRP)²¹. Le total des dépenses selon ces deux enquêtes est réparti entre locataires et propriétaires en fonction des proportions observées lors des années repères, elles-mêmes basées sur l'ERRP.

5.60 L'information relative aux impôts fonciers et aux taxes scolaires provient des documents financiers des administrations provinciales et municipales. Cette information est compilée par la Division des institutions publiques. La portion résidentielle des impôts fonciers et des taxes scolaires est fournie par la Division des comptes des industries.

5.61 Les dépenses d'assurances sont tirées des rapports du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

5.62 Les intérêts hypothécaires, qui constituent la composante la plus importante de ces dépenses, sont calculés à partir de documents trimestriels des institutions financières offrant des services de prêt hypothécaire. Font notamment partie de ce groupe les banques, les sociétés de fiducie, les sociétés de crédit hypothécaire, les caisses populaires et coopératives de crédit, les sociétés d'assurance-vie et les caisses de retraite. Le total des intérêts hypothécaires résidentiels est ensuite réparti entre propriétaires et locataires en reprenant les proportions des loyers versés et imputés.

5.63 L'amortissement est calculé trimestriellement par la Division de l'investissement et du stock de capital, qui se fonde sur le coût de remplacement par type de logement. L'amortissement est réparti entre propriétaires et locataires à l'aide de données sur les unités de logement louées et possédées.

5.64 Dans le cas des logements occupés par les propriétaires, les dépenses diverses incluent uniquement les salaires et les dépenses ayant trait aux frais juridiques. Les données repères sont projetées à partir du taux de croissance des loyers résidentiels imputés aux propriétaires-occupants.

Loyers imputés aux propriétaires-occupants

20. *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue, tableau 16, ligne 10.

21. Cette enquête a été incorporée à l'*Enquête sur les dépenses des ménages* à compter de l'année de référence 2003, mais certains de ses ratios sont encore utilisés.

Tableau 5.12 Calcul du revenu net de loyers résidentiels imputé aux propriétaires-occupants**Description des étapes**

Loyers imputés aux propriétaires-occupants

- Dépenses des propriétaires-occupants

Coûts des réparations

Impôts fonciers et taxes scolaires

Assurances

Intérêts hypothécaires

Amortissement

Dépenses diverses

= Revenu net de loyers résidentiels imputé aux propriétaires-occupants

Revenu net de loyers résidentiels des entreprises individuelles

5.65 À une exception près, les estimations du revenu net de loyers résidentiels des entreprises individuelles sont établies au moyen des mêmes méthodes et sources de données que dans le cas du revenu net de loyers résidentiels imputé aux propriétaires-occupants (se reporter au paragraphe 5.58). L'exception s'explique par le fait que les loyers ne sont pas versés uniquement à des entreprises non constituées en société, mais aussi à des entreprises constituées en société et à des administrations publiques.

5.66 Le tableau 5.13 expose la manière dont est calculé le revenu net de loyers résidentiels des entreprises non constituées en société. Au départ, on retranche des loyers résidentiels versés aux propriétaires les loyers versés aux administrations publiques et aux entreprises constituées en société. La part des sociétés est établie à partir des données de l'Enquête annuelle sur les industries de services : *Location et gestion de biens immobiliers*. La part des administrations publiques n'est plus disponible par l'intermédiaire des enquêtes. La valeur courante est calculée d'après le taux de croissance des loyers résidentiels versés. On soustrait ensuite les dépenses, de façon à obtenir le revenu net de loyers résidentiels des entreprises non constituées en société.

Tableau 5.13 Calcul du revenu net de loyers résidentiels des entreprises individuelles**Description des étapes**

Loyers versés aux propriétaires

- Loyers versés aux administrations publiques ¹- Loyers versés aux entreprises constituées en société ²

= Loyers résidentiels versés aux entreprises individuelles

- Dépenses des entreprises individuelles

Coûts des réparations

Impôts fonciers et taxes scolaires

Assurances

Intérêts hypothécaires

Amortissement

Dépenses diverses

= Revenu net de loyers résidentiels des entreprises individuelles

1. Les loyers versés aux administrations publiques font partie de leurs ventes de biens et services.

2. Les loyers versés aux entreprises constituées en société font partie des bénéfices avant impôt des sociétés.

Revenu net de loyers non résidentiels des entreprises individuelles

5.67 Jusqu'en 1997, les loyers non résidentiels versés aux entreprises individuelles provenaient directement des déclarations de revenus des particuliers. Cependant, le niveau déclaré devint erratique en raison des changements apportés aux méthodes et au traitement des données. L'approche actuelle consiste à utiliser le taux de croissance selon les déclarations T1 de l'ARC et à l'appliquer au niveau déclaré en 1997. Ainsi que le montre le tableau 5.14, cette composante représente une très petite fraction du total.

Tableau 5.14 Revenu net de loyers des entreprises individuelles, 2000

	Résidentiel		Commercial
	Versés	Imputés	Versés
	millions de dollars		
Loyers versés¹ et imputés²	28 011	82 586	...
- Loyers versés aux administrations publiques ou aux sociétés	10 689
= Loyers versés aux entreprises individuelles et imputés aux propriétaires-occupants	17 322	82 586	...
- Dépenses	15 072	58 599	...
Réparations	1 385	4 136	...
Impôts fonciers et taxes scolaires	2 956	14 007	...
Assurances	418	2 039	...
Intérêts hypothécaires	5 156	24 522	...
Amortissement	2 692	12 864	...
Dépenses diverses	2 466	1 031	...
= Loyers nets	2 250	23 987	876
Revenu net de loyers des entreprises individuelles non agricoles		27 113	

1. Les loyers versés font partie des dépenses personnelles en biens et services. Ils sont une composante de la série 'loyers versés' qui apparaît à la ligne 11 du tableau 16 de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue. En 2000, ce poste est composé des loyers versés (28 011), plus la location de meubles et d'appareils ménagers (310), plus les services de concierge (738), pour un loyer total de 29 059 - en biens et services.

2. Les loyers imputés font partie des dépenses personnelles. Ils forment la série 'loyers imputés' qui apparaît à la ligne 10 du tableau 16 de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Tableau 5.15 Calcul du revenu net de loyers des entreprises individuelles non agricoles

Description des étapes
Revenu net de loyers résidentiels imputé aux propriétaires-occupants
+ Revenu net de loyers résidentiels des entreprises individuelles
+ Revenu net de loyers non-résidentiels des entreprises individuelles
= Revenu net de loyers des entreprises individuelles non agricoles

Estimations trimestrielles – Méthodes et sources de données

5.68 La méthode utilisée pour établir les estimations trimestrielles est la même que celle servant à établir les estimations annuelles (se reporter aux paragraphes 5.45 à 5.67). Il faut toutefois modifier certaines étapes lorsque les données sources ne sont disponibles que sur une base annuelle.

Loyers

5.69 Les données sur les stocks de logements unifamiliaux et multiples sont établies sur une base trimestrielle par la Division de l'investissement et du stock de capital. La répartition trimestrielle du stock de logements unifamiliaux est reprise pour les stocks de maisons mobiles et de chalets.

5.70 Le loyer moyen (se reporter au paragraphe 5.48) est disponible sur une base mensuelle.

5.71 Exception faite des services d'entretien, les dépenses relatives aux installations et services fournis par les propriétaires sont réparties et projetées trimestriellement à l'aide de séries de données sur les dépenses personnelles de consommation. Concernant les services d'entretien, on utilise les données mensuelles de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (EERH) à propos des salaires versés aux concierges.

Loyers nets

5.72 Les coûts des réparations sont estimés à l'aide de données trimestrielles sur les réparations et rénovations, ces données étant produites aux fins d'estimer l'investissement en construction résidentielle.

5.73 Les impôts fonciers et les taxes scolaires (se reporter au paragraphe 5.60) sont estimés à l'aide des séries trimestrielles sur les impôts fonciers perçus par les administrations provinciales et locales, selon les estimations de la Division des institutions publiques.

5.74 Les intérêts hypothécaires et l'amortissement (se reporter aux paragraphes 5.62 et 5.63, respectivement) sont estimés trimestriellement.

5.75 En l'absence d'information trimestrielle, on utilise une technique de minimisation quadratique des écarts pour effectuer une répartition trimestrielle de la valeur annuelle des dépenses d'assurances et des dépenses diverses. Cette technique est aussi utilisée pour les loyers non résidentiels nets.

5.76 Toutes les séries trimestrielles sont désaisonnalisées à l'aide de la méthode X-11 ARIMA.

Estimations provinciales et territoriales – Méthodes et sources de données

5.77 Les calculs servant à estimer les loyers résidentiels versés et imputés sont effectués sur une base trimestrielle par province et territoire. La somme de ces estimations correspond au total pour le Canada. Cependant, pour passer des loyers versés et imputés au revenu net de loyers, on procède au départ à des calculs trimestriels pour le Canada, après quoi les estimations sont réparties par province sur une base annuelle. Si l'on ne dispose pas d'indicateur pertinent pour une composante quelconque, la répartition est effectuée en fonction des loyers par province et territoire.

5.78 On utilise les données provinciales et territoriales de l'*Enquête sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants* pour procéder à la répartition des coûts des réparations.

5.79 Les impôts fonciers et les taxes scolaires (se reporter au paragraphe 5.60) sont disponibles par province et territoire. La part résidentielle par province est établie par la Division des comptes des industries.

5.80 La répartition des dépenses d'assurances est fondée sur les primes d'assurance de biens versées par province et territoire, ces données étant rassemblées par le Bureau du superintendant des institutions financières Canada.

5.81 Il n'y a pas d'indicateur provincial ou territorial en ce qui touche les intérêts hypothécaires. On applique donc à chaque province et à chaque territoire le taux de croissance pour le Canada.

5.82 Les données sur l'amortissement (se reporter au paragraphe 5.63), fournies par la Division de l'investissement et du stock de capital, sont disponibles sur une base trimestrielle par province et territoire.

Chapitre 6 Impôts moins subventions

Introduction

6.1 Dans le Système de comptabilité nationale du Canada, le produit intérieur brut (PIB) agrégé est mesuré en fonction des prix du marché, c'est-à-dire les prix que doit payer l'acheteur. Les prix du marché prennent en compte les effets qu'engendrent sur le marché les interventions de l'État, plus précisément les impôts sur la production de biens et de services, les impôts sur les biens et services proprement dits, les subventions versées aux producteurs pour influencer sur les coûts de production et les subventions visant à modifier directement le prix des biens et services ou le revenu provenant de leur production et de leur vente.

6.2 Les impôts sur la production englobent les impôts fonciers, les impôts sur la masse salariale et sur le capital ainsi que le coût des licences, permis et droits rattachés à l'exploitation d'une entreprise. Ces impôts s'appliquent sans qu'il soit tenu compte du niveau réel de production de biens et de services.

6.3 Les impôts sur les produits, c'est-à-dire sur les biens et les services eux-mêmes, comprennent notamment la taxe sur les produits et services, les taxes de vente provinciales, les taxes fédérales et provinciales sur le volume des ventes d'essence et les autres taxes sur le carburant, le tabac et l'alcool, etc. Ces impôts sont directement rattachés à la production ou à la vente de biens et de services.

6.4 Les subventions sont des paiements sans contrepartie effectués par l'État aux entités du secteur des entreprises dans le but d'influer sur le coût de production ou le prix final des biens et services produits ou sur le revenu tiré de ces activités de production.

6.5 Les subventions sur la production comprennent les paiements faits aux entreprises afin d'influer sur la composition de leurs facteurs de production. Il peut s'agir d'aide à la formation et d'autres paiements ayant pour but de réduire le coût de la main-d'œuvre, ou encore de paiements visant à contrebalancer les coûts que doivent assumer les producteurs au titre des intérêts sur le capital, des impôts fonciers, d'autres impôts et taxes, etc.

6.6 Les subventions sur les produits ont une incidence directe sur le prix des biens et services en question ou sur le revenu tiré de leur production et de leur vente. Elles prennent la forme de paiements pouvant servir par exemple à réduire le prix des transports ferroviaires de voyageurs, des transports par traversier et d'autres services de transport, ou encore le prix de l'électricité, du gaz naturel et d'autres combustibles de chauffage domiciliaire. Sont également des subventions sur les produits les paiements aux agriculteurs pour hausser le revenu qu'ils tirent de leur production lorsque les prix du marché sont bas.

6.7 Dans la mesure du possible, les impôts et les subventions sont estimés selon la méthode de comptabilité d'exercice plutôt que de caisse, de manière que la production corresponde le plus exactement possible aux coûts qui s'y rattachent.

6.8 Le tableau ayant trait au PIB fondé sur le revenu comprend deux postes liés aux impôts et aux subventions: les impôts, moins les subventions, sur les facteurs de production; et les impôts, moins les subventions, sur les produits.

Concepts et définitions

Impôts sur les produits

6.9 Les impôts sur les produits¹ sont les impôts payables par unité de bien ou de service vendue. Ils peuvent correspondre à un montant d'argent précis par unité ou être calculés sous forme de pourcentage donné des biens et services vendus. Sont des impôts sur les produits² :

- les impôts généraux sur les ventes, par exemple la taxe sur les produits et services (TPS) et les taxes provinciales sur les ventes au détail;
- les taxes sur les boissons alcoolisées et sur le tabac, soit les impôts spéciaux ainsi que les taxes et droits d'accise perçus sur la production et la vente de boissons alcoolisées et de produits du tabac;
- les taxes sur les divertissements, qui regroupent les taxes perçues sur les droits d'entrée dans les cinémas et les théâtres ainsi que sur les activités récréatives et culturelles et les autres divertissements. Les taxes levées par les administrations provinciales sur les paris mutuels des champs de course et sur les jeux de hasard des casinos entrent aussi dans cette catégorie;
- les taxes sur les carburants, qui regroupent le produit des taxes spéciales sur l'essence, le carburant pour aéronef, le carburant diesel, le propane et d'autres substances utilisées comme carburant ;
- les droits de douane, qui relèvent exclusivement du palier fédéral et qui comprennent le produit des droits sur les biens importés au Canada, comme les biens manufacturés, les aliments, les boissons et le tabac;
- les bénéfices tirés des jeux de hasard et de la vente de boissons alcoolisées par les régies des alcools, les loteries et les autres sociétés de jeux appartenant à l'État. Puisque ces régies, loteries et autres sociétés sont des monopoles fiscaux, leurs bénéfices sont traités comme des impôts sur les produits, car il est impossible de déterminer si ceux-ci découlent des forces du marché ou de l'existence d'un tel monopole.
- Les autres taxes à la consommation, qui incluent le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, les taxes sur les repas et les chambres d'hôtel ainsi que diverses autres taxes à la consommation.

1. Dans le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993), cet agrégat figure sous « Impôts sur les produits » dans le compte de distribution primaire du revenu, et il est décrit aux paragraphes 7.62 à 7.69.

2. Les descriptions des différentes catégories d'impôts sur les produits sont fondées sur celles figurant à la section 6.07 du *Système de gestion financière* (SGF), n° 68F0023 au catalogue.

Table 6.1 Impôts sur les produits par sous-secteur des administrations publiques, 2000

	CANSIM	Millions de dollars
Administration fédérale		
Impôts sur produits	V29346149	37 879
Droits de douane à l'importation	V690200	2 441
Droits d'accise	V690201	2 291
Taxes d'accise et taxes divers	V690202	33 078
(dont : taxe sur les produits et services)	V690203	27 090
Taxe sur le transport aérien	V690204	0
Divers	V29346150	69
Administrations provinciales		
Impôts sur produits	V29346153	48 270
Taxe sur les divertissements	V690207	595
Taxe sur l'essence	V690212	7 037
Taxe sur les ventes au détail (boissons alcoolisées et tabac compris)	V690217	30 585
Bénéfices des régies des alcools	V690218	3 001
Bénéfices sur jeux	V690208	5 553
Divers	V29346154	1 500
Administrations locales		
Impôts sur produits	V29346157	272
Taxe sur les divertissements	V690220	4
Taxe sur les ventes au détail	V690223	79
Divers	V29346158	189
Impôts totaux sur produits	V29346147	86 422

Source : *Comptes économiques provinciaux*, Tableau 12, Impôts sur production et importations - Canada, n° 13-213 au catalogue.

Impôts sur les facteurs de production

6.10 Les impôts sur les facteurs de production³ sont payés par les entreprises et son rattachées à leurs opérations. Ces impôts s'appliquent sans qu'il soit tenu compte du niveau de production de biens et de services. De fait, ils doivent être payés même en l'absence de production. Ces impôts portent sur les terrains, les actifs fixes, la main-d'œuvre et certains types d'activités. Sont des impôts sur les facteurs de production⁴ :

- toutes les formes d'impôts sur la propriété (impôts fonciers, droits de cession immobilière, taxes d'affaires, etc.);
- les impôts sur la masse salariale;
- l'immatriculation des véhicules automobiles (droits et permis);
- les taxes et permis relatifs à l'exploitation des ressources naturelles;
- les primes d'assurance agricole;
- les impôts sur les primes d'assurance;
- les autres licences et permis reliés aux opérations et payés par les entreprises; et
- les amendes et pénalités imposées aux entreprises.

3. Dans le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993), cet agrégat figure sous « Autres impôts sur la production » dans le compte de distribution primaire du revenu, et il est décrit au paragraphe 7.70.

4. Les descriptions des différentes catégories d'impôts sur les facteurs de production sont fondées sur celles figurant aux sections 6.08 et 6.09 du *Système de gestion financière* (SGF), n° 68F0023 au catalogue.

Table 6.2 Impôts sur les facteurs de production par sous-secteur des administrations publiques, 2000

	CANSIM	Millions de dollars
Administration fédérale		
Impôts sur facteurs de production	V29346148	460
Administrations provinciales		
Impôts sur facteurs de production	V29346151	19 445
Impôts sur les sociétés (autre que sur les bénéfiques)	V600211	4 060
Véhicules automobiles, licences et permis	V690213	1 036
Autres licences, droits et permis	V690214	527
Taxes diverses sur les ressources naturelles	V690215	553
Impôts fonciers	V690216	3 112
Taxes sur la rémunération	V690209	7 939
Divers	V29346152	2 218
Administrations locales		
Impôts sur facteurs de production	V29346155	32 672
Licences, droits et permis	V690221	499
Impôts fonciers et mobiliers	V690222	29 898
Taxe d'affaires	V690224	1 280
Droits des promoteurs	V690225	980
Divers	V29346156	15
Impôts totaux sur facteurs de production	V29346146	52 577

Source : *Comptes économiques provinciaux*, Tableau 12, Impôts sur production et importations - Canada, n° 13-213 au catalogue.

Subventions sur les produits et les facteurs de production

6.11 Les subventions⁵ sont des paiements courants sans contrepartie que les administrations publiques font à des entreprises sur la base, soit de leurs activités de production, soit de la quantité ou de la valeur des biens et services qu'elles produisent, vendent ou importent. Les subventions équivalent à des impôts négatifs sur la production.

6.12 Les subventions sur les produits⁶ sont versées par unité de bien ou de service vendue. Elles peuvent correspondre à un montant donné par unité, à un pourcentage déterminé des biens et services vendus, ou encore à l'écart entre un prix cible et le prix du marché payé dans les faits par l'acheteur.

6.13 Les subventions sur les facteurs de production⁷ sont versées aux entreprises en fonction des activités de production de ces dernières. Il peut s'agir notamment de subventions sur les salaires ou la main d'œuvre, ou encore de subventions destinées à réduire la pollution.

5. La description des subventions présentée dans ce paragraphe est fondée sur le paragraphe 7.71 du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993).

6. Dans le système international, cet agrégat figure sous « Subventions sur les produits » dans le compte de distribution primaire du revenu, et il est décrit aux paragraphes 7.73 à 7.78 du Système de comptabilité nationale 1993.

7. Dans le système international, cet agrégat figure sous « 2. Autres subventions sur la production » dans le compte de distribution primaire du revenu, et il est décrit au paragraphe 7.79 du Système de comptabilité nationale 1993.

Méthodes d'estimation annuelle et sources de données

6.14 Les mêmes méthodes et les mêmes sources sont utilisées pour estimer les impôts, moins les subventions, sur les produits et sur les facteurs de production.

6.15 Aux fins des présents commentaires sur les sources et les méthodes, les trois étapes du cycle de production et de révision sont prises en compte à partir des années repères (deux premières années du cycle de révision de quatre ans, t-4 et t-3), puis des autres années (deux dernières années du cycle, t-2 et t-1) jusqu'aux estimations relatives au trimestre en cours. Cette façon de procéder donne de bons résultats car les estimations relatives aux années repères, qui sont fondées sur les données contenues dans les comptes publics, les états financiers vérifiés et les recensements des entités de l'univers, constituent une assise solide pour comprendre le secteur institutionnel public et ses activités.

6.16 Les estimations relatives aux années repères profitent également de l'équilibrage des produits et des industries dans les Tableaux entrées-sorties (TES), et elles sont le produit d'un effort concerté des statisticiens de la Division des comptes des industries, de la Division des comptes des revenus et dépenses et de la Division des institutions publiques. Elles servent à établir le niveau des années autres que celles des années repères.

6.17 Les estimations relatives aux années autres que les années repères reposent sur des sources de données similaires – rapports et états financiers, estimations budgétaires et réponses fournies dans le cadre d'enquêtes –, mais, bien souvent, on ne dispose pas encore de la version définitive de ces documents, et les renseignements continuent de faire l'objet de révisions.

6.18 Les estimations relatives aux trimestres courants sont fondées sur des rapports administratifs ou financiers et des estimations budgétaires infra-annuels ainsi que sur des indicateurs connexes.

Administration fédérale

6.19 Le sous-secteur de l'administration fédérale se divise en deux composantes aux fins d'estimation, étant donné que les sources de données sous-jacentes sont différentes. Ce sont la composante budgétaire⁸ et la composante extra-budgétaire.

6.20 Les données relatives au composante budgétaire de ce sous-secteur proviennent du système bancaire et comptable du gouvernement du Canada, géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) (les Comptes publics du Canada⁹), et des états mensuels fournis par TPSGC et par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les impôts rattachés au composante budgétaire comprennent les droits de douane, les droits d'accise (sur l'alcool et le tabac), les taxes d'accise sur le carburant et d'autres produits, et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. On ne dispose pas des comptes publics pour la dernière année du cycle de révision de quatre ans, aussi les estimations reposent-elles sur les données mensuelles de l'ARC et de TPSGC.

6.21 Les sources de données relatives au volet extra-budgétaire englobent les rapports et états financiers annuels et infra-annuels des entités extra-budgétaires ainsi que d'autres données recueillies directement auprès de ces entités. Dans l'éventualité où l'on ne dispose pas de données pour les années les plus récentes, les estimations

8. L'expression « entités budgétaires » est utilisée dans le domaine des finances publiques au Canada pour décrire les ministères et organismes de l'administration publique. De même, l'expression « entités extra-budgétaires » sert à décrire ce qui est désigné dans l'univers du secteur public comme les organismes, conseils, commissions et fonds autonomes, c'est-à-dire les entités qui sont incluses dans le sous-secteur de l'administration fédérale dans le Système de comptabilité nationale du Canada mais qui ne figurent pas dans l'univers budgétaire du gouvernement du Canada, par exemple la Société Radio-Canada (SRC).

9. Les données repères des comptes publics, au niveau fédéral, provincial et territorial ainsi que du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec sont toutes présentées sur la base de l'exercice. Étant donné que les estimations pour ces entités dans les CRD ont été élaborées au départ pour un trimestre particulier, selon les données mensuelles ou trimestrielles, il est relativement simple de convertir les données repères de la base de l'exercice à celle de l'année civile, à partir des trimestres appropriés.

sont établies à partir de données antérieures. Les impôts associés à ce volet comprennent les prélèvements perçus par la Commission canadienne du lait, les primes exigées par la Société d'assurance-dépôts du Canada et les droits de diffusion versés au Fonds canadien de télévision.

6.22 La taxe sur les produits et services (TPS) fait partie des revenus budgétaires du gouvernement du Canada mais ne fait pas l'objet d'estimations à partir des données des Comptes publics du Canada. Pour les années repères (et la première année suivant les années repères), les estimations annuelles des revenus de la TPS sont établies à partir du compte de revenus de la TPS/TVH établi par le gouvernement du Canada et les provinces dont la taxe de vente a été harmonisée avec la TPS (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve). On effectue ensuite le rapprochement de ces estimations et de celles de la TPS intégrée aux composantes de la matrice de la demande finale des tableaux d'entrées-sorties, de manière à produire des totaux de contrôle annuels.

6.23 Dans le cas de l'année la plus récente, les estimations relatives à la TPS sont fondées sur un indicateur agrégé et une base de projection reposant sur les estimations de la TPS intégrée aux composantes du PIB ayant trait à la demande intérieure finale. À la suite du rapprochement avec les tableaux d'entrées-sorties et du processus d'intégration, on établit des estimations de contrôle à l'égard de la TPS intégrée à chaque composante de la demande finale du PIB. Étant donné que les composantes de la demande finale font l'objet d'estimations pour les années autres que les années repères (ainsi d'ailleurs que pour les trimestres de l'année courante), elles conduisent à une estimation de la TPS connexe. L'agrégation des estimations de la TPS intégrée nous donne l'estimateur servant à déterminer la TPS pour la deuxième année suivant les années repères et pour les périodes subséquentes. Cet estimateur, disponible sur une base trimestrielle, sert aussi à la distribution des données annuelles sur la TPS aux fins des CRD trimestriels.

6.24 Les subventions agricoles¹⁰ font l'objet d'estimations en tant qu'éléments du revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole (se reporter au chapitre 5). Les principales sources de données sont les enquêtes de la Division de l'Agriculture, Agriculture et Agroalimentaire Canada, la Commission canadienne des grains et différents organismes nationaux et provinciaux de commercialisation et de réglementation.

6.25 Les subventions autres qu'agricoles versées par l'administration fédérale sont estimées à partir des Comptes publics du Canada et des états financiers des entreprises publiques recevant des subventions pour les années repères. Les estimations relatives aux autres années sont fondées sur les données mensuelles de TPSGC et sur l'information obtenue des entreprises publiques. Toutes les subventions autres qu'agricoles font partie des comptes budgétaires.

Administrations provinciales et territoriales

6.26 Pour les années repères, les sources servant à estimer les impôts et les subventions autres qu'agricoles des administrations provinciales et territoriales comprennent les comptes publics de chaque administration provinciale et territoriale, pour ce qui est des composantes budgétaires, et les états financiers vérifiés ainsi que les rapports annuels des entités extra-budgétaires. Les estimations relatives aux autres années sont fondées sur l'information publiée sur une base annuelle et trimestrielle par les administrations provinciales dans leurs budgets, leurs comptes publics et d'autres états financiers. En ce qui a trait aux entités dont on ne dispose pas d'états financiers pour les années les plus récentes, les données annuelles les plus récentes disponibles sont utilisées.

6.27 Une exception à cette approche est le cas de la part provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH), qui est calculée à partir du compte de revenus de la TPS/TVH servant à établir les estimations de contrôle pour la TPS fédérale. Trois provinces harmonisent leur taxe de vente avec la taxe de vente fédérale, soit Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Les chiffres relatifs à la TVH qui figurent dans les comptes publics provinciaux ne sont pas utilisés puisqu'ils peuvent avoir fait l'objet de rajustements au titre de périodes antérieures.

10. On parle également de paiements aux agriculteurs dans le cadre de programmes publics et de paiements de l'État dans le cadre de programmes d'aide agricole pour désigner les subventions agricoles au chapitre 5.

6.28 Les subventions agricoles versées par les provinces et les territoires font l'objet d'estimations en tant qu'éléments du revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole (se reporter au paragraphe 6.24 et au chapitre 5).

Administrations locales

6.29 Les chiffres relatifs aux impôts et aux subventions que reçoivent ou versent les administrations municipales sont calculés à partir des rapports annuels des ministères provinciaux et territoriaux des affaires municipales (qui résument l'information relative à toutes les municipalités de la province ou du territoire) et des états financiers des municipalités et d'autres entités publiques locales.

6.30 Les estimations relatives aux conseils scolaires reposent sur les renseignements des ministères provinciaux et territoriaux de l'éducation, qui recensent les écoles locales. Ces renseignements sont recueillis dans le cadre d'enquêtes menées par Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation.

6.31 Pour les années autres que les années repères, les estimations relatives aux impôts et aux subventions des administrations locales reposent sur deux enquêtes par sondage, la première étant menée par la Division des institutions publiques pour recueillir des données sur les estimations budgétaires municipales, et la seconde, par Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation pour recueillir des données financières relativement aux écoles locales.

Méthodes d'estimation trimestrielle et sources de données

6.32 Les estimations relatives aux impôts et subventions fédéraux ainsi qu'à la taxe sur les produits et services (TPS) pour le trimestre en cours sont fondées sur la même information que les estimations établies pour la dernière année du cycle de révision de quatre ans. La seule différence tient au fait qu'il devient plus difficile d'obtenir des données concernant les entités extra-budgétaires pour les trimestres courants, d'où la nécessité de s'en remettre de plus en plus à l'information de périodes antérieures.

6.33 Les estimations touchant les revenus fiscaux des administrations provinciales et territoriales sont établies à l'aide de différentes sources d'information pouvant varier de façon marquée d'une administration à l'autre. L'Institut de la statistique du Québec fournit des estimations fondées sur l'information interne de l'administration publique québécoise. D'autres provinces fournissent des données mensuelles et trimestrielles produites à partir de leurs systèmes comptables gouvernementaux; pour certaines administrations, les estimations de certaines séries doivent être établies à l'aide de données budgétaires estimatives faisant l'objet d'une distribution trimestrielle, au moyen d'indicateurs connexes.

6.34 Les estimations des impôts moins les subventions pour le trimestre en cours au niveau du sous-secteur des administrations locales reposent sur des valeurs annuelles estimatives ainsi que sur différentes méthodes de distribution trimestrielle.

6.35 La plupart des impôts du sous-secteur des administrations locales, principalement les impôts fonciers, sont perçus sur une base annuelle ou semestrielle. Étant donné que, aux fins des comptes nationaux, le flux de services produits par des biens immobiliers est continu tout au long de l'année, ces impôts annuels sont subdivisés de façon égale entre les trimestres de l'année.

6.36 Un petit sous-ensemble d'impôts locaux sont perçus au titre d'activités courantes observables; ils font l'objet d'estimations trimestrielles au moyen d'indicateurs connexes. C'est le cas notamment des frais de transfert de titres de propriété, qui sont estimés en fonction du volume de transactions immobilières.

Méthodes d'estimation – Estimations provinciales et territoriales

6.37 Les estimations relatives aux impôts provinciaux et locaux sur les produits et sur les facteurs de production ainsi qu'aux subventions provinciales et locales sont établies pour chaque province dans le cadre de la préparation des estimations nationales, la chose ne posant aucun problème du point de vue des comptes provinciaux.

6.38 Pour leur part, les impôts et subventions fédéraux sur les produits et les facteurs de production doivent être répartis entre les provinces et les territoires.

6.39 Les impôts fédéraux, moins les subventions, sur les facteurs de production sont répartis entre les provinces d'après le lieu de production du secteur assujéti aux impôts ou bénéficiant des subventions. Par exemple, les subventions accordées pour le développement de l'emploi sont d'abord attribuées aux industries bénéficiaires, puis on procède à une répartition géographique au moyen de l'information sur le lieu de production pour chaque industrie.

6.40 Les impôts, moins les subventions, sur les produits sont répartis entre les provinces d'après le lieu de production dans le cas des subventions et d'après le lieu de la vente finale dans le cas des impôts. Ainsi, les subventions rattachées au transport ferroviaire de voyageurs sont réparties entre les provinces en fonction du nombre de voyageurs-milles, tandis que les taxes d'accise sur le tabac sont réparties selon les ventes de produits du tabac.

6.41 La répartition provinciale de la taxe sur les biens et services constitue un cas particulier. Ainsi qu'il en a été question précédemment, les calculs relatifs à la TPS pour les années autres que les années repères et pour les trimestres de l'année en cours reposent sur un indicateur composite que l'on obtient par l'agrégation de la TPS intégrée à la valeur des composantes du PIB qui correspondent à la demande finale. La même procédure sert à répartir la TPS entre les provinces et les territoires. À partir de l'analyse comparative des composantes du PIB et des tableaux provinciaux d'entrées-sorties, on établit des totaux de contrôle pour chaque composante de la demande finale du PIB par province. Dans le cas des années autres que les années repères, les estimations de chaque composante de la demande finale pour chaque province prennent en compte une valeur correspondant à la TPS intégrée. L'agrégation de ces estimations de la TPS intégrée donne un facteur de répartition composite par province, que l'on applique à la valeur nationale totale de la TPS.

Chapitre 7 Dépenses personnelles en biens et services de consommation

Introduction

7.1 Les dépenses personnelles en biens et services de consommation incluent les débours des agents économiques du secteur des particuliers et des entreprises individuelles en biens durables, semi-durables et non durables ainsi qu'en services.

7.2 Les agents économiques du secteur des particuliers et des entreprises individuelles comprennent tous les ménages ainsi que les associations de particuliers et certains plans collectifs de placement¹. Les associations de particuliers incluent les institutions sans but lucratif au service des ménages² (ISBLSM), telles que les œuvres de bienfaisance, les syndicats, les organisations professionnelles et les organisations religieuses, ainsi que les sociétés fraternelles, les caisses populaires et les sociétés mutuelles d'assurance. Les plans collectifs de placement, tels les caisses de retraite en fiducie et les fonds communs de placements, sont inclus puisqu'ils agissent collectivement pour le bienfait mutuel des particuliers. Il convient de souligner que les entreprises individuelles sont aussi incluses dans ce secteur à cause de la difficulté à ventiler leurs revenus entre la partie qui est prélevée pour usage personnel et celle qui est retenue dans l'entreprise. Toutefois, dans le cas des ménages qui sont propriétaires d'une entreprise individuelle, seules les dépenses visant à combler leurs besoins personnels sont incluses. Les dépenses courantes se rapportant à l'entreprise sont exclues des dépenses personnelles en biens et services et de la demande finale parce qu'elles sont traitées comme des dépenses intermédiaires, alors que leurs dépenses en immobilisations sont considérées comme de la formation brute de capital fixe des entreprises dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC).

7.3 Dans le SCNC, les dépenses personnelles en biens et services de consommation couvrent présentement la valeur des dépenses des ménages, de même que les dépenses encourues par les ISBLSM en biens et services de consommation individuels fournis aux ménages sous forme de transferts sociaux en nature. Un projet est présentement en marche afin de ventiler les dépenses de consommation des administrations publiques par fonction, selon la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). Une fois ce projet complété, il sera possible de calculer la consommation finale effective des ménages qui est composée de la consommation de biens et de services acquis par les ménages suite aux dépenses qu'ils ont effectuées ou encore par l'entremise de transferts sociaux en nature qu'ils ont reçus des administrations publiques ou des ISMLSM.

Classification, mesure et concepts

7.4 Les dépenses personnelles sont classifiées en tant que biens et services spécifiques de consommation en conformité avec la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP), reconnue internationalement. Les termes « objet » et « fonction » sont utilisés de façon interchangeable et désignent les objectifs socio-économiques que les agents économiques visent à réaliser au moyen de différents types de débours, tels que les dépenses en alimentation, en vêtements, en logement, en soins de santé et en éducation. COICOP regroupe également les dépenses en quatre classes : biens durables, biens semi-durables, biens non durables et services. Les biens sont des produits tangibles³ qui peuvent être stockés ou inventoriés, tandis que les services sont des produits que l'on ne peut pas stocker et qui sont consommés à l'endroit et au moment de leur livraison. Les biens non durables et durables se distinguent selon qu'ils soient utilisés une seule fois ou de façon

-
1. Compte tenu de l'inclusion des associations de particuliers et de certains plans collectifs de placement, nous faisons référence dans ce document au secteur des « personnes » et des entreprises individuelles au lieu du secteur des « ménages » et des entreprises individuelles.
 2. Les ISBLSM ne sont pas présentement considérées comme un secteur à part entière dans le Système de comptabilité nationale du Canada, bien que l'estimation de celui-ci est en voie d'être réalisée par Statistique Canada.

répétée ou continue sur une période nettement plus longue qu'une année. Les biens semi-durables, comme les vêtements et les chaussures, diffèrent des biens durables en ce sens que leur durée de vie prévue, quoique supérieure à une année, est souvent nettement plus courte.

7.5 La plupart des produits peuvent être facilement assignés à l'une des quatre classes mentionnées ci-dessus, mais certains biens et services pourraient être assignés à plus d'une classe. Les produits polyvalents sont classés d'après leur usage principal. Par exemple, des chaussures de sport pouvant être portées tous les jours ou durant les loisirs seraient classées comme des chaussures et non comme de l'équipement de loisir. D'autres produits sont mixtes, comme les repas consommés à l'extérieur, qui incluent des biens non durables (aliments et boissons non alcoolisées) et un service. Dans ce cas, la pleine valeur des repas est présentée comme un service. La classification des dépenses personnelles en biens et services de consommation retenue dans le SCNC est présentée au Tableau 7.6.

7.6 Les dépenses en biens de consommation sont enregistrées au moment où ces derniers changent de propriété, qu'ils aient été payés comptant, au moyen de chèques, de cartes de crédit ou encore avec des cartes-cadeaux. Par ailleurs, les dépenses en services ne sont enregistrées que lorsque ceux-ci ont été livrés. Par exemple, l'achat d'un billet d'avion ne sera comptabilisé comme un débours que lorsque le voyage aura lieu.

7.7 Les dépenses sont évaluées aux prix du marché, c'est-à-dire qu'elles englobent non seulement les taxes de vente provinciales et fédérale, mais aussi les taxes intégrées dans le prix avant les taxes de vente, telles que les taxes d'accise et les redevances environnementales. Les pourboires donnés à l'achat de services sont aussi inclus alors que les dépenses sont nettes des subventions sur les produits.

7.8 Les dépenses personnelles incluent les dépenses des résidents du Canada faites au Canada ou lorsqu'ils sont temporairement à l'étranger, comme touristes (mais non pour des raisons d'affaires), comme membres des Forces canadiennes ou comme diplomates. Toutes les dépenses des résidents de pays étranger temporairement au Canada sont exclues des dépenses personnelles mais font partie des exportations de services⁴.

7.9 Les débours des agents économiques du secteur des particuliers et des entreprises individuelles ne sont pas tous considérés comme des dépenses personnelles. Comme il est mentionné au paragraphe 7.2, les dépenses d'affaires afférentes aux entreprises individuelles sont exclues. En outre, dans le SCNC, les institutions sans but lucratif et autres associations de particuliers sont traitées comme des entreprises en ce qui concerne leurs dépenses en immobilisations, mais comme des ménages en ce qui concerne leurs dépenses courantes. Par conséquent, leurs dépenses en biens et services sont mesurées d'après leurs dépenses courantes nettes des revenus provenant de la vente de certains biens et services, qui sont principalement des aliments et des boissons alcoolisées et non alcoolisées.

7.10 L'achat d'une maison par un ménage est considéré comme une acquisition d'un actif⁵ comme si l'acheteur était une entreprise individuelle. Cependant, la distinction entre les dépenses personnelles et les dépenses en immobilisations est souvent difficile à faire pour les dépenses ayant trait à une maison. Les améliorations, telles que les rénovations importantes, la reconstruction ou l'agrandissement, qui modifient considérablement certaines caractéristiques d'une maison existante et, par conséquent, prolongent la durée de vie utile prévue antérieurement bien au-delà des travaux d'entretien et de réparation ordinaires, sont également considérées comme des dépenses en immobilisations. Par contre, les travaux de réparation et d'entretien ordinaires qui doivent être

-
3. Même si les biens durables sont typiquement considérés comme un actif, la seule façon qui permettrait de reconnaître l'utilisation répétée de biens durables par les ménages conduirait à élargir le domaine de la production, en postulant que les biens durables sont progressivement consommés dans d'hypothétiques processus de production, dont les produits seraient des services. Il serait alors possible d'enregistrer ces services comme s'ils étaient acquis par les ménages au fur et à mesure de périodes successives (Système de comptabilité nationale 1993, paragraphe 9.40). Mais par convention, dans le SCN, la consommation des ménages se mesure uniquement en termes de dépenses et d'acquisitions.
 4. Même si plusieurs des sources de données retenues pour estimer les dépenses personnelles incluent les débours effectués au Canada par les non-résidents, ces transactions sont exclues du total au moyen des recettes de voyage des non-résidents, rapportées à la série J218 (voir le paragraphe 7.26).
 5. La valeur totale d'une nouvelle maison et les coûts de transfert de propriété associés à l'achat d'une maison existante sont considérés comme des dépenses en immobilisations.

entrepris régulièrement afin de maintenir une maison en bon état au cours de sa durée de vie prévue, sont considérés comme des dépenses personnelles, tel le remplacement de pièces défectueuses par de nouvelles pièces du même genre.

7.11 Les primes d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux, l'achat de licences de mariage, de certificats d'immatriculation et de permis d'utilisation de véhicule automobile, et d'autres licences et permis divers, tels que les permis de chasse et de pêche, ainsi que diverses amendes et pénalités sont considérés comme des transferts au secteur des administrations publiques et, par conséquent, ne sont pas des dépenses personnelles. Ces paiements effectués par les ménages sont de facto considérés comme des taxes puisque les administrations publiques n'ont pas offert de services en retour.

7.12 Les frais déboursés par les ménages au titre de certains services, principalement reliés à l'éducation et à la santé, sont inclus dans les dépenses personnelles. Il faut noter que les dépenses courantes des administrations publiques en biens et services de consommation individuels fournis aux ménages sous forme de transferts sociaux en nature sont incluses dans la consommation finale effective des ménages.

7.13 Pour certains services, la valeur des achats inclus dans les dépenses personnelles n'est pas toujours égale à la valeur totale des débours encourus, mais plutôt reflète la valeur du service consommé par les ménages. Par exemple, la valeur du service de « jeux de hasard » est présumée étant égale aux montants gagnés moins la valeur des prix gagnés.

7.14 De façon similaire, les primes versées au titre de l'assurance-automobile, de l'assurance-proprété, de l'assurance-accident et l'assurance-maladie ainsi que de l'assurance-vie ne sont pas considérées comme des dépenses personnelles, seul le coût du service fourni l'est. Il est mesuré par les primes gagnées auxquelles sont ajoutées les primes complémentaires⁶, nettes des indemnités dues. Le coût du service est net des indemnités dues de manière à éviter la duplication des dépenses personnelles, puisque les dépenses remboursées par les compagnies d'assurance sont déjà comptabilisées séparément sous diverses séries de biens et de services telles que la réparation de véhicules automobiles ou encore l'équipement électronique. Les primes nettes d'assurance-automobile, d'assurance-proprété, d'assurance-accident et assurance-maladie ainsi que d'assurance-vie sont traités comme des transferts courants des entreprises aux ménages⁷. Voir les paragraphes 7.83 à 7.88 pour les sources de données et les méthodes d'estimation des dépenses personnelles en assurance-automobile, en assurance-proprété, en assurance-accident et assurance-maladie ainsi qu'en assurance-vie.

7.15 Les dépenses personnelles sont nettes des ventes de biens d'occasion effectuées par les ménages. Par conséquent, les transactions interpersonnelles de biens d'occasion, excluant les taxes de vente, s'annulent dans le calcul. Pour les transactions entre les ménages effectuées par l'entremise d'un détaillant, seules les composantes qui représentent de la nouvelle production sont incluses; autrement dit, on inclut dans les dépenses personnelles seulement le coût des pièces utilisées pour réparer le bien et/ou le remettre à neuf, majoré de la valeur ajoutée (marge bénéficiaire et coût de la main-d'œuvre). Toutefois, la valeur des biens d'occasion achetés par les ménages est entièrement incluse dans les dépenses personnelles si le propriétaire antérieur était une société, une entreprise publique, une entreprise individuelle, une administration publique ou un non-résident. Il convient aussi de souligner que les taxes de vente sont toujours toutes incluses, quel que soit le secteur auquel appartenait le propriétaire antérieur du bien. La méthode d'estimation des dépenses en véhicules automobiles d'occasion est présentée aux paragraphes 7.57 à 7.67.

7.16 D'autre part, certaines transactions non marchandes sont incluses dans les dépenses personnelles. Des valeurs au marché sont attribuées à certaines transactions afin que les dépenses personnelles demeurent invariables suite à des modifications de comportement liées à la façon dont ces activités sont menées. C'est le cas pour le loyer des logements occupés par leur propriétaire, pour les services financiers indirectement mesurés

6. Les primes complémentaires représentent les revenus de placements des réserves techniques d'assurance. Les réserves techniques sont définies comme étant les réserves-primes et les réserves-sinistres, chacune étant une forme de crédit que les souscripteurs consentent aux assureurs.

7. Les primes nettes (ou indemnités) sont égales aux primes versées moins le coût du service.

lorsqu'aucun montant explicite n'est passé en charges (tels que la partie des intérêts bancaires et des frais de dépôt qui représente les coûts administratifs), pour la production d'aliments par les agriculteurs pour leur propre consommation et pour le traitement spécial des contrats de crédit-bail de véhicules automobiles.

7.17 Comme il est mentionné au paragraphe 7.10, l'achat de logements est considéré comme de l'investissement en capital fixe. Cette capitalisation des logements requiert que les dépenses personnelles incluent une estimation imputée des loyers que se verseraient à eux-mêmes les propriétaires-occupants pour le service rendu par le logement. La valeur des services de logement produits est considérée comme étant égale au loyer qui serait versé sur le marché pour un logement de mêmes taille, qualité et type. Sans cette imputation, la mesure des dépenses en logements et celle du produit intérieur brut (PIB) ne seraient pas invariants en cas de déplacement entre l'occupation de logements par les propriétaires et la location de logements résidentiels. La méthode d'estimation des dépenses en loyers est présentée aux paragraphes 7.75 à 7.82.

7.18 Les services financiers fournis par les banques et d'autres institutions financières, tels que les frais de service pour dépôts et prêts, sont payés indirectement par la voie de la fluctuation des taux de dépôt et d'emprunt. L'approche pratique pour imputer une valeur pour ces services consiste à calculer la différence entre les rentrées de revenus de propriété des institutions financières et les revenus de propriété payés, puis d'ajuster les intérêts nets reçus pour tenir compte de l'utilisation des propres fonds de l'institution financière. Il convient de souligner que, dans le calcul des services financiers indirectement mesurés (SFIM), à l'heure actuelle, les revenus de propriété incluent uniquement les intérêts. Les autres services financiers, tels que le change sur les devises et les conseils concernant les investissements sont passés en charges explicitement et peuvent être mesurés directement. Voir les paragraphes 7.89 à 7.95 pour les sources et les méthodes d'estimation se rapportant aux dépenses personnelles en services financiers indirectement mesurés.

7.19 Une imputation est également faite au compte des dépenses personnelles pour la valeur des aliments cultivés, fabriqués et consommés par les agriculteurs et la valeur des biens ou services consommés provenant des revenus en nature fournis aux employés tenant lieu de salaires et traitements.

7.20 Finalement, au lieu de considérer les paiements périodiques en vertu de contrats de crédit-bail de véhicules automobiles comme étant l'achat d'un service, un montant égal à la valeur totale du véhicule avant taxe de vente est imputé au compte des dépenses personnelles en biens durables, les véhicules étant considérés comme ayant été achetés par les ménages. Cependant, seules les taxes de vente applicables aux paiements de crédit-bail sont incluses pour la durée du contrat. Voir les paragraphes 7.50 à 7.56 pour plus détails.

Présentation des estimations

7.21 Les dépenses personnelles en biens et services de consommation sont de périodicité trimestrielle au niveau national et annuelle à l'échelle provinciale et territoriale. Ces estimations sont disponibles aux prix courants et aux prix constants.

7.22 Les estimations nationales de dépenses personnelles, qui sont disponibles environ 60 jours après la période de référence, sont présentées aux tableaux 2, 3 et 4 des *Comptes nationaux des revenus et dépenses* (CNRD) pour les quatre classes : biens durables, biens semi-durables, biens non durables et services. Les données désaisonnalisées sont présentées au Tableau 2 aux prix courants, au Tableau 3 aux prix constants ainsi qu'au Tableau 4 en termes de contribution à la variation en pourcentage du produit intérieur brut réel. Les agrégats de dépenses personnelles désaisonnalisées aux prix courants et constants ainsi que leur contribution à la variation en pourcentage des dépenses personnelles réelles en biens et services de consommation sont présentés aux tableaux 16, 17 et 18 respectivement. Ces agrégats - 9 groupes majeurs (PSG), 38 groupes (PS) de même que les quatre classes - sont calculés à partir d'un niveau de détail comprenant 130 séries (J) de biens et services de consommation, qui sont également disponibles au public sur demande. Le Tableau 7.6 décrit ces 130 séries de biens et services, en plus de les présenter selon les regroupements publiés aux tableaux 16 à 18. Il est à noter que les tableaux 17 et 18 sont fondés sur les indices de volume en chaîne Fisher depuis la parution des CNRD pour le premier trimestre de 2001. Avant cette parution, les agrégats étaient obtenus en faisant la sommation des séries

individuelles de dépenses personnelles, reflétant ainsi la mesure de type Laspeyres à pondération fixe. Pour plus de détails, le lecteur est prié de se référer à la section sur les indices de volume en chaîne Fisher présenté au Chapitre 2.

7.23 Au niveau national, les séries annuelles et trimestrielles sont disponibles à partir de 1926 et 1947 respectivement, mais les statistiques pour la période précédant 1961 n'incluent pas les changements conceptuels, méthodologiques et statistiques qui ont été effectués lors de la révision historique de 1997. Des séries mensuelles nationales sont aussi disponibles depuis janvier 1986 pour les dépenses personnelles en biens de consommation.

7.24 Les estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles sont fondées sur la même classification de biens et services qu'à l'échelle nationale. Ces dépenses, qui sont publiées dans les *Comptes économiques provinciaux* (CÉP) environ quatre mois après l'année de référence, sont regroupées en biens de consommation durables, semi-durables et non durables, et en services. Dans les CÉP, les estimations aux prix courants sont présentées au Tableau 2, aux prix constants au Tableau 3 et leurs contributions à la variation en pourcentage du produit intérieur brut réel, en termes de dépenses, des classes de dépenses personnelles au Tableau 4. Il convient de souligner que les tableaux 3 et 4 sont fondés sur les indices de volume en chaîne Fisher depuis la parution en octobre 2002 des CÉP couvrant la période jusqu'en 2001 (voir le Chapitre 2 pour plus de détails). Quoiqu'elles ne soient pas publiées, la plupart des 130 séries de biens et services ainsi que leurs regroupements sont accessibles au public⁸.

7.25 Au niveau provincial et territorial, les séries respectant les changements conceptuels, méthodologiques et statistiques effectués lors de la révision historique de 1997 sont disponibles à partir de 1981. Des données non révisées, couvrant la période 1961 à 1980, sont toutefois accessibles aux prix courants, comme c'est le cas des statistiques aux prix constants pour la période 1971 à 1980.

7.26 Bien qu'il ait été mentionné au paragraphe 7.8 que les dépenses personnelles en biens et services de consommation dans leur ensemble incluent toutes les dépenses des Canadiens, tant au pays qu'à l'extérieur du pays, et qu'elles excluent les dépenses des non-résidents au Canada, il importe à ce stade-ci d'apporter une nuance à cet énoncé en spécifiant qu'il ne peut être généralisé aux séries détaillées. En effet, la plupart des données d'enquêtes qui sont utilisées pour estimer les dépenses par marchandise incluent les achats faits par les non-résidents au Canada, alors qu'elles excluent les dépenses des Canadiens à l'extérieur du pays, reflétant ainsi le concept intérieur. Afin d'obtenir les estimations de dépenses personnelles sur une base de résidence, c'est-à-dire selon le concept national, on doit ajouter une estimation des dépenses totales des ménages canadiens à l'étranger et déduire tous les achats des non-résidents au Canada. Les séries J215, J216 et J218 décrites au Tableau 7.6 ne sont donc ni des biens ni des services proprement dits mais plutôt des contreparties qui permettent à la somme des 127 autres séries de respecter le concept national des dépenses personnelles. Il est à noter que les achats des ménages canadiens à l'étranger font aussi partie des importations de services, alors que les dépenses des non-résidents sont considérées comme des exportations de services. Les dépenses personnelles selon les concepts intérieur et national sont illustrées au Tableau 7.1 dans le contexte des Comptes nationaux des revenus et dépenses (CNRD) et des Comptes économiques provinciaux et territoriaux (CÉPT). Le calcul des dépenses personnelles dans le cadre des CÉPT est similaire à ce qui est effectué dans le contexte des CNRD, à l'exception du fait que dans les CÉPT la notion de dépenses à l'étranger se réfère aux dépenses effectuées par les résidents d'une province ou d'un territoire à l'extérieur de ses frontières, alors que la notion de non-résidents se réfère aux non-résidents de cette province ou de ce territoire.

8. Pour raisons de confidentialité, certaines séries sont regroupées à l'échelle provinciale et territoriale.

Tableau 7.1 Concepts intérieur et national

Comptes nationaux des revenus et dépenses		Comptes économiques provinciaux et territoriaux	
Dépenses personnelles des résidents canadiens au Canada et Dépenses d'affaires et personnelles des résidents des autres pays au Canada	$\sum_{j=001}^{214} J$ plus $\sum_{j=219}^{226} J$	Dépenses personnelles des résidents canadiens dans leur province / territoire de résidence et Dépenses d'affaires et personnelles des résidents des autres pays dans la province / territoire et Dépenses personnelles des résidents des autres provinces et territoires dans la province / territoire	
égalent			
Dépenses personnelles selon le concept intérieur			
Dépenses personnelles des résidents canadiens à l'étranger	plus J215	Dépenses personnelles des résidents canadiens à l'étranger et Dépenses personnelles des résidents canadiens dans d'autres provinces et territoires	
Dépenses des militaires canadiens à l'étranger	plus J216	Dépenses des militaires canadiens à l'étranger	
Dépenses d'affaires et personnelles des résidents des autres pays au Canada	moins J218	Dépenses d'affaires et personnelles des résidents des autres pays dans la province / territoire et Dépenses personnelles des résidents des autres provinces / territoires dans la province / territoire	
égalent			
Dépenses personnelles selon le concept national			

Sources de données et méthodes d'estimation

Aperçu

7.27 Tel que noté au Chapitre 2, le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) représente un cadre conceptuel intégré, présenté sous forme de comptes économiques. Dans ce cadre, les dépenses personnelles en biens et services de consommation sont intégrées aux autres statistiques des Comptes des revenus et dépenses, en plus d'être harmonisées avec les diverses composantes du SCNC, particulièrement avec les Tableaux entrées-sorties au niveau des 130 séries de biens et services.

7.28 Il importe de mentionner que l'estimation des dépenses personnelles s'inscrit, comme les autres composantes du produit intérieur brut (PIB), à l'intérieur d'un cycle de révision couvrant une période de quatre années. Ce cycle permet entre autres d'incorporer dans le système toute nouvelle information tirée des enquêtes de Statistique Canada ainsi que des données provenant de sources administratives et autres. Pour les deux premières années d'estimation du cycle, des données-repères ou repères-annuels aux prix courants, avec et sans taxes de vente, sont dérivés en équilibrant l'offre et la demande par marchandise. Ces données-repères sont incorporées dans les Tableaux entrées-sorties ainsi que dans les Comptes des revenus et dépenses.

7.29 Puisque les Tableaux entrées-sorties ne couvrent que les deux premières des quatre années sujettes annuellement à révision, la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD) a la responsabilité de produire des estimations nationales, provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants pour les deux plus récentes années de diffusion. De plus, la DCRD produit, pour la période de quatre ans, des estimations nationales trimestrielles aux prix courants et constants ainsi que des estimations annuelles aux prix constants par province et territoire. Toutes ces estimations requièrent des opérations ou processus divers qui seront décrits brièvement dans les prochains paragraphes.

7.30 La première opération consiste à projeter les données-repères aux prix courants sans taxe de vente pour les deux plus récentes années de diffusion. Les opérations suivantes diffèrent, selon que ce soit au niveau national ou au niveau provincial/territorial. Dans le cas des estimations nationales, il faut tout d'abord répartir les séries annuelles en séries trimestrielles pour les quatre années sujettes à révision et ensuite les projeter pour obtenir les valeurs trimestrielles de l'année de référence courante⁹. Dans le cas des estimations provinciales et territoriales projetées, il faut les ajuster en répartissant la différence qui pourrait exister entre la somme de celles-ci et l'estimation nationale. Cette différence tient au fait que les séries provinciales et territoriales sont estimées indépendamment les unes des autres (c.-à-d. sans contrainte a priori d'additivité à l'estimation nationale) et que l'estimation nationale préalablement publiée n'était pas calculée à partir de données provinciales/territoriales. Une autre raison pourrait être que des données-source révisées ou plus à jour sont devenues disponibles depuis.

7.31 Les trois opérations mentionnées ci-haut, soit la projection (annuelle ou trimestrielle), la répartition trimestrielle et la répartition provinciale/territoriale sont effectuées en utilisant des séries qu'on appelle « estimateurs ». La projection consiste à calculer le taux de variation observé de période en période de l'estimateur et à l'appliquer à l'estimation des dépenses personnelles de la période précédente. La répartition trimestrielle consiste à distribuer les valeurs annuelles en valeurs trimestrielles en tentant de respecter le plus possible les taux de variation trimestriels observés pour l'estimateur, à l'aide de techniques de minimisation quadratique. Finalement, la répartition provinciale/territoriale consiste à distribuer la différence entre la somme des estimations provinciales et territoriales et l'estimation nationale, tout en minimisant l'impact relatif sur le taux de variation de chacune des séries provinciales et territoriales. Les méthodes utilisées pour calculer les estimateurs sont présentées aux paragraphes 7.49 à 7.100 pour les estimations nationales aux prix courants et aux paragraphes 7.101 à 7.108 pour les estimations provinciales et territoriales aux prix courants.

7.32 Ce n'est qu'une fois que les estimations de dépenses personnelles aux prix courants sans taxe de vente ont été calculées que les taxes de vente fédérale et provinciales y sont ajoutées afin d'obtenir les dépenses personnelles en biens et services de consommation aux prix du marché. La Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et les taxes de vente provinciales sont calculées pour chaque série de dépense. Pour plus de détail sur ce sujet, le lecteur est prié de se référer aux paragraphes 7.109 à 7.112. Le Tableau 7.2 présente les estimations des dépenses personnelles aux prix courants des provinces, des territoires et du Canada pour l'année 2000.

9. Ceci ne s'applique que lorsque les estimations découlant du cycle de révision annuel sont publiées, c'est-à-dire habituellement lors de la publication des estimations du premier trimestre d'une année de référence. Lors de la publication des estimations des deuxième, troisième et quatrième trimestres, les estimations des périodes précédant l'année de référence courante ne sont pas sujettes à révision. Seule l'étape de projection est alors effectuée pour les trimestres de l'année de référence courante.

Tableau 7.2 Dépenses personnelles en biens et services de consommation, 2000

	Biens durables	Biens semi-durables	Biens non durables	Services	Total	En pourcentage
millions de dollars, aux prix courants						
Terre-Neuve-et-Labrador	1 128	793	2 551	3 987	8 459	1,4
Île-du-Prince-Édouard	289	218	658	1 133	2 298	0,4
Nouvelle-Écosse	2 148	1 392	4 702	8 393	16 635	2,8
Nouveau-Brunswick	1 897	1 150	3 665	5 988	12 700	2,1
Québec	18 898	11 811	35 174	65 304	131 187	22,0
Ontario	33 081	21 294	53 405	131 901	239 681	40,2
Manitoba	2 575	1 675	5 222	11 129	20 601	3,5
Saskatchewan	2 357	1 500	4 471	9 567	17 895	3,0
Alberta	9 341	5 669	14 512	33 752	63 274	10,6
Colombie-Britannique	10 034	6 442	18 378	46 356	81 210	13,6
Yukon	85	51	168	371	675	0,1
Territoires du Nord-Ouest	105	79	256	488	928	0,2
Nunavut	20	41	102	195	358	0,1
Extérieur du Canada	108	108	0,0
Canada	81 958	52 115	143 264	318 672	596 009	100,0
<i>En pourcentage</i>	<i>13,8</i>	<i>8,7</i>	<i>24,0</i>	<i>53,5</i>	<i>100,0</i>	

7.33 Disons finalement qu'après que les estimations aux prix du marché aient été calculées, chaque série de dépense est dégonflée à l'aide d'indices de prix à la consommation ou autres séries connexes de prix afin d'obtenir des estimations de dépenses personnelles aux prix constants. Les méthodes utilisées pour calculer les estimations aux prix constants sont présentées aux paragraphes 7.113 à 7.115. Le Tableau 7.3 présente les estimations des dépenses personnelles aux prix constants des provinces, des territoires et du Canada pour l'année 2000.

Tableau 7.3 Dépenses personnelles en biens et services de consommation aux prix constants, 2000

	Biens durables	Biens semi-durable	Biens non durables	Services	Total
millions de dollars enchaînés (1997)					
Terre-Neuve-et-Labrador	1 159	777	2 381	3 781	8 094
Île-du-Prince-Édouard	295	213	609	1 080	2 195
Nouvelle-Écosse	2 185	1 349	4 312	7 907	15 746
Nouveau-Brunswick	1 918	1 118	3 362	5 710	12 100
Québec	18 997	11 474	32 408	62 117	124 959
Ontario	33 231	20 528	49 107	124 472	227 244
Manitoba	2 580	1 614	4 898	10 538	19 629
Saskatchewan	2 415	1 477	4 227	8 893	17 008
Alberta	9 493	5 522	13 292	31 384	59 659
Colombie-Britannique	10 099	6 222	17 309	44 337	77 953
Yukon	87	50	158	353	648
Territoires du Nord-Ouest	109	78	243	472	900
Nunavut	20	40	99	189	348
Extérieur du Canada	102	102
Canada	82 492	50 476	132 473	301 367	566 664

Dépenses personnelles aux prix courants

7.34 Le but de ce chapitre n'est pas tant de décrire dans le détail les méthodologies couramment utilisées que d'en donner au lecteur un aperçu global. Cette section, qui traite des estimations aux prix courants, est divisée en trois parties : les deux premières parties présentent les sources de données et les méthodes retenues pour les

estimeurs nationaux et provinciaux/territoriaux à l'aide de tableaux récapitulatifs, alors que l'on discute à la troisième partie des estimations de taxes de vente. Pour leur part, les estimations de dépenses personnelles aux prix constants font l'objet de la section suivante.

7.35 Tel qu'indiqué aux paragraphes 7.30 et 7.31, les estimations de dépenses personnelles aux prix courants sont calculées à l'aide d'estimeurs nationaux et provinciaux/territoriaux. Les données-source et les méthodes d'estimation habituellement utilisées pour les 130 séries de biens et de services sont présentées aux paragraphes 7.49 à 7.108. Nous disons « habituellement utilisées » puisque les données-source retenues pour calculer certains estimateurs de dépenses personnelles sont à l'occasion incohérentes et nous obligent à recourir à des méthodes alternatives de calcul. Ces incohérences statistiques sont identifiées lors de l'analyse visant entre autres à confronter différents signaux statistiques disponibles pour en évaluer leur qualité.

7.36 Il importe de spécifier d'entrée de jeu qu'il est difficile de présenter systématiquement les méthodes de calcul des estimateurs pour chacune des 130 séries de biens et services de consommation dans un format unique et normalisé tout en évitant la duplication. Inversement, il est aussi difficile de les regrouper dans un ensemble limité de méthodes identiques qui couvriraient chacune une multitude de séries. Par contre, il est possible de définir deux approches générales de calcul, pouvant elles-mêmes être divisées en six méthodes. La première approche consiste à calculer les estimateurs pour les séries de dépenses à partir d'indicateurs directs, c'est-à-dire se rapprochant fortement de la série que l'on veut estimer. La seconde approche consiste au contraire à utiliser des indicateurs indirects, qui ne constituent pas en eux-mêmes un achat de biens ou de services de consommation. De par sa nature, la seconde approche tend à produire des estimateurs de moindre qualité. Les méthodes de calcul des estimateurs qui découlent de ces deux approches sont les suivantes :

- la méthode directe « prix courants » [M1] consiste à utiliser un estimateur qui est une dépense en biens ou en services. Cet indicateur pourrait différer de la série à estimer, par exemple, parce qu'il inclut non seulement les dépenses des ménages, mais également celles des entreprises et des administrations publiques. L'estimateur des dépenses en meubles, dérivé de l'*Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail*, constitue un exemple de cette méthode;
- la méthode directe « quantité fois prix » [M2] s'applique à des séries de biens et de services pour lesquelles il existe des indicateurs directs de quantités. Les estimateurs de dépenses sont calculés à partir d'un indicateur de quantités converti en valeurs nominales à l'aide de prix à la consommation. Les estimateurs des dépenses personnelles pour certains types de transport, ainsi que la consommation d'énergie, entre autres, font appel à cette méthode;
- la méthode indirecte « prix courants » [M3] s'applique surtout à des séries pour lesquelles on ne dispose pas d'information courante sur les achats des ménages, mais qui sont néanmoins étroitement liées à une série connexe ou à une industrie donnée par ses revenus et/ou par sa masse salariale. On a recours à cette méthode en particulier pour calculer des estimateurs pour les dépenses en réparation de vêtements et de chaussures;
- la méthode indirecte « quantité fois prix » [M4] est utilisée lorsque l'on ne dispose d'aucune source directe ou indirecte d'information aux prix courants et d'aucun indicateur direct de quantités. Elle consiste alors à convertir un indicateur indirect de volume en un estimateur de dépenses en y appliquant un indice de prix à la consommation. Les estimateurs trimestriels de dépenses en services de taxis sont calculées à partir de cette méthode;
- la méthode « tendances temporelles » [M5] est utilisée en dernier recours, lorsqu'aucun indicateur fiable n'est disponible. Dans pareils cas, l'indicateur de volume découlera des tendances récentes ou historiques aux prix constants et on y appliquera un indice de prix apparenté. Les estimateurs trimestriels de dépenses en services de coiffure, entre autres, font appel à cette méthode;
- les méthodes spécifiques [M6] sont utilisées pour certaines séries représentant généralement une dépense majeure pour les ménages et qui requièrent une analyse encore plus complexe ou particulière. La complexité de ces méthodes tient au fait qu'elles consistent dans la plupart des cas à utiliser plusieurs types d'indicateurs et/ou une combinaison des méthodes présentées ci-dessus. C'est le cas par exemple pour les estimateurs de dépenses personnelles en véhicules automobiles neufs et d'occasion, en produits du tabac, en loyers payés, en loyers imputés, en services d'assurance, en services financiers indirectement mesurés ainsi qu'en dépenses de voyage.

7.37 L'utilisation d'une méthode plutôt qu'une autre repose principalement sur la disponibilité de données particulières au moment de calculer les estimateurs. Puisque le calcul d'un grand nombre d'estimateurs pour les séries de biens et de services de consommation est fondé sur deux sources principales de données, on présente aux prochains paragraphes un survol de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* et l'*Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail* ainsi que l'utilisation qui en est faite.

Enquête sur les dépenses des ménages

7.38 L'*Enquête sur les dépenses des ménages*¹⁰ (EDM) est une enquête annuelle menée depuis 1997¹¹ qui a pour but premier d'obtenir des renseignements détaillés sur les habitudes de consommation des ménages canadiens pour une grande variété de biens et de services, allant des aliments au logement, en passant par les dépenses pour l'éducation et les soins de santé. Des estimations découlant de cette enquête sont publiées pour différents agrégats, entre autres selon le type de ménages, le revenu du ménage et la région géographique. Les données reflètent la valeur aux prix du marché et sont rapportées par province pour toutes les années, alors que les statistiques territoriales sont disponibles de 1997 à 1999 et à tous les deux ans à partir de 2001. L'EDM couvre tous les ménages privés du Canada en excluant toutefois certains groupes tels les personnes vivant dans des résidences pour personnes âgées ou dans des établissements de soins de longue durée, les membres des Forces armées canadiennes vivant dans des camps militaires, les résidents canadiens en poste à l'étranger et les personnes vivant dans des réserves indiennes. Les groupes mentionnés ci-dessus sont toutefois couverts dans les dépenses personnelles.

7.39 Conceptuellement, les dépenses des ménages se rapprochent beaucoup des dépenses personnelles en biens et services de consommation, malgré certaines différences qui les distinguent. Les données de l'EDM comprennent aussi certains déboursés tels les impôts personnels, les frais d'immatriculation des véhicules, les primes versées à un régime public d'assurance-maladie ainsi que les dons aux organismes sans but lucratif, qui sont exclus des dépenses personnelles parce qu'ils sont considérés comme des transferts. L'EDM inclut également la valeur de tous les achats de biens d'occasion, tandis que les dépenses personnelles représentent la valeur des achats de biens d'occasion effectués par les ménages moins leurs ventes¹². D'autre part, certaines dépenses telles les dépenses imputées du logement des propriétaires-occupants font partie des dépenses personnelles, mais ne sont pas enquêtées ou sont traitées différemment par l'EDM.

7.40 L'EDM est une source principale de données utilisées pour projeter les dépenses personnelles de certaines marchandises pour l'année suivant la dernière année-repère. La classification des dépenses de l'EDM est donc adaptée à celle utilisée dans le SCNC. Pour la plupart des séries de dépenses personnelles, une correspondance directe existe, alors que pour d'autres nous avons recours à des sources de données provenant d'autres enquêtes ou provenant des Tableaux entrées-sorties pour répartir certaines dépenses de consommation de l'EDM. Aucune correspondance n'est effectuée lorsque les concepts diffèrent de façon significative.

7.41 Les estimateurs annuels des biens et services suivants sont obtenus de l'EDM :

- J101 - Aliments et boissons non alcoolisées;
- J158 - Services domestiques;
- J159 - Garde d'enfants à domicile;
- J160 - Garde d'enfants à l'extérieur du domicile;
- J161 - Blanchissage et nettoyage à sec;
- J163 - Soins des animaux domestiques;
- J178 - Transport interurbain par autobus;
- J181 - Taxis;

10. Pour plus de renseignements au sujet de l'EDM, voir le *Guide de l'utilisateur - Enquête sur les dépenses des ménages, 2005* (62F0026MIF), disponible sur le site Web de Statistique Canada.

11. Avant 1997, une enquête annuelle occasionnelle connue sous le nom d'*Enquête sur les dépenses des familles* recueillait des renseignements sur les dépenses des ménages.

12. Pour plus de renseignements sur les biens d'occasion, le lecteur est prié de se référer au paragraphe 7.15 et aux paragraphes 7.57 à 7.67 qui traitent spécifiquement des véhicules automobiles d'occasion.

J183 - Télécommunications;
J184 - Services postaux et de messagers;
J187 - Autres services de loisirs;
J189 - Frais pour éducation et formation non universitaire;
J191 - Coiffure pour hommes et femmes;
J192 - Autres soins personnels;
J209 - Services juridiques, comptables et autres;
J211 - Services ménagers divers;
J219 - Télédistribution et télévision payante;
J221 - Stationnement;
J222 - Leçons de conduite et adhésion aux associations d'automobilistes;
J223 - Location de véhicules à court terme;
J224 - Cinémas;
J225 - Services de photographie.

7.42 Tout dépendant de la série de dépenses personnelles, nous utilisons soit la valeur de l'estimateur, soit son taux de variation, soit sa tendance ou soit sa répartition provinciale/territoriale. Pour projeter les estimations de la deuxième année suivant les années-repères ainsi que pour répartir les estimations sur une base trimestrielle, nous avons recours à d'autres sources de données et/ou méthodes de calcul d'estimateurs qui sont décrites dans le Tableau 7.7 et le Tableau 7.8.

Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail

7.43 Bien que les estimateurs découlant de l'EDM soient utilisés principalement pour projeter les dépenses personnelles en services, ils ne sont cependant qu'utilisés comme indicateur secondaire pour certains biens parce qu'ils comportent certaines lacunes. Par exemple, dans le cas des achats de biens durables, ceux-ci étant par définition peu fréquents, il est possible que l'échantillon tiré ne soit pas suffisamment représentatif et que, par conséquent, les estimations des dépenses pour ces biens auraient une plus grande variance. C'est une des raisons pour lesquelles les estimateurs d'une quarantaine de séries de dépenses personnelles en biens de consommation sont calculés à l'aide des données provenant de l'*Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail* (ETMVD). De plus, les enquêtes menées auprès des entreprises ont l'avantage de couvrir avec un échantillon limité une grande partie des activités de consommation d'un pays ou d'une région donnée, ce qui n'est pas possible avec les enquêtes menées auprès des ménages, compte tenu du fardeau de réponse imposé aux répondants et de contraintes diverses.

7.44 Il faut noter que l'utilisation des résultats de l'ETMVD comme estimateurs pour les dépenses personnelles en biens de consommation comporte aussi certaines lacunes. Ces ventes de marchandises représentent non seulement les achats des particuliers mais aussi ceux des entreprises (incluant d'autres détaillants) et des administrations publiques. De plus, les détaillants ne sont pas les seules sources d'approvisionnement des consommateurs. Ces derniers peuvent aussi effectuer des achats auprès de grossistes ou via l'Internet, par exemple. Compte tenu de ces lacunes, l'utilisation d'estimateurs tirés de l'ETMVD suppose que la variation des achats de certains biens de consommation effectués par les particuliers est similaire à celle des ventes au détail rapportées pour ces biens. Cette hypothèse s'avère acceptable pour plusieurs biens, comme les aliments et les boissons non alcoolisées. Cependant, pour d'autres marchandises, comme les produits de quincaillerie qui sont achetés dans une proportion plus importante par les entreprises, cette hypothèse peut mener à des estimateurs moins fiables.

7.45 L'ETMVD recueille des renseignements sur les ventes d'environ 120 séries détaillées de biens et services pour 19 types de points de vente (groupes de commerce) au Canada depuis le premier trimestre de 1998¹³. L'enquête est réalisée à titre de supplément à l'*Enquête mensuelle sur le commerce de détail* (EMCD) qui collige des données sur les ventes totales des commerces.

7.46 Dans un premier temps, la classification des marchandises de l'ETMVD est adaptée à celle utilisée dans le SCNC. La correspondance entre les deux classifications est souvent directe mais certaines marchandises de l'ETMVD doivent néanmoins être réparties dans plusieurs séries de biens du SCNC. Lorsque les résultats de l'ETMVD ne sont pas disponibles pour calculer les estimateurs d'une période donnée¹⁴, les ventes de chaque marchandise d'une période précédente pour un groupe de commerce sont alors exprimées sous forme de ratio représentant leur proportion par rapport au total des ventes. Ces ratios sont ensuite appliqués au total des ventes au détail mensuelles de l'EMCD pour le même groupe de commerce pour la période à estimer. Les estimateurs sont alors calculés en faisant simplement la somme des ventes de chacun des biens pour l'ensemble des groupes de commerce. Un exemple est présenté à l'Annexe 7A.

7.47 Les estimateurs trimestriels et annuels des produits suivants découlent de l'ETMVD :

- J001 - Meubles;
- J002 - Revêtements de sol;
- J004 - Réfrigérateurs et congélateurs;
- J005 - Lessiveuses et sècheuses;
- J006 - Poêles et fours à micro-ondes;
- J007 - Autres gros appareils électroménagers;
- J008 - Petits appareils électriques;
- J010 - Outils de jardin et équipement pour l'entretien extérieur;
- J012 - Véhicules automobiles d'occasion;
- J014 - Véhicules récréatifs routiers et non routiers;
- J015 - Entretien et réparation de véhicules automobiles;
- J016 - Pièces et accessoires de véhicules automobiles;
- J017 - Radios, chaînes stéréo et accessoires;
- J018 - Téléviseurs, appareils vidéo et accessoires;
- J019 - Bateaux, avions et accessoires;
- J020 - Appareils photographiques et instruments d'optique;
- J021 - Équipement de sport et de camping;
- J023 - Instruments de musique et accessoires;
- J024 - Remorques;
- J026 - Location d'équipement de loisirs;
- J027 - Montres et bijoux;
- J051 - Vêtements pour hommes et garçons;
- J052 - Vêtements pour femmes, filles et petits enfants;
- J053 - Fil, laine et accessoires pour la couture;
- J054 - Tissus à la pièce;
- J056 - Chaussures;
- J058 - Valises, articles en cuir et autres effets personnels;
- J059 - Jouets, jeux et articles de passe-temps;
- J060 - Films et autres fournitures photographiques;
- J061 - Textiles et articles d'ameublement ménagers;
- J062 - Porcelaine, verrerie et articles de cuisine;

13. Auparavant, la répartition par marchandise des ventes par type de commerce se fondait sur les résultats annuels de l'enquête de 1974 et de 1989 sur les marchandises vendues au détail.

14. Habituellement, les données sont disponibles avec un trimestre de retard.

J063 - Lampes, appareils d'éclairage et accessoires;
 J064 - Couverts;
 J065 - Quincaillerie;
 J066 - Journaux, livres, périodiques et papeterie;
 J068 - Animaux domestiques et accessoires;
 J101 - Aliments et boissons non alcoolisées¹⁵;
 J103 - Aliments pour animaux domestiques;
 J109 - Savons et autres produits de nettoyage;
 J110 - Autres produits ménagers;
 J111 - Produits pharmaceutiques et articles médicaux;
 J113 - Fleurs, plantes et autres produits horticoles;
 J114 - Produits de beauté et articles de toilette.

Autres sources de données

7.48 Si l'EDM et l'ETMVD représentent les principales sources d'information pour la majorité des séries de dépenses personnelles, plusieurs autres sources de données sont également retenues pour calculer des séries particulières. On utilise entre autres les résultats d'un grand nombre d'enquêtes de Statistique Canada colligeant les recettes d'exploitation d'entreprises oeuvrant dans des secteurs aussi variés que les transports, l'hébergement, la restauration, les services récréatifs et les soins personnels. D'autres enquêtes, effectuées directement auprès des ménages, constituent aussi une source extrêmement importante d'information servant à mesurer les dépenses pour certains autres types de biens et de services. Parmi elles, on pense à l'*Enquête sur les voyages internationaux* ainsi qu'à l'*Enquête sur les voyages des résidents du Canada*. Les informations sur les prix, provenant surtout de l'*Indice des prix à la consommation*, sont également utilisées lorsque l'on ne dispose que de données sur les quantités physiques. En dernier lieu, bon nombre de statistiques obtenues de l'extérieur de Statistique Canada, et plus précisément de sources de données administratives et d'agences gouvernementales diverses, s'avèrent une source précieuse d'information.

Estimations nationales aux prix courants

7.49 Le Tableau 7.7 présente un sommaire des sources de données et des méthodes d'estimation habituellement retenues pour calculer chacun des estimateurs nationaux aux prix courants, sur une base annuelle ainsi que sur une base trimestrielle. Le calcul de la plupart des estimateurs de dépenses personnelles relève de l'une ou l'autre des cinq premières méthodes exposées au paragraphe 7.36. Dans ce tableau, on réfère à ces méthodes en utilisant M1 pour identifier la première méthode, M2 pour la seconde, etc. Le tableau présente, sous trois colonnes, les méthodes d'estimation et les sources de données des estimateurs annuels pour les deux années les plus récentes ainsi que celles des estimateurs trimestriels. Puisque les méthodes de calcul retenues pour certains estimateurs sont relativement plus complexes (méthode M6), une attention particulière est apportée à la majorité de celles-ci aux paragraphes qui suivent.

Voitures, fourgonnettes et camions neufs

Méthode annuelle¹⁶

7.50 Les dépenses personnelles en voitures, fourgonnettes et camions¹⁷ neufs sont estimées à l'aide des données mensuelles de l'*Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neufs* (EVVAN) de Statistique Canada ainsi que des rapports mensuels de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV). L'enquête rapporte la valeur et le nombre de véhicules automobiles neufs vendus par chaque constructeur, alors que les rapports permettent d'obtenir le nombre de véhicules vendus au Canada par modèle, en plus d'identifier les ventes

15. Tel que noté au paragraphe 7.43, l'EDM est la principale source utilisée lorsque celle-ci est disponible, alors que pour les autres périodes, on se base sur l'ETMVD.

16. Veuillez noter que cette méthodologie est aussi utilisée pour dériver les estimations des repères-annuels.

17. Incluant les camionnettes et véhicules utilitaires sports.

de flottes. Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), les dépenses personnelles en véhicules automobiles neufs sont exprimées en terme de pleine valeur des véhicules qui sont soit achetés soit loués (crédit-bail) par les ménages; en d'autres mots, les véhicules vendus en échange et le rabais sur les taxes suite à l'échange d'un véhicule d'occasion ne sont pas prises en considération dans les séries de dépenses en véhicules automobiles neufs¹⁸. Il est à noter que les locations crédit-bail sont considérées comme des ventes¹⁹, quoique les taxes applicables sont majoritairement réparties sur la durée des contrats de location en fonction des paiements périodiques des locataires.

7.51 Les données rapportées dans l'EVVAN sont appariées et confrontées à celles du rapport de l'ACCV. Cette vérification consiste à appliquer au nombre d'unités vendues de chaque modèle le prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF), auquel on effectuera des ajustements pour tenir compte des rabais offerts par les concessionnaires et constructeurs, des coûts de transport ainsi que des accessoires fréquemment achetés en option²⁰. Les valeurs ainsi obtenues par modèle sont ensuite agrégées par constructeur de façon à être confrontées aux données de l'EVVAN.

7.52 Une fois cette vérification effectuée, le calcul de la portion personnelle des ventes de véhicules automobiles neufs s'effectue en deux temps²¹. La première étape consiste à distinguer les véhicules vendus selon leur usage principal, soit à des fins personnelles ou commerciales. Sur la base des données des fichiers provinciaux et territoriaux d'immatriculations et des statistiques de l'ACCV, cette étape consiste à retrancher des ventes totales de véhicules neufs tous ceux qui sont destinés à des fins clairement commerciales, comme les camions lourds et les ventes de flottes, ainsi que tous les autres véhicules neufs immatriculés par les entreprises et les administrations publiques. Quoique cette étape permette d'identifier les achats des particuliers, elle ne constitue pas pour autant un estimateur des dépenses personnelles puisque certains particuliers utilisent en partie leur véhicule à des fins commerciales, comme par exemple bon nombre de travailleurs autonomes. Réciproquement, certains véhicules automobiles achetés par les secteurs des entreprises et des administrations publiques sont partiellement utilisés à des fins personnelles. Puisque les dépenses personnelles doivent représenter l'utilisation personnelle qui sera faite des véhicules neufs achetés, la seconde étape consistera d'une part à retrancher des ventes aux particuliers une portion représentant l'utilisation commerciale qui en sera faite et d'autre part à ajouter une valeur reflétant l'utilisation personnelle qui sera faite des véhicules vendus aux entreprises et aux administrations publiques. En pratique, il est difficile de refléter l'usage personnel de tous les véhicules qui sont vendus. Des ajustements sont néanmoins dérivés à partir de ratios d'utilisation commerciale tirés des données de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) ainsi que des données provenant du fichier supplémentaire T4 de l'Agence du revenu du Canada, reflétant l'utilisation personnelle des achats des entreprises et des administrations publiques. Selon tous ces calculs, les dépenses personnelles représentent généralement environ 70 pour cent de la valeur des ventes de voitures neuves et 50 pour cent des ventes de fourgonnettes et de camions neufs.

7.53 Hormis les locations crédit-bail où les taxes sont fonctions des paiements périodiques, le calcul des taxes de vente fédérale et provinciales est fondé sur le prix des véhicules neufs, sans considération des échanges qui sont effectués. L'effet de ces échanges sur les taxes est discuté au paragraphe 7.65.

Méthode trimestrielle

7.54 Tout comme pour la méthode annuelle, les estimateurs trimestriels des dépenses personnelles en voitures, fourgonnettes et camions neufs sont calculés à l'aide des données mensuelles de l'*Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neufs* (EVVAN) et des rapports mensuels de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV). Par contre, contrairement à la méthode annuelle, les opérations de calcul utilisent des données par modèle agrégées en divers groupements.

18. Les véhicules vendus en échange et les implications sur les taxes sont reflétés dans la série de dépenses en véhicules automobiles d'occasion (valeur nette). Voir les paragraphes 7.57 à 7.67 pour plus de détails.

19. Ce traitement est similaire à la pratique retenue par les constructeurs.

20. Les données sur les prix par modèle et sur le coût des options sont tirées du *Canadian Red Book* (ISSN 0045-527X) ou du *Guide d'évaluation Hebdo* (ISBN 1488-3821).

21. La portion « non personnelle » apparaît dans la formation brute de capital fixe en machines et matériel (voir le chapitre 9).

7.55 La première opération du calcul de l'estimateur des dépenses personnelles en voitures neuves consiste à calculer la proportion des ventes de voitures qui ne sont pas des ventes de flottes par rapport au nombre total d'unités vendues et à appliquer cette proportion à la valeur des ventes totales (c'est-à-dire sans distinction de modèle ou de constructeur) rapportées à l'EVVAN. Cette valeur estimée des voitures neuves achetées par les particuliers est ensuite ajustée pour refléter l'utilisation personnelle, à partir d'informations découlant de la méthode annuelle. La valeur représentant l'utilisation commerciale fait partie de la formation brute de capital fixe en machines et matériel.

7.56 La méthode de calcul de l'estimateur des dépenses personnelles en fourgonnettes et camions neufs se rapproche plus de la méthode annuelle, à la différence que les ventes par modèle sont regroupées en ventes par catégorie de véhicule. Sept catégories ont été identifiées : léger, régulier, utilitaire sport, fourgonnette, poids moyen, poids lourd et autobus. La première opération consiste à appliquer des prix moyens au nombre d'unités vendues, par catégorie. Un rapprochement entre les valeurs ainsi estimées et l'estimation officielle provenant de l'EVVAN est alors effectué par constructeur et un ajustement est apporté au prix moyen par catégorie de chaque constructeur afin que la différence leur soit répartie proportionnellement. L'opération suivante consiste à retrancher de la valeur des ventes totales de fourgonnettes et camions neufs tous les véhicules destinés à des fins clairement commerciales, comme les camions de poids moyen, les camions lourds et les autobus ainsi que la valeur des ventes de flottes des quatre autres catégories. Cette valeur estimée des fourgonnettes et camions neufs achetés par les particuliers est ensuite ajustée pour refléter l'utilisation personnelle, à partir d'informations découlant de la méthode annuelle. La valeur représentant l'utilisation commerciale fait partie de la formation brute de capital fixe en machines et matériel.

Véhicules automobiles d'occasion (valeur nette)

Méthode annuelle

7.57 Comme pour les autres biens usagés achetés au cours d'une période donnée, seule une portion de la valeur des achats de véhicules d'occasion fait partie du PIB. Au niveau des dépenses personnelles avant taxes, cette portion équivaut à la valeur des achats de véhicules automobiles d'occasion effectués par les ménages moins leurs ventes, d'où le concept de valeur nette des dépenses en véhicules automobiles d'occasion. Puisque la valeur des achats et la valeur des ventes pour les transactions interpersonnelles (c'est-à-dire lorsqu'aucun concessionnaire n'est impliqué) s'annulent dans le calcul, on peut donc dire que dans les faits on comptabilise la valeur nette des achats effectués par les ménages auprès des autres secteurs de l'économie.

7.58 Historiquement, les ménages ont été et demeurent toujours les principaux acheteurs de véhicules automobiles usagés,²² et exception faite des transactions interpersonnelles, la plupart des dépenses à ce titre se font auprès des concessionnaires de véhicules automobiles neufs et d'occasion. Puisque ces derniers sont en fait des intermédiaires entre agents économiques voulant acheter ou vendre des véhicules d'occasion, le traitement des transactions effectuées par les ménages avec les concessionnaires dépendra du secteur d'origine ou de destination des véhicules impliqués dans lesdites transactions. Spécifiquement, la valeur nette des dépenses personnelles en véhicules d'occasion inclura la valeur totale au détail des ventes, effectuées par les concessionnaires, de véhicules qui appartenaient auparavant à des entreprises, à des administrations publiques ou à des non-résidents. Cependant, seule une partie de la valeur des ventes à des ménages de véhicules qui appartenaient auparavant à d'autres ménages sera incluse dans le calcul, puisque leur propriété ne change pas de secteur. La partie ou portion qui est considérée dans ce dernier cas équivaut aux bénéfices générés par les concessionnaires sur les ventes des véhicules en question ainsi qu'aux dépenses que ceux-ci ont encourues, comme les frais de remise en condition des véhicules, les salaires des vendeurs, etc. En contrepartie, la valeur des autos, fourgonnettes et camions d'occasion vendus par les concessionnaires à d'autres secteurs sera déduite de la portion nette des dépenses personnelles, si les véhicules appartenaient auparavant à des ménages, qu'ils soient loués (crédit-bail) ou achetés.

22. Plusieurs retours de flottes et de locations crédit-bail ont toutefois été exportés aux États-Unis au début des années 2000.

7.59 On présente au Tableau 7.4 un exemple du calcul de la valeur nette des dépenses personnelles en véhicules automobiles d'occasion. Compte tenu que la valeur de certaines des composantes illustrées dans ce tableau peut varier de façon considérable d'une année à l'autre, cet exemple vise à présenter la méthode de calcul ainsi que l'importance relative de chacune des composantes. Cette méthode consiste à estimer dans un premier temps la marge totale générée par les concessionnaires de véhicules automobiles sur leurs ventes de véhicules d'occasion, à savoir les bénéfices et les dépenses encourues excluant les coûts d'acquisition, et ce, peu importe à qui ces véhicules appartenaient auparavant ou encore à qui ils ont été vendus. Dans un deuxième temps, les coûts d'acquisition des concessionnaires pour les véhicules qui appartenaient auparavant aux entreprises, aux administrations publiques et aux non-résidents sont ajoutés de façon à considérer la valeur totale au détail de ces véhicules qui ont passé au secteur des ménages. Finalement, la valeur des achats effectués par d'autres entreprises ainsi que les exportations de véhicules qui appartenaient auparavant à des ménages est retranchée afin de calculer les dépenses personnelles en véhicules automobiles d'occasion.

Tableau 7.4 Estimation des dépenses personnelles en véhicules automobiles d'occasion (valeur nette) avant taxes, données fictives

	millions de dollars
Bénéfices des concessionnaires sur les ventes de véhicules d'occasion plus les dépenses encourues excluant les coûts d'acquisition	
Concessionnaires de véhicules neufs	1 300
Concessionnaires de véhicules d'occasion	700
+ Coûts d'acquisition par les concessionnaires des véhicules qui appartenaient auparavant à des entreprises, administrations publiques et non-résidents	2 900
- Achats de véhicules d'occasion par les entreprises	200
- Exportations de véhicules qui appartenaient auparavant à des ménages	900
= Dépenses personnelles (valeur nette)	3 800

7.60 Les principales sources de données qui sont utilisées pour estimer les ventes de véhicules usagés par les concessionnaires automobiles sont l'*Enquête sur les produits des marchands de véhicules automobiles neufs* (EPMVAN), les ventes des concessionnaires de véhicules automobiles d'occasion, de plaisance et de pièces, découlant de l'*Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail* (ETMVD), et le fichier de la Taxe fédérale sur les produits et services (TPS). Malgré son appellation, l'EPMVAN est en fait un recensement effectué auprès des constructeurs de véhicules automobiles qui répondent au nom de tous leurs concessionnaires. Pour sa part, le fichier de la TPS est une banque de données qui inclut entre autres les statistiques sur les revenus des compagnies collectant la TPS au nom de l'administration fédérale. L'EPMVAN est retenue pour calculer les ventes de véhicules d'occasion effectuées par les concessionnaires de véhicules neufs, alors que le marché des concessionnaires de véhicules usagés est estimé à partir des données du fichier de TPS et de l'ETMVD.

7.61 Les achats de véhicules usagés des ménages auprès des concessionnaires sont estimés en déduisant de leurs ventes totales de véhicules d'occasion un ajustement notionnel reflétant les achats effectués par les autres secteurs de l'économie, majoritairement par des entreprises non incorporées. Compte tenu que les achats de véhicules effectués par les ménages sont traités différemment selon que ceux-ci aient auparavant appartenu ou non à d'autres ménages, les ventes domestiques et les exportations doivent être réparties par secteur d'origine et de destination. Ces répartitions sont établies entre autres à l'aide des données sur les immatriculations des véhicules neufs ainsi qu'à partir d'hypothèses diverses relatives à la durée moyenne d'utilisation des véhicules avant revente.

7.62 Les marges bénéficiaires réalisées par les concessionnaires sur les ventes de véhicules d'occasion sont principalement fondées sur les données rapportées dans le *Guide d'évaluation Hebdo* ou le *Canadian Red Book*, alors que les dépenses liées au reconditionnement des véhicules sont tirées de l'EPMVAN.

7.63 L'exemple suivant illustre à l'aide de scénarios typiques l'impact sur les dépenses personnelles et le produit intérieur brut (PIB) de transactions de véhicules d'occasion impliquant un concessionnaire automobile.

Exemple de transactions de véhicules d'occasion

Supposons un concessionnaire qui, pour vendre une voiture, une fourgonnette ou un camion neuf à un ménage donné, prend en échange le véhicule usagé de ce dernier. Dans le cadre de la transaction, le concessionnaire accorde une valeur de 10 000 \$ au véhicule usagé, montant qui est déduit du prix du véhicule neuf. L'impact de cette transaction sur la valeur nette des dépenses personnelles en véhicules d'occasion est de -10 000 \$. Veuillez noter que la pleine valeur de l'achat du véhicule neuf avant l'échange est inscrite au titre des dépenses personnelles en voitures, fourgonnettes et camions neufs.

Après avoir pris possession du véhicule d'occasion, présumons maintenant que le concessionnaire effectue certaines réparations d'usage sur ledit véhicule (évaluées à 500 \$), avant de le vendre à un autre ménage pour la somme de 11 500 \$ avant taxes. Comme l'acquéreur est un ménage, on doit donc rajouter +11 500 \$ à la valeur nette des dépenses personnelles en véhicules d'occasion. L'effet final sur les dépenses personnelles en véhicules d'occasion (et sur le PIB) est de +1 500 \$ lorsque les deux transactions sont considérées (-10 000 \$ + 11 500 \$). Cet effet équivaut aux coûts du concessionnaire associés à la remise en condition et à la vente du véhicule usagé ainsi qu'au bénéfice que celui-ci a tiré de ces activités. Ou autrement dit, on n'inclura dans les dépenses personnelles en véhicules usagés que l'impact des activités du concessionnaire sur le PIB, ce qui est conforme avec le fait que la valeur résiduelle (10 000 \$) du véhicule avant réparation et revente n'apporte aucune plus-value à l'économie et qu'elle a déjà été rapportée dans le PIB lorsque le véhicule a été vendu une première fois en tant que voiture, fourgonnette ou camion neuf.

Il est à noter que l'effet final sur le PIB aurait été le même si le véhicule usagé n'avait pas été acheté par un ménage, ou encore si ce n'était pas un ménage qui l'avait échangé au concessionnaire contre un véhicule neuf. Par exemple, supposons que le propriétaire d'origine était une entreprise qui avait loué le véhicule à l'état neuf et qui le retourne au concessionnaire à la fin du contrat de location. Cette transaction sera rapportée dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) comme un désinvestissement (-10 000 \$). En supposant encore que le concessionnaire vende par la suite ledit véhicule à un ménage pour la somme de 11 500 \$, on attribuera +11 500 \$ à la valeur nette des dépenses personnelles en véhicules d'occasion. L'effet final est de +1 500 \$ sur le PIB (-10 000 \$ + 11 500 \$). Toutefois, dans ce cas-ci, les dépenses personnelles ont augmenté de 11 500 \$ comparativement à 1 500 \$ dans le cas précédent.

7.64 Bien que cette série de dépenses personnelles rapporte la valeur nette des achats effectués par les ménages auprès des autres secteurs de l'économie, les taxes qui sont y sont incorporées sont néanmoins calculées selon la valeur brute des ventes de véhicules automobiles d'occasion, incluant les ventes interpersonnelles²³. De fait, en plus des taxes applicables à la valeur brute des véhicules usagés qui sont vendus au cours d'une période donnée, deux autres composantes de taxes font aussi partie du calcul de cette série. Il s'agit :

- du différentiel de taxes sur les échanges et
- des taxes payées sur les retours de locations crédit-bail achetées par les locataires.

7.65 Le différentiel de taxes sur les échanges correspond aux taxes de vente que les ménages n'ont pas à déboursier à l'achat d'un véhicule neuf lorsqu'ils échangent leur véhicule à un concessionnaire. Pour une transaction donnée, le montant de taxes qu'un ménage n'aura pas à déboursier équivaut aux taxes de vente fédérale et provinciales applicables à la valeur du véhicule usagé qui sera échangé en retour d'un véhicule neuf. Dans le SCNC, les taxes de vente rapportées dans les séries de dépenses en voitures, fourgonnettes et camions neufs sont calculées en fonction de la pleine valeur de ces véhicules. Par convention, le différentiel de taxes sur les échanges doit donc être déduit de la valeur nette des dépenses en véhicules automobiles d'occasion afin de ne pas surévaluer la valeur totale des taxes de vente qui est rapportée dans le système.

7.66 En ce qui a trait aux locations crédit-bail, nous avons déjà mentionné que celles-ci sont considérées dans le SCNC comme des achats de véhicules neufs, à la différence près que les taxes sont majoritairement réparties sur la durée des contrats en fonction des paiements périodiques des locataires. Dans l'éventualité où le locataire d'un véhicule décide de l'acheter à la fin de son contrat, cette transaction ne sera donc pas comptabilisée dans le SCNC comme une vente de véhicule usagé car ceci reviendrait à dire que l'individu en question aurait acheté le même véhicule à deux occasions. Ceci étant dit, compte tenu de la convention retenue au niveau du traitement

23. Bien que la Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et les taxes de vente provinciales s'appliquent aux ventes de véhicules usagés effectuées par les concessionnaires, les transactions interpersonnelles, par contre, sont seulement assujetties aux taxes provinciales.

des taxes sur les locations crédit-bail, on se doit de comptabiliser dans la présente série les taxes applicables à la valeur résiduelle du véhicule que l'individu déboursa à la fin de son contrat, afin d'en prendre légalement possession.

Méthode trimestrielle

7.67 L'estimateur trimestriel des dépenses personnelles en véhicules automobiles d'occasion (valeur nette) est calculé à l'aide des résultats de l'*Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail* (ETMVD) et de l'*Enquête mensuelle sur le commerce de détail* (EMCD) tel que décrit au paragraphe 7.43 et à l'Annexe 7A. Il faut toutefois noter que cet estimateur représente la valeur totale au détail des ventes de véhicules d'occasion effectuées par les concessionnaires et son utilisation présume que son taux de croissance est identique à celui des dépenses personnelles en véhicules automobiles d'occasion.

Produits du tabac

Méthode annuelle²⁴

7.68 Les dépenses personnelles en produits du tabac requièrent une méthodologie spécifique de calcul, qui consiste à estimer les quantités consommées, auxquelles on y applique des prix unitaires à la consommation. Le recours à une méthodologie spécifique est attribuable aux sources multiples d'information mises à la disposition des analystes et aussi au fait que les dépenses de consommation en cigarettes et autres produits du tabac incluent non seulement les achats dits légaux (c'est-à-dire les achats pour lesquels toutes les taxes ont été perçues par les fabricants, distributeurs et commerçants et versées aux autorités administratives concernées), mais également les dépenses attribuables aux activités de contrebande, rendant l'estimation de cette série relativement plus complexe à effectuer.

7.69 L'estimation des dépenses personnelles en produits du tabac sur une base annuelle résulte d'un exercice de rapprochement entre plusieurs sources de données, tirées du côté de l'offre comme du côté de la demande. Parmi les principales sources qui sont utilisées au niveau de la demande, mentionnons les recettes de taxes spécifiques imposées par les autorités administratives sur les divers produits du tabac. Ces statistiques sont tirées des comptes publics fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que des taux de taxes correspondants légiférés par les administrations publiques. Mentionnons également les données d'enquêtes menées auprès des ménages pour évaluer les habitudes de consommation des Canadiens, soit l'*Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada* (ESUTC) et l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM). Du côté de l'offre, on utilise surtout les ventes domestiques rapportées par l'enquête sur la *Production et écoulement des produits du tabac* auxquelles on y ajoute les importations internationales déclarées, obtenues de la Division du commerce international.

7.70 Dans la méthodologie retenue pour estimer les dépenses personnelles, on calcule d'abord la quantité ou volume de cigarettes, cigares et tabac haché fin pour lequel les taxes spécifiques ont été perçues par les autorités fédérale, provinciales et territoriales. Ce volume, exprimé en termes de cigarettes et obtenu en divisant les recettes de taxes par les taux spécifiques imposés dans chaque province et territoire, est ensuite comparé aux données d'enquêtes menées auprès des ménages ainsi qu'aux ventes domestiques rapportées par les fabricants, auxquelles on y ajoute les importations internationales. Les répondants aux enquêtes menées auprès des ménages tendent à sous-estimer leur consommation de tabac, résultant généralement en une différence marquée entre les volumes calculés à partir des enquêtes et ceux dérivés à partir des données de taxes. Cependant, on remarque que dans certaines provinces, particulièrement là où les taxes spécifiques sont les plus élevées, les quantités obtenues à partir des données de taxes sont en deçà de la consommation déclarée de tabac, ce qu'on attribue généralement à la contrebande. Il semble que plusieurs fumeurs se tournent alors vers le marché noir pour s'approvisionner en cigarettes et en tabac haché fin. Ce phénomène expliquerait également le fait que les ventes domestiques rapportées par les fabricants ont diminué de façon plus marquée que les tendances rapportées dans les enquêtes menées auprès des ménages à chaque fois que des hausses non négligeables de taux de taxes spécifiques sur le tabac ont été imposées au Canada.

24. Veuillez noter que cette méthodologie est aussi utilisée pour dériver les estimations des repères-annuels.

7.71 Le volume total de tabac consommé au pays (incluant les produits de contrebande) est calculé sur une base annuelle à partir des tendances répertoriées dans les données d'enquêtes menées auprès des ménages, des niveaux de prix ainsi que des ventes rapportées par les fabricants. Jusqu'aux années 2001 et 2002, les ventes domestiques rapportées par les fabricants représentaient généralement un bon estimateur du volume total de tabac consommé au pays, puisque les produits de contrebande étaient surtout constitués de cigarettes produites par les grands fabricants et achetées par des grossistes illégaux pour revente sur le marché noir. Depuis les hausses de taxes fédérales et provinciales sur le tabac imposées en 2001 et 2002, ce stratagème a été partiellement remplacé, les prix de gros des cigarettes produites par les grands fabricants ayant augmenté avec les taxes. Comme la contrebande de cigarettes produites dans des établissements non licenciés ainsi que les importations internationales de produits illégaux ont depuis ce temps accaparé une part grandissante du marché, les ventes domestiques des fabricants de tabac légaux ne peuvent plus être utilisées comme estimateurs fiables de la consommation domestique. L'information provenant de plusieurs sources de données telles que les tendances répertoriées dans les données d'enquêtes menées auprès des ménages ainsi que l'élasticité-prix de la demande en produits du tabac, entre autres, sont maintenant retenus afin de calculer le volume total de produits du tabac consommés au pays.

7.72 Une fois estimé, le volume national est ensuite réparti par province et territoire, en utilisant spécifiquement les données tirées de l'ESUTC, menée par Statistique Canada pour le compte de Santé Canada depuis 1999²⁵. La consommation de tabac de contrebande est ensuite calculée de façon résiduelle pour chaque province et territoire, en comparant entre autres le volume total consommé à la quantité dérivée à partir des données de taxes sur les produits de tabac.

7.73 En dernier lieu, on applique des prix unitaires à la consommation aux volumes estimés par province et territoire. Les prix retenus pour les volumes vendus sur le marché légal sont tirés de l'indice de prix à la consommation connexe couvrant les principales agglomérations du pays, alors que les prix payés pour le tabac de contrebande sont obtenus de sources diverses, surtout à partir de reportages médiatiques et de coupures de presse.

Méthode trimestrielle

7.74 Comme il n'existe pas de source infra-annuelle de données sur la demande de produits du tabac, les dépenses personnelles doivent être calculées à partir des statistiques disponibles du côté de l'offre. À titre d'approximation de la consommation, on utilise une moyenne mobile des quatre derniers mois du volume de cigarettes écoulées au pays par les fabricants canadiens et les importateurs de produits de tabac. Les ventes intérieures de produits canadiens du tabac sont obtenues de l'enquête sur la *Production et la disposition des produits du tabac* par les fabricants de tabac ayant des installations au pays alors que les importations proviennent de la Division du commerce international. Étant donné que les taxes sur les produits du tabac et les prix varient par province et territoire, la consommation nationale de produits du tabac doit ensuite être répartie à travers les provinces et territoires à partir de distributions des années récentes découlant de la méthode annuelle. On applique alors des prix unitaires à la consommation aux volumes estimés par province et territoire. Un ajustement est apporté pour prendre en compte les dépenses en tabac haché fin. Des ajustements peuvent aussi être faits pour refléter la variation dans les proportions infra-annuelles entre la consommation de produits du tabac légaux et de contrebande.

Loyers bruts versés et imputés

7.75 Les estimations annuelles et trimestrielles des dépenses personnelles en loyers bruts versés et imputés sont calculées à l'aide de la même méthodologie. De l'information additionnelle sur cette méthode et celle sur le calcul des loyers nets est présentée au Chapitre 5.

25. Il est à noter que la distribution provinciale et territoriale des dépenses en produits du tabac, dérivée à partir de l'ESUTC, donne des résultats comparables aux données rapportées par l'EDM.

7.76 L'estimation des loyers bruts versés et imputés débute avec le stock de logements selon le *Recensement de la population*. Le stock de logements est divisé en logements individuels, logements multiples, maisons mobiles, chalets, garages et fermes. La Division de l'investissement et du stock de capital extrapole la valeur annuelle du stock de logements provenant des données du Recensement à l'aide du nombre de logements neufs parachevés plus les transformations²⁶ moins les démolitions de l'enquête de la Société d'hypothèques et de logements (SCHL) et de l'*Enquête des permis de bâtir*. Le stock de logements est ensuite réparti entre les logements loués ou possédés et les logements occupés ou vacants.

7.77 Le loyer moyen correspond au prix moyen payé par les locataires pour l'utilisation d'un logement (logements individuels, logements multiples et maisons mobiles). Ce loyer moyen est estimé à l'aide de données tirées d'une partie de l'échantillon des répondants à l'*Enquête sur la population active (EPA)*. L'*Indice des prix à la consommation (IPC)* relié au logement découle aussi de ces mêmes données.

7.78 Le nombre d'unités de logements loués et occupés (logements individuels, logements multiples et maisons mobiles) est multiplié par le loyer moyen pour obtenir les loyers contractuels. On retranche ensuite des loyers contractuels, la portion qui n'est pas liée à l'espace de logement, c'est-à-dire les dépenses relatives aux installations et aux services fournis par les propriétaires afin d'obtenir les loyers versés²⁷. Ces dépenses comprennent l'amortissement du mobilier, des cuisinières, des réfrigérateurs et des machines à laver ainsi que les coûts liés à l'eau, l'électricité, le chauffage, le stationnement et les services d'entretien. Puisque le loyer moyen n'est pas disponible pour les chalets et les fermes, les stocks et les estimations des loyers versés pour les autres types de logements sont utilisés afin d'obtenir une approximation²⁸. Pour les garages, le loyer moyen provient de l'*Enquête sur les dépenses des ménages (EDM)*. Pour les fermes, on utilise également les données provenant du *Recensement de l'agriculture* et d'enquêtes menées par Statistique Canada auprès des exploitants agricoles. Enfin, on fait un ajustement pour éliminer la portion reliée aux bureaux à domicile.

7.79 Plusieurs sources de données sont utilisées pour l'estimation des dépenses relatives aux installations et aux services fournis par les propriétaires dont l'EDM, les dépenses personnelles en meubles et appareils ménagers ainsi qu'en énergie, et l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)* pour les services d'entretien.

7.80 Selon les données fournies par la Division des prix, environ 2 % des travailleurs utilisent leur domicile comme lieu de travail. La Division des comptes des revenus et dépenses suppose que 25 % du loyer devrait être attribué à la portion entreprise. L'ajustement pour les bureaux à domicile se calcule comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Loyers versés (avant ajustement)} \\ & \times \text{Proportion du loyer utilisé comme espace de bureau (25 \%)} \\ & \times \text{Proportion des particuliers ayant un bureau à domicile (2 \%)} \\ & = \text{Ajustement pour les bureaux à domicile} \end{aligned}$$

7.81 Les loyers versés sont le point de départ de l'estimation des loyers imputés²⁹ aux propriétaires-occupants. En divisant les loyers versés par le stock de logements loués et occupés, on obtient le loyer moyen versé. Ce loyer moyen versé est ajusté à l'aide d'un coefficient de qualité puisque en moyenne un logement occupé par le propriétaire est plus grand et de meilleure qualité qu'un logement loué. Le coefficient de qualité est basé sur le nombre moyen de pièces des logements possédés par rapport à celui des logements loués, d'après le *Recensement de la population*. On obtient les loyers imputés en multipliant le nombre d'unités de logements possédés et occupés (logements individuels, logements multiples et maisons mobiles) par le loyer moyen versé et par le coefficient de qualité. Le calcul est le suivant :

26. Unités additionnelles de logements créées à partir d'anciens immeubles non résidentiels ou d'autres types d'immeubles résidentiels.

27. Les loyers versés sont souvent appelés loyers bruts versés au titre de l'espace occupé pour mettre l'emphase sur le fait que cet estimé mesure les coûts liés à l'espace de logement occupé.

28. Les loyers versés pour les chalets, les garages et les fermes représentent moins de 3% du total.

29. Les loyers imputés sont souvent appelés loyers bruts imputés au titre de l'espace occupé pour mettre l'emphase sur le fait que cet estimé mesure seulement les coûts liés à l'espace de logement occupé.

Loyers versés (J154)
 ÷ Stock de logements loués et occupés
 = Loyer moyen versé
 x Coefficient de qualité relatif aux logements des propriétaires-occupants
 x Stock de logements possédés et occupés
 = Loyers imputés (J153)

7.82 Les loyers résidentiels imputés au titre des garages, des chalets et des fermes, ainsi que l'ajustement pour les bureaux à domicile sont dérivés de façon semblable à ceux fait pour les logements loués et occupés.

Services d'assurance

7.83 La production des sociétés vendant de l'assurance-vie ou d'autres types d'assurance correspond à la valeur des services reliés à la préparation de versements d'indemnités et de prestations en échange de primes et de cotisations. Quatre services d'assurance sont mesurés dans les dépenses personnelles : assurance-propriété (J162), assurance-accident et assurance-maladie (J171), assurance-automobile (J175) et assurance-vie (J202).

7.84 Les dépenses personnelles pour les trois premières séries d'assurance sont dérivées au moyen de la formule suivante :

(Primes gagnées
 - indemnités dues
 + revenus de placements des réserves techniques)
 x Proportion personnelle

7.85 Les primes sont gagnées par les compagnies d'assurance de façon continue pendant une période, bien qu'elles soient fréquemment versées au début de la période. Les primes perçues auprès des titulaires de police sont investies dans des actifs financiers ou autres qui sont détenus afin de répondre aux futures demandes d'indemnité suite à des événements précisés dans les polices d'assurance. Ces réserves-primes constituent une forme de crédit que les assurés consentent aux assureurs et font partie des réserves techniques. Dans la même optique, les indemnités sont dues par les compagnies d'assurance lorsque l'évènement pour lequel l'assuré a souscrit à la police d'assurance se réalise, malgré que dans certaines circonstances elles ne sont payables qu'ultérieurement, bien souvent à cause de négociations concernant les sommes à verser. Il s'agit d'une autre forme de crédit, qualifiée de réserves-sinistres, qui représente l'autre composante des réserves techniques. Les revenus de placements des réserves techniques reviennent aux assurés et, dans le calcul de la production des sociétés d'assurance, ils représentent un supplément de prime que l'assuré verse à l'assureur.

7.86 L'estimation de la production des sociétés d'assurance-vie doit également tenir compte de la variation des réserves actuarielles. Les réserves actuarielles correspondent aux réserves exigées par le surintendant des institutions financières et représentent le montant prévu pour les versements d'indemnités et de prestations futures qui excèdent le montant des primes et des cotisations reçues à cette date. Dans le cas de l'assurance-vie, le calcul suivant est effectué :

(Primes/cotisations gagnées
 - indemnités/prestations dues
 + revenus de placements des réserves techniques
 - hausses (+ diminutions) des réserves actuarielles)
 x Proportion personnelle

7.87 Les données sur les primes, les indemnités et les revenus de placements pour les provinces dotées d'un régime public d'assurance-automobile³⁰ sont obtenues de la Division des institutions publiques (DIP). Pour les autres provinces et territoires, les données sur l'assurance-automobile proviennent du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) et de l'*Enquête trimestrielle sur les statistiques financières des entreprises*

30. Le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

(SFT), menée par la Division de l'organisation et des finances de l'industrie (DOFI). Les estimations de dépenses en assurance-accident et assurance-maladie ainsi qu'en assurance-vie sont fondées sur des données émanant de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), du BSIF et de la DOFI, tandis que le calcul des dépenses en assurance-propriété est basé sur de l'information fournie par la DOFI et le BSIF.

7.88 Les proportions personnelles sont fondées sur des données historiques obtenues du BSIF. Ces ratios, qui servent à calculer la portion de la production des sociétés d'assurance acquise par les ménages, s'établissent comme suit :

- | | |
|---|------|
| • Assurance-propriété | 70 % |
| • Assurance-accident et assurance-maladie | 70 % |
| • Assurance-automobile | 70 % |
| • Assurance-vie | 95 % |

Services financiers indirectement mesurés (SFIM)

7.89 En plus de percevoir des frais explicites sur divers services rendus, les institutions financières génèrent également des revenus de l'écart des taux d'intérêt sur les prêts et sur les dépôts. Cet écart représente une charge imputée par les institutions aux emprunteurs et aux déposants pour les services dont ils bénéficient sans pour autant payer de frais de services explicites. Les quatre séries de dépenses personnelles en services financiers indirectement mesurés (SFIM) suivantes sont calculées :

- Frais de prêt imputés des intermédiaires financiers (J200);
- Frais de dépôt imputés des caisses populaires (J201);
- Frais de dépôt imputés des intermédiaires financiers (J204) et
- Frais de prêt imputés des caisses populaires (J207).

7.90 Les SFIM sont calculés en prenant les intérêts reçus moins les intérêts payés plus les ajustements pour propres fonds de toutes les institutions financières offrant des services de prêt et/ou d'emprunt aux ménages, à l'exception des caisses populaires. Le calcul se rapportant aux caisses populaires est quelque peu différent puisque ces dernières sont considérées comme des associations de particuliers. Par conséquent, leurs bénéfices ne font pas partie des bénéfices des sociétés, mais sont plutôt considérés comme des transferts au secteur des particuliers et des entreprises individuelles. L'estimation des SFIM pour les caisses populaires est calculée comme suit : intérêts reçus moins intérêts payés plus ajustements pour propres fonds moins bénéfices des caisses populaires.

7.91 L'estimation des SFIM correspond grosso modo aux intérêts reçus par les institutions financières moins les intérêts qu'elles ont payés. On dit grosso modo parce que les intérêts nets reçus doivent être ajustés pour tenir compte de l'utilisation des propres fonds des institutions dans leurs activités de prêts et d'emprunts. Le but de cet ajustement est de s'assurer que les intérêts nets reçus, soit les SFIM, reflètent fidèlement le niveau de services fournis, indépendamment de la provenance des fonds. Par exemple, le volume de services fournis par une banque à un emprunteur doit être le même, peu importe si le prêt qui lui est consenti provient des propres fonds de la banque ou des dépôts bancaires. De même, le niveau de services dont bénéficie un déposant ne doit pas être réduit lorsque la banque verse des intérêts sur des émissions d'obligations. Autrement dit, l'ajustement des propres fonds correspond à tous les intérêts payés, à l'exception des intérêts sur les dépôts, moins les intérêts reçus sur des actifs autres que les hypothèques et les prêts non hypothécaires.

7.92 L'estimation des SFIM est ensuite répartie entre la part des emprunteurs et la part des déposants, qui correspondent aux services que chacun a reçu. La répartition est effectuée par type d'institution financière, selon leurs actifs et passifs. À titre d'exemple, si une institution financière a 12 millions de dollars de passif-dépôts et 8 millions de dollars d'actif-prêts, 60 % (c'est-à-dire $(12/(12+8))$) des SFIM seraient alors attribués aux déposants et 40 % aux emprunteurs.

7.93 La part des emprunteurs et celle des déposants sont également réparties entre les particuliers, les administrations publiques, les non-résidents et les entreprises (sociétés, entreprises publiques et entreprises individuelles). La part des déposants est ventilée en fonction de l'actif de chaque secteur (ou du passif dans la perspective de l'institution financière). Celle des emprunteurs est ventilée sur la base du passif de chaque secteur (ou de l'actif dans la perspective de l'institution financière).

7.94 Les estimations de SFIM fournis aux particuliers figurent dans les dépenses personnelles des quatre séries mentionnées plus haut, tandis que celles qui sont allouées aux administrations publiques et aux non-résidents font également partie du côté des dépenses dans les comptes de production respectivement sous les dépenses courantes des administrations publiques en biens et services et sous les exportations. Les estimations de SFIM allouées aux sociétés, aux entreprises publiques et aux entreprises individuelles sont considérées comme des dépenses intermédiaires.

7.95 Les sources de données sur les banques à charte proviennent du BSIF, alors que celles se rapportant aux autres institutions de l'industrie des activités bancaires aux particuliers et aux entreprises, aux industries de crédit à la consommation et de financement de ventes à crédit, et aux caisses populaires sont tirées de l'*Enquête trimestrielle sur les statistiques financières des entreprises* et d'autres sources de données administratives.

Dépenses nettes à l'étranger

7.96 Tel que mentionné aux paragraphes 7.8 et 7.26, les dépenses personnelles en biens et services de consommation doivent correspondre aux dépenses effectuées par les résidents du Canada au pays et quand ils sont provisoirement à l'étranger, bien que les séries individuelles (J001 à J214 et J219 à J226) ne reflètent pas ce concept³¹. Afin de représenter correctement ce concept, il est nécessaire d'ajouter aux dépenses personnelles les dépenses des Canadiens à l'étranger et d'y soustraire les dépenses (personnelles et d'affaires) des non-résidents au Canada. Ces opérations sont faites au moyen de l'agrégat dépenses nettes à l'étranger, dans lequel on ajuste la somme des dépenses rapportées dans les 127 séries individuelles, de façon à refléter tous les achats de biens et services des résidents du Canada, quel que soit l'endroit où ils ont été produits. Bien que conceptuellement les dépenses de voyage à l'étranger (J215)³² et les dépenses des militaires à l'étranger (J216) soient des dépenses personnelles, elles ne font pas partie de la production canadienne. Des ajustements compensatoires sont donc effectués aux importations afin que ces dépenses ne soient pas incluses dans le calcul du produit intérieur brut (PIB). Inversement, les recettes de voyage des non-résidents (J218) sont soustraites du total des dépenses personnelles et sont portées au compte des exportations, de manière à refléter la production canadienne.

7.97 L'*Enquête sur les voyages internationaux* (EVI) est la source principale de données entrant dans le calcul des dépenses nettes à l'étranger. Elle fournit des données sur les dépenses de voyage et les tarifs de transport internationaux qui sont utilisés pour calculer les dépenses de voyage à l'étranger et les recettes de voyage des non-résidents. Des statistiques supplémentaires sur les dépenses de voyage liées aux études et à la santé sont obtenues auprès de Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation afin de calculer correctement les séries J215, J218 ainsi que le total des dépenses personnelles.

7.98 Les dépenses de voyage à l'étranger (J215) correspondent à la somme de deux composantes. La première est obtenue en soustrayant de la valeur totale des dépenses de voyage tirées de l'EVI les dépenses de voyage des entreprises ainsi que les dépenses de voyage des Canadiens reliées aux études et à la santé. La deuxième composante comprend les tarifs de transport internationaux payés par les ménages à des transporteurs étrangers, que l'on calcule au moyen d'un ratio personnel de tarifs payés, obtenus de l'EVI. Les dépenses de voyage sont portées au compte des importations de services de voyage, alors que les tarifs internationaux payés sont portés au compte des importations de services de transport.

31. Les dépenses de voyage liées aux études et à la santé sont une exception importante. Les séries individuelles sur les dépenses personnelles incluent déjà ce genre de dépenses effectuées par les Canadiens à l'étranger et elles excluent celles des non-résidents au Canada. Par exemple, les frais universitaires des Canadiens étudiant à l'étranger sont inclus dans la série Frais universitaires (J188).

32. Notons que le terme « voyage » dans la série dépenses de voyage à l'étranger (J215) n'est pas limité aux voyages d'agrément, mais correspond plutôt à tous les voyages non liés au travail des Canadiens à l'étranger.

7.99 Les recettes de voyage des non-résidents (J218) sont aussi égales à la somme de deux composantes, à savoir les recettes de voyages personnels et d'affaires des non-résidents dont sont soustraites les dépenses de voyage des non-résidents liées aux études ou à la santé, et les tarifs de transport internationaux payés par les non-résidents à des transporteurs canadiens. Ces tarifs sont inclus dans la série J218 puisqu'ils font déjà partie des séries individuelles sur les dépenses personnelles, comme par exemple les dépenses en transport aérien (J179). Les recettes de voyage sont portées au compte des exportations de services de voyage, alors que les tarifs internationaux payés sont portés au compte des exportations de services de transport, reflétant dans les deux cas la production canadienne.

7.100 Les dépenses des militaires à l'étranger (J216) sont calculées en multipliant les traitements et salaires payés aux membres des Forces canadiennes à l'étranger, rapportés par la DCRD, par un ratio reflétant les dépenses des militaires à l'extérieur du Canada.

Estimations provinciales et territoriales aux prix courants

7.101 Les estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles ne sont disponibles qu'annuellement et sont fondées sur la même classification de biens et services que les estimations nationales (voir le Tableau 7.6). Dans la mesure du possible, les mêmes sources de données et méthodes que celles employées au niveau national sont utilisées pour calculer les dépenses provinciales et territoriales. Les dépenses de voyage interprovincial, dont il est question aux paragraphes 7.105 à 7.108, représentent une exception importante.

7.102 De façon générale, les estimations provinciales et territoriales sont dérivées en distribuant les estimations nationales, c'est-à-dire en distribuant ces dernières par province et territoire. Cependant, pour certaines séries de dépenses, comme pour les dépenses en électricité, en gaz naturel et en loyers versés et en loyers imputés, la qualité et la rapidité de diffusion des données font en sorte qu'il est possible de calculer les estimations provinciales et territoriales pour les agréger afin d'obtenir les estimations nationales.

7.103 Pour la plupart des biens achetés au détail, les estimations provinciales et territoriales sont calculées à partir de la méthode décrite à l'Annexe 7A : une ventilation provinciale/territoriale des marchandises vendues au détail est ainsi appliquée aux ventes provinciales et territoriales du commerce de détail rapportées par groupe de commerce. Les dépenses en services pour chaque province et territoire sont établies d'après des sources de données plus variées, telles que l'*Enquête sur les dépenses des ménages*, les enquêtes sur le transport, l'hébergement, les services de restauration, les services de divertissement et de soins personnels ainsi que des sources de données administratives.

7.104 Le Tableau 7.8 présente un résumé des sources de données et des méthodes d'estimation habituellement retenues pour calculer chacun des estimateurs provinciaux et territoriaux aux prix courants pour les deux plus récentes années de diffusion. Les séries de dépenses personnelles excluant les taxes de vente sont produites à partir de ces estimateurs. Selon la série de dépenses personnelles et les sources de données disponibles, les estimateurs sont utilisés pour répartir les données-repères nationales ou encore pour projeter les repères provinciaux et territoriaux. Dans ce dernier cas, l'écart entre la somme des estimations provinciales et territoriales projetées et l'estimation nationale doit être réparti entre les provinces et les territoires de façon à minimiser l'impact relatif sur le taux de variation de chacune des séries provinciales et territoriales. Comme pour les estimateurs nationaux, les six méthodes présentées au paragraphe 7.36 sont identifiées dans le tableau.

Dépenses nettes à l'étranger

7.105 Dans les comptes économiques provinciaux et territoriaux, l'agrégat dépenses nettes à l'étranger comprend une composante internationale et une composante interprovinciale. La première correspond exactement aux dépenses nettes à l'étranger décrites aux paragraphes 7.96 à 7.100, à la différence près que les dépenses de voyage à l'étranger sont réparties par province ou territoire de résidence, alors que les recettes de voyage des non-résidents sont distribuées par province ou territoire visité. La seconde composante représente une estimation des dépenses de voyage interprovincial des résidents du Canada. Appliquées à l'ensemble du pays, les dépenses nettes de voyage interprovincial sont nulles parce que la somme des dépenses de voyage est égale à la somme des recettes de voyage.

7.106 La composante internationale des dépenses de voyage à l'étranger (J215) et des recettes de voyage des non-résidents (J218) est calculée avec les mêmes sources de données et méthodes que celles qui ont été présentées aux paragraphes 7.96 à 7.100, c'est-à-dire principalement à partir de l'*Enquête sur les voyages internationaux*. La composante interprovinciale est dérivée en utilisant les dépenses de voyage effectuées par les résidents d'une province ou d'un territoire dans une autre province ou territoire, pour agrément ou autres raisons personnelles. Les données relatives à cette dernière composante sont tirées de l'*Enquête sur les voyages des résidents du Canada* (EVRC). Un ajustement est également effectué afin de tenir compte des autres dépenses non couvertes par l'EVRC, telles les dépenses des résidents d'une province ou d'un territoire travaillant dans une autre province ou territoire.

7.107 Comme dans le cas de la composante internationale, les dépenses de voyage liées aux études ou à la santé sont exclues de la composante interprovinciale des séries J215 et J218, puisqu'elles sont déjà prises en compte dans les séries individuelles de dépenses personnelles. À titre d'exemple, les frais universitaires d'un résident du Yukon qui étudie en Colombie-Britannique sont inclus dans la série frais universitaire (J188), et non dans la série J215 du Yukon. Noter que ces frais sont inclus dans les importations de services du Yukon et dans les exportations de services de la Colombie-Britannique.

7.108 En vertu d'une convention internationale, les membres du personnel diplomatique et militaire canadien en poste à l'étranger sont considérés comme des résidents du Canada, et leurs dépenses personnelles sont inscrites sous la région « Extérieur du Canada ».

Estimations des taxes de vente

7.109 Les estimateurs, dont les sources et les méthodes de calcul ont été décrites aux paragraphes 7.49 à 7.108, sont utilisés pour estimer les dépenses personnelles aux prix courants sans taxes de vente fédérale et provinciales³³. Il faut donc ajouter à celles-ci la Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) ainsi que les taxes de vente provinciales afin d'obtenir les dépenses personnelles aux prix du marché.

7.110 Lorsqu'elle a remplacé l'ancienne taxe imposée aux manufacturiers en janvier 1991, la TPS a été fixée à 7 pour cent et demeura à ce taux jusqu'au 1^{er} juillet 2006, lorsqu'elle a été réduite à 6 pour cent. Elle a été réduite de nouveau le 1^{er} janvier 2008 à 5 pour cent. La TPS s'applique à la plupart des biens et services vendus et est semblable à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) que l'on retrouve dans plusieurs autres pays industrialisés. Toutefois, puisque la plupart des entreprises ont droit de réclamer des crédits de taxe ou des remboursements pour la TPS payée sur leurs intrants, cette taxe est dans les faits plutôt une taxe à la consommation.

7.111 Une taxe générale de vente est aussi imposée par toutes les administrations provinciales sauf l'Alberta³⁴. Par taxe générale, on entend ici une taxe légiférée par une administration provinciale et dont le taux est applicable à l'achat de la plupart des biens et de certains services. Historiquement, les taxes de vente provinciales (TVP) se sont surtout appliquées aux achats de biens tangibles, mais au fil du temps plusieurs provinces ont élargi leur assiette fiscale. En 1992, le Québec a harmonisé la presque totalité de son système de taxation à celui de la TPS. En 1997, les administrations de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont adhéré à l'Accord sur la taxe de vente harmonisée (TVH)³⁵. Plus récemment, d'autres administrations provinciales ont également assujéti de nouveaux produits à leur taxe générale de vente.

33. Un certain nombre de taxes sont déjà incorporées aux dépenses personnelles aux prix courants sans taxe de vente. Parmi elles, on retrouve les droits d'accise fédéraux sur les produits du tabac, les taxes d'accise fédérales applicables à l'achat de certains véhicules automobiles neufs, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien ainsi que les taxes d'accise sur l'essence.

34. Malgré qu'il n'y ait pas de taxe générale de vente en Alberta et dans les trois territoires, des taxes sont tout de même imposées sur certains biens et services. Par exemple, des taxes sur les produits du tabac sont imposées par les quatre administrations concernées; une taxe est imposée en Alberta sur les dépenses en hébergement, alors qu'il y a une taxe au Yukon sur les boissons alcoolisées achetées en magasin.

35. D'après les termes de l'Accord sur la TVH, l'administration fédérale perçoit dans chacune des provinces participantes une taxe de 13 pour cent sur la valeur des ventes au détail assujétiées à la TPS; entre le 1^{er} juillet 2006 et le 1^{er} janvier 2008, le taux de la TVH était de 14 pour cent alors qu'il était de 15 pour cent avant le 1^{er} juillet 2006. De ce montant, l'administration fédérale conserve les recettes attribuables à la TPS et redistribue aux provinces participantes la part correspondant à la taxe provinciale de 8 pour cent.

7.112 Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), les taxes de vente sont calculées par province et par territoire pour chaque série de dépenses personnelles. On applique à la série de dépenses aux prix courants sans taxe de vente une portion taxable ainsi que le taux de taxation en vigueur. Pour chaque série, la portion taxable correspond au pourcentage des dépenses personnelles qui sont assujetties à la taxe de vente (TPS ou TVP). Le recours à une portion taxable est rendu nécessaire en raison d'exemptions diverses s'appliquant à certains biens et services ainsi qu'à certains individus. La méthode de calcul des taxes de vente provinciales est identique à celle de la TPS, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec où les taux provinciaux de taxation s'appliquent aux dépenses personnelles incluant la TPS. Comme pour les estimations de dépenses personnelles aux prix courants sans taxes de vente, la somme des estimations des taxes de vente pour les provinces et territoires doit correspondre aux estimations nationales. Le Tableau 7.5 présente un exemple de calcul des taxes de vente applicables aux meubles en Ontario.

Tableau 7.5 Calcul des taxes de vente applicables aux meubles en Ontario

	Calcul de la TPS	Calcul de la TVP
Dépense en meubles (sans les taxes de vente)	3,075 milliards \$	3,075 milliards \$
x Portion taxable	0,992	0,994
x Taux de taxe de vente	0,05	0,08
= Taxes de vente applicables aux meubles	\$152,5 million	\$244,5 million

Dépenses personnelles aux prix constants

7.113 Les dépenses personnelles en biens et services de consommation aux prix constants sont disponibles au niveau des 130 séries de biens et services de consommation, comme pour les séries nationales, provinciales et territoriales aux prix courants. La plupart d'entre elles sont dégonflées au moyen d'indices de prix à la consommation (IPC), que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle provinciale et territoriale³⁶. Les séries d'IPC, qui sont diffusées mensuellement, sont fondées sur de multiples bases de pondération à travers le temps, raccordées ensemble pour former des séries continues, et sont donc en fait des indices de prix en chaîne. Lorsqu'aucun IPC spécifique ne correspond à une série donnée, plusieurs indices peuvent être combinés et pondérés pour obtenir le dégonfleur requis. Dans certains cas, des indices non directement liés à la consommation sont retenus, tels les indices calculés sur la base de la rémunération hebdomadaire moyenne provenant de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*. Dans d'autres cas, les estimations aux prix constants sont produites en multipliant des données sur les quantités par le prix moyen pour l'année de base, ou encore en appliquant la croissance d'une série de volume connexe à l'estimation aux prix courants de l'année de base. L'indice de prix est alors calculé en divisant l'estimation aux prix courants par l'estimation correspondante aux prix constants. Pour leur part, les dépenses de voyage à l'étranger (J215) et les dépenses des militaires à l'étranger (J216) sont dégonflées à l'aide d'IPC rapportés dans d'autres pays, principalement aux États-Unis, après avoir été préalablement ajustés pour tenir compte des taux de change.

7.114 Les méthodes retenues pour calculer les 130 séries de dépenses personnelles aux prix constants, que ce soit à l'échelle provinciale et territoriale ou à l'échelle nationale, sont présentées au Tableau 7.9. Pour la plupart des marchandises, des indices de prix provinciaux et territoriaux correspondant aux indices nationaux sont disponibles et sont utilisés dans la méthode de déflation pour produire des estimations provinciales et territoriales aux prix constants. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles, les dégonfleurs nationaux, des indices connexes de prix ou encore des projecteurs de volume sont utilisés. C'est le cas notamment des dépenses en transport aérien, en services postaux et de messagers ainsi que de certaines estimations de services financiers que l'on dégonfle à l'aide d'indices nationaux de prix.

36. Il est à noter que les IPC provinciaux et territoriaux sont des agrégats spécialement calculés et pondérés à partir d'indices de prix s'appliquant uniquement aux agglomérations urbaines.

7.115 Depuis la publication des *Comptes nationaux des revenus et dépenses* pour le premier trimestre de 2001 et de la parution en octobre 2002 des *Comptes économiques provinciaux* couvrant la période jusqu'en 2001, les agrégats de dépenses personnelles tels les 38 groupes (PS), les 9 groupes majeurs (PSG), les biens durables, les biens semi-durables, les biens non durables et les services ainsi que les dépenses personnelles totales sont tous calculés à l'aide de la formule de l'indice Fisher, décrite au Chapitre 2. Avant ces parutions, chaque agrégat était alors dérivé en faisant la somme de ses composantes, reflétant ainsi la mesure de Laspeyres à base fixe.

Tableau 7.6 Classification des dépenses personnelles en biens et services de consommation, 2000

Code et titre	Millions de dollars	Description
PSG01	77 556	Aliments, boissons et tabac
PS01	56 547	Aliments et boissons non alcoolisées
J101	55 477	Aliments et boissons non alcoolisées (N d)
J102	1 070	Dépenses d'alimentation imputées (N d)
PS02	11 659	Boissons alcoolisées achetées en magasin
J104	11 659	Boissons alcoolisées achetées en magasin (N d)
PS03	9 350	Produits du tabac
J105	9 350	Produits du tabac (N d)
PSG02	27 575	Vêtements et chaussures
PS04	9 393	Vêtements pour hommes et garçons
J051	9 361	Vêtements pour hommes et garçons (S-d)
J069	32	Réparation et retouche des vêtements pour hommes (S)
PS05	14 125	Vêtements pour femmes, filles et petits enfants
J052	13 944	Vêtements pour femmes, filles et petits enfants (S-d)
J067	181	Réparation et retouche des vêtements pour femmes (S)
PS06	4 057	Chaussures
J056	3 946	Chaussures (S-d)
J057	111	Réparation de chaussures (S)
PSG03	135 618	Loyers, combustible et énergie
PS07	82 586	Loyers imputés
J153	82 586	Loyers imputés (S)
PS08	29 059	Loyers versés
J154	28 011	Loyers versés (S)
J164	310	Location de meubles et d'appareils ménagers (S)
J165	738	Services de conciergerie (S)
<i>Biens durables (D)</i>		<i>Biens semi-durables (S-d)</i>
<i>Biens non durables (N d)</i>		<i>Services (S)</i>

Tableau 7.6 Classification des dépenses personnelles en biens et services de consommation, 2000

Code et titre	Millions de dollars	Description
PS09	4 666	Autres frais de logement
J151	2 579	Services d'eau, d'égouts et de déchets (S)
J155	709	Frais de logement imputés (S)
J156	114	Frais de logement versés (sauf universités) (S)
J157	266	Frais de logement dans les universités (S)
J162	998	Assurance-propriété (S)
PS10	11 428	Électricité
J106	11 428	Électricité (N d)
PS11	5 034	Gaz naturel
J107	5 034	Gaz naturel (N d)
PS12	2 845	Autres combustibles
J108	2 845	Autres combustibles (N d)
PSG04	48 476	Meubles, accessoires d'ameublement, équipement ménager et entretien du ménage
PS13	7 144	Meubles, tapis et autres revêtements de sol
J001	6 431	Meubles (D)
J002	470	Revêtements de sol (D)
J003	243	Rembourrage et réparation des meubles (S)
PS14	8 081	Appareils ménagers
J004	1 243	Réfrigérateurs et congélateurs (D)
J005	849	Lessiveuses et sècheuses (D)
J006	1 476	Poêles et fours à micro-ondes (D)
J007	1 023	Autres gros appareils électroménagers (D)
J008	1 775	Petits appareils électriques (D)
J009	399	Réparation d'appareils ménagers (S)
J010	1 316	Outils de jardin et équipement pour l'entretien extérieur (D)
<i>Biens durables (D)</i>		<i>Biens semi-durables (S-d)</i>
<i>Biens non durables (N d)</i>		<i>Services (S)</i>

Tableau 7.6 Classification des dépenses personnelles en biens et services de consommation, 2000

Code et titre	Millions de dollars	Description
PS15	14 256	Articles d'ameublement semi-durables
J053	515	Fil, laine et accessoires pour la couture (S-d)
J054	1 143	Tissus à la pièce (S-d)
J061	4 575	Textiles et articles d'ameublement ménagers (S-d)
J062	2 338	Porcelaine, verrerie et articles de cuisine (S-d)
J063	1 259	Lampes, appareils d'éclairage et accessoires (S-d)
J064	266	Couverts (S-d)
J065	4 160	Quincaillerie (S-d)
PS16	10 278	Produits ménagers non durables
J103	1 626	Aliments pour animaux domestiques (N d)
J109	2 642	Savons et autres produits de nettoyage (N d)
J110	3 854	Autres produits ménagers (N d)
J113	2 156	Fleurs, plantes et autres produits horticoles (N d)
PS17	5 121	Services domestiques et de garde d'enfants
J158	1 220	Services domestiques (S)
J159	1 146	Garde d'enfants à domicile (S)
J160	2 755	Garde d'enfants à l'extérieur du domicile (S)
PS18	3 596	Autres services ménagers
J161	1 427	Blanchissage et nettoyage à sec (S)
J163	968	Soins des animaux domestiques (S)
J211	1 201	Services ménagers divers (S)
PSG05	28 986	Soins médicaux et services de santé
PS19	13 456	Soins médicaux
J166	8 116	Soins médicaux, dentaires et autres soins analogues (S)
<i>Biens durables (D)</i>		<i>Biens semi-durables (S-d)</i>
<i>Services (S)</i>		<i>Services (S)</i>
<i>Biens non durables (N d)</i>		<i>Services (S)</i>

Tableau 7.6 Classification des dépenses personnelles en biens et services de consommation, 2000

Code et titre	Millions de dollars	Description
J167	3 120	Frais pour établissements de soins pour bénéficiaires internes tels que résidences pour personnes âgées, maisons de soins infirmiers et foyers psychiatriques.
J168	2 220	Frais pour services d'ambulance payés par les particuliers; dépenses d'exploitation des organismes de services à la famille et services de logement sans but lucratif tels que banques d'alimentation, services d'urgence et autres services d'aide.
PS20	1 388	Soins hospitaliers et soins analogues
J169	1,388	Soins hospitaliers et soins analogues (S)
PS21	4 137	Autres dépenses en soins médicaux
J171	4 137	Assurance-accident et assurance-maladie (S)
PS22	10 005	Produits pharmaceutiques et articles médicaux
J111	10 005	Produits pharmaceutiques et articles médicaux (N d)
PSG06	100 169	Transports et communications
PS23	37 852	Véhicules automobiles neufs et d'occasion (valeur nette)
J011	16 666	Voitures neuves (D)
J012	6 730	Véhicules automobiles d'occasion (valeur nette) (D)
J013	14 456	Fourgonnettes et camions neufs (D)
PS24	11 704	Pièces et réparation de véhicules automobiles
J015	6 028	Entretien et réparation de véhicules automobiles (S)
J016	5 676	Pièces et accessoires de véhicules automobiles (D)
PS25	20 284	Carburants et lubrifiants
J112	20 284	Carburants et lubrifiants (N d)
PS26	5 995	Autres services liés à l'automobile
J174	245	Ponts et autoroutes à péage (S)
<i>Biens durables (D)</i>		<i>Biens semi-durables (S-d)</i>
		<i>Services (S)</i>
		<i>Biens non durables (N d)</i>

Tableau 7.6 Classification des dépenses personnelles en biens et services de consommation, 2000

Code et titre	Millions de dollars	Description
J175 Assurance-automobile (S)	3 844	Seul le coût du service est considéré comme étant une dépense personnelle. Le coût du service est mesuré par les primes gagnées auxquelles sont ajoutées les primes complémentaires (revenus de placements des primes prépayées et des indemnités non versées) et dont sont soustraites les indemnités dues.
J221 Stationnement (S)	773	
J222 Leçons de conduite et adhésion aux associations d'automobilistes (S)	410	
J223 Location de véhicules à court terme (S)	723	Service de location d'automobiles et de camions (y compris les contrats de location-exploitation).
PS27 Frais d'utilisation des services de transport	12 182	
J173 Commissions des organisateurs de voyage (S)	696	Commission implicite dans les frais perçus par les agences de voyages, les voyageurs et les guides touristiques.
J176 Transport urbain (S)	1 927	Dépenses au titre des services de transport urbain de passagers, tels que les autobus urbains ou de banlieue et les trains de banlieue.
J177 Transport ferroviaire (S)	193	
J178 Transport interurbain par autobus (S)	694	Dépenses au titre du transport interurbain et rural par autobus (services réguliers ou sous affrètement) et du transport par autocar, y compris les visites touristiques.
J179 Transport aérien (S)	7 175	
J180 Transport maritime (S)	260	Dépenses au titre du transport maritime de passagers, y compris les visites touristiques.
J181 Taxis (S)	524	Dépenses au titre des services de taxi, de limousine et de navette.
J182 Déménagement et entreposage (S)	713	Frais de déménagement de meubles ménagers et d'autres biens et frais d'entreposage.
PS28 Communications	12 152	
J183 Télécommunications (S)	11 377	Services de télécommunication par fil et sans fil; services d'accès à Internet.
J184 Services postaux et de messagers (S)	775	
PSG07 Loisirs, divertissement, formation et culture	66 269	
PS29 Matériel de loisirs, de sport et de camping	23 040	
J014 Véhicules récréatifs routiers et non routiers (D)	3 043	Véhicules de loisirs, tels que les autocaravanes, les motocyclettes, les bicyclettes et les motoneiges.
J017 Radios, chaînes stéréo et accessoires (D)	4 568	
J018 Téléviseurs, appareils vidéo et accessoires (D)	3 230	
J019 Bateaux, avions et accessoires (D)	1 289	Inclut les moteurs.
J020 Appareils photographiques et instruments d'optique (D)	1 315	Inclut les photocopieurs et le matériel de microfilm.
J021 Équipement de sport et de camping (D)	2 993	Tentes, sacs de couchage, voiles, armes à feu, équipement de loisir et de sport tel que l'équipement de golf et de pêche.
J022 Appareils de bureau, ordinateurs et équipement (D)	2 786	Inclut les produits logiciels préemballés et les jeux pour ordinateurs personnels.
J023 Instruments de musique et accessoires (D)	878	
<i>Biens durables (D)</i>		<i>Biens semi-durables (S-d)</i>
		<i>Biens non durables (N d)</i>
		<i>Services (S)</i>

Tableau 7.6 Classification des dépenses personnelles en biens et services de consommation, 2000

Code et titre	Millions de dollars	Description
J024	959	Remorques (D)
J025	524	Réparation d'équipement de loisirs (S)
J026	1 455	Location d'équipement de loisirs (S)
PS30	10 118	Fournitures de lecture et de divertissement
J059	3 551	Jouets, jeux et articles de passe-temps (S-d)
J060	549	Films et autres fournitures photographiques (S-d)
J066	5 734	Journaux, livres, périodiques et papeterie (S-d)
J068	284	Animaux domestiques et accessoires (S-d)
PS31	25 405	Services de loisirs
J185	10 357	Jeux de hasard (S)
J186	420	Pari mutuel (S)
J187	9 024	Autres services de loisirs (S)
J219	3 879	Télédistribution et télévision payante (S)
J224	810	Cinéma (S)
J225	915	Services de photographie (S)
PS32	7 706	Services relatifs à la formation et à la culture
J188	3 216	Frais universitaires (S)
J189	3 738	Frais pour éducation et formation non universitaire (S)
J190	752	Autres services éducatifs et culturels (S)
PSG08	113 176	Biens et services divers
PS33	3 414	Effets personnels n.c.a.
J027	2 786	Montres et bijoux (D)
J028	138	Réparation de montres et bijoux (S)
<i>Biens durables (D)</i>		<i>Biens semi-durables (S-d)</i>
		<i>Services (S)</i>
		<i>Biens non durables (N d)</i>

Tableau 7.6 Classification des dépenses personnelles en biens et services de consommation, 2000

Code et titre	Millions de dollars	Description
J058	490	Valises, articles en cuir et autres effets personnels (S-d) Inclut les porte-documents et les articles pour fumeurs; exclut les accessoires vestimentaires et chaussures en cuir présentés sous J051, J052 et J056.
PS34	12 001	Soins personnels
J114	5 834	Produits de beauté et articles de toilette (N d)
J191	3 895	Coiffure pour hommes et femmes (S)
J192	1 022	Autres soins personnels (S)
J210	1 250	Services funèbres et autres services funéraires (S)
PS35	43 286	Restaurants et hébergement
J193	30 679	Repas à l'extérieur (S) Repas fournis par des restaurants, des cafés et des services de traiteur (y compris les pourboires).
J194	7 393	Boissons alcoolisées consommées dans les établissements licenciés (S) Bières, vins et boissons alcoolisées distillées consommés dans des établissements licenciés (y compris les pourboires).
J195	5 094	Hébergement (S) Inclut les hôtels, les gîtes touristiques et les terrains de camping (y compris les pourboires).
J196	120	Pension versée (S)
PS36	41 769	Services financiers et juridiques
J199	2 494	Commissions reliées aux transactions d'actions et d'obligations (S) Commissions versées par les ménages aux courtiers et maisons de courtage en valeurs agréés pour les transactions visant toutes les actions et obligations. Sont exclues les commissions versées par les régimes de retraite en fiducie (J206) et celles se rapportant aux fonds communs de placement (J208).
J200	7 059	Frais de prêt imputés des intermédiaires financiers (S) Valeur imputée des frais de service sur les prêts non hypothécaires aux ménages par les banques et autres sociétés de dépôts (sauf les caisses populaires), et par les autres sociétés financières de prêts à la consommation.
J201	1 149	Frais de dépôt imputés des caisses populaires (S) Valeur imputée des frais de service sur les dépôts des ménages par les coopératives de crédit et les caisses populaires.
J202	8 071	Assurance-vie (S) Seul le coût du service est considéré comme étant une dépense personnelle. Le coût du service est mesuré par les primes gagnées auxquelles sont ajoutées les primes complémentaires (revenus de placements des primes prépayées et des indemnités non versées) et dont sont soustraites les indemnités dues et l'accroissement des réserves mathématiques.
J203	3 723	Frais de service versés aux intermédiaires financiers (S) Frais de service perçus explicitement auprès des ménages par les institutions financières (sauf les caisses populaires) pour comptes de dépôts, accréditations, lettres de crédit et location de coffret de sécurité; frais annuels de carte de crédit.
J204	5 510	Frais de dépôt imputés des intermédiaires financiers (S) Valeur imputée des frais de services sur les dépôts par les banques et autres intermédiaires financiers de dépôts (sauf les caisses populaires).
J205	731	Frais de service versés aux caisses populaires (S) Frais de service perçus explicitement auprès des clients par les coopératives de crédit et les caisses populaires pour comptes de dépôts, accréditations, lettres de crédit et location de coffret de sécurité; frais annuels de carte de crédit.

Biens durables (D) *Biens semi-durables (S-d)* *Biens non durables (N d)* *Services (S)*

Tableau 7.6 Classification des dépenses personnelles en biens et services de consommation, 2000

Code et titre	Millions de dollars	Description
J206	1 388	Dépenses d'exploitation associées à la gestion des caisses de retraite en fiducie.
J207	435	Valeur imputée des frais de service sur les prêts non hypothécaires aux ménages par les coopératives de crédit et les caisses populaires.
J208	8 527	Dépenses d'exploitation associées à la gestion des fonds communs de placements et commissions versées par les ménages reliées à l'achat ou la vente de fonds.
J209	2 682	Frais pour services juridiques et de représentation; paiements faits pour avis dans les quotidiens et annonces publicitaires dans tous les médias; services fournis uniquement par les administrations publiques, tels que l'octroi de visa et de passeport.
PS37	12 706	Dépenses de fonctionnement des organismes sans but lucratif
J212	4 906	Organismes de bien-être (S)
J213	4 046	Organismes religieux (S)
J214	2 322	Syndicats (S)
J220	150	Partis politiques (S)
J226	1 282	Bandes indiennes et Inuit (S)
PSG09	-1 816	Dépenses nettes à l'étranger
PS38	-1 816	Dépenses nettes à l'étranger
J215	16 462	Dépenses de voyage à l'étranger (S)
J216	61	Dépenses des militaires à l'étranger (S)
J218	-18 339	Recettes de voyage des non-résidents (S)
Dépenses personnelles en biens et services de consommation		
Biens durables (D)		
Biens semi-durables (S-d)		
Biens non durables (N d)		
Services (S)		
<i>Biens durables (D)</i>		<i>Biens semi-durables (S-d)</i>
<i>Biens non durables (N d)</i>		<i>Services (S)</i>

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J001	Meubles	Recettes de l'Enquête annuelle sur le commerce de détail (EACD), n ^{os} d'enquête 2422, 2433 et 2447, ou de l'Enquête mensuelle sur le commerce de détail (EMCD), n ^{os} d'enquête 2406 et 2408, décomposées en marchandises selon l'Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail (ETMVD), n ^o d'enquête 2008 [M1]. Voir l'Annexe 7A pour plus de détails.		
J002	Revêtements de sol	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J003	Rembourrage et réparation des meubles	Moyenne mobile des dépenses personnelles en meubles (J001) pour t-6 à t-3, où t est l'année d'estimation [M3].		Dépenses personnelles en meubles (J001) [M3].
J004	Réfrigérateurs et congélateurs	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J005	Lessiveuses et sècheuses	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J006	Poêles et fours à micro-ondes	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J007	Autres gros appareils électroménagers	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J008	Petits appareils électriques	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J009	Réparation d'appareils ménagers	Moyenne mobile des dépenses personnelles en réfrigérateurs et congélateurs (J004), lessiveuses et sècheuses (J005), poêles et fours à micro-ondes (J006), autres gros appareils électroménagers (J007), petits appareils électriques (J008) et outils de jardin et équipement pour l'entretien extérieur (J010) pour t-4 à t-1, où t est l'année d'estimation [M3].		Dépenses personnelles en réfrigérateurs et congélateurs (J004), lessiveuses et sècheuses (J005), poêles et fours à micro-ondes (J006), autres gros appareils électroménagers (J007), petits appareils électriques (J008) et outils de jardin et équipement pour l'entretien extérieur (J010) [M3].
J010	Outils de jardin et équipement pour l'entretien extérieur	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J011	Voitures neuves	Valeur des ventes de voitures neuves rapportée par l'Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neuvs (EVVAN), n ^o d'enquête 2402, de laquelle on a retranché la portion représentant l'utilisation commerciale qui sera faite des véhicules vendus. L'utilisation commerciale des voitures neuves est calculée à l'aide des données de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV), de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), n ^o d'enquête 3508, du fichier supplémentaire T4 de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et des données provinciales et territoriales d'immatriculations de véhicules automobiles [M6]. Voir la section des voitures, fourgonnettes et camions neuvs (paragraphe 7.50 à 7.56) pour plus de détails.		

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J012	Véhicules automobiles d'occasion (valeur nette)	Achats moins ventes de véhicules automobiles d'occasion effectués par les ménages, calculés à l'aide des données de l'Enquête sur les produits des marchands de véhicules automobiles neufs (n° d'enquête 2008), de l'ETMVD et du fichier de la Taxe fédérale sur les produits et les services (TPS) de l'ARC [M6]. Voir la section des véhicules automobiles d'occasion (paragraphe 7.57 à 7.66) pour plus de détails.		Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M3]. Voir le paragraphe 7.67 pour plus de détails.
J013	Fourgonnettes et camions neufs	Valeur des ventes de fourgonnettes et camions neufs rapportée par l'EVVAN de laquelle on a retranché la portion représentant l'utilisation commerciale qui sera faite des véhicules vendus. L'utilisation commerciale des fourgonnettes et camions neufs est calculée à l'aide des données de l'ACCV, de l'EDM, du fichier supplémentaire T4 de l'ARC et des données provinciales et territoriales d'immatriculations de véhicules automobiles [M6]. Voir la section des voitures, fourgonnettes et camions neufs (paragraphe 7.50 à 7.56) pour plus de détails.		
J014	Véhicules récréatifs routiers et non routiers	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J015	Entretien et réparation de véhicules automobiles	Dépenses en entretien et réparation de véhicules automobiles selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1], confrontées aux recettes des services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles (SCIAN 8111) provenant du fichier de la TPS de l'ARC [M1].	
J016	Pièces et accessoires de véhicules automobiles	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J017	Radios, chaînes stéréo et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J018	Téléviseurs, appareils vidéo et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J019	Bateaux, avions et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J020	Appareils photographiques et instruments d'optique	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J021	Équipement de sport et de camping	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J022	Appareils de bureau, ordinateurs et équipement	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1], confrontées aux dépenses en ordinateurs selon l'EDM [M1] et à la valeur résiduelle entre la disponibilité (production et importations) et l'écoulement vers les entreprises, les administrations publiques et les non-résidents [M6], basée sur des données provenant de la Division des comptes des industries (DCI) et de la Division du commerce international.		
J023	Instruments de musique et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J024	Remorques	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J025	Réparation d'équipement de loisirs	Moyenne mobile des dépenses personnelles en véhicules récréatifs routiers et non routiers (J014), radios, chaînes stéréo et accessoires (J017), téléviseurs, appareils vidéo et accessoires (J018), bateaux, avions et accessoires (J019), appareils photographiques et instruments d'optique (J020), équipement de sport et de camping (J021) et appareils de bureau, ordinateurs et équipement (J022) pour t-4 à t-1, où t est l'année d'estimation [M3].		Dépenses personnelles en véhicules récréatifs routiers et non routiers (J014), radios, chaînes stéréo et accessoires (J017), téléviseurs, appareils vidéo et accessoires (J018), bateaux, avions et accessoires (J019), appareils photographiques et instruments d'optique (J020), équipement de sport et de camping (J021) et appareils de bureau, ordinateurs et équipement (J022) [M3].
J026	Location d'équipement de loisirs	Dépenses en services de location selon l'EDM [M1], confrontées aux recettes de l'industrie rapportées par l'Enquête annuelle sur le secteur de location de biens de consommation (n° d'enquête 2434) [M1].	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J027	Montres et bijoux	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J028	Réparation de montres et bijoux	Moyenne mobile des dépenses personnelles en montres et bijoux (J027) pour t-4 à t-1, où t est l'année d'estimation [M3].		Dépenses personnelles en montres et bijoux (J027) [M3].
J051	Vêtements pour hommes et garçons	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J052	Vêtements pour femmes, filles et petits enfants	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J053	Fil, laine et accessoires pour la couture	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J054	Tissus à la pièce	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J056	Chaussures	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J057	Réparation de chaussures	Moyenne mobile des dépenses personnelles en chaussures (J056) pour t-1 à t, où t est l'année d'estimation [M3].		Dépenses personnelles en chaussures (J056) [M3].
J058	Valises, articles en cuir et autres effets personnels	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J059	Jouets, jeux et articles de passe-temps	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J060	Films et autres fournitures photographiques	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J061	Textiles et articles d'ameublement ménagers	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J062	Porcelaine, verrerie et articles de cuisine	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J063	Lampes, appareils d'éclairage et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J064	Couverts	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J065	Quincaillerie	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J066	Journaux, livres, périodiques et papeterie	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J067	Réparation et retouche des vêtements pour femmes	Moyenne mobile des dépenses personnelles en vêtements pour femmes, filles et petits enfants (J052) pour t-1 à t, où t est l'année d'estimation [M3].	Moyenne mobile des dépenses personnelles en vêtements pour femmes, filles et petits enfants (J052) pour t-1 à t, où t est l'année d'estimation [M3].	Dépenses personnelles en vêtements pour femmes, filles et petits enfants (J052) [M3].
J068	Animaux domestiques et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J069	Réparation et retouche des vêtements pour hommes	Moyenne mobile des dépenses personnelles en vêtements pour hommes et garçons (J051) pour t-1 à t, où t est l'année d'estimation [M3].		Dépenses personnelles en vêtements pour hommes et garçons (J051) [M3].
J101	Aliments et boissons non alcoolisées	Dépenses en aliments et boissons non alcoolisées selon l'EDM [M1], confrontées aux recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	Dépenses personnelles en marchandises selon l'ETMVD [M1].
J102	Dépenses d'alimentation imputées	La première composante est le revenu en nature des agriculteurs provenant de la Division de l'agriculture. La seconde composante est la valeur des aliments et boissons non alcoolisées fournis aux employés de certaines industries à la place de salaires et traitements projetée selon la tendance de la rémunération totale des salariés telle que rapportée par la DCRD [M6].		Dépenses personnelles en aliments et boissons non alcoolisées (J101) [M3].
J103	Aliments pour animaux domestiques	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J104	Boissons alcoolisées achetées en magasin	Ventes aux consommateurs finaux selon l'enquête sur le <i>Contrôle et vente des boissons alcoolisées au Canada</i> (n° d'enquête 1726) [M1] et les rapports annuels des sociétés des alcools [M1], confrontées au volume de bière distribuée, obtenu de l'Association des brasseurs du Canada, multiplié par l'indice des prix à la consommation (IPC) connexe, n° d'enquête 2301 [M2].	Recettes provenant de la vente de boissons alcoolisées dans les magasins de bière, de vin et de spiritueux de l'EACD ou de l'EMCD [M1] plus le volume de bière distribuée à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec, obtenu de l'Association des brasseurs du Canada, multiplié par un prix unitaire [M2].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J105	Produits du tabac	Volume de produits du tabac consommés par province et territoire auquel on applique des prix unitaires à la consommation obtenus principalement de la Division des prix. Le volume est obtenu suite à une réconciliation de l'offre et de la demande. La demande se fonde sur les données de taxes sur le tabac rapportées dans les comptes publics fédéraux, provinciaux et territoriaux et sur les tendances historiques répertoriées dans les enquêtes sur les habitudes de consommation de produits du tabac des Canadiens, telles que l' <i>Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada</i> (n° d'enquête 4440) et l'EDM. Les ventes domestiques rapportées par les manufacturiers canadiens et les importations internationales déclarées sont exploitées du côté de l'offre [M6]. Voir la section des produits du tabac (paragraphe 7.68 à 7.73) pour plus de détails.		Moyenne mobile des quatre derniers mois du volume de cigarettes écoulées au pays par les manufacturiers canadiens et les importateurs de produits de tabac; multipliée par des prix unitaires provenant de l'IPC. Un ajustement est aussi effectué pour incorporer les dépenses de tabac haché fin et les produits de contrebande [M6]. Voir le paragraphe 7.74 pour plus de détails.
J106	Électricité	Recettes des services d'électricité au chapitre des ventes au secteur résidentiel [M1], confrontées à la quantité d'électricité vendue au secteur résidentiel multipliée par l'IPC connexe [M2] ainsi qu'aux dépenses en électricité selon l'EDM [M1], par province et territoire. Les recettes et les quantités proviennent de l'enquête sur la <i>Disponibilité et écoulement de l'électricité</i> (n° d'enquête 2194).		
J107	Gaz naturel	Recettes des sociétés de distribution de gaz naturel au chapitre de la vente au secteur résidentiel [M1], confrontées à la quantité de gaz naturel vendue au secteur résidentiel multipliée par l'IPC connexe [M2] ainsi qu'aux dépenses en gaz naturel selon l'EDM [M1], par province et territoire. Les recettes et les quantités proviennent de l'enquête mensuelle sur la <i>Distribution de gaz naturel</i> (n° d'enquête 2149).		
J108	Autres combustibles	Quantités de mazouts légers, mazouts lourds, mazouts pour poêles, liquides de gaz naturel (LGN) et charbon vendues aux ménages multipliées par des prix unitaires connexes [M2] plus la valeur du bois de chauffage projetée selon une tendance linéaire [M5], confrontées aux dépenses en autres combustibles selon l'EDM [M1], par province et territoire. Les quantités de charbon proviennent de l' <i>Enquête mensuelle sur le charbon</i> (n° d'enquête 2147) alors que les autres quantités proviennent de l'enquête sur l' <i>Utilisation finale des produits pétroliers raffinés</i> (n° d'enquête 2168).		Quantité de mazout léger vendu aux ménages, tirée de l'enquête sur l' <i>Utilisation finale des produits pétroliers raffinés</i> (n° d'enquête 2168), multipliée par un prix unitaire provenant de l'IPC, par province et territoire [M2].
J109	Savons et autres produits de nettoyage	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J110	Autres produits ménagers	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J111	Produits pharmaceutiques et articles médicaux	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1], confrontées aux dépenses en produits pharmaceutiques et articles médicaux selon l'EDM [M1] ainsi qu'aux dépenses en médicaments provenant de l'Institut canadien de l'information sur la santé (ICIS) [M1].		
J112	Carburants et lubrifiants	Nombre de litres de carburant livrés aux détaillants provenant de l'enquête mensuelle sur les <i>Produits pétroliers raffinés</i> (n° d'enquête 2150) multiplié par un prix moyen pondéré par litre provenant de l'IPC, par province et territoire [M2], confronté aux dépenses en carburants selon l'EDM [M1] et aux recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J113	Fleurs, plantes et autres produits horticoles	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J114	Produits de beauté et articles de toilette	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].		
J151	Services d'eau, d'égouts et de déchets	Recettes des administrations locales pour les services d'eau, de ramassage de déchets et d'égouts provenant de la Division des institutions publiques (DIP) [M1].		
J153	Loyers imputés	Stock de logements possédés et occupés, multiplié par le loyer moyen ajusté par un coefficient de qualité [M6]. Voir la section des loyers bruts versés et imputés (paragraphe 7.75 à 7.82) pour plus de détails.		
J154	Loyers versés	Stock de logements loués et occupés multiplié par le loyer moyen, duquel est retranchée la portion des loyers versés qui n'est pas liée à l'espace de logement [M6]. Voir la section des loyers bruts versés et imputés (paragraphe 7.75 à 7.82) pour plus de détails.		
J155	Frais de logement imputés	Rémunération des salariés et transferts courants des administrations publiques au secteur des particuliers et entreprises individuelles tels que rapportés par la DCRD, dégonflés par l'IPC d'ensemble. Le résultat est ensuite multiplié par l'indice de prix implicite pour les loyers versés (J154) [M4].		
J156	Frais de logement versés (sauf universités)	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'indice de prix implicite pour les loyers versés (J154) [M5].		
J157	Frais de logement dans les universités	Nombre de places dans les résidences universitaires, obtenu du Répertoire des universités canadiennes, multiplié par l'indice de prix connexe [M2]. Cet indice de prix est dérivé à partir de données sur les frais de subsistance dans les résidences obtenues de Culture, tourisme et centre de la statistique sur l'éducation (CTCSE).		
J158	Services domestiques	Dépenses en frais d'aide domestique selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, confrontées à certains indicateurs de l'Enquête sur la population active (EPA), n° d'enquête 3701, tels le nombre de familles dont les deux parents travaillent et le nombre de familles monoparentales dont le parent travaille. Le résultat est ensuite multiplié par l'IPC connexe [M5].	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, confrontées à certains indicateurs de l'Enquête sur la population active (EPA), n° d'enquête 3701, tels le nombre de familles dont les deux parents travaillent et le nombre de familles monoparentales dont le parent travaille. Le résultat est ensuite multiplié par l'IPC connexe [M5].
J159	Garde d'enfants à domicile	Dépenses en frais de garde au foyer selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, confrontées à certains indicateurs de l'EPA tel le nombre de femmes ayant des enfants et travaillant à temps plein. Le résultat est ensuite multiplié par l'IPC connexe [M5].	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, confrontées à certains indicateurs de l'EPA tel le nombre de femmes ayant des enfants et travaillant à temps plein. Le résultat est ensuite multiplié par l'IPC connexe [M5].
J160	Garde d'enfants à l'extérieur du domicile	Dépenses en frais de garde à l'extérieur du foyer selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, confrontées à certains indicateurs de l'EPA tel le nombre de femmes ayant des enfants et travaillant à temps plein. Le résultat est ensuite multiplié par l'IPC connexe [M5].	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, confrontées à certains indicateurs de l'EPA tel le nombre de femmes ayant des enfants et travaillant à temps plein. Le résultat est ensuite multiplié par l'IPC connexe [M5].

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J161	Blanchissage et nettoyage à sec	Dépenses en services de nettoyage selon l'EDM [M1], confrontées aux recettes de l'industrie rapportées par l'Enquête annuelle sur le secteur des services personnels (n° d'enquête 2424) [M1].	PIB aux prix constants pour les services de nettoyage à sec et de blanchissage (SCIAN 8123) tel que mesuré mensuellement par la DCI, combiné à l'IPC connexe [M4].	
J162	Assurance-proprété	Primes gagnées moins indemnités dues plus revenus de placements des réserves techniques [M6]. Les données sont tirées du <i>Relevé trimestriel des états financiers des sociétés d'assurance de biens et risques divers</i> , obtenus de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie (DOFI), et de statistiques obtenues du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Voir la section des services d'assurance (paragraphe 7.83 à 7.88) pour plus de détails.		
J163	Soins des animaux domestiques	Dépenses pour soins vétérinaires et chenils, toilettage et autres services reliés aux animaux domestiques selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années et ensuite multipliées par l'IPC connexe [M5], confrontées aux revenus de services vétérinaires (SCIAN 54194) et de soins pour animaux domestiques (SCIAN 81291) obtenus du fichier de la TPS de l'ARC [M1], ainsi qu'aux salaires et traitements de ces deux industries tels que rapportés par la DCRD [M3].	
J164	Location de meubles et d'appareils ménagers	Dépenses personnelles en meubles (J001), réfrigérateurs et congélateurs (J004), lessiveuses et sècheuses (J005) et poêles et fours à micro-ondes (J006) [M3], confrontées aux indicateurs trimestriels.	Dépenses personnelles en loyers imputés (J153) et en loyers versés (J154) aux prix constants, combinées à l'IPC connexe [M4].	
J165	Services de concierge	Stock des logements loués et occupés, combiné à l'IPC connexe [M4].		
J166	Soins médicaux, dentaires et autres soins analogues	Dépenses de santé du secteur privé pour médecins et autres professionnels de la santé provenant de l'ICIS [M1].	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC [M5].	
J167	Établissements de soins spécialisés	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'indice de prix connexe [M5]. Le résultat ainsi que le volume qui en découle sont confrontés à la croissance de la rémunération [M3] et du nombre d'employés [M4] rapportés par l'EERH pour les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (SCIAN 623). Un indicateur dérivé par la DCI à partir de données sur les dépenses de santé du secteur privé, obtenues de l'ICIS, est également utilisé lorsque disponible [M1].		
J168	Autres soins de santé	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC connexe [M5]. Le résultat ainsi que le volume qui en découle sont confrontés à la croissance de la rémunération [M3] et du nombre d'employés [M4] rapportés par l'EERH pour les établissements de l'assistance sociale (SCIAN 624). Un indicateur dérivé par la DCI à partir de données sur les dépenses de santé du secteur privé, obtenues de l'ICIS, est également utilisé lorsque disponible [M1].		
J169	Soins hospitaliers et soins analogues	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'indice de prix connexe [M5]. Le résultat ainsi que le volume qui en découle sont confrontés à la croissance de la rémunération [M3] et du nombre d'employés [M4] rapportés par l'EERH pour les hôpitaux (SCIAN 622). Un indicateur dérivé par la DCI à partir de données sur les dépenses de santé du secteur privé, obtenues de l'ICIS, est également utilisé lorsque disponible [M1].		

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-répère + 1	Année-répère + 2	Trimestres
J171	Assurance-accident et assurance-maladie	Primes gagnées moins indemnités dues plus revenus de placements des réserves techniques [M6]. Les données proviennent du <i>Relevé trimestriel des états financiers des sociétés d'assurance de biens et de risques divers</i> , obtenus de la DOFI, ainsi que de statistiques obtenues du BSIF et de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes. Voir la section des services d'assurance (paragraphe 7.83 à 7.88) pour plus de détails.		
J173	Commissions des organisateurs de voyage	Recettes d'exploitation des agences de voyage (SCIAN 56151) provenant de l' <i>Enquête annuelle sur le secteur des services de préparation de voyages</i> (n° d'enquête 2423) [M1].	Revenus des agences de voyage (SCIAN 56151) obtenus du fichier de la TPS de l'ARC [M1].	
J174	Ponts et autoroutes à péage	La composante reliée aux ponts à péage est projetée par le nombre d'automobiles traversant chaque pont ou tunnel à péage, obtenu par l'entremise de CTCSE, multiplié par le droit de péage moyen par pont ou tunnel; les revenus obtenus de chaque route à péage sont utilisés pour la seconde composante [M6].		
J175	Assurance-automobile	Primes gagnées moins indemnités dues plus revenus de placements des réserves techniques [M6]. Les données proviennent du <i>Relevé trimestriel des états financiers des sociétés d'assurance de biens et de risques divers</i> , obtenus de la DOFI, des rapports de la DIP pour les provinces dotées d'un régime public d'assurance-automobile et de statistiques du BSIF. Voir la section des services d'assurance (paragraphe 7.83 à 7.88) pour plus de détails.		
J176	Transport urbain	Recettes pour les services de transport urbain et les services de banlieue provenant des <i>Industries canadiennes du transport de passagers par autobus et du transport urbain</i> (n° d'enquête 2798) [M1]. Des données annuelles sur les revenus d'exploitation [M1] et le nombre de passagers [M2] provenant de l'Association canadienne du transport urbain sont également utilisés comme indicateur secondaire.	Recettes pour le transport urbain provenant de l' <i>Enquête sur les grandes entreprises de transport urbain - mensuelle</i> (n° d'enquête 2745) [M1].	
J177	Transport ferroviaire	Recettes tirées du transport des voyageurs provenant de l' <i>Enquête sur le transport ferroviaire - annuelle</i> (n° d'enquête 2734) [M1].	Recettes provenant des voyageurs desservis par des transporteurs ferroviaires [M1].	
J178	Transport interurbain par autobus	Recettes pour les services de transport interurbain régulier, de transport par autocars ou autobus scolaires nolisés, de transport adapté et de transport express de colis par autobus provenant des <i>Industries canadiennes du transport de passagers par autobus et du transport urbain</i> (n° d'enquête 2798) [M1], confrontées aux dépenses pour le transport interurbain par autobus selon l'EDM [M1].	Recettes pour le transport interurbain provenant de l' <i>Enquête sur les grandes entreprises de transport urbain - mensuelle</i> (n° d'enquête 2745) [M1].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J179	Transport aérien	Pour chaque volet de services, réguliers et d'affrètement, le nombre total de passagers-kilomètres parcourus mensuellement est tout d'abord multiplié par un facteur reflétant l'utilisation personnelle du transport aérien pour chaque volet. Dans un deuxième temps, la portion personnelle des passagers-kilomètres est ensuite multipliée par l'indice de prix pour le transport aérien [M2]. Le nombre de passagers-kilomètres provient des rapports mensuels d'exploitation des principaux transporteurs aériens canadiens fournis par la Division du transport. Lorsque les rapports mensuels ne sont pas disponibles, des données sur les passagers-kilomètres provenant des rapports financiers des principaux transporteurs canadiens sont utilisés. De plus, les <i>Statistiques relatives aux mouvements des aéronefs</i> (n° d'enquête 2715) sont également utilisés pour fin de confrontation.		
J180	Transport maritime	Estimateurs provinciaux pour t-1, où t est la période d'estimation, multipliés par la variation du nombre de passagers et de l'IPC connexe, par province et territoire. Le nombre de passagers selon les trajets effectués est obtenu de certains transporteurs maritimes opérant dans les provinces de l'Atlantique et en Colombie-Britannique. Pour les autres provinces et territoires, on présume que le nombre de passagers demeure constant d'une période à l'autre. L'estimateur national est obtenu en agrégeant les estimateurs provinciaux et territoriaux [M6]. Les estimations sont confrontées aux rapports financiers de certains transporteurs maritimes.		
J181	Taxis	Dépenses pour le transport en taxi selon l'EDM [M1], confrontées aux revenus d'exploitation provenant de l' <i>Enquête sur les industries de services de taxi et de limousine</i> (n° d'enquête 4707) [M1].	Rémunération des salariés et transferts courants des administrations publiques au secteur des particuliers et entreprises individuelles tels que rapporté par la DCRD, dégonflés par l'IPC d'ensemble. Le résultat est ensuite multiplié par l'IPC connexe [M4].	
J182	Déménagement et entreposage	Dépenses pour des services de déménagement, d'entreposage et de livraison selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Nombre d'unités résidentielles vendues par le service inter-agences (SIA) rapporté par l'Association canadienne de l'immeuble et décalé de 2 mois, combiné à l'IPC connexe [M4]. Les coûts de transfert de propriétés résidentielles sont aussi utilisés comme indicateur [M3].	
J183	Télécommunications	Dépenses de télécommunications selon l'EDM [M1]. Ces dépenses comprennent les frais de télécommunication par fil et sans fil, les frais de services Internet et les autres frais tels le câblage et l'installation.	Revenus d'exploitation de télécommunication provenant de l' <i>Enquête trimestrielle de télécommunications</i> (n° d'enquête 2721) [M1].	
J184	Services postaux et de messagers	Dépenses de timbres-postes et autres services postaux, telle la messagerie, selon l'EDM [M1].	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC connexe [M5].	
J185	Jeux de hasard	Ventes de billets de loteries, nettes des lots attribués, plus les recettes nettes des casinos, de la loterie vidéo et des machines à sous [M1]. Ces données, obtenues auprès de chaque société des loteries et de jeux, sont confrontées à leurs rapports annuels.		
J186	Pari mutuel	Montant parié moins le montant gagné, obtenus mensuellement de l'Agence canadienne du pari mutuel [M1].		
J187	Autres services de loisirs	Dépenses reliées aux services de loisirs selon l'EDM [M1], confrontées aux recettes de l'industrie rapportées par l'Enquête annuelle sur les <i>industries de services : divertissement et loisirs</i> (n° d'enquête 2425) [M1].	PIB aux prix constants pour les industries d'arts d'interprétation, de sports-spectacles et d'activités connexes (SCIAN 711), les industries reliées aux parcs d'attractions et salles de jeux électroniques (SCIAN 7131) et les industries reliées aux autres services de divertissement et de loisirs (SCIAN 7139) tels que mesurés mensuellement par la DCI, combiné aux IPC connexes [M4].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J188	Frais universitaires	Revenus en droits de scolarité et autres frais de chaque université selon l'Enquête sur l'information financière des universités et collèges (n° d'enquête 3121), agrégés par province et calculés pour l'année civile à l'aide d'un facteur spécifique à chaque province [M1].	Nombre d'étudiants universitaires tel que rapporté par l'EPA, multiplié par l'IPC connexe [M2].	
J189	Frais pour éducation et formation non universitaire	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC connexe [M5], confrontées aux dépenses pour études post secondaires selon l'EDM [M1].		
J190	Autres services éducatifs et culturels	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC connexe [M5].		
J191	Coiffure pour hommes et femmes	Dépenses pour services de coiffure selon l'EDM [M1].	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC connexe [M5].	
J192	Autres soins personnels	Dépenses pour services de soins personnels autres que les services de coiffure selon l'EDM [M1].	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC connexe [M5].	
J193	Repas à l'extérieur	Recettes provenant de l'Enquête mensuelle sur les services de restauration et débits de boissons (n° d'enquête 2419) [M1] ou revenus d'exploitation de l'Enquête annuelle sur les industries de services : restauration et débits de boissons (n° d'enquête 4704) [M1], confrontés aux dépenses pour aliments achetés au restaurant selon l'EDM et aux revenus pour les industries de services de restauration (SCIAN 7221 à 7223) obtenus du fichier de la TPS de l'ARC [M1]. Les ventes des boissons alcoolisées sont exclues.		
J194	Boissons alcoolisées consommées dans les établissements licenciés	Ventes aux établissements détenteurs d'un permis selon l'enquête sur le Contrôle et vente des boissons alcoolisées au Canada (n° d'enquête 1726) [M1] et les rapports annuels des sociétés des alcools [M1], confrontées au volume de bière distribuée, obtenu de l'Association des brasseurs du Canada, multiplié par l'IPC connexe [M2].	Ventes aux détenteurs de permis pour la revente provenant de l'Enquête sur les ventes et stocks de boissons alcoolisées (n° d'enquête 2406) [M1], confrontées au volume de bière distribuée, obtenu de l'Association des brasseurs du Canada, multiplié par l'IPC connexe [M2].	
J195	Hébergement	Recettes d'exploitation provenant de l'Enquête annuelle sur l'hébergement des voyageurs (n° d'enquête 2418) [M1], confrontées aux dépenses pour hébergement temporaire selon l'EDM [M1] ainsi qu'aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Revenus obtenus du fichier de la TPS de l'ARC pour les services d'hébergement (SCIAN 721) [M1], confrontés à deux sources externes procurant de l'information sur les taux d'occupation, le nombre de chambres disponibles et les prix moyens. Il s'agit de la publication <i>Canadian Lodging Outlook</i> publiée par Smith Travel Research et des rapports produits par la firme de consultation Pannell Kerr Forster Consulting Inc [M2].	
J196	Pension versée	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC connexe [M5].		
J199	Commissions reliées aux transactions d'actions et d'obligations	Commissions versées aux courtiers en placement moins commissions acquittées par les caisses de retraite en fiducie et celles se rapportant aux fonds communs de placement, puisqu'elles sont prises en compte dans les séries J206 et J208, respectivement. Le reste des commissions est ventilé par activité principale, et un ratio est appliqué à chacune d'elles afin d'obtenir les dépenses personnelles [M1]. Les données proviennent du rapport trimestriel <i>Performance du secteur des valeurs mobilières</i> de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières.		

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J200	Frais de prêt imputés des intermédiaires financiers	La valeur des services fournis aux emprunteurs est calculée en multipliant d'abord les intérêts nets reçus par les intermédiaires financiers, ajustés pour l'utilisation des propres fonds de ces derniers, par le ratio de l'actif-prêts à la somme de l'actif-prêts et du passif-dépôts. Dans un deuxième temps, la proportion de l'actif-prêts des intermédiaires financiers associée aux ménages est appliquée à la part des emprunteurs, calculée dans la première étape, afin de mesurer les frais de prêt imputés payés par les ménages [M6]. Les sources de données sur les banques à charte proviennent du BSIF, alors que les données pour les autres institutions de l'industrie des activités bancaires aux particuliers et aux entreprises (SCIAN 52211), et des industries de crédit à la consommation (SCIAN 522291) et de financement de ventes à crédit (52222) sont tirées de l' <i>Enquête trimestrielle sur les statistiques financières des entreprises</i> (SFT), n° d'enquête 2501. Voir la section des services financiers indirectement mesurés (paragraphes 7.89 à 7.95) pour plus de détails.		
J201	Frais de dépôt imputés des caisses populaires	La valeur des services fournis aux déposants est calculée en multipliant d'abord les intérêts nets reçus par les caisses populaires, ajustés pour les bénéfices et l'utilisation des propres fonds de ces dernières, par le ratio du passif-dépôts à la somme du passif-dépôts et de l'actif-prêts. Dans un deuxième temps, la proportion du passif-dépôts des caisses populaires associée aux ménages est appliquée à la part des déposants, calculée dans la première étape, afin de mesurer les frais de dépôts imputés payés par les ménages [M6]. Les données sont tirées de l'SFT. Voir la section des services financiers indirectement mesurés (paragraphes 7.89 à 7.95) pour plus de détails.		
J202	Assurance-vie	Primes gagnées moins indemnités dues plus revenus de placements des réserves techniques moins hausses (plus diminutions) des réserves actuarielles [M6]. Les données sont tirées du <i>Relevé trimestriel des états financiers des assureurs-vie</i> obtenus de DOFI, du BSIF et de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes. Voir la section des services d'assurance (paragraphes 7.83 à 7.88) pour plus de détails.		
J203	Frais de service versés aux intermédiaires financiers	Les frais de service versés par les ménages à l'industrie des activités bancaires aux particuliers et aux entreprises (SCIAN 52211) et aux sociétés de crédit à la consommation (SCIAN 522291) et de financement de ventes à crédit (SCIAN 52222) englobent tous les frais à l'exclusion des frais d'intérêt, entre autres, les frais applicables aux comptes de dépôt, aux autres services de règlement, aux garanties et aux lettres de crédit, en plus des frais de cartes de crédit. Les frais versés aux banques sont calculés en appliquant à chaque élément de revenus des états financiers du BSIF, à l'exclusion des revenus d'intérêt, un ratio propre aux ménages. Pour les autres intermédiaires financiers, un ratio fixe est appliqué à la somme des revenus autres que ceux d'intérêt, rapportés par l'SFT, afin de refléter les dépenses personnelles consacrées à ces services [M1].		
J204	Frais de dépôt imputés des intermédiaires financiers	La valeur des services fournis aux déposants est calculée en multipliant d'abord les intérêts nets reçus par les intermédiaires financiers, ajustés pour l'utilisation des propres fonds de ces derniers, par le ratio du passif-dépôts à la somme du passif-dépôts et de l'actif-prêts. Dans un deuxième temps, la proportion du passif-dépôts des institutions associée aux ménages est appliquée à la part des déposants, calculée dans la première étape, afin de mesurer les frais de dépôts imputés payés par les ménages [M6]. Les sources de données sur les banques à charte proviennent du BSIF, alors que les données pour les autres institutions de l'industrie des activités bancaires aux particuliers et aux entreprises (SCIAN 52211) et pour les industries de crédit à la consommation (SCIAN 522291) et de financement de ventes à crédit (SCIAN 52222) sont tirées de l'SFT. Voir la section des services financiers indirectement mesurés (paragraphes 7.89 à 7.95) pour plus de détails.		
J205	Frais de service versés aux caisses populaires	Tous les frais autres que d'intérêt applicables entre autres aux comptes de dépôt, aux autres services de règlement, aux garanties et aux lettres de crédit, en plus des frais de cartes de crédit rapportés par l'SFT, multipliés par un ratio fixe afin de refléter les dépenses personnelles consacrées à ces services [M1].		
J206	Caisses de retraite en fiducie	Frais d'administration associés à la gestion des fonds tirés des <i>Estimations relatives aux caisses de retraite en fiducie</i> (n° d'enquête 2607) [M1]. En l'absence de données d'enquête, les estimations sont projetées sur la base des tendances historiques et sont également ajustées pour tenir compte des développements récents survenus sur les marchés financiers.		

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J207	Frais de prêt imputés des caisses populaires	La valeur des services fournis aux emprunteurs est calculée en multipliant d'abord les intérêts nets reçus par les caisses populaires, ajustés pour les bénéfices et l'utilisation des propres fonds de ces dernières, par le ratio de l'actif-prêts à la somme de l'actif-prêts et du passif-dépôts. Dans un deuxième temps, la proportion de l'actif-prêts des caisses populaires associée aux ménages est appliquée à la part des emprunteurs, calculée dans la première étape, afin de mesurer les frais de prêt imputés payés par les ménages [M6]. Les données sont tirées de l'SFT. Voir la section des services financiers indirectement mesurés (paragraphe 7.89 à 7.95) pour plus de détails.		
J208	Fonds communs de placement	Les dépenses d'exploitation des fonds communs de placement et les commissions/droits de rachat payés par les ménages sont retenus pour calculer les dépenses personnelles sur ces fonds. Les frais d'administration et de gestion, qui représentent environ 85% des dépenses d'exploitation, sont fondés sur un pourcentage de la valeur marchande des actifs. Les commissions et les droits de rachat s'appliquent sur certains achats et ventes d'unités, tels les fonds à frais d'acquisition initiaux et à frais d'acquisition différés. Les dépenses d'exploitation sont obtenues des états financiers des fonds communs de placement, tandis que les statistiques sur les commissions/droits de rachat proviennent de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM). En l'absence des données de l'ACCVM et des dépenses d'exploitation des fonds, on utilise la valeur de l'actif des fonds ainsi que les statistiques sur les ventes et les rachats récents, rapportés par l'Institut des fonds d'investissement du Canada pour projeter respectivement les dépenses d'exploitation et les commissions [M6].		
J209	Services juridiques, comptables et autres	Dépenses pour frais de notaire ou d'avocat, pour services de comptabilité et de planification financière et pour services d'annonces publicitaires selon l'EDM [M1], confrontées à l'indicateur pour l'année-repère + 2.	PIB aux prix constants pour les services juridiques ainsi que les services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus et de tenue de livres et de paye (SCIAN 5411 et 5412) tel que mesuré mensuellement par la DCI, combiné à l'indice de prix connexe [M4].	
J210	Services funèbres et autres services funéraires	Nombre de décès multiplié par l'indice de prix connexe [M2], confronté aux revenus pour l'industrie des services funéraires (SCIAN 8122) obtenus du fichier de la TPS de l'ARC [M1] et aux recettes d'exploitation de l'industrie [M1] provenant de l'Enquête annuelle sur le secteur des services personnels (n° d'enquête 2424). Le nombre de décès est obtenu de la Division de la démographie.		
J211	Services ménagers divers	Dépenses pour frais de services ménagers divers selon l'EDM [M1].	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC connexe [M5].	
J212	Organismes de bien-être	Salaires et traitements versés par les organismes sans but lucratif faisant partie de l'industrie des services d'assistance sociale (SCIAN 624) tels que rapportés par la DCRD [M3].	Rémunération des salariés et transferts courants des administrations publiques au secteur des particuliers et entreprises individuelles tels que rapportés par la DCRD [M3].	
J213	Organismes religieux	Salaires et traitements versés par les organismes religieux (SCIAN 8131) tels que rapportés par la DCRD [M3].	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC d'ensemble [M5].	
J214	Syndicats	Nombre d'employés selon la couverture syndicale, obtenu par l'EPA, combiné à l'IPC d'ensemble [M4].		
J215	Dépenses de voyage à l'étranger	Dépenses pour fins personnelles des Canadiens à l'étranger au compte des voyages internationaux découlant de l'Enquête sur les voyages internationaux (EVI), n° d'enquête 3152 [M1]. Voir la section des dépenses nettes à l'étranger (paragraphe 7.96 à 7.100) pour plus de détails.		
J216	Dépenses des militaires à l'étranger	Salaires et traitements versés aux militaires canadiens à l'étranger [M3]. Voir la section des dépenses nettes à l'étranger (paragraphe 7.96 à 7.100) pour plus de détails.		
J218	Recettes de voyage des non-résidents	Recettes au compte des voyages internationaux découlant de l'EVI [M1]. Voir la section des dépenses nettes à l'étranger (paragraphe 7.96 à 7.100) pour plus de détails.		

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.7 Sources et méthodes des estimations nationales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2	Trimestres
J219	Télédistribution et télévision payante	Dépenses pour frais de location pour la télédistribution (câble) et pour la diffusion par satellite selon l'EDM [M1]. Le nombre d'abonnés [M2] ainsi que les revenus d'exploitation [M1], obtenus de l' <i>Enquête annuelle sur la télédistribution</i> (n° d'enquête 2728), sont utilisés comme indicateurs secondaires.	PIB aux prix constants pour l'industrie de la télévision payante et spécialisée et distribution d'émissions de télévision (SCIAN 5132) tel que mesuré mensuellement par la DCI, combiné à l'IPC connexe [M4].	
J220	Partis politiques	Dépenses rapportées dans les rapports annuels des partis politiques ainsi que dans les rapports de dépenses électorales des partis et de leurs candidats [M1]. Une imputation basée sur des valeurs historiques est faite jusqu'à ce que les rapports deviennent disponibles.		
J221	Stationnement	Dépenses pour frais de stationnement et location de garage selon l'EDM [M1].	Dépenses personnelles aux prix constants projetées selon leur tendance des dernières années, multipliées par l'IPC connexe [M5].	
J222	Leçons de conduite et adhésion aux associations d'automobilistes	L'estimateur découle de deux composantes estimées séparément. D'une part, les dépenses pour cours de conduite sont obtenues de l'EDM. Une projection de ces dépenses selon leur tendance des dernières années est faite pour l'année-repère + 2 puisque les données de l'EDM ne sont pas encore disponibles. D'autre part, les dépenses pour l'adhésion aux associations d'automobilistes sont dérivées à partir du nombre de membres faisant partie de l'Association canadienne des automobilistes, publié sur l'Internet par certaines associations provinciales, ainsi que du nombre de véhicules automobiles immatriculés, multiplié par un prix connexe [M6].	Dépenses personnelles en prix constants projetées selon leur tendance des dernières années et ensuite multipliées par l'IPC connexe [M5].	
J223	Location de véhicules à court terme	Dépenses pour frais de location de véhicules selon l'EDM [M1], confrontées aux revenus provenant de l' <i>Enquête annuelle sur la location et location à bail de matériel automobile</i> (n° d'enquête 2442) [M1].	Revenus provenant du fichier de la TPS de l'ARC pour les entreprises de location de voitures particulières (SCIAN 532111) [M1].	
J224	Cinémas	Dépenses pour le cinéma selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Revenus provenant du fichier de la TPS de l'ARC pour les entreprises classées sous l'industrie responsable de la présentation de films et de vidéos (SCIAN 51213) [M1], confrontées aux recettes d'admission publiées dans certains états financiers annuels et trimestriels [M1] ainsi que des statistiques mensuelles sur les recettes [M1] et l'assistance [M2] dans les cinémas et ciné-parcs au Québec publiées par l'Institut de la statistique du Québec.	
J225	Services de photographie	Dépenses pour services photographiques selon l'EDM [M1].	Rémunération des salariés et transferts courants des administrations publiques au secteur des particuliers et entreprises individuelles tels que rapporté par la DCRD, dégonflés par l'IPC d'ensemble. Le résultat est ensuite multiplié par l'IPC connexe [M4].	
J226	Bandes indiennes et Inuit	Salaires et traitements versés par les administrations publiques autochtones (SCIAN 914) tels que rapportés par la DCRD [M3].	Rémunération des salariés et transferts courants des administrations publiques au secteur des particuliers et entreprises individuelles tels que rapportés par la DCRD [M3].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2
J001	Meubles	Recettes de l'Enquête annuelle sur le commerce de détail (EACD), n ^{os} d'enquête 2422, 2433 et 2447, ou de l'Enquête mensuelle sur le commerce de détail (EMCD), n ^{os} d'enquête 2406 et 2408, décomposées en marchandises selon l'Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail (ETMVD), n ^o d'enquête 2008 [M1]. Voir l'Annexe 7A pour plus de détails.	
J002	Revêtements de sol	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J003	Remboufrage et réparation des meubles	Moyenne mobile des dépenses personnelles en meubles (J001) pour t-6 à t-3, où t est l'année d'estimation [M3].	
J004	Réfrigérateurs et congélateurs	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J005	Lessiveuses et sècheuses	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J006	Poêles et fours à micro-ondes	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J007	Autres gros appareils électroménagers	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J008	Petits appareils électriques	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J009	Réparation d'appareils ménagers	Moyenne mobile des dépenses personnelles en réfrigérateurs et congélateurs (J004), lessiveuses et sècheuses (J005), poêles et fours à micro-ondes (J006), autres gros appareils électroménagers (J007), petits appareils électriques (J008) et outils de jardin et équipement pour l'entretien extérieur (J010) pour t-4 à t-1, où t est l'année d'estimation [M3].	
J010	Outils de jardin et équipement pour l'entretien extérieur	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J011	Voitures neuves	Valeur des ventes de voitures neuves rapportée par l'Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neuves (EVVAN), n ^o d'enquête 2402 [M1].	
J012	Véhicules automobiles d'occasion (valeur nette)	Achats moins ventes de véhicules automobiles d'occasion effectués par les ménages, calculés à l'aide des données de l'EVVAN, de l'Enquête sur les produits des marchands de véhicules automobiles neuves (n ^o d'enquête 2008) et du fichier de la Taxe fédérale sur les produits et les services (TPS) de l'ARC [M6], confrontés aux recettes de l'EACD ou de l'EMVD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1]. La méthode retenue pour les estimations provinciales et territoriales est comparable à la méthode annuelle nationale présentée à la section des véhicules automobiles d'occasion (paragraphe 7.57 à 7.66).	
J013	Fourgonnettes et camions neufs	Valeur des ventes de fourgonnettes et camions neufs rapportée par l'EVVAN de laquelle on a retranché la portion représentant l'utilisation commerciale qui sera faite des véhicules vendus [M6]. La méthode retenue pour les estimations provinciales et territoriales est comparable à la méthode annuelle présentée à la section des voitures, fourgonnettes et camions neufs (paragraphe 7.50 à 7.53).	
J014	Véhicules récréatifs routiers et non routiers	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-répère + 1	Année-répère + 2
J015	Entretien et réparation de véhicules automobiles	Dépenses en entretien et réparation de véhicules automobiles selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-répère + 2.	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1], confrontées aux recettes de services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles (SCIAN 8111) provenant du fichier de la TPS de l'ARC [M1].
J016	Pièces et accessoires de véhicules automobiles	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J017	Radios, chaînes stéréo et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J018	Téléviseurs, appareils vidéo et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J019	Bateaux, avions et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J020	Appareils photographiques et instruments d'optique	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J021	Équipement de sport et de camping	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J022	Appareils de bureau, ordinateurs et équipement	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1], confrontées aux dépenses en ordinateurs selon l'EDM [M1].	
J023	Instruments de musique et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J024	Remorques	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J025	Réparation d'équipement de loisirs	Moyenne mobile des dépenses personnelles en véhicules récréatifs routiers et non routiers (J014), radios, chaînes stéréo et accessoires (J017), téléviseurs, appareils vidéo et accessoires (J018), bateaux, avions et accessoires (J019), appareils photographiques et instruments d'optique (J020), équipement de sport et de camping (J021) et appareils de bureau, ordinateurs et équipement (J022) pour t-4 à t-1, où t est l'année d'estimation [M3].	
J026	Location d'équipement de loisirs	Dépenses en services de location selon l'EDM [M1], confrontées aux recettes de l'industrie rapportées par l' <i>Enquête annuelle sur le secteur de location de biens de consommation</i> (n° d'enquête 2434) [M1].	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].
J027	Montres et bijoux	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J028	Réparation de montres et bijoux	Moyenne mobile des dépenses personnelles en montres et bijoux (J027) pour t-4 à t-1, où t est l'année d'estimation [M3].	
J051	Vêtements pour hommes et garçons	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-répère + 1	Année-répère + 2
J052	Vêtements pour femmes, filles et petits enfants	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J053	Fil, laine et accessoires pour la couture	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J054	Tissus à la pièce	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J056	Chaussures	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J057	Réparation de chaussures	Moyenne mobile des dépenses personnelles en chaussures (J056) pour t-1 à t, où t est l'année d'estimation [M3].	
J058	Valises, articles en cuir et autres effets personnels	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J059	Jouets, jeux et articles de passe-temps	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J060	Films et autres fournitures photographiques	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J061	Textiles et articles d'ameublement ménagers	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J062	Porcelaine, verrerie et articles de cuisine	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J063	Lampes, appareils d'éclairage et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J064	Couverts	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J065	Quincaillerie	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J066	Journaux, livres, périodiques et papeterie	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J067	Réparation et retouche des vêtements pour femmes	Moyenne mobile des dépenses personnelles en vêtements pour femmes, filles et petits enfants (J052) pour t-1 à t, où t est l'année d'estimation [M3].	
J068	Animaux domestiques et accessoires	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J069	Réparation et retouche des vêtements pour hommes	Moyenne mobile des dépenses personnelles en vêtements pour hommes et garçons (J051) pour t-1 à t, où t est l'année d'estimation [M3].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2
J101	Aliments et boissons non alcoolisées	Dépenses en aliments et boissons non alcoolisées selon l'EDM [M1], confrontées aux recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].
J102	Dépenses d'alimentation imputées	La première composante est le revenu en nature des agriculteurs provenant de la Division de l'agriculture. La seconde composante représente la valeur des aliments et boissons non alcoolisées fournis aux employés de certaines industries à la place de salaires et traitements, projetée selon la tendance des salaires et traitements pour ces industries telle que rapportée par la DCRD [M6].	
J103	Aliments pour animaux domestiques	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J104	Boissons alcoolisées achetées en magasin	Ventes aux consommateurs finaux selon l'enquête sur le <i>Contrôle et vente des boissons alcoolisées au Canada</i> (n° d'enquête 1726) [M1] et les rapports annuels des sociétés des alcools [M1], confrontées au volume de bière distribuée, obtenu de l'Association des brasseurs du Canada, multiplié par l' <i>Indice des prix à la consommation</i> (IPC) connexe, n° d'enquête 2301 [M2].	Recettes provenant de la vente de boissons alcoolisées dans les magasins de bière, de vin et de spiritueux de l'EACD ou de l'EMCD [M1]. Pour Terre-Neuve-et-Labrador et pour le Québec, on y ajoute le volume de bière distribuée, obtenu de l'Association des brasseurs du Canada, multiplié par un prix unitaire [M2].
J105	Produits du tabac	Volume de produits du tabac consommés auquel on applique des prix unitaires à la consommation obtenus principalement de la Division des prix. Le volume est obtenu suite à une réconciliation de l'offre et de la demande. La demande se fonde sur les données de taxes sur le tabac rapportées dans les comptes publics fédéraux, provinciaux et territoriaux et sur les tendances historiques répertoriées dans les enquêtes sur les habitudes de consommation de produits du tabac des Canadiens, telles que l' <i>Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada</i> (n° d'enquête 4440) et l'EDM. Les ventes domestiques rapportées par les manufacturiers canadiens et les importations internationales déclarées sont exploitées du côté de l'offre [M6]. Voir la section des produits du tabac (paragraphe 7.68 à 7.73) pour plus de détails.	
J106	Électricité	Recettes des ventes d'électricité au secteur résidentiel [M1], confrontées à la quantité d'électricité vendue au secteur résidentiel multipliée par l'IPC connexe [M2] ainsi qu'aux dépenses en électricité selon l'EDM [M1]. Les recettes et les quantités proviennent de l'enquête sur la <i>Disponibilité et écoulement de l'électricité</i> (n° d'enquête 2194).	
J107	Gaz naturel	Recettes des ventes de gaz naturel au secteur résidentiel [M1], confrontées à la quantité de gaz naturel vendue au secteur résidentiel multipliée par l'IPC connexe [M2] ainsi qu'aux dépenses en gaz naturel selon l'EDM [M1]. Les recettes et les quantités proviennent de l'enquête mensuelle sur la <i>Distribution de gaz naturel</i> (n° d'enquête 2149).	
J108	Autres combustibles	Quantités de mazouts légers, mazouts lourds, mazouts pour poêles, liquides de gaz naturel (LGN) et charbon vendues aux ménages multipliées par des prix unitaires connexes [M2] plus la valeur du bois de chauffage projetée selon une tendance linéaire [M5], confrontées aux dépenses en autres combustibles selon l'EDM [M1]. Les quantités de charbon proviennent de l' <i>Enquête mensuelle sur le charbon</i> (n° d'enquête 2147) alors que les autres quantités proviennent de l'enquête sur l' <i>Utilisation finale des produits pétroliers raffinés</i> (n° d'enquête 2168).	
J109	Savons et autres produits de nettoyage	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2
J110	Autres produits ménagers	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J111	Produits pharmaceutiques et articles médicaux	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1], confrontées aux dépenses en produits pharmaceutiques et articles médicaux selon l'EDM [M1] ainsi qu'aux dépenses en médicaments provenant de l'Institut canadien de l'information sur la santé (ICIS) [M1].	
J112	Carburants et lubrifiants	Nombre de litres de carburant livrés aux détaillants provenant de l'enquête mensuelle sur les <i>Produits pétroliers raffinés</i> (n° d'enquête 2150) multiplié par un prix moyen pondéré par litre provenant de l'IPC [M2], confronté aux dépenses en carburants selon l'EDM [M1] et aux recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J113	Fleurs, plantes et autres produits horticoles	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J114	Produits de beauté et articles de toilette	Recettes de l'EACD ou de l'EMCD décomposées en marchandises selon l'ETMVD [M1].	
J151	Services d'eau, d'égouts et de déchets	Recettes des administrations locales pour les services d'eau, de ramassage de déchets et d'égouts provenant de la Division des institutions publiques (DIP) [M1].	
J153	Loyers imputés	Stock de logements possédés et occupés multiplié par le loyer moyen ajusté par un coefficient de qualité [M6]. Voir la section des loyers bruts versés et imputés (paragraphe 7.75 à 7.82) pour plus de détails.	
J154	Loyers versés	Stock de logements loués et occupés multiplié par le loyer moyen, duquel est retranchée la portion des loyers versés qui n'est pas liée à l'espace de logement [M6]. Voir la section des loyers bruts versés et imputés (paragraphe 7.75 à 7.82) pour plus de détails.	
J155	Frais de logement imputés	Salaires et traitements payés par les industries de l'agriculture, de la foresterie, des mines, de la construction, des services publics, et du transport et de l'entreposage tels que rapportés par la DCRD [M3].	
J156	Frais de logement versés (sauf universités)	Revenu net des entreprises individuelles non agricoles pour l'industrie de l'hébergement tel que rapporté par la DCRD [M3].	
J157	Frais de logement dans les universités	Nombre de places dans les résidences universitaires, obtenu du Répertoire des universités canadiennes, multiplié par l'indice de prix connexe [M2]. Cet indice de prix est dérivé à partir de données sur les frais de subsistance dans les résidences, obtenues auprès de Culture, tourisme et centre de la statistique sur l'éducation (CTCSE).	
J158	Services domestiques	Dépenses en frais d'aide domestique selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2. Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4]. Le volume de ce service est confronté à des indicateurs de l' <i>Enquête sur la population active</i> (EPA), n° d'enquête 3701 tels le nombre de familles dont les deux parents travaillent et le nombre de familles monoparentales dont le parent travaille [M4].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2
J159	Garde d'enfants à domicile	Dépenses en frais de garde au foyer selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population (0 à 14 ans) et de l'IPC connexe [M4]. Le volume de ce service est confronté à certains indicateurs de l'EPA tel le nombre de femmes ayant des enfants et travaillant à temps plein [M4].
J160	Garde d'enfants à l'extérieur du domicile	Dépenses en frais de garde à l'extérieur du foyer selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population (0 à 14 ans) et de l'IPC connexe [M4]. Le volume de ce service est confronté à certains indicateurs de l'EPA tel le nombre de femmes ayant des enfants et travaillant à temps plein [M4].
J161	Blanchissage et nettoyage à sec	Dépenses en services de nettoyage selon l'EDM [M1], confrontées aux recettes de l'industrie rapportées par l' <i>Enquête annuelle sur le secteur des services personnels</i> (n° d'enquête 2424) [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J162	Assurance-proprété	Primes gagnées moins indemnités dues, obtenues du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) et des rapports provinciaux et territoriaux du Superintendant des assurances [M6].	
J163	Soins des animaux domestiques	Dépenses pour soins vétérinaires et chenils, toilettage et autres services reliés aux animaux domestiques selon l'EDM [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J164	Location de meubles et d'appareils ménagers	Dépenses personnelles en loyers versés (J154) aux prix constants multipliées par l'IPC connexe [M4].	
J165	Services de concierge	Dépenses personnelles en loyers versés (J154) aux prix constants multipliées par l'IPC connexe [M4].	
J166	Soins médicaux, dentaires et autres soins analogues	Dépenses de santé du secteur privé pour médecins et autres professionnels de la santé provenant de l'ICIS [M1].	
J167	Établissements de soins spécialisés	Salaires et traitements des établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (SCIAN 623) tels que rapportés par la DCRD [M3].	Salaires et traitements des institutions de soins de santé et d'assistance sociale tels que rapportés par la DCRD [M3].
J168	Autres soins de santé	Salaires et traitements des institutions d'assistance sociale (SCIAN 624) tels que rapportés par la DCRD [M3].	Salaires et traitements des institutions de soins de santé et d'assistance sociale tels que rapportés par la DCRD [M3].
J169	Soins hospitaliers et soins analogues	Salaires et traitements des hôpitaux (SCIAN 622) tels que rapportés par la DCRD [M3].	Salaires et traitements des institutions de soins de santé et d'assistance sociale tels que rapportés par la DCRD [M3].

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2
J171	Assurance-accident et assurance-maladie	Primes gagnées moins indemnités dues, obtenues du BSIF, des rapports provinciaux et territoriaux du Superintendent des assurances et de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes [M6].	
J173	Commissions des organisateurs de voyage	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].	
J174	Ponts et autoroutes à péage	La composante reliée aux ponts à péage est projetée par le nombre d'automobiles traversant chaque pont ou tunnel à péage, obtenu par l'entremise de CTCSE, multiplié par le droit de péage moyen par pont ou tunnel. Les revenus obtenus de chaque route à péage sont utilisés pour la seconde composante [M6].	
J175	Assurance-automobile	Primes gagnées moins indemnités dues, obtenues du BSIF et de rapports de la DIP pour les provinces dotées d'un régime d'assurance-automobile [M6].	
J176	Transport urbain	Recettes pour les services de transport urbain et les services de banlieue provenant des <i>Industries canadiennes du transport de passagers par autobus et du transport urbain</i> (n° d'enquête 2798) [M1].	Recettes pour le transport urbain provenant de l' <i>Enquête sur les grandes entreprises de transport urbain - mensuelle</i> (n° d'enquête 2745) [M1].
J177	Transport ferroviaire	Recettes tirées du transport des voyageurs provenant de l' <i>Enquête sur le transport ferroviaire - annuelle</i> (n° d'enquête 2734) [M1].	Recettes provenant des voyageurs desservis par des transporteurs ferroviaires [M1].
J178	Transport interurbain par autobus	Recettes pour les services de transport interurbain régulier, de transport par autocars ou autobus scolaires nolisés, de transport adapté et de transport express de colis par autobus provenant des <i>Industries canadiennes du transport de passagers par autobus et du transport urbain</i> (n° d'enquête 2798) [M1], confrontées aux dépenses pour le transport interurbain par autobus selon l'EDM [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J179	Transport aérien	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4]. Les <i>Statistiques relatives aux mouvements des aéronefs</i> (n° d'enquête 2715) sont également utilisés pour fin de confrontation.	
J180	Transport maritime	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage du nombre de passagers et de l'IPC connexe. Le nombre de passagers selon les trajets effectués est obtenu de certains transporteurs maritimes opérant dans les provinces de l'Atlantique et en Colombie-Britannique. Pour les autres provinces et territoires, on présume que le nombre de passagers demeure constant d'une période à l'autre [M6]. Les estimations sont confrontées aux rapports financiers de certains transporteurs maritimes.	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2
J181	Taxis	Dépenses pour le transport en taxi selon l'EDM [M1], confrontées aux revenus d'exploitation provenant de l' <i>Enquête sur les industries de services de taxi et de limousine</i> (n° d'enquête 4707) [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J182	Déménagement et entreposage	Dépenses pour des services de déménagement, d'entreposage et de livraison selon l'EDM [M1], confrontées à l'indicateur pour l'année-repère + 2.	Nombre d'unités résidentielles vendues par le service inter-agences (SIA), rapporté par l'Association canadienne de l'immeuble, combiné à l'IPC connexe [M4].
J183	Télécommunications	Dépenses de télécommunications selon l'EDM [M1]. Ces dépenses comprennent les frais de télécommunication par fil et sans fil, les frais de services Internet et les autres frais tels le câblage et l'installation.	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J184	Services postaux et de messagers	Dépenses de timbres-postes et autres services postaux, telle la messagerie, selon l'EDM [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J185	Jeux de hasard	Ventes de billets de loteries, nettes des lots attribués, plus les recettes nettes des casinos, de la loterie vidéo et des machines à sous [M1]. Ces données, obtenues auprès de chaque société des loteries et de jeux, sont confrontées à leurs rapports annuels.	
J186	Pari mutuel	Montant parié moins montant gagné, obtenu mensuellement de l'Agence canadienne du pari mutuel [M1].	
J187	Autres services de loisirs	Dépenses reliées aux services de loisirs selon l'EDM [M1], confrontées aux recettes de l'industrie rapportées par l' <i>Enquête annuelle sur les industries de services : divertissements et loisirs</i> (n° d'enquête 2425) [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J188	Frais universitaires	Revenus en droits de scolarité et autres frais de chaque université selon l' <i>Enquête sur l'information financière des universités et collèges</i> (n° d'enquête 3121), agrégés par province et calculés pour l'année civile à l'aide d'un facteur spécifique à chaque province [M1]. Pour les territoires, l'indicateur pour l'année-repère + 2 est utilisé.	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J189	Frais pour éducation et formation non universitaire	Dépenses pour études post secondaires selon l'EDM [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J190	Autres services éducatifs et culturels		Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2
J191	Coiffure pour hommes et femmes	Dépenses pour services de coiffure selon l'EDM [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J192	Autres soins personnels	Dépenses pour services de soins personnels autres que les services de coiffure selon l'EDM [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J193	Repas à l'extérieur	Recettes provenant de l' <i>Enquête mensuelle sur les services de restauration et débits de boissons</i> (n° d'enquête 2419) [M1] ou revenus d'exploitation de l' <i>Enquête annuelle sur les industries de services : restauration et débits de boissons</i> (n° d'enquête 4704) [M1], confrontés aux dépenses pour aliments achetés au restaurant selon l'EDM [M1] et aux revenus pour les industries de services de restauration (SCIAN 7221 à 7223) obtenus du fichier de la TPS de l'ARC [M1]. Les ventes des boissons alcoolisées sont exclues.	
J194	Boissons alcoolisées consommées dans les établissements licenciés	Ventes aux établissements détenteurs d'un permis selon l'enquête sur le <i>Contrôle et vente des boissons alcoolisées au Canada</i> (n° d'enquête 1726) [M1] et les rapports annuels des sociétés des alcools [M1], confrontés au volume de bière distribuée, obtenu de l'Association des brasseurs du Canada, multiplié par l'IPC connexe [M2].	Ventes aux détenteurs de permis pour la revente provenant de l' <i>Enquête sur les ventes et stocks de boissons alcoolisées</i> (n° d'enquête 2406) [M1], confrontées au volume de bière distribuée, obtenu de l'Association des brasseurs du Canada, multiplié par l'IPC connexe [M2].
J195	Hébergement	Recettes d'exploitation provenant de l' <i>Enquête annuelle sur l'hébergement des voyageurs</i> (n° d'enquête 2418) [M1], confrontées aux dépenses pour hébergement temporaire selon l'EDM [M1] ainsi qu'aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Revenus obtenus du fichier de la TPS de l'ARC pour les services d'hébergement (SCIAN 721) [M1]. Deux sources externes procurent de l'information sur les taux d'occupation, sur le nombre de chambres disponibles et sur les prix moyens. Il s'agit de la publication <i>Canadian Lodging Outlook</i> , publiée par Smith Travel Research, et des rapports produits par la firme de consultation Pannell Kerr Forster Consulting Inc [M2].
J196	Pension versée	Revenu net des entreprises individuelles non agricoles pour les industries de la restauration et de l'hébergement tel que rapporté par la DCRD [M3].	
J199	Commissions liées aux transactions d'actions et d'obligations	Revenus de placements et de dividendes tels que rapportés dans les déclarations de revenus (T1) obtenues de l'ARC [M3].	
J200	Frais de prêt imputés des intermédiaires financiers	Passif-prêts des ménages excluant les hypothèques détenus par l'industrie des activités bancaires aux particuliers et aux entreprises (SCIAN 522111) et par l'Alberta Treasury [M3]. Les données sont obtenues de la Revue de la Banque du Canada, du <i>Relevé trimestriel des états financiers des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires</i> , colligés par la Division de l'organisation et des finances de l'industrie (DOFI), ainsi que de sources administratives.	
J201	Frais de dépôt imputés des caisses populaires	Actif-dépôts des ménages détenus par les caisses populaires, obtenus du <i>Relevé trimestriel des états financiers des caisses locales et centrales d'épargne et de crédit</i> , colligés par la DOFI [M3].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2
J202	Assurance-vie	Valeur des polices d'assurance-vie rapportée par l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes [M3].	
J203	Frais de service versés aux intermédiaires financiers	Passif-dépôts des ménages détenus par l'industrie des activités bancaires aux particuliers et aux entreprises (SCIAN 522111), obtenus de la Revue de la Banque du Canada et du <i>Relevé trimestriel des états financiers des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires</i> , colligés par la DOFI [M3].	
J204	Frais de dépôt imputés des intermédiaires financiers	Actif-dépôts des ménages détenus par l'industrie des activités bancaires aux particuliers et aux entreprises (SCIAN 522111) et par l'Alberta Treasury [M3]. Les données-sources sont obtenues de la Revue de la Banque du Canada, du <i>Relevé trimestriel des états financiers des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires</i> , colligés par la DOFI, et de sources administratives.	
J205	Frais de service versés aux caisses populaires	Passif-dépôts des ménages détenus par les caisses populaires, obtenus du <i>Relevé trimestriel des états financiers des caisses locales et centrales d'épargne et de crédit</i> , colligés par la DOFI [M3].	
J206	Caisses de retraite en fiducie	Salaires et traitements tels que rapportés par la DCRD [M3].	
J207	Frais de prêt imputés des caisses populaires	Passif-prêts des ménages excluant les hypothèques détenus par les caisses populaires tels que rapportés par le <i>Relevé trimestriel des états financiers des caisses locales et centrales d'épargne et de crédit</i> , colligés par la DOFI [M3].	
J208	Fonds communs de placement	Revenus de placements et de dividendes tels que rapportés dans les déclarations de revenus (T1) obtenues de l'ARC [M3].	
J209	Services juridiques, comptables et autres	Revenu net des entreprises individuelles non agricoles pour les industries offrant des services juridiques et de comptabilité, tel que rapporté par la DCRD [M3].	Estimateur pour t-1, où t est la période d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population (15 ans et plus) et de l'IPC connexe [M4].
J210	Services funèbres et autres services funéraires	Nombre de décès multiplié par l'indice de prix connexe [M2], confronté aux revenus obtenus du fichier de la TPS de l'ARC [M1] et aux recettes d'exploitation de l'industrie, provenant de l' <i>Enquête annuelle sur le secteur des services personnels</i> (n° d'enquête 2424) [M1]. Le nombre de décès est obtenu de la Division de la démographie.	
J211	Services ménagers divers	Dépenses pour frais de services ménagers selon l'EDM [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J212	Organismes de bien-être	Salaires et traitements versés par les organismes sans but lucratif faisant partie de l'industrie des services d'assistance sociale (SCIAN 624), tels que rapportés par la DCRD [M3].	Rémunération versée par les institutions de l'assistance sociale (SCIAN 624), telle que rapportée par l' <i>Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail</i> (EERH), n° d'enquête 2612 [M3].
J213	Organismes religieux	Salaires et traitements versés par les organismes religieux (SCIAN 8131), tels que rapportés par la DCRD [M3].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J214	Syndicats	Nombre d'employés selon la couverture syndicale, obtenu par l'EPA, combiné à l'IPC d'ensemble [M4].	

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2
J215	Dépenses de voyage à l'étranger	Dépenses pour fins personnelles effectuées au compte des voyages internationaux, découlant de l' <i>Enquête sur les voyages internationaux</i> (EVI), n° d'enquête 3152, ainsi qu'au compte des voyages dans d'autres provinces et territoires, découlant de l' <i>Enquête sur les voyages des résidents du Canada</i> (EVRC), n° d'enquête 3810 [M1]. Voir la section des dépenses nettes à l'étranger (paragraphe 7.105 à 7.108) pour plus de détails.	
J216	Dépenses des militaires à l'étranger	Salaires et traitements versés aux militaires canadiens à l'étranger [M3].	
J218	Recettes de voyage des non-résidents	Recettes de voyage des non-résidents pour fins personnelles et d'affaires, découlant de l'EVI, plus les recettes de voyage des résidents d'une autre province ou territoire pour fins personnelles, découlant de l'EVRC [M1]. Voir la section des dépenses nettes à l'étranger (paragraphe 7.105 à 7.108) pour plus de détails.	
J219	Télédiffusion et télévision payante	Dépenses pour frais de location pour la télédiffusion (câble) et pour la diffusion par satellite, selon l'EDM [M1], confrontées aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Estimateur pour t-1, où t est la période d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population (15 ans et plus) et de l'IPC connexe [M4]. Le nombre d'abonnés [M2] ainsi que les revenus d'exploitation [M1], obtenus de l' <i>Enquête annuelle sur la télédiffusion</i> (n° d'enquête 2728), sont utilisés comme indicateurs secondaires.
J220	Partis politiques	Dépenses rapportées dans les rapports annuels des partis politiques ainsi que dans les rapports de dépenses électorales des partis et de leurs candidats [M1]. Une imputation basée sur des valeurs historiques est faite jusqu'à ce que les rapports deviennent disponibles.	
J221	Stationnement	Dépenses pour frais de stationnement et location de garage selon l'EDM [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J222	Leçons de conduite et adhésion aux associations d'automobilistes	Les dépenses pour cours de conduite sont obtenues de l'EDM. Une projection de ces dépenses selon leur tendance des dernières années est faite pour l'année-repère + 2, puisque les données de l'EDM ne sont pas encore disponibles. D'autre part, les dépenses pour l'adhésion aux associations d'automobilistes sont dérivées à partir du nombre de membres faisant partie de l'Association canadienne des automobilistes, publié sur l'Internet par certaines associations provinciales, ainsi que du nombre de véhicules automobiles immatriculés, multiplié par un prix connexe [M6].	
J223	Location de véhicules à court terme	Dépenses pour frais de location de véhicules selon l'EDM [M1], confrontées aux revenus provenant de l' <i>Enquête annuelle sur la location et location à bail de matériel automobile</i> (n° d'enquête 2442) ainsi qu'aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.8 Sources et méthodes des estimations provinciales et territoriales de dépenses personnelles aux prix courants¹

Séries	Description	Année-repère + 1	Année-repère + 2
J224	Cinémas	Dépenses pour le cinéma selon l'EDM [M1], confrontées aux recettes au guichet selon l' <i>Enquête annuelle sur les industries de services : cinémas</i> (n° d'enquête 2416) [M1] ainsi qu'aux indicateurs pour l'année-repère + 2.	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4]. Pour le Québec, les recettes [M1] et l'assistance [M2] dans les cinémas et ciné-parcs, publiées par l'Institut de la statistique du Québec, sont également utilisées.
J225	Services de photographie	Dépenses pour services photographiques selon l'EDM [M1].	Estimateur pour t-1, où t est l'année d'estimation, multiplié par la variation en pourcentage de la population et de l'IPC connexe [M4].
J226	Bandes indiennes et Inuit	Salaires et traitements versés par les administrations publiques autochtones (SCIAN 914) tels que rapportés par la DCRD [M3].	Rémunération versée par les administrations publiques autochtones (SCIAN 914) telle que rapportée par l'EERH [M3].

1. Pour plus d'information sur les méthodologies M1 à M6, voir paragraphe 7.36.

Tableau 7.9 Sources et méthodes des estimations de dépenses personnelles aux prix constants

Séries	Titre	Indices de prix retenus pour la déflation ou projecteurs de volume de l'année de base ¹
J001	Meubles	IPC pour meubles.
J002	Revêtements de sol	IPC pour tapis et paillasons.
J003	Rembourrage et réparation des meubles	IPC pour services relatifs à l'ameublement et à l'équipement ménager.
J004	Réfrigérateurs et congélateurs	IPC pour appareils de climatisation et de réfrigération.
J005	Lessiveuses et sècheuses	IPC pour laveuses, sècheuses et lave-vaisselles.
J006	Poêles et fours à micro-ondes	IPC pour appareils de cuisson.
J007	Autres gros appareils électroménagers	IPC pour appareils de climatisation et de réfrigération (25 %). IPC pour laveuses, sècheuses et lave-vaisselles (16 %). IPC pour autres appareils électroménagers (59 %).
J008	Petits appareils électriques	IPC pour appareils électriques pour les soins personnels (84 %). IPC pour tous autres appareils ménagers (16 %).
J009	Réparation d'appareils ménagers	IPC pour entretien, réparation et autres services - ameublement et équipement ménager.
J010	Outils de jardin et équipement pour l'entretien extérieur	IPC pour outils ménagers (y compris outils de jardinage et de déneigement).
J011	Voitures neuves	IPC pour achat de voitures.
J012	Véhicules automobiles d'occasion (valeur nette)	Indice de prix calculé à partir de l'IPC pour achat de véhicules automobiles, des prix moyens pour les véhicules automobiles d'occasion tirés de l'Enquête sur les produits des marchands de véhicules automobiles neufs (n° d'enquête 2008) et des prix moyens des véhicules d'occasion vendus dans les encans, tels que rapportés par des sources de l'industrie.
J013	Fourgonnettes et camions neufs	IPC pour achats de camions (y compris fourgonnettes et véhicules utilitaires sports).
J014	Véhicules récréatifs routiers et non routiers	IPC pour pièces et accessoires pour bicyclettes (22 %). IPC pour motoneiges et moteurs hors-bord (16 %). IPC pour roulettes motorisées et caravanes (13 %). IPC pour autres achats de véhicules de loisir (49 %).
J015	Entretien et réparation de véhicules automobiles	IPC pour services de réparation et d'entretien des véhicules automobiles.
J016	Pièces et accessoires de véhicules automobiles	IPC pour pièces et matériel pour véhicules automobiles.

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids attribué à chaque composante pour le Canada. Ces poids sont basés, pour la plupart, sur des statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002.

Tableau 7.9 Sources et méthodes des estimations de dépenses personnelles aux prix constants

Séries	Titre	Indices de prix retenus pour la déflation ou projecteurs de volume de l'année de base ¹
J017	Radios, chaînes stéréo et accessoires	IPC pour matériel audio (63 %).
J018	Téléviseurs, appareils vidéo et accessoires	IPC pour achats de vidéos et audio-cassettes et disques pré-enregistrés (37 %).
J019	Bateaux, avions et accessoires	IPC pour matériel vidéo (93 %).
J020	Appareils photographiques et instruments d'optique	IPC pour achats de vidéos et audio-cassettes et disques vierges (7 %).
J021	Équipement de sport et de camping	IPC pour achat de véhicules de loisirs.
J022	Appareils de bureau, ordinateurs et équipement	IPC pour appareils photographiques numériques (70 %).
J023	Instruments de musique et accessoires	IPC pour appareils photographiques 35 millimètres (30 %).
J024	Remorques	IPC pour matériel de sport (84 %).
J025	Réparation d'équipement de loisirs	IPC pour équipements de camping et de pique-nique, excluant barbecues (16 %).
J026	Location d'équipement de loisirs	IPC pour matériel et fournitures informatiques.
J027	Montres et bijoux	IPC pour instruments de musique et accessoires.
J028	Réparation de montres et bijoux	IPC pour achat de véhicules de loisirs.
J051	Vêtements pour hommes et garçons	IPC pour autres équipements et services de loisirs.
J052	Vêtements pour femmes, filles et petits enfants	IPC pour location de DVD et de jeux vidéo (88 %).
J053	Fil, laine et accessoires pour la couture	IPC pour autres équipements et services de loisirs (10 %).
J054	Tissus à la pièce	IPC pour autres équipements, matériel et services de divertissement au foyer (2 %).
		IPC pour bijoux, sauf montres (74 %).
		IPC pour montres (26 %).
		IPC pour autres services vestimentaires.
		IPC pour habillement pour hommes (90 %).
		IPC pour vêtements pour enfants, y compris bébés (10 %).
		IPC pour habillement pour femmes (88 %).
		IPC pour vêtements pour enfants, y compris bébés (12 %).
		IPC pour tissus pour habillement et tissus de mercerie.
		IPC pour tissus pour habillement et tissus de mercerie.

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids attribué à chaque composante pour le Canada. Ces poids sont basés, pour la plupart, sur des statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002.

Tableau 7.9 Sources et méthodes des estimations de dépenses personnelles aux prix constants

Séries	Titre	Indices de prix retenus pour la déflation ou projecteurs de volume de l'année de base ¹
J056	Chaussures	IPC pour chaussures.
J057	Réparation de chaussures	IPC pour réparation de chaussures.
J058	Valises, articles en cuir et autres effets personnels	IPC pour autres équipements ménagers (45 %). IPC pour autres accessoires (40%). IPC pour autres produits du tabac et articles pour fumeurs (15 %).
J059	Jouets, jeux et articles de passe-temps	IPC pour jouets, jeux non vidéo et matériel pour passe-temps.
J060	Films et autres fournitures photographiques	IPC pour autres équipements et fournitures photographiques.
J061	Textiles et articles d'ameublement ménagers	IPC pour articles ménagers en matière textile (65 %). IPC pour autres meubles (35 %).
J062	Porcelaine, verrerie et articles de cuisine	IPC pour articles de table et de cuisine non électriques.
J063	Lampes, appareils d'éclairage et accessoires	IPC pour entretien et réparations par le propriétaire (8 %). IPC pour autres meubles (79 %). IPC pour autres articles ménagers (13 %).
J064	Couverts	IPC pour couverts et articles de table en métal.
J065	Quincaillerie	IPC pour coûts de matériel payés par le propriétaire (85 %). IPC pour outils à main, sauf pour jardin et pelouse (10 %). IPC pour entretien, réparations et autres dépenses du locataire (5 %).
J066	Journaux, livres, périodiques et papeterie	IPC pour matériel de lecture et autres imprimés, sauf manuels scolaires (56 %) IPC pour manuels et fournitures scolaires (28 %). IPC pour articles de papier (16 %).
J067	Réparation et retouche des vêtements pour femmes	IPC pour autres services vestimentaires.
J068	Animaux domestiques et accessoires	IPC pour nourriture et articles pour animaux domestiques.
J069	Réparation et retouche des vêtements pour hommes	IPC pour autres services vestimentaires.
J101	Aliments et boissons non alcoolisées	IPC pour aliments achetés en magasin.
J102	Dépenses d'alimentation imputées	IPC pour aliments achetés en magasin.

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids attribué à chaque composante pour le Canada. Ces poids sont basés, pour la plupart, sur des statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002.

Tableau 7.9 Sources et méthodes des estimations de dépenses personnelles aux prix constants

Séries	Titre	Indices de prix retenus pour la déflation ou projecteurs de volume de l'année de base ¹
J103	Aliments pour animaux domestiques	IPC pour nourriture et articles pour animaux domestiques.
J104	Boissons alcoolisées achetées en magasin	IPC pour boissons alcoolisées achetées en magasin.
J105	Produits du tabac	IPC pour cigarettes combiné à un indice de prix pour le tabac de contrebande calculé par la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD).
J106	Électricité	IPC pour électricité. Les estimations aux prix constants sont confrontées aux estimations calculées à l'aide du projecteur de volume d'électricité vendu aux ménages.
J107	Gaz naturel	IPC pour gaz naturel. Les estimations aux prix constants sont confrontées aux estimations calculées à l'aide du projecteur de volume de gaz naturel vendu aux ménages.
J108	Autres combustibles	IPC pour mazout et autres combustibles confronté au prix pondéré du mazout léger, du mazout lourd, mazout pour poêles, liquide de gaz naturel, charbon et bois de chauffage.
J109	Savons et autres produits de nettoyage	IPC pour détergent et savons, autre que pour soin personnel (54 %).
J110	Autres produits ménagers	IPC pour autres produits chimiques ménagers (46 %).
J111	Produits pharmaceutiques et articles médicaux	IPC pour articles de papier et de plastique, et papier d'aluminium (30 %).
J112	Carburants et lubrifiants	IPC pour autres articles ménagers (10 %).
J113	Fleurs, plantes et autres produits horticoles	IPC pour autres articles et accessoires de soins personnels (60 %).
J114	Produits de beauté et articles de toilette	IPC pour médicaments et produits pharmaceutiques (75 %).
J115	Services d'eau, d'égouts et de déchets	IPC pour produits optiques (25 %).
J116	Loyers imputés	IPC pour essence (97 %).
J117	Services d'eau, d'égouts et de déchets	IPC pour services de réparation et d'entretien des véhicules automobiles (3 %).
J118	Loyers imputés	IPC pour semences, plantes et fleurs coupées (83 %).
J119	Services d'eau, d'égouts et de déchets	IPC pour autres produits horticoles (17 %).
J120	Loyers imputés	IPC pour articles et accessoires de soins personnels.
J121	Services d'eau, d'égouts et de déchets	IPC pour eau.
J122	Loyers imputés	Valeur trimestrielle du stock de logements des propriétaires-occupants aux prix constants par province et territoire, dérivée à partir de données de la Division de l'investissement et du stock de capital (DISC). L'estimation pour le Canada est obtenue en faisant la somme des estimations provinciales et territoriales.

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids attribué à chaque composante pour le Canada. Ces poids sont basés, pour la plupart, sur des statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002.

Tableau 7.9 Sources et méthodes des estimations de dépenses personnelles aux prix constants

Séries	Titre	Indices de prix retenus pour la déflation ou projecteurs de volume de l'année de base ¹
J154	Loyers versés	Valeur trimestrielle du stock de logements loués et occupés aux prix constants par province et territoire, dérivée à partir de données de la DISC. L'estimation pour le Canada est obtenue en faisant la somme des estimations provinciales et territoriales.
J155	Frais de logement imputés	Indice de prix implicite (IPI) pour loyers versés (J154), calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants.
J156	Frais de logement versés (sauf universités)	IPI pour loyers versés (J154), calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants.
J157	Frais de logement dans les universités	Indice de prix calculé à partir des frais de subsistance dans les résidences selon Culture, tourisme et Centre de la statistique sur l'éducation (CTCSE), pondérés à l'aide du nombre de places dans les résidences obtenu du Répertoire des universités canadiennes, par université.
J158	Services domestiques	IPC pour services domestiques.
J159	Garde d'enfants à domicile	IPC pour garde d'enfants au foyer.
J160	Garde d'enfants à l'extérieur du domicile	IPC pour centres de garde de jour, garderies et autre garde d'enfants hors du foyer.
J161	Blanchissage et nettoyage à sec	IPC pour services de blanchissage (41 %). IPC pour services de nettoyage à sec (59 %).
J162	Assurance-proprété	Le projecteur de volume pour les estimations nationales est la somme des primes nettes (c'est-à-dire, primes moins indemnités) et des revenus de placements aux prix constants. Les primes nettes aux prix constants sont calculées en projetant les primes nettes payées par les particuliers pour l'année de base avec les primes totales dégonflées à l'aide de l'IPC pour primes d'assurances de locataires (10 %) et de propriétaires (90 %), et en multipliant le résultat par le ratio des primes nettes de l'année en cours versés par les particuliers. Les revenus de placements aux prix constants sont calculés en projetant les revenus de placements pour l'année de base par les avoirs générant des intérêts dégonflés par l'IPC d'ensemble. L'IPI national, calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants, est retenu pour calculer les estimations provinciales et territoriales. Les estimations provinciales et territoriales aux prix constants sont confrontées aux estimations dérivées à l'aide des projecteurs de volume fondés sur les stocks de logements aux prix constants, obtenus de la DISC, et aux dépenses personnelles en biens durables.
J163	Soins des animaux domestiques	IPC pour services liés aux animaux domestiques (y compris soins vétérinaires).
J164	Location de meubles et d'appareils ménagers	IPC pour appareils de cuisson (41 %). IPC pour appareils de climatisation et de réfrigération (34 %). IPC pour meubles (17 %). IPC pour laveuses, sècheuses et lave-vaisselles (8 %).
J165	Services de concierge	IPC pour services domestiques.

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids attribué à chaque composante pour le Canada. Ces poids sont basés, pour la plupart, sur des statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002.

Tableau 7.9 Sources et méthodes des estimations de dépenses personnelles aux prix constants

Séries	Titre	Indices de prix retenus pour la déflation ou projecteurs de volume de l'année de base ¹
J166	Soins médicaux, dentaires et autres soins analogues	IPC pour services de soins de santé.
J167	Établissements de soins spécialisés	Indice de prix national calculé en divisant les estimations de la rémunération des salariés pour les hôpitaux, les établissements pour bénéficiaires internes et autres établissements de soins de santé aux prix courants par les estimations aux prix constants de la rémunération des salariés pour ces établissements. Ces dernières sont tirées du calcul des dépenses courantes des administrations publiques en biens et services aux prix constants (voir Déflation - estimations en termes réels au chapitre 8). L'IPI national est retenu pour dériver les estimations provinciales et territoriales.
J168	Autres soins de santé	IPC pour service de soins de santé.
J169	Soins hospitaliers et soins analogues	Indice de prix national calculé en divisant les estimations de la rémunération des salariés pour les hôpitaux, les établissements pour bénéficiaires internes et autres établissements de soins de santé aux prix courants par les estimations aux prix constants de la rémunération des salariés pour ces établissements. Ces dernières sont tirées du calcul des dépenses courantes des administrations publiques en biens et services aux prix constants (voir Déflation - estimations en termes réels au chapitre 8). L'IPI national est retenu pour dériver les estimations provinciales et territoriales.
J171	Assurance-accident et assurance-maladie	Le projecteur de volume pour les estimations nationales est la somme des primes nettes (primes moins indemnités) et des revenus de placements aux prix constants. Les primes nettes aux prix constants sont calculées en projetant les primes nettes payées par les particuliers pour l'année de base avec les primes totales dégonflées à l'aide de l'IPC d'ensemble, et en multipliant le résultat par le ratio des primes nettes de l'année en cours versées par les particuliers. Les revenus de placements aux prix constants sont calculés en projetant les revenus de placements pour l'année de base par les avoirs générant des intérêts dégonflés par l'IPC d'ensemble. L'IPI national, calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants, est retenu pour calculer les estimations provinciales et territoriales. Les estimations provinciales et territoriales aux prix constants sont confrontées aux estimations dérivées à l'aide des projecteurs de volume fondés sur le nombre d'individus couverts par diverses polices d'assurance-accident et assurance-maladie, obtenus de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.
J173	Commissions des organisateurs de voyage	IPC pour services.
J174	Ponts et autoroutes à péage	Indice de prix calculé pour certains ponts et autoroutes à péage, pondéré par les dépenses personnelles estimées pour ces ponts et autoroutes.

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids attribué à chaque composante pour le Canada. Ces poids sont basés, pour la plupart, sur des statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002.

Tableau 7.9 Sources et méthodes des estimations de dépenses personnelles aux prix constants

Séries	Titre	Indices de prix retenus pour la déflation ou projecteurs de volume de l'année de base ¹
J175	Assurance-automobile	Le projecteur de volume pour les estimations nationales est la somme des primes nettes (primes moins indemnités) et des revenus de placements aux prix constants. Les primes nettes aux prix constants sont calculées en projetant les primes nettes payées par les particuliers pour l'année de base avec les primes totales dégonflées à l'aide de l'IPC pour primes d'assurance de véhicules automobiles, et en multipliant le résultat par le ratio des primes nettes de l'année en cours versés par les particuliers. Les revenus de placements aux prix constants sont calculés en projetant les revenus de placements pour l'année de base par les avoirs générant des intérêts dégonflés par l'IPC d'ensemble. L'IPJ national, calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants, est retenu pour calculer les estimations provinciales et territoriales. Les estimations provinciales et territoriales aux prix constants sont confrontées aux estimations dérivées à l'aide des projecteurs de volume fondés sur le nombre de véhicules immatriculés obtenus de la Division du transport.
J176	Transport urbain	IPC pour transport urbain en autobus et métro.
J177	Transport ferroviaire	IPC pour transport par train.
J178	Transport interurbain par autobus	IPC pour transport par autobus et autres transports interurbains.
J179	Transport aérien	IPC national pour transport aérien, confronté à l'indice de prix calculé en divisant les revenus de transport de passagers par le nombre de passagers-kilomètre, tiré des rapports mensuels d'exploitation des plus importants transporteurs aériens canadiens. L'IPJ national est utilisé pour dégonfler les estimations provinciales et territoriales.
J180	Transport maritime	IPC pour autres transports interurbains - tarifs pour traversier.
J181	Taxis	IPC pour taxi et autres transports locaux et de banlieue.
J182	Déménagement et entreposage	IPC pour services relatifs à l'ameublement et à l'équipement ménager.
J183	Télécommunications	IPC pour services téléphoniques.
J184	Services postaux et de messagers	IPC pour services postaux et autres services de communications.
J185	Jeux de hasard	Les dépenses personnelles en loteries sont dégonflées à l'aide de l'indice de prix calculé à partir du ratio ventes sur lots attribués, combiné à l'IPC d'ensemble. Les ventes de billets de loteries et les lots attribués sont obtenus de chaque société de loteries et de jeux. Les dépenses personnelles attribuables aux casinos, aux loteries vidéo et aux machines à sous dans les hippodromes sont dégonflées à l'aide de l'IPC d'ensemble.
J186	Pari mutuel	IPC d'ensemble.
J187	Autres services de loisirs	IPC pour utilisation d'installations et de services de loisirs (62 %). IPC pour spectacles, sauf cablodistribution (38 %).
J188	Frais universitaires	IPC pour frais universitaires.

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids attribué à chaque composante pour le Canada. Ces poids sont basés, pour la plupart, sur des statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002.

Tableau 7.9 Sources et méthodes des estimations de dépenses personnelles aux prix constants

Séries	Titre	Indices de prix retenus pour la déflation ou projecteurs de volume de l'année de base ¹
J189	Frais pour éducation et formation non universitaire	IPC pour frais collégiaux (70 %).
J190	Autres services éducatifs et culturels	IPC pour autres leçons, cours et services éducatifs (30 %).
J191	Coiffure pour hommes et femmes	IPC pour autres leçons, cours et services éducatifs.
J192	Autres soins personnels	IPC pour services de soins personnels.
J193	Repas à l'extérieur	IPC pour services de soins personnels.
J194	Boissons alcoolisées consommées dans les établissements licenciés	IPC pour aliments achetés au restaurant.
J195	Hébergement	IPC pour boissons alcoolisées servies dans les débits de boisson.
J196	Pension versée	IPC pour hébergement pour voyageurs, ajusté à partir de prix moyens obtenus de Smith Travel Research and Pannell Kerr Forster Consulting Inc. Les estimations aux prix constants sont confrontées aux estimations calculées à partir d'un projecteur de volume dérivé avec les taux d'occupation et le nombre de chambres disponibles, provenant des deux sources mentionnées ci-dessus.
J199	Commissions liées aux transactions d'actions et d'obligations	IPC pour aliments achetés en magasin.
J200	Frais de prêt imputés des intermédiaires financiers	Le nombre de titres transigés sur tous les marchés canadiens, obtenu du Groupe TMX Inc., est utilisé pour projeter l'estimation nationale en dollars courants pour l'année de base. L'IPi national, calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants, est retenu pour calculer les estimations provinciales et territoriales.
J201	Frais de dépôt imputés des caisses populaires	Le projecteur national de volume est calculé en dégonflant la valeur des prêts à la consommation effectués par les institutions financières à l'aide de l'IPC d'ensemble. L'actif-prêts à la consommation est obtenu du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). L'IPi national, calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants, est retenu pour calculer les estimations provinciales et territoriales.
J202	Assurance-vie	Le projecteur national de volume est calculé en dégonflant le passif-dépôts des caisses populaires à l'aide de l'IPC d'ensemble. Le passif-dépôts est obtenu de l'Enquête trimestrielle sur les statistiques financières des entreprises (SFT), n° d'enquête 2501. L'IPi national, calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants, est retenu pour calculer les estimations provinciales et territoriales.
J203	Frais de service versés aux intermédiaires financiers	Le projecteur national de volume est fondé sur le nombre de « polices d'assurance en vigueur », obtenu du BSIF. L'IPi national, calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants, est retenu pour calculer les estimations provinciales et territoriales.
		Indice de prix national calculé en utilisant les estimations de la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés pour les institutions financières, obtenues de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), n° d'enquête 2612. L'IPi national est utilisé pour calculer les estimations provinciales et territoriales.

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids attribué à chaque composante pour le Canada. Ces poids sont basés, pour la plupart, sur des statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002.

Tableau 7.9 Sources et méthodes des estimations de dépenses personnelles aux prix constants

Séries	Titre	Indices de prix retenus pour la déflation ou projecteurs de volume de l'année de base ¹
J204	Frais de dépôt imputés des intermédiaires financiers	Le projecteur national de volume est calculé en dégonflant le passif-dépôts des institutions à l'aide de l'IPC d'ensemble. Le passif-dépôts est obtenu du BSIF. L'IPi national, calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants, est retenu pour calculer les estimations provinciales et territoriales.
J205	Frais de service versés aux caisses populaires	Indice de prix national calculé en utilisant les estimations de la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés pour les institutions financières, obtenues de l'EERH. L'IPi national est utilisé pour calculer les estimations provinciales et territoriales.
J206	Caisses de retraite en fiducie	Indice de prix national calculé en utilisant les estimations de la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés pour les institutions financières, obtenues de l'EERH. L'IPi national est utilisé pour calculer les estimations provinciales et territoriales.
J207	Frais de prêt imputés des caisses populaires	Le projecteur national de volume est calculé en dégonflant la valeur des prêts à la consommation effectués par les caisses populaires à l'aide de l'IPC d'ensemble. L'actif-prêts à la consommation est obtenu de la SFT. L'IPi national, calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations aux prix constants, est retenu pour calculer les estimations provinciales et territoriales.
J208	Fonds communs de placement	Le projecteur de volume pour les estimations nationales est la somme des dépenses d'exploitation et des commissions aux prix constants. Les dépenses d'exploitation aux prix constants sont calculées en projetant les dépenses de l'année de base à l'aide de la valeur de l'actif des fonds dégonflées avec l'IPC d'ensemble. Les commissions aux prix constants sont calculées en projetant les commissions de l'année de base à l'aide des ventes d'unités de fonds communs de placement dégonflées avec l'IPC d'ensemble. L'IPi national, calculé en divisant les estimations aux prix courants par les estimations dégonflées avec l'IPC d'ensemble, est retenu pour calculer les estimations provinciales et territoriales. Les dépenses d'exploitation, les revenus de placement et la valeur de l'actif des fonds sont obtenus des états financiers des fonds communs de placement; les statistiques sur les commissions proviennent de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, alors que les statistiques sur les ventes de fonds communs de placement proviennent de l'Institut des fonds d'investissement du Canada.
J209	Services juridiques, comptables et autres	Indice de prix national dérivé en utilisant les estimations de la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés pour les services juridiques (SCIAN 5411), obtenues de l'EERH. L'IPi national est utilisé pour dégonfler les estimations provinciales et territoriales.
J210	Services funéraires et autres services funéraires	Indice de prix national calculé en pondérant les estimations de la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés pour les services funéraires (SCIAN 8122), obtenues de l'EERH (91,4 %) et de l'IPC pour utilisation de véhicules automobiles (8,6 %). Les estimations nationales aux prix constants sont confrontées au projecteur de volume du nombre de décès obtenu la Division de la démographie. Le nombre de décès est retenu comme projecteur de volume dans le calcul des estimations provinciales et territoriales.
J211	Services ménagers divers	IPC pour entretien et réparations par le propriétaire (50 %).
J212	Organismes de bien-être	IPC pour services relatifs à l'ameublement et à l'équipement ménager (50 %).
		IPC d'ensemble.

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids attribué à chaque composante pour le Canada. Ces poids sont basés, pour la plupart, sur des statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002.

Tableau 7.9 Sources et méthodes des estimations de dépenses personnelles aux prix constants

Séries	Titre	Indices de prix retenus pour la déflation ou projecteurs de volume de l'année de base ¹
J213	Organismes religieux	IPC d'ensemble.
J214	Syndicats	IPC d'ensemble.
J215	Dépenses de voyage à l'étranger	Dans les Comptes nationaux des revenus et dépenses (CNRD), un indice de prix composé est calculé en utilisant les IPC des États-Unis pour les dépenses de voyage comme les frais de transport aérien, les dépenses d'hébergement et de restauration, ajustés en fonction du taux de change. Un ajustement est également effectué afin de tenir compte des dépenses de voyage dans des pays autres que les États-Unis. Dans les comptes économiques provinciaux et territoriaux (CÉPT), la composante internationale des dépenses de voyage par province et territoire est dégonflée en utilisant le même indice de prix que pour le calcul des CNRD. Pour la composante interprovinciale, un indice de prix composé est calculé par province et territoire de résidence des voyageurs à l'aide des IPC s'appliquant aux dépenses afférentes de voyage dans les provinces et territoires visités. La dépense dans chaque province et territoire visité est dégonflée avec l'indice de prix composé correspondant. Les estimations interprovinciales de dépenses de voyage aux prix constants par province/territoire sont alors obtenues en faisant la somme de toutes les dépenses dégonflées qui ont été effectuées dans les provinces et territoires visités.
J216	Dépenses des militaires à l'étranger	Indice de prix composé calculé à l'aide de l'IPC d'ensemble des États-Unis et de l'indice du coût de la vie de divers pays, ajusté en fonction des taux de change.
J218	Recettes de voyage des non-résidents	Dans les CNRD, un indice de prix composé est calculé en utilisant les IPC pour les dépenses de voyage des non-résidents au Canada. Dans les CÉPT, la composante internationale des dépenses de voyage des non-résidents par province et territoire est dégonflée en utilisant le même indice de prix que pour le calcul des CNRD. Pour la composante interprovinciale, les recettes dans une province ou territoire attribuables aux dépenses de voyage des résidents d'autres provinces et territoire sont dégonflées à l'aide d'un indice de prix composé, calculé en utilisant les IPC de cette province ou territoire qui sont applicables aux dépenses afférentes de voyage.
J219	Télédistribution et télévision payante	IPC pour câblodistribution et service satellite (y compris télévision payante).
J220	Partis politiques	IPC pour services sans les services de logement.
J221	Stationnement	IPC pour frais de stationnement.
J222	Leçons de conduite et adhésion aux associations d'automobilistes	IPC pour toutes autres dépenses d'utilisation des véhicules automobiles.
J223	Location de véhicules à court terme	IPC pour location de véhicules automobiles.
J224	Cinémas	IPC pour entrée au cinéma.
J225	Services de photographie	IPC pour services photographiques.
J226	Bandes indiennes et Inuit	IPC d'ensemble.

1. Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids attribué à chaque composante pour le Canada. Ces poids sont basés, pour la plupart, sur des statistiques tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2002.

Annexe 7A Méthodologie principale¹ de calcul d'estimateurs de dépenses personnelles en biens de consommation

7A.1 Cette annexe illustre avec un exemple fictif les différentes étapes de la méthodologie utilisée pour calculer une quarantaine d'estimateurs non désaisonnalisés² de dépenses personnelles (sans taxe de vente) en biens de consommation à l'aide des résultats de l'*Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail*³ (ETMVD) et de l'*Enquête mensuelle sur le commerce de détail* (EMCD).

7A.2 Le but de cet exemple n'est pas de représenter fidèlement les deux enquêtes mais plutôt de décrire l'utilisation qui en est faite. Il a donc été simplifié en n'utilisant seulement qu'un nombre limité de groupes de commerce et de marchandises⁴ qui sont présentés au Tableau 7A.1.

Tableau 7A.1 Groupes de commerce et marchandises

Groupes de commerce		Marchandises	
GC001	Magasins de meubles	M0001	Meubles
GC002	Magasins d'appareils électroménagers	M0002	Tapis et autres revêtements de sol
GC003	Concessionnaires de véhicules automobiles	M0003	Appareils électroménagers
GC004	Magasins de vêtements, chaussures et accessoires	M0004	Automobiles neuves
GC005	Centres de rénovation et quincailleries	M0005	Véhicules automobiles d'occasion
GC006	Supermarchés	M0006	Camions neufs
GC007	Pharmacies	M0007	Vêtements et chaussures
GC008	Stations-service	M0008	Articles de quincaillerie et matériaux de construction
GC009	Grands magasins	M0009	Viandes et poissons
		M0010	Fruits et légumes
		M0011	Produits laitiers et pâtisseries
		M0012	Boissons non alcoolisées
		M0013	Autres aliments
		M0014	Médicaments
		M0015	Essence, huile et additifs

7A.3 L'exemple porte sur l'estimation des deux dernières périodes t-1 et t. Les résultats des deux enquêtes sont disponibles en t-1 alors que seuls les résultats de l'EMCD sont disponibles à la dernière période t⁵.

7A.4 Les résultats de l'ETMVD représentent la pierre angulaire de la méthodologie; ceux de la période t-1 sont présentés au Tableau 7A.2 et ceux de l'EMCD le sont aussi implicitement à la rubrique « Total », étant donné le jalonnement des ventes totales par groupe de commerce d'une enquête à l'autre.

1. Voir la liste des estimateurs qui sont calculés à l'aide de cette méthodologie au paragraphe 7.47. Des méthodologies alternatives ont été développées pour calculer les autres estimateurs de dépenses personnelles pour les biens de consommation qui n'apparaissent pas dans cette liste.
2. Aucune des données utilisées n'est corrigée pour tenir compte des variations saisonnières. Seuls les estimateurs calculés à la dernière étape sont soumis au processus de désaisonnalisation.
3. Bien que les résultats de l'ETMVD ne soient publiés officiellement qu'à périodicité trimestrielle pour le Canada, ils sont néanmoins jalonnés aux résultats de l'EMCD par groupe de commerce à chaque mois. Ce sont ces séries mensuelles nationales par groupe de commerce qui sont fournies à la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD) par la Division des statistiques du commerce (DSC). La DSC dérive aussi des estimations provinciales et territoriales annuelles de ventes de marchandises à partir de ces enquêtes pour la DCRD.
4. Les enquêtes sur le commerce de détail comprennent des résultats pour 19 groupes de commerce fondés sur des agrégations spéciales du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2002. L'ETMVD recueille des renseignements sur les ventes de près de 120 marchandises.
5. Les résultats de l'ETMVD sont habituellement disponibles avec un délai d'environ 2 mois après ceux de l'EMCD.

Tableau 7A.2 Données-source (ETMVD et EMCD), période t-1

Marchandises	Groupes de commerce								
	GC001	GC002	GC003	GC004	GC005	GC006	GC007	GC008	GC009
	milliers de dollars								
M0001	37 900	200			200	900			3 700
M0002	500				5 500				500
M0003	8 100	10 600			1 400				7 500
M0004			158 200						
M0005			150 700						
M0006			162 500						
M0007				128 400		1 800			48 200
M0008					72 900				3 500
M0009						61 900			
M0010						48 700		100	
M0011						64 500		1 800	300
M0012						16 600	2 300	3 800	2 200
M0013						147 800	6 500	6 600	5 600
M0014						14 400	110 000		8 200
M0015					200	1 900		172 700	700
Total	46 500	10 800	471 400	128 400	80 200	358 500	118 800	185 000	80 400

Première étape : Transformation de la classification

7A.5 La première étape consiste à transformer les ventes de marchandises selon la classification de l'ETMVD pour la faire correspondre aux séries J selon la classification des dépenses personnelles de consommation⁶. Cette opération s'effectue à l'aide d'un tableau de concordance similaire au Tableau 7A.3. La correspondance entre une marchandise et une série J est la même peu importe le groupe de commerce.

6. Voir le Tableau 7.6 pour la liste complète des séries de dépenses personnelles en biens et services de consommation.

Tableau 7A.3 Correspondance entre les marchandises de l'ETMVD et les séries de dépenses personnelles

Marchandises de l'ETMVD			Séries de dépenses personnelles	
Code	Description	Proportion	Code	Description
M0001	Meubles	1,00	J001	Meubles
M0002	Tapis et autres revêtements de sol	0,40	J002	Revêtements de sol
M0002	Tapis et autres revêtements de sol	0,60	Jxxx	(factice)
M0003	Appareils électroménagers	0,30	J004	Réfrigérateurs et congélateurs
M0003	Appareils électroménagers	0,20	J005	Lessiveuses et sècheuses
M0003	Appareils électroménagers	0,35	J006	Poêles et fours à micro-ondes
M0003	Appareils électroménagers	0,15	J007	Autres gros appareils électroménagers
M0004	Automobiles neuves	1,00	J011	Voitures neuves
M0005	Véhicules automobiles d'occasion	1,00	J012	Véhicules automobiles d'occasion (valeur nette)
M0006	Camions neufs	1,00	J013	Fourgonnettes et camions neufs
M0007	Vêtements et chaussures	0,28	J051	Vêtements pour hommes et garçons
M0007	Vêtements et chaussures	0,55	J052	Vêtements pour femmes, filles et petits enfants
M0007	Vêtements et chaussures	0,17	J056	Chaussures
M0008	Articles de quincaillerie et matériaux de construction	0,90	J065	Quincaillerie
M0008	Articles de quincaillerie et matériaux de construction	0,10	Jxxx	(factice)
M0009	Viandes et poissons	1,00	J101	Aliments et boissons non alcoolisées
M0010	Fruits et légumes	1,00	J101	Aliments et boissons non alcoolisées
M0011	Produits laitiers et pâtisseries	1,00	J101	Aliments et boissons non alcoolisées
M0012	Boissons non alcoolisées	1,00	J101	Aliments et boissons non alcoolisées
M0013	Autres aliments	1,00	J101	Aliments et boissons non alcoolisées
M0014	Médicaments	1,00	J111	Produits pharmaceutiques et articles médicaux
M0015	Essence, huile et additifs	1,00	J112	Carburants et lubrifiants

7A.6 La correspondance est souvent directe, comme c'est le cas dans l'exemple de calcul 1 pour la marchandise M0001, qui correspond exactement à la série J001, et pour les marchandises M0009 à M0013, qui correspondent toutes à la série J101.

Exemple de calcul 1

Cellule J001_GC001 du Tableau 7A.4	= Cellule M0001_GC001 du Tableau 7A.2	= 37 900	
	× Proportion M0001_J001 du Tableau 7A.3	× 1,00	= 37 900
Cellule J101_GC006 du Tableau 7A.4	= (Cellule M0009_GC006 du Tableau 7A.2	= (61 900	
	× Proportion M0009_J101 du Tableau 7A.3)	× 1,00)	
	+ (Cellule M0010_GC006 du Tableau 7A.2	+ (48 700	
	× Proportion M0010_J101 du Tableau 7A.3)	× 1,00)	
	+ (Cellule M0011_GC006 du Tableau 7A.2	+ (64 500	
	× Proportion M0011_J101 du Tableau 7A.3)	× 1,00)	
	+ (Cellule M0012_GC006 du Tableau 7A.2	+ (16 600	
	× Proportion M0012_J101 du Tableau 7A.3)	× 1,00)	
	+ (Cellule M0013_GC006 du Tableau 7A.2	+ (147 800	
	× Proportion M0013_J101 du Tableau 7A.3)	× 1,00)	= 339 500

7A.7 Cependant, certaines marchandises correspondent à plusieurs séries J de dépenses personnelles. Lorsqu'une répartition est nécessaire, celle-ci se base sur les données plus détaillées provenant des Tableaux entrées-sorties ou de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM), ou sur le jugement de l'analyste. C'est le cas notamment dans l'exemple de calcul 2 pour la marchandise M0003 qui doit être répartie en J004, J005, J006 et J007.

Exemple de calcul 2

Cellule J004_GC002 du Tableau 7A.4	= Cellule M0003_GC002 du Tableau 7A.2 × Proportion M0003_J004 du Tableau 7A.3	= 10 600 × 0,30	= 3 180
Cellule J005_GC002 du Tableau 7A.4	= Cellule M0003_GC002 du Tableau 7A.2 × Proportion M0003_J005 du Tableau 7A.3	= 10 600 × 0,20	= 2 120
Cellule J006_GC002 du Tableau 7A.4	= Cellule M0003_GC002 du Tableau 7A.2 × Proportion M0003_J006 du Tableau 7A.3	= 10 600 × 0,35	= 3 710
Cellule J007_GC002 du Tableau 7A.4	= Cellule M0003_GC002 du Tableau 7A.2 × Proportion M0003_J007 du Tableau 7A.3	= 10 600 × 0,15	= 1 590

7A.8 Finalement, il faut noter que l'achat de certaines marchandises vendues par les détaillants constitue de la formation brute de capital fixe plutôt que des dépenses personnelles, comme les planchers de bois franc, qui apparaîtraient sous M0002, ou les matériaux de rénovation, qui apparaîtraient sous M0008. Tel qu'illustré dans l'exemple de calcul 3, ces marchandises sont alors assignées à une série factice (identifiée comme Jxxx), permettant ainsi de s'assurer que les totaux demeurent inchangés suite à la transformation de la classification. Ceci est reflété par la rubrique « Total » du Tableau 7A.4 qui est identique à la rubrique « Total » du Tableau 7A.2.

Exemple de calcul 3

Cellule Jxxx_GC005 du Tableau 7A.4	= (Cellule M0002_GC005 du Tableau 7A.2 × Proportion M0002_Jxxx du Tableau 7A.3) + (Cellule M0008_GC005 du Tableau 7A.2 × Proportion M0008_Jxxx du Tableau 7A.3)	= (5 500 × 0,60) + (72 900 × 0,10)	= 10 590
------------------------------------	--	---	----------

7A.9 Les résultats de tous les calculs de l'étape de la transformation de la classification se retrouvent au Tableau 7A.4.

Tableau 7A.4 Données-source transformées, période t-1

Séries J	Groupes de commerce								
	GC001	GC002	GC003	GC004	GC005	GC006	GC007	GC008	GC009
	milliers de dollars								
J001	37 900	200			200	900			3 700
J002	200				2 200				200
J004	2 430	3 180			420				2 250
J005	1 620	2 120			280				1 500
J006	2 835	3 710			490				2 625
J007	1 215	1 590			210				1 125
J011			158 200						
J012			150 700						
J013			162 500						
J051				35 952		504			13 496
J052				70 620		990			26 510
J056				21 828		306			8 194
J065					65 610				3 150
J101						339 500	8 800	12 300	8 100
J111						14 400	110 000		8 200
J112					200	1 900		172 700	700
Jxxx	300				10 590				650
Total	46 500	10 800	471 400	128 400	80 200	358 500	118 800	185 000	80 400

Deuxième étape : Transformation des ventes en proportions

7A.10 Dans une deuxième étape, la proportion des ventes de chacune des séries J par rapport aux ventes totales est calculée par groupe de commerce comme le montre l'exemple de calcul 4.

Exemple de calcul 4

Cellule J001_GC001 du Tableau 7A.5	= Cellule J001_GC001 du Tableau 7A.4	= 37 900	
	÷ Cellule Total_GC001 du Tableau 7A.4	÷ 46 500	= 0,815

7A.11 Les résultats de tous les calculs de la transformation des ventes en proportions se retrouvent au Tableau 7A.5.

Tableau 7A.5 Données-source transformées en proportions, période t-1

Séries J	Groupes de commerce								
	GC001	GC002	GC003	GC004	GC005	GC006	GC007	GC008	GC009
J001	0,815	0,019			0,002	0,003			0,046
J002	0,004				0,027				0,002
J004	0,052	0,294			0,005				0,028
J005	0,035	0,196			0,003				0,019
J006	0,061	0,344			0,006				0,033
J007	0,026	0,147			0,003				0,014
J011			0,336						
J012			0,320						
J013			0,345						
J051				0,280		0,001			0,168
J052				0,550		0,003			0,330
J056				0,170		0,001			0,102
J065					0,818				0,039
J101						0,947	0,074	0,066	0,101
J111						0,040	0,926		0,102
J112					0,002	0,005		0,934	0,009
Jxxx	0,006				0,132				0,008
Total	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000

7A.12 Il existe plusieurs avantages à transformer les ventes en proportions. Premièrement, il est beaucoup plus facile d'analyser leur évolution (c'est-à-dire leur stabilité ou volatilité). Deuxièmement, cela permet de décomposer les ventes totales lorsque les résultats de l'EMCD sont disponibles pour une période donnée alors que ceux de l'ETMVD ne le sont pas, comme c'est le cas pour la dernière période d'estimation t.

Troisième étape : Décomposition des ventes totales

7A.13 La troisième étape consiste à appliquer les proportions d'une période antérieure calculées à la deuxième étape aux ventes totales provenant de l'EMCD pour la période t. Le choix de la période antérieure en ce qui concerne les proportions est fait en fonction de la saisonnalité. C'est donc dire qu'on utilise habituellement les proportions de la même période d'une année précédente. Il faut cependant noter que l'analyste responsable pourra, selon son jugement, apporter des ajustements à ces proportions empruntées à une période antérieure pour refléter la tendance récente observée dans le secteur du commerce de détail.

7A.14 L'exemple de calcul 5 montre que les proportions de la période t-1 du Tableau 7A.5 sont appliquées aux ventes au détail totales de l'EMCD de la période t du Tableau 7A.6.

Tableau 7A.6 Ventes au détail totales de l'EMCD, milliers de dollars, période t

Groupes de commerce								
GC001	GC002	GC003	GC004	GC005	GC006	GC007	GC008	GC009
47 500	10 100	477 700	121 200	80 500	360 700	123 600	183 200	78 800

Exemple de calcul 5

Cellule J001_GC001 du Tableau 7A.7	= Cellule GC001 du Tableau 7A.6	= 47 500	
	× Cellule J001_GC001 du Tableau 7A.5	× 0,815	= 38 715

7A.15 Les résultats de tous les calculs de la décomposition des ventes totales se retrouvent au Tableau 7A.7.

Tableau 7A.7 Données estimées, période t

Séries J	Groupes de commerce								
	GC001	GC002	GC003	GC004	GC005	GC006	GC007	GC008	GC009
	milliers de dollars								
J001	38 715	187			201	906			3 626
J002	204				2 208				196
J004	2 482	2 974			422				2 205
J005	1 655	1 983			281				1 470
J006	2 896	3 470			492				2 573
J007	1 241	1 487			211				1 103
J011			160 314						
J012			152 714						
J013			164 672						
J051				33 936		507			13 227
J052				66 660		996			25 982
J056				20 604		308			8 031
J065					65 855				3 087
J101						341 583	9 156	12 180	7 939
J111						14 488	114 444		8 037
J112					201	1 912		171 020	686
Jxxx	306				10 630				637
Total	47 500	10 100	477 700	121 200	80 500	360 700	123 600	183 200	78 800

Quatrième étape : Calcul des estimateurs

7A.16 Les estimateurs des séries J de dépenses personnelles sans taxe de vente sont calculés en faisant la somme des ventes de marchandises pour tous les groupes de commerce. C'est ce qu'illustre l'exemple de calcul 6 pour les séries de dépenses personnelles J001 et J002.

Exemple de calcul 6

Cellule J001[t-1] du Tableau 7A.8	= Cellule J001_GC001 du Tableau 7A.4	= 37 900	
	+ Cellule J001_GC002 du Tableau 7A.4	+ 200	
	+ Cellule J001_GC003 du Tableau 7A.4	+ 0	
	+ Cellule J001_GC004 du Tableau 7A.4	+ 0	
	+ Cellule J001_GC005 du Tableau 7A.4	+ 200	
	+ Cellule J001_GC006 du Tableau 7A.4	+ 900	
	+ Cellule J001_GC007 du Tableau 7A.4	+ 0	
	+ Cellule J001_GC008 du Tableau 7A.4	+ 0	
	+ Cellule J001_GC009 du Tableau 7A.4	+ 3 700	= 42 900
Cellule J002[t] du Tableau 7A.8	= Cellule J002_GC001 du Tableau 7A.7	= 204	
	+ Cellule J002_GC002 du Tableau 7A.7	+ 0	
	+ Cellule J002_GC003 du Tableau 7A.7	+ 0	
	+ Cellule J002_GC004 du Tableau 7A.7	+ 0	
	+ Cellule J002_GC005 du Tableau 7A.7	+ 2 208	
	+ Cellule J002_GC006 du Tableau 7A.7	+ 0	
	+ Cellule J002_GC007 du Tableau 7A.7	+ 0	
	+ Cellule J002_GC008 du Tableau 7A.7	+ 0	
	+ Cellule J002_GC009 du Tableau 7A.7	+ 196	= 2 608

7A.17 Les résultats de tous les calculs des estimateurs se retrouvent au Tableau 7A.8.

Tableau 7A.8 Estimateurs⁷

Séries J	Période t-1	Période t
	milliers de dollars	
J001	42 900	43 635
J002	2 600	2 608
J004	8 280	8 083
J005	5 520	5 389
J006	9 660	9 431
J007	4 140	4 042
J011	158 200	160 314
J012	150 700	152 714
J013	162 500	164 672
J051	49 952	47 670
J052	98 120	93 638
J056	30 328	28 943
J065	68 760	68 942
J101	368 700	370 858
J111	132 600	136 969
J112	175 500	173 819

7. Nous avons fait allusion à la note 1 que les estimateurs pour les séries J011, J012, J013 et J112, découlant de la méthodologie décrite en cette annexe et qui apparaissent à ce tableau, ne sont utilisés qu'à titre d'indicateurs. Des méthodologies alternatives ont été développées pour calculer les estimateurs de ces séries de dépenses personnelles et sont présentées au Tableau 7.7.

Chapitre 8 Dépenses courantes des administrations en biens et services

Introduction

8.1 Les administrations publiques canadiennes jouent un rôle important au sein de l'économie nationale. Notamment, elles sont productrices de biens et de services publics. Certains des biens et services produits par les administrations publiques ne peuvent l'être par des producteurs commerciaux, par exemple l'administration de la justice et la défense. Les Canadiens préfèrent que d'autres biens et services soient fournis par leurs administrations publiques, comme la plupart des services d'enseignement et de soins de santé. La valeur des biens et services produits par les administrations publiques canadiennes doit être incluse dans le produit intérieur brut pour que cette mesure retrace l'économie avec précision.

8.2 La valeur des biens et services produits par les administrations publiques figure à deux endroits dans les Comptes des revenus et dépenses (CRD) : les dépenses courantes des administrations publiques en biens et services et la formation brute de capital fixe des administrations publiques. Ces agrégats sont deux des composantes du produit intérieur brut (PIB) en termes de dépenses et, à ce titre, représentent la contribution directe du secteur des administrations publiques à la production économique globale.

8.3 Les administrations publiques canadiennes procèdent en outre à une redistribution du revenu et fournissent des incitatifs économiques pour influencer les comportements. Les comptes du secteur des administrations publiques des CRD décrivent de façon exhaustive l'activité économique de ces administrations (voir les chapitres 1 et 2). Dans ces comptes, le revenu des administrations publiques est désagrégé en divers impôts et transferts, revenus des investissements et ventes de biens et services. Les composantes des dépenses des administrations publiques comprennent les achats de biens et services, les transferts aux particuliers, aux entreprises et aux non-résidents et les intérêts sur la dette publique.

8.4 Même si le présent chapitre est consacré aux sources et méthodes utilisées pour estimer les dépenses courantes des administrations publiques en biens et services, il faut se rappeler qu'une analyse de leur rôle dans l'économie nationale devrait comprendre des données statistiques fournies dans d'autres agrégats des CRD et dans d'autres parties du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) comme les Comptes des flux financiers et les Comptes du bilan national, produits par la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD), les statistiques du secteur public, produites par la Division des institutions publiques et le Bilan des investissements internationaux du Canada, produit par la Division de la balance des paiements.

Concepts et définitions

8.5 Dans les comptes nationaux, les biens et services sont généralement évalués à partir des prix payés par les acheteurs. Toutefois, la majeure partie de la production des administrations publiques n'est pas vendue mais fournie sans frais et consommée par les Canadiens individuellement, comme dans le cas de l'enseignement ou des soins de santé, par exemple, ou collectivement, comme dans le cas de la défense ou de l'administration de la justice. L'absence d'opérations sur le marché et de prix de vente pour la plupart des biens et services produits par les administrations publiques complique la tâche aux comptables nationaux, au Canada et partout dans le monde, lorsqu'il s'agit d'estimer la valeur de cette production. La méthode adoptée comme norme comptable nationale au niveau international consiste à partir du principe que la valeur des biens et services produits par les administrations publiques est égale au coût de production de ces biens et services. Autrement dit, la valeur des biens et services produits par les administrations publiques est égale aux dépenses courantes des administrations en biens et services.

8.6 Les dépenses courantes des administrations publiques en biens et services¹ qui figurent dans les CRD en tant que composante du PIB en termes de dépenses ne comprennent pas la valeur des biens et services produits par les administrations publiques qui sont vendus à d'autres secteurs institutionnels. La valeur de ces ventes est

soustraite des achats totaux de biens et services par les administrations publiques pour estimer la valeur de la consommation finale des administrations publiques, c'est-à-dire la consommation finale par la société canadienne des biens et services des administrations publiques.

8.7 Les biens et services des administrations publiques achetés par le secteur des ménages sont inscrits dans les CRD sous forme de dépenses personnelles en biens et services de consommation et ceux achetés par les non-résidents du Canada font partie des exportations de biens et services. Les biens et services des administrations publiques achetés par les entreprises font partie des facteurs intermédiaires des entreprises dans le processus de production des biens et services produits par ce secteur.

8.8 La valeur des ventes à d'autres secteurs institutionnels n'est pas soustraite des dépenses courantes des administrations publiques en biens et services qui figurent dans les dépenses des administrations publiques dans les comptes sectoriels des revenus et des dépenses parce que ces ventes figurent comme composantes du revenu des administrations publiques dans ces comptes.

Tableau 8.1 Dépenses courantes des administrations publiques en biens et services, 2000

	Tableau ¹	CANSIM	Millions de dollars
Dans le PIB, en termes de dépenses			
Dépenses courantes des administrations publiques en biens et services	Tableau 2	V498092	200 084
Dans les comptes sectoriels des administrations publiques			
Ventes de biens et services - administrations publiques			
Administration fédérale	Tableau 9	V498325	33 414
Administrations provinciales et territoriales	Tableau 10	V498370	4 534
Administrations locales	Tableau 11	V498405	18 201
	Tableau 12	V498433	10 679
Dépenses courantes brutes en biens et services - administrations publiques			
Administration fédérale	Tableau 9	V498327	233 498
Administrations provinciales et territoriales	Tableau 10	V498372	42 137
Administrations locales	Tableau 11	V498407	122 292
Régime de pensions du Canada	Tableau 12	V498435	68 705
Régime de rentes du Québec	Tableau 13	V499663	296
	Tableau 13	V499671	68
<i>Selon le calcul - Dépenses courantes = Dépenses courantes brutes - Ventes</i>			
Dépenses courantes en biens et services - administrations publiques			200 084
Administration fédérale			37 603
Administrations provinciales et territoriales			104 091
Administrations locales			58 026
Régime de pensions du Canada			296
Régime de rentes du Québec			68

1. Tableau renvoie aux tableaux qui sont publiés dans les *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

1. Dans le *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993), les dépenses courantes des administrations publiques en biens et services sont appelées dépenses de consommation finale des administrations publiques. La définition à la présente section est tirée du paragraphe 9.94b du SCN 1993. Les exemples pour la consommation individuelle et collective ont été ajoutés à la définition du SCN 1993.

Qu'est-ce qui est inclus dans le secteur institutionnel des administrations publiques?

8.9 Dans le Système de comptabilité nationale du Canada, le secteur institutionnel des administrations publiques se divise en composantes de base appelées sous-secteurs² :

- administration fédérale;
- administrations provinciales et territoriales;
- administrations locales; et
- Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec.

8.10 La répartition en sous-secteurs du secteur institutionnel des administrations publiques dans le SCNC, de même que les composantes de chaque sous-secteur servant au calcul des dépenses courantes en biens et services, sont illustrées dans le tableau 8.2.

Tableau 8.2 Composantes des dépenses courantes en biens et services par sous-secteur des administrations publiques, 2000

	CANSIM	Millions de dollars
Dépenses courantes des administrations publiques en biens et services	V498092	200 084
Administration fédérale		
Dépenses courantes brutes en biens et services	V500017	42 137
Hors-défence	V500018	27 961
Défence	V500019	10 398
Dont les militaires	V500020	4 292
Provisions pour consommation de capital	V500021	3 451
Services financiers indirectement mesurés (SFIM)	V500022	327
Moins : Ventes de biens et services	V500015	4 534
Dépenses courantes en biens et services		37 603
Administrations provinciales et territoriales		
Administration générale et régimes de retraite non provisionnés provinciaux		
Dépenses courantes brutes en biens et services	V500137	58 370
Dépenses d'exploitation	V500138	52 723
Provisions pour consommation de capital	V500139	5 506
Services financiers indirectement mesurés (SFIM)	V500140	141
Moins : Ventes de biens et services	V500135	6 063
Dépenses courantes en biens et services		52 307
Institutions de services de santé et services sociaux		
Dépenses courantes brutes en biens et services	V500207	45 489
Dépenses d'exploitation	V500208	43 652
Provisions pour consommation de capital	V500209	1 807
Services financiers indirectement mesurés (SFIM)	V500210	30
Moins : Ventes de biens et services	V500205	5 845
Dépenses courantes en biens et services		39 644
Universités et collèges		
Dépenses courantes brutes en biens et services	V500190	18 433
Dépenses d'exploitation	V500191	17 211
Provisions pour consommation de capital et services financiers indirectement mesurés (SFIM)	V500192	1 222
Moins : Ventes de biens et services	V500188	6 293
Dépenses courantes en biens et services		12 140

2. Lorsque les données seront disponibles, il est prévu d'ajouter un autre sous-secteur : Administration des Premières nations et des Inuits.

Tableau 8.2 Composantes des dépenses courantes en biens et services par sous-secteur des administrations publiques, 2000

Administrations locales		
Dépenses courantes brutes en biens et services	V500240	68 705
Dépenses d'exploitation	V500241	60 340
Municipalités	V500242	28 520
Écoles	V500243	31 820
Provisions pour consommation de capital	V500244	8 159
Municipalités	V500245	6 536
Écoles	V500246	1 623
Services financiers indirectement mesurés (SFIM)	V500247	206
Moins : Ventes de biens et services	V500238	10 679
Dépenses courantes en biens et services		58 026
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec		
Régime de pensions du Canada	V499663	296
Régime de rentes du Québec	V499671	68

8.11 Le secteur des administrations publiques du Système de comptabilité nationale du Canada fait partie d'un groupe plus important d'entités appelé univers du secteur public. L'autre composante de l'univers du secteur public est celle des entreprises publiques (EP) qui, dans le SCNC, sont classées dans le secteur institutionnel des entreprises. La principale distinction entre les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental attribuées aux administrations publiques et celles attribuées aux entreprises publiques a trait à la nature de leur activité principale. Les unités institutionnelles non commerciales sous contrôle gouvernemental sont classées dans le secteur institutionnel des administrations publiques, tandis que les entités commerciales sous contrôle gouvernemental sont classées dans la composante des EP. Une unité institutionnelle est considérée comme commerciale et, par conséquent, comme une EP, si elle exerce ses activités sur le marché et vend ses produits à des prix économiquement significatifs³. Les EP ne sont pas incluses dans la mesure des dépenses courantes des administrations publiques en biens et services.

3. Les prix économiquement significatifs sont ceux qui influent sur les quantités de produits que les producteurs offrent et qui sont demandés par les acheteurs.

Tableau 8.3 Univers du secteur public

Données du secteur public					
Administration publique					Entreprises publiques
Administration publique fédérale	Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	Administration publique provinciale et territoriale	Administration publique locale	Administration publique des Premières nations et des autres groupes autochtones	
Administration publique générale • Ministères et départements, organismes et fonds non autonomes • Organismes et fonds autonomes	Régime de pensions du Canada	Administration publique générale • Ministères et départements, organismes et fonds non autonomes • Organismes et fonds autonomes	Administration publique générale • Municipalités, organismes et fonds non autonomes • Organismes et fonds autonomes	Administrations publiques générale • Premières nations et autres groupes autochtones, organismes et fonds non autonomes ¹ • Organismes et fonds autonomes ¹	Entreprises publiques fédérales • Entreprises financières • Autorités monétaires • Autres entreprises financières • Entreprises non financières
Régimes de retraite non provisionnés fédéraux	Régime de rentes du Québec	Régimes de retraite non provisionnés provinciaux	Conseils scolaires ²	Universités et collèges • Universités ¹ • Collèges, instituts de formation professionnelle et écoles de métiers ¹	Entreprises publiques provinciales et territoriales • Entreprises financières • Entreprises non financières
		Universités et collèges • Universités ² • Collèges, instituts de formation professionnelle et écoles de métiers ²		Conseils scolaires ¹	Entreprises publiques locales
		Institutions de services de santé et services sociaux • Conseil de santé ^{1,2} • Organismes de service sociaux et conseils communautaires ^{1,2} • Autres établissements de santé et de services sociaux ^{1,2}		Institutions de services de santé et services sociaux • Conseil de santé ¹ • Organismes de service sociaux et conseils communautaires ¹ • Autres établissements de santé et de services sociaux ¹	Entreprises publiques des Premières nations et des autres groupes autochtones ¹

1. Données non disponibles.

2. À l'exception des établissements qui sont intégrés aux comptes publics des administrations publiques fédérales, ou provinciales et territoriales ou qui font partie intégrale des états financiers vérifiés des administrations publiques locales.

Méthodes d'estimation annuelle et sources de données

8.12 Aux fins des présents commentaires sur les sources et les méthodes, les trois étapes du cycle de production et de révision seront examinées à partir des années repères jusqu'aux estimations du trimestre en cours. Cette façon de procéder donne de bons résultats pour deux raisons : premièrement, parce que, pour certains sous-secteurs, les estimations plus actuelles sont fondées dans une certaine mesure sur les périodes repères;

deuxièmement, parce que, pour tous les sous-secteurs, les estimations des périodes repères sont fondées sur les données contenues dans les comptes publics, les états financiers vérifiés et les recensements des entités de l'univers.

8.13 Les estimations révisées des dépenses courantes des administrations publiques en biens et services pour les années repères profitent de l'équilibrage des produits et des industries dans les Tableaux entrées-sorties (TES), et elles sont le produit d'un effort concerté des statisticiens de la Division des comptes des industries, de la Division des comptes des revenus et dépenses et de la Division des institutions publiques. Les estimations annuelles pour les années repères sont fondées sur les comptes et les états financiers définitifs vérifiés de chaque entité gouvernementale.

8.14 Les estimations pour les années autres que les années repères sont fondées sur des données de sources similaires — rapports et états financiers, estimations budgétaires et réponses aux enquêtes — mais souvent les versions finales ne sont pas encore disponibles et les données continuent de faire l'objet de révisions.

8.15 Les estimations trimestrielles de l'année en cours sont fondées sur les rapports administratifs et financiers infra-annuels, les estimations budgétaires et les indicateurs connexes.

Administration fédérale

8.16 Le sous-secteur de l'administration fédérale se divise en deux parties aux fins de l'estimation, les sources de données sous-jacentes étant différentes. Ces deux parties sont appelées composante budgétaire⁴ et composante extra-budgétaire. Les données pour la composante budgétaire du sous-secteur proviennent du système bancaire et comptable du gouvernement du Canada, qui relève de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les sources de données pour la composante extra-budgétaire comprennent les rapports et les états financiers annuels et infra-annuels des entités extra-budgétaires ou d'autres données obtenues auprès d'elles directement.

8.17 Les dépenses courantes en biens et services pour la composante budgétaire du sous-secteur de l'administration fédérale sont estimées de façon résiduelle. Les données sur les dépenses budgétaires totales sont présentées dans les Comptes publics du Canada⁵ et dans les états mensuels de Travaux publics et Services gouvernementaux. À partir de ce total, les statisticiens de la Division des institutions publiques déterminent et retirent toutes les dépenses qui ne sont pas liées aux biens et services, comme le montre au tableau 8.4. Les dépenses budgétaires en biens et services qui en résultent comprennent à la fois les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations.

8.18 Dans le cas de la composante extra-budgétaire des dépenses du sous-secteur, les opérations dans les documents sources sont analysées et celles qui représentent des achats de biens et de services sont identifiées et agrégées. Comme pour la composante budgétaire du sous-secteur, cet agrégat comprend à la fois les montants courants et les montants de capital.

8.19 Finalement, les dépenses courantes en biens et services sont obtenues en supprimant de la somme des dépenses totales en biens et services budgétaires et extra-budgétaires une estimation de l'investissement en capital fixe et en ajoutant les provisions pour consommation de capital et les services financiers indirectement mesurés (SFIM), ces trois éléments figurant ailleurs dans les comptes des revenus et dépenses⁶.

-
4. L'expression « entités budgétaires » est utilisée dans le domaine des finances publiques au Canada pour décrire les ministères et organismes de l'administration publique. De même, l'expression « entités extra-budgétaires » sert à décrire ce qui est désigné dans l'univers du secteur public comme les organismes, conseils, commissions et fonds autonomes, c'est-à-dire les entités qui sont incluses dans le sous-secteur de l'administration fédérale dans le Système de comptabilité nationale du Canada mais qui ne figurent pas dans l'univers budgétaire du gouvernement du Canada, par exemple la Société Radio-Canada (SRC).
 5. Les données repères des comptes publics, au niveau fédéral, provincial et territorial ainsi que du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec sont toutes présentées sur la base de l'exercice. Étant donné que les estimations pour ces entités dans les CRD ont été élaborées au départ pour un trimestre particulier, selon les données mensuelles ou trimestrielles, il est relativement simple de convertir les données repères de la base de l'exercice à celle de l'année civile, à partir des trimestres appropriés.

Tableau 8.4 Méthode d'estimation des dépenses courantes de l'administration fédérale en biens et services

Dépenses budgétaires totales

- Autres dépenses que celles en biens et services

p.ex. Paiements de transferts

Intérêts sur la dette publique

Transferts aux administrations publiques

Transferts aux entités extra-budgétaires

= Dépenses budgétaires courantes et en capital

+ Dépenses extra-budgétaires courantes et en capital

= Dépenses courantes et en capital

- Dépenses en capital

+ Provisions pour consommation de capital

+ Services financiers indirectement mesurés

= Dépenses courantes brutes en biens et services

- Ventes de biens et services

= Dépenses courantes en biens et services

8.20 Les ventes de biens et services sont identifiées directement dans les documents sources, pour les entités tant budgétaires qu'extra-budgétaires.

8.21 Comme pour les années repères, l'estimation pour l'administration fédérale se fait en deux parties pour les années autres que les années repères. Dans le cas de la composante budgétaire, la même méthode est utilisée pour les années repères et pour les autres années, sauf que seuls les rapports mensuels produits par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada sont utilisés pour la dernière année, puisque généralement les Comptes publics du Canada ne sont pas encore disponibles.

8.22 Les estimations extra-budgétaires sont aussi préparées de la même façon que pour les années repères. De nouveau, la principale différence par rapport aux années repères est la disponibilité des données sources; pour certaines entités extra-budgétaires, les états financiers ne sont pas disponibles pour l'année de référence et les données de la dernière année disponible sont utilisées à leur place.

Administrations provinciales et territoriales

8.23 Le sous-secteur des administrations provinciales et territoriales comprend également deux composantes, l'une budgétaire et l'autre, extra-budgétaire mais, contrairement au sous-secteur de l'administration fédérale, la même méthode est utilisée pour l'une et pour l'autre. Les documents sources sont analysés et les opérations qui représentent des achats (ou des ventes) de biens et services sont déterminées et agrégés. Les documents

6. Les sources et les méthodes s'appliquant à l'investissement en capital fixe sont décrites au chapitre 10, tandis que la méthode relative aux provisions pour consommation de capital est décrite au chapitre 9. Les services financiers indirectement mesurés (SFIM) sont décrits en détail au chapitre 7.

sources utilisés pour estimer les dépenses courantes des administrations provinciales et territoriales en biens et services comprennent les comptes publics de chaque province et territoire pour la composante budgétaire, de même que les rapports annuels et les états financiers vérifiés des entités extra-budgétaires.

8.24 Comme pour le sous-secteur de l'administration fédérale, les estimations calculées à partir des données du sous-secteur des administrations provinciales et territoriales comprennent à la fois les dépenses courantes et les dépenses en capital. Les dépenses courantes en biens et services sont obtenues en supprimant une estimation de l'investissement en capital fixe et en ajoutant les provisions pour consommation de capital ainsi que les services financiers indirectement mesurés (SFIM).

8.25 Pour les années autres que les années repères, les données sources sont beaucoup moins uniformes que celles pour les années repères et comprennent des estimations budgétaires, des rapports financiers trimestriels et mensuels et des données obtenues directement auprès des administrations publiques et des entités qui en relèvent. Comme pour les années repères, les dépenses (et ventes de) des administrations provinciales et territoriales en biens et services sont déterminées dans les documents sources et agrégées, une méthode identique étant utilisée pour les composantes budgétaire et extra-budgétaire du sous-secteur.

8.26 Les dépenses courantes en biens et services des hôpitaux, des établissements de soins pour bénéficiaires internes et des autres entités de services de santé et de services sociaux sont obtenues en additionnant les dépenses d'exploitation déclarées par eux dans le cadre des enquêtes de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et de la Division de la statistique de la santé et celles qui figurent dans les dossiers des ministères provinciaux de la santé. Ces enquêtes et ces dossiers fournissent en outre des données pour l'estimation des ventes de biens et services.

8.27 Les estimations des dépenses en biens et services et des ventes de biens et services des universités et des collèges sont fondées sur les données d'enquêtes menées par Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation.

8.28 Dans le cas des hôpitaux, des établissements de soins pour bénéficiaires internes, des autres institutions de services de santé et de services sociaux ainsi que des universités et des collèges, les estimations pour les années plus récentes sont projetées à partir de repères antérieurs, au moyen de divers indicateurs y compris des données sur les transferts de fonds provinciaux et territoriaux et les séries chronologiques connexes sur le revenu du travail.

Administrations locales

8.29 Les documents sources sont les rapports annuels des ministères des Affaires municipales des administrations provinciales et territoriales, qui comprennent des résumés des données pour toutes les municipalités relevant de leur compétence ainsi que les états financiers des municipalités et autres entités des administrations locales. Les dépenses courantes en biens et services des municipalités et des autres entités des administrations locales sont estimées en additionnant toutes les opérations qui correspondent à des achats de biens et services. Les ventes de biens et services sont également agrégées.

8.30 Les estimations des commissions et conseils scolaires sont fondées sur les données des ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation, qui correspondent à un recensement des écoles au niveau local. Ces données sont recueillies dans le cadre des enquêtes menées par la Division des institutions publiques.

8.31 Pour les années autres que les années repères, les estimations des opérations sur biens et services des municipalités et des autres entités des administrations locales sont élaborées à partir des données recueillies dans le cadre d'enquêtes sur échantillon menées par la Division des institutions publiques⁷, puis augmentées pour correspondre à l'univers des entités des administrations locales du Canada. Dans le cadre de ces enquêtes, on recueille des données élaborées initialement aux fins des estimations budgétaires et des états financiers.

7. Voir *Statistiques sur le secteur public*, n° 68-213 au catalogue, pour la méthodologie et la taille de l'échantillon des enquêtes.

8.32 Les estimations des dépenses d'exploitation et des ventes de biens et services des commissions et conseils scolaires locaux sont fondées sur des données provenant des ministères provinciaux de l'Éducation et compilées par Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation pour les années autres que les années repères.

Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec

8.33 Les dépenses administratives du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec sont obtenues à partir des états comptables des régimes tant pour les années repères que pour les autres années.

Méthodes d'estimation trimestrielle et sources de données

8.34 Lorsque possible, des estimations trimestrielles sont produites à partir de données mensuelles et trimestrielles des systèmes de comptabilité des administrations publiques, de rapports, d'états financiers et d'enquêtes. Lorsque des données de source trimestrielles ne sont pas disponibles, des indicateurs trimestriels servent à estimer les séries à partir des données des années repères et des années autres que les années repères ou à établir des valeurs trimestrielles à partir des valeurs annuelles.

Administration fédérale

8.35 Pour les années repères et les années autres que les années repères, l'estimation pour l'administration fédérale est effectuée séparément pour les composantes budgétaire et extra-budgétaire du sous-secteur. En ce qui a trait à la composante budgétaire, la méthode et les sources de données sont exactement les mêmes. Pour ce qui est de la composante extra-budgétaire, les estimations sont préparées de la même façon que pour les années repères et les autres années, la seule différence étant la difficulté plus grande d'obtenir des données de source pour certaines entités. En pareil cas, les valeurs sont estimées à partir de la dernière période disponible.

Administrations provinciales et territoriales

8.36 Les estimations trimestrielles pour les dépenses en biens et services et les ventes de biens et services des administrations provinciales et territoriales sont élaborées à partir d'une gamme variée de données de source, qui varient considérablement d'un secteur de compétence à l'autre. L'Institut de la statistique du Québec fournit des estimations fondées sur les données du système comptable du gouvernement du Québec, d'autres provinces soumettent des données mensuelles et trimestrielles à partir de leurs systèmes comptables, tandis que les estimations pour certaines composantes et certains secteurs de compétence doivent être compilées à partir des estimations budgétaires officielles et d'autres données publiées et non publiées.

8.37 Dans le cas des hôpitaux, des établissements de soins pour bénéficiaires internes, des autres institutions de services de santé et de services sociaux ainsi que des universités et des collèges, les données trimestrielles sur les dépenses d'exploitation et les ventes de biens et services sont estimées à partir des données de périodes antérieures, sur la base de séries connexes sur le revenu du travail.

Administrations locales

8.38 Les estimations trimestrielles sont projetées à partir des données de périodes antérieures sur la base de séries connexes sur le revenu du travail.

Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec

8.39 Les dépenses administratives du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec sont obtenues à partir des états comptables trimestriels de ces régimes.

Tableau 8.5 Dépenses courantes des administrations publiques en biens et services dans les Comptes économiques provinciaux, 2000

	Total: Secteur des administrations publiques		Administration fédérale		Administrations provinciales et territoriales		Administrations locales		Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec ¹	
	Tableau 2		Tableau 7		Tableau 8		Tableau 9		Tableau 10	
	CANSIM	Millions de dollars	CANSIM	Millions de dollars	CANSIM	Millions de dollars	CANSIM	Millions de dollars	CANSIM	Millions de dollars
Canada	V687347	200 084	V688955	37 603	V689269	104 091	V689565	58 026	V ²	364
Terre-Neuve-et-Labrador	V687381	4 000	V688979	751	V689292	2 412	V689584	831	V689823	6
Île-du-Prince-Édouard	V687415	1 065	V689002	315	V689315	565	V689603	184	V689830	1
Nouvelle-Écosse	V687449	7 458	V689025	2 876	V689338	3 102	V689622	1 475	V689837	5
Nouveau-Brunswick	V687483	5 330	V689048	1 327	V689361	3 600	V689641	400	V689844	3
Québec	V687517	47 421	V689071	8 161	V689384	25 981	V689660	13 211	V689858	68
Ontario	V687551	72 687	V689094	14 739	V689407	32 682	V689679	25 019	V689865	247
Manitoba	V687585	7 874	V689117	1 545	V689430	4 275	V689698	2 049	V689872	5
Saskatchewan	V687619	6 679	V689140	836	V689453	3 880	V689717	1 960	V689879	3
Alberta	V687653	19 531	V689163	2 635	V689476	10 998	V689736	5 888	V689886	10
Colombie-Britannique	V687687	25 202	V689186	3 502	V689499	14 877	V689755	6 807	V689893	16
Yukon	V687721	606	V689209	142	V689522	429	V689774	35	V689900	0
Territoires du Nord-Ouest	V1407375	969	V1407637	169	V1407683	720	V1407726	80	V1407761	0
Nunavut	V1407409	684	V1407660	27	V1407706	570	V1407745	87	V1407768	...
Extérieur du Canada	V687785	578	V689250	578

Note : Tableau renvoie aux tableaux qui sont publiés dans les Comptes économiques provinciaux, n° 13-213 au catalogue.

1. Les données pour le Régime de pensions du Canada sont pour toutes les provinces sauf le Québec qui affiche les dépenses courantes en biens et services du Régime de rentes du Québec.
2. Pour le Canada, le numéro CANSIM est le V689808 pour le Régime de pensions du Canada et le V689816 pour le Régime de rentes du Québec.

8.40 Le tableau 8.5 présente des estimations des dépenses courantes des administrations publiques en biens et services selon la province et le territoire. Ces estimations sont publiées annuellement dans les *Comptes économiques provinciaux* (CÉP).

8.41 Les estimations des dépenses courantes en biens et services des administrations provinciales, territoriales et locales sont établies pour chaque province et territoire dans le cadre de la préparation d'estimations nationales. Comme il est décrit aux paragraphes 8.23 à 8.33, on utilise à cette fin des données provenant des comptes publics des provinces et des territoires, de divers états financiers et des enquêtes menées par Statistique Canada.

8.42 L'estimation pour l'administration fédérale doit être répartie au niveau géographique. D'un point de vue, certaines activités de l'administration centrale sont indivisibles et ne peuvent être réparties entre les provinces, par exemple, celles du Parlement, de la Banque du Canada et de Statistique Canada, du fait qu'elles servent également les intérêts de tous les Canadiens, peu importe où se trouvent les édifices parlementaires, les édifices d'où émane la politique monétaire ou bien ceux où sont compilés les résultats du recensement. D'autres activités pourraient être réparties plus facilement : les ports, les ventes de passeports et les salaires de la plupart des agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sont tous associés à un emplacement géographique particulier. D'autres dépenses, cependant, pourraient être réparties de plus d'une façon : les achats d'un ensemble

particulier de fournitures ou de matériel pourraient être imputés en fonction de l'endroit où ils ont été vendus (approvisionnement), de l'endroit où ils ont été achetés (acquisition), ou encore de l'endroit où ils ont été utilisés (consommation).

8.43 Comme il est indiqué dans la section du présent chapitre qui porte sur les concepts, la valeur des biens et services produits par les administrations publiques correspond approximativement au coût des facteurs. Dans les CÉP, la valeur des biens et services produits par l'administration fédérale est répartie selon la province et le territoire, sur la base du concept original utilisé pour estimer cette valeur.

8.44 Les dépenses courantes en biens et services du sous-secteur de l'administration fédérale peuvent être ventilées de la façon suivante : environ 60 % en salaires, traitements et revenus supplémentaires du travail, 10 % pour la consommation de capital et 30 % pour les autres biens et services courants. Chacun de ces types de dépenses est réparti géographiquement selon le même concept, mais au moyen d'une méthode différente.

8.45 Les dépenses en salaires, traitements et revenus supplémentaires du travail sont réparties géographiquement sur la base de l'emploi, par exemple de l'endroit où les employés travaillent. Toutefois, la répartition provinciale des provisions pour consommation de capital (PCC) est fonction de la répartition du stock de capital de l'administration fédérale. La Division de l'investissement et du stock de capital estime l'investissement en capital fixe, le stock de capital et les PCC pour l'administration fédérale, sur une base provinciale et territoriale, au coût de remplacement.

8.46 Les autres dépenses non salariales en biens et services sont réparties selon la province et le territoire où les biens et services ont été consommés pour la production. Cette répartition est fondée sur les données obtenues par la Division des comptes des industries pour les diverses composantes du sous-secteur de l'administration fédérale. Les deux exemples qui suivent montrent le processus de répartition utilisé pour les biens et services non salariaux :

- Supposons que les uniformes de tous les agents de la GRC soient produits en Ontario et achetés par le gouvernement du Canada. Dans les Comptes économiques provinciaux, les dépenses connexes ne seraient pas affectées à l'Ontario, où les uniformes ont été produits, mais plutôt aux provinces où les uniformes ont été utilisés par les agents de la GRC pour la production de biens et services gouvernementaux (application de la loi).
- Un autre exemple est l'acquisition du sous-marin NCSM Victoria⁸. Le navire a été acheté de non-résidents (le Royaume-Uni) et son port d'attache est en Colombie-Britannique. Même si le service produit par l'administration publique (la défense), est consommé par tous les Canadiens, les dépenses sont affectées aux comptes économiques provinciaux de la Colombie-Britannique, parce que c'est là que le sous-marin est utilisé pour la production.

Déflation — Estimations en termes réels

8.47 Aux fins de la déflation, les dépenses courantes des administrations publiques en biens et services sont ventilées en 24 composantes. La déflation touche trois grands segments : les salaires, traitements et revenus supplémentaires du travail (appelés globalement revenu du travail); les provisions pour consommation de capital; et toutes les autres dépenses courantes.

Revenu du travail

8.48 Le revenu du travail représente environ 60 % des dépenses nettes des administrations publiques en biens et services et est pris en compte séparément pour 11 sous-secteurs. Les heures travaillées connexes au cours de la période sont utilisées comme indicateur de volume et les indices de prix sont obtenus implicitement, en faisant le ratio des estimations en dollars courants et des estimations en dollars constants. Les estimations du revenu du travail en dollars courants sont produites par la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD), dans le cadre de l'estimation de l'agrégat des salaires, traitements et revenus supplémentaires du travail. Les données sur

8. Navire canadien de Sa Majesté.

les heures travaillées dans chaque sous-secteur sont également compilées par la DCRD, à partir des données sur l'emploi dans le secteur public de la Division des institutions publiques et du nombre moyen d'heures travaillées par employé tirées de l'*Enquête sur la population active*. Les sous-secteurs sont les suivants :

- administration fédérale
 - défense civile
 - militaires
 - autres fonctionnaires
- administrations provinciales et territoriales
 - administration générale
 - universités
 - collèges
 - hôpitaux
 - établissements de soins pour bénéficiaires internes
 - autres établissements de santé et services sociaux
- administrations locales
 - administration générale
 - commissions/conseils scolaires

8.49 Au fil du temps, la composition de l'emploi dans les administrations fédérale et provinciales change, ce qui équivaut à un changement qualitatif du facteur travail dans la production. Ces changements doivent être pris en compte dans les estimations en termes réels, mais ne peuvent être saisis à partir des données sur le nombre total d'heures travaillées. Pour rendre compte de ce type de changements dans les estimations en termes réels, des indices de qualité sont appliqués au moment du cycle d'étalonnage et de révision. Sur une base annuelle, la Division des comptes des industries fournit des indices de qualité pour la défense civile fédérale, les soldes et indemnités militaires et tous les autres fonctionnaires, tandis que la Division des comptes des revenus et dépenses produit un indice de qualité pour l'emploi dans l'administration provinciale.

Provisions pour consommation de capital

8.50 Les provisions pour consommation de capital (PCC) sont estimées en dollars courants pour neuf sous-secteurs. Comme pour les autres estimations relatives au capital, les estimations des PCC et leurs indices de prix connexes sont produits par la Division de l'investissement et du stock de capital. Les sous-secteurs sont les suivants :

- administration fédérale
 - défense civile
 - autres fonctionnaires
- administrations provinciales et territoriales
 - administration générale
 - universités
 - collèges
 - hôpitaux
 - établissements de soins pour bénéficiaires internes
- administrations locales
 - administration générale
 - commissions/conseils scolaires

Autres dépenses non salariales courantes

8.51 Les autres dépenses non salariales courantes des administrations publiques en biens et services sont ventilées en quatre parties : défense, assurance-maladie, hôpitaux et catégorie résiduelle pour toutes les autres dépenses. Combinées, elles représentent environ 30 % des dépenses nettes des administrations publiques en biens et services.

8.52 La déflation des dépenses au chapitre de la défense présente des problèmes particulièrement difficiles. En premier lieu, une ventilation par objet de ces dépenses au niveau de détail le plus approprié pour la déflation n'est pas disponible auprès du ministère de la Défense nationale. En deuxième lieu, le problème de l'établissement des prix des produits ou des biens et services individuels à l'intérieur de la ventilation disponible des dépenses en défense est particulièrement complexe. Les changements de prix peuvent être mesurés facilement si la nature de l'objet dont le prix est établi demeure constante. Par exemple, un boisseau de blé du nord n° 1 en 2000 est essentiellement le même qu'un boisseau du même produit en 1990. Toutefois, les produits comme les aéronefs subissent constamment des changements technologiques et structurels, de sorte qu'un aéronef produit aujourd'hui n'est pas facilement comparable à un aéronef produit il y a 15 ans. Par conséquent, les changements dans le coût de ces biens pour le gouvernement ne peuvent être considérés globalement comme des changements de prix. Du fait de ces difficultés, le déflateur actuel pour les dépenses en défense combine divers indices de matériel et de gains horaires moyens, selon l'hypothèse implicite que ces prix évoluent dans le même sens que les prix des produits finaux.

8.53 Les dépenses au chapitre de l'assurance-maladie sont déflatées au moyen d'un indice honoraires-indemnités pour les médecins fourni par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).

8.54 Les dépenses des hôpitaux sont déflatées au moyen d'un indice pondéré fixe des biens et services qui y sont utilisés.

8.55 La partie restante des autres dépenses courantes des administrations publiques en biens et services est déflatée au moyen d'un indice de prix composite pondéré à partir de la période de base, qui englobe les principales catégories de dépenses d'exploitation : transport, affranchissement et téléphone, dépenses au chapitre des services publics, fournitures et équipement de bureau, et entretien et réparations d'immeubles. Les indices de prix des composantes qui servent à établir cet indice composite pour toutes les autres dépenses correspondent dans une large mesure aux prix intégrés dans l'*Indice des prix à la consommation* (IPC), même si on utilise dans une certaine mesure les prix des entrées intermédiaires sous forme d'Indices des prix de l'industrie (IPI). Les poids proviennent des Tableaux entrées-sorties les plus récents.

Chapitre 9 La formation brute de capital fixe

Introduction

9.1 Dans les comptes des revenus et dépenses (CRD), la formation brute de capital fixe est divisée en trois grandes catégories de dépenses d'investissement :

- les bâtiments résidentiels;
- les ouvrages non résidentiels; et
- les machines et le matériel.

9.2 Les estimations pour chaque catégorie d'investissement sont produites pour les secteurs des entreprises¹ et des administrations publiques dans les CRD. Ce chapitre s'articule autour de ces trois grandes catégories de formation brute de capital fixe.

9.3 Les dépenses d'investissement en capital fixe représentent une part importante de la demande agrégée. Il s'agit d'une activité liée à la croissance économique par son effet sur le stock productif de capital, au bien-être social dans le contexte de l'infrastructure publique et aux cycles économiques en ce qui concerne la volatilité de ses composantes.

Concepts et définitions

9.4 Étant donné la nature évolutive de la production, il est de plus en plus difficile de définir le capital et les dépenses en immobilisations. Récemment, la frontière de l'investissement s'est déplacée, ce qui a entraîné la reclassification de certaines catégories de dépenses courantes dans les dépenses en immobilisations (p. ex., logiciels). En termes les plus simples, toute dépense qui donne lieu à un actif pourrait être considérée comme un investissement; ou, les dépenses consacrées à l'acquisition d'un bien dont la durée de vie prévue est égale ou supérieure à une année pourraient être considérées comme un investissement. Cependant, les dépenses d'investissement doivent être reliées à une utilisation future en production².

9.5 Le capital fixe englobe les actifs corporels et incorporels issus des processus de production qui sont à leur tour utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant plus d'un an. Par définition, les actifs fixes ne comprennent pas certains actifs incorporels non produits, comme les ressources biologiques non cultivées (p. ex., forêts vierges)³.

9.6 Généralement parlant, la formation de capital s'entend des ajouts au stock d'actifs non financiers du pays résultant des activités d'investissement. La portée de cet investissement est décrite en détail dans le chapitre sur le compte de capital du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993). Les CRD adhèrent étroitement à la norme internationale, à quelques exceptions près, mentionnées dans le présent chapitre.

9.7 La formation brute de capital fixe⁴ est mesurée par la valeur totale des acquisitions, moins les cessions, d'actifs fixes au cours de la période de référence, plus l'activité associée à certaines additions à la valeur des actifs non produits reliée à l'activité productive des entités institutionnelles (comme les gisements de minéraux ou les améliorations importantes de la quantité, de la qualité et de la productivité des terrains⁵). Le mot brute qui suit le

1. Sont incluses les sociétés, les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. C'est sur cette base que les dépenses en biens durables de consommation sont exclues de l'investissement dans les comptes nationaux.

3. Cependant, la valeur des améliorations importantes de ce genre d'actifs est incluse.

4. Correspond aux paragraphes 10.33 et 10.34 du Système de comptabilité nationale 1993.

5. L'amélioration des terrains correspond aux types d'activités suivants : la conquête de terrains sur la mer par la construction à cette fin de digues, de jetées ou de barrages; les travaux de déboisement, de dérochement, etc., destinés à permettre l'exploitation à des fins productives de terrains jusque là inutilisés; l'assèchement des marécages ou l'irrigation des déserts par la construction de digues ou de canaux d'assèchement ou d'irrigation; la prévention des inondations ou de l'érosion maritime et pluviale par la construction de brise-lames, de digues ou de retenues d'eau. Paragraphes 10.51 à 10.54 du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993).

mot formation dans l'expression formation de capital fixe dénote le fait que l'investissement est mesuré avant la déduction des provisions pour consommation de capital. La formation de capital fixe comprend de nombreuses catégories d'investissement.

9.8 Selon le SCN 1993, la formation de capital fixe comprend :

- a) les acquisitions, moins les cessions, d'actifs fixes corporels neufs ou existants, subdivisés par type d'actifs en :
 - logements;
 - autres bâtiments et ouvrages;
 - machines et matériel; et
 - actifs cultivés – végétaux et animaux – qui sont utilisés de façon répétée ou continue pour obtenir des produits comme les fruits, le caoutchouc, le lait, etc.
- b) les acquisitions, moins les cessions, d'actifs fixes incorporels neufs ou existants, subdivisés par type d'actifs en :
 - prospection minière et pétrolière;
 - logiciels;
 - œuvres originales récréatives, littéraires et artistiques; et
 - autres actifs fixes incorporels;
- c) les améliorations majeures d'actifs corporels non produits, y compris les terrains; et
- d) les coûts de transfert de propriété des actifs non produits.

9.9 Il est reconnu que la liste qui précède n'est pas exhaustive et que les actifs immobilisés devraient idéalement inclure explicitement (en vertu du paragraphe 9.8 b) les autres dépenses en recherche et développement, ainsi que les fonds commerciaux et les actifs de marketing, qui ont pris de plus en plus d'importance dans l'économie moderne. Dans le cadre de la révision courante du SCN 1993, il est proposé que la définition des actifs ou des investissements non financiers soit étendue afin d'inclure ces formes de plus en plus importantes d'immobilisations incorporelles. En prévision de ce changement proposé, des estimations des flux et des stocks d'investissement en recherche et développement sont en cours d'élaboration pour le Canada.

9.10 Dans les CRD, la formation brute de capital fixe des entreprises et des administrations publiques englobe la plupart des rubriques recommandées dans le SCN 1993. L'investissement en bâtiments résidentiels comprend les logements, les améliorations des bâtiments et des terrains, ainsi que les coûts de transferts de propriété. L'investissement en ouvrages non résidentiels couvre les bâtiments et ouvrages de génie, la prospection minière et pétrolière, les améliorations des bâtiments et des terrains, ainsi que les coûts de transferts de propriété. L'investissement en machines et matériel couvre aussi les logiciels. Les actifs cultivés sont en grande partie exclus, de même que les œuvres originales récréatives, littéraires et artistiques, qui sont considérées comme négligeables. Notamment, la ventilation en actifs corporels et incorporels n'est pas faite dans les estimations pour le Canada, quoique cette distinction sera vraisemblablement introduite au moment de la prochaine révision historique.

9.11 Selon le SCN 1993, la formation brute de capital fixe est enregistrée au moment où la propriété d'un actif fixe est transférée aux entités institutionnelles qui l'utiliseront, sauf pour la formation de capital pour compte propre. Le Canada n'applique pas systématiquement cette convention, comme dans le cas de l'investissement en bâtiments résidentiels. Dans le cas des contrats de crédit-bail, le SCN 1993 précise qu'un changement de propriété est imputé.

9.12 Dans les CRD, la formation brute de capital fixe est présentée d'abord comme un élément du produit intérieur brut (PIB) en termes de dépenses, puis de nouveau dans les comptes des secteurs institutionnels. Il convient de souligner que, dans la mesure du PIB en termes de dépenses, la formation brute de capital fixe des entreprises est égale à la somme des dépenses d'investissement du secteur des particuliers et des entreprises individuelles et de celles du secteur des sociétés et des entreprises publiques.

9.13 Les tableaux 9.1 et 9.2 illustrent la formation brute de capital fixe par composante et par secteur.

Tableau 9.1 Formation brute de capital fixe dans les comptes des revenus et dépenses, 2000

	CANSIM	Tableau ¹	Ligne ¹	Millions de dollars
Formation brute de capital fixe				206 272
Formation brute de capital fixe des administrations publiques	V498093	Tableau 2	Ligne 7	24 524
Bâtiments résidentiels	V498642	Tableau 19	Ligne 6	270
Ouvrages non résidentiels et équipement	V498663	Tableau 22	Ligne 1	24 254
Ouvrages non résidentiels	V498664	Tableau 22	Ligne 2	15 520
Bâtiments	V498665	Tableau 22	Ligne 3	7 397
Ouvrages de génie	V498666	Tableau 22	Ligne 4	8 123
Machines et matériel	V498667	Tableau 22	Ligne 5	8 734
Meubles	V498668	Tableau 22	Ligne 6	550
Machinerie agricole	V498669	Tableau 22	Ligne 7	7
Machinerie industrielle	V498670	Tableau 22	Ligne 8	394
Ordinateurs et autre matériel de bureau	V498671	Tableau 22	Ligne 9	2 219
Logiciels	V1992212	Tableau 22	Ligne 10	2 809
Automobiles	V498672	Tableau 22	Ligne 11	144
Camions	V498673	Tableau 22	Ligne 12	257
Autre équipement de transport	V498674	Tableau 22	Ligne 13	241
Équipement de télécommunication	V498675	Tableau 22	Ligne 14	519
Autres machines et matériel	V498676	Tableau 22	Ligne 15	1 594
Formation brute de capital fixe des entreprises	V498095	Tableau 2	Ligne 9	181 748
Bâtiments résidentiels	V498096	Tableau 2	Ligne 10	48 572
Ouvrages non résidentiels et équipement	V498097	Tableau 2	Ligne 11	133 176
Ouvrages non résidentiels	V498098	Tableau 2	Ligne 12	49 826
Bâtiments	V498679	Tableau 22	Ligne 18	15 528
Ouvrages de génie	V498680	Tableau 22	Ligne 19	34 298
Machines et matériel	V498099	Tableau 2	Ligne 13	83 350
Meubles	V498682	Tableau 22	Ligne 21	3 471
Machinerie agricole	V498683	Tableau 22	Ligne 22	3 045
Machinerie industrielle	V498684	Tableau 22	Ligne 23	20 992
Ordinateurs et autre matériel de bureau	V498685	Tableau 22	Ligne 24	9 755
Logiciels	V1992213	Tableau 22	Ligne 25	9 419
Automobiles	V498686	Tableau 22	Ligne 26	8 120
Camions	V498687	Tableau 22	Ligne 27	8 466
Autre équipement de transport	V498688	Tableau 22	Ligne 28	6 061
Équipement de télécommunication	V498689	Tableau 22	Ligne 29	7 727
Autres machines et matériel	V498690	Tableau 22	Ligne 30	6 294

1. L'information apparaissant dans cette colonne fait référence aux numéros de tableaux et de lignes de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Tableau 9.2 Formation brute de capital fixe selon le secteur institutionnel, 2000

	CANSIM	Tableau ¹	Ligne ¹	Millions de dollars
Formation brute de capital fixe				206 272
Secteur des administrations publiques	V498342	Tableau 9	Ligne 27	24 524
Administration fédérale	V498390	Tableau 10	Ligne 35	3 489
Administrations provinciales	V498423	Tableau 11	Ligne 33	10 961
Administrations locales	V498451	Tableau 12	Ligne 28	10 074
Secteur des entreprises	V498095	Tableau 2	Ligne 9	181 748
Particuliers et entreprises individuelles	V498196	Tableau 5	Ligne 31	56 475
Sociétés et entreprises publiques	V498234	Tableau 6	Ligne 22	125 273
Non financières	V498267	Tableau 7	Ligne 6	117 710
Financières	V498291	Tableau 8	Ligne 6	7 563

1. L'information apparaissant dans cette colonne fait référence aux numéros de tableaux et de lignes de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels

Concepts généraux

9.14 La formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels est souvent associée à l'investissement en construction résidentielle. Il s'agit d'une variable clé de tout modèle macroéconomique, à cause de son rôle important pour l'explication des fluctuations économiques. La construction résidentielle a tendance à précéder le cycle économique et à réagir rapidement aux variations de l'emploi, des taux d'intérêt, de l'inflation et de la confiance des consommateurs.

9.15 La formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels a pour origine le secteur des sociétés, le secteur des administrations publiques et celui des particuliers et des entreprises individuelles. Durant tout trimestre, la plupart de l'activité est enregistrée dans le secteur des particuliers et des entreprises individuelles, situation qui reflète en grande partie l'acquisition de maisons nouvellement construite par les ménages. La formation de capital exclut le coût des terrains, puisque ceux-ci ne représentent pas un actif produit. Les flux connexes de terrains résidentiels sont par conséquent exclus du PIB, mais sont inclus en tant qu'éléments de l'actif existant sous la rubrique Acquisition totale de capital non financier des comptes sectoriels.

9.16 Les bâtiments résidentiels sont des actifs qui produisent des services de logement. Quand les logements sont utilisés comme résidence principale par leur propriétaire, ce qui est le cas de la majorité du stock de logements, ces personnes sont considérées (en comptabilité nationale) comme des entreprises individuelles produisant des services de logement pour leur propre consommation finale (voir 5.53 à 5.66).

9.17 En moyenne, la formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels représentait 24 % de l'investissement, soit 5 % du PIB, en 2000. Elle comprend trois grands éléments :

- la construction résidentielle neuve;
- les rénovations; et
- les coûts de transfert de propriété.

Construction résidentielle neuve

9.18 La construction résidentielle neuve est le principal élément de la formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels. Elle comprend les maisons individuelles, les maisons jumelées, les maisons en rangée, les appartements, les condominiums, les chalets, les maisons mobiles, de même que les transformations de logements et les autres coûts (p. ex., la valeur des coûts d'acquisition).

9.19 Dans les CRD, l'activité productive est comptabilisée au moment où elle a lieu; elle représente ce que l'on appelle communément les "Travaux en cours". Par conséquent, la construction résidentielle neuve est comptabilisée sur la base des travaux mis en place, c'est-à-dire la valeur de la construction réalisée au cours de la période de référence (trimestre ou année). Elle ne représente pas la valeur au moment de l'acquisition, mais plutôt le volume des travaux de construction effectués au cours d'une période donnée, que le produit final soit vendu ou non. Ce fait est important, car la construction d'un bâtiment résidentiel peut s'étendre sur plusieurs mois.

9.20 Dans le SCN 1993, il est recommandé que les logements neufs à vendre ne soient portés au compte de capital qu'au moment du transfert de la propriété et qu'avant cela, ils soient comptabilisés en tant que variation des stocks de travaux en cours. Dans les CRD, les logements neufs à vendre sont imputés à la formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels, dans la sous-catégorie Variation des stocks de travaux en cours. En fait, la valeur du poste Construction résidentielle neuve est ventilée en trois composantes, à savoir la variation des stocks de travaux en cours, la variation des stocks de logements terminés et les ventes de logements neufs, terrain non compris. À cet égard, les CRD ne diffèrent du SCN 1993 que par leur présentation. Ce traitement a été considéré à la fois plus utile pour les utilisateurs et mieux en harmonie avec l'activité financière connexe.

9.21 Outre la construction de bâtiments neufs, la construction résidentielle neuve comprend les transformations de logement. La transformation d'un logement unifamilial en logements multiples et la création d'unités de logement supplémentaires à partir de bâtiments non résidentiels ou d'autres types de bâtiments résidentiels en sont des exemples.

9.22 La construction résidentielle neuve comprend aussi tous les coûts associés à la construction et à la vente ou à l'achat d'un bâtiment. Ces coûts sont les suivants :

- taxes fédérale et provinciale sur les bâtiments neufs;
- frais de préparation et d'aménagement du terrain;
- frais d'ingénierie, d'architecture et d'aménagement;
- frais administratifs des constructeurs (y compris les dépenses de marketing et d'assurance) refilés aux acquéreurs;
- frais hypothécaires assumés par l'acquéreur (par exemple, frais d'assurance hypothécaire); et
- autres coûts (y compris les frais d'acquisition).

Rénovations

9.23 Les rénovations de bâtiments résidentiels existants sont, par ordre d'importance décroissante, le deuxième élément de la formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels. Également appelées modifications et améliorations, les rénovations comprennent les dépenses au titre des ajouts, des rénovations et améliorations, ainsi que des nouvelles installations et du remplacement d'équipement.

- les ajouts comprennent les agrandissements structurels de la propriété (p. ex., pièces, terrasses, garages, abris d'auto, remises), les piscines, les clôtures, les patios, les voies d'accès et les grands travaux d'aménagement paysager;
- les rénovations et améliorations comprennent les travaux effectués en vue d'améliorer la propriété afin qu'elle soit conforme aux normes acceptables du bâtiment, de réarranger l'espace intérieur et de moderniser les installations existantes sans changer le type de vocation du bâtiment, comme le réaménagement des pièces, l'ajout ou le remplacement de portes et de fenêtres, la rénovation de murs extérieurs, l'amélioration de l'isolation ou l'installation de gouttières;

- les nouvelles installations comprennent l'installation d'équipement inexistant auparavant, comme des appareils électroménagers fixes;
- le remplacement d'équipement est l'installation d'équipement qui remplace une unité existante. Il comprend l'installation d'équipement de qualité supérieure ou la conversion d'un type à un autre (p. ex., le remplacement d'un toit, de tapis, d'un système de chauffage ou d'un système de climatisation).

9.24 Toutes ces activités modifient la valeur des actifs ou prolongent leur vie utile.

9.25 La valeur des rénovations de bâtiments résidentiels englobe tous les coûts associés aux travaux, y compris les marges et les taxes.

9.26 Les rénovations ne comprennent pas les travaux de réparations et d'entretien. La différence entre les travaux de réparations et d'entretien ordinaires et l'amélioration ou la rénovation d'un logement n'est pas toujours claire. Selon les concepts de comptabilité nationale, les travaux ordinaires d'entretien et de réparations ne servent qu'à maintenir le capital en état, sans amélioration de la performance ou, dans le cas d'un logement, de la qualité générale de ce dernier. Les travaux de rénovation représentent un accroissement de la valeur du capital. Dans le cas des logements, ils visent à améliorer la qualité générale du logement ou sa durée de vie. L'agrandissement d'un logement représente une amélioration et un changement majeur.

Coûts de transfert de propriété

9.27 La catégorie « coûts de transfert de propriété » constitue le troisième élément de la formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels. Elle comprend tous les coûts associés au transfert d'un actif résidentiel d'un propriétaire à un autre. Ces coûts sont les suivants :

- commissions immobilières;
- taxes de transfert des terrains;
- frais juridiques (honoraires des notaires, des arpenteurs, des experts, etc.); et
- frais d'étude de dossier (inspection et arpentage).

9.28 Le tableau 9.3 montre les données au niveau de travail pour l'investissement en bâtiments résidentiels.

Tableau 9.3 Formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels, 2000

	CANSIM	Tableau ¹	Ligne ¹	Millions de dollars
Formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels	V498634	Tableau 19	Ligne 4	48 842
Valeur de la construction résidentielle neuve	V498635	Tableau 19	Ligne 1	23 676
Valeur des travaux de construction mis en place				19 410
Logements individuels				13 401
Logements semi-détachés				1 260
Maisons en rangée				1 678
Appartements et condominiums				3 071
Autre construction neuve				4 266
Chalets				296
Maisons mobiles				199
Transformations				167
Valeur des coûts d'acquisition				3 604
Taxe fédérale sur les produits et services				1 304
Taxe de vente provinciale				284
Frais de développement des terrains				733
Autres coûts d'acquisition				1 283
Rénovations	V498639	Tableau 19	Ligne 2	17 549
Coûts de transfert de propriété	V498640	Tableau 19	Ligne 3	7 617

Tableau 9.3 Formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels, 2000

Commissions immobilières	5 837
Taxe de transfert des terrains	792
Frais légaux	719
Frais d'étude de dossier	269

1. L'information apparaissant dans cette colonne fait référence aux numéros de tableaux et de lignes de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Estimations annuelles – Méthodes et sources des données

9.29 Les estimations pour les années repères (t-4 et t-3) et pour les années non repères (t-2 et t-1) de la formation brute de capital fixe en construction résidentielle neuve sont produites selon les mêmes méthodes et à partir des mêmes sources de données. Seule l'évaluation des rénovations et des coûts de transfert de propriété (voir les paragraphes 9.32 à 9.36) s'appuie sur des sources différentes d'information pour les deux périodes. Il convient également de souligner que les estimations pour les années courantes (t-2 et t-1) ne sont pas soumises au processus d'équilibrage des tableaux d'entrées-sorties.

9.30 La formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels est estimée pour les secteurs des entreprises et des administrations publiques. La part des administrations publiques représentait moins de 0,6 % du total en 2000. La construction résidentielle neuve est d'abord estimée pour l'économie dans son ensemble. L'existence de données détaillées sur le secteur des administrations publiques permet de produire une estimation directe de la construction résidentielle neuve pour ce secteur et le solde est imputé au secteur des entreprises⁶. Les données des administrations publiques sont tirées directement des états financiers de ces administrations obtenus par la Division des institutions publiques. Sont comptabilisées sous cette rubrique les dépenses en logements sans but lucratif⁷.

Construction résidentielle neuve

9.31 La construction résidentielle neuve compte deux sous-éléments, à savoir les catégories Travaux mis en place et Autre construction neuve. Chacun possède sa propre méthode d'estimation. En 2000, la valeur des travaux mis en place représentait 82 % de la valeur de la construction résidentielle neuve et 40 % du total de la formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels. La catégorie Autre construction neuve regroupe la construction résidentielle neuve de chalets et de maisons mobiles, les transformations d'édifices et les coûts d'acquisition, comme les taxes et les frais d'aménagement de terrain.

9.32 Les travaux mis en place correspondent à la valeur de la construction de maisons individuelles, de maisons jumelées, de maisons en rangée, d'appartements et de condominiums réalisée au cours d'une période donnée. La construction de ces bâtiments résidentiels peut avoir débuté un mois, six mois, voire même deux ans plus tôt (jusqu'à un maximum de 21 mois). Par exemple, l'estimation des travaux mis en place en juin 2005 incluait la valeur de la construction réalisée en juin 2005 pour tous les bâtiments résidentiels pour lesquels la construction avait débuté entre octobre 2003 et juin 2005. Toutefois, une faible part seulement de la construction ayant débuté en octobre 2003 serait reflétée dans les données en juin 2005, sauf dans le cas de grands projets de construction de logements multiples (comme les immeubles à appartements).

9.33 La Division de l'investissement et du stock de capital (DISC) est chargée de calculer la valeur des travaux mis en place en se fondant sur les mises en chantier, la valeur moyenne des permis de bâtir et les coefficients de mise en place. La valeur des mises en chantier sur une période donnée est estimée en combinant le nombre de mises en chantier tiré du Relevé des mises en chantier et des achèvements de la Société canadienne

6. En raison du manque de données, les dépenses autres que celles en construction résidentielle neuve (p. ex., les rénovations) sont toutes tirées du secteur des entreprises.

7. La construction de résidences et de dortoirs pour les universités, de maisons et de dortoirs dans les parcs publics et pour la garde côtière, ainsi que les ambassades, consulats et propriétés et baraquas des gouvernements font partie de la construction non résidentielle des administrations publiques.

d'hypothèques et de logement (SCHL) et la valeur moyenne des mises en chantier établie d'après l'*Enquête des permis de bâtir*. La valeur figurant sur les permis de bâtir englobe les matériaux, la main-d'œuvre et les frais généraux. Le coût du terrain est exclu, mais certains frais d'acquisition peuvent être inclus. Cette valeur est corrigée afin de tenir compte du fait que les permis de bâtir sous-estiment systématiquement la valeur finale du logement.

9.34 La valeur des mises en chantier correspond non seulement à l'activité de construction durant le mois courant, mais aussi à l'avancement des projets de construction lancés les mois précédents. Les travaux peuvent s'étendre sur une période allant jusqu'à 21 mois. La Division de l'investissement et du stock de capital (DISC) répartit la valeur des mises en chantier entre ces mois. Elle utilise pour cela un vecteur de coefficients de mise en place qui combine le nombre de mois nécessaires pour achever chaque mise en chantier⁸ au pourcentage de construction ajouté durant la période de construction⁹.

9.35 Pour l'estimation du vecteur de coefficients de mise en place, on utilise l'information provenant de la SCHL sur les logements achevés par durée de construction. La répartition des travaux achevés par durée de construction est établie d'après une compilation spéciale de données de la SCHL (flux et stocks de capital fixe résidentiel).

9.36 La catégorie Autre construction neuve comprend également plusieurs sous-catégories, pour chacune desquelles les données sont préparées mensuellement par province et territoire par la Division de l'investissement et du stock de capital. Les estimations pour les chalets, les transformations et les maisons mobiles sont calculées à l'aide des données provenant de l'*Enquête des permis de bâtir*.

9.37 Les coûts d'acquisition comprennent la taxe fédérale sur les produits et services, les taxes de vente provinciales, les frais d'aménagement du terrain et les autres coûts d'acquisition.

9.38 La taxe sur les produits et services (TPS) s'applique aux ventes de logements, de transformations, de chalets et de maisons mobiles. Cette taxe fédérale sur les ventes de logements neufs (maisons unifamiliales, maisons jumelées, maisons en rangée, appartements et condominiums) est calculée d'après les données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et celles du fichier des remboursements d'impôt (fourni par l'Agence canadienne du revenu). La valeur des ventes de maisons neuves est égale au produit du nombre de maisons vendues et des prix de la SCHL ajustés à la juste valeur marchande d'après le fichier des remboursements de TPS. La valeur de la taxe fédérale sur les transformations, les chalets et les maisons mobiles est obtenue en appliquant le taux de la TPS aux valeurs des séries respectives.

9.39 Le deuxième élément des coûts d'acquisition est la taxe de vente provinciale (TVP) dont la valeur est calculée de la même façon que celle de la TPS pour les provinces où s'applique une taxe équivalente à la TPS.

9.40 Troisièmement, les frais d'aménagement de terrains sont associés à la mise en place d'infrastructures qui rendent le terrain utilisable, comme la construction de nouvelles rues et de nouveaux réseaux de distribution d'électricité, d'aqueducs et d'égouts. Ces données sont fournies annuellement, par province ou territoire, par la Division des institutions publiques, qui les obtient auprès des administrations publiques provinciales et locales.

9.41 Enfin, les autres coûts d'acquisition comprennent un éventail de dépenses reliées à la construction de nouveaux logements. Ces dernières englobent les frais hypothécaires (comme le coût de l'assurance hypothécaire), les frais de promotion et de marketing et les autres frais administratifs assumés par l'entrepreneur (assurance, maintien d'un bureau, etc.), ainsi que les frais d'architecture et d'ingénierie. Fournies par la DISC sur une base mensuelle, ces données proviennent de l'*Enquête des permis de bâtir* et du Relevé des mises en chantier et des achèvements de la SCHL.

8. Par exemple, pour les mises en chantier de logements unifamiliaux en Ontario en juin 2005, 4 % des travaux ont été achevés le premier mois, 8 %, le deuxième mois, etc.

9. Par exemple, pour la construction d'un logement unifamilial bâti sur trois mois, 35 % de la valeur de la construction est achevée le premier mois, 37 %, le deuxième mois et 28 %, le troisième mois. Il est possible que la période totale de construction s'étende sur plus de 21 mois.

Rénovations

9.42 Les rénovations comprennent les dépenses au titre des modifications structurelles qui n'aboutissent pas à la création d'un logement distinct, mais qui prolongent la durée de vie utile d'un bâtiment ou qui accroissent sa qualité. Les dépenses en rénovations sont calculées pour les propriétaires-occupants, les propriétaires bailleurs, les propriétaires de chalet, ainsi que pour les locataires.

9.43 Jusqu'en 2002, les estimations des dépenses en rénovations étaient calculées d'après les résultats de l'*Enquête sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants* (ERRP). Cette enquête ayant été abandonnée, l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) est maintenant la source principale d'information utilisée pour produire les estimations pour les années repères et pour la première année de projection (t-2). Les résultats de cette enquête sont examinés à la lumière d'autres indicateurs, tels que les demandes de permis de rénover ainsi que les ventes de matériaux de construction. Enfin, les estimations pour la dernière année de projection (t-1) sont obtenues par sommation des estimations trimestrielles (voir le paragraphe 9.47).

Coûts de transfert de propriété

9.44 Les coûts de transfert de propriété comprennent plusieurs sous-catégories. La plus importante correspond aux commissions immobilières, qui sont les commissions versées aux courtiers et aux agents immobiliers. Une valeur repère a été établie en 1992, par analyse du fichier de la TPS obtenu auprès de la Division des données fiscales. Depuis 2000, les valeurs repères annuelles sont établies d'après les données de l'*Enquête sur les bureaux d'agents, de courtiers en immeubles et d'évaluateurs de biens immobiliers et autres activités liées à l'immobilier et de l'Enquête sur les dépenses des ménages*. Les estimations des commissions immobilières sont également fondées sur le relevé mensuel des inscriptions aux Services Inter-Agences (SIA) de l'Association canadienne de l'immeuble. Ce relevé fournit des données mensuelles, par province, sur le nombre de maisons vendues et leur prix de vente moyen.

9.45 Les taxes de transfert de terrain, qui sont des taxes de transfert de propriété prélevées par des administrations provinciales et locales, sont produites sur une base annuelle par la Division des institutions publiques, qui obtient l'information auprès de ces administrations.

9.46 Les frais juridiques comprennent les honoraires ou commissions payés par l'acheteur du logement (honoraires de notaires, d'arpenteurs, d'experts, etc.). Les frais d'études de dossiers représentent les frais d'inspection et d'arpentage à la charge de l'acheteur. Dans les deux cas, ces frais sont calculés proportionnellement aux commissions immobilières, les proportions étant établies d'après les données de l'*Enquête sur les dépenses des ménages*.

Estimations trimestrielles — Méthodes et sources des données

9.47 Pour la plupart des catégories susmentionnées, les estimations trimestrielles sont produites selon la même méthode que celle utilisée pour les estimations annuelles repères, puisque des sources d'information sur une base mensuelle sont déjà disponibles. Il existe toutefois certaines exceptions. Les frais d'aménagement de terrain sont estimés trimestriellement en suivant la tendance des mises en chantier. La valeur des rénovations est basée sur les données sur les ventes de matériaux de construction provenant de l'*Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail* (ETMVD) et la valeur des modifications est fondée sur les données de l'*Enquête des permis de bâtir* et les données sur les matériaux de construction provenant de l'*Enquête mensuelle sur le commerce de gros*. Enfin, la valeur trimestrielle des taxes sur les transferts de terrain est calculée en appliquant le taux de croissance des commissions immobilières à la valeur trimestrielle repère la plus récente.

Estimations provinciales et territoriales — Méthodes et sources des données

9.48 Les estimations provinciales et territoriales sont produites au même niveau de détail que celles pour le Canada dans son ensemble. En fait, dans la plupart des cas, l'estimation nationale est calculée d'après les estimations provinciales. Font exception les dépenses de rénovation et les coûts de transfert de propriété.

9.49 En ce qui concerne les dépenses de rénovation, trois sources d'information sont utilisées pour produire les estimations provinciales et territoriales. Ces sources sont l'*Enquête sur les dépenses des ménages*, l'*Enquête des permis de bâtir* et un coefficient provincial de répartition des dépenses de rénovation produit par la Division de l'investissement et du stock de capital (DISC). L'avantage de ce coefficient de répartition est qu'il tient compte des événements exceptionnels, tels que l'établissement d'incitatifs gouvernementaux. Il combine deux éléments :

- l'importance du stock de logements de chaque province et territoire comparativement au total; et
- la valeur des permis de rénover dans chaque province et territoire tirée de l'*Enquête des permis de bâtir*.

9.50 En ce qui concerne les coûts de transfert de propriété, les données provenant des Services Inter-Agences (SIA) de l'Association canadienne de l'immeuble, de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* et de l'Enquête sur les bureaux d'agents, de courtiers en immeubles et d'évaluateurs de biens immobiliers et autres activités liées à l'immobilier servent de coefficients de répartition provinciaux et territoriaux.

Déflation — Estimations en termes réels

9.51 Les séries sur la construction neuve sont corrigées de l'inflation à l'aide d'indices des prix reflétant les prix payés par les acheteurs. Les dépenses de rénovation sont corrigées à l'aide d'un indice du coût des travaux de rénovation (prix des matériaux et de la main-d'œuvre). Les coûts de transfert de propriété sont corrigés à l'aide d'indices des prix construits d'après le prix de vente moyen des maisons existantes vendues, en se basant sur les données des Services Inter-Agences (SIA) de l'Association canadienne de l'immeuble. Le tableau 9.4 fournit des renseignements détaillés sur la méthode de déflation par catégorie.

Tableau 9.4 Méthodes de déflation pour la formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels

Description	Méthode de déflation
Formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels	
Valeur de la construction résidentielle neuve	
Mise en place des travaux de construction	
Logements individuels	Les travaux de mise en place des maisons individuelles sont déflatés par l' <i>Indice des prix de logements neufs</i> ¹ (IPLN). La déflation s'effectue mensuellement et par province.
Logements semi-détachés	Les travaux de mise en place des maisons semi-détachées sont déflatés par l' <i>Indice des prix de logements neufs</i> (IPLN) ¹ . La déflation s'effectue mensuellement et par province.
Maisons en rangée	Les travaux de mise en place des maisons en rangée sont déflatés par l' <i>Indice des prix de logements neufs</i> ¹ (IPLN). La déflation s'effectue mensuellement et par province.
Appartements et condominiums	Les travaux de mise en place des appartements sont déflatés à l'aide de l'Indice des prix de la construction d'immeubles d'appartements ² (IPCIA). Cet indice est compilé par la Division des prix. La déflation s'effectue mensuellement et par province.
Autre construction neuve	
Chalets	La construction neuve de chalets est déflatée par l' <i>Indice des prix de logements neufs</i> ¹ (IPLN). La déflation s'effectue mensuellement et par province.
Maisons mobiles	Les maisons mobiles sont déflatées par l'Indice des prix de l'industrie des maisons mobiles pour machines et matériel - maisons mobiles (CANSIM V1575570), indice compilé par la Division des prix dans le cadre de l'enquête n° 2318, <i>Indice des prix des produits industriels</i> (IPPI).
Transformations	Les transformations sont déflatées au moyen de l'Indice des prix des rénovations, décrit plus bas.
Valeur des coûts additionnels	

Tableau 9.4 Méthodes de déflation pour la formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels

Taxe fédérale sur les produits et services	La taxe fédérale en termes réels, sur les logements neufs, les transformations, les chalets et les maisons mobiles sont obtenues en appliquant le taux de la TPS aux valeurs des séries respectives.
Taxe de vente provinciale	Les taxes provinciales en termes réels, sur les logements neufs, les transformations, les chalets et les maisons mobiles sont obtenues en appliquant les différents taux de taxes provinciales aux valeurs des séries respectives.
Frais de développement des terrains	Les frais de développement moyens des terrains par logement sont calculés pour l'année de base (2000), puis multipliés pour l'année de base et les années subséquentes par le nombre de mises en chantiers résidentielles.
Autres coûts additionnels	Les autres coûts additionnels sont déflatés au moyen de la rémunération hebdomadaire moyenne pour la publicité et services connexes de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH).
Rénovations	Un indice de prix (de coût) est composé à partir d'un indice des salaires et d'un indice du coût des matériaux. Le dégonfleur de la composante main d'oeuvre est la rémunération hebdomadaire moyenne pour l'industrie de la construction résidentielle de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH). L'indice du coût des matériaux de construction est compilé par la Division des prix. Ce dernier est partiellement ajusté pour la TPS. Un poids de 60 % est accordé aux matériaux alors que le coût de la main-d'oeuvre compte pour 40 %.
Coûts de transfert de propriété	
Commissions immobilières	La déflation est basée sur le prix de vente moyen indexé des maisons existantes vendues, d'après les inscriptions au Services Inter-Agences (SIA) de l'Association canadienne de l'immeuble.
Taxe de transfert des terrains	Le dégonfleur des commissions immobilières est utilisé.
Frais légaux	Les frais légaux sont calculés en proportion des commissions immobilières réelles (12,3 % en 2000), sur une base mensuelle et par province. Ce ratio est tiré de l' <i>Enquête sur les dépenses des ménages</i> (EDM).
Frais d'étude de dossier	Ces frais sont calculés en proportion des commissions immobilières réelles (4,6 % en 2000).
Secteur des administrations publiques	La construction résidentielle neuve des administrations publiques est déflatée par l' <i>Indice des prix de logements neufs</i> ¹ (IPLN). La déflation s'effectue mensuellement et par province.

1. L'*Indice des prix de logements neufs* (IPLN) est une série mensuelle qui mesure les variations dans le temps des prix de vente, tels qu'établis par les entrepreneurs, de maisons neuves résidentielles, lorsque les spécifications détaillées de chaque maison demeurent les mêmes pendant deux périodes consécutives. On utilise la composante "maison seulement" de l'indice. La portion du terrain est exclue. Il est compilé par la Division des prix.

2. L'Indice des prix de la construction d'immeubles d'appartements (IPCIA), n^o d'enquête 2330, tableau CANSIM 327-0040, mesure les variations de prix de vente d'entrepreneurs pour la construction d'un immeuble d'appartements représentatif. Ces indices se rapportent au travail effectué par des entrepreneurs généraux et spécialisés et excluent les coûts du terrain, de la conception et des commissions immobilières. L'indice est compilé par la Division des prix.

Formation brute de capital fixe en ouvrages non résidentiels**Concepts généraux**

9.52 La formation brute de capital fixe en ouvrages non résidentiels représente environ 32 % de l'investissement ou 6 % du PIB (chiffres de 2000). Il s'agit d'une variable clé du système macroéconomique. Elle présente une tendance cyclique, l'investissement des entreprises en ouvrages non résidentiels étant en général décalé par rapport au cycle économique, en grande partie parce qu'il s'agit d'un investissement de long terme entraînant d'importants engagements contractuels. Le temps qui s'écoule entre le moment où l'entreprise décide d'investir et le déploiement du nouveau capital se traduit par un décalage en cascade.

9.53 Lorsque l'économie est en expansion, les entreprises font des bénéfices et songent à accroître leur capacité en ouvrant de nouvelles usines, en achetant de l'équipement ou en améliorant les installations existantes en vue de répondre à la demande croissante. Avant que le nouveau capital puisse être mis en exploitation, il existe une phase de planification et de conception, suivie de la phase de construction. Selon la nature et l'importance de l'investissement, ce processus peut durer de quelques mois à de nombreuses années, voire même une décennie. Ce décalage en cascade est un facteur important de la nature cyclique de l'investissement et de nombreux économistes soutiennent qu'il s'agit d'un déterminant majeur de la cyclicité de l'économie.

9.54 Les ouvrages non résidentiels incluent la valeur brute de :

- tous les travaux de construction non résidentielle neuve mis en place, à l'exception des installations de défense (considérées comme des dépenses publiques courantes en biens et services);

- tous les ajouts et toutes les rénovations importantes; et
- toutes les transformations et modifications qui prolongent la durée de vie utile d'un actif existant.

9.55 Dans les CRD, ces estimations sont réparties en deux catégories. La première, c'est-à-dire la construction de bâtiments, regroupe les investissements en bâtiments à usage industriel, commercial et institutionnel. Elle comprend tout bâtiment permanent ayant des murs et un toit, toute annexe faisant partie de l'ouvrage, ainsi que les installations de plomberie, de câbles électriques, de climatisation ou d'ascenseurs. Cette catégorie englobe les hôtels, les immeubles de bureaux, les gares, les écoles et les centres commerciaux.

9.56 La deuxième catégorie, c'est-à-dire les ouvrages de génie, inclut tous les coûts capitalisés, c'est-à-dire les frais juridiques, les frais d'ingénierie et d'architecture, l'intérêt capitalisé et les travaux effectués pour le compte de l'entreprise par sa propre main-d'œuvre. Les ouvrages de génie comptent, entre autres, les ponts, les routes, les autoroutes, les réseaux d'aqueduc, les réseaux d'égout, les aéroports, les voies maritimes, la construction de lignes de transport d'énergie, le forage de puits de pétrole, l'exploitation de mines, les barrages, l'éclairage des voies publiques, les voies ferrées et les pipelines.

9.57 Les estimations comprennent le travail exécuté à contrat, ainsi que celui exécuté par la main-d'œuvre de l'entreprise. Les frais de préparations et d'aménagement des terrains sont inclus; cependant la valeur d'achat des terrains est exclue. Les coûts de transfert associés à l'achat d'actifs fixes existants sont inclus. Les estimations représentent la valeur des travaux mis en place durant la période de référence.

Tableau 9.5 Formation brute de capital fixe en ouvrages non résidentiels dans les comptes des revenus et dépenses, 2000

	CANSIM	Tableau ¹	Ligne ¹	Millions de dollars
Ouvrages non résidentiels				65 346
Ouvrages non résidentiels des administrations publiques	V498664	Tableau 22	Ligne 2	15 520
Bâtiments	V498665	Tableau 22	Ligne 3	7 397
Ouvrages de génie	V498666	Tableau 22	Ligne 4	8 123
Ouvrages non résidentiels des entreprises	V498678	Tableau 22	Ligne 17	49 826
Bâtiments	V498679	Tableau 22	Ligne 18	15 528
Ouvrages de génie	V498680	Tableau 22	Ligne 19	34 298

1. L'information apparaissant dans cette colonne fait référence aux numéros de tableaux et de lignes de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Estimations annuelles — Méthodes et sources des données

9.58 Les estimations repères annuelles (pour les années t-4 et t-3) pour la formation brute de capital fixe en bâtiments non résidentiels et en ouvrages de génie sont rapprochées des valeurs de la matrice de la demande finale des tableaux des entrées-sorties. La Division des comptes des industries (DCI) se sert principalement de l'information tirée de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et réparations¹⁰ (EDI) selon le type d'actifs de la Division de l'investissement et du stock de capital (DISC). Cette information est basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les données sont produites pour la période allant de janvier à décembre et sont, dans la plupart des cas, conformes aux concepts du Système de comptabilité nationale.

9.59 Les totaux calculés d'après l'EDI ne sont pas identiques aux mesures de la formation brute de capital fixe des CRD parce que plusieurs ajustements sont faits pour se conformer aux définitions du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC). L'une des différences entre les données de l'enquête et celles des CRD tient à la sectorisation. Comme les définitions des secteurs des entreprises et des administrations publiques ne sont pas les mêmes dans le SCNC, les données de l'enquête doivent être reclassifiées.

10. N° d'enquête 2803. Les données sont publiées dans *Investissements privés et publics au Canada, perspectives* n° 61-205 au catalogue. L'enquête est souvent désignée par le vocable « Investissements privés et publics » ou IPP.

9.60 En outre, les totaux des CRD s'appuient sur d'autres sources d'information, comme l'*Enquête trimestrielle sur les statistiques financières des entreprises*¹¹. Cette dernière fournit des renseignements sur les revenus, les bénéfices et les actifs des entreprises, mais comprend aussi un certain nombre de questions sur les dépenses en immobilisations. Elle diffère de l'EDI par son champ d'observation (elle est basée sur les entreprises plutôt que les établissements) et son contenu (p. ex., elle comprend le prix d'achat des terrains et des bâtiments usagés).

9.61 Des renseignements sont également tirés de l'enquête *Investissement en construction de bâtiments non résidentiels* de la DISC (données basées sur l'Enquête des permis de bâtir) en vue de les comparer aux données de l'EDI pour la valeur de certains projets d'investissement.

9.62 Le cadre disponibilité-utilisation des tableaux d'entrées-sorties, qui est utilisé pour perfectionner les estimations pour les années repères, ainsi que les valeurs des divers sous-éléments générées à l'aide des méthodes élaborées pour la production des estimations trimestrielles contribuent également à la précision ou à la complétude des estimations de l'investissement.

9.63 Comme dans le cas des estimations pour les années repères, l'EDI est la source principale d'information. Pour la période t-2, on utilise les données réelles¹² provenant de l'enquête, tandis que pour la période t-1, les estimations réelles préliminaires sont utilisées comme indicateur principal, de même que les estimations trimestrielles fondées sur des indicateurs connexes.

Estimations trimestrielles — Méthodes et sources des données

9.64 En l'absence d'une enquête trimestrielle sur les dépenses en immobilisations, il faut se servir d'indicateurs apparentés. Les estimations de l'investissement en bâtiments non résidentiels et en ouvrages de génie sont publiées séparément sur une base trimestrielle. Les méthodes utilisées pour produire ces agrégats sont étroitement liées.

9.65 Il existe essentiellement deux approches, l'une détaillée et l'autre, globale. Les résultats des deux approches sont examinés et analysés minutieusement afin d'arriver à une estimation acceptable. Dans ce processus, il est également tenu compte des prévisions annuelles de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et en réparations (EDI) pour l'année courante (perspectives de dépenses diffusées chaque année en février).

Approche détaillée

9.66 L'approche détaillée consiste à multiplier l'estimation trimestrielle la plus récente des dépenses en immobilisations pour chaque composante par la variation en pourcentage d'un indicateur connexe, puis à faire la somme des résultats pour produire une estimation globale. Cette méthode est utilisée pour estimer les dépenses en construction de bâtiments et en ouvrages de génie pour les secteurs des administrations publiques et des entreprises.

Secteur des administrations publiques

9.67 Pour la construction de bâtiments, l'indicateur trimestriel est l'investissement en bâtiments institutionnels non résidentiels produit par la DISC. Il est fondé sur l'*Enquête des permis de bâtir* menée par les municipalités, qui fournit des renseignements sur les intentions de construire ce genre de bâtiments. Des courbes de travaux mis en place sont appliquées à cette catégorie d'ouvrages. Ces courbes, qui sont utilisées pour répartir la valeur enregistrée sur les permis de bâtir en fonction de la durée du projet, diffèrent selon le type et la valeur du projet de construction; il faut généralement plus de temps pour achever un projet de plusieurs millions de dollars qu'un projet de 100 000 \$.

11. N° d'enquête 2501. Les données sont publiées dans *Statistiques financières trimestrielles des entreprises*, n° 61-008 au catalogue.

12. Pour plus de renseignements sur les concepts de perspectives, de dépenses réelles préliminaires et de dépenses réelles de l'EDI, voir l'annexe 1 : Quelques renseignements sur l'Enquête sur les dépenses en immobilisations.

9.68 Les dépenses en ouvrages de génie sont calculées pour les autoroutes, les ponts, les voies de chemin de fer et les autres ouvrages de génie. Les coûts des matériaux (achats d'asphalte en mètres cubes multipliés par le prix selon l'indice des prix des produits industriels (IPPI) de l'asphalte) et les coûts de main-d'œuvre basés sur la rémunération dans l'industrie de la construction des autoroutes, rues et ponts tirés de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) constituent l'estimateur pour les autoroutes. Le même estimateur est utilisé pour estimer les dépenses au titre des autres composantes, qui sont moins importantes.

Secteur des entreprises

9.69 Pour la catégorie des bâtiments, les indicateurs trimestriels sont les investissements en bâtiments industriels et commerciaux non résidentiels produits par la DISC.

9.70 Les dépenses en ouvrages de génie du secteur des entreprises comportent deux catégories, à savoir les routes privées et les autres ouvrages de génie. L'estimateur pour les routes privées est le même que celui employé pour les voies publiques décrites au paragraphe 9.68. L'un des estimateurs appliqués pour les autres ouvrages de génie est fondé sur les dépenses en immobilisations (déclarées dans le cadre de l'Enquête trimestrielle sur les statistiques financières des entreprises) par les grandes entreprises dans les secteurs de l'extraction minière, des télécommunications, des chemins de fer, etc., qui investissent principalement dans les ouvrages de génie. Les autres renseignements utilisés incluent des éléments tels que les dépenses en immobilisations des services publics d'électricité provinciaux et la valeur ajoutée des services de forage et de montage des appareils de forage¹³ dans le secteur du pétrole et du gaz.

9.71 Enfin, des renseignements qualitatifs sur les grands projets de construction sont extraits de documents budgétaires, d'articles de quotidiens, de publications spécialisées et des inventaires de projets tenus par les sociétés privées d'experts-conseils, etc.

Approche globale

9.72 L'approche globale consiste à construire un indicateur global des dépenses en immobilisations imputées à la construction. Cet indicateur ou estimateur sert aussi au calcul des estimations trimestrielles de l'investissement en ouvrages non résidentiels. Les dépenses totales en construction¹⁴ sont estimées principalement en combinant les données sur l'emploi, sur la rémunération et sur les livraisons de divers matériaux utilisés en construction. D'autres variables, comme les bénéfices dans le secteur de la construction et les stocks de matériaux de construction peuvent aussi être prises en compte.

9.73 Les données sur l'emploi dans le secteur de la construction proviennent de l'*Enquête sur la population active* (EPA). Celles sur la rémunération horaire moyenne proviennent de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures, réalisée mensuellement. Un autre indicateur mensuel important, la valeur ajoutée en services de forage et de montage d'installations de forage, est obtenu auprès des ministères des provinces productrices de pétrole et de gaz. Ces indicateurs sont combinés pour obtenir un niveau global de l'activité de construction pour chaque trimestre. Les estimations trimestrielles pour la construction résidentielle (construction neuve, améliorations et modifications) sont ensuite soustraites du total, ce qui donne une estimation des dépenses en construction non résidentielle. Les estimations résultantes sont ensuite comparées aux estimations annuelles calculées d'après l'Enquête sur les dépenses en immobilisations. La répartition des dépenses entre les secteurs des administrations publiques et des entreprises¹⁵ est fondée sur les ratios des perspectives d'investissement des secteurs privé et public¹⁶.

13. Les activités de forage sont mesurées en mètres, tandis que les activités de montage sont mesurées en journées d'exploitation des appareils de forage selon la profondeur (en mètres).

14. Comprend les dépenses en bâtiments résidentiels et en ouvrages non résidentiels.

15. Certaines entreprises publiques sont transférées du secteur des administrations publiques au secteur des entreprises afin d'établir la concordance avec le SCNC.

16. N° d'enquête 2803. Les données sont publiées dans *Investissements privés et publics au Canada, Perspectives*, n° 61-205 au catalogue. Cette enquête est souvent dénommée « Investissements privés et publics » ou IPP.

9.74 Du côté de l'offre, peu de données sont disponibles, à part celles sur les matériaux de construction provenant de diverses enquêtes mensuelles, comme celles sur la production de ciment et d'asphalte, les ventes de bois d'œuvre, et les importations et exportations d'autres matériaux de construction. Les estimations produites pour le secteur de la construction en se fondant sur l'offre ont tendance à être plus faibles que celles fondées sur la demande qui sont intégrées dans les comptes nationaux.

9.75 Enfin, les données trimestrielles sont étalonnées d'après les niveaux annuels au moment de la production des estimations annuelles. Ces dernières reflètent les agrégats les plus récents tirés des tableaux d'entrées-sorties, des données de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations par type d'actifs¹⁷ et de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations la plus récente.

9.76 Pour les trimestres de l'année courante, les séries sont produites en se basant sur les fluctuations des indicateurs spécialement construits décrits antérieurement, pour lesquels les données à jour sur les intrants sont disponibles sur une base infra-annuelle.

Estimations provinciales et territoriales — Méthodes et sources des données

9.77 La répartition interprovinciale de l'investissement en construction non résidentielle provient de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations. Il convient de souligner que les estimations provinciales sont étalonnées en fonction des tableaux d'entrées-sorties les plus récents (pour les années t-4 et t-3).

Déflation — Estimations en termes réels

9.78 Pour chaque composante, les estimations sont produites aux prix courants, puis corrigées de l'inflation aux niveaux de détail suivants :

- Bâtiments non résidentiels
- Ouvrages de génie
 - Autoroutes et routes
 - Chemins de fer
 - Autres ouvrages de génie

9.79 On utilise des indices des prix des sorties ainsi que des prix des entrées. Les indices des prix des sorties produits par la Division des prix servent à corriger de l'inflation la valeur de l'investissement en bâtiments, tandis que les indices des prix des entrées, dont la plupart sont produits par la Division des comptes des revenus et dépenses (DCDR), sont employés pour corriger de l'inflation la valeur des ouvrages de génie. Les indices des prix des entrées sont fondés sur :

- la rémunération moyenne pour la composante de la main-d'oeuvre;
- l'IPPI pour les matériaux; et
- une combinaison d'indices de la rémunération hebdomadaire moyenne et d'indices des prix à la consommation pour les frais généraux.

9.80 Ces indices des prix sont ensuite combinés par pondération en se fondant sur les estimations annuelles détaillées tirées des tableaux d'entrées-sorties.

17. Cette information est également produite par l'Enquête sur les dépenses en immobilisations (EDI). Publiée antérieurement dans *Dépenses en immobilisations par type d'actifs*, n° 61-223 au catalogue, elle est maintenant disponible uniquement dans CANSIM.

9.81 Le déflateur de l'investissement en bâtiments non résidentiels est fondé sur des indices des prix de la construction de bâtiments non résidentiels en appliquant une pondération de 90 % à l'investissement dans des travaux donnés à contrat par l'industrie et une pondération de 10 % à l'investissement dans des travaux effectués à compte propre.

9.82 Les indices des prix des sorties mesurent la variation des prix de vente des entrepreneurs pour les ouvrages non résidentiels (c.-à-d. les bâtiments à usage commercial, industriel et institutionnel). Ces indices ont trait aux travaux des entrepreneurs généraux ainsi que spécialisés, et les coûts d'aménagement des terrains et les frais immobiliers en sont exclus. Les prix des travaux mis en place proviennent de la Division des prix, qui mène une enquête auprès des sous-traitants et des entrepreneurs généraux dont les soumissions portent sur des spécifications et des quantités dictées par les marchés immobiliers. L'enquête auprès des entrepreneurs généraux à trait à des éléments tels que les frais généraux et les bénéfiques qui reflètent les conditions du marché. Les données sur les prix de certains matériaux, les taux de rémunération de la main-d'œuvre, les coûts de location de l'équipement, les charges municipales et les taxes de vente proviennent de diverses sources secondaires.

9.83 Les prix des travaux effectués à compte propre sont calculés à l'aide d'un indice composite à pondération fixe de la rémunération horaire moyenne pour le secteur de la construction, établi d'après les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH), des prix des matériaux fondés sur l'indice des prix des produits industriels (IPPI), ainsi que des frais généraux basés sur différents indices des prix, comme les indices de la rémunération hebdomadaire moyenne et divers indices des prix à la consommation.

9.84 Les déflateurs de l'investissement en autoroutes et routes, chemins de fer et autres ouvrages de génie sont tous des indices des prix des entrées fondés sur un indice composite à pondération fixe des salaires, des prix des matériaux et des frais généraux. Le tableau 9.6 montre les pondérations relatives des déflateurs, calculées d'après les tableaux des entrées-sorties de 1997. La rémunération hebdomadaire moyenne indexée tirée de l'EERH est utilisée pour la partie des salaires. La partie relative aux matériaux est basée sur l'IPPI. La part des frais généraux est fondée sur une combinaison d'indices de la rémunération hebdomadaire moyenne et d'indices des prix à la consommation.

Tableau 9.6 Pondérations relatives des déflateurs pour les ouvrages de génie

	Pondération des indices			Total
	Travail	Matériaux	Frais généraux	
	pourcentage			
Transport	37	39	24	100
Autres ouvrages de génie	34	43	23	100

Formation brute de capital fixe en machines et matériel

Concepts généraux

9.85 La formation brute de capital fixe en machines et matériel est une composante importante de l'investissement. En 2000, sa part du total de la formation brute en capital fixe était de 45 %. Elle accroît la productivité et les capacités potentielles de production et contribue à la croissance économique. Il s'agit aussi de l'une des composantes les plus cycliques du PIB car, durant les périodes d'expansion et de forte rentabilité, les entreprises envisagent de moderniser leurs installations ou d'accroître leurs capacités en achetant du matériel ou en améliorant les machines existantes afin de répondre à la demande croissante. En outre, puisqu'une proportion importante des biens d'équipement est importée, les machines et le matériel ont une incidence considérable sur la balance commerciale des marchandises.

9.86 Le tableau 9.7 présente la valeur de la formation brute de capital fixe en machines et matériel pour les secteurs des entreprises et des administrations publiques pour l'an 2000.

Tableau 9.7 Formation brute de capital fixe en machines et matériel, 2000

	Entreprises	Administrations publiques	Total
	millions de dollars		
Formation brute de capital fixe en machines et matériel	83 350	8 734	92 084
Meubles	3 471	550	4 021
Machinerie agricole	3 045	7	3 052
Machinerie industrielle	20 992	394	21 386
Ordinateurs et autre matériel de bureau	9 755	2 219	11 974
Logiciels	9 419	2 809	12 228
Automobiles	8 120	144	8 264
Camions	8 466	257	8 723
Autre équipement de transport	6 061	241	6 302
Équipement de télécommunication	7 727	519	8 246
Autres machines et matériel	6 294	1 594	7 888

Source : *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

9.87 Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), la formation brute de capital fixe en machines et matériel comprend les dépenses en biens durables produits qui ont une vie productive d'une année ou plus. Les coûts d'achat, de construction et d'installation sont inclus pour le remplacement ainsi que pour l'ajout d'actifs. Les actifs sont portés au compte de la formation brute de capital fixe en machines et matériel qu'ils soient possédés en propre ou loués. Les coûts qui suivent sont capitalisés :

- études de faisabilité¹⁸;
- coûts de prospection et d'aménagement;
- frais d'outillage;
- paiements au prorata des travaux;
- partie nette des achats d'actifs d'occasion (véhicules, aéronefs, autres actifs); et
- correction pour tenir compte des rebuts et de la récupération.

9.88 Par définition, l'investissement en machines et matériel peut être déplacé sans modification de la structure dans laquelle il est logé. Autrement, il est considéré comme étant partie intégrante de la structure proprement dite et est inclus dans la formation brute de capital fixe en ouvrages non résidentiels.

9.89 L'investissement en machines et matériel est évalué aux prix d'achat (y compris les taxes) et comprend les dépenses en biens moins importants, comme les outils et le mobilier de bureau, même si les entreprises les traitent souvent comme des dépenses courantes. Les dépenses d'investissement non militaire de la Défense nationale sont incluses dans la formation brute de capital fixe en machines et matériel; par contre, les dépenses strictement militaires, comme les chars d'assaut, sont considérées comme faisant partie des dépenses courantes des administrations publiques. Depuis 2001, les investissements en logiciels des entreprises et des administrations publiques sont inclus dans la formation brute de capital fixe en machines et matériel, rétroactivement jusqu'à 1981.

9.90 Les estimations publiées par la DCRD portent sur dix grands groupes de machines et matériel pour les secteurs des entreprises et des administrations publiques (voir les tableaux 22, 23 et 24 dans la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*). Les catégories pour lesquelles les données sont publiées sont les suivantes :

- Meubles : meubles de bureau et meubles spécialisés;
- Machinerie agricole : tracteurs de ferme et autres machines agricoles;

18. En théorie, les études de faisabilité, les coûts de prospection et les coûts d'aménagement sont tous capitalisés. En pratique, une partie de ces coûts sont comptabilisés comme des dépenses courantes par les entreprises. Ils deviennent alors des dépenses intermédiaires plutôt que des dépenses finales.

- Machinerie industrielle : machines industrielles dont les pompes, compresseurs, fournaies et turbines électriques;
- Ordinateurs et autre matériel de bureau : ordinateurs et équipement et autres machines de bureau;
- Logiciels : logiciels pour compte propre et logiciels personnalisés et préemballés;
- Automobiles : automobiles;
- Camions : camions et tracteurs routiers;
- Autre équipement de transport : locomotives, wagons, bateaux, avions, autobus, équipement et pièces;
- Équipement de télécommunication : radars et équipement reliés aux services de téléphonie et de transmission d'émissions de radio et de télévision;
- Autres machines et matériel : autres biens d'investissement dont l'outillage, l'équipement électrique et médical.

Estimations annuelles — Méthodes et sources des données

9.91 Les estimations annuelles repères de la formation brute de capital fixe en machines et matériel proviennent de la matrice de la demande finale des tableaux d'entrées-sorties (TES). La Division des comptes des industries (DCI) utilise principalement l'information tirée de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations (EDI) par type d'actifs de la Division de l'investissement et du stock de capital (DISC)¹⁹. Les analystes s'appuient aussi sur diverses enquêtes annuelles sur les industries pour étalonner les données. L'information provenant des sources principales est comparée à celle provenant de toutes les sources secondaires, au niveau de l'industrie ainsi que du produit (processus appelé équilibrage des tableaux d'entrées-sorties), exercice qui porte sur plus de 100 biens d'équipement. En cas de déséquilibre important entre les entrées et les sorties, les données d'origine et les méthodes d'estimation sont réexaminées.

9.92 L'EDI et les tableaux d'entrées-sorties les plus récents sont les principales sources d'information pour les années non repères (t-2, t-1). Le tableau 9.8 présente le rapprochement des estimations pour les machines et le matériel fondées sur l'EDI à celles publiées par la DCRD. Les ajustements effectués sont les suivants :

- ajouts nets;
- sectorisation;
- rajustements concernant les logiciels; et
- ajustements en fonction du Système de comptabilité nationale du Canada.

9.93 Les ajouts nets correspondent aux projets d'investissement qui ne sont pas reflétés par l'EDI. Cet ajustement minime ne représente qu'environ 1 % des estimations fondées sur l'EDI.

9.94 Les données de l'EDI sont également soumises à des ajustements de sectorisation afin qu'elles soient conformes aux définitions du SCNC. Ces ajustements comportent une reclassification d'entités du secteur privé dans le secteur public (p. ex., les universités et les hôpitaux).

9.95 Un autre ajustement a trait aux dépenses en logiciels. L'EDI ne fournit des renseignements que sur une partie de l'investissement en logiciels, c'est-à-dire la partie déjà déclarée, tandis que la Division des comptes des industries calcule les estimations complètes. À cause de calendriers de production différents, les données de l'EDI doivent être corrigées de la différence entre les estimations finales de la DCI et les estimations provisoires de la DCRD.

9.96 Des ajustements en fonction du Système de comptabilité nationale du Canada sont également apportés aux données de l'EDI. Le premier découle d'une comparaison des estimations de l'investissement des administrations publiques qui figurent dans les Comptes publics à celles fondées sur l'EDI qui entraîne certaines corrections des données de l'enquête. Le deuxième, de nature plus conceptuelle, consiste à éliminer les machines et le matériel

19. Une brève description de l'enquête figure à l'annexe 1 : Quelques renseignements sur l'Enquête sur les dépenses en immobilisations.

usagés des données de l'enquête, car ils ont déjà été inclus dans le PIB au moment de leur production. Plus précisément, cela signifie l'élimination des dépenses des entreprises en rebuts et récupération, et en véhicules automobiles et aéronefs d'occasion^{20, 21}.

9.97 Une autre modification est fondée sur la comparaison de la valeur de certains projets d'investissement déterminée d'après l'EDI et d'après d'autres sources d'information. Ainsi, pour les voitures et les camions, une approche plus directe est adoptée parallèlement à l'estimation des dépenses personnelles en véhicules automobiles.

9.98 Un ajustement est également fait pour corriger la sous-estimation des investissements en aéronefs dans l'EDI. Des renseignements fournis par la Division du commerce international permettent de prendre en compte des contrats de location d'aéronefs non relevés dans le cadre de l'enquête.

9.99 Enfin, sur la base des tableaux d'entrées-sorties, un ajustement est fait pour compenser la sous-estimation d'un certain nombre de produits, tels que les machines agricoles et les véhicules automobiles.

Tableau 9.8 État de rapprochement des estimations de l'investissement en machines et matériel dans Investissements privés et publics et dans les comptes des revenus et dépenses, 2003

	Administrations publiques	Entreprises	Total
Machines et matériel, Investissements privés et publics au Canada ¹	4 916	83 170	88 086
+ Sectorisation ²	4 062	-4 062	0
+ Ajustement au titre des logiciels ³	542	852	1 394
- Exclusion d'équipement usagé et de ferraille ⁴		2 455	2 455
+ Ajouts nets et autres ajustements ⁵	545	3 326	3 871
= Machines et matériel, Division des comptes des revenus et dépenses	10 065	80 831	90 896

1. EDI, Investissements privés et publics au Canada, perspectives, Tableau 1, Résumé par secteur.

2. Les secteurs public et privé sont définis différemment dans le Système de comptabilité nationale. Dans le SCNC, les administrations publiques incluent, outre les administrations publiques telles que définies dans le SCIAN, d'autres éléments inclus principalement dans les industries de la santé et de l'éducation.

3. Une partie de l'estimation des dépenses au titre des logiciels est mesurée directement par l'EDI et le reste est mesuré dans le Système de comptabilité nationale. La DCRD fournit des estimations préliminaires à l'EDI en raison des contraintes de temps. Le chiffre apparaissant sous la rubrique "Ajustement au titre des logiciels" est la simple différence entre les estimations finales et préliminaires.

4. Comme le produit intérieur brut mesure la production réalisée durant une certaine période, toute production réalisée durant des périodes précédentes doit être exclue. Dans le cas des machines et matériel, les dépenses au titre de la ferraille et récupération, des véhicules automobiles usagés et des aéronefs usagés sont toutes éliminées.

5. Les ajouts nets correspondent à des projets d'investissement qui n'ont pas été saisis par l'EDI. Les autres ajustements comprennent l'exclusion des véhicules à usage personnel et l'inclusion de véhicules personnels utilisés à des fins commerciales. D'autres ajustements sont faits après confrontation avec les TES, notamment pour pallier à la sous-évaluation des investissements en machinerie agricole, en voitures et camions.

Estimations trimestrielles — Méthodes et sources des données

9.100 En l'absence d'une enquête trimestrielle sur les dépenses en immobilisations, les séries annuelles sont ventilées par trimestre en s'appuyant sur des indicateurs connexes. Pour l'année courante, les données sont estimées en fonction du taux de variation des indicateurs trimestriels.

9.101 En raison de contraintes de temps et de disponibilité des données, une approche de disponibilité-utilisation (entrées-sorties) est utilisée pour déterminer les valeurs de la demande finale pour 39 des plus de 100 produits de la catégorie Machines et matériel des tableaux d'entrées-sorties²², lesquelles sont ensuite utilisées pour calculer les estimations pour sept des dix grands groupes. Des méthodes plus directes sont suivies pour mesurer les dépenses en automobiles, camions et logiciels.

20. La valeur de la formation de capital est égale aux acquisitions moins les cessions. Comme les données sur les cessions ne sont pas disponibles par industrie, l'estimation est faite au niveau global.

21. Les ventes d'automobiles d'occasion sont incluses dans les dépenses personnelles et ne sont par conséquent pas déduites du capital.

22. Pour la liste, voir le tableau 9.9.

Le modèle disponibilité-utilisation

9.102 Le modèle disponibilité-utilisation fournit une estimation des composantes de la demande finale (offre intérieure²³ moins la consommation intermédiaire et la variation des stocks).

9.103 Le point de départ du modèle est l'identité comptable qui suit, selon laquelle, pour l'économie dans son ensemble, l'offre ou disponibilité d'un produit est nécessairement égale à sa demande ou utilisation (voir les équations 9.1, 9.2 et 9.3 ci-après). L'offre est la somme de ce qui est produit dans le pays (production brute) et de ce qui est importé. Le résultat est exprimé aux prix du marché, d'où l'ajout des marges de transport, des marges commerciales, des taxes de vente et des marges tarifaires. L'utilisation comprend la demande finale, compte tenu des exportations internationales, de la consommation intermédiaire et des variations des stocks.

Équations générales du modèle disponibilité-utilisation

Équation 9.1

Disponibilité = utilisation

Équation 9.2

$$PB + II + MA = DF + DI + \Delta stocks$$

et puisque

$$DF = DIF + XI = \text{Demande finale}$$

Équation 9.3

$$PB + II + MA = (DIF + XI) + DI + \Delta stocks$$

où

PB = production brute;

II = importations internationales;

MA = marges de transport, commerciales, tarifaires et taxes de vente;

DF = DIF + XI = demande finale;

DIF = demande intérieure finale;

XI = exportations internationales;

DI = demande intermédiaire;

Δ stocks = variation des stocks.

9.104 Ce modèle est appliqué aux biens d'équipement de la catégorie Machines et matériel. La demande intérieure finale (DIF) correspond à formation brute de capital fixe en machines et matériel (FBMM) dans la mesure du PIB en termes de dépenses.

Équations générales dans le cas de l'investissement en machines et matériel²⁴

Équation 9.4

$$PB + II + MA = FBMM + XI + DI + \Delta stocks$$

où

23. L'offre intérieure est égale à la production plus les importations moins les exportations.

24. La spécification de l'équation varie selon le produit.

FBMM = formation brute de capital fixe en machines et matériel

Équation 9.5

$$FBMM = PB + II + MA - XI - DI - \Delta \text{stocks}$$

9.105 Pour obtenir une estimation trimestrielle de la formation brute de capital fixe en machines et matériel à l'aide de l'équation 9.5, le modèle fait appel à plusieurs ensembles de données.

9.106 La production brute (PB) est estimée d'après les données sur les livraisons des manufacturiers par industrie provenant de l'*Enquête mensuelle sur les industries manufacturières*. Cette information au niveau de l'industrie est convertie en une classification par produit à l'aide d'une matrice d'entrées-sorties qui montre la proportion²⁵ de la production attribuable à chaque groupe de produits dans chaque industrie.

9.107 Les estimations des exportations internationales (XI) et des importations internationales (II) sont fournies par la Division du commerce international. Les données, qui sont classées conformément au système harmonisé, sont converties au système de classification des entrées-sorties.

9.108 Les données tirées des tableaux d'entrées-sorties les plus récents sont utilisées pour calculer les taux de marge, qui à leur tour servent à convertir l'offre aux prix de base en offre totale. Les taux de marge sont calculés d'après les données annuelles d'entrées-sorties en divisant l'offre totale par l'offre aux prix de base (équation 9.6).

Équation 9.6

$$\text{Taux de marge} = \text{offre totale aux prix du marché} \div \text{offre totale aux prix de base} = (\text{production} + \text{importations} + \text{marges}) \div (\text{production} + \text{importations})$$

9.109 Comme l'illustrent les équations qui suivent, la valeur de l'offre totale est obtenue en multipliant la production et les importations par les taux de marge.

Équation 9.7

$$\text{Offre totale aux prix de base} = PB + II$$

Équation 9.8

$$\text{Offre totale aux prix du marché} = (PB + II) \times \text{taux de marge}$$

9.110 Le résultat de l'équation 9.8 est identique aux trois premiers termes de l'équation 9.5.

9.111 L'étape suivante consiste à estimer l'offre intérieure aux prix du marché, c'est-à-dire l'offre totale aux prix du marché (équation 9.8) moins les exportations. D'où l'équation 9.9, qui correspond aux quatre premiers termes de l'équation 9.5.

Équation 9.9

$$\text{Offre intérieure aux prix du marché} = \text{offre totale aux prix du marché} - \text{exportations}$$

9.112 Puisqu'il n'existe pas d'estimations trimestrielles de la demande finale pour chaque produit, les données les plus récentes des tableaux d'entrées-sorties sont utilisées pour calculer les ratios de la demande finale. Ces ratios sont obtenus en divisant la demande finale de biens d'équipement de la catégorie Machines et matériel par l'offre intérieure. Les changements structurels sont pris en compte grâce à l'utilisation de données provenant de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations (EDI) pour les années non repères.

25. Chaque composante de la matrice de conversion est calculée comme suit : (Production du produit i par l'industrie j) / (Production de l'industrie j).

9.113 La demande finale est alors obtenue en multipliant l'offre intérieure aux prix du marché par les ratios de la demande finale, comme l'indique l'équation 9.10.

Équation 9.10

FBMM des entreprises = ratio de demande finale des entreprises x offre intérieure aux prix du marché

9.114 La DCI produit des données mensuelles sur les variations des stocks par industrie. Les données sur les variations des stocks, particulièrement au niveau du commerce de gros, sont également disponibles par produit et par secteur institutionnel dans l'estimation de la composante des investissements en stocks des entreprises et des administrations publiques du PIB en termes de dépenses.

9.115 Les estimateurs dérivés sont utilisés pour produire les estimations trimestrielles d'après les données annuelles sur les entrées-sorties, selon une méthode de minimisation quadratique appelée méthode de Denton-Cholette²⁶. Cette dernière permet de rajuster les données infra-annuelles de telle façon que les totaux (ou moyennes) annuels concordent avec les valeurs repères annuelles, tout en maintenant les variations infra-annuelles corrigées aussi proches que possible des variations infra-annuelles originales grâce à la minimisation de la somme des carrés de leurs écarts.

9.116 Pour les trimestres courants, on utilise le même modèle disponibilité-utilisation, car des données à jour sur les intrants sont disponibles sur une base mensuelle. Les 39 produits sont alors regroupés en sept grands groupes (c.-à-d. meubles, machines agricoles, machines industrielles, ordinateurs et autre matériel de bureau, autre matériel de transport, matériel de télécommunications et autres machines et matériel). L'investissement dans ces catégories est projeté en fonction de leurs fluctuations.

Automobiles et camions

9.117 Pour les automobiles et les camions, des estimations directes de la demande finale sont calculées parallèlement aux estimations des dépenses personnelles. Les données sur les ventes totales par type de véhicule proviennent de l'*Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neufs*. Les parts des ventes d'automobiles imputables aux secteurs des administrations publiques et des entreprises sont déterminées en s'appuyant sur les données fournies par l'Association des fabricants de véhicules automobiles; pour les camions, les parts sont estimées d'après des renseignements sur les profils des acheteurs. Les ventes de flottes de voitures ou de camions sont traitées séparément et imputées entièrement aux secteurs des entreprises et des administrations publiques.

Logiciels

9.118 L'investissement en logiciels a été intégré dans le PIB et dans la formation brute de capital fixe en machines et matériel à compter du premier trimestre de 2001 (rétroactivement jusqu'à 1981), en réponse à la recommandation du SCN 1993 voulant que les achats de logiciels des entreprises et des administrations publiques soient traités comme des investissements plutôt que des dépenses courantes²⁷. L'investissement en logiciels préemballés et personnalisés est déterminé par différence, en soustrayant de l'offre totale de logiciels (production intérieure plus les importations plus les marges) la consommation des particuliers et les exportations aux non-résidents. Les estimations de l'investissement en logiciels pour compte propre (logiciels développés sur place par des employés en vue de répondre aux besoins particuliers de l'organisation) sont fondées sur les coûts salariaux des programmeurs et analystes des systèmes et sur les autres coûts (non salariaux) du développement interne de logiciels²⁸.

26. Pour plus de précisions au sujet de la méthode, voir Cholette, P.A. (1984) : L'ajustement des séries infra-annuelles aux repères annuels. *Techniques d'enquête*, 10, 39-53.

27. Statistique Canada, *Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale*, n° 13-604 au catalogue, parution n° 37.

28. Les sources trimestrielles de données comprennent la rémunération des concepteurs de systèmes informatiques tirée de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH), et l'emploi et la rémunération horaire des éditeurs de logiciels, des préposés au traitement des données et des concepteurs de systèmes provenant de l'*Enquête sur la population active* (EPA).

Estimations provinciales et territoriales — Méthodes et sources des données

9.119 Comme dans le cas des ouvrages non résidentiels, les totaux nationaux calculés pour la formation brute de capital fixe en machines et matériel sont ventilés entre les provinces et territoires en se fondant sur l'information tirée de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et réparations.

9.120 Il convient de souligner que la répartition entre les provinces et territoires des investissements en actifs mobiles, tels que les aéronefs, les locomotives, les camions, les navires et les satellites, pose certaines difficultés. En principe, l'investissement devrait être réparti en fonction du lieu de consommation. En pratique, la répartition est fondée sur la quantité limitée de données disponibles et il n'existe aucune garantie qu'elle soit systématiquement cohérente et uniforme. Les diverses méthodes de répartition utilisées dans l'Enquête sur les dépenses en immobilisations sont également appliquées dans les comptes économiques provinciaux.

Déflation — Estimations en termes réels

9.121 La formation brute de capital fixe en machines et matériel est corrigée de l'inflation au niveau de détail de la production des estimations aux prix courants, en utilisant, dans la plupart des cas, des indices des prix des machines et du matériel établis par la Division des prix.

9.122 Pour la catégorie Ordinateurs et autre matériel de bureau, on calcule un indice pondéré d'après les indices des prix à l'exportation et à l'importation. Pour les logiciels, on utilise aussi l'indice des prix des logiciels préemballés, les indices de la rémunération horaire moyenne des programmeurs et des analystes de systèmes, ainsi que des coûts des intrants autres que la main-d'œuvre produits par la Division des prix.

9.123 Le tableau 9.9 donne la liste des indices des prix des machines et du matériel utilisés pour corriger de l'inflation chaque série de projections.

Tableau 9.9 Déflateurs utilisés pour les machines et le matériel

Grand groupe / code de biens et services des entrées-sorties	Base de projection	Déflateur ¹
G1. Meubles		
2050 Meubles de bureau	W205000	IPMM, meubles de bureau
2069 Meubles d'usages commercial et institutionnel	W206900	IPMM, meubles d'usages commercial et institutionnel
G2. Machines agricoles		
3149 Bulldozers, tracteurs de ferme et de jardin	W314900	IPMM, bulldozers, tracteurs de ferme et de jardin
3150 Autres machines agricoles	W315000	IPMM, autres machines agricoles
G3. Machines industrielles		
2961 Machines-outils	W296100	IPMM, machines-outils
2962 Accessoires pour outils	W296200	IPMM, accessoires pour outils
3170 Pompes, compresseurs, ventilateurs et souffleuses	W317000	IPMM, pompes, compresseurs, ventilateurs et souffleuses
3180 Convoyeurs, élévateurs et matériel pour le levage	W318000	IPMM, convoyeurs, élévateurs et matériel pour le levage
3190 Camions industriels et matériel de manutention de matériaux	W319000	IPMM, camions industriels et matériel de manutention de matériaux
3211 Matériel pour l'emballage et la mise en bouteille	W321100	IPMM, matériel pour l'emballage et la mise en bouteille
3212 Matériel d'épuration de l'air	W321200	IPMM, matériel d'épuration de l'air
3213 Autres machines d'usage général	W321300	IPMM, autres machines d'usage général
3231 Matériel de construction, machines pour l'exploitation minière et de champs de pétrole et de gaz	W323100	IPMM, matériel de construction, machines pour l'exploitation minière et de champs de pétrole et de gaz
3232 Machines utilisées pour l'exploitation forestière et par l'industrie de pâtes et papier	W323200	IPMM, machines utilisées pour l'exploitation forestière et par l'industrie de pâtes et papier
3233 Machines pour le travail des métaux	W323300	IPMM, machines pour le travail des métaux
3234 Autres machines spécifiques à l'industrie	W323400	IPMM, autres machines spécifiques à l'industrie
3235 Machines pour l'industrie de services	W323500	IPMM, machines pour l'industrie de services
3650 Machines et matériel de soudage	W365000	IPMM, machines et matériel de soudage
3661 Systèmes de production d'énergie et de propulsion marins, non électriques	W366100	IPMM, systèmes de production d'énergie et de propulsion marins, non électriques
3662 Générateurs et moteurs électriques	W366200	IPMM, générateurs et moteurs électriques
G4. Ordinateurs et autre matériel de bureau		
3291 Ordinateurs, appareils vidéos, imprimantes, etc.		Le déflateur pour les ordinateurs et autre matériel de bureau est une moyenne pondérée des prix des ordinateurs importés et exportés, provenant de la Division du commerce international (DCI). Le prix d'exportation des machines et matériel de bureau est un indice implicite de prix entre autres des ordinateurs, imprimantes, moniteurs, guichets automatiques bancaires, photocopieurs et télécopieurs, etc. Il est construit dans une large mesure à partir des indices des prix de production canadiens. Le prix à l'importation des machines et matériel de bureau est un prix implicite qui représente principalement les ordinateurs. La DCI utilise trois sources de données pour établir son indice des prix des ordinateurs, soit le US Bureau of Economic Analysis, le US Bureau of Labor Statistics et les indices japonais des prix à l'exportation.
3292 Matériel de bureau, sauf photocopieurs et télécopieurs		
G5. Logiciels²		
52011 Produits multimédia enregistrés (y compris musique et films), instruments musicaux et fournitures d'artistes		Logiciel préemballé : indice des prix des logiciels commerciaux de la Division des prix.

1. Les indices des prix des machines et du matériel (IPMM) sont utilisés aux fins du processus de déflation de tous les biens à l'exception des ordinateurs et autre matériel de bureau et des logiciels. Les IPMM mesurent la variation des prix pour les ajouts annuels bruts au capital pour les machines et matériel selon l'industrie d'achat.

2. Les sous-catégories sont différentes, toutefois, les totaux sont égaux.

Tableau 9.9 Déflateurs utilisés pour les machines et le matériel

Grand groupe / code de biens et services des entrées-sorties	Base de projection	Déflateur ¹
5554 Redevances et droits de licence (sauf les ressources naturelles)		Logiciel pour compte propre : l'indice de prix utilisé pour déflater les logiciels pour compte propre est une moyenne à pondération fixe d'un indice de la rémunération horaire moyenne des programmeurs et des analystes des systèmes et un indice des intrants autres que le travail de l'industrie des services informatiques. L'indice de la rémunération horaire est calculé à partir des données du <i>Recensement de la population</i> sur la rémunération horaire dérivée des programmeurs et des analystes des systèmes et étalonné d'après ces données. Les indices de la rémunération horaire moyenne à pondération fixe tirés de l'EERH (<i>Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail</i>) sont utilisés pour intercaler et extrapoler des repères. Les indices de la rémunération horaire moyenne de l'EPA (<i>Enquête sur la population active</i>) sont utilisés pour projeter les données de l'année en cours. On suppose que la productivité des programmeurs et des analystes des systèmes n'a pas changé. L'indice des prix des intrants autres que le travail est un indice pondéré des prix des intrants intermédiaires basé sur des indices de prix à la consommation, des indices de prix de produits industriels et de déflateurs de dépenses de consommation.
5751 Développement de logiciels		Logiciel personnalisé : conformément à la pratique adoptée par le BEA aux États-Unis, l'indice des prix des logiciels personnalisés est une moyenne pondérée des indices des prix des logiciels préemballés et des logiciels pour compte propre.
G6. Automobiles		
3340 Automobiles, incluant fourgonnettes	W334000	IPMM, automobiles, incluant fourgonnettes
G7. Camions		
3350 Camions, tracteurs routiers et châssis	W335000	IPMM, camions, tracteurs routiers et châssis
G8. Autre matériel de transport		
3300 Aéronefs	W330000	IPMM, aéronefs
3392 Remorques et semi-remorques commerciales	W339200	IPMM, remorques et semi-remorques commerciales
3409 Carrosseries de camion, carrosseries d'autobus et conteneurs de fret	W340900	IPMM, carrosseries de camion, carrosseries d'autobus et conteneurs de fret
3459 Locomotives, matériel roulant ferroviaire et de transport urbain	W345900	IPMM, locomotives, matériel roulant ferroviaire et de transport urbain
3489 Navires, bateaux et pièces, sauf bateaux de plaisance	W348900	IPMM, navires, bateaux et pièces, sauf bateaux de plaisance
G9. Matériel de télécommunications		
3580 Téléphones et équipement connexe, incluant télécopieurs	W358000	IPMM, téléphones et équipement connexe, incluant télécopieurs
3599 Matériel de télédiffusion et de radiodiffusion	W359000	IPMM, matériel de télédiffusion et de radiodiffusion
3600 Matériel de radar et de radionavigation	W360000	IPMM, matériel de radar et de radionavigation
G10. Autres machines et matériel		
2979 Outils manuels et de mesure	W297900	IPMM, outils manuels et de mesure
3262 Appareils de climatisation et de réfrigération, commercial et transport	W326200	IPMM, appareils de climatisation et de réfrigération, commercial et transport
3672 Transformateurs et convertisseurs	W367200	IPMM, transformateurs et convertisseurs
3689 Matériel électrique industriel, y compris de sécurité	W368900	IPMM, matériel électrique industriel, y compris de sécurité
4989 Instruments scientifiques et de laboratoires et simulateurs de vol	W498900	IPMM, instruments scientifiques et de laboratoires et simulateurs de vol
4999 Instruments de mesure et de contrôle	W499900	IPMM, instruments de mesure et de contrôle
5001 Matériel et fournitures médicaux et dentaires	W500100	IPMM, matériel et fournitures médicaux et dentaires
5032 Matériel de photocopie et de microfilm	W503200	IPMM, matériel de photocopie et de microfilm

1. Les indices des prix des machines et du matériel (IPMM) sont utilisés aux fins du processus de déflation de tous les biens à l'exception des ordinateurs et autre matériel de bureau et des logiciels. Les IPMM mesurent la variation des prix pour les ajouts annuels bruts au capital pour les machines et matériel selon l'industrie d'achat.

2. Les sous-catégories sont différentes, toutefois, les totaux sont égaux.

Annexe 9A Quelques renseignements sur l'Enquête sur les dépenses en immobilisations

9A.1 L'échantillon de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations compte quelque 27 000 établissements dans les secteurs public et privé. Les secteurs industriels sont répartis selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Même si elle couvre l'ensemble des industries, cette enquête n'est pas réellement menée auprès de toutes les industries. Par exemple, les estimations pour l'agriculture et la pêche sont fondées sur des données d'enquête et des indicateurs indirects. Pour certaines industries, les estimations proviennent d'autres sources ou bien l'enquête est menée séparément de l'enquête principale. À cet égard, il convient de signaler par exemple l'Enquête sur les dépenses en immobilisations des administrations locales, dont le questionnaire demande une ventilation spécifique des actifs et des dépenses selon la fonction. Également, tous les établissements ne sont pas couverts. L'enquête est menée auprès de tous ceux qui se trouvent au dessus d'un certain seuil, qui varie selon l'industrie et la province (partie à tirage complet). Au dessous de ce seuil, un échantillon est sélectionné (partie à tirage partiel) et les résultats sont gonflés. Des estimations sont établies pour les petits établissements (partie à tirage nul), fondées sur les données fiscales, et incluses dans les totaux.

9A.2 L'enquête permet de recueillir trois ensembles de données annuelles (intentions, dépenses réelles préliminaires, et dépenses réelles) durant deux périodes d'enquête, et les résultats sont diffusés comme il est indiqué ci dessous.

Tableau 9A.1 Dates de diffusion

Date de diffusion	Données	Période de collecte
Février (<i>t</i>)	Intentions (<i>t</i>)	Novembre (<i>t-1</i>) à février (<i>t</i>)
Février (<i>t</i>)	Dépenses réelles préliminaires (<i>t-1</i>)	Novembre (<i>t-1</i>) à février (<i>t</i>)
Février (<i>t</i>)	Dépenses réelles (<i>t-2</i>)	Mars (<i>t-1</i>) à octobre (<i>t-1</i>)

Note : *t* = l'année civile en cours ou l'exercice financier le plus proche de l'année civile en cours

9A.3 Les établissements reçoivent le questionnaire ordinaire (complet ou abrégé), un questionnaire spécialisé (complet ou abrégé) ou le questionnaire sur les nouveaux projets. Le questionnaire abrégé ordinaire sert à recueillir des renseignements de base sur les dépenses en immobilisations et les modifications apportées aux dépenses en immobilisations projetées. Le questionnaire complet ordinaire, utilisé uniquement dans l'enquête sur les dépenses réelles (c. à d., *t-2*), est acheminé aux établissements qui ont préalablement déclaré d'importantes dépenses en immobilisations. Il demande, en plus des données de base, une ventilation selon le type d'actifs, les paiements d'intérêt capitalisés, la durée de vie des actifs, les contrats de location, etc. ainsi que, tous les cinq ans, une répartition entre les travaux exécutés pour compte propre et les travaux donnés à contrat. Des questionnaires spécialisés sont acheminés à l'industrie minière ainsi qu'à l'industrie du pétrole et du gaz. Les questionnaires sur les nouveaux projets sont acheminés aux établissements qui ne figurent pas encore dans la base de sondage. Des données sur les dépenses au titre des réparations et de l'entretien sont demandées seulement dans l'enquête sur les dépenses réelles.

9A.4 D'autres renseignements sont disponibles sur l'industrie minière. Le ministère fédéral des Ressources naturelles recueille annuellement les données requises pour les activités minières, y compris les dépenses de prospection générale (qui font partie de la formation de capital dans le SCN de 1993) et la Division de l'industrie en fait de même pour l'industrie du pétrole et du gaz, y compris les dépenses géologiques et géophysiques (qui font partie de la formation de capital dans le SCN de 1993).

Chapitre 10 Investissement en stocks

Introduction

10.1 Dans les Comptes des revenus et dépenses, l'investissement en stocks est estimé pour le secteur des entreprises agricoles et non agricoles et pour celui des administrations publiques.

10.2 Les fluctuations de stocks représentent essentiellement l'écart entre la production agrégée et la demande finale au cours d'une période donnée. Les stocks peuvent jouer un rôle essentiel et provoquer des revirements de l'activité économique en dépit du fait que les variations des stocks représentent une composante relativement modeste du PIB. Cependant, leur importance découle du fait que leurs variations sont typiquement d'une portée substantielle comparativement à d'autres composantes du PIB – et peuvent être fortement positives ou négatives. La contribution trimestrielle moyenne absolue des fluctuations de stocks à la croissance peut être forte, constituant souvent l'un des principaux facteurs de la croissance du PIB.

10.3 Les variations de stocks ont toujours eu une influence importante sur les cycles économiques. Ce rôle des stocks est toutefois en évolution comme l'indique un article intitulé « Changement du rôle des stocks dans le cycle d'affaires »¹. Cet article traite expressément des stocks non agricoles et conclut que l'économie tire profit de la meilleure gestion des stocks par les entreprises. Les variations des stocks agricoles peuvent agir de façon appréciable sur l'évolution du produit intérieur brut. Les variations de ces stocks sont causées autant par l'évolution de la conjoncture économique mondiale que par les conditions climatiques ou, plus récemment, par des événements nationaux et internationaux comme la crise de la vache folle.

Concepts et définitions

10.4 L'investissement en stocks, mieux connu sous le vocable de valeur de la variation physique des stocks ou encore de variations des stocks dans le système international, comprend les variations suivantes :

- des stocks de produits qui sont encore détenus par les unités qui les ont produits, avant qu'ils soient ultérieurement transformés, vendus, livrés à d'autres unités ou utilisés autrement;
- des stocks de produits acquis auprès d'autres unités, qui sont destinés à être utilisés pour la consommation intermédiaire ou à être revendus sans transformation ultérieure; elles sont mesurées par la valeur des entrées en stocks, moins la valeur des sorties de stocks et moins la valeur des éventuelles pertes courantes sur les biens stockés²;
- des variations des stocks de travaux en cours.

10.5 Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), on subdivise l'investissement des entreprises en stocks agricoles et non agricoles. Les estimations de l'investissement des entreprises en stocks agricoles comprennent trois rubriques principales : les céréales³, les autres stocks détenus dans les fermes⁴, et les céréales en circuit commercial⁵. Les stocks non agricoles sont estimés à un niveau très détaillé; les estimations sont publiées selon cinq grandes catégories :

- fabrication (biens durables et non durables);
- commerce de détail (biens durables et non durables);
- commerce de gros (biens durables et non durables);

1. P. Cross, G. Salvatore, 2003 « Changement du rôle des stocks dans le cycle d'affaires », *L'observateur économique canadien* (n° 11-010 au catalogue).

2. Cette définition est tirée du *Système de comptabilité nationale 1993*, paragraphes 10.7 et 10.28 et du glossaire sous le poste « variation des stocks ».

3. Les céréales comprennent 8 composantes : le blé, l'avoine, l'orge, le seigle, le lin, le canola, le soya et le maïs.

4. Les autres stocks comptent 8 composantes : les pommes de terre, le tabac, les cultures spéciales, les bovins, les veaux, les porcs, les moutons et agneaux et les volailles.

5. Les céréales en circuit commercial sont les céréales détenues par la Commission canadienne du blé ou par des négociants privés.

- or non monétaire et
- autres stocks non agricoles⁶.

10.6 Les travaux en cours visant les ouvrages non terminés ne sont pas traités comme stocks dans le SCNC.

10.7 Les secteurs de la fabrication, du commerce de détail et du commerce de gros forment les trois principales catégories de stocks non agricoles. Les industries de la fabrication comprennent 23 catégories de biens alors que le commerce de détail en compte 19 et le commerce de gros, 16. On retrouve une liste complète de ces catégories au tableau 10.2.

10.8 Outre la classification par catégorie de biens, les stocks des industries de la fabrication ont aussi une dimension d'état d'avancement du produit. On y distingue d'abord les biens finis, c'est-à-dire les biens produits par l'industrie. Viennent ensuite les biens achetés pour la revente, c'est-à-dire achetés par l'industrie en vue d'être revendus sans qu'il y ait de transformation. En troisième lieu, on trouve les biens en cours de fabrication⁷, c'est-à-dire des biens non terminés et dont le processus de production doit se poursuivre avant qu'il ne soit possible de les vendre. Finalement, les matières premières comprennent les biens que l'entreprise possède et compte utiliser dans le processus de production d'autres biens. Les matières premières incluent autant les « vis et boulons » que les biens utilisés indirectement dans la production comme le mazout ou le papier aux fins de l'administration. Les stocks de matières premières se distinguent de la formation brute de capital fixe dans la mesure où les biens sont incorporés dans les produits finis plutôt qu'utilisés⁸ dans le processus de production. De plus, ces biens sont consommés au cours d'une période relativement courte (généralement moins d'un an).

10.9 Tout l'or en lingot, incluant celui détenu par des particuliers, est inclus dans les stocks d'or puisqu'il peut être revendu pour être utilisé dans le processus de production. Les pièces de monnaie en or sont exclues des stocks puisqu'elles sont considérées comme des produits finis. Les seules pièces de monnaie en or incluses dans les stocks sont celles classées dans les biens en cours de fabrication produites par les fabricants de pièces de monnaie. L'or monétaire (un avoir financier au compte financier) et l'or détenu au Canada par des non-résidents sont aussi exclus des stocks.

10.10 La dernière catégorie porte sur les autres stocks non agricoles, qui incluent six catégories de biens – l'abattage du bois, les mines, les finances et services, les transports et la construction. Pour cette catégorie, l'estimation des stocks touche uniquement les produits finis.

Présentation : Comptes des revenus et dépenses et Tableaux d'entrées-sorties

10.11 L'investissement en stocks apparaissant dans les Comptes des revenus et dépenses (CRD) n'est pas formellement réconcilié avec les estimations apparaissant dans les Tableaux d'entrées-sorties (TES) du Canada, comme c'est le cas pour tous les autres postes de dépenses du produit intérieur brut (PIB).

10.12 La raison en est que la divergence statistique des CRD est incluse implicitement dans l'investissement en stocks des TES (tableau 10.1).

-
6. Les stocks de ressources naturelles (minéraux dans le sol ou forêts) ne sont pas inclus dans les stocks de matières brutes. Les stocks de ressources naturelles comme le bois d'œuvre et les minéraux du sous-sol, sont inclus dans les mesures à l'échelle de l'économie d'actifs matériels non produits et non financiers dans les *Comptes du bilan national* (n° 13-214 au catalogue). Ils ne sont pas traités comme des stocks dans les comptes nationaux.
 7. Selon le *Système de comptabilité nationale 1993*, les stocks de biens en cours de fabrication devraient inclure les logements en cours de construction (par. 10-102). Toutefois, dans les Comptes des revenus et dépenses, ces derniers sont inclus directement avec la formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels. (voir chapitre 9).
 8. On dit en anglais *wear and tear*, ce qui peut se traduire par « dépréciation progressive des actifs de capital » ou encore « taux d'usure du capital fixe ».

Tableau 10.1 Investissements en stocks dans les Tableaux d'entrées-sorties et dans les Comptes des revenus et dépenses, 2000

	CANSIM	Millions de dollars
Tableaux d'entrées-sorties¹, éléments de la demande finale		
Stock : Valeur des variations physiques		12 277
Additions	V29346714	21 506
Retraits	V29346743	-9 229
Comptes des revenus et dépenses² : éléments du PIB en termes de dépenses		
Investissements en stocks et divergence statistique		12 278
Investissement des administrations publiques en stocks	V498094	24
Investissement des entreprises en stocks	V498100	11 505
Divergence statistique	V498109	749

1. Les estimations des tableaux d'entrées-sorties sont publiées dans *La structure entrées-sorties de l'économie canadienne*, n° 15-201 au catalogue.

2. Les estimations des Comptes des revenus et dépenses sont publiées dans *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue. Les estimations provinciales et territoriales paraissent dans *Comptes économiques provinciaux*, n° 13-213 au catalogue.

L'investissement des entreprises en stocks non agricoles

Méthodes d'estimation, années repères et autres

10.13 Pour les industries de la fabrication, du commerce de détail et de gros, les enquêtes annuelles sont des extensions des enquêtes mensuelles; elles offrent plus de détails et couvrent un univers plus étendu. On se sert de ces enquêtes pour calibrer l'information mensuelle ou trimestrielle. La méthode d'estimation reste cependant mensuelle, les trimestres et années étant obtenus en faisant la somme des estimations infra-annuelles.

10.14 Les données annuelles pour l'industrie de l'abattage sont obtenues de l'*Enquête annuelle de la foresterie* et celles pour les mines proviennent du Recensement annuel des mines de Ressources Naturelles Canada.

10.15 Pour les catégories des autres stocks non agricoles (la construction, les mines, les finances, les assurances et services immobiliers, les transports et les services publics), l'approche mensuelle ou trimestrielle pour la fabrication et le commerce de détail et de gros, décrite plus loin, est appliquée annuellement.

Méthodes d'estimation, mensuelle et trimestrielle

10.16 Pour chacune des 128 catégories de biens (tableau 10.2) pour lesquelles on mesure l'investissement des entreprises en stocks non agricoles, on utilise une approche en 10 étapes. On estime dans le cadre du même processus le poste de l'ajustement de la valeur des stocks, un agrégat qui fait partie du calcul du produit intérieur brut en termes de revenus⁹.

9. Pour une explication du concept, voir la section sur l'ajustement de la valeur des stocks du chapitre 4. Les méthodes de calcul sont décrites dans ce chapitre-ci.

Tableau 10.2 Séries et déflateurs utilisés dans le calcul¹ de l'investissement des entreprises en stocks non agricoles, 2000

Catégorie ²	Déflateur ³	Millions de dollars
Fabrication		4 848
Biens durables		4 479
Produits électriques et électroniques (4 stades)	IPPI	
Meubles (4 stades)	IPPI	
Machinerie (non électrique) (4 stades)	IPPI	
Produits métalliques (4 stades)	IPPI	
Autres (4 stades)	IPPI	
Véhicules automobiles (4 stades)	IPPI	
Produits minéraux non métalliques (4 stades)	IPPI	
Autre matériel de transport (4 stades)	IPPI	
Pièces pour véhicules automobiles (4 stades)	IPPI	
Première transformation des métaux (4 stades)	IPPI	
Produits du bois (4 stades)	IPPI	
Biens non durables		369
Boissons (4 stades)	IPPI	
Produits chimiques (4 stades)	IPPI	
Aliments (4 stades)	IPPI	
Tricot et vêtements (4 stades)	IPPI	
Cuir (4 stades)	IPPI	
Papier et produits auxiliaires (4 stades)	IPPI	
Produits pétroliers raffinés (4 stades)	IPPI	
Plastiques (4 stades)	IPPI	
Impression et édition (4 stades)	IPPI	
Caoutchouc (4 stades)	IPPI	
Textiles (4 stades)	IPPI	
Tabac (4 stades)	IPPI	
Commerce		7 903
Commerce de détail		5 649
Biens durables		5 332
Véhicules automobiles		2 284
Concessionnaires d'automobiles neuves	IPC	
Concessionnaires de véhicules automobiles d'occasion, de plaisance et de pièces	IPC	
Magasins de meubles	IPC	
Magasins d'accessoires de maison	IPC	
Magasins d'ordinateurs et de logiciels	IPC	
Magasins d'appareils électroniques et d'électroménagers	IPC	
Centres de rénovation et quincailleries	IPC	
Magasins de matériaux de construction spécialisés et de jardinage	IPC	
Pharmacies et magasins de soins personnels	IPC	
Biens non durables		317
Supermarchés	IPC	
Dépanneurs et magasins d'alimentation spécialisés	IPC	
Magasins de bière, de vin et de spiritueux	IPC	
Stations-service	IPC	
Magasins de vêtements	IPC	
Magasins de chaussures, d'accessoires et bijoux	IPC	
Magasins d'articles de sport, de passe-temps, de musique et les librairies ⁴	IPC	

Tableau 10.2 Séries et déflateurs utilisés dans le calcul¹ de l'investissement des entreprises en stocks non agricoles, 2000

Catégorie ²	Déflateur ³	Millions de dollars
Grands magasins ⁴	IPC	
Autres magasins de marchandises diverses ⁴	IPC	
Magasins de détail divers ⁴	IPC	
Commerce de gros		2 254
Biens durables		1 830
Articles ménagers et personnels	IPPI et indice de prix à l'importation	
Produits pharmaceutiques	IPPI et indice de prix à l'importation	
Véhicules automobiles	IPPI et indice de prix à l'importation	
Pièces et accessoires de véhicules automobiles	IPPI et indice de prix à l'importation	
Matériaux de construction	IPPI et indice de prix à l'importation	
Produits métalliques	IPPI et indice de prix à l'importation	
Bois d'oeuvre et menuiserie	IPPI et indice de prix à l'importation	
Machines et matériel	IPPI et indice de prix à l'importation	
Ordinateurs et autres appareils électroniques	IPPI et indice de prix à l'importation	
Matériel de bureau et d'usage professionnel	IPPI et indice de prix à l'importation	
Biens non durables		424
Produits agricoles	IPPI et indice de prix à l'importation	
Produits alimentaires	IPPI et indice de prix à l'importation	
Alcool et tabac	IPPI et indice de prix à l'importation	
Habillement	IPPI et indice de prix à l'importation	
Produits divers	IPPI et indice de prix à l'importation	
Produits pétroliers	IPPI et indice de prix à l'importation	
Or	Prix américain par once tiré de <i>Platts Metals Week</i> converti en dollars canadiens	- 117
Autres stocks non agricoles		-1 279
Construction	Indice implicite de prix de la construction de la formation brute de capital fixe des comptes des revenus et dépenses	
Finances, assurances et services immobiliers	IPC - services	
Exploitation forestière	IPMB - abattage	
Exploitation minière	IPMB - métaux & IPMM mines	
Transports et communication	IPPI - équipement de transport	
Services publics	Prix de l'uranium, IPMB - charbon, gaz naturel, IPMM services publics	
Total		11 355

1. Calcul comprends les biens finis, les biens achetés pour la revente, les biens en cours et les matières premières.

2. Les séries affichant une valeur numérique correspondent aux niveaux publiés dans les *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001, tableaux 28 et 29.

3. IPPI : Indice des prix des produits industriels; IPC : Indice des prix à la consommation; IPMB : Indice des prix des matériaux bruts; IPMM : Indice des prix des machines et du matériel.

4. Cette catégorie apparaît dans les biens non durables et durables du commerce de détail. Une moitié est allouée aux biens non durables, l'autre moitié aux biens durables.

10.17 Les estimations de l'investissement des entreprises en stocks sont produites mensuellement pour les industries de la fabrication, du commerce de détail et de gros. Les données trimestrielles sont obtenues en faisant la somme des données mensuelles. Pour l'or et les autres secteurs, des estimations sont produites trimestriellement.

10.18 Pour procéder aux calculs, les données suivantes sont nécessaires :

- la valeur des ventes et des livraisons;
- les valeurs comptables des stocks telles qu'elles sont déclarées par les entreprises;
- la méthode comptable utilisée par les entreprises pour obtenir la valeur aux livres; et
- des indices de prix qui reflètent autant que possible les coûts d'achats plutôt que les prix de vente.

10.19 Chacun de ces groupes de données est examiné dans les sections suivantes. Après quoi, la méthode de calcul en 10 étapes est décrite aux paragraphes 10.37 à 10.50.

Ventes et livraisons

10.20 Les ventes et les livraisons pour la fabrication sont tirées de l'*Enquête mensuelle sur les industries manufacturières* (EMIM)¹⁰. Pour le commerce de gros, les données mensuelles de ventes et livraisons proviennent de l'*Enquête de commerce de gros (mensuelle)*¹¹. Pour ce qui est de l'industrie du détail, les données sont tirées de l'*Enquête mensuelle sur le commerce de détail (Organismes des grands magasins)* et de l'*Enquête sur le commerce de détail*¹² (mensuelle).

10.21 Pour l'or, on utilise un modèle d'offre et d'écoulement comme distributeur trimestriel des repères annuels fournis par les Tableaux d'entrées-sorties du Canada. On se sert du même modèle pour projeter les estimations courantes. Celui-ci fait appel à la production d'or estimée par la Division des comptes des industries, aux exportations et importations d'or provenant de la Division du commerce international ainsi qu'aux enquêtes de la Division de la balance des paiements pour les activités de la Banque du Canada dans la gestion des réserves d'or et la vente de pièces d'or.

10.22 Pour la construction, les données repères sont projetées à l'aide d'informations provenant de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*¹³ et de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures-hommes*. On utilise la même approche pour les services financiers en se servant toutefois de projecteurs provenant des dépenses personnelles de consommation en services financiers.

10.23 Pour l'industrie de l'abattage, un modèle d'offre et d'écoulement est utilisé. L'information provient de la Division des comptes des industries ainsi que de la Division du commerce international.

10.24 Pour les industries des mines et des transports et télécommunications, l'information trimestrielle est disponible à partir de l'*Enquête trimestrielle sur les statistiques financières des entreprises*¹⁴.

10.25 Pour les services publics d'électricité, l'information provient de la Division des institutions publiques. Quant aux services de gaz, elle provient de la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie.

Les valeurs comptables des stocks

10.26 Les valeurs comptables des stocks pour la fabrication, le commerce de gros et de détail, l'or et les autres industries proviennent des mêmes sources que les ventes et livraisons.

10. Enquête N° 2101, publiée dans l'*Enquête mensuelle sur les industries manufacturières*, n° 31-001 au catalogue.

11. Enquête N° 2401, publiée dans *Commerce de gros*, n° 63-008 au catalogue.

12. Enquête N° 2406, publiée dans *Commerce de détail*, n° 63-005 au catalogue.

13. Enquête N° 2612, publiée dans *Emploi, gains et heures de travail*, n° 72-002 au catalogue.

14. Enquête N° 2501, publiée dans *Statistiques financières trimestrielles des entreprises*, n° 61-008 au catalogue.

La méthode comptable

10.27 La méthode comptable se fonde sur les méthodes d'entrée des stocks appelées dernier entré, premier sorti (DEPS) et premier entré, premier sorti (PEPS). Selon la méthode PEPS, aux fins d'établissement des coûts, on suppose que les biens sont comptés en production ou en vente dans l'ordre de leur acquisition. Selon la méthode DEPS, on suppose que les biens comptés en premier sont ceux qui ont été acquis en dernier.

10.28 La méthode comptable utilisée pour comptabiliser les stocks n'étant pas recueillie par les enquêtes, la Division des comptes des revenus et dépenses fait l'hypothèse que la méthode PEPS est utilisée¹⁵. La seule exception a trait au cas des stocks de pétrole dans le commerce de gros et dans les industries de fabrication. Dans ce cas, les producteurs ont précisé qu'ils utilisaient l'approche DEPS.

Les indices de prix pour la déflation et la réévaluation

10.29 Les indices de prix interviennent deux fois dans le calcul de l'investissement des entreprises en stocks. Une première fois lorsqu'il s'agit de déflater les valeurs comptables des stocks déclarées par les entreprises. La seconde fois, les indices de prix sont utilisés lorsqu'il s'agit de réévaluer la variation physique des stocks aux prix moyens du trimestre (indices réévaluateurs de prix).

10.30 Les déflateurs et les réévaluateurs sont construits à partir des mêmes indices de prix; des différences dans la pondération expliquent les écarts entre les deux types d'indices. Pour obtenir plus de détails sur les indices utilisés, consulter le tableau 10.2. En gros, les séries sur la fabrication font appel aux indices de prix des produits industriels¹⁶. Les indices de prix à la consommation¹⁷ servent à construire les déflateurs pour le commerce de détail et une combinaison d'indices de prix des produits industriels et d'indices de prix à l'importation¹⁸ (provenant des indices de prix du commerce international) est utilisée pour produire les déflateurs et réévaluateurs du commerce de gros. Pour l'or et les autres biens, on se sert d'indices de prix des matières brutes¹⁹ et d'autres indices de prix spécifiques.

Les déflateurs des valeurs comptables

10.31 Les indices de prix utilisés pour déflater les valeurs comptables des stocks déclarées par les entreprises doivent tenir compte de la méthode comptable utilisée par ces dernières²⁰. Dans les CRD, on fait l'hypothèse que la méthode PEPS (premier entré, premier sorti) est utilisée par les entreprises. Dans ce cas, chacun des biens compris dans les stocks a son propre « taux de roulement » qui correspond au temps moyen durant lequel le bien reste dans les stocks. Une façon de comprendre le taux de roulement est de regarder le nombre de jours, de semaines ou de mois de production pendant lesquels une entreprise détient un bien en stock. Ainsi, les valeurs comptables des stocks déclarées par les entreprises pour la période de référence correspondent à la somme des coûts des biens entrant en inventaires durant la période de référence.

10.32 Le tableau 10.3 donne un exemple de calcul de taux de roulement, taux déterminé à partir des ratios stocks/ventes tels qu'ils sont déclarés par l'Enquête sur le commerce de gros (mensuelle) pour deux groupes de commerce : les produits alimentaires et les machines et matériel. Dans le cas des produits alimentaires, le taux de roulement est de moins d'un mois alors qu'il excède deux mois pour les machines et matériel.

15. Deux enquêtes ont fourni de l'information sur la méthode comptable. En 1975, une importante enquête auprès des manufacturiers a montré que 35 % d'entre eux utilisait la méthode PEPS et 31 % la méthode du coût moyen. En 1990, une petite enquête auprès des commerçants de détail et de gros a montré que 68 % utilisaient la méthode des coûts spécifiques, ce qui confirme l'utilisation croissante du contrôle informatique des stocks.

16. *Indice des prix de l'industrie*, n° d'enquête 2318, publié dans *Indices de prix de l'industrie*, n° 62-011 au catalogue.

17. *Indice des prix à la consommation*, n° d'enquête 2301, publié dans *L'indice des prix à la consommation*, n° 62-001 au catalogue.

18. Les estimations de cette enquête sont tirées de *Le commerce international de marchandises du Canada*, n° 65-001 au catalogue.

19. Les estimations de cette enquête sont publiées dans *Indices des prix de l'industrie*, n° 62-011 au catalogue.

20. Les données financières déclarées à Statistique Canada sont celles qui apparaissent dans les états financiers des entreprises. Il s'agit là d'une politique de Statistique Canada qui vise à diminuer le fardeau de réponse des entreprises.

Tableau 10.3 Exemple de calcul des taux de roulement à l'aide des données du commerce de gros, novembre 2004 à février 2005

		2004		2005	
		Novembre	Décembre	Janvier	Février
Produits alimentaires					
Les stocks (désaisonnalisés)	millions de dollars	4 269	4 167	4 306	4 413
Les ventes (désaisonnalisées)	millions de dollars	6 435	6 480	6 370	6 538
Le taux de roulement exprimé en :					
Mois de ventes détenus en stocks (stocks men./ ventes mens.)	mois	0,66	0,64	0,68	0,67
Jours de ventes détenus en stocks (stocks men./ ventes mens. X nbre jours dans le mois)	jours	19,9	19,9	21,0	18,9
Machines et matériel					
Les stocks (désaisonnalisés)	millions de dollars	8 687	8 803	8 753	8 777
Les ventes (désaisonnalisées)	millions de dollars	3 522	3 427	3 529	3 681
Le taux de roulement exprimé en :					
Mois de ventes détenus en stocks (stocks men./ ventes mens.)	mois	2,47	2,57	2,48	2,38
Jours de ventes détenus en stocks (stocks men./ ventes mens. X nbre jours dans le mois)	jours	74,0	79,6	74,4	73,9

Source : *Commerce de gros*, février 2005, n° 63-008 au catalogue, tableaux 1.1 et 4.1.

10.33 Afin de déflater les valeurs comptables des stocks tels qu'ils sont déclarées par les entreprises, le déflateur doit refléter les mouvements de prix durant la période de roulement. Le déflateur est donc calculé comme la moyenne pondérée des indices de prix durant la période de roulement. Ainsi, pour les machines et matériel et les produits alimentaires du tableau 10.3, le déflateur des valeurs comptables des stocks pour février 2005 sera calculé ainsi :

Exemples de calcul de déflateurs des valeurs comptables des stocks, février 2005

Déflateur pour les produits alimentaires (taux de roulement de 0,67) = combinaison de l'indice IPPI et de l'indice d'importation de février.

Déflateur pour les machines et matériel (taux de roulement de 2,38) = ((Combinaison de l'indice IPPI et de l'indice d'importation de février)
+ (Combinaison de l'indice IPPI et de l'indice d'importation de janvier) +
+ (0,38 x combinaison de l'indice IPPI et de l'indice d'importation de décembre))
÷ 2,38

10.34 Lorsque le taux de roulement est inférieur à un mois, l'indice de prix du dernier mois sert de déflateur.

10.35 Pour le secteur de la fabrication, les taux de roulement sont une moyenne des taux de roulement des quatre dernières années, lesquels sont calculés à partir des données sur les livraisons et les stocks des fabricants provenant de l'*Enquête annuelle sur les manufactures et l'exploitation forestière*. Pour l'or et les autres stocks, le ratio est déterminé annuellement à l'aide des données de diverses enquêtes annuelles. Pour le commerce de gros et de détail, les taux de roulement sont estimés mensuellement en se servant des séries sur les ventes et les stocks (Voir tableau 10.3). Ces données sont tirées des enquêtes sur les ventes au détail et les ventes en gros (voir paragraphe 10.20).

Les indices réévaluateurs

10.36 Comme les déflateurs des valeurs comptables, les réévaluateurs sont des indices de prix mais ont un rôle différent de ceux-là. Ils servent à évaluer le volume d'investissement des entreprises en stocks aux prix moyens de la période de référence, afin de rendre la série comparable aux autres agrégats de la dépense finale. L'objectif est de refléter le coût moyen des stocks durant la période courante. Pour les estimations mensuelles, les réévaluateurs sont simplement les indices de prix déclarés dans les enquêtes de prix (voir paragraphe 10.30). Pour les trimestres, il s'agit d'une moyenne des indices mensuels.

10.37 Il est important de noter que la méthode décrite précédemment s'applique aux éléments les plus désagrégés de l'estimation. Les indices implicites qu'on observe à des niveaux agrégés (le ratio des dollars courants aux volumes) peuvent être fort différents des indices élémentaires.

Le calcul en 10 étapes

10.38 Le tableau 10.4 illustre la méthode de calcul utilisée au plus petit niveau de détail. Les six premières étapes montrent le calcul de l'investissement des entreprises en stocks non agricoles en dollars courants, qu'on retrouve au tableau du Produit intérieur brut mesuré en termes de dépenses des CRD²¹. Les lignes 7 et 8 permettent de dériver le poste ajustement pour la valeur des stocks qu'on retrouve dans le Produit intérieur brut mesuré en termes de revenus calculé par les CRD²². Enfin, on trouvera aux lignes 9 et 10 les calculs du niveau de stock servant à produire les estimations en volume selon la formule de Fisher en chaîne (voir paragraphes 10.69 à 10.81).

Tableau 10.4 Les dix étapes du calcul de l'investissement des entreprises en stocks non agricoles et de l'ajustement de la valeur des stocks

A. Les 6 étapes du calcul de l'investissement en stocks non agricoles

1. CBV_e	Valeurs comptables des stocks en dollars courants, en fin de période telles que rapportées par les entreprises.
2. DEF_e	Déflateurs des valeurs comptables des stocks en fin de période.
3. $KBV_e = CBV_e / DEF_e$	Valeurs comptables des stocks en dollars constants en fin de période.
4. $KVPC_t = KBV_e - KBV_{e-1}$	Valeur de la variation physique des stocks en dollars constants pour la période t .
5. REV_t	Réévaluateur de la valeur de variation physique des stocks pour la période t .
6. $VPC_t = KVPC_t \times REV_t$	Valeur de la variation physique des stocks en dollars courants pour la période t .

B. Les 2 étapes du calcul de l'ajustement de la valeur des stocks

7. $\Delta CBV_t = CBV_e - CBV_{e-1}$	Variation de la valeur comptable rapportée des stocks à la fermeture en dollars courants pour la période t .
8. $IVA_t = VPC_t - \Delta CBV_t$	Ajustement de la valeur des stocks en dollars courants pour la période t .

C. Les 2 étapes du calcul des estimations en volume de l'investissement en stocks (Fisher en chaîne)

9. $RBV_e = KBV_e \times REV_t$	Valeur des stocks en fin de période en dollars courants, estimée aux prix moyens de la période.
10. $RBV_b = RBV_e - VPC_t$	Valeur des stocks en début de période en dollars courants, estimée aux prix moyens de la période.

10.39 **1ère étape.** La première étape consiste à obtenir les valeurs comptables des stocks en fin de période telles qu'elles sont déclarées par les entreprises. Il s'agit donc ici des valeurs comptables déclarées. L'acronyme utilisé est CBV_e , e indiquant qu'il s'agit de la valeur à la fin de la période.

21. *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue, tableau 2, ligne 15.

22. *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue, tableau 1, ligne 7.

10.40 **2e étape.** La deuxième étape consiste à établir un indice de prix pondéré en vue de la déflation des valeurs comptables des stocks. Cela implique la connaissance de la composition de ces stocks, de leur période moyenne de rotation, de la variation des prix des produits stockés ainsi que de leurs différentes méthodes d'évaluation. On dit que ces séries sont les déflateurs des valeurs comptables. L'acronyme est DEF_e , e indiquant la composition des stocks en fin de période.

10.41 **3e étape.** En déflatant les valeurs comptables ($CBV_e \div DEF_e$), on obtient la valeur comptable des stocks en fin de période en prix constants. L'acronyme est KBV_e , e indiquant qu'il s'agit de la mesure en volume de fin de période.

10.42 **4e étape.** En faisant la première différence de la valeur comptable des stocks en fin de période obtenue à l'étape 3, on se trouve à mesurer la variation du volume des stocks entre le début et la fin d'une période. Ce concept porte aussi le nom de la valeur de la variation physique des stocks en prix constants. L'acronyme est $KVPC_t$, t indiquant que la variation physique des stocks est mesurée pour une période (p. ex., le premier trimestre de 2001) alors que l'indice e indique que la série reflète la situation en fin de période (p. ex., KBV_e serait le volume des stocks au 31 mars 2001 et KBV_{e-1} , le volume au 28 février 2001).

10.43 **5e étape.** On introduit à cette étape un indice de prix réévaluateur, qui reflète la composition des stocks et la valeur moyenne des stocks au cours de la période courante. L'acronyme est REV_t , t indiquant qu'il s'agit d'un indice qui reflète le prix moyen des stocks au cours de la période.

10.44 **6e étape.** À cette étape, on calcule la valeur de la variation physique des stocks en prix courants. Le calcul consiste à faire le produit de la valeur de la variation physique des stocks en prix constants de l'étape 4 par le réévaluateur de l'étape 5. Le choix d'un prix moyen du trimestre pour estimer la valeur de la variation physique des stocks en prix courants rend comparables les estimations de l'investissement en stocks avec les autres agrégats du PIB.

10.45 Les deux étapes qui suivent, qui n'ont aucun effet sur l'agrégat investissement des entreprises en stocks, permettent le calcul du poste ajustement de la valeur des stocks.

10.46 **7e étape.** On calcule la variation de la valeur comptable des stocks déclarée par les entreprises, compilée à l'étape 1. L'acronyme est ΔCBV_t , t indiquant que la variation de la valeur comptable des stocks est mesurée pour une période (p. ex., le premier trimestre de 2001) alors que e indique que la série reflète la situation en fin de période (p. ex., CBV_e pourrait être la valeur aux livres des stocks au 31 mars 2001 et CBV_{e-1} , la valeur au 28 février 2001).

10.47 **8e étape.** L'ajustement de la valeur des stocks correspond à la différence entre la variation physique des stocks en prix courants (étape 6) et la valeur de la variation des valeurs comptables des stocks (étape 7). Cet ajustement, habituellement négatif en raison d'une inflation continue, est inscrit au côté revenus du PIB. Cette écriture vient corriger ex post les bénéfices des sociétés et entreprises publiques ainsi que le revenu net des entreprises individuelles des gains ou pertes nets en capital que ces entreprises réalisent ou subissent sur leurs stocks à la suite de variations de prix. Ces gains ou pertes doivent être éliminés afin de mesurer la valeur de la production courante.

10.48 Les étapes 9 et 10 permettent de calculer la valeur des stocks détenus en début et en fin de période. Les estimations obtenues interviennent dans le calcul des estimations en volume des agrégats de l'investissement en stocks selon la formule de Fisher en chaîne.

10.49 **9e étape.** En vue d'obtenir des estimations en volume Fisher de l'investissement en stocks, il nous faut mesurer la valeur des stocks en fin de période aux prix courants pour le trimestre, laquelle est évaluée en effectuant le produit des valeurs des stocks en dollars constants (KBV_e) par le prix moyen des stocks au cours de

la période (REV_t). L'acronyme de la série est RBV_e , e indiquant la valeur de fin de période; ainsi, pour des estimations mensuelles, il pourrait s'agir de la valeur des stocks en dollars courants au 31 mars 2001, ces derniers ayant été évalués aux prix moyens de mars 2001.

10.50 10e étape. Pour calculer les estimations en volume Fisher de l'investissement en stocks, il nous faut aussi mesurer la valeur des stocks en début de période aux prix courants pour le trimestre, laquelle est obtenue en soustrayant la valeur de la variation physique des stocks en prix courants de la valeur des stocks en fin de période de l'étape 9. Cette façon de calculer la valeur des stocks en début de période est équivalente à faire le produit des valeurs des stocks en dollars constants au début de la période (KBV_{e-1}) par le prix moyen des stocks au cours de la période (REV_t). L'acronyme de la série est RBV_b , b indiquant la valeur de début de période; ainsi, pour des estimations mensuelles, il pourrait s'agir de la valeur des stocks en dollars courants au 1^{er} mars 2001, ces derniers ayant été évalués aux prix moyens de mars 2001. En termes mathématiques on peut l'exprimer ainsi :

$$RBV_b = RBV_e - VPC_t \text{ équation de la 10}^{\text{e}} \text{ étape}$$

$$RBV_b = (KBV_e \times REV_t) - (\Delta KPC_t \times REV_t), \text{ substitution de l'équation de la 9e étape et de l'équation de la 6e étape}$$

$$RBV_b = (KBV_e - \Delta KPC_t) \times REV_t$$

$$RBV_b = (KBV_e - (KBV_e - KBV_{e-1})) \times REV_t, \text{ substitution de l'équation de la 4}^{\text{e}} \text{ étape}$$

$$RBV_b = (KBV_e - KBV_e + KBV_{e-1}) \times REV_t$$

$$RBV_b = KBV_{e-1} \times REV_t$$

Méthodes d'estimation, provinces et territoires

10.51 Pour la majorité des séries, les estimations nationales de l'investissement des entreprises en stocks non agricoles sont réparties par région en se servant des valeurs comptables déclarées par province et territoire. Les exceptions touchent :

- l'or;
- les finances, assurances et services de courtage; et
- la construction.

10.52 Pour les services financiers, d'assurance et les services de courtage, la répartition provinciale et territoriale s'appuie sur les dépenses des ménages en services légaux et financiers telles qu'elles sont déclarées dans la publication *Détail des dépenses moyennes des ménages pour le Canada, les provinces et les territoires*, et certaines régions métropolitaines.

10.53 Pour la construction, la répartition provinciale et territoriale des données pour le pays repose sur la valeur des permis de bâtir par province et territoire provenant de la publication *Permis de bâtir*.

10.54 Pour l'or, la répartition provinciale et territoriale se fonde sur la distribution des familles ayant des revenus de plus de 60 000 \$. Cette information est tirée de *Le revenu au Canada*.

10.55 Pour ce qui est de l'ajustement de la valeur des stocks, le calcul en dix étapes est repris à partir des valeurs comptables provinciales et territoriales auxquelles on applique les indices de prix canadiens.

Investissement des entreprises en stocks agricoles

10.56 L'investissement des entreprises en stocks agricoles se décompose en trois rubriques principales : les céréales, les autres stocks détenus dans les fermes et les céréales en circuit commercial. Le tableau 10.5 montre les niveaux de publication et d'analyse ainsi que leurs valeurs en 2000. Les données sources trimestrielles proviennent de la Division de l'agriculture, de la Commission canadienne du blé et de la Commission canadienne des grains.

Tableau 10.5 Investissement des entreprises en stocks agricoles, 2000

	Tableau ¹	Ligne ¹	Millions de dollars
Investissement des entreprises en stocks agricoles	Tableau 2	Ligne 16	150
Céréales	Tableau 28	Ligne 16	-244
Blé (incluant durum)			83
Avoine			-36
Orge			15
Lin			-48
Canola			-66
Soya			-22
Maïs			-162
Seigle			-8
Autres stocks détenus dans les fermes	Tableau 28	Ligne 17	322
Pommes de terre			50
Tabac			-138
Cultures spéciales			47
Bovins			302
Veaux			-45
Porcs			73
Moutons et agneaux			31
Volaille			2
Céréales en circuit commercial	Tableau 28	Ligne 18	72

1. L'information apparaissant dans cette colonne fait référence aux numéros de tableaux et de lignes de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Méthodes d'estimation, années autres que les années repères

10.57 Pour l'investissement des entreprises en stocks agricoles, les estimations annuelles résultent de la sommation des estimations trimestrielles. Les niveaux pour les années repères sont établis à partir des révisions annuelles effectuées par la Division de l'agriculture en novembre de chaque année.

Méthodes d'estimations trimestrielles

10.58 Les estimations de l'investissement des entreprises en stocks agricoles du Canada sont obtenues en faisant la somme des estimations trimestrielles provinciales.

Méthodes d'estimations provinciales

10.59 La Division de l'agriculture fournit les estimations trimestrielles sur les prix du marché et sur les stocks de produits agricoles détenus dans les fermes. Cette information est disponible par province²³. Il en va de même pour les céréales en circuit commercial où l'information sur les prix et les niveaux de stocks est disponible auprès de la Commission canadienne du blé et de la Commission canadienne des grains.

23. Aucune information n'existe sur les stocks agricoles dans les Territoires canadiens. Il est à noter que l'activité agricole est très limitée dans ces régions nordiques du Canada.

10.60 Les trois sous-sections suivantes décrivent la méthode d'estimation pour les cultures, le bétail et les volailles et les céréales en circuit commercial. Dans chacun des cas, les estimations sont produites par produit et par province. Les agrégats en prix courants sont obtenus par addition. Les agrégats en dollars enchaînés sont obtenus au moyen de la formule de Fisher.

Récoltes

10.61 Pour les céréales, les pommes de terre, le tabac et les récoltes spéciales, la valeur de l'investissement des entreprises en stocks agricoles, ou encore la valeur de la variation physique des stocks (VPC), est obtenue, sur une base trimestrielle, par l'addition de la valeur de la production (VP) et celle des prises sur stocks (VPS) comme le montre l'équation qui suit :

$$VPC_t = VP_t + VPS_t$$

dans laquelle

$VP_t = P_t \times PR_t$, où la valeur de la production = la production en tonnes métriques x les prix trimestriels moyens;

$DI_t = I_e - I_b - P_t$, où la valeur des prises de stock en tonnes métriques = les stocks en fin de trimestre - les stocks en début de trimestre - la production pendant la période;

$VPS_t = PS_t \times PR_t$, où la valeur des prises sur stocks = les prises sur stocks en tonnes métriques x les prix trimestriels moyens

10.62 L'investissement des entreprises en stocks agricoles est égal à la variation des stocks en volume multipliée par le prix moyen au cours de la période. Ce calcul revient exactement à la méthode de la section suivante sur le bétail et la volaille (paragraphe 10.64). Toutefois, on calcule la valeur de production et la valeur des prises sur stocks, la valeur de la production étant utilisée dans la mesure du PIB mensuel de la Division des comptes des industries.

10.63 Dans le cadre des estimations désaisonnalisées, la valeur annuelle de la production est répartie entre les trimestres à l'aide d'une technique de minimisation quadratique des écarts²⁴. Cette procédure permet de minimiser les bris entre le quatrième trimestre d'une année et le premier trimestre de l'année suivante. Cette technique accorde également un traitement spécial aux années de récolte record ou de sécheresse en faisant retomber la plus grande partie de l'excédent ou du déficit de la production dans le trimestre de la récolte. Cet ajustement est effectué par la Division des comptes des industries dans le cadre de ses estimations du PIB mensuel aux prix de base. Puisque la production est surtout concentrée aux troisième et quatrième trimestres, les récoltes sont évaluées en utilisant les prix de ces mêmes périodes. Contrairement à la production, les prises sur stocks sont réparties tout au long de l'année et sont ensuite désaisonnalisées à l'aide de la méthode X-11 ARIMA.

Bétail et volaille

10.64 Les estimations sur les stocks de bétail et de volaille (nombre de têtes) et le prix de vente moyen durant le trimestre proviennent de l'*Enquête sur le bétail* de la Division de l'agriculture²⁵. La valeur de l'investissement des entreprises en stocks en prix courants, soit la valeur de la variation physique des stocks (VPC) en termes non

24. Pour plus de détail, consulter le *Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses*, n° 13-604 au catalogue, n° 2.

25. N° d'enquête 3460, publiée dans *Statistiques de bovins*, n° 23-012 au catalogue, *Statistiques de porcs*, n° 23-010 au catalogue; *Statistiques du bétail*, n° 23-603 au catalogue; et *Statistiques de moutons* n° 23-011 catalogue.

désaisonnalisés, est obtenue en calculant la différence entre les stocks en fin (I_e) et en début (I_b) de trimestre multipliée par le prix moyen (PR) de la période. Ce qu'illustre l'équation suivante²⁶ :

$$VPC_t = (I_e - I_b) \times PR_t$$

10.65 Les séries sont désaisonnalisées à l'aide de la méthode X-11 ARIMA.

Céréales en circuit commercial

10.66 Cette méthode s'applique aux céréales détenues hors fermes qui se retrouvent en circuit commercial²⁷. La méthode utilisée pour calculer l'investissement en stocks agricoles est la même que celle utilisée pour le bétail et les volailles sauf que les quantités sont exprimées en tonnes métriques. L'information sur les stocks et les prix du marché provient de la Commission canadienne du blé et de la Commission canadienne des grains. Les séries sont désaisonnalisées en utilisant les mouvements saisonniers des exportations et des prises sur stocks des céréales.

Investissement des administrations publiques en stocks

10.67 L'investissement des administrations publiques en stocks comprend uniquement la variation des stocks de lait de transformation et de sous-produits laitiers détenus par la Commission canadienne du lait (CCL). Les estimations reposent sur les chiffres provenant des états financiers trimestriels de la CCL. La distribution provinciale repose également sur les rapports de la CCL.

10.68 Deux indices de prix industriels pour le beurre et le lait en poudre sont utilisés pour la déflation de l'investissement des administrations publiques en stocks.

Le calcul des agrégats en volume à l'aide de la formule de Fisher en chaîne pour l'investissement en stocks

10.69 Comme pour les autres agrégats du produit intérieur brut en termes de dépenses, l'investissement en stocks en termes réels est estimé à l'aide de la formule de Fisher en chaîne. Cependant, cette formule ne peut être utilisée directement pour calculer les agrégats de l'investissement en stocks parce que la série a la particularité de prendre des valeurs positives ou négatives. Pour éviter les problèmes engendrés par les changements de signes, les estimations sont produites à partir des niveaux de stocks, qui eux, prennent toujours une valeur positive. En somme, l'approche indirecte d'estimation de l'investissement en stocks en termes réels consiste à estimer le niveau des stocks en termes réels au début et à la fin de la période à l'aide de la formule de Fisher et d'en faire la différence.

Les formules de calcul

10.70 La formule de Fisher utilisée pour calculer les indices de volume non enchaînés est²⁸

26. Ce calcul correspond aux étapes 4 à 6 de la méthode en 10 étapes utilisée pour le calcul de l'investissement en stocks non agricoles (voir tableau 10.4). La seule différence entre les calculs pour les stocks non agricoles et les stocks agricoles est que, pour les stocks agricoles, les stocks de début et de fin sont exprimés en termes d'unités et les prix en dollar par unité, tandis que les stocks non agricoles paraissent en dollars constants.

27. Les estimations des céréales en circuit commercial sont compilées pour le blé, l'avoine, l'orge, le seigle, le lin et le canola.

28. Les indices non enchaînés signifient que l'indice représente la croissance par rapport à la période précédente. Autrement dit, c'est comme si la période précédente prenait toujours la valeur « 1 » ou « 100 ».

Équation 10.1

$$FV_t = \sqrt[n]{\frac{\sum P_t Q_t}{\sum P_{t-1} Q_{t-1}} \times \frac{\sum P_{t-1} Q_t}{\sum P_{t-1} Q_{t-1}}}$$

10.71 En pratique cette formule n'est pas utile puisqu'il faudrait observer directement des quantités. Par conséquent, cette formule a été transformée pour ne comprendre que les dollars (C_t et C_{t-1}) et les prix (P_t and P_{t-1}) courants, deux sortes de données à la disposition des statisticiens. L'équation 10.1 devient donc :

Équation 10.2

$$FV_t = \sqrt[n]{\frac{\sum C_t \times (P_{t-1}/P_t)}{\sum C_{t-1}} \times \frac{\sum C_t}{\sum C_{t-1} \times (P_t/P_{t-1})}}$$

10.72 L'équation 10.2 permet de calculer un indice de volume non enchaîné. Pour obtenir les estimations en « dollars enchaînés », il faut cumuler les indices non enchaînés à partir d'un point de départ (CFV_0). Dans le cas qui nous intéresse, le point de départ est l'année 2002, c'est-à-dire la période de référence pour laquelle les estimations réelles et nominales des agrégats sont égales. La formule utilisée est :

Équation 10.3

$$CFV_t = CFV_0 \times FV_1 \times FV_2 \dots \times FV_t$$

10.73 Par exemple, pour calculer les dépenses personnelles réelles en biens et services de consommation en millions de dollars enchaînés (2002), on utilise la valeur courante et l'indice de prix de chacune des 130 catégories de biens et services qui composent l'agrégat pour toutes les périodes depuis 2002.

Utilisation de la formule dans le cas de l'investissement en stocks

10.74 Dans le cas de l'investissement en stocks, l'indice de Fisher non enchaîné (FV_t) ne peut être calculé en raison des changements de signes. En effet, il n'est pas possible de prendre la racine carrée d'un nombre négatif. La solution choisie est de calculer deux estimations « réelles » à l'aide de formule de Fisher en chaîne pour chacune des périodes t , une pour le niveau des stocks à la fin (e) de la période t (p. ex., le 31 mars 2005) et l'autre pour le niveau des stocks au début (b) de période t (p. ex., le 1^{er} janvier 2005). Ainsi, l'investissement en stocks à la période t s'écrira comme :

Équation 10.4

$$CFV_t = CFV_e - CFV_b$$

10.75 Comme pour n'importe lequel des agrégats, les éléments nécessaires au calcul des composantes de fin (CFV_e) et de début (CFV_b) sont des séries en dollars courants et des séries de prix au niveau élémentaire de travail.

Les composantes du calcul pour l'investissement en stocks non agricoles

10.76 Les séries en dollars courants de chacune des composantes élémentaires sont évaluées aux étapes 9 et 10 (voir paragraphes 10.49 et 10.50) de la méthode en 10 étapes (voir tableau 10.4). La valeur des stocks de fin de période est estimée comme étant les quantités de stocks détenues en fin de période auxquelles on applique le prix moyen du trimestre. Selon la même logique, la valeur des stocks en début de période se calcule en prenant les quantités du début de la période auxquelles on applique le même prix moyen du trimestre.

10.77 Les séries de prix correspondant aux séries en dollars courants sont simplement les indices de prix réévaluateurs (étape 5 du calcul en 10 étapes). Pour obtenir une description de ces prix, consulter les paragraphes 10.29 à 10.37. On utilise ces prix autant pour les estimations du début de la période que pour celles de la fin de la période.

Les composantes du calcul pour l'investissement en stocks agricoles

10.78 Le calcul de l'investissement réel en stocks agricoles fait aussi intervenir les niveaux de stocks au début et à la fin de la période exprimés aux prix moyens des biens vendus durant la période d'estimation. Les prix moyens sont les mêmes que ceux qui sont utilisés lors de l'estimation de l'investissement en stocks en prix courants. Les niveaux de stocks en dollars courants sont calculés en deux étapes : d'abord on estime le niveau des stocks en prix constants et ensuite on calcule leur valeur en prix courants.

10.79 La valeur des stocks réels en fin de période (KBV_e) est estimée pour chacune des 17 composantes élémentaires agricoles (voir tableau 10.5). Pour estimer les stocks en prix constants, il faut un point de départ d'où le choix du 4^e trimestre de 2001. Le calcul en amont et en aval du 4^e trimestre de 2001 nous permet d'obtenir les stocks en prix constants. Ce calcul consiste à ajouter l'investissement des entreprises en stocks en prix constants de la période (c'est-à-dire la valeur de la variation physique en prix constants (KVPC)) aux stocks de la période précédente (KBV_{e-1}). C'est ce que montre l'équation 10.5

Équation 10.5

$$KBV_e = KBV_{e-1} + KVPC$$

10.80 Les stocks en fin de trimestre en prix courants (RBV_e) sont obtenus en multipliant les stocks en fin de trimestre en prix constants (KBV_e) par le prix moyen de la période courante (REV_t) pour chacune des 17 composantes élémentaires²⁹. L'équation 10.6 montre ce calcul qui correspond à ce qui est fait à l'étape 9 de la méthode en 10 étapes utilisée pour les stocks non agricoles.

Équation 10.6

$$RBV_e = KBV_e \times REV_t$$

10.81 Comme dans le cas des stocks non agricoles, les stocks en début de trimestre en prix courants (RBV_b) sont obtenus en soustrayant la valeur de la variation physique des stocks en prix courants (VPC) de la valeur des stocks en fin de période (RBV_e) résultant de l'équation 10.6. C'est ce que montre l'équation 10.7 qui est identique à l'étape 10 de la méthode en 10 étapes utilisée pour les stocks non agricoles. Cette façon de calculer la valeur des stocks en début de période est équivalente à faire le produit des valeurs des stocks en dollars constants au début de la période par le prix moyen des stocks au cours de la période (voir paragraphe 10.50).

Équation 10.7

$$RBV_b = RBV_e - VPC$$

L'investissement des entreprises en stocks, niveau d'agrégation

10.82 On publie l'investissement des entreprises en stocks non agricoles en termes réels pour 14 agrégats alors qu'ils sont disponibles, en termes réels, pour quatre agrégats pour l'investissement des entreprises en stocks agricoles (tableau 10.6). Les estimations pour ces agrégats sont produites à partir de la formule de Fisher en chaîne.

29. Comme on le mentionne précédemment, on utilise, pour estimer le niveau des stocks agricoles, les mêmes prix que ceux utilisés pour mesurer l'investissement en stocks agricoles en prix courant. Toutefois, la version désaisonnalisée sous forme d'indices de prix est utilisée puisque les niveaux de stocks réels sont estimés sur une base désaisonnalisée et en dollars constants plutôt que sur une base non désaisonnalisée et en termes de quantités, comme c'est le cas pour l'investissement en stocks.

10.83 Il faut noter que les 38 composantes élémentaires de l'investissement des entreprises en stocks non agricoles et que les 17 composantes élémentaires de l'investissement des entreprises en stocks agricoles font partie du calcul du PIB en termes réels. On inclut aussi les stocks en début et les stocks en fin de trimestre dans le calcul.

Tableau 10.6 Investissement des entreprises en stocks, 2000

	Tableau¹	Ligne¹	Millions de dollars enchaînés (2002)
Investissement des entreprises en stocks non-agricoles	Tableau 3	Ligne 15	13 708
Fabrication	Tableau 29	Ligne 2	6 067
Biens durables	Tableau 29	Ligne 3	5 128
Biens non durables	Tableau 29	Ligne 4	770
Commerce	Tableau 29	Ligne 5	8 675
De détail	Tableau 29	Ligne 6	6 177
Biens durables	Tableau 29	Ligne 7	5 704
dont : véhicules automobiles	Tableau 29	Ligne 8	2 356
Biens non durables	Tableau 29	Ligne 9	358
De gros	Tableau 29	Ligne 10	2 533
Biens durables	Tableau 29	Ligne 11	2 001
Biens non durables	Tableau 29	Ligne 12	444
Or	Tableau 29	Ligne 13	- 149
Autres stocks non agricoles	Tableau 29	Ligne 14	-1 561
Investissement des entreprises en stocks agricoles	Tableau 3	Ligne 16	775
Céréales	Tableau 29	Ligne 16	- 85
Autres stocks détenus dans les fermes	Tableau 29	Ligne 17	560
Céréales en circuit commercial	Tableau 29	Ligne 18	99

1. L'information apparaissant dans cette colonne fait référence aux numéros de tableaux et de lignes de la publication *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Chapitre 11 Commerce international et interprovincial de biens et services

Introduction

Commerce international

11.1 Le commerce international fait partie d'un vaste système de statistiques sur les opérations du Canada avec les non-résidents. Le système mesure les flux de milliers de biens et services qui franchissent la frontière en provenance et à destination de pays d'à travers le monde. Les statistiques sur les biens peuvent être compilées sur une base douanière ou sur la base de la balance des paiements. Le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) utilise les statistiques compilées sur cette dernière base. Ce chapitre porte sur le commerce dans le cadre du produit intérieur brut (PIB) en termes de revenus et en termes de dépenses.

11.2 Les statistiques sur le commerce international sont compilées à l'échelle nationale ainsi qu'à l'échelle provinciale. Le commerce extérieur se reflète dans les mesures trimestrielles du PIB de l'économie et dans le compte du secteur des non-résidents (*Comptes nationaux des revenus et dépenses*) ainsi que dans les mesures provinciales annuelles du PIB (*Comptes économiques provinciaux*).

11.3 L'importance du commerce international pour l'économie ouverte du Canada est indiscutable. En 2002, par exemple, les exportations représentaient 42 % du PIB du Canada et les importations, 37 %. Autrement dit, les exportations totalisaient 479 milliards de dollars et les importations, 428 milliards de dollars relativement à un PIB total de 1 153 milliards de dollars en 2002. La demande à l'exportation est déterminée dans une large mesure par le revenu de sources étrangères et le ratio des prix à l'étranger et des prix au pays, tandis que la demande à l'importation est déterminée dans une large mesure par le revenu national et la relation entre les prix au pays et les prix à l'étranger. Des facteurs, comme, par exemple, de fortes fluctuations des taux de change ainsi que des accords commerciaux internationaux, influent également sur les flux du commerce international.

Commerce interprovincial

11.4 Les flux commerciaux interprovinciaux selon la province sont également significatifs. Ces ventes ou achats de biens et services entre provinces et territoires sont déterminés dans une large mesure par les niveaux régionaux d'activité économique (revenu) et par la composition de l'activité économique dans ces régions du Canada. Les *Comptes économiques provinciaux* fournissent ces données détaillées ainsi que des données détaillées sur le commerce international pour chaque province et territoire.

Concepts et définitions¹

11.5 En termes généraux, le commerce international peut être défini comme la compilation de statistiques sur les flux de biens et services entre les résidents et les non-résidents d'une économie durant une période donnée. De façon plus générale, les transactions internationales peuvent également couvrir les flux de revenus ainsi que les opérations financières. Le présent chapitre porte plus particulièrement sur le commerce de biens et services.

11.6 La convention de la balance des paiements constitue le cadre conceptuel du commerce international dans le Système de comptabilité nationale (SCNC) du Canada. Dans la mesure du possible, ce cadre épouse les normes et conventions décrites dans le *Système de comptabilité nationale 1993* et dans le *Manuel de la balance des paiements* (1993), cinquième édition, du Fonds monétaire international. Ces normes et conventions permettent de dresser un bilan des opérations entre résidents et non-résidents.

1. Pour une description plus détaillée, voir *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue.

11.7 Le cadre conceptuel de la balance des paiements établit la frontière entre résidents et non-résidents. Cette délimitation est importante parce que la balance des paiements n'enregistre que les opérations entre ces unités. Les unités institutionnelles qui résident (p. ex., produisent, consomment) au Canada sont considérées comme résidentes du Canada. Les résidents canadiens peuvent être des entités légales (entreprises) ou des personnes. Pour les particuliers, cela signifie habituellement qu'ils doivent avoir leur résidence principale au Canada. Pour les entreprises (entreprises individuelles, sociétés ou entreprises publiques), la résidence est liée à leurs activités canadiennes de production. Autrement dit, elles sont résidentes canadiennes si leur production est exécutée au Canada par l'intermédiaire d'entités résidentes. Ces entités peuvent être des sociétés canadiennes ou des succursales ou filiales canadiennes d'une société étrangère².

11.8 Le commerce international de biens et de services est défini comme suit dans le *Système de comptabilité nationale 1993*³ (SCN 1993) :

« Les exportations de biens et services se composent des ventes, opérations de troc et dons de biens et services par des résidents à des non-résidents et les importations, des ventes, opérations de troc et dons de biens et services par des non-résidents à des résidents⁴. »

11.9 Les concepts associés au commerce des biens et services sont décrits en détail dans les deux prochaines sections.

11.10 Les Comptes des revenus et dépenses (CRD) utilisent telles quelles les données sur les flux de biens et services provenant de la Division de la balance des paiements (DBP)⁵. La seule exception est l'ajout dans les CRD de la catégorie des services financiers indirectement mesurés (SFIM). Ces services représentent une mesure indirecte de la valeur de certains services financiers, soit le revenu tiré par les institutions financières des services fournis mais qui ne sont pas facturés explicitement par les institutions financières.

Commerce des biens

11.11 Tel qu'indiqué ci-dessus, les biens sont considérés comme étant importés ou exportés dans la balance des paiements lorsqu'il y a changement de propriété entre résidents et non-résidents. Par convention internationale, le mouvement transfrontalier des biens, mesuré par les données douanières, représente une approximation pour un changement de propriété. La plupart des biens qui franchissent la frontière et qui figurent sur les documents douaniers sont donc intégrés à la balance des paiements et, de ce fait, aux Comptes des revenus et dépenses.

11.12 Il existe toutefois deux cas généraux où les données douanières ne coïncident pas avec un changement de propriété. Le premier est celui des biens qui changent de propriétaire mais qui ne sont pas enregistrés dans les documents douaniers. Ces biens peuvent comprendre, par exemple, des satellites ou des navires (qui ne franchissent pas nécessairement la frontière du territoire économique d'un pays) ou d'or non monétaire échangé avec des non-résidents mais qui reste au pays. Dans ces cas, les données douanières sont corrigées à l'aide d'information provenant d'autres sources administratives ou d'enquêtes de la Division de la balance des paiements. Deuxièmement, il existe des cas où des biens sont enregistrés dans les données douanières qui ne sont clairement pas sujets à changer de propriétaire. Ceux-ci comprennent les biens à transformer, réparer et les baux financiers d'équipement. Par contre, ces transactions sont quand même traitées comme des biens selon les standards internationaux.

2. Les entreprises étrangères peuvent produire au Canada en établissant des filiales d'investissement direct étranger qui sont des sociétés canadiennes, ou par l'entremise d'une succursale canadienne d'une entreprise étrangère.

3. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale. *Système de comptabilité nationale 1993*, manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993, 773 p.

4. SCN 1993, paragraphe 14.88.

5. Les statistiques de la balance des paiements précèdent historiquement les comptes nationaux, au Canada et ailleurs.

11.13 Dans le cadre de la balance des paiements, les biens sont inscrits aux prix du marché à la frontière (frontière douanière) du pays exportateur. Généralement, cela concorde avec l'évaluation douanière des biens. Dans la documentation douanière canadienne, les biens sont évalués selon leur valeur transactionnelle, c'est-à-dire au point de sortie dans le cas des exportations canadiennes, et au point de dernière livraison directe dans le cas des importations canadiennes. La plupart du temps, la valeur transactionnelle correspond au prix du marché à la frontière du pays exportateur. Les exportations canadiennes expédiées vers des pays d'outre-mer sont évaluées à des prix franco à bord (FOB⁶), au point de sortie, fret intérieur compris au point de sortie. De même, les exportations vers les États-Unis sont évaluées franco à bord au point de sortie du Canada. Dans le cas des importations, toutefois, les prix des transactions au point d'expédition directe au Canada (et non à la frontière du pays exportateur) excluent les frais de transport du point d'expédition à la frontière. Ces frais de transport intérieur et tous les frais connexes engagés à l'égard des marchandises avant leur expédition directe au Canada sont inclus afin d'obtenir l'évaluation FOB à la frontière douanière.

Ajustements aux données douanières

11.14 Des ajustements sont apportés aux données douanières tant du côté des exportations que des importations, pour faire en sorte qu'elles soient établies sur la base de la balance des paiements. Ces ajustements reflètent le changement de propriété ou, pour ce qui est des importations, l'ajout des frais de transport à la frontière. D'autres ajustements sont également nécessaires pour aligner les données douanières sur les concepts de la balance des paiements. Il y a quatre types d'ajustements, soit de couverture, de période, d'évaluation du transport intérieur, et d'évaluation et de résidence. Le tableau 11.1 résume les divers ajustements apportés aux données douanières.

Tableau 11.1 Résumé des ajustements de la balance des paiements

	Exportations	Importations
Ajustements de couverture ou d'observation	Pétrole brut	Pétrole brut
	Gaz naturel	Addition en fonction des importations postales
	Ajustement de sous-dénombrement	Addition en fonction du tabac non déclaré
	Wagon porte-rails	Déduction en fonction des logiciels conçus sur mesure
Ajustements de période	Céréales	
	Retards de documentation douanière en général	
Autres ajustements d'évaluation et de résidence	Addition en fonction du transport intérieur	Addition en fonction du transport intérieur
	Addition en fonction des logiciels préemballés, États-Unis (évaluation)	Déduction en fonction du transport (évaluation)
	Addition en fonction de l'or non monétaire (résidence)	Addition en fonction de l'or non monétaire (résidence)
	Addition en fonction des produits pharmaceutiques vendus par Internet	Pays de livraison (résidence)
	Correction pour le taux d'échange	

Source : Tableau adapté du Tableau 3.2, *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada*, n° 67-506 au catalogue.

11.15 Du côté des exportations, quatre grands ajustements d'observation sont effectués. Les deux premiers touchent les exportations de pétrole brut et de gaz naturel aux États-Unis. Les ajustements relatifs au pétrole brut et au gaz naturel consistent à remplacer les données douanières par des renseignements plus exacts provenant de la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie de Statistique Canada ainsi que de l'Office national de l'énergie. Un troisième ajustement vient corriger une sous-déclaration des exportations vers des pays autres que les États-Unis. Cet ajustement est fondé sur des études régulières de l'équilibrage des biens effectuées par la Division des comptes des industries et sur des études périodiques effectuées par la Division du commerce

6. Le prix FOB peut être considéré comme le prix d'acquisition qu'acquitterait un importateur prenant livraison des biens, après qu'ils aient été chargés sur son propre véhicule ou sur celui d'un autre, à la frontière de l'exportateur, après le paiement d'éventuels impôts à l'exportation ou la perception d'éventuels remboursements d'impôt (SCN 1993, par. 14.37).

international de concert avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). En dernier lieu, un ajustement est apporté pour les wagons et les locomotives exportés aux États-Unis mais qui ne sont pas inclus dans les données douanières.

11.16 Deux ajustements de période touchent les exportations, dont le premier est apporté aux exportations douanières de céréales et le deuxième, pour tenir compte des retards de documentation douanière. Dans le cas des céréales (blé, canola, orge, avoine, seigle, lin et maïs), les données douanières sont remplacées par celles en volume de la Commission canadienne des grains – jugées plus fidèles aux mouvements des céréales canadiennes – et par les données de prix de la Division de l'agriculture.

11.17 Dans le cas des exportations aux États-Unis, on procède à un ajustement ou une réévaluation du transport intérieur. Même si celui-ci est inclus dans les données douanières, il est éliminé dans le calcul des flux d'exportation et d'importation de marchandises fondés sur la balance des paiements. La Division de la balance des paiements procède à l'ajustement en deux étapes. La première consiste à retrancher le transport intérieur évalué par la Division du commerce international. La deuxième consiste à calculer une nouvelle estimation, basée sur différentes sources, et à l'inscrire dans une série distincte, Autres ajustements de la balance des paiements⁷.

11.18 Chacun des éléments qui suivent est calculé et inclus comme faisant partie du transport intérieur pour les exportations aux États-Unis :

- a) le transport par camion tel que déclaré dans les données douanières américaines;
- b) le transport ferroviaire de produits forestiers, toujours selon les données douanières américaines, ajusté en fonction du coût, de l'assurance et du fret au-delà de la frontière;
- c) le transport de pétrole par oléoduc, tel qu'évalué par l'Office national de l'énergie et de la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie;
- d) l'ajout d'un montant relatif aux « transports divers » dans les cas où aucun moyen de transport n'est indiqué dans les données des douanes; et
- e) un ajustement pour le double compte des frais de transport ferroviaire des biens transitant par les États-Unis et déjà estimés dans le transport des biens destinés outre-mer.

11.19 Enfin, trois autres ajustements sont apportés aux données d'exportation de logiciels, d'or et de produits pharmaceutiques. Les exportations de logiciels préemballés sont sous-évaluées du fait que certaines transactions des importations américaines, qui sont la source de ces données, sont estimées à la valeur du support (CD, DVD) plutôt que du contenu. Les données utilisées pour calculer l'ajustement proviennent du Bureau of Economic Analysis. L'ajustement sur l'or non monétaire consiste à ajouter l'or vendu à des non-résidents, mais qui reste au Canada. Les données concernant ces ajustements proviennent d'enquêtes auprès des banquiers et des affineurs canadiens. On ajoute aussi aux exportations d'or non monétaire la valeur de l'or monétaire vendu par les autorités monétaires canadiennes à des non-résidents du Canada autres que les autorités monétaires étrangères⁸. Les produits pharmaceutiques sont ajustés de manière à tenir compte des ventes par Internet, lesquelles peuvent n'être pas correctement estimées dans les données douanières.

11.20 Du côté des importations, quatre ajustements d'observation visent les données douanières. Le premier touche le pétrole brut : les données douanières sont remplacées par les données plus fiables de la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie. Un deuxième ajustement d'observation porte sur les données d'importations par la poste qui échappent aux enregistrements douaniers. Cet ajustement provient de sources d'enquêtes internes et de données administratives. Le troisième ajustement touche les importations non déclarées de produits du tabac, estimées à partir d'études sur la production et le commerce. Enfin, un quatrième ajustement est compilé par la Division du commerce international pour déduire les logiciels fabriqués sur mesure, déjà compris dans les statistiques de service.

7. Étant donné sa taille ainsi que la méthodologie employée, cet ajustement n'est pas redistribué parmi les marchandises mais présenté en bloc au poste Autres ajustements de la balance des paiements.

8. On considère qu'il s'agit là d'une exportation normale d'or non monétaire.

11.21 Tel qu'indiqué précédemment, les importations douanières sont évaluées au point de dernière livraison directe au Canada; il faut donc ajouter le transport intérieur jusqu'à la frontière du pays exportateur pour aligner les données douanières sur les concepts de la balance des paiements, c'est-à-dire l'évaluation à la frontière du pays exportateur. Dans le cas des biens importés des États-Unis, l'ajustement pour le transport intérieur jusqu'à la frontière des États-Unis se fait selon le moyen de transport (camion, train) et selon le bien. La Division du commerce international procède à une imputation directe pour le camionnage, tandis que le transport ferroviaire est couvert par les enquêtes de la Division de la balance des paiements auprès des transporteurs canadiens et américains. Quant aux biens importés d'autres pays, leur transport est calculé par application des tarifs de transport à la valeur des importations.

11.22 Enfin, deux ajustements de résidence sont apportés aux importations. Le premier ajustement porte sur l'or qui est acheté au Canada par des non-résidents mais qui ne franchit pas la frontière. Des données tirées d'une enquête auprès des banques et des affineries sont utilisées à cette fin. Le deuxième ajustement vise à présenter les importations selon le pays de dernière livraison, censé mieux représenter le changement de propriété. L'ajustement se fait au niveau des pays et les valeurs s'annulent au total; il s'agit en quelque sorte d'une redistribution des importations par pays.

Commerce des services

11.23 Les services diffèrent fondamentalement des biens de par leur nature intangible. Dans le passé, on faisait référence au commerce des invisibles pour désigner le commerce des services. Selon le SCN 1993, les services ne sont pas des entités indépendantes sur lesquelles il est possible d'établir des droits de propriété. Leur commercialisation ne peut être dissociée de leur production. Au moment même où la production d'un service se termine, il doit être fourni au consommateur.

11.24 Comme il est mentionné dans le guide de la balance des paiements⁹, les transactions de services exigent habituellement la présence simultanée du producteur et du consommateur des services. Cette simultanéité n'est pas facile à réaliser entre pays, où la distance et les frontières politiques séparent le fournisseur du client¹⁰. Voilà qui peut expliquer le faible volume de transactions de services dans le commerce international par rapport aux biens, dans le cas desquels le vendeur et l'acheteur restent chacun dans son économie respective, tandis que les biens échangés franchissent la frontière. Il en est ainsi bien que, dans les pays industrialisés, les services représentent souvent près des trois quarts de l'économie en valeur. L'intérêt pour le commerce des services est néanmoins soutenu, ne serait-ce qu'en raison du fait qu'une grande partie des négociations sur le commerce international des dernières années ont porté sur les services.

11.25 Les comptes des revenus et dépenses (CRD) utilisent les quatre principales catégories de services de la balance des paiements, auxquelles sont ajoutés les services financiers indirectement mesurés (SFIM). Les catégories des CRD sont :

- les voyages;
- les transports;
- les services commerciaux;
- les services gouvernementaux; et
- les services financiers indirectement mesurés (SFIM).

Services de voyage

11.26 Conformément aux normes internationales, les données sur les voyages portent sur les achats de biens et de services effectués par:

- des personnes qui séjournent dans un autre pays pendant moins d'un an;
- des personnes qui séjournent dans un autre pays pendant plus d'un an pour des soins ou des études;

9. N° 67-506 au catalogue, 6.1.1.

10. Voir la page 41 de *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue.

- des travailleurs saisonniers ou frontaliers qui travaillent dans un autre pays (travailleurs transfrontaliers); et
- des membres d'équipages des avions, des navires, des camions ou des trains qui font escale dans d'autres pays.

11.27 Par achats de biens et services, on entend les dépenses de gîte et de couvert, les dépenses en services récréatifs et en cadeaux, d'autres frais accessoires ainsi que les frais de transport local engagés dans le pays de séjour. Sont exclus des statistiques sur les voyages les tarifs des voyageurs du transport international (ils font partie des services de transports). Sont exclues également les dépenses des diplomates et des militaires qui séjournent plus d'un an dans leur pays d'accueil¹¹. Aucune limite n'est fixée pour les dépenses reliées aux frais de déplacement engagés pour des soins de santé et des études. Les importations de voyages représentent les achats de biens et services par les Canadiens pendant qu'ils voyagent à l'étranger, tandis que les exportations de voyages représentent les achats de biens et services par les étrangers qui sont en voyage au Canada.

Services de transport

11.28 Les services de transport¹² comprennent les revenus (recettes) et les dépenses (paiements) au niveau international provenant du transport des biens et des voyageurs transfrontaliers ainsi que des services de soutien connexes aux transports.

11.29 Les recettes du transport canadien (exportations de services de transport) couvrent les revenus du trafic de voyageurs des transporteurs canadiens (surtout les transporteurs aériens) provenant des billets transfrontaliers achetés par les voyageurs étrangers. Elles comprennent également le fret reçu de non-résidents par les transporteurs canadiens pour le transport :

- d'exportations canadiennes au-delà de la frontière canadienne;
- d'importations canadiennes jusqu'à la frontière canadienne; et
- de biens appartenant à des étrangers en transit au Canada et entre des ports étrangers.

11.30 Les revenus gagnés par les résidents canadiens pour le nolisement de navires à des non-résidents sont aussi inclus, de même que les revenus gagnés par les résidents canadiens qui fournissent des services de mouillage au Canada aux transporteurs étrangers aériens et maritimes.

11.31 Réciproquement, les paiements de transport canadiens (importations de services de transport) couvrent les billets transfrontaliers de passagers achetés de transporteurs non-résidents (surtout des transporteurs aériens) par les voyageurs canadiens, ainsi que les dépenses de fret encourues avec des transporteurs non résidents pour le transport :

- d'importations canadiennes au-delà de la frontière canadienne;
- d'exportations canadiennes jusqu'à la frontière canadienne; et
- de biens de propriété canadienne entre les ports étrangers.

11.32 Les dépenses des résidents canadiens pour le nolisement de navires de non-résidents sont aussi incluses, ainsi que celles engagées par les transporteurs canadiens qui acquièrent des services portuaires à l'étranger, principalement de transporteurs aériens et maritimes.

11.33 Le camionnage transfrontalier avec les États-Unis est un cas particulier du transport tel que décrit dans les paragraphes précédents. Ainsi, les exportations et importations de services de transport sont déterminées par le lieu de résidence du transporteur et le lieu où les services de transport sont fournis. Les services fournis par des

11. Ces derniers demeurent résidents de leur pays d'origine, et leurs dépenses dans le pays d'accueil sont incluses dans le commerce des services gouvernementaux; toutefois, les visites provisoires, que ce soit à l'occasion d'un congé ou à des fins officielles, font partie des voyages.

12. Voir le chapitre 5 de *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux au Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue.

camionneurs canadiens au-delà de la frontière canadienne sont considérés comme des exportations de services de transport, tandis que les services fournis par des camionneurs américains sur le territoire canadien sont considérés comme des importations de services de transport (voir Tableau 11.2 – Camionnage transfrontalier).

Tableau 11.2 Camionnage transfrontalier

	Exportations de biens	Importations de biens
Transporteur canadien	<i>De l'usine canadienne à la frontière américaine :</i> Coûts du transport à la frontière inclus dans la valeur des exportations	<i>De l'usine américaine à la frontière canadienne :</i> Coûts du transport à la frontière inclus dans la valeur des importations plus exportations de services de transport
	<i>De la frontière américaine à l'usine américaine :</i> Exportations de services de transports	<i>De la frontière canadienne à l'usine canadienne :</i> Sans objet
Transporteur américain	<i>De l'usine canadienne à la frontière américaine :</i> Coûts du transport à la frontière inclus dans la valeur des exportations plus importations de services de transport	<i>De l'usine américaine à la frontière canadienne :</i> Coûts du transport à la frontière inclus dans la valeur des importations
	<i>De la frontière américaine à l'usine américaine :</i> Sans objet	<i>De la frontière canadienne à l'usine canadienne :</i> Importations de services de transport

Services commerciaux

11.34 Les négociations sur le commerce international, qui se sont élargies au cours des dernières années de manière à porter sur les services, ont augmenté la demande de ventilations détaillées des catégories de services ainsi que de données pour des pays particuliers. Parmi les principaux services transfrontaliers¹³ figurent ceux qui sont décrits dans les statistiques canadiennes comme des services commerciaux¹⁴. Les statistiques canadiennes sur les services commerciaux transfrontaliers sont produites pour plus de 26 catégories fondées sur les normes internationales établies initialement par le Fonds monétaire international et élargies subséquemment par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par Eurostat (l'organisme statistique de l'Union Européenne). Cette ventilation est fondée sur la Classification centrale des produits (CCP)¹⁵, dont l'objectif principal est de « fournir une grille qui permet de comparer au niveau international les diverses catégories de statistiques relatives aux biens, aux services et aux actifs »¹⁶.

Services gouvernementaux

11.35 Les Services gouvernementaux¹⁷ couvrent les opérations internationales qui se rattachent en grande partie aux fonctions officielles de représentation, aux activités militaires et aux activités commerciales des gouvernements qui ne sont pas enregistrées dans les autres comptes. Sont notamment visées les dépenses du personnel des ambassades ainsi que des missions diplomatiques et du personnel des bases militaires. Les recettes (exportations de services gouvernementaux) comprennent surtout les dépenses effectuées au Canada par les gouvernements étrangers et leur personnel recruté à l'étranger. Les recettes comprennent aussi les frais d'administration de l'aide officielle. Les paiements (importations de services gouvernementaux) comprennent les dépenses à l'étranger des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que de leur personnel recruté au Canada. Depuis l'année de référence 1996, de l'information distincte est disponible sur la construction, l'achat d'immeubles existants et l'acquisition de terrains par le gouvernement du Canada à l'étranger à la fois pour les ambassades et

13. Publié dans *Le commerce international de services du Canada*, n° 67-203 au catalogue.

14. Pour plus de renseignements sur les services commerciaux, voir *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue, chapitre 6.

15. Voir Nations Unies, *Classification centrale des produits (CCP), version 1.0*, Études statistiques (Série M, n° 77, 1998).

16. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements* (5^e édition, IMF Publication Services, 700 19th street NW, Washington, DC 20431, États-Unis, 1993), paragraphe 521, p. 146.

17. Voir *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux au Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue, chapitre 7.

pour d'autres utilisations. La construction est maintenant incluse dans les importations de services commerciaux, tandis que l'achat d'immeubles existants continue d'être traité comme importations de services gouvernementaux. Conformément aux normes internationales, les acquisitions de terrains sont classées comme actifs non financiers non produits dans le compte de capital.

11.36 Conformément aux normes internationales, les dépenses du gouvernement fédéral à titre de contribution aux opérations des organismes et programmes internationaux sont exclues et comptabilisées comme des transferts courants. Dans le cas des gouvernements provinciaux, les données ne comprennent ni les recettes ni les paiements des provinces au titre de la promotion touristique, ces éléments étant inclus dans les services commerciaux. Dans la mesure où les données de source, soit les dossiers officiels du gouvernement, sont établies selon la comptabilité de caisse, elles sont intégrées telles quelles, et non selon la comptabilité d'exercice, au compte de la balance des paiements, comme le veulent les normes internationales.

Services financiers indirectement mesurés (SFIM)

11.37 Des Services financiers indirectement mesurés surviennent lorsqu'un intermédiaire financier comme une banque ou une société de financement canalise des fonds à des prêteurs (déposants) et/ou des emprunteurs. La plupart des institutions financières ne facturent pas explicitement ces services. Plutôt, ils versent à leurs déposants des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'ils exigent de leurs emprunteurs. Les services qu'ils fournissent à leurs déposants et emprunteurs doivent être mesurés indirectement. Ces services sont appelés services financiers indirectement mesurés (SFIM)¹⁸.

11.38 Il y a un taux d'intérêt de référence théorique auquel le prêteur et l'emprunteur peuvent prêter et emprunter directement l'un de l'autre d'une manière satisfaisante à l'un et à l'autre. Ce taux de référence représente un coût d'emprunt de fonds qui est pur, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un taux dont on a éliminé dans la mesure du possible toute prime de risque et qui ne comporte aucun service financier mesuré indirectement. En principe, il s'agit de la différence entre le taux d'intérêt versé aux déposants ou payé par les emprunteurs et le taux de référence qui permet de calculer les services financiers indirectement mesurés (SFIM).

11.39 Le tableau 11.3 montre la logique qui sous-tend le calcul des SFIM pour les importations. Dans ce cas, les SFIM sont payés par les résidents canadiens à des non-résidents relativement aux a) dépôts détenus par les Canadiens dans d'autres pays et b) emprunts contractés par les Canadiens auprès d'institutions financières d'autres pays. Le tableau 11.3 illustre le cas d'un résident canadien qui détient un dépôt de 600 \$ dans une banque suisse qui verse un taux d'intérêt de 8 % sur les dépôts. Cette personne reçoit 48 \$. Toutefois, lorsqu'on fait le calcul en appliquant un taux de référence de 10 %, on constate qu'elle aurait dû recevoir 60 \$ en intérêts et payer 12 \$ en frais de service. La situation est semblable dans le cas d'un emprunt. Le résident canadien a payé 60 \$ en intérêts sur un prêt de 500 \$ à une banque étrangère, mais cette somme de 60 \$ peut être subdivisée en une partie intérêts de 50 \$ et une partie frais de service de 10 \$. Globalement, les résidents canadiens ont versé 22 \$ en frais de service aux institutions financières étrangères. Cette somme est comptabilisée à titre d'importations internationales de SFIM dans les comptes des revenus et dépenses.

18. Voir paragraphe 7.89 pour plus d'explications.

Tableau 11.3 Exemple d'importations de services financiers indirectement mesurés (SFIM)

	Dépôts des résidents canadiens dans d'autres pays	Emprunts des résidents canadiens dans d'autres pays	
	dollars		
Valeur des dépôts ou des emprunts des résidents canadiens dans d'autres pays	600		500
Flux observé (intérêts reçus ou payés)	(600 x 8 %) = 48	(500 x 12 %) =	60
Flux au taux de référence ² (intérêts reçus et implicitement reçus ou intérêts payés et implicitement payés)	(600 x 10 %) = 60	(500 x 10 %) =	50
Frais de service implicites (SFIM)	(60 - 48) = 12	(60 - 50) =	10
Importations de SFIM ¹	(portion dépôt + portion emprunt) = (12 + 10 = 22)		

1. Les importations de SFIM sont des frais de service implicites payés par des résidents canadiens à des résidents de d'autres pays.

2. Le taux de référence représente le taux d'emprunt pur - c'est-à-dire le taux épuré, dans la mesure du possible, de toute prime de risque et qui ne comporte aucun service d'intermédiation. Un taux de 10 % est utilisé dans ce tableau.

11.40 Le tableau 11.4 montre la situation des exportations internationales. Ce sont les frais de service implicites payés par les non-résidents aux résidents canadiens sur les dépôts et les prêts dans les institutions financières canadiennes qui sont mesurés. Les SFIM liés aux dépôts des résidents étrangers dans les institutions financières canadiennes sont évalués à 20 \$. Ces frais de service correspondent à la différence entre la somme effectivement versée par les banques aux non-résidents (8 % de leurs dépôts de 1 000 \$) et l'intérêt qui aurait dû leur être versé si le taux de référence avait été appliqué (10 % de leurs dépôts de 1 000 \$). L'autre partie du calcul des SFIM a trait à un prêt de 800 \$ contracté par un non-résident dans une institution financière canadienne. Le tableau montre que le non-résident a payé 96 \$ pour cet emprunt (au taux de 12 %). En réalité, cette somme se subdivise en deux composantes, soit 80 \$ pour la partie intérêts et 16 \$ en frais administratifs se rapportant à l'emprunt.

Tableau 11.4 Exemple d'exportations de services financiers indirectement mesurés (SFIM)

	Dépôts des non-résidents au Canada	Emprunts des non-résidents au Canada	
	dollars		
Valeur des dépôts ou des emprunts des non-résidents au Canada	1 000		800
Flux observé (intérêts reçus ou payés)	(1 000 x 8 %) = 80	(800 x 12 %) =	96
Flux au taux de référence ² (intérêts reçus et implicitement reçus ou intérêts payés et implicitement payés)	(1 000 x 10 %) = 100	(800 x 10 %) =	80
Frais de service implicites (SFIM)	(100 - 80) = 20	(96 - 80) =	16
Exportations de SFIM ¹	(portion dépôts + portion emprunts) = (20 + 16 = 36)		

1. Les exportations de SFIM sont des frais de service implicites payés par des non-résidents à des résidents canadiens.

2. Le taux de référence représente le taux d'emprunt pur - c'est-à-dire le taux épuré, dans la mesure du possible, de toute prime de risque et qui ne comporte aucun service d'intermédiation. Un taux de 10 % est utilisé dans ce tableau.

Lien entre la balance des paiements et les comptes des revenus et dépenses

11.41 Les comptes des revenus et dépenses comprennent toutes les composantes du compte courant de la balance des paiements. Toutefois, le lien entre les deux comptes n'est pas simple. Une première différence a trait aux services financiers indirectement mesurés (SFIM); une deuxième, au traitement des bénéfices réinvestis des investissements directs. L'annexe 11A comprend un tableau complet de rapprochement du compte des revenus et des dépenses du secteur des non-résidents et du compte courant de la balance des paiements.

Traitement des SFIM

11.42 Dans les comptes des revenus et dépenses (CRD), les services financiers indirectement mesurés (SFIM) figurent explicitement à titre de frais de service, tandis que seuls les intérêts versés figurent dans la balance des paiements (BDP). Aucune distinction entre les intérêts et les frais de service n'est faite dans la BDP. Cette distinction sera détaillée dans le prochain guide de la BDP. L'inclusion explicite des SFIM équivaut à reclassifier une partie des intérêts comme services financiers. Il est possible ainsi de rapprocher la partie intérêts des revenus des investissements dans le compte courant de la BDP et les intérêts, dividendes et revenus divers de placements et recettes dans les CRD des non-résidents. Le tableau 11.5 montre les données des tableaux 11.3 et 11.4 comme elles paraissent dans le compte courant de la BDP.

Tableau 11.5 SFIM et intérêts relatifs aux revenus de placements et aux recettes dans les comptes de la balance des paiements

	Recettes et paiements observés
	dollars
Recettes du compte courant (des Canadiens)	144
Revenus de placement, revenus d'intérêts (des Canadiens)	144
Revenus d'intérêts des Canadiens sur des dépôts dans d'autres pays	48
Paiements d'intérêts des non-résidents sur des emprunts au Canada	96
Paiements du compte courant (aux non-résidents)	140
Revenus de placements, paiements d'intérêts (aux non-résidents)	140
Revenus d'intérêts des non-résidents sur des dépôts au Canada	80
Paiements d'intérêts des Canadiens sur des emprunts dans d'autres pays	60
Balance du compte courant (recettes - paiements)	4

11.43 Le tableau 11.6 montre également les données des tableaux 11.3 et 11.4 dans le contexte des comptes des revenus et dépenses du secteur des non-résidents¹⁹. Dans ce cas, les revenus de placements et les recettes dans la balance des paiements sont répartis en frais de service implicites (SFIM) et revenus de placements. Comme le montre le tableau, ces revenus de placements peuvent être présentés de deux façons, soit nets des frais implicites, soit incluant les revenus de placements et les frais implicites (comme dans le cas de la BDP) plus un rajustement pour les SFIM. L'une et l'autre méthode donnent le même revenu et les mêmes dépenses, mais la première constitue une présentation théorique plus appropriée tandis que la deuxième est plus pratique. Dans la pratique, la deuxième méthode est utilisée dans les comptes des revenus et dépenses.

19. Voir le tableau 14 dans les *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-001 au catalogue.

Tableau 11.6 SFIM et intérêts relatifs aux revenus de placements et aux recettes du secteur des non-résidents dans le compte des revenus et dépenses

	Intérêts nets des frais	Intérêts bruts incluant ajustements
	dollars	
Dépenses (des non-résidents)	176	176
Exportations de SFIM	36	36
Sur les revenus d'intérêts des non-résidents sur des dépôts au Canada	20	20
Sur les paiements d'intérêts des non-résidents sur des emprunts au Canada	16	16
Intérêts, dividendes et paiements divers (des non-résidents)	140	140
Revenus d'intérêts des Canadiens sur des dépôts dans d'autres pays	60	48
Paiements d'intérêts des non-résidents sur des emprunts au Canada	80	96
Revenu implicite versé aux Canadiens par des non-résidents		-4
Sur les revenus d'intérêts des Canadiens sur des dépôts dans d'autres pays		12
Sur les paiements d'intérêts des non-résidents sur des emprunts au Canada		-16
Revenus (des non-résidents)	172	172
Importations de SFIM	22	22
Sur les revenus d'intérêts des Canadiens sur des dépôts dans d'autres pays	12	12
Sur les paiements d'intérêts des Canadiens sur des emprunts dans d'autres pays	10	10
Revenus de placements, paiements d'intérêts (aux non-résidents)	150	150
Revenus d'intérêts des non-résidents sur des dépôts au Canada	100	80
Paiements d'intérêts des Canadiens sur des emprunts dans d'autres pays	50	60
Revenu implicite payé aux non-résidents par des Canadiens		10
Sur les revenus d'intérêts des non-résidents sur des dépôts au Canada		20
Sur les paiements d'intérêts des Canadiens sur des emprunts dans d'autres pays		-10
Balance du compte courant (recettes - paiements)	4	4

Traitement des bénéfices réinvestis d'investissements directs

11.44 Dans le compte courant de la balance des paiements, les bénéfices réinvestis d'investissements directs représentent l'un des flux des revenus d'investissements. Par exemple, une entreprise A aux États-Unis, qui appartient à 60 % à une société canadienne, réalise des bénéfices de 10 M\$ et ne verse pas de dividendes. Dans cet exemple, 60 % des bénéfices (6 M\$) sont des bénéfices réinvestis imputés²⁰. À ce titre, ils sont classés comme recettes dans le revenu d'investissements total du compte courant de la BDP avec une entrée équivalente dans les comptes financiers.

20. Même s'il n'y a pas de flux réels ou de remises, les flux de revenus sont réputés avoir eu lieu. Il faut procéder à une imputation pour tenir compte de ces flux de revenus réputés. Il faut apporter un autre ajustement compensatoire au compte financier de la BDP. Plus précisément, le réinvestissement imputé est traité comme acquisitions supplémentaires d'investissements directs sous forme de capitaux propres dans le compte financier de la BDP. Étant donné que les bénéfices réinvestis ne sont inclus ni dans le compte des revenus et dépenses des CRD, ni dans le compte de capital, les opérations financières dans les comptes sectoriels des CRD ne reflètent pas les flux de capitaux propres imputés.

11.45 Ce flux imputé des revenus de placements n'est pas comptabilisé comme faisant partie des comptes des revenus et dépenses du secteur des non-résidents. Cela tient à ce que, dans ce compte, l'épargne doit refléter les revenus actuels et les dépenses actuelles du secteur des non-résidents découlant d'opérations réelles sur biens et services ou de transferts, aux fins d'uniformité avec les autres secteurs.

11.46 Par conséquent, on procède au rapprochement du compte courant de la balance des paiements et du compte des revenus et des dépenses des non-résidents une fois l'élément de contrepartie (épargne nette) mesuré dans les comptes des revenus et dépenses (voir le tableau de rapprochement à l'annexe 11A).

Méthodes d'estimation et sources de données – importations et exportations internationales

11.47 La Division du commerce international (DCI) compile et publie les données administratives des douanes. Les documents douaniers sont produits à l'intention de l'Agence des services frontaliers du Canada et sont assemblés par la DCI pour toutes les importations en provenance de pays étrangers et pour les exportations à destination de pays autres que les États-Unis. Comme les données sur les importations sont généralement considérées plus fiables que les données sur les exportations, la valeur des exportations à destination des États-Unis provient des documents des douanes américaines sur les importations en provenance du Canada. De plus, Statistique Canada effectue périodiquement des enquêtes auprès des exportateurs canadiens. L'information de ces enquêtes est utilisée comme complément des données administratives.

11.48 Les biens sont enregistrés selon les normes établies dans le Système général de statistique du commerce de la Division statistique de l'Organisation des Nations Unies. Tant les exportations que les importations sont classées et publiées selon le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Le codage SH est une norme internationale élaborée sous l'égide de l'Organisation mondiale des douanes qui est utilisée aujourd'hui par 167 pays et couvre 95 % de tous les biens transigés sur la planète.

11.49 Même si les estimations du commerce sont recueillies au niveau SH très détaillé, la DCI par la suite agrège les marchandises en 64 groupes majeurs d'exportations et 63 groupes majeurs d'importations, sur une base douanière et sur la base de la balance des paiements. C'est sur ce dernier cadre que repose la présentation des données du commerce de la Division des comptes des revenus et dépenses²¹.

11.50 Comme mentionné précédemment, les services diffèrent des biens dans le lien qui unit leur production et leur commerce. Dans le cas des biens, leur commerce est généralement dissociable de leur production dans le temps, puisqu'un bien produit dans un pays peut être transigé ensuite à n'importe quel moment, même des années après sa production. Ce n'est nullement le cas des services, où la production est intimement liée à leur commerce, ce qui influe grandement sur la façon dont ils sont mesurés.

11.51 Les catégories de services sont exposées dans le *Manuel de la balance des paiements*. Les catégories utilisées par la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD) sont celles de la Division de la balance des paiements (BDP), dont le classement constitue en partie un regroupement des catégories plus détaillées du *Manuel de la balance des paiements*. Le commerce des services est fondé sur diverses sources (voir les paragraphes 11.63 à 11.106).

Présentation des estimations dans les comptes des revenus et dépenses

11.52 Le tableau 11.7 montre le niveau de détail auquel les estimations du commerce international sont publiées dans les *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, au tableau 25, pour 2000. Les catégories de biens représentées correspondent à celles publiées par la Division du commerce international, la division-source des

21. Ce cadre de 64 groupes d'exportations et 63 groupes d'importations ne constitue pas un prolongement naturel du système SH ni une classification officielle des biens de Statistique Canada. Il est issu, il y a 60 ans, des défunes classifications MCC (Import Commodity Classification) et XCC (Export Commodity Classification).

données sur les biens. Pour ce qui est des services, les catégories correspondent à celles publiées par la Division de la balance des paiements, à l'exception de la catégorie intermédiation financière qui est calculée par la DCRD²².

11.53 Les huit catégories de biens présentées au tableau 11.7, appelées secteurs, sont regroupées à partir des 64 groupes majeurs d'exportations et 63 groupes majeurs d'importations publiés et fournis par la DCI, tels que présentés à l'annexe 11C. Contrairement à la DCI, la DCRD ne publie pas au niveau des 64 groupes majeurs d'exportations et 63 groupes majeurs d'importations, mais elle les utilise comme niveau de travail.

Tableau 11.7 Exportations et importations de biens et services dans les comptes des revenus et dépenses, 2000

	Exportations	Importations
	millions de dollars	
Biens et services	490 688	428 754
Biens	429 375	362 337
Produits de l'agriculture et de la pêche	27 602	18 557
Produits de l'énergie	53 158	17 853
Produits de la forêt	42 774	3 065
Biens et matériaux industriels	67 980	69 247
Machines et matériel	110 051	122 913
Produits automobiles	97 886	77 433
Autres biens de consommation	15 199	40 116
Transactions spéciales ¹	7 980	6 654
Autres ajustements de la balance des paiements ²	6 745	6 499
Services	61 313	66 417
Voyages	15 997	18 444
Transport	11 196	13 916
Commerciaux	31 101	32 365
Administrations publiques	1 423	774
Intermédiation financière	1 596	918

1. Inclut les transactions de faible valeur, les coûts de réparation des équipements, les marchandises retournées vers le pays d'origine, les transactions non-identifiées, diplomatiques et confidentielles.

2. Ajustements apportés aux données administratives pour les rendre conformes aux concepts du Système de comptabilité nationale.

11.54 Il convient de souligner que les catégories, bien qu'identiquement nommées, ne contiennent pas exactement les mêmes détails du côté des exportations que du côté des importations. Cette asymétrie reflète le fait que le Canada exporte certains produits qu'il n'importe pas et vice-versa. L'énergie et les produits forestiers en constituent deux exemples, de même que les produits agricoles et de pêche. En fait, même au niveau des 64 groupes majeurs d'exportations et des 63 groupes majeurs d'importations, les catégories sont dissemblables et ne peuvent, dans bien des cas, être comparées.

11.55 Une neuvième catégorie, Autres ajustements à la balance des paiements, est constituée de divers ajustements à la balance des paiements qui ne sont pas intégrés aux groupes de marchandises. Comme dans le cas des autres catégories, le contenu diffère selon qu'il se trouve du côté des exportations ou de celui des importations. Du côté des exportations, ce poste inclut la valeur totale estimée du fret intérieur (voir le paragraphe 11.17), un ajustement pour tenir compte des fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, et un autre ajustement pour les exportations de médicaments aux États-Unis qui ne sont pas

22. Pour les biens publiés par la DCI, voir *Commerce international de marchandises du Canada*, n° 65-001 au catalogue. Les services sont publiés dans *La balance des paiements internationaux du Canada*, n° 67-001 au catalogue.

enregistrées par les douanes²³. Du côté des importations, le poste Autres ajustements à la balance des paiements inclut l'ajout du fret intérieur (voir paragraphe 11.21), un ajustement sur les importations de cigarettes (en raison du trafic illégal de cigarettes) et un ajustement pour les importations postales.

11.56 Les catégories de services, à l'exception du SFIM, sont fondées sur le *Manuel de la balance des paiements*. Ainsi, les catégories des services de voyages, de transport et de services gouvernementaux sont celles du Manuel, alors que la catégorie des services commerciaux représente un regroupement de divers services commerciaux énumérés dans le manuel. Enfin, la catégorie des SFIM est ajoutée et calculée par la Division des comptes des revenus et dépenses.

Cycle de révision

11.57 Les estimations des importations et exportations internationales suivent le cycle de révision de quatre ans du Système de comptabilité nationale du Canada, de sorte que les révisions apportées aux données trimestrielles et annuelles pour toutes les quatre années sont intégrées une fois l'an. Les trois étapes du cycle de production-révision sont les suivantes :

- estimations trimestrielles pour l'année courante (t)
- années autres que les années repères (t-1, t-2)
- années repères (t-3, t-4)

11.58 Les données du commerce international des années autres que les années repères sont assemblées par la Division du commerce international (DCI) pour les biens et par la Division de la balance des paiements (BDP) pour les services. Dans le premier cas, ces données sont recueillies mensuellement et agrégées pour obtenir des données trimestrielles. Dans le deuxième cas, celui des services, les données sont obtenues d'enquêtes annuelles et trimestrielles par la BDP, d'autres enquêtes de Statistique Canada et d'autres sources statistiques.

11.59 Pour les années repères, la Division des comptes des industries élabore les estimations, fondées dans une large mesure sur les estimations de la DCI et de la BDP. Ces estimations consistent à réévaluer les ajustements de la balance des paiements à la lumière du rééquilibrage par produit de l'économie. Cet exercice de rééquilibrage permet également de mieux évaluer l'ajustement de sous-déclaration des exportations outre-mer.

Méthodes d'estimation annuelle et trimestrielle et sources des données — Commerce des biens

11.60 Les données sur les biens sont rassemblées mensuellement, tandis que les estimations annuelles représentent une sommation des mois. Le commerce de biens est largement fondé sur les documents douaniers. Au Canada, c'est la Division du commerce international de Statistique Canada qui traite et publie à des fins statistiques les données administratives des douanes. À partir des documents douaniers déposés auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada, cette division rassemble des données sur les exportations canadiennes à destination de pays autres que les États-Unis ainsi que les importations canadiennes en provenance de tous les pays étrangers.

11.61 Depuis le 1er janvier 1990, les données sur les exportations canadiennes aux États-Unis proviennent des documents des douanes américaines sur les importations en provenance du Canada. Les données sont réunies par l'U.S. Census Bureau du Department of Commerce des États-Unis et communiquées à la Division du commerce international de Statistique Canada.

11.62 Même si la plupart des catégories de biens peuvent être compilées aisément à partir de l'enregistrement de leur passage à la frontière, des ajustements de la balance des paiements sont nécessaires pour faire en sorte que les données douanières soient établies sur la base de la balance des paiements.

23. La liste des ajustements compris dans ce poste peut varier au fil du temps. Par exemple, l'ajustement pour les médicaments est récent, étant relié aux exportations de médicaments commandés des États-Unis via Internet.

Méthodes d'estimation annuelle et trimestrielle et sources des données — Commerce des services

11.63 Les estimations pour les services sont fondées sur diverses sources, certaines annuelles, d'autres trimestrielles. Elles sont décrites dans les sections qui suivent.

Services de voyage

11.64 La Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada établit les statistiques canadiennes de base sur les voyages. Ces statistiques sont tirées d'une combinaison de données de recensement et de dénombrements par sondage des voyageurs qui traversent la frontière, ainsi que d'enquêtes par sondage permettant de recueillir des renseignements précis auprès des voyageurs, notamment sur leurs dépenses et le but principal de leurs déplacements (voyage d'affaires ou à des fins personnelles)²⁴.

11.65 L'Agence des services frontaliers du Canada recueille des données sur le nombre de passages aux bureaux frontaliers et distribue les questionnaires d'enquête sur les voyages. On effectue le dénombrement à la frontière par catégorie, selon le moyen de transport (y compris, dans le cas des passages à la frontière par autoroute ou transbordeur, les automobiles, camions, motocyclettes et bicyclettes). Le dénombrement complet est effectué à tous les points d'entrée sauf sept pour lesquels on estime les passages d'automobiles, de motocyclettes et de bicyclettes par échantillonnage. Les questionnaires qui permettent de recueillir les données sur les dépenses de voyage sont distribués selon des calendriers établis d'avance aux voyageurs non résidents (exportations de services de voyage) à leur sortie au Canada, ou aux résidents du Canada (importations de services de voyage) à leur retour de l'étranger. Il est facultatif de remplir le questionnaire et les voyageurs sont priés d'expédier leurs questionnaires remplis directement à Statistique Canada.

11.66 Dans les statistiques des voyages d'affaires, la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation estime les dépenses des équipages des avions, navires, trains et camions.

11.67 Les voyages à des fins personnelles comprennent les voyages pour soins de santé, études ou fins touristiques. Les données sur les recettes (exportations) pour soins de santé portent sur les dépenses étrangères en services hospitaliers au Canada, telles que recueillies au moyen de l'enquête annuelle sur les hôpitaux de l'Institut canadien de l'information sur la santé, renseignements auxquels s'ajoutent des projections pour les années récentes pour lesquelles les données d'enquête ne sont pas encore disponibles. À partir de l'année de référence 1995, on produit, du côté des paiements, des estimations récentes pour les services de médecin à partir de données américaines. Les paiements pour soins de santé (importations) se composent des dépenses des résidents canadiens à l'étranger au titre de frais hospitaliers et médicaux acquittés dans le cadre de régimes provinciaux d'assurance-maladie et d'autres régimes de santé privés. Les autres dépenses pour soins de santé qui ne sont toutefois pas rapportés comme tels à la source seraient inclus sous la rubrique tourisme.

11.68 Pour saisir les recettes (exportations) dans les séries sur l'éducation, la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation produit les estimations en combinant les séries chronologiques sur les effectifs scolaires et les frais de scolarité moyens et en ajoutant des estimations d'autres dépenses. Dans le cas des dépenses (importations) des étudiants canadiens aux États-Unis, les données proviennent, depuis 1981, de l'U.S. Bureau of Economic Analysis et sont liées aux données de la balance des paiements pour les années antérieures. Les données sur les dépenses des étudiants canadiens outre-mer sont estimées selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur le nombre d'étudiants canadiens qui étudient dans divers pays étrangers. On prend également en considération le coût de la vie à l'étranger en prix relatifs en se fondant sur les indices produits par la Division des prix de Statistique Canada.

24. Pour plus de renseignements, voir *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue, pages 32 et 33. Une description complète des méthodes et des sources des données est disponible auprès de la même source, chapitre 4.

11.69 Les recettes et les paiements liés aux principales dépenses touristiques sont tirés de *l'Enquête sur les voyages internationaux*.

Services de transport

11.70 Les services de transport regroupent les services de transport de marchandises et de transport de passagers. De façon générale, les prix des billets de passagers sont obtenus d'enquêtes menées par Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada. Les renseignements sur le transport de marchandises sont dérivés de diverses enquêtes de la Division de la balance des paiements et de la Division du transport.

11.71 Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation estime les dépenses et les recettes provenant des prix des billets de passagers. Les données mensuelles sur les voyageurs aériens fournies par l'Agence des services frontaliers du Canada sont combinées à la moyenne estimée des prix des billets de passagers, obtenues de l'enquête-échantillon trimestrielle des voyageurs²⁵.

11.72 Les estimations trimestrielles du transport de biens par camion²⁶ à l'extérieur du pays exportateur sont tirées des documents des douanes rassemblés par la Division du commerce international pour les paiements (importations) et par l'U.S. Census Bureau pour les recettes (exportations). Les revenus des camionneurs canadiens pour le transport de biens aux États-Unis et les paiements aux camionneurs américains pour le transport de biens au Canada proviennent de l'U.S. Bureau of Economic Analysis (BEA). Le BEA intègre des données sur le fret à partir des données des douanes réunies par la Division du commerce international de Statistique Canada.

11.73 Pour les estimations de fret de camionnage au-delà de la frontière canado-américaine, la plupart des composantes du calcul proviennent de l'U.S. Bureau of Economic Analysis, dont la méthode de base est suivie pour cette série²⁷. À compter de l'année de référence 1987, les revenus des camionneurs domiciliés au Canada comprennent le transport des produits d'exportation à l'intérieur des États-Unis jusqu'à une destination donnée dans ce pays et le transport de biens de fournisseurs américains à l'intérieur des États-Unis jusqu'à la frontière canado-américaine. Le fret sur les importations canadiennes pour le reste du parcours au Canada est classé comme une transaction de résident à résident, et se trouve donc hors de la portée de la balance des paiements.

11.74 Dans la direction opposée, depuis 1981, les paiements versés aux camionneurs domiciliés aux États-Unis comprennent les paiements pour le transport à l'intérieur du Canada de produits d'importation à partir de la frontière canado-américaine jusqu'à leur destination au Canada, ainsi que les paiements pour le transport de produits d'exportation du Canada à l'intérieur du Canada jusqu'à la frontière canado-américaine.

11.75 Les autres composantes du transport de biens qui proviennent des cinq enquêtes annuelles menées par la Division de la balance des paiements sont :

- transport par eau – Grands Lacs et Voie maritime du Saint-Laurent;
- fret, bénéfices et dépenses des navires transocéaniques exploités par des armateurs non-résidents;
- fret, bénéfices et dépenses des navires transocéaniques exploités par des sociétés canadiennes;
- importations de pétrole brut et de produits pétroliers et autres opérations de transport maritime; et
- opérations des lignes aériennes étrangères avec les résidents du Canada.

25. Les renseignements sur les billets de passagers sont tirés de *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux au Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue, p. 37.

26. Pour plus de renseignements sur le transport de biens par camion, voir *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux au Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue, p. 37, et *Le Commerce international de services du Canada*, n° 67-203 au catalogue, p. 53.

27. Une description du traitement aux États-Unis figure à la page 70 du numéro du 1^{er} juin 1995 de la publication du Department of Commerce des États-Unis intitulée *Survey of Current Business*.

Services commerciaux

11.76 La Division de la balance des paiements recueille des données et établit des estimations pour 26 catégories de services commerciaux. L'information est publiée sur une base annuelle selon le type de contrôle, l'affiliation, la géographie et l'industrie. Les Comptes des revenus et dépenses ne publient que le total. Le tableau 11.8 montre la catégorie et les estimations des services commerciaux pour l'année 2000, tels qu'ils figurent dans *Le commerce international de services du Canada, 2003*.

Tableau 11.8 Le commerce international des services commerciaux par catégorie, 2000

	Recettes	Paiements
	millions de dollars	
Services de communications	2 046	2 050
Services de construction	323	119
Services d'assurance	2 877	4 215
Assurance directe : vie et non-vie	693	636
Réassurance, vie	795	1 717
Réassurance, non-vie	1 021	1 719
Commissions sur assurance	368	142
Autres services financiers	1 304	2 290
Services informatiques et d'information	3 604	1 335
Services informatiques	3 288	867
Services d'information	316	469
Frais de redevances et des licences	3 353	5 600
Brevets et dessins industriels	1 079	2 588
Marques de commerce	96	691
Franchises	20	265
Droits d'auteur et droits connexes	274	576
Redevances de logiciels et autres redevances	1 884	1 480
Commissions non-financières	713	711
Location de matériel	280	679
Services de gestion	3 257	4 783
Services juridiques	407	458
Autres services de gestion	2 850	4 325
Publicité et services connexes	495	536
Recherche et développement	4 230	1 711
Services d'architecture, de génie et autres services techniques	2 654	1 546
Services d'architecture et de génie	1 688	719
Autres services techniques	965	827
Services divers aux entreprises	3 809	4 342
Services commerciaux divers	2 051	1 086
Outillage et autres services	1 758	3 256
Services audio-visuels	1 966	2 283
Services personnels, culturels et de loisirs	188	166
Total	31 101	32 366

Source : *Le commerce international de services du Canada, 2003*, tableaux 4-1, 4-2 et 4-3, n° 67-203 au catalogue.

11.77 La Division de la balance des paiements (DBP) recueille une bonne partie des données annuelles sur les services commerciaux²⁸ au moyen de son questionnaire *Opérations internationales de services commerciaux – BP-21SF* (annuelle). Une version abrégée de cette enquête est réalisée trimestriellement (BP-21SQF). Les

28. Les services commerciaux qui figurent aux paragraphes 11.77 à 11.97 sont tirés de *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue, pp. 42-43. Les seuls éléments qui ne figurent pas sur la liste sont ceux qui sont couverts par les enquêtes infra-annuelles utilisées aux fins du calcul des estimations trimestrielles. Ces éléments figurent à la section sur la méthodologie trimestrielle.

résultats de cette enquête sont utilisés pour rétablir les tendances trimestrielles de nombreuses séries. Différentes divisions de Statistique Canada mènent également de nombreuses autres enquêtes, dont certaines portent sur des sujets très précis, qui sont utilisées par la DBP aux fins d'estimation de certaines catégories de services commerciaux. Une liste complète de ces enquêtes figure à l'annexe 11B du présent chapitre.

11.78 Pour l'année en cours, les estimations des services commerciaux sont tirées des enquêtes trimestrielles sur échantillon, qui sont calculées à un niveau d'agrégation beaucoup plus élevé. Il s'agit des enquêtes suivantes :

- *Opérations internationales de services commerciaux* – BP-21SQF (trimestrielle);
- *Opérations entre le Canada et les autres pays* – BP-21AF (trimestrielle);
- *Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières* – BP-30F (mensuelle).

11.79 La couverture de l'enquête est mise à jour à partir des listes fournies par les associations commerciales ainsi que des résultats d'un système de repérage qui retrace les événements en effectuant un balayage régulier des médias d'affaires à la recherche de transactions internationales. Les événements repérés à la fois sont rattachés à une entreprise spécifique et s'inscrivent dans un contexte général (par exemple, les tendances et l'évolution de l'industrie). Cette information aide à la vérification et à la mise à jour des données pour les enquêtes et d'autres séries de la Division de la balance des paiements.

11.80 Les services de communication comprennent les services postaux et de messagerie (ramassage, transport et livraison de lettres et autres imprimés, colis, paquets et services de comptoir postal) et les services de télécommunications (services de base, comme le téléphone, le courriel, l'échange électronique de données ou les téléconférences). Les données comprennent les coûts liés à l'utilisation des infrastructures de communications. Les données sont tirées de l'enquête annuelle sur les *Opérations internationales de services commerciaux* et des renseignements fournis par les participants de l'industrie.

11.81 Les services de construction comprennent l'édification de structures, les réparations structurales, l'installation, la remise à neuf, les travaux des entrepreneurs spécialisés, les travaux de démolition et les travaux sur les chantiers. La location de matériel de construction n'est pas incluse, l'étant plutôt avec la location de matériel. Les dépenses en main-d'œuvre et matériaux locaux sont incluses dans les services de construction. Les données proviennent de l'enquête annuelle *Opérations internationales de services commerciaux*.

11.82 Les services d'assurance comprennent divers types d'assurance offerts à des non-résidents par des compagnies d'assurance résidentes et divers types d'assurance offerts à des résidents canadiens par des compagnies d'assurance non résidentes. Les commissions versées aux courtiers et aux agences sont incluses²⁹. Contrairement aux normes internationales, les statistiques sont établies sur la base des primes et des réclamations brutes. Les exportations de services d'assurance sont calculées en faisant la somme des primes reçues par des résidents canadiens de l'étranger et des réclamations payées aux clients du Canada par des assureurs non résidents. Les importations sont la somme des réclamations payées à l'étranger par des assureurs résidents du Canada et des primes payées à des assureurs à l'étranger par les souscripteurs du Canada.

11.83 Les séries sur les assurances sont divisées en quatre catégories : l'assurance directe vie et non-vie, qui comprend les primes et réclamations des sociétés d'assurance sur les assurances incendies, accidents, risques et divers; la réassurance — assurance-vie, risques sous-traités au chapitre de l'assurance-vie contre une part proportionnelle du revenu en primes; la réassurance — assurance non-vie, pour les autres risques sous-traités; enfin, les commissions sur l'assurance, qui comprennent les commissions réparties par courtiers et agences ainsi que les commissions identifiées par les compagnies d'assurance.

29. *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue, p. 44.

11.84 Les données sur les assurances proviennent des enquêtes de la Division de la balance des paiements sur les assureurs canadiens et étrangers au Canada³⁰, auxquelles s'ajoutent les données de l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux. De plus, des données de l'U.S. Bureau of Economic Analysis sur l'assurance transfrontalière sont également utilisées, particulièrement en ce qui concerne l'assurance de résidents canadiens souscrite auprès de compagnies d'assurance américaines.

11.85 Les autres services financiers comprennent les services financiers intermédiaires et auxiliaires transigés entre résidents et non-résidents. Cela comprend les commissions et autres frais touchant les opérations sur titres (incluant le courtage, le placement de valeurs, les garanties d'émission, les rachats, les accords de troc, les options et autres instruments de couverture), les commissions du commerce à terme aussi bien des biens que des services ayant trait à la gestion d'éléments d'actif, les services opérationnels financiers et les services de réglementation, ainsi que les frais de gestion intermédiaires (frais afférents aux lettres de créance, acceptations bancaires, lignes de crédit et services de crédit-bail). À noter que les services financiers indirectement mesurés (SFIM) sont exclus de cette catégorie et font l'objet d'un poste distinct du commerce des services (voir la section 11.23).

11.86 Les commissions sur les émissions et les frais touchant les opérations sur titres — qui constituent la grande majorité des services de cette catégorie — sont calculés par l'application de ratios. Les commissions sur les émissions proviennent en grande partie de l'application d'un pourcentage des produits de nouvelles émissions³¹, pourcentages qui sont vérifiés de temps à autre dans les prospectus. Les frais touchant les opérations sur titres découlent de données brutes sur les échanges auxquelles sont appliqués des taux tarifaires basés sur des discussions avec l'industrie. Les autres frais et commissions de cette catégorie de services commerciaux proviennent d'entreprises et d'organismes de réglementation, et ils sont complétés par l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux.

11.87 Dans les services informatiques et d'information, les services informatiques comprennent la conception, la fabrication et la gestion de systèmes informatiques (sans égard à la valeur du matériel). Sont également couverts le développement et la production de logiciels originaux. Les logiciels préemballés pour utilisation générale commerciale ou personnelle sont exclus de cette catégorie et comptabilisés du côté des biens. Les services d'information comprennent les services de recherche documentaire en ligne, notamment les services de bases de données et les recherches documentaires assistées par ordinateur ainsi que les services d'agences de presse. Les données sur les services informatiques et sur les services d'information proviennent de l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux. S'y ajoutent les recettes de grandes firmes de l'industrie de l'informatique faisant l'objet d'enquêtes de la Division des services de Statistique Canada.

11.88 La catégorie des redevances et droits de licence touche l'utilisation des droits de propriété intellectuelle. Elle est divisée en cinq sous-catégories : les brevets et conceptions industrielles, qui comprennent les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation de brevets, de conceptions industrielles, de procédés industriels ou de droit de fabrication; les marques de commerce, qui comprennent les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation de marques de commerce; les franchises, soit les privilèges contractuels accordés par une personne ou une société à une autre et autorisant la vente d'un produit ou d'un service dans un secteur spécifique ou d'une manière spécifique; les droits d'auteur et droits connexes, qui comprennent les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation d'œuvres artistiques, littéraires, théâtrales ou musicales originales afin, par exemple, de monter une pièce, de présenter un spectacle, de faire des enregistrements ou de tourner un film; enfin, les redevances sur logiciels et autres redevances touchent surtout les redevances liées à l'informatique, notamment les droits de

30. Les enquêtes utilisées sont : Transactions internationales entre des courtiers d'assurance du Canada et de leurs sociétés affiliées étrangères, des agents et d'autres sociétés ou particuliers à l'extérieur du Canada (enquête annuelle); Transactions entre les sociétés d'assurance constituées au Canada et leurs sociétés affiliées et agences étrangères, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada (enquête annuelle); Transactions entre les succursales canadiennes de sociétés d'assurance étrangères enregistrées au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés ou personnes en dehors du Canada (enquête annuelle).

31. *La balance des paiements internationaux et de bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue, p. 45.

reproduire, de distribuer ou d'utiliser des logiciels personnalisés ou préemballés et, dans une moindre mesure, les redevances pour l'utilisation exclusive de ressources naturelles. L'essentiel des données provient de l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux.

11.89 Les commissions non financières comprennent les commissions sur les transactions visant des biens et services entre non-résidents et les marchands, courtiers en biens, détaillants, succursales de vente des fabricants et commissionnaires résidents. Les données sont basées sur l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux et sur les estimations provenant de l'application de facteurs fixes aux exportations et aux importations de marchandises.

11.90 La location de matériel comprend la location (sans opérateur) de machines légères ou de machines lourdes et d'outils, d'installations de forage et de navires de ravitaillement, de véhicules ferroviaires, routiers ou tout-terrain et d'avions. Cette catégorie comprend également la location de conteneurs, de machines et d'équipement de bureau, notamment les ordinateurs, ainsi que la location d'articles de ménage et de biens personnels. Les estimations de la location de matériel sont fondées sur les données de l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux et d'autres enquêtes de moindre envergure.

11.91 La catégorie des services de gestion comprend les services juridiques, comptables et de gestion des affaires (les frais généraux de gestion et les frais administratifs généraux entre entreprises connexes ainsi que les frais de services-conseils en gestion des affaires). Les services juridiques couvrent les services de conseils juridiques et les services de représentation dans le cadre de toute procédure légale, judiciaire ou statutaire, ainsi que la rédaction d'instruments ou de documents juridiques. Les autres services de gestion comprennent les services comptables (comptabilité d'entreprise et autres comptes, notamment les examens et vérifications, la tenue de livres et la préparation des états financiers et des déclarations de revenus connexes), les conseils en gestion des affaires (services de relations publiques) et d'autres services de gestion (coûts engagés pour les actes de gestion et les actions administratives d'une personne ou d'une société et qu'on ne peut inclure dans une autre catégorie de services). Les données proviennent en grande partie de l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux.

11.92 La publicité et les services connexes comprennent la conception, la création et le marketing de messages publicitaires par les agences de publicité, le placement de messages publicitaires dans divers médias (écrits, électroniques, divers espaces publicitaires), la participation à des foires commerciales et d'autres dépenses promotionnelles (par exemple les services d'exposition, le télémarketing, le matériel promotionnel). Les données proviennent de l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux. Les dépenses de promotion du tourisme proviennent des autorités provinciales, sur une base annuelle.

11.93 La recherche et développement comprend « les coûts ayant trait à l'investigation systématique par l'expérimentation ou l'analyse afin de réaliser un progrès scientifique ou commercial en vue de ou au moyen de la création de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés »³². Les statistiques proviennent de l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux ainsi que d'autres enquêtes de la Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique.

11.94 Dans les services d'architecture, de génie et autres services techniques, on retrouve diverses activités architecturales et de génie et divers groupes de services scientifiques et techniques et de services spécifiques ayant trait à l'extraction et à la transformation de minerais ainsi qu'à l'environnement. Plus spécifiquement, les services d'architecture et de génie incluent les services-conseils, de conception et de préconception de même que les services de supervision des contrats. Les services de planification urbaine et d'architecture paysagère sont également inclus, ainsi que les services de gestion de projets. Les autres services techniques couvrent les services scientifiques et techniques (services géologiques et géophysiques, exploration minérale et travaux de prospection, arpentage, cartographie et météorologie, services d'essai, d'analyse, d'inspection ou de certification de matières ou de produits), les services miniers (forage et divers services sur le terrain) et les services

32. *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, n° 67-506 au catalogue, p. 49.

environnementaux (hygiène, entreposage, traitement et destruction de résidus, décontamination, nettoyage, confinement et lutte contre la pollution, conseils en matière d'environnement, vérifications environnementales, évaluation des lieux). Les statistiques de cette catégorie proviennent essentiellement de l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux. S'y ajoutent des données d'autres enquêtes sur les services techniques, de génie et d'architecture de la Division des services.

11.95 Les services divers aux entreprises comprennent les services d'outillage et autres (p. ex., changements d'outils liés à la production de nouveaux modèles d'automobiles pour les fabricants d'automobiles) et les services commerciaux divers (transactions non incluses ailleurs : services immobiliers, poursuites et règlements, services de laboratoires médicaux et dentaires, formation et perfectionnement du personnel). Les données sur l'outillage et autres frais de compagnies d'automobiles proviennent de l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux ainsi que des données douanières de la Division du commerce international. Le reste des données provient en partie des services non précisés par des compagnies individuelles dans le cadre de l'enquête annuelle Opérations internationales de services commerciaux et portés au poste « autres transactions ». La rémunération des employés non-résidents (incluant la rémunération des banlieusards et des saisonniers) est portée au poste « services divers aux entreprises » étant donné que ces employés sont considérés comme des travailleurs indépendants (à leur propre compte) offrant leurs services. Ce qui constitue une exception aux standards internationaux qui répertorient ce genre de rémunération sous « revenu » plutôt que « service ».

11.96 Les services audiovisuels regroupent la production, la distribution et la diffusion de films et de vidéos, les arts d'interprétation et le sport organisé. Les services reliés à la production cinématographique, aux émissions de radio et de télévision et aux enregistrements sonores sont inclus dans cette catégorie. Les locations ainsi que les services d'acteurs, de réalisateurs, de producteurs et d'autres membres du personnel pour des productions artistiques en font également partie. La plupart des données proviennent d'enquêtes annuelles de la Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique et de Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation.

11.97 Les services personnels, culturels et récréatifs se limitent actuellement aux activités internationales des syndicats. Les chiffres, jusqu'à tout récemment tirés des déclarations annuelles remises à Statistique Canada en vertu de l'ancienne *Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats* sont maintenant projetés, car les syndicats ne sont plus visés par cette loi.

11.98 La Division de la balance des paiements s'appuie également sur d'autres enquêtes de Statistique Canada et sur des données administratives pour produire les estimations des services commerciaux. Une liste exhaustive de ces sources et enquêtes figure à l'Annexe 11B.

Services du gouvernement

11.99 La plupart des données proviennent de sources administratives, mais on a parfois recours à des enquêtes spéciales pour obtenir des estimations des dépenses des ambassades étrangères au Canada (la dernière de ces enquêtes visait à recueillir les données de 1995). Les sources administratives consultées au gouvernement fédéral incluent :

- les Comptes publics du Canada;
- les dossiers du ministère de la Défense nationale;
- les dossiers de l'Agence canadienne de développement international;
- les dossiers du ministère des Affaires étrangères et du commerce international du Canada; et
- les dossiers du Centre de recherches pour le développement international.

11.100 Les données des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada proviennent des comptes publics provinciaux, tandis que les données des sociétés d'État proviennent des comptes publics fédéral et provinciaux, des données supplémentaires étant obtenues directement de certaines sociétés.

11.101 La plupart des données sur les dépenses gouvernementales des États-Unis au Canada sont fournies par l'U.S. Bureau of Economic Analysis (BEA). Les données sur les dépenses des pays autres que les États-Unis sont tirées des dossiers administratifs canadiens.

11.102 En ce qui concerne les dépenses canadiennes du personnel à l'étranger, les deux tiers de leurs salaires sont imputés comme dépenses personnelles à l'étranger. Les paiements de l'effectif militaire canadien à l'étranger sont calculés et obtenus de la Section des administrations publiques de la Division des comptes des revenus et dépenses.

11.103 Les dépenses canadiennes à l'étranger sont fondées sur des estimations trimestrielles des salaires versés au personnel militaire et d'ambassade. Les dépenses trimestrielles des États-Unis au Canada proviennent du BEA et les dépenses d'autres pays au Canada sont tirées des dossiers administratifs canadiens.

Services financiers indirectement mesurés (SFIM)

11.104 Les SFIM sont estimés trimestriellement; les estimations annuelles sont obtenues en additionnant les estimations trimestrielles. Les services financiers indirectement mesurés (SFIM) sont calculés comme suit pour tous les types d'institutions financières, sauf les coopératives de crédit :

$$\begin{aligned} & \text{Intérêt reçu moins intérêt payé} \\ & - \text{Rajustements pour tenir compte des fonds propres utilisés} \\ & = \text{Intérêt net (total des SFIM)} \end{aligned}$$

11.105 Le calcul pour les coopératives de crédit est légèrement différent, ces institutions étant considérées comme des associations de particuliers. Par conséquent, les bénéficiaires ne font pas partie des bénéficiaires des sociétés mais sont considérés comme des remises et soustraits de l'estimation des SFIM. Le calcul des SFIM est exposé aux paragraphes 11.39 et 11.40.

11.106 Les données sont obtenues des sources suivantes :

- banques : Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF);
- sociétés de fiducie, sociétés de prêts hypothécaires et sociétés de prêts à la consommation, et coopératives de crédit; et
- enquête de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie (DOFI)³³.

Déflation

Déflation — Estimations du commerce international de biens en termes réels

11.107 La déflation des séries de biens est effectuée sur une base mensuelle par la Division du commerce international. Elle est faite à un niveau très détaillé et s'appuie sur diverses sources de données pour les prix.

11.108 Du côté des exportations, la majeure partie des biens est déflatée par les indices de prix des produits industriels nationaux, par des valeurs unitaires provenant des données des douanes et par des indices de prix des produits industriels exportés. Dans quelques autres cas particuliers, les prix sont tirés d'autres sources comme l'U.S. Bureau of Labor Statistics, l'Office national de l'énergie du Canada et la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie.

11.109 Du côté des importations, les biens sont dégonflés principalement par des indices de prix de l'U.S. Bureau of Labor Statistics multipliés par le taux de change. Lorsqu'il y a lieu, les valeurs unitaires sont tirées des données des douanes et des prix à l'exportation de la Banque du Japon.

33. *Statistiques financières et fiscales des entreprises*, enquête n° 2510, n° 67-219 au catalogue.

11.110 Une fois dégonflés, les biens au niveau SH sont agrégés au niveau des 64 groupes majeurs d'exportations et des 63 groupes majeurs d'importations. Ces groupes, tant en termes nominaux que de volume Laspeyres à pondération fixe, sont publiés mensuellement³⁴ par la Division du commerce international et sont transmis tels quels à la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD) aux fins de compilation du produit intérieur brut (PIB) trimestriel.

11.111 La DCRD utilise les 64 groupes majeurs d'exportations et 63 groupes majeurs d'importations, agrégés trimestriellement, comme point de départ pour le calcul des indices en chaîne Fisher. En pareil cas, les groupes sont considérés comme des séries unitaires, chacune ayant son prix unitaire (le prix implicite du groupe). Des agrégats réels Fisher sont calculés pour les neuf secteurs déclinés en valeur nominale ainsi que pour les totaux d'exportations et d'importations de biens.

Déflation — Estimations du commerce international de services en termes réels

11.112 La déflation des services est effectuée par la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD). Bien que le niveau de publication des services soit constitué de cinq grands groupes, la déflation est effectuée à un niveau de détail plus fin, exception faite des services de voyage. À ce niveau de détail inférieur, les séries sont déflatées individuellement par des indices de prix et agrégées au niveau des cinq groupes publiés selon la méthode de l'indice Laspeyres à base fixe. Une fois les séries réelles agrégées à leur niveau de publication, elles constituent, avec leurs pendants en valeur nominale, la base de calcul de l'indice Fisher en chaîne de l'agrégat des services ainsi que des agrégats des exportations et des importations.

Déflation trimestrielle des exportations de services

11.113 L'unique déflateur des services de voyage provient de la section des dépenses personnelles de la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD). Il est unique en ce sens qu'il est utilisé aussi bien pour déflater des services de voyage dans les dépenses personnelles que pour les exportations. Une description détaillée de ce déflateur figure au chapitre sur les dépenses personnelles de consommation.

11.114 La déflation des services de transport comporte deux parties distinctes, à savoir les services de transport de passagers et les services de transport de biens. Le déflateur des services de voyage (voir le paragraphe 11.113) sert à la déflation des services de transport de passagers. Les services de transport de biens, pour leur part, sont divisés en cinq catégories, soit transport aérien, maritime, par rail, par camion et par oléoduc. Un déflateur est construit pour chacune de ces catégories, fondé sur l'indice des prix des produits industriels pour l'ensemble des biens, les indices des prix des produits industriels pour les carburants et l'indice des salaires de l'industrie se rapprochant le plus conceptuellement de la catégorie de transport concernée³⁵. La pondération de ces indices est fondée sur la structure des intrants de l'industrie, encore une fois se rapprochant le plus de la catégorie de transport concernée.

11.115 La déflation des services commerciaux se fait au niveau des 48 composantes fournies par la Division de la balance des paiements. Les 48 catégories d'exportations de services commerciaux sont dégonflés à l'aide d'une combinaison des gains hebdomadaires moyens tirés de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, des déflateurs des dépenses personnelles et des indices des prix de l'industrie et de consommation. Les coefficients de pondération de ces prix sont fondés sur ceux des entrées de ces industries provenant des tableaux d'entrées-sorties.

11.116 La déflation des services gouvernementaux, sauf les permis d'immigration et de travail, est effectuée au moyen de l'indice des prix à la consommation des biens non durables. Les permis d'immigration et de travail sont dégonflés par l'indice des prix des dépenses non salariales des administrations publiques.

34. *Le commerce international de marchandises du Canada*, n° 65-001 au catalogue.

35. Ces indices sont calculés à partir des résultats de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (EERH).

11.117 La déflation des exportations de services financiers indirectement mesurés (SFIM) se fait à l'aide d'un indice des prix pondérés en fonction de la période en cours fondé sur les parties emprunts et dépôts des SFIM. Pour la part attribuable aux emprunts, on utilise le déflateur des dépenses personnelles pour intermédiation financière, frais implicites au titre des prêts. Pour la part attribuable aux dépôts, on utilise le déflateur des dépenses personnelles pour intermédiation financière, frais implicites au titre des dépôts; une description de ces déflateurs figure au chapitre Dépenses personnelles au titre des biens et services de consommation du présent guide.

Déflation trimestrielle des importations de services

11.118 Les analystes des comptes relatifs aux dépenses personnelles à la Division des comptes des revenus et dépenses calculent les prix utilisés pour déflater les importations de services de voyage. Le déflateur repose sur des prix d'autres pays et des taux de changes.

11.119 Les services de transport sont déflatés selon deux catégories, les services de transport de passagers et les services de transport de biens. Les services de transport de passagers sont déflatés à l'aide de l'indice de prix des voyages pour les importations. Les services de transport de biens sont déflatés selon cinq catégories, soit le transport par oléoduc, air, mer, train et camion. La pondération utilisée est basée sur les valeurs nominales de services de transport pour chaque catégorie, fournies par la Division de la balance des paiements.

11.120 Comme dans le cas des exportations, la déflation des importations des services commerciaux est faite à un niveau très détaillé. La rémunération hebdomadaire moyenne (RHM) aux États-Unis et les indices des prix à la consommation (IPC), des producteurs (IPP) et des services du Bureau of Labor Statistics (BLS) sont les principales sources d'information. Lorsqu'il y a lieu, les indices des prix à la consommation et les indices des prix des produits industriels canadiens viennent s'ajouter aux séries du BLS.

11.121 La déflation des importations de services gouvernementaux est faite en deux parties : solde et indemnités militaires à l'étranger et autres dépenses. La première est déflatée avec une moyenne pondérée d'indices du coût de la vie dans les bases à l'étranger, ajustée de manière à tenir compte des taux de change et la deuxième partie, par l'indice des services de voyage à l'étranger. Ces déflateurs sont décrits au chapitre sur les dépenses personnelles en biens et services de consommation.

11.122 Comme dans le cas des exportations, les importations de services financiers indirectement mesurés (SFIM) sont déflatées à l'aide d'un indice des prix pondéré en fonction de l'année en cours fondé sur la partie des SFIM attribuable aux emprunts et aux dépôts. Pour la part attribuable aux emprunts, on utilise le prix des dépenses personnelles pour intermédiation financière, frais implicites au titre des prêts. Pour la part attribuable aux dépôts, on utilise le prix des dépenses personnelles pour intermédiation financière, frais implicites au titre des dépôts. Ces déflateurs sont décrits au chapitre du présent guide intitulé *Dépenses personnelles au titre des biens et services de consommation*.

Estimations provinciales et territoriales : méthodes et sources des données

11.123 Les flux du commerce interprovincial mesurent les ventes annuelles de biens et services des provinces et territoires du Canada, tandis que le commerce international selon la province reflète les ventes annuelles entre les diverses provinces et territoires et le reste du monde³⁶.

11.124 L'estimation des flux du commerce interprovincial et international consiste à retracer l'origine et la destination des biens à l'intérieur et hors du Canada. Le point d'origine représente le lieu où les biens et services sont produits ou retirés des stocks, tandis que le point de destination représente le lieu où les biens et services sont vendus ou stockés.

36. Pour plus de renseignements, voir *Le calcul des flux de commerce provincial (interrégional) : l'expérience canadienne*, document rédigé pour présentation à la 14^e Conférence internationale de techniques d'analyse d'entrée-sortie, tenue du 10 au 15 octobre 2002, Montréal, 48 pp.

11.125 La détermination des flux interprovinciaux et internationaux de biens et services se fait grâce à un exercice d'équilibrage de l'offre et de la demande de biens et services par province. Ainsi, pour chaque province ou territoire et pour chaque produit (que ce soit un bien ou un service), la demande intérieure doit être égale aux importations du reste du monde (commerce international), aux importations des autres provinces (commerce interprovincial) et à la production (incluant les variations de stocks) dans la province même. Une contrainte supplémentaire s'ajoute dans le cas du commerce international où la somme des provinces est étalonnée sur les totaux nominaux publiés par la Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD).³⁷

11.126 Cet exercice d'équilibrage de l'offre et de la demande par province se fait dans le cadre des tableaux d'entrées-sorties des provinces et territoires produits par la Division des comptes des industries (DCI). Ces tableaux résument la production, la demande finale et l'estimation des flux du commerce, au niveau tant international qu'interprovincial. Les estimations sont produites par la DCI en dollars courants seulement, tant pour les années repères que pour les années autres que les années repères. Les données des années repères bénéficient d'un équilibrage complet et font partie des tableaux d'entrées-sorties publiés, tandis que les estimations pour les années autres que les années repères se font à partir de modèles élaborés par la DCI et intégrés aux CRD.

11.127 Le commerce international des provinces est évalué aux prix du marché³⁸, comme le veulent les concepts de la balance des paiements. Cela signifie que, pour les exportations internationales, les marges de commerce et les marges de transport sont redistribuées parmi les marchandises. Le commerce interprovincial, pour sa part, n'est pas astreint au concept de la balance des paiements et il est calculé aux prix du producteur plutôt qu'aux prix du marché.

11.128 Les divisions sources des données du commerce international au niveau national, soit la Division du commerce international (DCI) et la Division de la balance des paiements (BDP), sont ici considérées comme sources importantes de données afin d'alimenter le système d'entrées-sorties, mais non comme fournisseurs des estimations finales, comme c'est le cas dans le système national. Bien qu'essentielles, les données enregistrées par la DCI et la BDP s'avèrent insuffisantes dans un cadre provincial car elles ne permettent pas une bonne répartition régionale des flux. Cette insuffisance est particulièrement apparente du côté des importations internationales des biens, où les données des douanes indiquent la province d'entrée et non la province d'utilisation finale. Du côté des exportations de biens, les données des douanes ne font pas toujours la distinction entre l'usine et le grossiste ou le détaillant, ce qui entraîne une distorsion des données sur l'origine du produit³⁹. Du côté des services, la BDP ne produit des estimations qu'à l'échelle nationale et aucune donnée n'est disponible provincielement.

11.129 Par ailleurs, des différences significatives s'observent entre le système trimestriel national et le système annuel provincial. La différence la plus évidente concerne la classification : celle des entrées-sorties étant différente de celle employée par la Division de la balance des paiements au niveau national, il est difficile d'apparier les produits entre les systèmes provincial et national. Cette différence sur le plan de la classification s'accroît au moment de l'exercice de déflation, les indices en chaîne de Fisher étant alors calculés à partir d'un niveau de détail différent sur des agrégats différents. Une seconde différence s'observe dans la définition de certains services, comme les services de voyage. Ceux-ci comprennent, au niveau national, l'achat de biens par des touristes étrangers au Canada ou l'inverse, par des touristes canadiens à l'étranger. Pour les entrées-sorties, ces biens sont classés dans leurs catégories de biens correspondantes⁴⁰. Ces deux différences fondamentales,

37. Les identités comptables sont décrites plus en détail à l'annexe 11D : Équilibrage des flux du commerce provincial.

38. Ces prix sont souvent appelés prix d'acquisition.

39. Du côté des exportations internationales, la province d'exportation est enregistrée comme province d'origine. Toutefois, plusieurs difficultés subsistent : les grossistes et les détaillants sont souvent confondus avec le producteur; les installations d'entreposage et les routes empruntées par les transporteurs peuvent occasionner des erreurs (p. ex., le fer du Labrador attribué au Québec); les ventes internationales sont parfois gérées par des agents (p. ex., l'uranium de la Saskatchewan vendu par un agent ontarien); la province d'origine n'est pas indiquée dans les documents douaniers; les données sur les exportations vers les États-Unis proviennent des documents douaniers américains d'importation, moins précis sur l'origine; le codage peut contenir des erreurs. Du côté des importations internationales, les documents n'indiquent que la province de dédouanement et non la destination finale.

de classification et de définition des biens et services, font en sorte que les totaux de biens et services des systèmes provincial et national ne concordent pas, c'est-à-dire que la somme des biens des provinces n'égalise pas le total canadien publié dans le système national, et de même pour les services.

Présentation des estimations provinciales et territoriales

11.130 Tel qu'il a été mentionné, les données du commerce international des provinces et du commerce interprovincial sont calculées par la Division des comptes des industries, qui utilise son propre système de classification des biens pour effectuer ses calculs. Le niveau de travail de la DCRD (pour la déflation, notamment) et le cadre de présentation des données sont donc fortement influencés par la classification de la DCI.

11.131 La Division des comptes des industries utilise une classification de 679 biens et services pour le commerce international et le commerce interprovincial. Les données sur ces 679 biens et services sont remises telles quelles, en dollars courants, à la DCRD. La DCRD utilise les 679 groupes comme niveau de travail, à partir duquel elle effectue une première vérification des groupes les plus importants en valeur nominale et procède à une première déflation. Ces 679 biens et services sont ensuite agrégés en 57 groupes qui constituent la base de calcul des indices de volume en chaîne Fisher. Ces groupes n'ont aucun lien direct avec les 64 groupes d'exportations et 63 groupes d'importations que l'on retrouve sur une base nationale.

11.132 Les *Comptes économiques provinciaux* présentent les totaux pour le commerce international et interprovincial, tel qu'indiqué au tableau 11.9.

Tableau 11.9 Le commerce international et interprovincial dans les Comptes économiques provinciaux, 2000

	Exportations						Importations					
	Aux autres pays			Aux autres provinces			Des autres pays			Des autres provinces		
	Total	Biens	Services	Total	Biens	Services	Total	Biens	Services	Total	Biens	Services
	millions de dollars											
Canada	490 687	435 999	54 688	217 666	121 291	96 375	428 754	373 915	54 839	217 665	121 292	96 373
Terre-Neuve-et-Labrador	5 899	5 566	333	2 085	1 423	662	4 998	4 646	352	5 295	2 578	2 717
Île-du-Prince-Édouard	1 035	904	131	883	528	355	782	685	97	1 838	1 011	827
Nouvelle-Écosse	6 953	6 058	895	5 269	3 059	2 210	8 502	7 703	799	8 365	4 523	3 842
Nouveau-Brunswick	8 441	7 653	788	6 135	4 229	1 906	8 917	8 264	653	8 104	4 407	3 697
Québec	97 305	85 940	11 365	44 398	27 346	17 052	89 999	80 129	9 870	47 052	25 505	21 547
Ontario	237 395	211 208	26 187	83 141	38 564	44 577	215 663	185 006	30 657	58 850	36 183	22 667
Manitoba	10 471	9 483	988	10 957	5 568	5 389	10 473	9 032	1 441	11 518	6 738	4 780
Saskatchewan	14 684	14 087	597	9 240	6 822	2 418	9 367	8 311	1 056	12 817	6 262	6 555
Alberta	61 198	56 725	4 473	34 952	24 141	10 811	40 419	35 939	4 480	33 539	18 600	14 939
Colombie-Britannique	46 028	37 261	8 767	19 570	9 017	10 553	38 240	33 085	5 155	27 828	14 353	13 475
Yukon	210	127	83	193	85	108	263	220	43	500	218	282
Territoires du Nord-Ouest	804	745	59	764	503	261	581	509	72	1 257	582	675
Nunavut	261	242	19	71	6	65	232	189	43	567	230	337
Extérieur du Canada	3	0	3	8	0	8	318	197	121	135	102	33

Source : *Comptes économiques provinciaux*, n° 13-213 au catalogue, tableau 2.

40. Les services de voyage, les services commerciaux, les services de transport et les services gouvernementaux sont reclassifiés lors de leur passage dans le système d'équilibrage des entrées-sorties.

Méthodes d'estimation — Commerce international et interprovincial

Sources – Commerce international

11.133 Il n'y a pas une seule source de données pour mesurer les flux du commerce interprovincial et international selon la province. Voici les principales sources d'information utilisées par la Division des comptes des industries :

- Commerce de marchandises du Canada;
- Enquête annuelle des industries manufacturières;
- *Enquête sur les marchandises vendues en gros selon l'origine et la destination*;
- destination des ventes selon l'Enquête sur les industries de services; et
- dépenses hors province selon l'Enquête sur les voyages des Canadiens.

11.134 Ces sources de données ont différentes lacunes sur le plan de la couverture, de la fréquence, de l'évaluation et de l'uniformité, et elles ne sont pas toujours entièrement conformes aux concepts et définitions souhaités pour mesurer exactement les flux du commerce provincial. Étant donné les limites des données d'enquête et des données administratives, les flux du commerce interprovincial et international sont calculés selon une méthode mixte fondée, d'une part, sur des données d'enquête ou des données administratives qui fournissent les renseignements essentiels sur la structure des échanges provinciaux et, d'autre part, sur un cadre comptable dans lequel les profils des échanges sont transformés en mesures du flux du commerce conformément aux statistiques sur l'offre provinciale (principalement sur la production) et sur la demande. Le cadre comptable axé sur la structure économique est fondé sur les tableaux d'entrées-sorties provinciaux, puisque ces tableaux constituent le cadre comptable le plus détaillé disponible.

11.135 Chacune de ces sources de données fournit de l'information sur les flux et les échanges interprovinciaux. Pour le commerce international des biens, *Le commerce international de marchandises du Canada* (n° 65-001 au catalogue) a une dimension provinciale. Le commerce des marchandises est dit être selon la province d'origine pour les estimations des exportations et selon la province de dédouanement pour les importations. Pour les données sur les exportations, la province d'origine correspond aux exigences du programme des flux du commerce. Toutefois, comme les estimations des exportations à destination des États-Unis sont fondées sur les données sur les importations des États-Unis en provenance du Canada, la province d'origine pour la plupart de nos exportations est en fait le dernier point d'expédition directe aux États-Unis. Les données sur la province d'origine provenant de la documentation douanière ne constituent pas une source de données fiables aux fins de la répartition des exportations internationales. Pour cette raison, le commerce des céréales est corrigé en fonction de l'information provenant de la *Commission canadienne des grains*, tandis que la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie (DFCE) fournit des données sur des produits énergétiques. On a recours au *Recensement des mines* pour valider les exportations internationales de produits miniers. Enfin, les *Enquêtes annuelles des industries manufacturières* et l'*Enquête sur les marchandises vendues en gros selon l'origine et la destination* fournissent des renseignements clés sur l'origine des exportations internationales.

11.136 Pour les importations internationales, les données dans *Le commerce international de marchandises du Canada* sont fournies selon la province de dédouanement, ce qui n'est pas conforme au concept de la province de destination (consommation) requis par le programme des flux du commerce interprovincial et international. De nouveau, on utilise les données de l'*Enquête sur les marchandises vendues en gros selon l'origine et la destination* qui fournissent des renseignements sur la demande selon la province pour réattribuer les importations internationales à la destination appropriée.

11.137 Le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) se fonde sur la balance des paiements du Canada pour mesurer le commerce international de services. Toutefois, ces données ne sont pas produites selon la province et le territoire, tel que requis par le programme des flux du commerce interprovincial et international. Comme les données d'enquête généralement ne sont pas disponibles au niveau provincial ou territorial, les données nationales sont réparties selon la province ou le territoire où l'activité est estimée se dérouler. On utilise une vaste gamme de distributeurs tels que :

- les salaires selon la province pour allouer bon nombre des services commerciaux;
- le nombre d'étudiants étrangers selon la province d'accueil pour répartir les voyages liés aux études;
- le tonnage des cargaisons des transporteurs étrangers selon la province pour répartir les paiements de fret; et
- le nombre de représentants étrangers selon la province pour répartir les dépenses des gouvernements étrangers au Canada.

11.138 La dernière répartition provinciale des estimations nationales de la BDP a pour année de référence 1996, et ces estimations sont utilisées comme point de départ pour le commerce international de services selon la province pour toutes les années depuis 1996. On utilise des sources de données additionnelles et plus actuelles pour obtenir des données complémentaires sur le commerce international de services particuliers. Notamment :

- les enquêtes annuelles sur les industries de services aux entreprises comprennent à l'occasion une question sur le lieu de résidence géographique des clients;
- diverses enquêtes annuelles sur le transport fournissent des données sur le lieu d'origine et de destination du transport par rail, par camion et par eau qui sont utilisées pour calculer le transport international des importations et des exportations;
- les données de l'*Enquête sur les voyages internationaux* sont utilisées aux fins de la répartition provinciale de produits particuliers liés aux voyages pour permettre d'établir les importations et les exportations internationales; et
- l'*Enquête sur les marchandises vendues en gros selon l'origine et la destination* fournit un modèle qui permet de déterminer les marges de gros provinciales pour les importations et les exportations internationales. Les derniers résultats sont ceux pour les années de référence 1998 et 2001.

Sources – Commerce interprovincial

11.139 La Division des comptes des industries (DCI) obtient des mesures des échanges provinciaux, soit en demandant aux producteurs où ils vendent leurs biens et services, soit en demandant aux acheteurs d'où viennent les biens et services achetés. De façon générale, le commerce interprovincial des biens est fondé sur les renseignements fournis par les producteurs, tandis que les dépenses liées au commerce de détail, au commerce de gros et aux voyages sont fondées sur les renseignements fournis par les acheteurs. Pour de nombreux autres biens et services, principalement pour les services, on ne dispose que de renseignements très approximatifs pour estimer la structure des échanges. Le cadre des entrées-sorties comble alors la lacune sur le plan des données. Le tableau 11.10 montre les méthodes utilisées par la DCI pour trois groupes de biens et quatre groupes de services.

Tableau 11.10 Résumé des méthodes d'estimation des flux du commerce interprovincial et des sources des données

Biens	Source
Biens primaires	<p>Les tendances du commerce sont généralement estimées en demandant aux producteurs où les biens et services sont vendus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits agricoles (bétail, grains et produits laitiers) : enquêtes de la Division de l'agriculture de Statistique Canada ; dossiers administratifs de la Commission canadienne du grain, de la Commission canadienne du lait et d'Agriculture Canada. - Minéraux et concentrés métalliques et non-métalliques : <i>Recensement annuel des mines, des carrières et sablières mené par Ressources naturelles Canada.</i> - Produits de l'énergie : enquêtes de la section de l'énergie de Statistique Canada. Les tendances du commerce de pétrole brut sont ajustées pour correspondre aux concepts du programme des flux du commerce. Ceci est fait en soumettant les flux du commerce aux contraintes d'offre/demande domestique.
Biens manufacturés	<p>La principale source réside dans les renseignements sur la destination des livraisons selon l'<i>Enquête annuelle des manufactures</i> de Statistique Canada. Ces estimations sont combinées à celles obtenues de l'<i>Enquête sur les marchandises vendues en gros selon l'origine et la destination</i>, afin de faire le lien entre la première destination et la destination finale d'une livraison.</p>
Autres biens	<p>Cette catégorie inclut la construction et les services publics. De par sa nature, la production de la construction ne peut être vendue à l'extérieur de la province où ont lieu les travaux. En ce qui concerne les services publics, l'électricité est le seul service dont on peut mesurer les flux du commerce; on obtient ces flux des tableaux d'écoulement d'électricité publiés par la Section de l'énergie de Statistique Canada.</p>
Services	
Services de transport et d'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage de grains : basés sur les flux des principaux produits céréaliers. - Transport de voyageurs (Taxi, avion et autobus urbain et interurbain) : dérivés de l'<i>Enquête sur les voyages de Canadiens</i> et des <i>enquêtes origine-destination du transport aérien</i> de la Division des transports de Statistique Canada. - Transport par camion : <i>Enquête sur le transport routier de marchandises, origine et destination.</i> - Transport maritime : <i>Enquête sur l'origine et la destination des marchandises au titre du transport maritime international.</i> - Transport ferroviaire : <i>Statistiques sur l'origine et la destination des marchandises transportées par chemin de fer.</i>
Communications	<p>Les catégories incluses ici sont : "téléphone et télécommunications", "services postaux", "radiodiffusion et télédiffusion" et "câblodistribution et télévision par abonnement". Les données de base sont très limitées pour ces produits. Les flux du commerce sont dérivés de la demande provinciale domestique des comptes d'entrées-sorties.</p>
Services aux entreprises et services informatiques	<p>Les tendances du commerce sont estimées à partir d'informations occasionnelles sur la destination des ventes, tirées des enquêtes annuelles de Statistique Canada sur diverses industries des services. Les années les plus récentes sont 1998 et 2003.</p>
Services financiers	<p>Il n'existe aucune enquête ni dossiers administratifs sur l'origine et la destination des services financiers. Les tendances du commerce varient en fonction des fluctuations de la demande/offre domestique.</p>
Marges de gros et de détail	<ul style="list-style-type: none"> - Marges de gros : la distribution provinciale est effectuée d'après l'<i>Enquête sur les marchandises vendues en gros selon l'origine et la destination</i>. L'emplacement de l'établissement du grossiste représente la province d'origine de la marge de gros, et la destination de la vente de gros, sa destination. - Marges de détail : les tendances du commerce sont dérivées à partir des résultats de l'enquête de 1994 sur les petites et moyennes entreprises en croissance. L'enquête a fourni la proportion des ventes hors-province des petites et moyennes entreprises de vente au détail. Pour des détails sur l'enquête, voir <i>Stratégies de réussite : profil des petites et des moyennes entreprises en croissance (PMEC) au Canada</i>, n° 61-523 au catalogue.
Services personnels et services de loisirs	<p>Divers services de loisirs et services personnels sont exportés lorsqu'ils sont consommés par des non-résidents (voyages et tourisme). On calcule le commerce interprovincial de ces services d'après l'<i>Enquête sur les voyages des Canadiens</i>, qui contient des renseignements sur la province d'origine des voyageurs et la province des dépenses de voyage par catégorie générale de dépenses -- frais de transport, exploitation de véhicules, hébergement, restaurants et débits de boissons. On affecte ces flux du commerce des dépenses aux biens et services pertinents : hébergement, repas, consommation de boissons alcoolisées dans les débits de boisson, location de véhicules motorisés ainsi que services de loisirs et de divertissement.</p>

11.140 Les estimations des flux du commerce international selon la province et du commerce interprovincial pour les années autres que les années repères ne sont pas fondées sur les tableaux provinciaux d'entrées-sorties complets. Autrement dit, les contraintes de l'offre et de la demande dans le cadre comptable ne sont pas disponibles.

11.141 Dans le but de produire un ensemble à jour des contraintes de l'offre et de la demande, la Division des comptes de l'industrie produit des tableaux provinciaux d'entrées-sorties synthétiques ou projetés fondés sur les données disponibles durant la période en cours. Ces tableaux synthétiques sont essentiellement une projection des derniers tableaux provinciaux d'entrées-sorties repères et de la matrice qui y est associée utilisant l'information limitée mais à jour suivante :

- la production provinciale brute en prix courants produite à l'interne à partir du programme du produit intérieur brut (PIB) provincial par industrie;
- les principales composantes du produit intérieur brut provincial en termes de dépenses, à partir des *comptes économiques provinciaux*;
- les répartitions industrielles et provinciales de l'investissement privé et public;
- le commerce international des marchandises selon la province;
- les estimations nationales de la balance des paiements et leur ventilation;
- les flux commerciaux de produits agricoles et énergétiques (d'après les enquêtes de Statistique Canada);
- divers renseignements hétérogènes comme l'emploi et les salaires provinciaux selon l'industrie;
- les renseignements économiques obtenus de communiqués et d'administrations provinciales; et
- les estimations de la demande intérieure finale.

Déflation des estimations régionales

11.142 La Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD) effectue la déflation des séries des flux commerciaux interprovinciaux et internationaux au niveau détaillé de 679 produits. En règle générale, pour un produit donné, un même prix est appliqué à toutes les provinces, tant pour le commerce international que pour le commerce interprovincial. Des prix propres à la province peuvent être utilisés lorsque les données sur les prix ou les volumes propres à une province sont disponibles.

11.143 Les séries sont dégonflées au niveau de détail le plus fin, puis agrégées au niveau S (57 groupes). On déduit ensuite des 57 groupes en dollars courants et en dollars constants les prix implicites servant au calcul de l'indice de Fisher en chaîne. Un indice de Fisher en chaîne est calculé pour les totaux d'exportations et d'importations, et pour les totaux des flux vers d'autres provinces (commerce interprovincial) et vers d'autres pays (commerce international)⁴¹. Des indices Fisher sont également calculés pour les biens et services de ces deux types de flux.

11.144 La déflation des séries au niveau le plus fin fait appel à des prix provenant de plusieurs sources. Le tableau 11.11 résume les diverses sources utilisées pour le commerce international et pour les flux de produits interprovinciaux. Pour ces derniers, comme le flux d'exportation d'une province est le flux d'importation d'une autre province, il n'y a pas de différenciation des prix à l'exportation et à l'importation par produit.

11.145 Les exportations internationales de biens sont généralement dégonflées par les prix de la Division du commerce international. Cette division fournit à la DCRD un ensemble de prix détaillés (un niveau plus fin de détail que celui des groupes majeurs) pour faciliter leur intégration au système provincial⁴². Comme dans le cas de la déflation nationale, du côté des exportations, ces prix sont surtout établis à partir d'indices de prix des produits industriels nationaux produits par la Division des prix et, dans une moindre mesure, de valeurs unitaires émanant

41. Cet indice est subséquemment étalonné sur les valeurs en dollars courants d'une année de référence, comme dans le cas du système national.

42. Le système provincial comporte 679 produits contre 64 au niveau national. La DCI est en mesure de fournir à la DCRD un niveau de détail inférieur à celui des groupes majeurs du système national, ce qui permet un certain raffinement de la déflation provinciale. Ces prix sont également ceux qui servent de base à la déflation du système national.

des documents douaniers et d'indices de prix de produits industriels d'exportation. Pour certaines marchandises, les prix implicites des groupes majeurs du système national sont également utilisés pour les exportations internationales des provinces. C'est le cas notamment pour les exportations d'automobiles, de produits pétroliers et de gaz naturel.

11.146 Les exportations internationales de services sont surtout dégonflées par les prix que l'on retrouve dans le système national, où les gains hebdomadaires moyens et les *indices des prix des produits industriels* (IPPI) dans une large mesure servent de base au calcul des indices de prix. Également, les prix de la section des dépenses personnelles de consommation et l'IPC sont employés pour certains services.

11.147 La Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD) reçoit parfois des renseignements supplémentaires qui peuvent être pris en considération et entraîner des ajustements de certains prix. Ces renseignements peuvent être particuliers à une province donnée ou à un produit donné.

11.148 Du côté des importations internationales, la plupart des prix proviennent, encore une fois, du système de déflation de la DCI, qui fournit à la DCRD un ensemble d'indices de prix à un niveau de détail plus fin que celui des groupes majeurs. Environ les deux tiers de ces indices de prix sont établis à partir des indices des prix des producteurs de l'U.S. Bureau of Labor Statistics multipliés par le taux de change; une autre portion est tirée des valeurs unitaires des documents douaniers. La déflation des importations internationales fait aussi largement appel aux prix implicites du système national, surtout pour les services.

11.149 Pour le commerce interprovincial, les prix des producteurs nationaux sont utilisés pour la plupart des biens, bien qu'une grande partie de la déflation se base sur les prix utilisés pour la déflation des exportations internationales. Les services sont pour leur part dégonflés de la même manière que dans le cas du commerce international, c'est-à-dire que les revenus hebdomadaires moyens et les IPPI servent en gros de base à la composition des indices de prix.

Tableau 11.11 Sources des prix du commerce provincial et territorial

Commerce	Source
Exportations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Indices de prix industriels - Prix implicites des groupes majeurs du système national - Valeurs unitaires des documents douaniers - Indices de prix des produits industriels exportés - Prix des dépenses personnelles de consommation - Prix divers (IPC, IPI, Office national de l'énergie, etc.)
Importations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Indices de prix du producteur du U.S. Bureau of Labor Statistics - Prix implicites des groupes majeurs du système national - Valeurs unitaires des documents douaniers - Prix divers (Office national de l'énergie, etc.) - Prix d'exportation de la Banque du Japon
Flux interprovinciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Prix utilisés pour les exportations internationales - Indices de prix des produits industriels exportés - Prix divers

Annexe 11A Rapprochement du compte courant de la balance des paiements et du compte des revenus et des dépenses du secteur des non-résidents

Tableau 11A.1 Rapprochement du compte courant de la balance des paiements et du compte des revenus et des dépenses du secteur des non-résidents, 2000

Compte courant du Canada	millions de dollars		Comptes des revenus et dépenses : compte sectoriel des non-résidents
Recettes du compte courant	531 962	525 947	Dépenses des non-résidents, comptes des revenus et dépenses
Biens et services	489 090 (1)	490 688	Achats de biens et services
Biens	429 372	429 375	Achats de biens (exportations)
Services	59 718	61 313	Achats de services (exportations)
Voyages	15 997	15 997	Voyages
Transports	11 196	11 196	Transports
Services commerciaux	31 101	31 101	Services commerciaux
Services gouvernementaux	1 424	1 423	Services gouvernementaux
		(2)	Intermédiation financière
		1 596	Sur les revenus d'intérêts des non-résidents sur des dépôts au Canada
		1 294	Sur les paiements d'intérêts des non-résidents sur des emprunts au Canada
		302	
Total des revenus de placement	36 755	29 143	Intérêts, dividendes et paiements divers
Revenus d'intérêts	17 244 (3)	17 244	Intérêts
Investissements directs, intérêts	584	3 381	Intérêts payés aux individus par des non-résidents
Investissements de portefeuille, intérêts	2 184	9 684	Intérêts payés aux corporations par des non-résidents
Autres investissements, intérêts	14 476	1 845	Intérêts payés aux entreprises gouvernementales par des non-résidents
		2 334	Intérêts payés aux administrations publiques par des non-résidents
Revenus de dividendes	11 756 (3)	11 755	Dividendes
Investissement directs, dividendes	6 751	5 005	Dividendes payés aux individus par des non-résidents
Investissements de portefeuille, dividendes	5 005	6 750	Dividendes payés aux corporations par des non-résidents
Total des bénéfices réinvestis	7 755 (2)	144	Ajustement pour intermédiation financière implicite (revenu implicite payé par des non-résidents)
Investissement direct, bénéfices réinvestis	7 755 (4)	446	Sur les revenus d'intérêts des Canadiens sur des dépôts dans d'autres pays
		- 302	Sur des paiements d'intérêts des non-résidents sur des emprunts au Canada
Transferts courants	6 117 (5)	6 116	Transferts courants
Impôts canadiens	2 361		
Contributions officielles	3 756		
Paiements du compte courant	502 693	490 921	Revenus des non-résidents, comptes des revenus et dépenses
Biens et services	427 837 (1)	428 754	Ventes de biens et services
Biens	362 337	362 337	Ventes de bien (importations)
Services	65 500	66 417	Ventes de services (importations)
Voyages	18 444	18 444	Voyages
Transports	13 916	13 916	Transports
Services commerciaux	32 366	32 365	Services commerciaux
Services gouvernementaux	774	774	Services gouvernementaux
		(2)	Intermédiation financière
		918	

Tableau 11A.1 Rapprochement du compte courant de la balance des paiements et du compte des revenus et des dépenses du secteur des non-résidents, 2000

Compte courant du Canada			Comptes des revenus et dépenses : compte sectoriel des non-résidents	
millions de dollars				
			446	Sur les revenus d'intérêts des Canadiens sur des dépôts dans d'autres pays
			472	Sur les paiements d'intérêts des Canadiens sur des emprunts dans d'autres pays
Total des revenus de placement	69 863		57 175	Intérêts, dividendes et recettes diverses
Paiements d'intérêts	45 085	(3)	45 086	Intérêts
Investissements directs, intérêts	1 946		0	Intérêts payés aux non-résidents par des individus
Investissements de portefeuille, intérêts	27 591		27 409	Intérêts payés aux non-résidents par des corporations
Autres investissements, intérêts	15 548		3 680	Intérêts payés aux non-résidents par des entreprises gouvernementales
			13 997	Intérêts payés aux non-résidents par des administrations publiques (intérêts sur la dette publique)
Paiements de dividendes	11 267	(3)	11 267	Dividendes
Investissements directs, dividendes	9 020		11 267	Dividendes payés aux non-résidents par des corporations
Investissements de portefeuille, dividendes	2 247			
Total des bénéfices réinvestis	13 511	(2)	822	Ajustement pour intermédiation financière implicite (revenu implicite payé par les corporations canadiennes)
Investissements directs, bénéfices réinvestis	13 511	(4)	1 294	Sur les revenus d'intérêts des non-résidents sur des dépôts au Canada
			- 472	Sur les paiements d'intérêts des Canadiens sur des emprunts dans d'autres pays
Transferts courants	4 993	(5)	4 992	Transferts courants
Transferts privés	2 777			
Contributions officielles	2 216			
			-35 026	Épargne : revenus - dépenses des non-résidents, comptes des revenus et dépenses
		(4)	5 756	Plus : bénéfices nets réinvestis d'investissements directs
			13 511	Investissement direct, bénéfices réinvestis, paiements
			7 755	Investissement direct, bénéfices réinvestis, recettes
Compte courant, solde (recettes - paiements)	29 269	(6)	-29 270	Égale : Excédent (-) ou déficit (+) du compte courant selon la balance des paiements

- Les transactions de biens et de services de voyage, de transports, commerciaux et gouvernementaux sont identiques dans les deux comptes.
- Les services financiers indirectement mesurés (SFIM) sont présentés explicitement seulement par les CRD; dans la balance des paiements, ils sont implicitement inclus dans les revenus d'investissement. Puisque les Comptes des revenus et dépenses présentent l'intérêt payé et reçu des non-résidents sur la même base que la balance des paiements (incluant les frais implicites), la somme des SFIM et des ajustements pour SFIM dans la portion des revenus d'investissement des comptes des revenus et dépenses sont égales, comme montré dans le tableau suivant:

Composantes de dépenses en SFIM	1 740	1 740	Composantes de revenus du SFIM
Exportations de SFIM	1 596	918	Importations de SFIM
Ajustement pour intermédiation implicite, dépenses	144	822	Ajustement pour intermédiation implicite, revenus

- Le total des revenus d'investissements, intérêts et dividendes, est identique dans les deux comptes. Dans le CRD, les catégories d'intérêts et de dividendes sont basées sur les secteurs institutionnels, tandis que pour la Balance des paiements, ces catégories réfèrent au type d'investissement.
- Les flux de bénéfices réinvestis ne font pas partie des revenus et dépenses du secteur des non-résidents. Ainsi, la réconciliation du compte courant de la balance des paiements avec les revenus et dépenses du secteur des non-résidents se fait en intégrant l'épargne dans les comptes des revenus et dépenses.
- La somme des transferts courants est identique dans les deux comptes.
- Dans les CRD, l'épargne représente la position des non-résidents dans leurs transactions avec des résidents canadiens. En conséquence, le signe de ces agrégats est l'inverse de ce que l'on trouve dans les comptes de la balance des paiements internationaux.

Annexe 11B Sources de données des services commerciaux

Enquêtes de la Division de la balance des paiements

- *Opérations internationales de services commerciaux* – BP-21SQF (trimestrielle);
- *Transactions entre le Canada et les autres pays* – BP-21F (annuelle);
- *Transactions entre le Canada et les autres pays* – BP-21AF (trimestrielle);
- *Transactions internationales entre les courtiers d'assurance du Canada et leurs sociétés affiliées étrangères, des agents et d'autres sociétés ou particuliers à l'extérieur du Canada* – BP-17F (annuelle);
- *Transactions entre les sociétés d'assurance constituées au Canada et leurs sociétés affiliées et agences étrangères, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada* – BP-27F (annuelle);
- *Transactions entre les succursales canadiennes de sociétés d'assurance étrangères enregistrées au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés ou personnes en dehors du Canada* – BP-28F (annuelle);
- *Déclaration des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire du Canada sur les transactions avec les non-résidents* – BP-29F (annuelle);
- *Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières* – BP-30F (mensuelle).

Enquêtes de la Division de la statistique des entreprises

- *Enquête auprès des sièges sociaux et autres unités de soutien à l'entreprise.*

Enquêtes de la Division des comptes et statistiques de l'environnement

- *Enquête sur l'industrie de l'environnement.*

Enquêtes de la Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique

- *Enquête annuelle de télécommunications;*
- *Enquête sur la radiodiffusion et la télédiffusion;*
- *Recherche et développement dans l'industrie canadienne (RDIC).*

Enquêtes de la Division des industries de service

- *Enquête annuelle sur le secteur des services de publicité et services connexes;*
- *Enquête annuelle des services d'architecture;*
- *Enquête annuelle sur la location et location à bail de matériel automobile;*
- *Enquête annuelle sur le secteur de location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel;*
- *Enquête annuelle sur le secteur de location de biens de consommation;*
- *Enquête annuelle sur le secteur des services de génie;*
- *Enquête annuelle sur les fournisseurs de services Internet et les autres services connexes;*
- *Enquête annuelle sur le secteur des services personnels;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Services de comptabilité;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Éditeurs de livres;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Éditeurs de bases de données, de répertoires et de spécialités;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Emploi;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Distribution de productions cinématographiques et vidéo, et distribution en gros de vidéos préenregistrés;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Postproduction cinématographique, télévisuelle et vidéo;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Production cinématographique, télévisuelle et vidéo;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Services de conseils en gestion et conseils scientifiques et techniques;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Publication de journaux;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Arts de la scène;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Services de réparation et entretien;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Enregistrement sonore;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Design spécialisé;*
- *Enquête annuelle sur les industries de services : Prospection, arpentage et cartographie;*
- *Enquête annuelle sur le développement de logiciels et les services informatiques;*
- *Enquête sur les industries de services : Divertissement et loisirs.*

Sources administratives gouvernementales de l'administration fédérale

- Formulaires T-106, TPS et NR-4 (retenues fiscales);
- Citoyenneté et Immigration Canada;
- Banque du Canada; et
- Bureau du surintendant des institutions financières (fédéral).

Autres sources administratives d'administrations publiques et de sociétés d'État

- comptes publics des sociétés d'État (fédérales et provinciales), d'autres données supplémentaires étant fournies directement par un certain nombre de sociétés choisies;
- autorités compétentes (provinciales) en matière de film et de tourisme; et
- sociétés de services publics (provinciales).

Autres

- correspondance régulière avec les entreprises s'occupant de communications internationales, de transport aérien et ferroviaire, de services de consultants, etc.;
- données du Department of Commerce des États-Unis (avec rapprochements annuels des données du compte courant des États-Unis);
- ambassades étrangères;
- Banque mondiale;
- agents de brevets;
- organisations internationales menant des activités au Canada;
- banques canadiennes;
- études repères portant sur les sports et autres activités de divertissement;
- rapports annuels de compagnies menant des transactions internationales; et
- médias.

Annexe 11C Niveau de détail du commerce des biens

Tableau 11C.1 Niveau de détail du commerce des biens, exportations et importations internationales

Exportations par groupes de marchandises, base de la balance des paiements		Importations par groupes de marchandises, base de la balance des paiements	
100	Produits de l'agriculture et de la pêche	100	Produits de l'agriculture et de la pêche
101	Animaux vivants	101	Animaux vivants
201	Poisson et préparations de poisson	201	Viandes et préparations de viandes
202	Orge	202	Poisson et animaux marins
203	Blé	203	Fruits frais et baies
204	Farine de blé	204	Fruits séchés et préparations à base de fruits
205	Autres céréales, non moulues	205	Légumes frais
206	Autres préparations céréalières	206	Autres légumes et préparations à base de légumes
207	Viandes et préparations de viandes	207	Cacao, café, thé et autres matières alimentaires
208	Boissons alcooliques	208	Produits laitiers, oeufs et miel
209	Autres aliments, provendes, boissons et tabacs	209	Blé d'inde (maïs) égrené
301	Graine de colza	210	Autres céréales et préparations céréalières
302	Autres produits végétaux bruts	211	Sucre et préparations à base de sucre
		212	Fourrages, provendes sauf céréales non moulues
200	Produits de l'énergie	213	Boissons
308	Pétrole brut	214	Tabac
309	Gaz naturel	305	Produits végétaux bruts
310	Charbon et substances bitumineuses brutes	307	Coton
411	Dérivés du pétrole et du charbon		
422	Électricité	200	Produits de l'énergie
		302	Houille et autres produits connexes
300	Produits de la forêt	303	Pétrole brut
313	Autres matières en bois brutes	406	Dérivés du pétrole et du charbon
401	Bois d'oeuvre		
402	Autres demi-produits en bois	300	Produits de la forêt
403	Pâte de bois et autres produits du bois	306	Matières en bois brutes
404	Papier journal	401	Demi-produits en bois
405	Autre papier et carton		
400	Biens et matériaux industriels	400	Biens et matériaux industriels
303	Minerais, concentrés et déchets de fer	301	Minerais, concentrés et déchets métallifères
304	Minerais, concentrés et déchets de cuivre	304	Produits bruts d'origine animale
305	Minerais, concentrés et déchets de nickel	308	Laine et fibres artificielles
306	Minerais, concentrés et déchets de zinc	309	Minéraux non métalliques bruts
307	Autres minerais, concentrés, et déchets de métal	402	Demi-produits en matière textile
311	Amiante, non oeuvré	403	Produits chimiques organiques
312	Autres produits bruts d'origine animale	404	Matières plastiques
314	Autres minéraux non métalliques bruts	405	Autres produits chimiques et produits connexes
315	Autres matières brutes, non comestibles	407	Barres, tiges, tôles et feuilles d'acier
406	Produits chimiques inorganiques	408	Autres produits de fer et d'acier
407	Produits chimiques organiques	409	Métaux précieux, y compris alliages
408	Engrais et matières fertilisantes	410	Autres métaux non ferreux et alliages
409	Caoutchouc synthétique et matières plastiques	411	Demi-produits de base en métal
410	Autres produits chimiques	412	Demi-produits en caoutchouc
412	Fer et acier primaire	413	Huiles et matières grasses d'origine animale et végétale
413	Barres, tiges, tôles et feuilles d'acier	414	Minéraux non métalliques
414	Autre fer, acier et alliages	415	Autres matières travaillées

Tableau 11C.1 Niveau de détail du commerce des biens, exportations et importations internationales

Exportations par groupes de marchandises, base de la balance des paiements		Importations par groupes de marchandises, base de la balance des paiements	
415	Aluminium, y compris alliages	500	Machines et matériel
416	Cuivre et alliages	501	Moteurs, turbines, génératrices et moteur élec.
417	Nickel et alliages	502	Machines de forage et pour mines
418	Métaux précieux et alliages	503	Machines à creuser
419	Zinc et alliages	504	Machines pour le travail des métaux
420	Autres métaux non-ferreux et alliages	505	Autres machineries industrielles
421	Ouvrages de base en métal	506	Machines agricoles y compris les tracteurs
423	Demi-produits en matières textiles	511	Autre équipement et matériel de télécommunication
424	Produits minéraux non métalliques de base	512	Machines et matériel de bureau
425	Autres matières travaillées	513	Autre équipement et outils
500	Machines et matériel	514	Avions, moteurs d'avions et pièces
501	Machinerie industrielle	515	Autre matériel de transport et pièces
502	Machinerie agricole, y compris tracteurs	600	Produits automobiles
506	Téléviseurs, équipement de télécommunication	507	Voitures particulières et châssis
507	Avions, moteurs d'avions et pièces	508	Camions et autres véhicules moteurs
508	Autre matériel de transport	509	Pièces de véhicules automobiles y compris moteurs
509	Machines et matériel de bureau	700	Autres biens de consommation
510	Autre matériel et outils	510	Téléviseurs, radios et phonographes
512	Autres produits finis, non comestibles	516	Vêtements et accessoires vestimentaires
600	Produits automobiles	517	Chaussures
503	Voitures particulières et châssis	518	Imprimés
504	Camions et autres véhicules moteurs	519	Montres, articles pour sports et jeux
505	Pièces de véhicules automobiles	520	Fournitures de maison
700	Autres biens de consommation	521	Articles photographiques
511	Autres biens de consommation	522	Divers produits finis
800	Transactions spéciales	800	Transactions spéciales
601	Transactions spéciales	601	Transactions spéciales
900	Autres ajust. de la balance des paiements	900	Autres ajust. de la balance des paiements
602	Ajust. non-alloués de la balance des paiements	602	Ajust. non-alloués de la balance des paiements

Annexe 11D Exercice d'équilibrage des flux du commerce provincial

11D.150 L'équilibrage des flux du commerce provincial, au niveau tant international qu'interprovincial, se fait dans le cadre des tableaux d'entrées-sorties. Les identités comptables suivantes sont utilisées pour estimer les flux du commerce dans le cadre de ces tableaux.

11D.151 Pour chaque province et chaque produit, l'offre intérieure totale (DS) doit être égale aux ventes du reste du monde (exportations internationales (XW)), aux ventes à d'autres provinces (exportations interprovinciales (XP)) et aux ventes à l'intérieur de la province (PS). L'offre intérieure totale (PS) est définie comme étant la valeur

de la production (PR) plus les retraits des stocks¹ des producteurs, des grossistes et des détaillants (Δ^-INV). C'est ce que montre l'équation 11D.1 où i représente les provinces ou territoires et x représente les produits.

Équation 11D.1

$$DS_{i,x} = XW_{i,x} + XP_{i,x} + PS_{i,x}$$

où

$$DS_{i,x} = PR_{i,x} + i_{i,x}$$

ainsi

$$PR_{i,x} + i_{i,x} = XW_{i,x} + XP_{i,x} + PS_{i,x}$$

11D.152 Dans chaque province et pour chaque produit, la demande intérieure totale (DD) doit être égale aux achats du reste du monde (importations internationales (MW)), aux achats des autres provinces (importations interprovinciales (MP)) et aux achats à l'intérieur de la province (PS). La demande intérieure totale est égale à la demande intérieure finale (FDD) (dépenses personnelles, formation de capital et dépenses publiques courantes)

plus la demande intérieure intermédiaire² (IDD) plus les ajouts aux stocks³ (Δ^+INV) des producteurs, des grossistes et des détaillants. C'est ce que montre l'équation 11D.2, où i représente les provinces ou territoires et x représente les produits.

Équation 11D.2

$$DD_{i,x} = MW_{i,x} + MP_{i,x} + PS_{i,x}$$

où

$$DD_{i,x} = FDD_{i,x} + IDD_{i,x} + i_{i,x}$$

ainsi

$$FDD_{i,x} + IDD_{i,x} + i_{i,x} = MW_{i,x} + MP_{i,x} + PS_{i,x}$$

-
1. Appelés retraits des stocks dans les Tableaux d'entrées-sorties.
 2. Cela correspond aux entrées dans le processus de production.
 3. Appelés ajouts aux stocks dans les Tableaux d'entrées-sorties.

11D.153 Pour chaque province et pour chaque produit, l'offre intérieure totale (DS) moins la demande intérieure totale (DD) est égale aux exportations totales ($X = XW + XP$) moins les importations totales ($M = MW + MP$). On obtient ainsi une mesure du commerce net (NT) selon la province et selon le produit. C'est ce que montre l'équation 11D.3, où i représente les provinces ou territoires et x représente les produits.

Équation 11D.3

$$DS_{i,x} - DD_{i,x} = NT_{i,x}$$

où

$$NT_{i,x} = (XW_{i,x} + XP_{i,x}) - (MW_{i,x} + MP_{i,x})$$

11D.154 Pour chaque produit, la somme des exportations internationales (XW) et des importations internationales (MW) selon la province est identique à leurs homologues nationaux. C'est ce que montrent les équations 11D.4 et 11D.5, où i représente les provinces ou territoires et x représente les produits.

Équation 11D.4

$$\sum_{i=1}^t XW_x = XW_{x,can}$$

Équation 11D.5

$$\sum_{i=1}^i MW_x = MW_{x,can}$$

11D.155 Pour chaque produit, les exportations provinciales (XP) et les importations interprovinciales (MP) sont identiques lorsqu'on en fait la somme pour l'ensemble des provinces, puisque les exportations d'une province sont les importations d'une autre province. C'est ce que montre l'équation 11D.6, où i représente les provinces ou territoires et x représente les produits.

Équation 11D.6

$$\sum_{i=1}^i XP_x = \sum_{i=1}^i MP_x$$

11D.156 Les biens achetés à l'extérieur du Canada et réexportés au reste du monde ne font pas partie des identités provinciales. Ils sont enregistrés comme un élément distinct, le flux du commerce du reste du monde vers l'extérieur du Canada⁴.

11D.157 Ensemble, ces entités représentent un cadre comptable permettant d'ajuster les données des entrées, de combler les lacunes dans les données et d'analyser la qualité et la cohérence des renseignements servant à estimer les flux du commerce. Ces identités sont respectées pour chaque produit, pour chaque année au niveau de détail le plus faible possible (environ 725 produits agrégés ensuite en 679 produits).

4. Même si les réexportations sont exclues des importations et exportations internationales dans le cadre du programme des flux du commerce international et interprovincial, elles sont incluses dans les estimations comparables dans le programme du produit intérieur brut provincial en termes de dépenses.

Chapitre 12 Qualité de données

Comptes nationaux des revenus et dépenses

Aperçu

12.1 Les Comptes nationaux des revenus et dépenses sont au centre de l'analyse macro-économique et des décisions financières au Canada. Ils sont utilisés dans une grande variété d'applications par divers groupes et personnes. Ils permettent aux Canadiens de visualiser et d'évaluer la performance de l'économie nationale. Ces comptes fournissent un cadre de planification aux administrations publiques ainsi qu'une fiche d'évaluation des résultats des plans mis en oeuvre par les administrations publiques.

12.2 Les Comptes des revenus et dépenses (CRD) ont pour concept central celui du Produit intérieur brut (PIB) et de ses composantes. Il s'agit d'une mesure agrégée de l'activité économique qui représente la valeur sans double compte de la production établie de deux façons : d'après les revenus générés par la production, d'une part, et d'après les dépenses finales au titre de la production, d'autre part. La première mesure consiste simplement à additionner les revenus des facteurs générés par l'activité de production, c'est à dire les revenus représentant le rendement de la main d'oeuvre et du capital utilisés. La deuxième consiste à additionner toutes les dépenses des utilisateurs finals (consommateurs, administrations publiques, dépenses des entreprises en capital, exportations nettes). Ces deux mesures du PIB ne sont pas nécessairement égales, ce qui produit une divergence statistique.

12.3 Le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) fournit un cadre conceptuel intégré de statistiques et d'analyse pour l'étude de l'état de l'économie canadienne. Les comptes servent surtout à mesurer les activités liées à la production de biens et de services, à la disposition finale de ces biens et services sur les marchés, aux transactions financières qui les supportent et aux positions du patrimoine qui en résultent.

Sources de données et méthodologie

Population cible

12.4 L'économie canadienne (les individus, les entreprises individuelles, les sociétés, les administrations publiques et les non-résidents).

Sources des données

12.5 Les données sont tirées de fichiers administratifs et sont dérivées de diverses enquêtes de Statistique Canada et/ou d'autres sources.

12.6 Les CRD donnent une mesure trimestrielle de l'activité macroéconomique, telle que représentée par le PIB en termes de revenus et de dépenses, dont la production dépend fortement d'une foule de renseignements fournis par divers programmes de Statistique Canada. Le processus complexe de calcul du PIB, de ses composantes et des comptes sectoriels sous jacents nécessite la compilation, l'intégration et l'analyse d'une très grande quantité d'information provenant de diverses divisions d'enquête du Bureau, conjuguée à d'autres données.

12.7 À Statistique Canada, les grands fournisseurs de données incluent la Division de l'agriculture, la Division de l'investissement et du stock de capital, la Division de la statistique du revenu, la Division du commerce international, la Division de la statistique du commerce, la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie, la Division de l'organisation et des finances de l'industrie, la Division du travail, la Division des prix, la Division des institutions publiques, Division des industries de service, la Division des données fiscales et la Division de transports. Il existe aussi une grande quantité de sources de données externes et administratives

Estimation

12.8 Le Système de comptabilité nationale est centré sur la notion de 'production économique'. Le produit intérieur brut est conçu explicitement pour mesurer la valeur de la production totale de biens et services de la nation. Mais, tout en donnant ce total, les tableaux fournissent également une image statistique de la structure et du fonctionnement de l'économie, de la composition et de l'emploi de la production de la nation, et des divers types de revenus engendrés dans le processus. En poussant plus loin, les estimations globales des revenus et des dépenses peuvent être ventilées davantage de manière à montrer comment les diverses catégories d'agents dans l'économie (entreprises, particuliers, administrations et non-résidents) contribuent à la production du produit de la nation par le jeu des opérations intervenant entre elles. En d'autres termes, à partir de cette notion de production, il est possible de construire un grand système statistique qui vienne décrire le flux de toutes les opérations de revenus et de dépenses à la base de la production et de la répartition du produit total de la nation. Le système actuel utilise à la fois le concept de produit national et celui de produit intérieur. Le produit national brut mesure les gains de tous les facteurs de production canadiens, quel que soit le lieu où ils se trouvent. Le produit intérieur brut ne mesure que la production originant dans les limites géographiques du Canada, que les facteurs de production appartiennent à des Canadiens ou des non-résidents.

12.9 Les comptes nationaux des revenus et dépenses mesurent la valeur de la production sans double compte de deux façons différentes. La première consiste simplement à additionner tous les revenus des facteurs (salaires et traitements, bénéfiques) engendrés par cette activité productive, qui sont constitués de deux éléments : le revenu du travail et le revenu du capital. La deuxième méthode consiste à prendre la somme de toutes les ventes des entreprises aux utilisateurs finals, c'est-à-dire les consommateurs, les administrations, les entreprises (au compte de capital), ou à l'exportation. Cette méthode permet aussi d'obtenir la valeur sans double compte de la production totale. Il faut évidemment déduire les importations du total, car elles sont implicitement comprises dans ces ventes finales et ne doivent pas être comptées comme une partie de la production canadienne (puisque'elles représentent une partie de la production d'un pays étranger). Les ventes entre entreprises (production intermédiaire) ne doivent pas être comptées, sinon il y aurait double compte, car toute la production intermédiaire est comprise dans la production finale vendue aux utilisateurs. Cette méthode des 'ventes aux utilisateurs finals' (ou de la 'somme des dépenses') donne la même valeur de la production que la méthode de la 'somme des revenus'. Après que les estimations initiales du PIB calculées selon les revenus et selon les dépenses sont produites, l'évaluation de la divergence est effectuée.

12.10 Le PIB réel est seulement calculé en termes de dépenses, car on ne peut séparer la valeur des composantes du revenu entre les quantités et les prix. Il n'existe donc pas d'indicateurs permettant d'enlever l'effet de l'inflation et donc de calculer les composantes du PIB en termes de revenus en valeur réelle. C'est pourquoi seules les composantes du PIB en termes de dépenses sont calculées en valeur réelle.

Évaluation de la qualité

12.11 Les données sont analysées afin de vérifier l'uniformité des séries chronologiques, d'établir des liens avec les événements économiques courants, de cerner les problèmes découlant des données sources et d'assurer la cohérence. Également, la divergence entre les estimations du PIB calculé selon les revenus et selon les dépenses est évaluée.

12.12 Il est impossible de produire un équivalent des comptes des revenus et dépenses, sauf au niveau agrégé. Au niveau du PIB, la valeur sans double compte de la production peut également être mesurée en soustrayant de la valeur brute de la production de chaque entreprise, la valeur des intrants intermédiaires de l'entreprise sous forme de ses achats auprès d'autres entreprises (y compris les importations). On obtient ainsi la « valeur ajoutée nette » de l'entreprise à la production. Des estimations de ce type sont produites dans les tableaux annuels des entrées- sorties, ainsi que dans les estimations mensuelles du PIB selon l'industrie. Les estimations réelles du PIB peuvent donc être comparées aux résultats du programme d'évaluation du PIB mensuel selon l'industrie. Annuellement, les données sur les revenus et les dépenses sont étalonnées d'après les comptes des entrées-sorties.

12.13 Certaines composantes des valeurs du PIB en termes de revenus et de dépenses peuvent être obtenues auprès des divisions d'enquête, mais, habituellement, les données ne sont pas directement comparables. Ainsi, la variable « bénéfiques des sociétés » est publiée dans les Statistiques financières trimestrielles, mais elle diffère de la mesure du PIB en termes de revenus à cause de certains ajustements apportés aux concepts des comptes nationaux.

Contrôle de la divulgation

12.14 La Loi interdit à Statistique Canada de rendre publique toute donnée susceptible de révéler de l'information obtenue en vertu de la Loi sur la statistique et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissable sans que cette personne, entreprise ou organisation le sache ou y consente par écrit. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

Révisions et désaisonnalisation

12.15 Révisions - Les données sont diffusées dans les 60 jours après la période de référence. Les estimations produites pour chaque trimestre sont révisées lorsque celles des trimestres subséquents de la même année sont publiées, puis quand celles du premier trimestre des quatre années suivantes sont publiées. Normalement, elles ne sont plus révisées après cela, sauf quand une révision historique est réalisée, habituellement une fois tous les dix ans. Des révisions statistiques sont faites afin d'intégrer l'information la plus récente tirée des enquêtes trimestrielles et annuelles, des statistiques sur l'impôt, des comptes publics, des recensements, etc., ainsi que du processus annuel d'étalonnage d'après les comptes entrées-sorties.

12.16 Désaisonnalisation - Presque toutes les séries des CRD trimestriels sont désaisonnalisées. En général, la désaisonnalisation est faite au niveau d'agrégation le plus petit et les agrégats désaisonnalisés sont obtenus par sommation. Les séries chronologiques sont désaisonnalisées selon la méthode X-11 ARIMA de Statistique Canada.

Exactitude des données

12.17 Les comptes sont conçus comme un système à double entrée dans lequel les valeurs totales du PIB en termes de revenus et de dépenses devraient, en principe, être identiques. En fait, il existe presque toujours un écart entre les deux à cause de la présence d'erreurs dans les données de référence, de l'imperfection des techniques d'estimation, de différences entre les méthodes de désaisonnalisation et de différences entre les moments où les revenus et les dépenses sont enregistrés.

12.18 La grandeur de la divergence, qui découle de la procédure d'estimation, est un indicateur de la fiabilité globale du système. Cependant, cet indicateur n'est que partiel et plutôt insuffisant. Un autre indicateur de qualité est la mesure dans laquelle le PIB réel en termes de dépenses se compare au PIB réel selon l'industrie.

12.19 Aucune mesure directe de la marge d'erreur dans les estimations ne peut être calculée. Il est toutefois possible d'inférer la qualité des estimations d'après l'analyse des révisions et d'après une évaluation subjective des sources de données et de la méthodologie utilisées pour produire les estimations.

Documentation

12.20 Les renseignements sur les développements dans les Comptes Nationaux des revenus et dépenses sont disponibles dans « *Les nouveautés en matière des comptes économiques canadiens* », gratuit. Le menu latéral de cette publication électronique inclut : chronologie des événements, changements de concepts, changements de classification, et révisions des données.

Comptes économiques provinciaux

Aperçu

12.21 Le programme des Comptes économiques provinciaux produit des estimations annuelles de certains agrégats des Comptes des revenus et dépenses (CRD) par province et territoire : produit intérieur brut, demande intérieure finale, revenu personnel et comptes du secteur des administrations publiques.

12.22 Les données sont utilisées dans le domaine de l'analyse macro-économique et de la prévision, dans le domaine de l'analyse des politiques et aux fins de l'établissement de modèles économétriques et de tests d'hypothèses par des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, par des gens d'affaires, des universitaires, des économistes et des organismes internationaux.

12.23 Le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) fournit un cadre conceptuel intégré de statistiques et d'analyse pour l'étude de l'état de l'économie canadienne. Les comptes servent surtout à mesurer les activités liées à la production de biens et de services, à la disposition finale de ces biens et services sur les marchés, aux transactions financières qui les supportent et aux positions du patrimoine qui en résultent.

12.24 Comptes provinciaux et territoriaux - Le Système de comptabilité nationale diffuse une grande variété de données au niveau provincial ou territorial sur des sujets tels que l'environnement, les finances publiques, le produit intérieur brut et ses composantes, le PIB par industrie, le tourisme et la productivité du travail.

Sources des données

Population cible

12.25 L'économie canadienne (les individus, les entreprises individuelles, les sociétés, les administrations publiques et les non-résidents).

Sources des données

12.26 Les données sont tirées de fichiers administratifs et sont dérivées de diverses enquêtes de Statistique Canada et/ou d'autres sources.

12.27 Les Comptes économiques provinciaux (CÉP) donnent une mesure annuelle de l'activité macroéconomique, telle que représentée par le PIB en termes de revenus et de dépenses, dont la production dépend fortement d'une foule de renseignements fournis par divers programmes de Statistique Canada. Le processus complexe de calcul du PIB par province, de ses composantes et des comptes sectoriels sous jacents nécessite la compilation, l'intégration et l'analyse d'une très grande quantité d'information provenant de diverses divisions d'enquête du Bureau, conjuguée à d'autres données.

12.28 À Statistique Canada, les grands fournisseurs de données incluent la Division de l'agriculture, la Division de l'investissement et du stock de capital, la Division de la statistique du revenu, la Division du commerce international, la Division de la statistique du commerce, la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie, la Division de l'organisation et des finances de l'industrie, la Division du travail, la Division des prix, la Division des institutions publiques, Division des industries de service, la Division des données fiscales et la Division de transports. Il existe aussi une grande quantité de sources de données externes et administratives.

Estimation

12.29 Les comptes économiques provinciaux mesurent la valeur de la production sans double compte de deux façons différentes. La première consiste simplement à additionner tous les revenus des facteurs (salaires et traitements, bénéfiques) engendrés par cette activité productive, qui sont constitués de deux éléments : le revenu du travail et le revenu du capital. La deuxième méthode consiste à prendre la somme de toutes les ventes des entreprises aux utilisateurs finals, c'est-à-dire les consommateurs, les administrations, les entreprises (au compte

de capital), ou à l'exportation. Cette méthode permet aussi d'obtenir la valeur sans double compte de la production totale. Il faut évidemment déduire les importations du total, car elles sont implicitement comprises dans ces ventes finales et ne doivent pas être comptées comme une partie de la production indigène (puisqu'elles représentent une partie de la production exogène à la province). Les ventes entre entreprises (production intermédiaire) ne doivent pas être comptées, sinon il y aurait double compte, car toute la production intermédiaire est comprise dans la production finale vendue aux utilisateurs. Cette méthode des 'ventes aux utilisateurs finals' (ou de la 'somme des dépenses') donne la même valeur de la production que la méthode de la 'somme des revenus'. Après que les estimations initiales du produit intérieur brut (PIB) calculées selon les revenus et selon les dépenses sont produites, l'évaluation de la divergence est effectuée.

12.30 Le PIB réel est seulement calculé en termes de dépenses, car on ne peut séparer la valeur des composantes du revenu entre les quantités et les prix. Il n'existe donc pas d'indicateurs permettant d'enlever l'effet de l'inflation et donc de calculer les composantes du PIB en termes de revenus en valeur réelle. C'est pourquoi seules les composantes du PIB en termes de dépenses sont calculées en valeur réelle.

Évaluation de la qualité

12.31 Les données sont analysées afin de vérifier l'uniformité des séries chronologiques, d'établir des liens avec les événements économiques courants, de cerner les problèmes découlant des données sources et d'assurer la cohérence. Également, la divergence entre les estimations du PIB calculé selon les revenus et selon les dépenses est évaluée.

12.32 Il est impossible de produire un équivalent des Comptes économiques provinciaux, mesurés en termes de revenus et de dépenses, sauf au niveau agrégé. Au niveau du PIB, la valeur sans double compte de la production peut également être mesurée en soustrayant de la valeur brute de la production de chaque entreprise, la valeur des intrants intermédiaires de l'entreprise sous forme de ses achats auprès d'autres entreprises (y compris les importations). On obtient ainsi la « valeur ajoutée nette » de l'entreprise à la production. Des estimations de ce type sont produites dans les tableaux provinciaux des entrées- sorties, ainsi que dans les estimations du PIB par province selon l'industrie. Les estimations réelles du PIB peuvent donc être comparées aux résultats du programme d'évaluation du PIB par province selon l'industrie. Annuellement, les données provinciales sur les revenus et les dépenses sont étalonnées d'après les comptes des entrées-sorties.

12.33 Certaines composantes des valeurs du PIB en termes de revenus et de dépenses peuvent être obtenues auprès des divisions d'enquête, mais, habituellement, les données ne sont pas directement comparables. Ainsi, la variable « bénéfices des sociétés » est publiée dans les Statistiques financières trimestrielles, mais elle diffère de la mesure du PIB en termes de revenus à cause de certains ajustements apportés aux concepts des comptes nationaux. De plus on doit faire la répartition des bénéfices des sociétés par province et par territoire de façon à refléter l'endroit où l'activité a eu lieu et non l'emplacement du siège social de l'entreprise.

Contrôle de la divulgation

12.34 La Loi interdit à Statistique Canada de rendre publique toute donnée susceptible de révéler de l'information obtenue en vertu de la Loi sur la statistique et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissable sans que cette personne, entreprise ou organisation le sache ou y consente par écrit. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

Révisions et désaisonnalisation

12.35 Révisions - Les estimations préliminaires sont publiées au printemps suivant l'année de référence et révisées à l'automne de la même année. Lors de la diffusion automnale, des révisions sont aussi apportées aux estimations des trois années antérieures. Normalement, les estimations ne sont plus révisées après cela, sauf

quand une révision historique est réalisée, habituellement une fois tous les dix ans. Des révisions statistiques sont faites afin d'intégrer l'information la plus récente tirée des enquêtes, des statistiques sur l'impôt, des comptes publics, des recensements, etc., ainsi que du processus annuel d'étalonnage d'après les comptes entrées-sorties.

12.36 Désaisonnalisation - Presque toutes les séries des CÉP trimestriels sont désaisonnalisées. En général, la désaisonnalisation est faite au niveau d'agrégation le plus petit et les agrégats désaisonnalisés sont obtenus par sommation. Les séries chronologiques sont désaisonnalisées selon la méthode X-11 ARIMA de Statistique Canada.

Exactitude des données

12.37 Les comptes sont conçus comme un système à double entrée dans lequel les valeurs totales du PIB en termes de revenus et de dépenses devraient, en principe, être identiques. En fait, il existe presque toujours un écart entre les deux à cause de la présence d'erreurs dans les données de référence, de l'imperfection des techniques d'estimation, de différences entre les méthodes de désaisonnalisation et de différences entre les moments où les revenus et les dépenses sont enregistrés.

12.38 La grandeur de la divergence, qui découle de la procédure d'estimation, est un indicateur de la fiabilité globale du système. Cependant, cet indicateur n'est que partiel et plutôt insuffisant. Un autre indicateur de qualité est la mesure dans laquelle le PIB réel en termes de dépenses se compare au PIB réel selon l'industrie.

12.39 Aucune mesure directe de la marge d'erreur dans les estimations ne peut être calculée. Il est toutefois possible d'inférer la qualité des estimations d'après l'analyse des révisions et d'après une évaluation subjective des sources de données et de la méthodologie utilisées pour produire les estimations.

Documentation

12.40 Les renseignements sur les développements dans les Comptes économiques provinciaux sont disponible dans « *Les nouveautés en matière des comptes économiques canadiens* ». Le menu latéral de cette publication électronique inclut : chronologie des événements, changements de concepts, changements de classification, et révisions des données.

Chapitre 13 Glossaire

Acquisition de capital non financier. Comprend la formation brute de capital fixe d'un secteur (capital fixe), plus son investissement en stocks (stocks) et son acquisition nette d'actifs existants (actifs existants). Ne s'applique pas au secteur des non-résidents qui, par définition, réalise seulement des investissements financiers.

Acquisition nette d'actifs existants. Acquisitions moins cessions, par un secteur, d'actifs tangibles usagés et de terrains. Pour les entreprises, englobe aussi les acquisitions moins cessions de ressources naturelles, droits miniers et actifs intangibles. Ne s'applique pas au secteur des non-résidents qui, par définition, réalise seulement des investissements financiers. Abrégé comme **actifs existants** dans le compte de capital et financier.

Actifs existants. Voir **acquisition nette d'actifs existants**.

Actions. Instrument financier englobant les actions ordinaires et privilégiées (y compris actions privilégiées à échéance déterminée et actions des fonds mutuels) ainsi que le surplus d'apport. Les actions émises par une entreprise publique à l'administration mère sont classées sous **créances, administrations**.

Agents. Agents économiques qui effectuent des opérations visant l'achat et la vente de biens et services et qui versent ou reçoivent des revenus de facteurs et des transferts.

Ajustement de la valeur des stocks. Écart entre la variation des valeurs comptables des stocks et la valeur de la variation matérielle des stocks, qui mesure le gain (ou perte) de détention net réalisé par l'entreprise à la suite de variations de prix. Les gains ou pertes de détention sur stocks se retrouvent dans les bénéfices des sociétés et dans d'autres agrégats du revenu et doivent être enlevés en vue de mesurer la valeur de la production courante.

Argent et dépôts. Instruments financiers incluant :

Argent et dépôts bancaires. Dépôts en dollars canadiens dans les banques à charte au Canada et à la Banque du Canada, billets canadiens et monnaie en circulation.

Autres dépôts. Tous les dépôts dans les autres institutions de dépôt, y inclus parts dans les caisses d'épargne et de crédit.

Devises et dépôts étrangers. Avoirs et dépôts en devises étrangères dans les banques à charte au Canada, leurs succursales et filiales à l'étranger, les banques étrangères et les autres institutions de dépôt étrangères.

Associations de particuliers. Institutions sans but lucratif au service des ménages, telles églises, syndicats et organismes de charité, ainsi que caisses d'épargne et de crédit, régimes de pensions en fiducie, sociétés d'assurance-vie, sociétés de secours mutuel et compagnies mutuelles d'assurance générale. Elles sont traitées en entreprises quant à leurs dépenses de capital et leurs activités d'intermédiation, et en particuliers quant à leurs dépenses courantes.

Assurance-vie et rentes. Engagement des sociétés d'assurance-vie et des régimes de pensions en fiducie envers les assurés ou les bénéficiaires et de l'administration fédérale à l'égard des rentes vendues en vertu de la Loi des rentes sur l'état, de même que les régimes de retraites gouvernementaux parrainés par l'employeur. Actif des assurés ou des bénéficiaires.

Autres éléments d'actif / de passif. Divers postes non inclus dans les autres instruments financiers, tels intérêts courus, intérêt à payer ou à recevoir et charges payées d'avance.

Autres transferts courants des particuliers aux administrations. Transferts non classés comme impôts directs. Comprend les primes d'assurance-hospitalisation et santé, divers licences et permis (permis de chasse et pêche, licences de mariage, etc.), les amendes et pénalités, la part des particuliers des licences et permis pour véhicules automobiles ainsi que les dons aux hôpitaux.

Bâtiments résidentiels. Construction de logements (subdivisés en logements individuels, logements semi-détachés, maisons en rangée et appartements), garages, chalets et maisons mobiles. Englobe la construction neuve, les rénovations majeures et les conversions entraînant un changement de structure (dites "améliorations et modifications"), le matériel incorporé de façon permanente, la préparation du site et les coûts de transfert comme les commissions immobilières.

Bénéfices des entreprises publiques avant impôts. Gains nets résultant de l'activité économique des **entreprises publiques**, mesurés après déduction des **provisions pour consommation de capital**.

Bénéfices des sociétés avant impôts. Gains nets résultant de l'activité économique des sociétés privées, mesurés après déduction des provisions pour consommation de capital.

Bénéfices net réinvestis d'investissement direct. Les bénéfices réinvestis sont des bénéfices réalisés sur, moins dividendes reçus de, l'investissement étranger direct. À compter de 1961, le revenu sur l'avoir au titre d'investissement étranger direct est inscrit sur une base d'exercice plutôt que de caisse dans la Balance des paiements internationaux. Les bénéfices net réinvestis sont définis comme étant les bénéfices de l'investissement direct étrangers au Canada moins les bénéfices de l'investissement direct Canadien à l'étranger. Il en résulte un poste de rapprochement additionnel entre cette dernière et les Comptes des revenus et dépenses nationaux dans lesquels ce changement n'a pas été introduit.

Biens de consommation. Biens neufs acquis par les ménages pour consommation propre. Comprend trois catégories :

Biens durables, utilisables de façon répétée ou continue durant plus d'un an, tels véhicules et gros appareils ménagers;

Biens semi-durables, utilisables en de multiples occasions et d'une durée utile anticipée d'un an ou un peu plus, tels vêtements, chaussures et linge de maison;

Biens non durables, utilisables une seule fois, tels aliments, essence, boissons alcoolisées et tabac; en pratique, ces derniers comprennent aussi quelques biens de peu de valeur utilisables plus d'une fois, comme des fournitures ménagères.

Capital fixe. Voir **formation brute de capital fixe**.

Céréales en circuit commercial. Céréales détenues par la Commission canadienne du blé ou des négociants privés.

Changer la période de base. Changer la période de base d'une série consiste à redéfinir la **période de base** à partir de laquelle sont établies les pondérations.

Compte des revenus et dépenses. Ce compte montre, pour chaque grand secteur, toutes les sources de revenu courant (production, revenus de propriété reçus et autres transferts) et toutes les dépenses courantes (dépenses en biens et services, revenus de propriété versés et autres transferts), ainsi que l'**épargne**, égale au revenu d'un secteur moins sa dépense.

Compte du capital et financier. Ce compte montre, pour chaque grand secteur, a) l'épargne et l'acquisition de capital non financier, et l'écart entre les deux, appelé le prêt net; et b) les transactions sur actifs financiers, les transactions sur passif et l'écart entre les deux, appelé l'investissement financier net. En théorie, les deux postes d'équilibre, prêt net et investissement financier net, sont égaux; en pratique, les imperfections dans les statistiques engendrent un écart entre les deux, montré comme une divergence statistique.

Comptes à recevoir / à payer. Crédit à court terme accordé ou reçu dans le cours ordinaire des affaires par des fournisseurs ou acheteurs de biens et services commerciaux.

Comptes sectoriels. Les comptes nationaux trimestriels comprennent des comptes sectoriels complets. Ceux-ci comptabilisent le revenu, les dépenses, l'épargne, l'investissement non financier et financier, l'emprunt et le prêt net, pour les quatre grands secteurs: a) particuliers et entreprises individuelles; b) sociétés et entreprises publiques; c) administrations; et d) non-résidents. Voir **compte des revenus et dépenses** et **compte du capital et financier**.

Contributions à la variation en pourcentage. Ces estimations affichent la contribution d'un sous-agrégat à la variation en pourcentage d'un agrégat. Par exemple, si les dépenses personnelles de consommation se sont accrues de 2% et que la contribution à la variation en pourcentage des achats de véhicules est de 1% on dira que ces derniers ont contribué pour la moitié de l'augmentation des dépenses personnelles de consommation.

Cotisations aux régimes d'assurance sociale. Cotisations des employeurs et salariés à l'assurance-emploi, aux régimes de pensions de la fonction publique, aux Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec et aux caisses de santé et sécurité au travail.

Coût des facteurs. Une évaluation traduisant le coût des facteurs de production (travail et capital). Elle correspond à la valeur restante, une fois enlevés des **prix du marché** tous les impôts et subventions applicables.

Créances. Instrument financier incluant :

Créances, entreprises. Prêts, avances et titres de dette entre sociétés liées; du côté de l'actif, englobe aussi placements sous forme d'actions entre sociétés liées.

Créances, administrations. Créances entre administrations, entre entreprises publiques liées ou entre une administration et ses entreprises sous forme d'actions, titres de dette, prêts et avances.

Crédit à la consommation. Crédit accordé aux particuliers pour l'achat de biens et services de consommation.

Déflation. Processus qui consiste à éliminer la variation des prix d'une série chronologique nominale.

Demande intérieure finale. Somme des dépenses personnelles en biens et services de consommation, des dépenses courantes nettes des administrations en biens et services, de la formation brute de capital fixe des administrations ainsi que celle des entreprises.

Dépenses courantes des administrations en biens et services. Toutes les dépenses courantes en biens et services du secteur des administrations publiques, y compris salaires et traitements des employés de l'État. Englobe aussi l'armement et une imputation pour la dépréciation du capital fixe des administrations. Elles sont comptabilisées avant déduction des recettes tirées de la vente de biens et services dans le compte des revenus et dépenses des administrations et après déduction de ces recettes dans le PIB (dépenses courantes nettes des administrations en biens et services).

Dépenses personnelles en biens et services de consommation. Dépenses des ménages en biens de consommation neufs et en services de consommation, et marges sur biens usagés. Les dépenses nettes de fonctionnement des associations de particuliers au service des ménages sont aussi incluses, sous "services de consommation".

Divergence statistique. La comptabilité en partie double est à la base de la comptabilité nationale et plusieurs agrégats, comme le PIB et le prêt net, peuvent être calculés de deux façons ou plus. En théorie, toutes les mesures d'un agrégat sont égales. En pratique, des écarts surviennent inévitablement entre elles en raison d'imperfections dans les statistiques. Cet écart est appelé divergence statistique et sert de poste d'équilibre entre deux estimations théoriquement égales. Il peut être comptabilisé tel quel, comme la divergence entre les deux estimations du prêt net, ou il peut être divisé en deux, une moitié étant soustraite de l'estimation la plus élevée, et l'autre ajoutée à la plus basse, comme la divergence entre l'estimation du PIB en termes de revenus et celle en termes de dépenses.

Dividendes. Revenu payable ou recevable à l'égard de titres de propriété (dividendes en espèces) et participation accrue à la propriété de sociétés (dividendes sous forme d'actions).

Dollars réel. C'est une estimation en dollar du **volume** de l'activité économique. Elle est obtenue en appliquant la croissance d'un indice de volume à la valeur d'une série nominale pour une **période de référence** donnée.

Effets à court terme. Instrument financier négociable incluant:

Effets à court terme du Gouvernement du Canada. Bons du Trésor, soit des billets à ordre du porteur d'une échéance originale de moins d'un an, émis à escompte et vendus aux enchères chaque semaine; comprend aussi les "Bons du Canada" émis en devises étrangères.

Autres effets à court terme. Billets d'une échéance originale d'un an ou moins, émis à escompte par diverses institutions financières et non financières. Comprend les bons du Trésor provinciaux et municipaux, ainsi que les titres garantis par un actif.

Entreprises publiques. Entreprises et agences publiques à but lucratif ou visant à recouvrer leurs coûts et dont la motivation est semblable à celle des entreprises privées. Leurs bénéfices totaux (pertes déduites) sont comptabilisés dans le PIB, alors que leurs bénéfices versés le sont dans le compte des revenus et dépenses des administrations, sous revenus de placements. L'écart entre ces deux mesures, les bénéfices non répartis, fait partie de l'épargne du secteur des entreprises.

Épargne. Voir **épargne nette**.

Épargne brute. Définition de l'épargne qui englobe les provisions pour consommation de capital.

Épargne nette. Le revenu courant d'un secteur moins ses dépenses courantes. Comprend les transferts courants mais exclut les provisions pour consommation de capital et transferts de capitaux. Synonyme d'**épargne**.

Épargne personnelle. Revenu personnel disponible moins dépenses personnelles en biens et services de consommation, moins transferts courants des particuliers aux sociétés et aux non-résidents.

Excédent ou déficit du compte courant selon la balance canadienne des paiements internationaux. Excédent ou déficit du Canada au titre des **opérations courantes avec les non-résidents**, plus **bénéfices net réinvestis d'investissement direct**.

Exportations et importations de biens et services. Recettes et paiements courants au titre de transactions portant sur des biens meubles et des services entre résidents et non-résidents. Les services comprennent les voyages, les frais de transport, les services commerciaux, les opérations gouvernementales, l'intermédiation financière et d'autres services.

Extérieur du Canada. Ambassades et autres bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger, qui font partie du territoire du Canada.

Facteurs de production. Agents productifs qui, lorsque combinés, engendrent une production économique. Il existe, en gros, deux facteurs de production: le travail et le capital.

Formation brute de capital fixe. On regroupe sous ce nom toutes les dépenses en immeubles, travaux de génie et machines et matériel. La formation brute de capital en machine et matériel comprend les importations de machines et matériels neufs et usagés. Ces dernières étant incluses parce qu'elles viennent accroître le stock de capital productif au pays. La formation brute de capital fixe en immeubles inclut les coûts de transfert sur la vente d'actifs existants (commissions immobilières par exemple). Abrégé en **capital fixe** dans le compte capital et financier. Synonyme d'**investissement en capital fixe**.

Formation brute de capital fixe des administrations publiques. On regroupe sous ce nom toutes les dépenses en immeubles, travaux de génie et machines et matériel. La formation brute de capital fixe des administrations comprend les bâtiments et l'équipement de la défense à des fins non militaires (aéroports, quais, routes, hôpitaux, avions de transport, etc.). Abrégé en **capital fixe** dans le compte capital et financier des administrations publiques.

Formation brute de capital fixe des entreprises. On regroupe sous ce nom toutes les dépenses en immeubles, travaux de génie et machines et matériel du **secteur des entreprises**, constituées en sociétés ou non. La formation brute de capital fixe des entreprises est divisée en trois grandes catégories dans les comptes de production soit: les **bâtiments résidentiels**, les **ouvrages non résidentiels** et les **machines et matériels**.

Formation brute de capital fixe, secteur des particuliers et entreprises individuelles. On regroupe sous ce nom toutes les dépenses en immeubles, travaux de génie et machines et matériel du **secteur des particuliers et entreprises individuelles**. Ce poste comprend principalement la formation brute de capital fixe en bâtiments résidentiels mais comprend aussi une petite portion d'ouvrages non résidentiels et de machines et matériels. Abrégé en **capital fixe** dans le compte sectoriel des particuliers et entreprises individuelles.

Formation brute de capital fixe, secteur des sociétés et entreprises publiques. On regroupe sous ce nom toutes les dépenses en immeubles, travaux de génie et machines et matériel du **secteur des sociétés et entreprises publiques**. Ce poste comprend une grande proportion de la formation brute de capital fixe en ouvrages non résidentiels et de machines et matériels du secteur des entreprises. Abrégé en **capital fixe** dans le compte sectoriel des sociétés et entreprises publiques.

Gains et pertes de détention. Additions au, ou déductions du, revenu résultant de la vente d'un actif à un prix supérieur ou inférieur à son prix d'acquisition. Comme les gains et pertes de détention ne sont pas reliés à la production courante, ils sont exclus du PIB au moyen de l'**ajustement de la valeur des stocks**.

Hypothèques. Prêts négociés et accords de vente garantis par des biens immobiliers, surtout des immeubles résidentiels. Comprend les première, deuxième et troisième hypothèques. Les hypothèques sont caractérisées par le remboursement, en général mensuel, d'un mélange de capital et d'intérêts.

Importations de biens et services. Voir **exportations et importations de biens et services**.

Impôts moins subventions, sur facteurs de production. Différence entre les **impôts sur facteurs de production** et les **subventions sur facteurs de production**. Ces impôts et subventions sont dûs (reçus) ne sont pas liés à la quantité ou à la valeur des biens et services produits ou vendus.

Impôts moins subventions, sur produits. Différence entre les **impôts sur produits** et les **subventions sur produits**. Ces impôts et subventions sont dûs (reçus) sont liés à la quantité ou à la valeur des biens et services produits ou vendus.

Impôts sur facteurs de production. Il s'agit de versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques. Ils frappent la production et l'importation de biens et services, l'emploi de main-d'oeuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ils sont dus indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et services produits ou vendus.

Impôts sur produits. Il s'agit de versements obligatoires et sans contrepartie, prélevés par les administrations publiques sur la vente de biens et services. Parmi ces impôts se retrouvent les taxes de vente, les taxes sur les carburants, les droits et taxes à l'importation, les taxes d'accises sur le tabac et les produits de l'alcool.

Indice chaîne. Indice dont on change la période de base d'une période à l'autre et dont les estimations des variations sont cumulées multiplicativement à partir de la valeur obtenue pour la **période de référence**. Par exemple, dans le cas de l'**indice de volume en chaîne de Fisher**, on calcule l'indice de volume pour chaque paire de trimestres consécutifs, en prenant le trimestre le moins récent comme période de base.

Indice de Fisher. Moyenne géométrique de l'**indice de Laspeyres** et de l'**indice de Paasche**.

Indice de Laspeyres. Indice calculé en utilisant comme poids les prix ou les volumes calculés pour une **période de base** prédéterminée.

Indice de Paasche. Indice calculé en utilisant comme poids les prix ou volumes calculés pour la période courante.

Indice de prix. Mesure de la variation des prix sous forme d'un indice. Il existe plusieurs méthodes de calcul des indices. Voir **Indice de Laspeyres**, **Indice de Paasche**, **Indice de Fisher**, **Indice chaîne** et **indices implicites de prix**.

Indices de prix à pondération fixe. Également appelés indices "Laspeyres", indices de prix dans lesquels un panier fixe de dépenses pour une période de référence donnée sert à agréger les indices de prix détaillés à chaque période.

Indice de prix en chaîne Fisher. Voir **indices implicites de prix**.

Indice de volume. Mesure de la croissance de laquelle est exclu l'effet de la variation des prix, présenté sous forme d'un indice. Il existe plusieurs méthodes de calcul des indices. Voir **indice de Laspeyres**, **indice de Paasche**, **indice de Fisher**, **indice chaîne**. Les Comptes des revenus et dépenses utilisent la méthode de l'**indice de volume en chaîne Fisher** pour calculer le PIB réel.

Indice de volume Fisher. Moyenne géométrique de l'**indice de volume Laspeyres** et l'**indice de volume Paasche**.

Indices de volume en chaîne Fisher. Une mesure de la variation en volume d'une période à l'autre. Elle est calculée comme la moyenne géométrique d'un **indice de volume en chaîne Paasche** et d'un **indice de volume en chaîne Laspeyres**. En d'autres termes, c'est la moyenne de deux mesures distinctes en volume: une calculée comme si les prix étaient constants dans la première des deux périodes adjacentes (volume de Laspeyres) et l'autre, comme si les prix étaient constants dans la seconde des deux périodes adjacentes (volume de Paasche).

Indices de volume en chaîne Laspeyres. Une mesure de la variation en volume d'une période à l'autre. Celle-ci est calculée comme si les prix étaient constants dans la première des deux périodes adjacentes. Les indices de chacune des périodes sont raccordés ensemble en une chaîne pour former un indice. Les indices de volume en chaîne Laspeyres sont une des composantes des **indices de volume en chaîne Fisher** qui constituent la mesure officielle des Comptes des revenus et dépenses.

Indices de volume en chaîne Paasche. Une mesure de la variation en volume d'une période à l'autre. Celle-ci est calculée comme si les prix étaient constants dans la seconde des deux périodes adjacentes. Les indices de chacune des périodes sont raccordés ensemble en une chaîne pour former un indice. Les indices de volume en chaîne Paasche sont une des composantes des **indices de volume en chaîne Fisher** qui constituent la mesure officielle des Comptes des revenus et dépenses.

Indices implicites de prix. Ces indices sont un sous-produit de la procédure de **déflation** et sont obtenus en divisant une série des dépenses exprimées en prix courants par la série correspondante exprimée en termes réels. Dans le cas de tous les agrégats en volume publiés dans les Comptes des revenus et dépenses, les indices implicites de prix sont des indices de prix en chaîne Fisher.

Intérêts et revenus divers de placements. Revenus de placements des particuliers, sauf dividendes, plus revenus de placements des administrations, moins revenus nets de placements reçus des non-résidents par les particuliers et les administrations, moins la partie "transfert" des intérêts sur la dette de consommation, moins le service de la dette publique.

Intérêts, dividendes, et revenus divers de placements des particuliers. Sont inclus dans ce poste, les revenus que reçoivent les particuliers et entreprises individuelles en tant que propriétaires d'actifs financiers ou corporels non-produits en échange de sa mise à la disposition d'une autre unité institutionnelle. Les intérêts comprennent les intérêts sur obligations canadiennes, les intérêts hypothécaires allant aux particuliers et les intérêts sur dépôts. Les revenus divers de placements incluent les intérêts accumulés dans les régimes privés de pension, les caisses d'assurance-vie et les intérêts sur les placements effectués par d'autres "association de particuliers".

Intérêts sur la dette de consommation. Intérêts versés par les particuliers sur des engagements encourus pour financer des dépenses personnelles en biens et services de consommation; comprend deux parties: les frais d'administration, correspondant au coût des services rendus aux emprunteurs, et la partie résiduelle, dite "transfert".

Intérêts sur la dette publique. Intérêts sur les engagements du secteur des administrations publiques.

Investissement des administrations publiques en stocks. Les stocks des administrations englobent seulement des stock d'uranium, jusqu'en 1981, et ceux détenus par des agences fédérales comme la Commission canadienne du lait. Abrégé en **stocks** dans le compte sectoriel des administrations publiques.

Investissement des entreprises en stocks. Les stocks du secteur des entreprises renferment deux catégories: a) **stocks non agricoles** et b) **stocks agricoles et céréales en circuit commercial**. Ces deux catégories font l'objet de tableaux détaillées dans les Comptes des revenus et dépenses. Les stocks du secteur des entreprises sont eux-mêmes divisés entre ceux du secteur des particuliers et entreprises individuelles et du secteur des sociétés et entreprises publiques ces deux estimations sont montrées dans les comptes sectoriels respectifs sous le titre de stocks.

Investissement des entreprises en stocks agricoles. Voir **stocks agricoles**.

Investissement des entreprises en stocks non agricoles. Voir **stocks non agricoles**.

Investissement en capital fixe. Synonyme de **formation brute de capital fixe**.

Investissement en stocks. Variation du volume matériel des stocks détenus par les entreprises et les administrations, évaluée aux prix moyens du marché au cours de la période.

Investissement en stocks, secteur des particuliers et entreprises individuelles. Cet item est principalement composé de stocks agricoles détenus par les entreprises agricoles non-constituées en sociétés. Abrégé en **stocks** dans le compte sectoriel des particuliers et entreprises individuelles.

Investissement en stocks, secteur des sociétés et entreprises publiques. Cet item comprend la majeure partie de l'investissement en stocks du secteur des entreprises à l'exception d'une partie des stocks non agricoles détenues par des entreprises individuelles non constituées en sociétés. Abrégé en **stocks** dans le compte sectoriel des sociétés et entreprises publiques.

Investissement financier net. Le prêt (ou emprunt) net d'un secteur peut être mesuré soit par les revenus et dépenses, soit par les transactions financières. Dans l'approche des transactions financières, le prêt net est appelé investissement financier net. Pour un secteur, il est égal à ses transactions sur actifs financiers moins ses transactions sur passif. Voir **prêt net** et **compte du capital et financier**.

Investissements étrangers. Tous les instruments financiers négociables (actions, obligations et effets à court terme) inscrits au passif du secteur des non-résidents (sociétés, gouvernements étrangers) et à l'actif de secteurs intérieurs.

Machines et matériel. Dépenses d'immobilisations en biens matériels durables d'une durée utile anticipée d'un an ou plus, tels meubles, véhicules, machines de bureau, logiciels et équipement non installé en permanence (celui incorporé de façon permanente fait partie des ouvrages non résidentiels). Englobe le coût de livraison et d'installation.

Ménages. Un groupe de personnes qui partagent un logement, mettent ensemble toutes, ou partie, de leurs revenus et richesse et consomment certains biens et services collectivement. Ils peuvent aussi exercer n'importe quelle autre activité économique.

Obligations. Titres, négociables ou non, émis en devises canadiennes ou étrangères ayant une échéance originale de plus d'un an. Comprend:

Obligations fédérales. Obligations directes du gouvernement fédéral (dont, obligations d'épargne du Canada) et obligations garanties des entreprises fédérales.

Obligations provinciales. Obligations directes (dont, obligations d'épargne) des administrations provinciales et obligations garanties des entreprises provinciales.

Obligations municipales. Obligations des administrations municipales et obligations garanties des entreprises municipales.

Autres obligations. Obligations négociables émises par les sociétés canadiennes, les hôpitaux et les organismes sans but lucratif, et obligations non garanties des entreprises publiques, ainsi que les titres garantis par un actif.

Opérations courantes avec les non-résidents. Exportations de biens et services moins importations de biens et services, plus revenus de placements nets reçus des non-résidents, plus transferts courants nets reçus des non-résidents.

Ouvrages non résidentiels. Érection de bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels, tels usines, entrepôts, centres commerciaux, édifices à bureaux, écoles et hôpitaux, et construction de routes, ponts, voies ferrées, canaux, réseaux d'adduction d'eau, égouts, barrages, centrales électriques ou thermiques, lignes téléphoniques, installations pétrolières et gazières, etc. Englobe construction neuve, conversions entraînant un changement de structure, rénovations majeures, matériel incorporé de façon permanente et préparation du site.

Ouvrages non résidentiels et équipement. Somme de l'investissement des entreprises en ouvrages non résidentiels et en machines et matériel.

Paiement de transferts. Voir **transfert**.

Particuliers. Voir **secteur des particuliers**.

Période de base. Période de référence des prix utilisées pour calculer un indice.

Période de référence. La période ou la valeur d'une série en dollars constants est égale à sa valeur en dollars courants. L'année de référence courante est 1997 (les dollars courants sont égaux aux dollars réels pour l'année 1997).

Prêt net. Le prêt (ou emprunt) net d'un secteur peut être mesuré soit par les revenus et dépenses, soit par les transactions financières. Selon l'approche des revenus et dépenses, le prêt net est l'écart entre les fonds d'origine interne et l'investissement en capital non financier. Le prêt net d'un secteur égale son épargne, plus ses provisions pour consommation de capital et les transferts nets de capitaux des non-résidents, moins son investissement en capital fixe et en stocks. Prêt (ou emprunt) net d'un secteur est aussi appelé surplus (ou déficit). Voir **investissement financier net** et **compte du capital et financier**.

Prêts / Emprunts. Instrument financier comprenant **prêts/ emprunts bancaires** et **autres prêts/emprunts**. Prêts négociés, offerts surtout par les banques à charte et autres institutions financières.

Prix courants. Une évaluation en prix courants est exprimée aux prix ayant cours dans la période à laquelle il est fait référence.

Prix de base. Une évaluation aux prix de base comprend le coût des **facteurs de production** (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur facteurs de productions. Les mesures de revenu sont estimés aux prix de base ou au **prix du marché**.

Prix du marché. Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts et subventions applicables. Voir **coût des facteurs**.

Produit intérieur brut. Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché. Dans les Comptes des revenus et dépenses, le produit intérieur brut est calculé par l'approche des revenus et des dépenses.

Produit intérieur net aux prix de base. Somme de tous les revenus engendrés par la production, ou la propriété d'actifs servant à la production, dans le territoire économique d'un pays ou d'une région. Ces revenus comprennent **rémunération des salariés, bénéfices avant impôts, intérêts et revenus divers de placements, revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole, revenu net des entreprises individuelles y compris les loyers et ajustement de la valeur des stocks.** Les **impôts et les subventions sur les facteurs de production** sont aussi inclus puisque la taille de ces derniers est directement liée aux décisions de production des producteurs. Diffère du PIB au prix de base en ce qu'il exclut les provisions pour consommation de capital.

Produit national brut. Une mesure de revenu égale au **Produit intérieur brut**, plus les **revenus de placements reçus des non-résidents**, moins les **revenus de placements versés aux non-résidents**.

Provisions pour consommation de capital. Provisions pour tenir compte de l'usure du capital dans le processus productif. Elles sont calculées à l'égard des actifs fixes des entreprises et administrations ainsi que des logements. Englobe aussi divers ajustements de valeur visant à rendre les dossiers comptables des entreprises conformes aux définitions de la comptabilité nationale, telle l'addition des prestations versées par les compagnies d'assurance pour compenser les pertes dues aux incendies.

Rebaser. Voir **changer la période de base**.

Réel. Dans la comptabilité nationale, réel signifie l'estimation en **volume** de l'agrégat. Cet estimé peut-être sous forme d'un **indice de volume** ou une estimation en **dollars réels**.

Régime de pensions du Canada et régime de rentes du Québec. La partie du secteur des administrations qui concerne les opérations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, créés en 1966.

Rémunération des salariés. Somme des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail. Appelé aussi "revenu du travail".

Réserves officielles. Somme de a) avoirs officiels en or et devises étrangères (dollars américains et dépôts en autres devises étrangères convertibles), b) prêts au, et emprunts du, compte général du Fonds monétaire international, et c) droits de tirage spéciaux.

Résidents canadiens. Unités institutionnelles, tels particuliers, sociétés et institutions sans but lucratif, qui ont un centre d'intérêt économique (logement ou place d'affaire) dans le territoire économique du Canada.

Retenues fiscales. Impôts retenus par le gouvernement du Canada sur certains paiements de revenus ou de services faits à des non-résidents, ou retenus par les gouvernements étrangers sur certains paiements de revenus ou services faits à des résidents canadiens.

Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole. Revenu net reçu par les exploitants agricoles au titre de la production agricole, plus la part non répartie des bénéfices sur les opérations de la Commission canadienne du blé et l'ajustement apporté pour exprimer les subventions agricoles sur une base d'exercice plutôt que comptable.

Revenu disponible. Voir **revenu personnel disponible**.

Revenu national net au prix de base. **Produit intérieur net au prix de base**, plus les **revenus nets de placements des non-résidents**.

Revenu net de loyers. Gains des particuliers, après déduction des dépenses, tirés de la propriété résidentielle, qu'elle soit louée ou occupée par le propriétaire, et de la location de propriété non résidentielle.

Revenu net des entreprises individuelles. Somme du **revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole** et du **revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris**.

Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris. Gains des propriétaires individuels, sauf les exploitants agricoles, au titre de leur propre entreprise. Englobe le revenu net des entreprises individuelles et des travailleurs à leur propre compte ainsi que le revenu net de loyers des particuliers.

Revenu net reçu par les exploitants agricoles au titre de la production agricole. Recettes brutes de la vente de produits agricoles, plus subventions sur une base de caisse, plus valeur imputée de la production agricole consommée par les ménages dans les fermes, plus investissement en stocks agricoles, moins dépenses d'exploitation agricoles et dépréciation sur les bâtiments et le matériel agricoles. Exclut les autres revenus, tels loyers nets ou revenus d'intérêt et les bénéfices des exploitations constituées en sociétés. Voir **revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole**.

Revenu personnel. Somme de tous les revenus reçus par les particuliers et entreprises individuelles résidant au Canada, qu'il s'agisse de gains de facteurs au titre de la production courante ou de transferts courants d'autres secteurs, plus revenus de placements que les associations de particuliers accumulent pour leur propre compte ou celui des particuliers.

Revenu personnel disponible. **Revenu personnel** moins **transferts courants des particuliers aux administrations**.

Revenu supplémentaire du travail. Cotisations sociales des employeurs, obligatoires ou facultatives. Comprend les allocations de retraite et les cotisations à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec, aux autres régimes de pensions, aux caisses de santé et sécurité au travail, à l'assurance-santé, aux régimes de soins dentaires, à l'assurance-invalidité à court ou à long terme, etc.

Revenus de placements des administrations publiques. Dans le PIB, englobe les revenus d'intérêts des régimes de pension de la fonction publique, d'autres revenus d'intérêts et de dividendes des administrations et les redevances. Dans le compte des revenus et dépenses des administrations, comprend aussi les bénéfices versés par les entreprises publiques aux administrations. Voir **entreprises publiques**.

Revenus de placements des particuliers. Intérêts (sur dépôts, obligations, hypothèques, etc.) et redevances versés par les sociétés, les administrations et les non-résidents aux particuliers, plus revenus de placements s'accumulant à leur profit dans les régimes de pensions en fiducie et les caisses d'assurance-vie, ou au profit d'autres associations de particuliers. Exclut les dividendes.

Revenus de placements reçus des non-résidents. Revenus de placements gagnés par les résidents canadiens sur leurs actifs à l'étranger, incluant toutes les retenues fiscales applicables. Englobe intérêts, dividendes et autres revenus tels gains nets des banques canadiennes sur des transactions en devises étrangères et des compagnies d'assurance canadiennes de leur activité à l'étranger.

Revenus de placements versés aux non-résidents. Revenus de placements sur des engagements canadiens envers des non-résidents, incluant toutes les retenues fiscales applicables. Englobe intérêts, dividendes et autres paiements comme les dépenses nettes des banques canadiennes sur des transactions en devises étrangères et les revenus nets des compagnies d'assurance étrangères de leur activité au Canada.

Revenus nets de placements des non-résidents. Revenus de placements reçus des, moins revenus de placements versés aux, non-résidents.

Salaires et traitements. Rémunération totale, en espèces ou en nature, versée à des salariés pour un travail exécuté. Elle est inscrite sur une base brute, avant toute déduction pour les impôts sur le revenu, les pensions, l'assurance-chômage et les autres régimes d'assurance sociale. Englobe aussi d'autres types de rémunération, soit commissions, pourboires, primes de rendement, honoraires des directeurs et allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que **solde et indemnités militaires**. Exclut les cotisations sociales des employeurs, qui sont traitées comme revenu supplémentaire du travail.

Secteur des administrations publiques. Tous les ministères, agences et fonds généraux (budgétaires et non budgétaires) des administrations fédérale, provinciales et locales, y compris les sociétés de la couronne qui tirent plus de 50% de leurs revenus de transferts de l'administration mère. Englobe aussi les conseils scolaires, les universités, les collèges à but non lucratif, les hôpitaux, et les centres d'hébergement à but non lucratif, ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Secteur des entreprises. Tous les agents produisant des biens et services vendus à un prix censé couvrir le coût de production, soit sociétés, entreprises publiques, entreprises individuelles et professionnels à leur propre compte. Englobe aussi les propriétaires occupant leur logement, traités en entreprises louant à elles-mêmes, et les associations de particuliers, traitées en entreprises quant à leurs dépenses de capital et leurs activités d'intermédiation.

Secteur des entreprises individuelles. Tous les agents du secteur des entreprises qui ne sont pas légalement constitués en sociétés. Englobe les propriétaires d'entreprises indépendants, les fermiers, pêcheurs et professionnels à leur propre compte et les propriétaires de logements non constitués en sociétés (y compris propriétaires-occupants).

Secteur des non-résidents. Tous les agents qui n'ont pas de centre d'intérêt économique (logement ou place d'affaire) dans le territoire économique du Canada. Par définition, les non-résidents font seulement de l'investissement financier. Tout agent faisant un investissement non financier est considéré comme résident.

Secteur des particuliers. Tous les particuliers, ménages et associations de particuliers au service des ménages.

Secteur des particuliers et entreprises individuelles. Agents du **secteur des particuliers**, plus ceux du **secteur des entreprises individuelles**. Dans le compte du capital et financier, les transactions de ces deux secteurs sont consolidées. En outre, dans ce compte, bien que les caisses d'épargne et de crédit, les sociétés d'assurance-vie et les régimes de pensions en fiducie figurent comme sous-secteurs de celui des sociétés et entreprises publiques, leurs transactions en actifs financiers sont équilibrées par des créances à leur tour inscrites à l'actif du secteur des particuliers et entreprises individuelles.

Secteur des sociétés et des entreprises publiques. Tous les agents du secteur des entreprises légalement constitués en sociétés, plus les entreprises publiques. Ce secteur est divisé en entreprises non financières et financières, lesquelles sont subdivisées en plusieurs sous-secteurs (Banque du Canada, banques à charte, caisses d'épargne, sociétés d'assurance-vie, régimes de pensions en fiducie, fonds mutuels, etc.). Les activités d'intermédiation des caisses d'épargne et de crédit, sociétés d'assurance-vie et régimes de pensions en fiducie figurant à l'actif de ces sous-secteurs sont équilibrées par des créances à leur passif, inscrites à leur tour à l'actif du secteur des particuliers et entreprises individuelles.

Services de consommation. Services consommés par les ménages, tels loyer (y compris le loyer imputé aux propriétaires-occupants), transports, éducation, soins médicaux, garde des enfants, hébergement et restauration ainsi que dépenses de voyage des Canadiens à l'étranger, moins dépenses de voyage des étrangers au Canada. Englobe aussi les dépenses de fonctionnement des associations de particuliers et des entreprises individuelles non-incorporées.

Solde et indemnités militaires. Partie de la rémunération des salariés qui consiste en paiements aux membres des Forces armées en service au Canada et à l'étranger. Englobe la solde, les indemnités militaires et les cotisations sociales de l'employeur. Exclut les allocations aux anciens combattants, traitées en paiements de transfert.

Stocks. Voir **investissement en stocks**.

Stocks agricoles. Production agricole détenue dans les fermes; englobe céréales, tabac, pommes de terre et bétail.

Stocks non agricoles. Stocks de matières premières, de produits en cours et de produits finis.

Subventions. Transferts des administrations au secteur des entreprises, visant les coûts de production courants. Ces transferts viennent s'ajouter au revenu des producteurs au titre de la production courante. Les subventions peuvent être liés aux facteurs de production ou encore aux produits.

Subventions sur facteurs de production. Les subventions sur la production sont les subventions perçues par une unité qui ne sont pas liées à la quantité, ni à la valeur des biens produits ou vendus. Il s'agit notamment de subventions sur les salaires et la main-d'oeuvre, de subventions destinées à réduire la pollution et de bonifications d'intérêts. Les aides à l'investissement sont exclues.

Subventions sur les produits. Ces subventions sont versées par unité de bien ou de service. Elles peuvent consister en un montant monétaire déterminé, à verser par unité de quantité du bien ou du service, ou être calculées ad valorem sous la forme d'un pourcentage déterminé de leur prix unitaire. Les subventions versées pour les produits agricoles, les services de transport et l'énergie sont des exemples de subventions sur les produits.

Successions et capitaux des migrants. Capitaux apportés au Canada par les immigrants à l'arrivée ou transférés hors du pays par les émigrants lors du départ, ou sommes censées être transférées à une date ultérieure, plus héritages versés à des résidents canadiens par des non-résidents ou vice versa.

Taux d'épargne. Il s'agit du rapport entre l'**épargne nette** du secteurs des particuliers et entreprises individuelles et le **revenu personnel disponible**, exprimé en pourcentage.

Territoire économique. Le territoire économique d'un pays englobe le territoire géographique, plus l'espace aérien, les eaux territoriales et le plateau continental, ainsi que les enclaves territoriales de ce pays à l'étranger (ambassades, consulats, bases militaires, etc.).

Transferts. Argent, bien, service ou actif autre que de l'argent transféré d'un agent à un autre sans contrepartie, c'est-à-dire sans que le donateur reçoive quelque chose en retour. Voir **transferts courants** et **transferts de capitaux**. Synonyme de **paiements de transferts**.

Transferts courants. Transferts provenant du revenu du donateur, diminuant son épargne et accroissant celle du bénéficiaire.

Transferts courants des administrations aux entreprises. Subventions au secteur des entreprises.

Transferts courants des administrations aux non-résidents. Pensions versées aux non-résidents et contributions officielles (aide alimentaire ainsi qu'assistance économique et technique fournies aux pays en voie de développement par l'Agence canadienne de développement international, les autres agences gouvernementales et les organisations non gouvernementales).

Transferts courants des administrations aux particuliers. Paiements tels prestations fiscales et crédits d'impôt pour enfants, prestations d'assurance-emploi, pensions de vieillesse, prestations de bien-être social, bourses et subventions de recherche, prestations d'indemnisation des accidents de travail, subventions aux autochtones et à leurs organisations, pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, allocations aux anciens combattants.

Transferts courants des non-résidents aux administrations. Retenues fiscales versées au gouvernement du Canada par les non-résidents.

Transferts courants des non-résidents aux particuliers. Pensions payées par des gouvernements étrangers à des résidents canadiens plus versements par des non-résidents à des résidents canadiens.

Transferts courants des particuliers aux non-résidents. Versements par des résidents canadiens (notamment par des organisations religieuses ou charitables) à des non-résidents et retenues fiscales versées à l'étranger.

Transferts courants des particuliers aux sociétés. La partie “transfert” des intérêts sur la dette de consommation.

Transferts courants des particuliers et entreprises individuelles aux administrations. Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

Transferts courants des sociétés aux particuliers. Dons de charité et autres contributions.

Transferts de capitaux. Transferts en argent ou en nature, provenant de la richesse du donateur (**successions et capitaux des migrants**, transfert de la propriété d'un actif ou annulation d'une dette) ou transferts que le bénéficiaire est censé utiliser pour acquérir un actif. Les transferts de capitaux sont sans effet sur l'épargne du donateur ou du bénéficiaire.

Transferts nets de capitaux. Transferts de capitaux provenant d'autres secteurs moins transferts de capitaux aux autres secteurs.

Ventes de biens et services par les administrations. Revenus tirés de la vente de biens et services, tels frais d'aqueduc, droits d'atterrissage et frais exigés pour les documents gouvernementaux.

Volume. Le volume comprend les changements de quantités et de qualités.

Chapitre 14 Enquêtes et programmes statistiques

Liste alphabétique des enquêtes et programmes statistiques

C

- 1902: Comptes économiques provinciaux
- 1726: Contrôle et vente des boissons alcoolisées au Canada

D

- 2803: Dépenses en immobilisations et réparations - Réelles, provisoires, perspectives
 - Relevé des dépenses d'immobilisations et réparations
- 2194: Disponibilité et écoulement de l'électricité - annuel

E

- 2107: Enquête annuelle de la foresterie
- 2420: Enquête annuelle des services d'architecture
- 2442: Enquête annuelle sur la location et location à bail de matériel automobile
- 2728: Enquête annuelle sur la télédistribution
- 2422: Enquête annuelle sur le commerce de détail
- 2433: Enquête annuelle sur le commerce de gros et détail
- 2410: Enquête annuelle sur le développement de logiciels et les services informatiques
- 2434: Enquête annuelle sur le secteur de location de biens de consommation
- 2439: Enquête annuelle sur le secteur des services de génie
- 2423: Enquête annuelle sur le secteur des services de préparation de voyages
- 2437: Enquête annuelle sur le secteur des services de publicité et services connexes
- 2424: Enquête annuelle sur le secteur des services personnels
- 4704: Enquête annuelle sur les industries de services : restauration et débits de boissons
- 4706: Enquête annuelle sur les industries de services : Bureaux d'agents, de courtiers en immeubles et d'évaluateurs de biens immobiliers et des activités liées à l'immobilier
- 2416: Enquête annuelle sur les industries de services : cinémas
- 2103: Enquête annuelle sur les manufactures et l'exploitation forestière
- 2418: Enquête annuelle sur l'hébergement des voyageurs
- 2401: Enquête de commerce de gros (mensuelle)
- 4440: Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada
- 2802: Enquête des permis de bâtir
- 2419: Enquête mensuelle sur les services de restauration et débits de boissons
- 2147: Enquête mensuelle sur le charbon
- 2408: Enquête mensuelle sur le commerce de détail - Organismes des grands magasins
- 2101: Enquête mensuelle sur les industries manufacturières
- 3701: Enquête sur la population active
- 3460: Enquête sur le bétail
- 2406: Enquête sur le commerce de détail (mensuelle)
 - Enquête sur les ventes et stocks de boissons alcoolisées
- 2734: Enquête sur le transport ferroviaire - annuelle
- 2612: Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail
- 2603: Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures-hommes
- 3504: Enquête sur les dépenses des familles
- 3508: Enquête sur les dépenses des ménages
- 2745: Enquête sur les grandes entreprises de transport urbain - mensuelle
- 2425: Enquête sur les industries de services : divertissement et loisirs

Liste alphabétique des enquêtes et programmes statistiques (suite)

- Enquête annuelle sur le secteur des arts, spectacles et loisirs
- 2447: Enquête sur les magasins à succursales
- 2446: Enquête sur les magasins de détail
- 5061: Enquête sur les marchandises vendues en gros selon l'origine et la destination
- 3886: Enquête sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants
- 2402: Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neufs
- 3810: Enquête sur les voyages des résidents du Canada
- 3152: Enquête sur les voyages internationaux : Questionnaires à retourner par la poste et Enquête sur les départs aériens des visiteurs d'outre-mer
- 4707: Enquête sur l'industrie des services de taxi et de limousine
- 3121: Enquête sur l'information financière des universités et collèges
- 2791: Enquête sur l'origine et la destination des marchandises au titre du transport maritime international
- 2741: Enquête sur l'origine et la destination des marchandises transportées par camion
- 2168: Enquête trimestrielle - Utilisation finale des produits pétroliers raffinés
 - Utilisation finale des produits pétroliers raffinés
- 2008: Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail
 - Enquête sur les produits des marchands de véhicules automobiles neufs
- 2501: Enquête trimestrielle sur les statistiques financières des entreprises
 - Relevé trimestriel des états financiers - Assureurs-vie
 - Relevé trimestriel des états financiers - Caisses centrales d'épargne et de crédit
 - Relevé trimestriel des états financiers - Caisses locales d'épargne et de crédit
 - Relevé trimestriel des états financiers - Sociétés d'assurance biens et risques divers
 - Relevé trimestriel des états financiers - Sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires
- 2607: Estimations trimestrielles relatives aux caisses de retraite en fiducie

I

- 2203: Indice de prix du commerce international
- 2301: Indice des prix à la consommation
- 2318: Indice des prix des produits industriels
- 2330: Indices des prix de construction d'immeubles d'appartements
- 2307: Indices des salaires syndicaux, pour les métiers de la construction les plus importants, agrégat de 20 villes
- 2798: Industries canadiennes du transport de passagers par autobus et du transport urbain
 - Enquête sur le transport de passagers par autobus et le transport urbain
- 5014: Investissement en construction de bâtiments non résidentiels

P

- 2142: Production et écoulement des produits du tabac
- 2150: Produits pétroliers raffinés (rapport mensuel)

R

- 3901: Recensement de la population
- 3438: Recensement de l'agriculture

Liste alphabétique des enquêtes et programmes statistiques (fin)

S

2149: Services de gaz : réseaux de transport et de distribution (mensuel)

- Distribution de gaz naturel

2721: Statistiques de télécommunications - trimestrielle

- Enquête trimestrielle de télécommunications

2510: Statistiques financières et fiscales des entreprises

2715: Statistiques relatives aux mouvements des aéronefs

2736: Statistiques sur l'origine et la destination des marchandises transportées par chemin de fer

Chapitre 15 Liste de références

Publications et produits de Statistique Canada

LAL, Kishori. 1994. *Le Système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada*, produit no 13-604-MIB au catalogue de Statistique Canada, Comptes des revenus et dépenses - série technique, no 32. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 2003-. *Bilan du secteur agricole : statistiques économiques agricoles*, produit no 21-016 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 1999-. *Commerce de détail*, produit no 63-005 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 1999-. *Commerce de gros*, produit no 63-008 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 2003-. *Compte de la valeur ajoutée agricole : statistiques économiques agricoles*, produit no 21-017 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 2004-. *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*, produit no 13-015 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 1972-. *Comptes des flux financiers*, produit no 13-014 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 1990-. *Comptes des revenus et dépenses - Série technique*, produit no 13-604 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 1985-. *Comptes du bilan national*, produit no 13-214 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 1989-. *Comptes économiques provinciaux*, produit no 13-213 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 1953-. *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, produit no 13-001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 1980. *Coûts de la main-d'oeuvre*, produit no 72-618 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 2003-. *Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement : statistiques économiques agricoles*, produit no 21-012 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 1995-. *Dépenses en immobilisations par type d'actif*, produit no 61-223 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 1997-. *Détail des dépenses moyennes des ménages pour le Canada, les provinces et les territoires, et certaines régions métropolitaines*, produit no 62F0031 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. 2003-. *Dette agricole en cours : statistiques économiques agricoles*, produit no 21-014 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

- STATISTIQUE CANADA. 1994-. *Emploi, gains et durée du travail*, produit no 72-002 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1996-. *Estimations du revenu du travail*, produit no 13F0016 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1989. *Guide des comptes des flux financiers et des comptes du bilan national*, produit no 13-585 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. ____-. *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit no 13-017 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1990. *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit no 13-603 no 1 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1996-. *Indicateurs nationaux du tourisme*, produit no 13-009 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2001-. *Indices des prix de l'industrie*, produit no 62-011 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1999-. *Investissements privés et publics au Canada : perspectives*, produit no 61-205 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1981-. *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits*, produit no 67-506 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2001-. *La structure entrées-sorties de l'économie canadienne*, produit no 15-201 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1992-. *Le commerce international de marchandises du Canada*, produit no 65-001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1997-. *Le commerce international de services du Canada*, produit no 67-203 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1998-. *Le revenu au Canada*, produit no 75-202 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1997-. *Les nouveautés en matière des comptes économiques canadiens*, produit no 13-605 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1990-. *L'Observateur économique canadien*, produit no 11-010 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2003-. *Mouvements de l'encaisse des entreprises agricoles : statistiques économiques agricoles*, produit no 21-018 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2002-. *Paiements directs versés aux producteurs*, produit no 21-015 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1923-. *Permis de bâtir*, produit no 64-001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

- STATISTIQUE CANADA. 2002-. *Recettes monétaire agricole*, produit no 21-011 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2000-. *Recettes monétaires agricoles*, produit no 21-001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1999-. *Régimes de pension au Canada*, produit no 74-401 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2004-. *Régimes de pension au Canada : tableaux-clés*, produit no 74-508 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1980. *Rémunération des employés au Canada*, produit no 72-619 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2003-. *Revenu agricole net : statistiques économiques agricoles*, produit no 21-010 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2002-. *Statistiques de bovins*, produit no 23-012 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2002-. *Statistiques de moutons*, produit no 23-011 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2002-. *Statistiques de porcs*, produit no 23-010 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1993-2002. *Statistiques du bétail*, produit no 23-603 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1997-. *Statistiques financières et fiscales des entreprises*, produit no 61-219 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1992-. *Statistiques financières trimestrielles des entreprises*, produit no 61-008 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2000-. *Statistiques sur le secteur public*, produit no 68-213 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2000-. *Système de gestion financière (SGF)*, produit no 68F0023 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 1990-. *Travail non rémunéré des ménages : mesure et évaluation (Études de comptabilité nationale)*, produit no 13-603 no 3 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA. 2003-. *Valeur du capital agricole : statistiques économiques agricoles*, produit no 21-013 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

Autres publications

AGENCE DU REVENU DU CANADA, *RC4110 Employé ou travailleur indépendant?* Guide no. RC4110(F) Rév. 2006/12. www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/rc4110/ (site consulté le 11 septembre 2007).

AGENCE DU REVENU DU CANADA, *T4001 Guide de l'employeur – Les retenues sur la paie et les versements.* Guide no. T4001(F) Rév. 2006/10 www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4001/ (site consulté le 17 septembre 2007).

AGENCE DU REVENU DU CANADA, *T4130 Guide de l'employeur – Avantages imposables.* Guide no. T4130(F) Rév. 2006/11 www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4130/ (site consulté le 10 septembre 2007).

CARSWELL PAYROLL CONSULTING GROUP. 1993. *The Canadian Payroll Manual*. Toronto: Carswell.

COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, ORGANISATION DES NATIONS UNIES et BANQUE MONDIALE. 1993. *Système de comptabilité nationale 1993*, Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Brussels, Luxembourg, New York, Paris, Washington.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA, *Bulletin du travail*. www.rhdsc.gc.ca/fr/pt/imt/bulletin.shtml (site consulté le 11 septembre 2007).

Chapitre 16 Sigles et acronymes

A

ACCAP	Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
ACCV	Association canadienne des constructeurs de véhicules
ARC	Agence du revenu du Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
AWE	Average Weekly Earnings

B

BDP	Balance des paiements
BDP	Division de la balance des paiements
BEA	Bureau of Economic Analysis
BLS	Bureau of Labor Statistics
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières Canada

C

CBN	Comptes du bilan national
CC	Compte du capital
CCL	Commission canadienne du lait
CCP	Classification centrale des produits
CÉP	Comptes économiques provinciaux
CÉPT	Comptes économiques provinciaux et territoriaux
CFF	Comptes des flux financiers
CNRD	Comptes nationaux des revenus et dépenses
CFAP	Classification des fonctions des administrations publiques
COICOP	Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle
CRD	Comptes des revenus et dépenses
CRD	comptes des revenus et des dépenses

D

DBP	Division de la balance des paiements
DCI	Division des comptes des industries
DCI	Division du commerce international
DCRD	Division des comptes des revenus et dépenses
DCRD	Division des comptes des revenus et des dépenses
DEPS	Dernier entré, premier sorti
DFCE	Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie
DIF	Demande intérieure finale
DIP	Division des institutions publiques
DISC	Division de l'investissement et du stock de capital
DOFI	Division de l'organisation et des finances de l'industrie
DTS	Droits de tirage spéciaux

E

EDI	Enquête sur les dépenses en immobilisations et réparations
EDM	Enquête sur les dépenses des ménages
EERH	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail
EMCD	Enquête mensuelle sur le commerce de détail
EMIM	Enquête mensuelle sur les industries manufacturières
EP	Entreprises publiques
EPA	Enquête sur la population active
EPMVAN	Enquête sur les produits des marchands de véhicules automobiles neufs
ERRP	Enquête sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants
ESUTC	Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada
ETMVD	Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail
EVC	Enquête sur les voyages canadiens
EVI	Enquête sur les voyages internationaux
EWAN	Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neufs

F

FBMM	Formation brute de capital fixe en machines et matériel
FDD	demande intérieure finale
FMI	Fonds monétaire international
FOB	franco à bord

G

GRC	Gendarmerie royale du Canada
-----	------------------------------

I

ICIS	Institut canadien d'information sur la santé
IDD	demande intérieure intermédiaire
IPC	Indice des prix à la consommation
IPI	Indice des prix de l'industrie
IPPI	Indices de prix des produits industriels
ISBL	Institutions sans but lucratif
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages

M

MBP-5	Manuel de la balance des paiements, 5e édition
-------	--

N

NIPA	National Income and Product Accounts (des États-Unis)
------	---

O

OCDE	l'Organisation de coopération et de développement économiques
------	---

P

PB	Production brute
PCC	Provisions pour consommation de capital
PDSF	Prix de détail suggéré par le fabricant
PEPS	Premier entré, premier sorti
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Produit intérieur net
PNB	Produit national brut
PS	Groupes de dépenses personnelles
PSG	Groupes majeurs de dépenses personnelles
PST	Taxe sur les produits et services

R

RHM	Rémunération hebdomadaire moyenne
RNB	Revenu national brut

S

SCHL	Société d'hypothèques et de logements
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SCN	Système de comptabilité nationale
SCN 1993	Système de comptabilité nationale 1993
SCNC	Système de comptabilité nationale du Canada
SFIM	Services financiers indirectement mesurés
SFT	Enquête trimestrielle sur les statistiques financières des entreprises
SGF	Système de gestion financière
SH	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
SIA	Services Inter-Agences

T

TES	Tableaux d'entrées-sorties
TPS	Taxe sur les produits et services
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TVH	Taxe de vente harmonisée
TVP	Taxes de vente provinciales

U

UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
--------	---